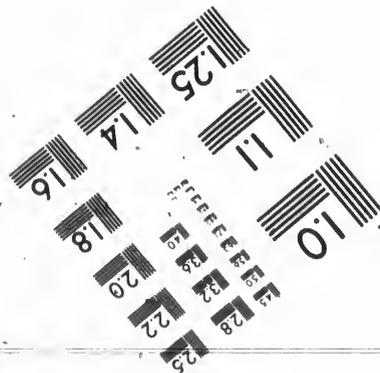
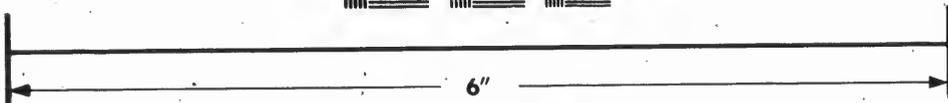
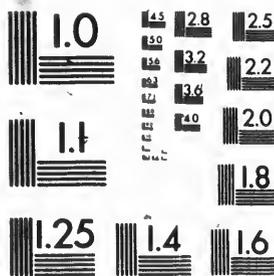


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.
- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

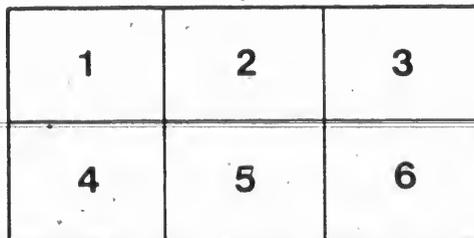
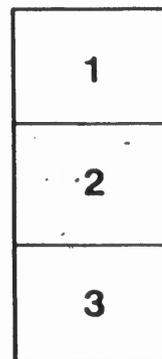
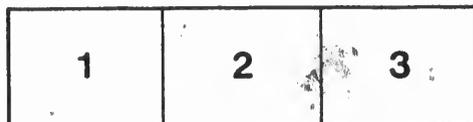
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
o

pelure,
n à

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

234

HI

DIFF

JD

LES

RELI

L'ORIC

leurs Se

Usages

A - M C

DE S

Par M

T

Plessis

Chez { HER
à S
J. P.

AVEC A

235

HISTOIRE

DES

DIFFÉRENS PEUPLES

DU MONDE

CONTENANT

LES CÉRÉMONIES

RELIGIEUSES ET CIVILES,

L'ORIGINE DES RELIGIONS,
leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs &
Usages de chaque Nation;

DÉDIÉE

A MONSIEUR LE COMTE

DE SAINT-FLORENTIN;

Par M. CONTANT DORVILLE

TOME PREMIER.



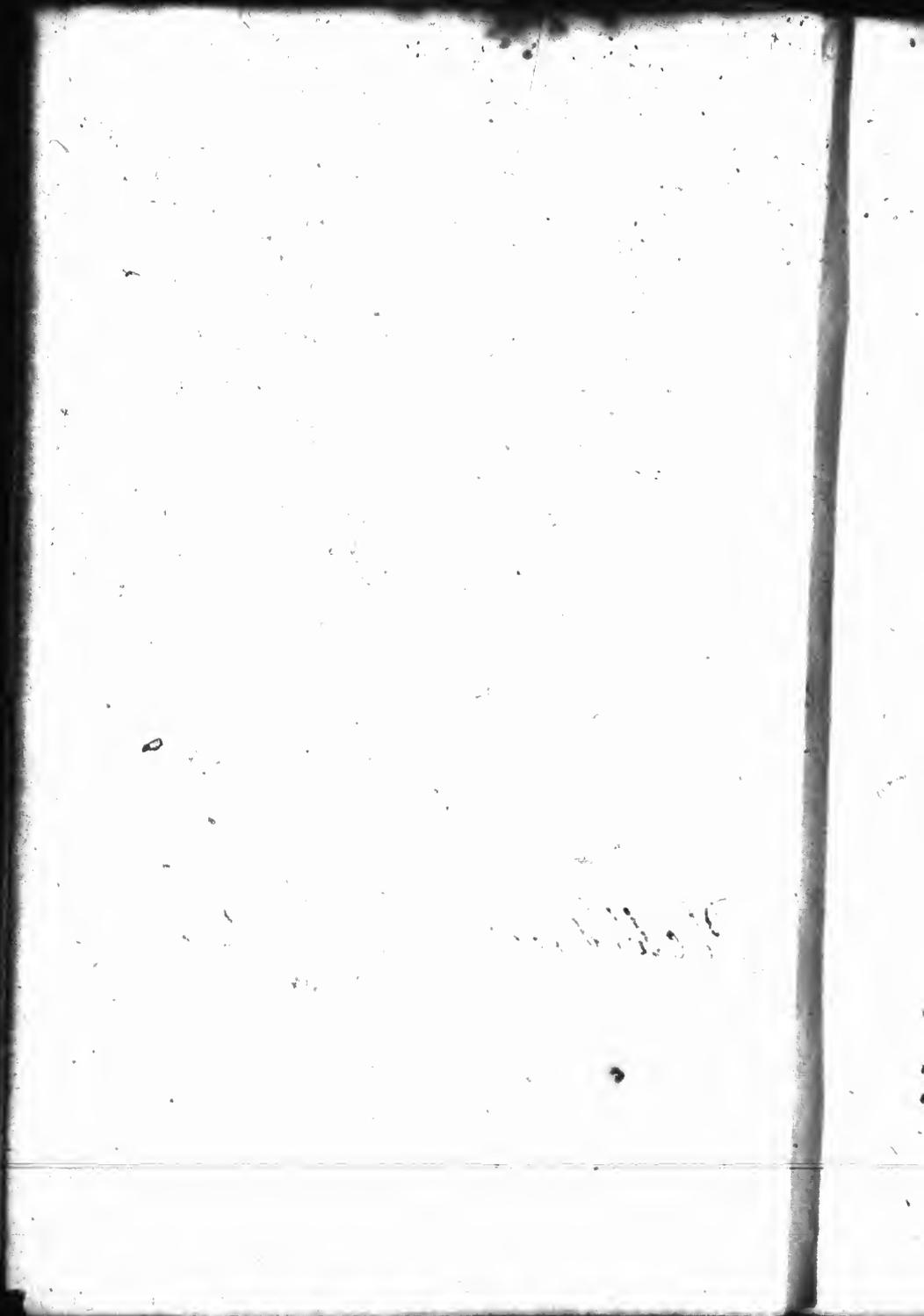
Pléssis rec. ❄️
A PARIS,

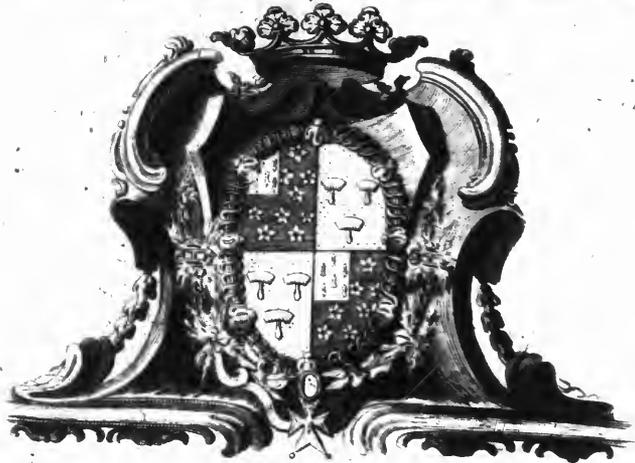
1790

Chez { HÉRISANT, Fils / Libraire, rue Saint-Jacques,
à Saint Paul & à Saint Hilaire.
J. P. COSTARD, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais.

M. D C C. L X X.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.





A
MONSEIGNEUR
LE COMTE
DE SAINT-FLORENTIN,
MINISTRE
ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

MONSIEIGNEUR,
POUR Supplieo *VOTRE*
GRANDEUR de recevoir
avec Sa bonté ordinaire l'hommage
du Livre que j'ose lui présenter.

je n'emprunterai point le Style des
 Epîtres Dédicatoires. Je Sçais,
MONSIEIGNEUR, que
 vous haïsses autant les éloges que
 vous vous êtes attaché à les mériter.
 Satisfait de lire dans les coeurs
 des vrais Citoyens les Sentimens
 d'amiration & de reconnoissance
 que je conserve dans le mien, je ne
 permettrai pas à ma plume d'en
 marquer toute l'étendue. Daignez
 interpréter mon Silence.

Je Suis avec un profond respect,

MONSIEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & très-
 obéissant serviteur,
 CONTANT DORVILLE.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de M. le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre: *Les Cérémonies Religieuses, Superstieuses de tous les Peuples de l'Univers*: je n'ai rien trouvé qui put préjudicier à la foi & aux mœurs de ceux qui en liront l'histoire. En Sorbonne, ce 15 Novembre 1768.

ADENET, Docteur & Bibliothécaire de Sorbonne.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT. Notre amé Jean-Augustin GRANGE, Imprimeur-Libraire, nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public. *Les Cérémonies religieuses & civiles de tous les Peuples de la terre*. Il Nous plait soit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui ayons permis & permetrons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme

aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposé, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposé, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilège, qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU: le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposé & ses Ayans-cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, soit ajoutée comme à l'original. Commandons à notre premier Huissier, ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & non-obs-

sant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à
ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris
le quatorzieme jour du mois de Décembre l'an de grace
mil sept cent soixante-huit, & de notre Regne le cin-
quante-quatrieme. Par le Roi en son Conseil. Signé, LE
BEGUE.

*Registré sur le Registre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale
des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o. 349, folio 667, confor-
mément au Règlement de 1723. A Paris, ce 9 Mai 1769.
Signé, BRIASSON, Syndic.*

J'ai cédé à Monsieur Hérisant, le droit au présent
Privilege suivant les conditions faites entre nous. A
Paris, ce 4 Octobre 1769. GRANGE.



I
L
/

HISTOIRE
DES
DIFFERENS PEUPLES
DU MONDE,
CONTENANT
LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES
ET CIVILES.

I

Pro

L'

U

LA S

Chez

A

HISTOIRE
DES
DIFFÉRENS PEUPLES
DU MONDE,
CONTENANT
LES CÉRÉMONIES
RELIGIEUSES ET CIVILES,
L'ORIGINE DES RELIGIONS,
leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs &
Usages de chaque Nation ;
A V E C
LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES EMPIRES, ROYAUMES
& Républiques des quatre Parties du Monde.
Par M. CONTANT DORVILLE.
TOME PREMIER.



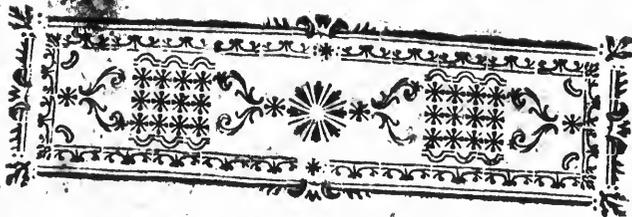
A P A R I S,
Chez HERISSANT Fils, Libraire, rue Saint Jacques,
à Saint Paul & à Saint Hilaire.

M. D C C. L X X.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

...

L
pe
m
in
d'a
gr
mo
fol
fai

béi
éta
de
& c
l'or
on
fes



P R É F A C E.

LE premier homme , après son péché , dut avoir recours à la prière : mais , pendant qu'il conservait son innocence , il ne pouvait se dispenser d'adresser de continuelles actions de graces à son créateur , de lui témoigner sa reconnaissance , & de solliciter la continuation de ses bienfaits.

Au moment terrible de sa désobéissance , Adam sentit combien il était déchu , & quel besoin il avait de fléchir un maître justement irrité , & d'implorer sa miséricorde : de-là l'origine de cette prière par laquelle on cherche à obtenir le pardon de ses péchés : de-là le premier culte

vj P R E F A C E.

expiatoire rendu à l'Être suprême.

Abel offre au Seigneur un sacrifice ; & les livres sacrés (*Genes. chap. 4.*) nous disent que Dieu l'agréa. Seth sans doute établit dans sa famille une manière uniforme d'adorer Dieu & d'élever ses prières jusqu'à lui.

Ces premiers habitans de la terre, ayant les mêmes vœux à former, employèrent vraisemblablement les mêmes termes dans leurs supplications : n'ayant point de temples, ils invoquèrent Dieu en pleine campagne, où dans leurs cabanes, au milieu de leurs enfans. Mais à mesure que le monde se peupla, les hommes perdirent la vraie & sublime idée de la Divinité : bientôt ils la supposèrent corporelle comme eux ; &, guidés par les sens, ils cherchèrent à la représenter par

P R E F A C E. vij

des images & par des statues, qui, en frappant leurs yeux, flattaient leur orgueil, & se rapprochaient de leur faiblesse.

Si l'on veut suivre cette gradation, on ne fera plus surpris de voir le culte pur rendu à Dieu dans les premiers tems, dégénérer en superstitions extravagantes. Comment les hommes auraient-ils conservé ces précieuses formules de prières simples & énergiques, qui partaient du cœur, & qui leur étaient inspirées par la connaissance de la grandeur, de la majesté, de la bonté de leur maître, & la persuasion de leur néant? Attribuant à l'Être suprême des qualités corporelles & des faiblesses humaines, ils crurent qu'il suffirait, pour se le rendre favorable, de lui offrir tout ce qu'ils auraient pu présenter

viii **P R E F A C E.**

à des hommes. Ainsi bientôt le culte divin passa, de la campagne, dans le fonds des forêts, sur les collines, au sommet des montagnes; & chaque fois qu'on changea de lieu, pour vaquer à ce pieux devoir, on y laissa des arbres consacrés, ou d'autres marques de sa dévotion, dont l'ignorance se fit dans la suite des objets d'adoration. Dieu en a fait le reproche aux Juifs.

Le culte divin, fixé sur les montagnes & dans les lieux les plus déserts, engagea quelques dévots à se consacrer au recueillement & à la vie contemplative, pour l'amour des dieux qu'ils s'étaient formés : époque de l'idolâtrie, & de tous ces fourbes ou imbécilles solitaires que nous rencontrerons dans les absurdes cultes des payens. Ce fut alors qu'on chercha à donner un tour

P R E F A C E. ix

myftérieux à ce culte folitaire, & que l'on y joignit des pénitences : de-là, par fucceffion de tems, ces fameux bracmanes ; ces gymnofophiftes & enfuite ces bramines, qui fe refufaient, & fe refusent encore, dans leur folitude, les chofes les plus néceffaires ; & qui, depuis le lever du foleil jufqu'à fon coucher, s'attachaient, dit S. Auguftin, à le regarder fixement & fans jamais remuer les yeux, fe tenant au milieu des fables brûlans, tantôt fur un pied, & tantôt fur un autre. De-là ces derviches Turcs, qui fe condamnent volontairement à vivre dans les antres des rochers, ou au milieu des plus épaiffes forêts.

Tandis que l'idolâtrie faifait des progrès rapides dans l'efprit humain, les hommes fentaient la néceffité de fe raffembler en fociété.

x P R E F A C E. §

Ils imaginèrent de bâtir des villes ; & comme il eût été difficile d'aller servir les dieux dans le fonds des déserts , ils leur élevèrent des temples au milieu d'eux. C'est alors que le culte prit une forme *majestueuse* , & qu'il fut dirigé par des ministres , qui en réglèrent les cérémonies ; & c'est dans ce tems que Dieu lui-même daigna être l'instituteur de celles qui devaient être observées dans la véritable religion.

Voilà , si je ne me trompe , les degrés par lesquels l'idolâtrie a passé pour infecter l'univers. Aussitôt que les hommes ont perdu les idées pures & primitives de l'Être suprême , leur imagination leur a fourni autant de divinités , que les besoins , la crainte , l'espérance , leur ont offerts d'objets. Les lieux , les caractères , les circonstances ont

P R E F A C E. xj

servi à diviniser tous les êtres possibles, & l'affreuse superstition s'est emparé de tous les esprits & a multiplié les cérémonies.

Ce sont ces cérémonies que j'entreprends de décrire dans ce volume & dans les suivans. Les histoires générales & particulières sont les sources où je puiserai mes faits ; & j'aurai soin de choisir les auteurs, sur la foi desquels on peut le plus légitimement se reposer. Mais ce choix fait, je prendrai mon parti, & je m'éloignerai de toutes dissertations ennuyeuses ou superflues, à moins que des différens côtés le doute ne soit sensible, & qu'il ne me paraisse convenable de le laisser résoudre au lecteur judicieux.

On ne me verra point porter un coup-d'œil incertain sur l'obscurité des premiers siècles, pour y discer-

xij P R E F A C E.

ner quelle sorte d'idolâtrie a été la
mere des autres superstitions, ni si
les Chinois doivent aux Indiens ou
aux Egyptiens une partie du culte
qu'ils rendent à leurs idoles. J'avoue
avec ingénuité que je ne me sens
ni les forces, ni les connaissances
nécessaires, ni la pesante application
qu'exigerait la discussion de ces faits
équivoques, & peut-être assez indif-
férens. Ces épines, dont j'écarte les
pointes, me laissent la liberté de
commencer mon travail par les
intéressantes parties de la Chine &
du Japon. Je parcourrai ensuite
le vaste théâtre du continent de
l'Asie; &, autant qu'il me sera pos-
sible, aucune secte idolâtre n'échap-
pera à ma plume. Alors je me trans-
porterai dans le nouveau Monde;
& revenant sur mes pas, j'irai dé-
pouiller les antiques archives du

P R E F A C E. xiiij

nord, après avoir présenté au lecteur le tableau du mahométisme.

Cependant ce dernier article ne doit point terminer ma carrière. Une scène plus grande s'offre à mon esprit ; je dois remonter à ces tems où Dieu daigna lui-même dicter sa loi à son peuple chéri. Les cérémonies religieuses du judaïsme deviendront l'objet de mon application, & me conduiront nécessairement à celles du christianisme, & des différentes sectes qui en sont nées. Telle est la tâche que je m'impose.

Tracer historiquement tout ce qui concerne la religion de chaque pays, ses dogmes, les changemens qu'elle a éprouvés, les cérémonies auxquelles elle s'est assujettie ; les usages superstitieux qu'elle a fait naître, & le pouvoir qu'elle a obtenu sur l'esprit des peuples : faire

xiv P R E F A C E.

précéder ces explications par une idée succincte & géographique du royaume dont je parlerai ; m'attacher à rendre compte de la forme des gouvernemens , si intimement liée avec la religion établie ; faire fuivre ces détails intéressans par une notice exacte des coutumes civiles , des usages particuliers , des productions naturelles , & de l'état du commerce des nations ; voilà le plan que je dois remplir.

J'aurais pu charger mes marges de notes , de citations & de renvois aux auteurs que j'ai consulté ; mais j'ai crains que cette façon d'écrire ne me fît soupçonner de vouloir impunément & fort abusivement usurper le titre de sçavant. Je declare que dans cet ouvrage , je ne me suis permis aucune réflexion , aucune discussion de quelque poids ; que je

P R E F A C E. / xv

n'ai fait que former un tout de matériaux épars dans quantité d'auteurs, & que je me suis attaché à suivre ceux qui m'ont paru avoir le plus d'authenticité. Pour s'en convaincre, je supplie le lecteur de consulter l'avertissement qu'il trouvera à la tête de chaque partie de mon travail, il connaîtra les sources où j'ai puisé.



AVERTISSEMENT.

LES principaux Auteurs que j'ai consulté pour composer l'article de la Chine, sont :

L'Abbé Prévost. Histoire générale des Voyages.

Le Pere du Halde.

Le Pere Lecomte.

Les Auteurs des Lettres édifiantes.

Mémoires historiques.

Nieuhoft, traduit par le Carpentier.

Les Dictionnaires, & plusieurs Relations-particulières.

NT.

ue j'ai
de la

géné-

ntes.

pen-

ieurs

IRE



del. et sc. 1750.

HISTOIRE
DES DIFFÉRENS PEUPLES,

CONTENANT

LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES,
 L'origine des Religions, leurs sectes, leurs superstitions, & les mœurs & usages de chaque Nation.

DE LA CHINE.

CHAPITRE PREMIER.

Description Géographique de l'Empire de la Chine.

LA CHINE est le plus grand empire de l'Asie ; il est borné au nord par la grande muraille qui le sépare de la Tartarie occidentale.

Tome I.

A

2 LA CHINE.

tales ; à l'ouest, il touche au Thibet ; au sud, il est terminé par le Laos, le Tongking & la mer de la Chine, ou l'océan oriental, & à l'est, par le même océan. Le Thibet le sépare des pays de Ko-ko-nor & de Si-fan ; il a au nord-ouest le pays de *Khami* ou *Khamull*, partie de la petite Bukkarie, que l'on trouve au-delà d'un désert, qui a, dans cet endroit, neuf journées de largeur.

Suivant le rapport des plus célèbres missionnaires, cet empire a sept cens cinquante lieues de long sur cinq cens de large ; & , selon leurs observations les mieux vérifiées, il est situé entre cent quinze & quatre-vingt-un degrés de longitude orientale, & entre vingt degrés, quatorze minutes de latitude septentrionale.

La Chine est divisée en quinze provinces, dont la moins étendue formerait un royaume considérable ; il en est même plusieurs qui primitivement ont été partagées en différentes petites monarchies. Chen-si, Chan-si & Pecheli sont situées au nord ; Chan-tong, Hyangnan, Che-kyang, Fo-kien, & Quang-ton sur les bords de la mer. Quand-si, Yun-nan & Se-chuen, qui joint Chen-si, au sud-ouest & à l'ouest. Ho-nan, Hu-quang, Quey-cheu, & Kyang-si sont placés au centre. Ces provinces sont subdivisées en plusieurs cantons, qui tous ont une ville du premier rang pour capitale ; mais Chun-tyen-su, que nous nommons Péking, est la capitale de l'empire, depuis que, vers l'année 1405, les empereurs

L A C H I N E.

abandonnèrent leur résidence de Nan-king, pour veiller de plus près aux mouvemens des Tartares.

L'air de la Chine est excellent ; le froid se fait sentir dans les provinces du nord , & le chaud dans celles du sud , mais avec moins de force que dans la plûpart de nos royaumes d'Europe. La terre ne demande que des bras dans ce pays pour fournir à tous les besoins de la vie ; elle produit en plusieurs endroits deux moissons de riz & d'autres grains ; les montagnes y sont cultivées jusqu'au sommet ; les arbres se courbent sous la quantité de leurs fruits ; il y a des bestiaux de toutes especes ; les oiseaux, le gibier s'y trouvent en abondance , & les rivières , les lacs , les étangs y offrent une inépuisable pêche d'excellens poissons.

Les auteurs varient beaucoup sur le nombre des habitans de cet empire. Quoi qu'il en soit de leur calcul , trop enflé pour y donner quelque crédit , il est vrai de dire , que dans les quatre parties du monde , nous ne trouverons point d'exemple d'une aussi grande population : ce qui fait croire que , quand même la Chine n'aurait aucune liaison avec les autres peuples , son commerce intérieur lui suffirait pour soutenir l'activité du travail de ses citoyens , & fournir à leurs besoins par la nécessité des échanges.

Le commerce que fait la Chine avec les étrangers , consiste en or , en argent , en pierres précieuses , en porcelaines , en étoffes de

4 LA CHINE.

soies , en cotons , épices , rhubarbe , thé , ouvrages , vernis , &c. Elle produit naturellement des citrons , des orangers , des limons : on y trouve l'arbre au verriis , l'arbre au suif , l'arbre à la cire , le bois de fer dont on fait des ancrs , & ce fameux arbrisseau qui porte le thé.

Entre les merveilles de la Chine , on distingue la grande muraille , bâtie depuis vingt siècles , pour défendre le pays contre les incursions des Tartares. Elle fut construite par l'empereur Tsin-chi-wang-si , deux cens vingt-trois ans avant la naissance de Jésus-Christ. Cet ouvrage n'a rien de comparable dans le monde entier ; il a dix-sept cens soixantedix milles de longueur , depuis vingt jusqu'à vingt-cinq pieds de hauteur , avec assez de largeur pour y faire passer dix chevaux de front. Ce fameux mur est défendu par de grosses tours de distance en distance. Les empereurs Chinois de la dernière race , pour augmenter leur sûreté , bâtirent une seconde muraille intérieure qui parcourait l'espace de deux cens milles.

Dans toute l'étendue de la Chine , on compte quatorze cens soixante & douze rivières ou lacs , & l'on remarque sur-tout un grand canal qui s'étend l'espace de trois cens lieues , & qui traverse l'empire depuis Canton jusqu'à Péking ; il a plus de quatre cens soixante ans d'antiquité. On y trouve trente-un ponts , onze cens cinquante-neuf arcs-de-triomphe , deux cens soixante-

L A C H I N E.

5

douze bibliothèques fameuses, sept cens neuf
salles bâties en l'honneur des hommes illustres,
six cens quatre-vingt-huit tombeaux, célèbres
par leur architecture, trente-deux palais
royaux, treize mille six cens quarante-sept
palais de magistrats; quinze cens quatre-vingt-
une cités, dont cent soixante-treize du pre-
mier rang, deux cens trente-cinq du second,
& onze cens soixante-treize du troisième,
non compris une multitude infinie de villa-
ges, dont plusieurs ont la grandeur & la richesse
des villes; deux mille huit cens places forti-
fiées, trois mille forts pour défendre la grande
muraille, & trois mille tours pour les sen-
tinelles.

Au milieu de tant de villes considérables,
on distingue Péking, capitale de l'empire &
la résidence du prince, beaucoup plus grande
& infiniment plus peuplée que Paris. Nan-
king tient le second rang, & a six grandes
lieues & demie de tour; elle est célèbre par
ses manufactures de soie. C'est à Hing-te-ching
que se fabrique la plus belle porcelaine.

Les Chinois en-général sont d'un caractère
doux & traitable; ils ont beaucoup d'affabi-
lité dans leur air & dans leurs manières; mais
ils sont vindicatifs, & toujours prêts à trom-
per dans le commerce, sur-tout lorsqu'ils trai-
tent avec l'étranger. Ils sont actifs, laborieux,
endurcis au travail, & l'élégance de leurs ou-
vrages est un témoignage honorable du bon
gout qui les guide. Ils ont moins d'invention
que nous, mais ils imitent facilement tout ce

6 LA CHINE.

qu'on leur présente. Plein de bonne opinion de lui-même, & de mépris pour les autres nations, le plus vil Chinois ne peut être engagé, par aucune raison, à croire qu'il se trouve quelque chose de véritablement estimable hors de la Chine. Il prétend qu'il ne peut, sans blesser la justice, s'écarter des usages reçus dans l'empire, quand même ils seraient reconnus mauvais. Les femmes brillent par beaucoup de modestie; & en général ce peuple a quelques bonnes qualités qui lui méritent l'estime & l'admiration de ceux qui le pratiquent.



L
P
C
a
m
le
er

bi
ef
»
»
»
»
»
»
»

pr
né
na
ad
go
por

C H A P I T R E II.

Commerce, Manufactures & productions de
l'empire de la Chine.

C O M M E R C E.

IL n'y a pas dans l'univers de nations plus propres au commerce que les habitans de la Chine ; souples , adroits , polis , insinuans , avides de gain , ils savent tirer avantage des moindres circonstances , & par leur industrie ; le plus médiocre objet de trafic , devient pour eux l'objet d'un profit réel.

L'étranger ne doit pas trop se fier à la probité du marchand Chinois , dont la maxime est » que l'acheteur cherchant à payer le moins » qu'il lui est possible , le vendeur de son côté » doit chercher à vendre au plus haut prix. » Ce n'est pas le marchand qui trompe , dit » le Chinois , c'est l'acheteur qui se trompe » lui-même ; l'acheteur n'est forcé à rien , & » le profit que tire le marchand , est le fruit » de son industrie. «

Riches des productions de leurs différentes provinces , les Chinois se sont long-tems bornés au commerce intérieur , auquel leurs canaux & leurs rivières donnent la plus grande activité. Aussi long-tems que la Chine a été gouvernée par ses propres emperours , les ports ont été fermés aux nations étrangères ,

& il n'a pas été permis aux habitans de sortir des limites de l'empire ; mais depuis que les Tartares ont usurpé ce trône, tous les peuples ont été bien reçus à la Chine.

Les états de l'Europe ne peuvent se former une idée bien exacte du commerce intérieur de la Chine. Ce ne sont point des provinces qui se communiquent entr'elles des denrées de première nécessité ; ce sont des royaumes opulens qui font continuellement circuler des richesses immenses, & qui entretiennent l'abondance dans toutes les parties de l'empire. Ici la providence a placé le meilleur riz ; ailleurs la plus belle soie ; dans un autre canton, l'industrie offre les plus beaux vernis & la meilleure encre ; plus loin le fer, le cuivre, les autres métaux ; les chevaux, les mulets & les pelleteries ; d'un autre côté, le sucre & l'éclite du thé ; enfin, la rhubarbe & les herbes médicinales, &c. Ainsi, par une circulation continuelle de marchandises utiles, chaque province contribue au bien public. Il n'est donc pas étonnant, qu'avec ces avantages dans leur patrie, les Chinois aient négligé le commerce extérieur. Par mer, on ne les voit jamais passer les détroits de la Sonde ; leurs plus longs voyages de ce côté se bornent à Batavia. Du côté de Malaca, ils ne vont jamais au-delà d'Achem ; & vers le nord, le terme de leur navigation est ordinairement le Japon.

Les marchandises que les Chinois portent aux isles du Japon, consistent en drogues,

C O M M E R C E.

9

telles que le jin-seng, la rhubarbe, &c. en cuirs de vaches & de bœufs d'Aréka, & en sucre blanc, sur lequel ils font quelquefois un profit de mille pour cent. En étoffes de soie, satins, taffetas, damas de toutes couleurs, particulièrement de noir; en cordes de soie pour les instrumens, en bois d'aigle & de sandal, dont les Japonois sont curieux pour encenser leurs idoles; & en draps & camelots d'Europe, qui leur rapportent au moins cinquante pour cent, d'où l'on peut facilement évaluer le gain que font les Hollandais dans ce commerce. Ils tirent en échange, des perles fines, du cuivre rouge en barre, du cuivre travaillé, des lames de sabres, du papier à fleurs, de la porcelaine, des vernis plus beaux que les leurs, de l'or, & un certain métal qui se nomme *tombak*.

A Manille, ils portent de la soie, des satins rayés & à fleurs, des broderies, des tapis, des coussins, des robes de chambre, du thé, de la porcelaine, des drogues, &c. & se contentent d'un gain de cinquante pour cent: ils en rapportent des piastres; mais c'est sur-tout à Baravia que leur commerce est avantageux. A la place de leur thé, de leurs petits paquets de fil d'or, de leur rhubarbe & de leur cuivre jaune ouvrageé, ils se chargent d'argent en piastres, de poivre & autres épices; d'écailles de tortues, de merceries, de bois de sandal & du Brésil, pour la teinture & les ouvrages de marqueterie; de

10 C O M M E R C E.

pierres d'agate taillées, & de draps d'Europe.

Autrefois le-commerce de la Chine était fructueux aux Européens; mais depuis que les Anglais y vont régulièrement chaque année, l'argent est aujourd'hui la seule matière sur laquelle on puisse faire un profit considérable, en l'échangeant contre les marchandises du pays.

M A N U F A C T U R E S.

Vernis de la Chine.

Le vernis de la Chine n'est pas, comme plusieurs voyageurs le certifient, une composition singulière, & dont le secret est difficile à découvrir; il distille, comme une gomme, d'un arbre appelé Tschu. Ces sortes d'arbres ne donnent du vernis que dans l'été; celui qu'ils distillent au printems & à l'automne, est toujours mêlé d'eau. D'ailleurs, ils n'en produisent que pendant la nuit. Pour l'obtenir, on fait plusieurs incisions à l'arbre avec un couteau, & l'on place dans ces ouvertures des coquilles qui reçoivent la liqueur.

On vernit à la Chine, les tables, les chaises, les cabinets, les bois de lit, & jusqu'aux ustensiles de cuivre & d'étain. Cette espèce de peinture leur donne un lustre admirable, sur-tout lorsqu'elle est mêlée avec des ornemens d'or & d'argent. C'est entré deux couches de vernis que l'on peint les fleurs, les

COMMERCE. 11

figures d'hommes , d'oiseaux , les montagnes , &c. qui donnent tant de prix en Europe aux ouvrages qui nous viennent de ce pays.

Les vernis de la Chine sont moins beaux & moins durables que ceux du Japon : ce n'est pas que les Chinois ne soient en état de les porter à leur perfection ; mais l'avidité du gain ne leur permet pas d'y employer le tems nécessaire. Quoi qu'il en soit , le débit étonnant qui se fait de ces ouvrages vernissés , est une des plus fortes branches du commerce de la Chine.

Soie & manufactures d'étoffes de soie.

Tous les auteurs sont d'accord que les vers qui produisent la soie sont originaires de la Chine , & que le secret d'employer utilement le travail de ces précieux insectes ayant été connu , l'usage en passa aux Indes , delà aux Perses , & se communiqua aux Grecs & aux Romains , qui achetèrent la soie au poids de l'or. Dans les premiers tems de la monarchie Chinoise , les peuples n'étaient vêtus que de peaux ; la population étant considérablement augmentée , ce secours manqua aux Chinois , & la femme d'un empereur y suppléa en inventant l'art de travailler la soie. Dans les siècles suivans , les impératrices s'occupèrent à planter des mûriers dans l'intérieur de leurs palais , & élever des vers à soie : elles-mêmes , elles travaillèrent de superbes étoffes qui



étaient consacrées à *Chang-ti* dans les sacrifices ; ainsi l'on peut dire qu'à la Chine , l'agriculture & l'art de fabriquer des étoffes de soie , doivent leurs progrès aux empereurs & aux impératrices.

Il ne serait pas possible de nommer toutes les especes d'étoffes de soie que fabriquent les Chinois , & qui sont encore inconnues aux Européens. La quantité est prodigieuse , & il y en a de tout prix ; d'unies , de fleura-gées , en or , en argent , pour dessus , pour doublures ; de soie tirée des vers domestiques , d'autre soie produite par des vers sauvages qui mangent indifféremment toutes sortes de feuilles , & qui déposent leur travail sur des branches d'arbres. On ne doit pas croire que les ouvriers Chinois soient incapables de conduire à la perfection des étoffes aussi riches que les nôtres ; ils y parviendraient , sans doute , mais ils en auraient peu de débit chez leurs compatriotes , qui préféreraient l'utile à la richesse.

Manufacture de porcelaine.

La porcelaine , si recherchée dans l'Europe , est si commune à la Chine , que , malgré la prodigieuse quantité de poterie ordinaire , presque tous les ustensiles domestiques , tels que les plats , les assiettes , les tasses , les jattes , les pots à fleurs & autres vases , sont de porcelaine. L'intérieur des maisons en est rempli , les cuisines mêmes en sont garnies ; on

COMMERCE.

13

en couvrent les toits, on en incruste jusqu'aux piliers de marbre, & jusqu'au dehors des édifices.

La plus belle porcelaine, qui est d'une blancheur éclatante & d'un beau bleu céleste, vient de King-te-ching, bourg de la province de Kyang-si, extraordinairement vaste & peuplée. On fabrique aussi de la porcelaine dans plusieurs autres provinces de l'Empire, mais elle n'a ni la couleur, ni la finesse de celle de King-te-ching.

Les Chinois ignorent à qui ils doivent le précieux secret de la composition de la porcelaine, & pensent qu'ils le tiennent du hasard. Il est bien singulier que les matières nécessaires pour fabriquer cette porcelaine, ne se trouvent point dans le territoire de King-te-ching, qu'il faille les faire venir d'une autre province de l'empire; & que cependant, en aucun endroit, on n'ait pu parvenir à ce degré de perfection qu'atteignent les ouvriers de King-te-ching: on croit qu'elle n'est dûe qu'à la qualité des eaux.

La porcelaine est composée de deux sortes de terres, qui, avant de pouvoir être employées, sont soumises à bien des opérations, dans lesquelles entre une sorte d'huile de pierres. Lorsque la matière est exactement purifiée, on en jette la masse dans un lieu creux, bien pavé & revêtu de plâtre, pour la remuer & la pétrir jusqu'à ce qu'elle durcisse. Ce travail est fort pénible; & si-tôt qu'il est achevé, on met la matière en morceaux

sur des planches , où l'on s'efforce de la pétrir encore & de la rouler en tout sens , pour n'y laisser aucune cavité ; ensuite elle reçoit sa forme avec une roue ou dans des moules , & le ciseau lui donne sa perfection.

Toutes les pièces de porcelaine unie se font d'abord avec la roue : une tasse est encore imparfaite en sortant de cette machine. L'ouvrier en un instant lui donne la largeur & la hauteur convenables , & creuse le pied avec le ciseau ; un second ouvrier place la tasse sur sa base ; un troisième la met dans un moule , pour lui donner sa véritable forme ; enfin , un quatrième la polit. En sorte qu'une pièce de porcelaine passe entre les mains de plus de vingt personnes avant que d'entrer dans la fournaise , & de plus de soixante avant qu'elle soit cuite. Toutes les cuissions ne réussissent pas heureusement ; il arrive quelquefois que l'entreprise manque , & qu'il ne reste , de la porcelaine , qu'une masse informe , & pour lors cent ouvriers se trouvent ruinés : on ne doit donc pas être étonné si cette marchandise de la Chine est constamment chère en Europe.

Rien de plus surprenant que les ouvrages qui se fabriquent en porcelaine. On a vu une lanterne de la grandeur de celle des vaisseaux , composée d'une seule pièce , dans laquelle une simple lumière suffisait pour éclairer toute une chambre ; des jardins hauts de trois pieds , sans y comprendre le couvercle qui s'élevait encore d'un pied , en forme de py-

ramides ; des cadres de tableaux , des surtout de tables , & des statues. Il faut cependant remarquer que les Chinois ne peuvent guères exécuter de grandes pièces, quoiqu'ils tentent souvent d'y réussir.

Un empereur ayant commandé à un ouvrier quelques pièces qu'il avait imaginées , ce malheureux , désespéré de ne pouvoir remplir l'attente de son maître , & d'ailleurs maltraité par les officiers , se précipita dans une fournaise , où il fut consumé par les flammes : mais les ouvrages qui étaient dans la même fournaise en sortirent si beaux , & plurent tellement à l'empereur , que l'ouvrier passa pour un héros , & devint ensuite l'idole qui préside à la porcelaine, sous le nom de *Pu*.

Encre , Papier , & Imprimerie de la Chine.

Il est certain que l'invention du papier est d'une haute antiquité chez les Chinois, mais on n'en connaît point au juste l'origine. Les Chinois ont écrit d'abord sur de petites planches de bois de bambou, passées au feu & soigneusement polies. On taillait les lettres avec un ciseau ; & de toutes ces planches, jointes ensemble, on en composait un livre. Avant la naissance de Jésus-Christ, sous la dynastie de Tsin, on écrivait sur des pièces de soie ou de toile : enfin, vers l'an quatre-vingt-quinze, sous le règne de Tong-hang, un mandarin, nommé Tsay, trouva le secret de réduire en pâte fine l'écorce de plusieurs arbres ; les vieilles

étoffes de soie, & les vieilles toiles, dont il composa diverses sortes de papiers. C'est d'après ces premiers essais, que les Chinois sont parvenus à faire des papiers des nœuds de soie, qu'ils appellent papier de lin, à en faire de chanvre, de bambou, d'écorce de mûrier; de poil, de riz & de froment, & de coques de vers à soie, qui ressemblent assez à du parchemin.

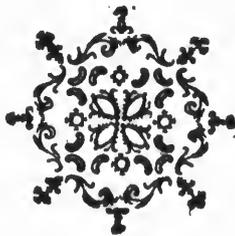
On ne peut guères imaginer quelle est la prodigieuse consommation du papier dans l'empire de la Chine. Les Lettrés en emploient beaucoup, sans doute, mais les maisons des particuliers en usent mille fois davantage. Les jaloufies de toutes les chambres sont couvertes de papiers; les murs en sont revêtus, pour les conserver blancs & unis; les plafonds sont à compartimens couverts de papiers, sur lesquels on trace des ornemens, & l'on renouvelle ces papiers chaque année.

Les Chinois ramassent précieusement le vieux papier & en tirent un profit considérable, soit qu'il ait été employé à l'écriture, collé sur les murailles, ou mis en carton, ils ont l'art de le rétablir dans sa première beauté.

On ne connaît pas mieux l'origine de l'encre de la Chine, que l'on a pu découvrir celle du papier dans cet empire: ce qu'on sçait, c'est que les Chinois se servirent d'abord d'une espèce de terre noire, plus de douze cens ans avant l'Ere chrétienne. En six cens vingt, le roi de Corré fit présent à l'empereur de quelques bâtons d'encre, composés de noir de
lampe,

lampe, qui venait de vieux bois de pin brûlé, & mêlé avec de la cendre de corne de cerf : vers l'année neuf cens, les Chinois portèrent ce secret à sa perfection.

L'art de l'imprimerie est connu de tems immémorial à la Chine ; mais il ne ressemble en rien à notre méthode : & après nous en être servi quelque tems, nous avons été forcés de l'abandonner. Chez nous les caractères mobiles qui ont été employés à la composition d'une feuille, peuvent être séparés pour la feuille suivante, & servir ainsi d'une feuille à l'autre jusqu'à la fin du volume. Chez les Chinois, il faut tailler autant de planches que leur livre doit contenir de pages : il est vrai qu'ils ont cet avantage, qu'on n'imprime les feuilles qu'à mesure qu'on les vend, sans être exposé, comme en Europe, au risque d'en vendre moins qu'on n'en imprime, ou de faire une édition nouvelle.



CHAPITRE III.*Gouvernement de la Chine.*

SIl'on s'en rapporte aux auteurs Chinois les plus accrédités, leur monarchie fut fondée par Fo-Hi, environ deux mille neuf cens cinquante-deux ans avant l'ère chrétienne. Ce Fo-Hi inventa toutes les sciences, tous les arts, & jusqu'aux moindres instrumens nécessaires à l'agriculture. On ne parle point de la durée de son règne, ni de celui de ses six successeurs, qui travaillèrent pendant près de six cens ans à perfectionner leurs loix & leur morale. Quoi qu'il en soit, il est des lettrés qui rejettent ces premiers monarques, & ne font commencer leur histoire que du règne d'Yan, leur septième empereur; & ils n'en font remonter la sureté qu'à une éclipse, calculée deux mille cent cinquante ans avant Jésus-Christ; & rapportée au règne de Chang-Kang, quatrième empereur de la première dynastie. La critique la plus éclairée aura peine à débrouiller ce cahos, & quelques argumens que l'on emploie en faveur de la chronologie Chinoise, on ne pourra jamais prouver invinciblement la vérité des dates & des événemens. Cependant il faut convenir que la monarchie Chinoise doit avoir un même degré d'antiquité que celle des Perses,

DE LA CHINE.

19

des Assyriens, & de toutes celles dont on trouve des traces dans les histoires grecques & romaines.

La province de Chen-si est le berceau de la monarchie, qui, par degrés, ainsi que tous les états, soit par droit de conquêtes ou autrement, a reuni en un corps toutes les parties qui la compose. A ce vaste empire, la dynastie qui occupe actuellement le trône, a joint toute la Tartarie orientale, & la plus considérable partie de l'occidentale, qui comprend les pays des Mongols ou Mogols, & ceux des Kalkas. Maintenant il est borné au nord par la rivière d'Amur, d'où jusqu'à la pointe sud de l'isle de Kay-nan, il comprend plus de neuf cens lieues de France. Quelle est donc la force de cet état, si l'on y ajoute les royaumes tributaires, tels que la Corée, le Tong-King, la Cochinchine, Siam, &c. qui reçoivent leurs souverains de l'empereur, ou qui sont obligés d'obtenir son approbation?

Le gouvernement politique de la Chine est fondé uniquement sur les devoirs mutuels des pères & des enfans. L'empereur est le père de l'état; un viceroi est le père de la province qu'il gouverne; un mandarin celui de la ville où il commande. L'empereur est absolu; & quoique chaque particulier soit maître de ses possessions, il n'a pas droit de se plaindre, lorsque des besoins imprévus rendent nécessaire une augmentation de taxe.

L'empereur doit confirmer toutes les sentences des différens tribunaux des provinces;

mais les décrets qui émanent directement de lui sont perpétuels & irrévocables. Il peut choisir pour son héritier, celui de ses enfans qu'il juge le plus digne de lui succéder. Il confère toutes les charges, tous les honneurs auxquels même les princes de son sang n'ont de droit que celui qu'il veut bien leur accorder.

On ne connaît point à la Chine la vénalité des emplois : cependant, comme ailleurs, l'argent & la brigue les font obtenir.

Les revenus de l'empereur sont immenses ; ils sont payés, partie en argent, partie en nature. Selon la supputation la plus raisonnable, les sommes qui entrent dans les caisses impériales équivalent à douze cens cinquante millions de notre monnoie.)

Le nombre des troupes entretenues sur pied monte à plus de sept cens soixante & dix mille hommes, & l'on nourrit de même cinq cens soixante & cinq mille chevaux, pour les remontes de la cavalerie, & pour l'usage des postes & des couriers.

Les magasins de bled de Péking & des autres villes sont toujours fournis pour trois ans.

Les officiers du gouvernement civil sont distingués en neuf ordres, de Quans, ou mandarins, dont la subordination est le premier devoir. Chaque ordre est encore divisé en neuf degrés : c'est de ce corps que l'empereur tire les gouverneurs & autres officiers. Quelquefois il tire un sujet de mérite, d'un ordre inférieur, pour le faire passer dans la classe des

premiers ou seconds mandarins ; d'autrefois , il punit un mandarin coupable , en le tirant d'un ordre supérieur , pour le jeter dans une des dernières classes. Les trois premiers ordres comprennent les ministres d'état , les premiers présidens des tribunaux & les principaux officiers de l'armée.

Chaque province est gouvernée par cinq officiers généraux ; le gouverneur , le trésorier général , le juge criminel , le surintendant des postes & des salines , & le conservateur des impôts en nature. Sous ce tribunal sont plusieurs tribunaux particuliers , à la tête desquels président des mandarins.

Les Chinois lettrés ne sont pas justiciables des magistrats ordinaires ; ils ont leur dans chaque ville où les étudians sont examinés.

Tout particulier , lorsqu'il a deux ou trois degrés de littérature , peut aspirer à posséder les charges publiques. Les noms des aspirans sont inscrits sur un registre du tribunal suprême ; & , lorsqu'il vaque quatre gouvernemens , on en instruit l'empereur , qui fait appeler les quatre lettrés qui se trouvent les premiers sur la liste. Les quatre noms des gouvernemens sont écrits sur quatre billets , & mis dans une boîte. Ils tirent au sort , & chacun va gouverner la ville qui lui est échue. Cependant un mandarin ne peut être le gouverneur de la ville qui lui a donné naissance , dans la crainte que ses parens ou ses amis ne corrompent sa bonne foi & sa justice.

Tous les trois ans on examine la conduite

22 GOUVERNEMENT

de tous les mandarins de l'empire. Chaque mandarin supérieur, après de sévères informations, envoie à la cour des notes, bonnes ou mauvaises, sur les mandarins inférieurs; lesquelles, avant de parvenir à la cour, sont encore visées, augmentées ou changées par des mandarins du second ordre & même par ceux du troisième. Toutes ces notes sont remises au viceroy de la province, qui, de concert avec ses assistans, les examine, y joint les siennes & les fait passer au tribunal de Péking, qui pour lors se trouve en état de punir, ou de récompenser avec connaissance de cause. On récompense un mandarin, en le faisant passer à un poste plus éminent: on le punit en le faisant descendre à une place inférieure, à celle qu'il occupait. Le public est instruit de ces changemens par les ordres qui leur sont adressés, & qui portent: « A tel mandarin » élevé (ou rabaislé) de trois degrés, &c. » Pour avoir une certitude décidée des fautes qui se commettent dans l'administration de la justice, l'empereur envoie souvent des officiers qui parcourent les provinces, & reçoivent les plaintes des particuliers, ou quelquefois même se glissent dans les tribunaux pendant les audiences des juges, pour examiner s'il ne s'y passe point de fraudes. Toutes leurs remarques sont examinées à Péking, & l'on prétend aussi que l'on contraint les magistrats de fournir une liste des fautes dont ils se sentent coupables, laquelle, comparée avec les rapports des visiteurs secrets,

sert à leur condamnation, si elle ne se trouve pas fidèle.

Les législateurs de la Chine se sont servis de tous les moyens pour prévenir la corruption des juges. Un empereur * a augmenté du double les appointemens des mandarins ; & renonçant lui-même à recevoir aucun présent, il prononça la peine de mort contre le mandarin qui serait convaincu d'avoir accepté une somme plus forte que les honoraires légitimement dûs.

Mais, ce qui arrête bien plus sûrement le débordement des vices, & excite à la vertu, c'est la gazette de Péking. Cet écrit périodique est revu par l'empereur, avant de devenir public. On y trouve les grâces que le prince accorde, & les raisons qui l'ont engagé à les faire : les punitions qu'il inflige, & ce qui la contraint à user de sévérité ; l'état de toutes les dépenses, de tous les revenus ; les remontrances de tous les tribunaux ; les loix nouvelles, les nouveaux usages, les éloges que le souverain accorde aux mandarins, les réprimandes qu'il leur fait : « Par exemple, un » tel... n'est pas en bonne réputation ; il sera » puni, s'il ne pense point à se corriger. »

Lorsqu'un particulier a quelque affaire, il l'expose par écrit, & se rend à la porte du tribunal de la justice, où il frappe sur un tambour qu'il trouve à la seconde porte. Là,

* Yong-Ching.

24 GOUVERNEMENT

tombant à genoux, & tenant sa supplique des deux mains à la hauteur de sa tête, il attend qu'un officier chargé de ce soin vienne la recevoir: elle est portée aux différens juges. Si elle est rejetée, on la fait rendre au suppliant; & souvent on le condamne au fouet, pour avoir formé une demande injuste ou ridicule. Si elle est admise, le président de ce tribunal suprême, l'envoie aux juges qui doivent connaître de cette affaire. Si le fait est de peu de conséquence, les juges l'examinent, & font passer leur décision au président du premier tribunal, qui adoucit ou augmente la peine, & prononce la sentence. Lorsque la chose est de la plus grande importance, on réduit le cas par écrit. Il est remis au contrôleur qui le communique au conseil d'état; &, après avoir été examiné par l'empereur, après avoir été revu encore par les mêmes tribunaux, & être revenu par les mêmes voies à sa majesté impériale, elle porte son jugement, & le procès est irrévocablement terminé.

Toutes les sentences de mort doivent être examinées, approuvées & signées par l'empereur, & il n'y a pas de précaution qui paraisse excessive aux Chinois, lorsqu'il est question de condamner un citoyen à perdre la vie. On doit présenter au prince, jusqu'à trois fois, le procès, avant qu'il porte la sentence capitale. Tous les tribunaux, tous les juges suprêmes de l'empire, ont le droit d'examiner les pièces du procès & les précis du jugement,

& peuvent proposer les changemens qu'ils croient devoir y être faits. « Ainsi, dit un » auteur, le plus vil & le plus méprisable » sujet de l'empire jouit, à la Chine, d'un » privilège qui ne s'accorde, en Europe, » qu'aux personnes de la plus haute distinc- » tion. »

Les tribunaux militaires suivent les mêmes usages que les cours civiles & criminelles. Nous avons remarqué que le nombre des troupes de l'empire passait celui de sept cens soixante-dix mille soldats; nous devons ajouter qu'il n'est pas besoin d'employer la violence pour les enrôler. La profession de soldat est regardée à la Chine comme un très-bon établissement, & l'on sollicite pour l'obtenir, d'autant que l'on fait son service dans le canton que l'on habite. Le soldat reçoit pour paie, de trois mois en trois mois, cinq sols d'argent fin, & une mesure de ris chaque jour. Les cavaliers ont cinq sols de plus, & deux mesures de fèves pour la nourriture de leurs chevaux.

Les armes des soldats sont des cimeterres & des dards. Ils sont assez régulièrement exercés, & cet exercice consiste en quelques évolutions ou marches tumultueuses & irrégulières, qu'ils exécutent au son des trompettes. Ce sont les missionnaires qui leur ont appris à fondre des canons, & à en faire usage. Ils avaient inventé la poudre; mais ils ne s'en servaient que dans des fêtes, qui toujours étaient célébrées par des feux d'artifice. De-

26 G O U V E R N E M E N T , &c.
puis l'arrivée des Portugais dans leur empire,
ils connaissent l'usage des mousquets.

En général, le Chinois est mol & efféminé :
l'éducation de la jeunesse, qui a pour but les
sciences, la morale & la politique, n'est pas
propre à nourrir ce courage militaire, qui
fait le grand homme de guerre. L'officier &
le soldat se voient, sans murmurer, préférer
les lettrés, & n'ont pas plus d'estime pour leur
état, que le corps de la nation paraît en avoir.
A deux reprises les Tartares se sont rendus
maîtres de la Chine. Une fois ils ont été chas-
sés; mais les divisions intestines ont fait sub-
sister la seconde invasion. Les Tartares, assis
sur le trône, se sont soumis, les armes à la
main, aux loix du pays : ils en ont pris les
usages, les mœurs; & la paix & la douceur
du gouvernement de l'état ont civilisés ces
barbares, au point de leur faire préférer la
lâche mollesse des vaincus, à cette vie dure,
courageuse & altière qui les en a rendus vain-
queurs.



 CHAPITRE IV.

Religions établies à la Chine.

ON distingue quatre religions différentes dans l'empire de la Chine. La première, la religion naturelle, qui est proprement la religion établie, & celle que suivent quelques lettrés & le gouvernement * : la seconde, celle du philosophe Lau-Kyun, qui paraît n'être qu'une corruption de la loi naturelle, rétablie ensuite par Confucius, ou Cong-fut-sée : la troisième, celle de l'imposteur Fo, qui est fondée sur l'idolâtrie la plus monstrueuse : la quatrième, celle de Ju-Kyan, qui a corrompu la première, & qu'ont adoptée une grande quantité de lettrés.

Les faibles connaissances qui nous sont parvenues touchant les quatre religions de la Chine, sont dûes aux missionnaires Européens & sur-tout aux jésuites ; mais il ne faut pas toujours les en croire sur leurs récits. Soit qu'ils n'aient pas souvent pu découvrir la

* Lorsque l'on dit que la religion naturelle est celle du gouvernement & de quelques lettrés, l'on ne parle que de quelques préceptes de la loi naturelle ; car il faut convenir qu'ils en ignorent plusieurs, & même de très-importans, & qu'ils pratiquent beaucoup de cérémonies superstitieuses. (Voyez NAVARETTE.)

100

100

verité, soit négligence ou quelque autre motif, on s'apperçoit qu'ils ne traitent avec une sorte d'exactitude que la première religion, tandis qu'ils passent légèrement sur les autres; & que, par rapport à celle de Fo, ils suppriment plusieurs circonstances & en déguisent d'autres. Un auteur Anglais croit qu'ils ont voulu charger d'athéisme la secte de Ju-Kyan, pour purger du même soupçon la religion établie, dont ils ont toléré quelques pratiques.

Religion naturelle.

L'opinion la plus commune est que quelques descendans de Noé, ayant pénétré vers l'orient, environ deux cens ans après le déluge, y fondèrent le vaste empire de la Chine, & y établirent la religion naturelle.

Les Chinois* reconnaissent un Etre suprême, qu'ils regardent comme le principe universel de toutes choses; il est l'objet de leur culte & ils l'adorent sous deux noms différens, Chang-ti & Tyen, qui, l'un & l'autre,

* Tous les lettrés ne s'accordent pas sur l'idée qu'il faut attacher à ces noms qu'ils donnent au premier des êtres; de-là vient que les souverains pontifes ont défendus aux missionnaires de se servir de ces termes pour signifier le vrai Dieu, attendu que des lettrés s'en servent pour exprimer le ciel matériel. (Voyez les décrets des papes & des cardinaux sur les superstitions Chinoises.)

RELIGIONS. 29

signifient souverain empereur. Tyen, suivant leurs docteurs, est l'esprit qui préside au ciel, parce que le ciel est le plus excellent ouvrage de la première cause. Un pere est le Tyen de sa famille. Un viceroi celui d'une province ; l'empereur, le Tyen de l'empire, & l'être suprême le Tyen de l'univers. Les Chinois reconnoissent aussi des esprits inférieurs, dépendans du premier être, qui président aux villes, aux fleuves, aux montagnes, aux bois, &c.

Le grand Tyen est le créateur de tout ce qui existe ; il est indépendant & tout-puissant. Il connaît tout, jusqu'aux plus secrettes pensées ; rien n'arrive que par son ordre. Il est saint, & régit souverainement le monde. Sa justice n'a point de bornes ; il récompense l'homme vertueux, & punit le coupable. Il dépose les rois dans sa colère. Les maux qu'il répand sur la terre, sont des avertissemens paternels pour engager les peuples à se corriger ; & les prodiges & les apparitions extraordinaires, sont les moyens qu'il emploie pour annoncer sa colère & les malheurs qu'il prépare aux empires, & forcer les coupables à revenir à lui.

Sans entrer dans la discussion, si tout ce qu'on raconte de l'empereur Fo-Hi est une fable, & si ce prince offrait deux fois l'année des victimes en sacrifice à l'Être suprême ; on doit observer que ses successeurs, (s'il a réellement existé) se sont toujours crus empereurs, pour le commandement, maîtres,

30 RELIGIONS.

pour l'instruction , & prêtres pour les sacrifices. Pendant ces fêtes religieuses , tout travail était suspendu ; les tribunaux étaient fermés , & l'on ne pouvait entreprendre de voyage. On les nommait les fêtes de la reconnaissance envers Tyen. A ces deux fêtes que Fo-Hi avait instituées , son successeur Chin-Nong en ajouta deux autres , au printemps & à l'automne , après la moisson ; & les premiers fruits de la terre étaient offerts à Chang-Ti , & l'empereur lui-même allait cultiver le bled & les fruits qui servaient à ces sacrifices : usage qui est devenu une règle observée encore aujourd'hui.

Whang-Ti , successeur de Chin-Nong , bâtit un temple à l'Être suprême ; Chan-Hau , son fils , ajouta des concerts de musique aux sacrifices. Le règne de ce prince fut troublé par la révolte de quelques petits souverains tributaires , qui , dit-on , eurent recours à la magie pour effrayer le peuple & substituer la crainte des esprits au culte pur qu'ils rendaient au Tyen. Cet orage fut bientôt dissipé , & l'empereur Chuen-Hyo rétablit les anciennes fêtes. C'est ce Monarque qui institua la plus grande partie des cérémonies religieuses , qui prescrivit des règles pour le choix des victimes , & partagea en deux corps le collège des prêtres , dont l'un fut chargé de la direction du cérémonial , & l'autre de l'instruction des peuples.

Les lettrés Chinois croient l'existence des ames après la séparation du corps , & sont

RELIGIONS.

311

perfuadés de la certitude des apparitions ; mais leurs livres ne nous présentent qu'une idée confuse des châtimens éternels dans une autre vie. On voit bien dans leur doctrine que le suprême Etre a créé tout , de rien ; mais on ne sçait s'ils entendent par-là une véritable action qui donne l'existence à un être passible qui n'existait pas. Au reste , ils ne nient pas la possibilité de l'éternité de la matière , & ne s'expliquent que confusément sur l'état futur des ames. Ce qu'il y a de singulier , c'est que jusqu'au tems qu'a commencée l'Idolâtrie de Fo , la Chine a été préservée des erreurs de la magie , & que les lettrés se sont toujours sauvés de cette contagion. On en donne pour raison , l'établissement du suprême tribunal des rites , presqu'aussi ancien que la monarchie , qui n'a cessé de s'élever contre les nouvelles superstitions.

Avant les quatre grands sacrifices , qui répondent aux quatre saisons de l'année , les Chinois observent trois jours de jeûnes. Ils se préparent de même à ceux qu'ils offrent dans les circonstances pour faire cesser les calamités publiques.

Secte de Lau - Kyun.

Le philosophe Lau-Kyun , chef de cette secte , naquit sous le règne de l'empereur Tingu, environ six cens ans avant Jésus-Christ, & à-peu-près cinquante avant le fameux Confucius. Pour donner plus de poids à sa pré-

tendue mission , il fit accroire à ses disciples qu'il avait été créé par le ciel ; ce qui , sans doute , en langage oriental , signifie qu'il devait être regardé comme un envoyé du ciel. Pour soutenir le personnage qu'il voulait jouer , il déclara qu'il était demeuré quatre-vingt-un an dans le sein de sa mère , & qu'un moment avant sa mort il s'était ouvert un passage par le côté gauche.

Les principes moraux de ce philosophe , & de ses sectateurs , ont beaucoup de ressemblance avec ceux d'Épicure. Lorsque Lau-Kyun parlait de la production du monde , il disait souvent : « Tay , (c'est à dire , la loi » de raison) a produit un : un a produit » deux : deux ont produit trois , & trois ont » produit toutes choses. « Le bonheur , di- » fait-il , consiste à se délivrer des passions » qui peuvent troubler la tranquillité de l'a- » me : l'objet d'un homme sage , doit être de » passer sa vie , sans inquiétude & sans em- » barras. Dans cette vue , il ne doit jamais » tourner ses réflexions sur le passé , ni sa » curiosité sur l'avenir. Etre agité par des » soins , occupé de grands projets , livré à » l'ambition , à l'avarice & à d'autres passions , » c'est vivre pour la postérité , plus que pour » soi-même. Il y a donc de la folie à cher- » cher le bonheur d'autrui , même le nôtre , » aux dépens de notre repos , parce que » tout ce que nous regardons comme le bon- » heur , cesse de mériter ce nom , lorsque la » paix de l'ame en reçoit la moindre altéra- » tion. »

RELIGIONS.

33

» tion. » Aussi les Docteurs de cette secte affectent-ils une tranquillité d'ame, qui en suspend toutes les fonctions : mais comme ce calme apparent ne peut les garantir de la mort, ils prétendent avoir trouvé par le secours de la chymie, une liqueur qui les rend immortels. Leur aveuglement pour la magie n'est pas moins fort. Ils prétendent pouvoir forcer les démons à faire réussir toutes leurs entreprises. Ces deux extravagances ont attiré dans leur parti beaucoup de femmes, & quantité d'avares & d'ambitieux mandarins.

Sous le règne de Vu-Ki, sixième empereur de la race de Hau, qui avait été séduit par ces affreux dogmes, & sous celui de ses successeurs, les disciples de Lau-Kyun eurent la permission d'étendre son culte & d'élever des temples au démon, dans toutes les provinces de l'empire. Ils s'avisèrent de vendre de petites statues, qui représentaient les esprits des hommes, auxquels ils accordaient l'immortalité; & cette fourberie leur acquit des richesses immenses. Sous les dynasties suivantes, le culte de Lau-Kyun s'étendit encore plus : il fut spécialement protégé par les empereurs, & chéri des grands & des peuples, dont il flattait les passions, ou dont il étonnait l'ignorance. Le temple bâti en l'honneur de cet imposteur, reçoit chaque jour une foule innombrable de dévots, qui viennent le consulter sur leurs maladies, ou sur ce qu'ils doivent espérer d'heureux dans le cours de leur

Tome I.

C

vie; & qui, après avoir bien payé les prêtres, s'en retournent satisfaits, avec un billet rempli de caractères magiques.

Il n'est point d'impostures que les prêtres de Lau-Kyun ne mettent en usage pour tromper le peuple. Semblables à ces malheureuses qui disent la bonne aventure dans notre Europe, ils cherchent à pénétrer tous les secrets, à se mettre au fait de tout ce qui peut concerner ceux qui viennent les consulter; & sur ce qu'ils ont appris, ils dressent leurs oracles, dont les réponses sont toujours ambiguës & captieuses.

Secte de Fo.

Le culte de Fo commença à s'établir dans l'empire de la Chine; environ soixante-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ. Les progrès de cette nouvelle secte furent des plus rapides, & les superstitions & l'idolâtrie achevèrent de corrompre la nation. Voici ce que les auteurs rapportent à ce sujet. A l'occasion d'un songe, l'empereur Ming-Ti se rappella qu'on avait souvent entendu dire au philosophe Confucius: « Que le saint » devait paraître du côté de l'ouest: » il fit partir des ambassadeurs pour s'informer quel était ce saint, & s'instruire de sa doctrine. Ces députés entrèrent dans l'Inde, où devait s'établir leurs recherches, & crurent reconnaître le saint qu'ils avaient ordre de trouver dans l'idole qu'ils apportèrent à la Chine,

R E L I G I O N S.

35

avec les fables , les superstitions , la doctrine de la métempfycofe , & l'athéisme , dont cette partie du monde a été le berceau.

On dit que Fo naquit dans cette partie de l'Inde , que les Chinois nomment Chung-Tyen-Cho , & qu'il était fils de roi. Il reçut le nom de Che-Kia ou Xe-Quia ; mais à l'âge de trente ans il se donna celui de Fo. Sa mere, avant de le mettre au monde, avait rêvé qu'elle avalait un éléphant , & c'est de cette idée folle que viennent les honneurs que les rois Indiens rendent aux éléphans blancs. Fo , à peine né , se tint debout , fit sept pas , & montrant d'une main le ciel & de l'autre la terre , il s'écria : « Au ciel & sur la terre , il n'y a que moi qui mérite d'être honoré. » A dix-sept ans , il épousa trois femmes , de l'une desquelles il eut un fils. A dix-neuf ans , il abandonna ses épouses & son fils , & se retira dans un désert avec quelques philosophes. A trente ans , il fut pénétré de l'esprit de la divinité , qui lui accorda toutes les connaissances ; & , dès l'instant , il devint Fo , c'est - a - dire , un de ces divinités que les Indiens adorent sous le nom de pagodes. Aussi-tôt il prêcha sa doctrine , & en certifie la vérité par des merveilles. Quarante mille disciples vont répandre dans l'Inde , & les nouveaux dogmes de Fo , & les prétendus miracles qu'ils supposent lui avoir vu opérer. La divinité de Fo ne put cependant lui conserver la vie ; il mourut à l'âge de soixante & dix-neuf ans. Avant de rendre le dernier

foupir, il fit appeller ses disciples favoris, & leur dit que pendant quarante ans il leur avait caché la vérité sous des figures & des paraboles ; mais qu'étant prêt de les quitter, il voulait leur dévoiler la doctrine : » Il n'y a » d'autre principe des choses, leur dit-il, » que le vuide & le néant. Tout est sorti du » néant, & tout doit y rentrer ; telle est la » fin de toutes les espérances. « Ces dernières paroles ne séduisirent pas les disciples de Fo, qui, pour la plupart, s'en tinrent aux premières leçons de leur maître.

Après la mort de Fo, les sectateurs n'épargnèrent pas les fables pour perpétuer son culte ; ils publièrent qu'il était né huit mille fois, & que son ame avait passé successivement dans plusieurs animaux, tels que le singe, le dragon, l'éléphant blanc, &c. & bientôt, pour honorer les domiciles que l'ame de Fo s'était choisis, les Chinois élevèrent des temples à tous ces animaux.

Les principes de la morale des disciples de Fo, sont à-peu-près contenus dans les paroles suivantes. » Il y a beaucoup de différence » entre le bien & le mal ; après la mort, il y » a des récompenses pour la vertu, des punitions pour le vice, & des places marquées » pour l'un & pour l'autre, suivant leur degré de mérite : le dieu Fo naquit pour sauver le monde, & pour ramener dans la voie » du salut ceux qui s'en sont écartés ; c'est » à lui qu'ils doivent l'expiation de leurs péchés, & la nouvelle naissance à laquelle ils

RELIGIONS.

37

» sont destinés dans un autre monde. Il y a
 » cinq préceptes d'une obligation indispen-
 » sable, 1^o. de ne jamais tuer aucune créa-
 » ture vivante; 2^o. de ne pas s'emparer du
 » bien d'autrui; 3^o. d'éviter l'impureté; 4^o.
 » de ne pas blesser la vérité par le mensonge;
 » 5^o. de s'abstenir de l'usage du vin. « Les
 » prêtres ou bonzes de Fo, ajoutent des ins-
 » tructions à ces préceptes, & ces instructions
 » les regardent particulièrement. » Traitez
 » bien les bonzes, répètent-ils souvent, &
 » fournissez-leur tout ce qui est nécessaire à
 » leur subsistance. Bâissez-leur des monastères
 » & des temples, afin que par leurs prières,
 » & par les châtimens volontaires qu'ils s'im-
 » posent pour l'expiation de vos péchés, ils
 » puissent vous garantir des punitions dont
 » vous êtes menacés. Aux funérailles de vos
 » parens, brûlez du papier doré & argenté,
 » avec quantité d'habits & d'étoffes de soie,
 » qui seront changés dans l'autre monde en
 » or, en argent, & en habits réels. Ainsi,
 » non-seulement vous pourvoirez aux néces-
 » sités des personnes qui vous sont chères,
 » mais vous les mettrez en état d'obtenir les
 » faveurs des dix-huit gardes de l'enfer, qui
 » seroient inexorables sans cette corruption,
 » & capables de les traiter avec la dernière
 » rigueur. Si vous négligez ces commande-
 » mens, vous ne devez vous attendre, après
 » la mort, qu'à de cruels supplices. Votre
 » ame, par un long cours de transmigrations,
 » passera dans les plus vils animaux, & vous

» reparaitrez successivement sous la forme
 » d'un mulet, d'un cheval, d'un chien, d'un
 » rat, & d'autres créatures encore plus mé-
 » prisables. «

La doctrine de la transmigration des ames est un trésor pour les bonzes qui ne cessent, par d'effrayantes menaces, d'entretenir la crainte du peuple ignorant & superstitieux. Il n'y a peut-être pas au monde d'hypocrites plus fins & plus déliés. Leurs macérations, leurs jeûnes prétendus inspirent la pitié, & leur produisent d'abondantes moissons d'aumônes.

Les temples de Fo sont nombreux, & tous de la plus grande richesse. On y voit une immense quantité de différentes idoles, ou statues des saints de la secte, que les bonzes prient dévotement chaque jour : ce n'est pas que quelquefois ils ne se fâchent contre ces extravagantes images. Lorsqu'après beaucoup de prières, les bonzes n'obtiennent rien de leurs idoles, ils les chassent ignominieusement de leurs temples, en leur disant :
 » Comment, chien d'esprit, nous vous lo-
 » geons dans un temple magnifique, nous
 » vous revêtons d'une belle dorure, & tous
 » nos soins ne font de vous qu'un ingrat, qui
 » nous refuse ce que nous lui demandons » ?
 Alors ils lient la statue, & la traînent dans les rues, & au milieu des plus sales immondices ; mais si, par hasard, ce qu'ils avaient demandé arrive, ils vont en procession chercher le dieu, ils le lavent, & le replacent

RELIGIONS.

39

dans le temple, ensuite ils se mettent à genoux, & lui demandent humblement pardon de leur emportement : » Au fond, lui dirent-ils, nous nous sommes un peu trop hâtés, » mais il est vrai aussi que vous avez été un peu trop lent. Pourquoi vous êtes-vous attiré nos injures ? nous ne pouvons pas remédier au passé. N'en parlons plus. Si vous voulez l'oublier, nous allons vous revêtir d'une nouvelle dorure. »

Heureusement pour les bonzes, que les aventures mortifiantes qui leur arrivent, ne prennent rien sur la crédulité du peuple. Un habitant de Nan-King, avait sa fille malade, & s'adressa à des bonzes, qui, moyennant une somme d'argent, lui promirent la protection d'une idole fort vantée. La jeune personne n'en mourut pas moins, & le père, dans l'excès de sa douleur, porta sa plainte au juge, & lui dit : » Si l'esprit est capable de guérir les malades, c'est une fripponnerie manifeste d'avoir pris mon argent, & laissé mourir ma fille : s'il n'a pas le pouvoir qu'il s'attribue, que signifie cette présomption ? Pourquoi prend-il la qualité de dieu ? Est-ce pour rien que nous l'adorons, & que toute la province lui offre des sacrifices ? Cette affaire singulière fut portée au conseil de Péking, qui condamna l'idole au bannissement perpétuel, comme inutile au bien de l'empire, son temple fut abbatu, & ses bonzes châtiés sévèrement.

Les bonzes employent souvent les moyens

Civ.

RELIGIONS.

les plus horribles pour ranimer la dévotion
 du peuple. Ils avaient enlevé un jeune homme ;
 & après l'avoir lié dans une cage de fer , & lui
 avoir mis un bâillon qui l'empêchait de
 crier , ils le présentèrent à la populace assem-
 blée, sur les bords d'une profonde rivière.
 » Ce jeune homme, dit un bonze à haute
 » voix, a la dévotion de se précipiter dans
 » ces eaux ; nous lui avons permis de rem-
 » plir son dessein, mais il n'en mourra pas. Il
 » sera reçu par des esprits charitables, qui lui
 » feront un accueil aussi favorable qu'il puisse
 » le désirer. En vérité, c'est ce qui pouvait
 » lui arriver de plus heureux. Cent autres
 » ont ambitionné sa place, mais nous lui avons
 » donné la préférence, parce qu'il l'a mérité
 » en effet par son zèle & par ses autres ver-
 » tus. « Le hazard avait fait passer par-là le
 gouverneur de la province ; ce discours le
 frappa, il se fit amener ce jeune homme,
 malgré la résistance & les imprécations des
 bonzes ; & il apprit de lui les circonstances
 de son enlèvement. On s'affura de ces coquins,
 le supérieur fut précipité dans la rivière, &
 les esprits charitables ne s'empêchèrent point
 à le recevoir ; les autres coupables furent jet-
 tés dans des prisons, & quelques tems après
 reçurent la punition qu'ils avaient mérité.

Tels sont les prêtres de Fo, qui n'en im-
 posent qu'à la plus vile populace, & qui sont
 souverainement méprisés par les grands & les
 lettrés. Cependant il en est parmi eux qui
 prétendent que ce qu'on sçait de leur doc-

RELIGIONS.

erine n'est qu'une pâture grossière, faite seulement pour les ignorans & le commun des bonzes, & qu'ils appellent les dogmes extérieurs; mais qu'il en est d'intérieurs & réservés aux génies sublimes, & capables de la plus haute perfection. C'est ainsi qu'en trompant les plus crédules, ils les retiennent dans leurs chaînes, sous prétexte de les préparer aux instructions les plus élevées: quelques-uns d'entr'eux ont éventé cet infame secret, qui se réduit à ceci.

» Le vide, ou le néant est l'origine & la
 » fin de tout ce qui existe: le mélange des
 » élémens, dont toutes les créatures sont
 » composées, est sorti du néant, & doit y
 » rentrer; tous les êtres animés, ou sans
 » ame, ne diffèrent l'un de l'autre que par
 » leur forme & leurs qualités, & sont, au
 » fond, les mêmes dans leur substance &
 » dans leur principe.

» Ce principe de toutes choses est, disent-
 » ils, une chose admirable, d'une pureté ex-
 » trême, exempte de toutes sortes d'altéra-
 » tions, très-belle, très-simple, enfin la per-
 » fection de toutes choses par sa simplicité.
 » Elle est parfaite elle-même, & par consé-
 » quent dans un repos perpétuel, sans action,
 » sans pouvoir & sans intelligence. Bien plus,
 » son essence consiste à n'avoir ni intelligen-
 » ce, ni action; ni desir. Pour vivre heureu-
 » sement, nous devons nous efforcer conti-
 » nuellement, par la méditation, & par de
 » fréquentes victoires sur nous-mêmes, de

RELIGIONS.

» devenir semblables à ce principe ; & , dans
» cette vue , nous devons nous accoutumer à
» ne rien faire , à ne rien désirer , à n'être sen-
» sible à rien , à ne penser même à rien. Le
» vice & la vertu , les récompenses & les pu-
» nitions , la providence , l'immortalité de
» l'ame n'entrent pour rien dans ce système ;
» toute la sainteté consiste à cesser d'être , &
» à se replonger dans le néant. Plus on ap-
» proche de la nature d'une pierre ou d'un
» tronc d'arbre , plus on touche à la perfec-
» tion ; en un mot , c'est dans l'indolence ,
» dans l'inaction , dans la cessation de tous
» les desirs , & dans la privation de tous les
» mouvemens du corps , dans l'annihilation
» de toutes les facultés de l'ame , & dans la
» suspension générale de la pensée , que con-
» sistent la vertu & le bonheur. Lorsqu'on est
» une fois parvenu à cet heureux état , toutes
» les vicissitudes & les transmigrations étant
» finies , on n'a plus rien à redouter , parce
» qu'à parler proprement , on n'est plus rien ;
» & pour renfermer toute la perfection de
» cet état dans un seul mot , on est parfaite-
» ment semblable au dieu Fo. «

Cette doctrine extravagante & impie a trouvé
quelques partisans à la cour , & l'empereur
Kan-Hong résigna son empire pour se livrer à
l'imbécillité de ces méditations. Un philosophe
Chinois s'est élevé de toutes ses forces contre
ce stupide système. » L'homme est fait
» pour penser , pour raisonner , pour connaî-
» tre & pratiquer la vertu , a-t'il écrit ; se li-

RELIGIONS.

43

» vrer à cette apathie, c'est détruire tous les
 » liens de la société, & se ravaller fort au-
 » dessous de la bête. »

Confucius.

Les lettrés Chinois ne prétendent pas que leur philosophe Confucius ait établi une religion, mais ils croient qu'il a conservé l'ancienne dans toute sa pureté. * Aussi relèvent-ils l'instant de sa naissance par les plus grands prodiges. Les anges, disent-ils, s'approchèrent de la terre pour contempler de plus près cet enfant miraculeux, & l'on entendit des concerts célestes. A peine fut-il né, que deux dragons se placèrent aux deux côtés de son berceau pour le garder.

Confucius naquit cinq cens cinquante-un an avant Jésus-Christ, &, selon quelques auteurs seulement, quatre cens quatre-vingt-trois. Son père, qu'il perdit presque en naissant, le fit appeller *enfant de douleur*. Les Chinois prétendent qu'il descendait en droite ligne de la seconde famille de leurs empereurs.

Le jeune Confucius était déjà philosophe dans l'âge où les autres hommes ne sont pas encore sortis de l'enfance : on remarquait en

* Krimpher, traduction Anglaise de son histoire du Japon, liv. 2, chap. 3.

Confucius est le même philosophe, dont les Japonais honorent la mémoire sous le nom de Koofu.

lui un amour extrême pour la vertu. Il étoit sérieux, grave, & chériffoit ses devoirs par-dessus toute chose. Plein de respect pour ses parens, il honorait son ayeul plus que tous les autres. Jamais il ne commençait ses repas sans se prosterner devant le maître souverain du ciel, & sans lui offrir la subsistance qu'il allait prendre. Un jour il entendit soupirer son grand-père, il osa lui demander la cause de son chagrin: » Peut-être craignez-vous, lui dit-il, que vos descendans ne négligent le soin de la vertu, & ne vous deshonorent par leurs vices. Mais qui vous a appris ces choses, lui répondit le vieillard? » Je l'ai appris de vous-même, reprit Confucius. Je vous écoute avec application toutes les fois que vous parlez, & je vous ai souvent oui dire qu'un fils, qui par sa vie ne soutient pas la réputation de ses ancêtres, en dégénère, & ne mérite pas d'en porter le nom. Quand vous parliez de la sorte, pensiez-vous à moi, & ne serait-ce pas ce qui vous afflige? «

Dès l'âge de quinze ans Confucius avait déjà lu les meilleurs livres, & en avait extrait ce qui lui avait paru le plus utile à son instruction. A vingt ans, il se maria, & son épouse lui donna un fils au bout de dix mois, mais bientôt il la répudia * pour se livrer tout entier à l'étude de la philosophie. Il

* Histoire de la Chine, liv. 4.

R E L I G I O N S.

ne dédaigna cependant pas d'entrer dans les charges & de remplir les devoirs pénibles de la magistrature. Ce fut pendant ces occupations laborieuses qu'il rassembla près de trois mille disciples, dont il en distingua particulièrement soixante & douze, qui répandirent par-tout sa doctrine & prêchèrent la réforme des mœurs. Douze furent encore tirés de ce grand nombre, comme les plus habiles, & tous furent partagés par leur maître en quatre classes. L'application des premiers tendait à cultiver la vertu & à s'en imprimer l'habitude dans le cœur. Les seconds s'attachaient à bien raisonner & à bien parler : les troisièmes à la politique & à se former l'idée d'un bon gouvernement : & ceux de la dernière classe enfin s'occupaient à écrire d'un style exact & poli, tout ce qui regardait la conduite des mœurs.

Confucius crut devoir ses premiers soins à son pays natal, il ouvrit son école de morale dans la province de *Lu*, & bientôt il y fit revivre l'âge d'or. La bonne-foi soutint le commerce. Le respect pour les pères, resserra les liens de la société dans les familles, la vertu régna dans tous les cœurs ; & dit un auteur Chinois : « L'équité devint » si grande, qu'on n'aurait osé ramasser ce » qu'on aurait trouvé dans les grands che- » mins, à moins qu'il n'eût appartenu à » celui qui s'en ferait faisi, & tous les ci- » toyens vivaient entr'eux avec autant d'in-

» telligence & d'union, que s'ils n'eussent été
 » qu'une seule famille ».

La réputation du philosophe perça jusqu'à la cour : il y fut appelé pour régir l'état, à titre de premier ministre, & son exemple réforma pour un temps le prince & les grands : mais le mépris des richesses & des plaisirs qu'il prêchait, déplut bientôt à ce lâche peuple de favoris ; ils n'épargnerent rien pour le perdre dans l'esprit de l'empereur & ne tardèrent pas à réussir. La cour retomba dans la mollesse, & Confucius sauva sa vertu & sa réputation de ces désordres, en se retirant de ce séjour de la corruption. Dans la retraite qu'il se choisit, il continua ses instructions à ses chers disciples. Il leur disait souvent : « qu'aucun homme n'était assez puissant pour lui nuire, & que, quand on était élevé jusqu'au ciel, par un sincère desir de la perfection, bien loin de craindre l'orage, on n'entendait pas même le bruit qui se faisait dans ce bas monde. » Pour mieux les affermit dans le sentier de sa vertu, il les exhortait : « à obéir au ciel, à le craindre, à le servir, à aimer son prochain comme soi-même, à se vaincre, à soumettre ses passions à la raison, à ne faire rien, à ne dire rien, à ne penser rien qui lui fût contraire. » Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il ne prescrivit rien à cet égard, qu'il ne pratiquât lui-même.

Confucius vécut soixante & treize ans. Quelque temps avant sa mort, il dit en parlant de la morale qu'il avait voulu établir :

RELIGIONS.

47

« la montagne est tombée ; une haute ma-
 » chine a été détruite. « Les derniers jours
 de sa vie , il adressa ces mots à ses disci-
 ples : « Puisque les rois ne suivent pas mes
 » maximes , je ne suis plus utile au mon-
 » de , ainsi il est temps que j'en sorte. » On
 ne rendit justice à ce grand philosophe que
 lorsqu'il eut cessé de vivre. Ses disciples le
 pleurèrent amèrement , & les rois lui élevè-
 rent des temples , on y lisait sur les portes :
au Grand-mâitre , au Docteur , au Saint , à
celui qui a été doué d'une sagesse extraordinaire ,
à celui qui a enseigné les empereurs & les rois.

Morale de Confucius.

1°. La morale pratique a deux objets prin-
 cipaux , la culture de la nature intelligente :
 l'institution du peuple.

2°. L'un de ces objets demande que l'en-
 tendement soit orné de la science des cho-
 ses , afin qu'il discerne le bien & le mal , le
 vrai & le faux ; que les passions soient mo-
 dérées , que l'amour de la vérité & de la
 vertu se fortifient dans le cœur , & que la
 conduite envers les uns & les autres soit dé-
 cente & honnête.

3°. L'autre objet , que le citoyen sache se
 conduire lui-même & gouverner sa famille ,
 remplir sa charge , commander une partie de
 la nation , posséder l'empire.

4°. Le philosophe est celui qui a une con-
 naissance profonde des choses & des livres ,

qui pèse tout , qui soumet tout à la raison , & qui marche d'un pas assuré dans les voies de la vertu & de la justice

6°. Quand on aura conformé la force intellectuelle à approfondir les choses, l'attention & la volonté s'éleveront , les mauvaises affections s'éloigneront de l'ame , le corps se conservera sain , le domestique sera bien ordonné , la charge bien remplie , le gouvernement particulier bien administré , l'empire bien réglé : il jouira de la paix.

6°. Qu'est-ce que l'homme tient du ciel? La nature intelligente. La conformité à cette nature constitue la règle ; l'attention à vérifier la règle , & à s'y alijettir , est l'exercice du sage.

7°. Il est une certaine règle ou droiture céleste donnée à tous : il y a un supplément humain à ce don , quand on l'a perdu. La raison céleste est du saint , le supplément est du sage.

8°. Il n'y a qu'un seul principe de conduite : c'est de porter en tout de la sincérité , & de se conformer de toute son ame & de toutes ses forces à la mesure universelle. Ne fais point à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.

9°. On connaît l'homme en examinant ses actions , leur fin , les passions dans lesquelles il se complait , les choses en quoi il se repose.

10°. Il faut divulguer sur le champ les choses bonnes à tous : se réserver un usage exclusif ,

RELIGIONS.

49

exclusif, une application individuelle, c'est la forcer à un divorce.

11°. Que le disciple apprenne les raisons des choses, qu'il les examine, qu'il raisonne, qu'il médite, qu'il pèse, qu'il consulte le sage, qu'il s'éclaire, qu'il bannisse la confusion de ses pensées & l'instabilité de sa conduite.

12°. La vertu n'est pas seulement constante dans les choses extérieures.

13°. La vertu n'a aucun besoin de ce dont elle ne pourrait faire part à toute la terre, & elle ne pense rien qu'elle ne puisse s'avouer à elle-même à la face du ciel.

14°. Il ne faut s'appliquer à la vertu, que pour les vertueux.

15°. L'homme parfait ne se perd jamais de vue.

16°. Il y a trois degrés de sagesse; sçavoir, ce que c'est que la vertu, l'aimer, la posséder.

17°. La droiture de cœur est le fondement de la vertu.

18°. L'univers a cinq règles: il faut de la justice entre le prince & le sujet; de la tendresse entre le père & le fils; de la fidélité entre la femme & le mari; de la subordination entre les frères; de la concorde entre les amis. Il y a trois vertus cardinales, la prudence, qui discerne; l'amour universel, qui embrasse; le courage, qui soutient: la droiture de cœur les suppose.

19°. Les mouvemens de l'ame sont ignorés

Tome I.

D

des autres : si tu es sage , veilles donc à ce qu'il n'y ait que toi qui voye.

20°. La vertu est entre les extrêmes ; celui qui a passé le milieu , n'a pas mieux fait que celui qui ne l'a pas atteint.

21°. Il n'y a qu'une chose précieuse ; c'est la vertu.

22°. Une nation peut plus par la vertu que par l'eau & par le feu : je n'ai jamais vu périr le peuple qui l'a prise pour appui.

23°. Il faut plus d'exemples au peuple , que de préceptes ; il ne faut se charger de lui transmettre que ce dont on fera rempli.

24°. Le sage est son censeur le plus sévère ; il est son témoin , son accusateur & son juge.

25°. C'est avoir atteint l'innocence & la perfection , que de s'être surmonté ; & que d'avoir recouvré cet ancien & primitif état de droiture céleste.

26°. La paresse engourdie , l'ardeur inconsiderée , sont deux obstacles égaux au bien.

27°. L'homme parfait ne prend point une voie détournée ; il suit le chemin ordinaire & s'y tient ferme.

28°. L'honnête homme est un homme universel.

29°. La charité est cette affection constante & raisonnable qui nous immole au genre humain , comme s'il ne faisait avec nous qu'un individu , & qui nous associe à ses malheurs & à ses prospérités.

le
le
ju
pro
qu
pas
dié
3
& r
3
lité
de l
du c
de l
l'ex
dans

T
emp
relig

* Ce
ha : seu
loi nan
loi.
**
fance
tré
re

RELIGIONS.

51

30°. Il n'y a que l'honnête homme qui ait le droit de haïr & d'aimer.

31°. Compense l'injure par l'aversion *, & le bienfait par la reconnaissance ; car c'est la justice.

32°. Tomber , & ne point se relever , voilà proprement ce que c'est que faillir.

33°. C'est une espèce de trouble d'esprit , que de souhaiter aux autres , ou ce qui n'est pas en notre puissance , ou des choses contradictoires **.

34°. L'homme parfait agit selon son état , & ne veut rien qui lui soit étranger.

35°. Celui qui étudie la sagesse a neuf qualités en vue : la perspicacité de l'œil , la finesse de l'oreille , la sérénité du front , la gravité du corps , la véracité du propos , l'exactitude de l'action , le conseil dans les cas douteux , l'examen des suites dans la vengeance & dans la colère.

Secte de Ju-Kyau.

Tous les livres brûlés , par l'ordre d'un empereur extravagant , les troubles de la religion. & de la guerre , les superstitions de

* Ces loix , aimez vos ennemis , faites du bien à ceux qui vous haïssent , priez pour ceux qui vous persécutent , sont conformes à la loi naturelle : donc ce précepte de conscience est contraire à cette loi.

** Souhaiter à un autre ce qui n'est pas en notre puissance , mais en celle de Dieu , ou même en celle des autres hommes , est le sentiment naturel d'un cœur géné-

l'impofteur Fo, & l'amour des peuples pour les nouveautés, bannirent de la Chine l'amour des sciences pendant plusieurs fiècles. Sous les princes de la famille impériale de *Song*, les lettres commencèrent à renaître, & plusieurs d'entre les principaux mandarins entreprirent d'expliquer les livres de Confucius & de fes disciples, qui avoient échappés à l'incendie général. Vers l'an 1400 Yong-Lo, troifième empereur de la race de Tay-Ming, nomma quarante-deux docteurs, qu'il chargea de former un corps de doctrine. Ces fçavans composèrent un ouvrage, sous le titre de *Nature* ou de *Philofophie naturelle*; mais, au lieu de s'attacher à la pureté des premiers philofophes qu'ils commentaient, ils les expliquèrent d'une manière conforme à leurs propres opinions. Quelle que foit l'obfcurité de leur systême, tâchons d'en donner un précis, pûifque c'est actuellement ce qui constitue la religion moderne des lettrés.

Ils donnent à la première cause le nom de *Tay-Ki*; quoique ce Tay-Ki, difent-ils, foit quelque chose qui ne peut-être exprimé, qu'il foit séparé de toutes les imperfections de la matière, & qu'on ne pûiffe trouver de nom qui lui convienne. Comme les deux mots *Tay-Ki*, fignifient, en langue Chinoife, le faite d'une maifon, ils veulent, qu'en qualité de premier être, le *Tay-Ki* foit, à l'égard des autres êtres, ce que le faite d'une maifon est à l'égard de tout l'édifice; qu'il serve à lier & à conferver toutes les parties de l'univers,

RELIGIONS. 57

comme le fâite unit & soutient toutes les parties d'un toit. Ils le comparent aussi à la cime d'un arbre, à l'essieu d'un charriot : c'est le pivot sur lequel toute la machine de l'univers tourne, le pilier & le fondement de tout ce qui existe. « Ce n'est pas, ajoûtent-ils, un être chimérique, comme le vuide des bon-
 » zes : mais un être réel, dont l'existence a
 » précédé toutes choses ; c'est le parfait &
 » l'imparfait, la terre, le ciel & les cinq élé-
 » mens. Le Tay-Ki est une chose immobile
 » & en repos : lorsqu'il se remue, il produit
 » le Yang, qui est une matière parfaitement
 » subtile, active & dans un mouvement
 » continuel. Lorsqu'il est en repos, il produit
 » l'In, matière imparfaite & grossière, qui
 » n'a point de mouvement. Du mélange de
 » ces deux sortes de matières naissent les
 » cinq élémens, qui, par leur union & leur
 » tempérament, forment l'univers, & la dif-
 » férence de tous les corps. De-là viennent
 » les vicissitudes continuelles de toutes les
 » parties de l'univers, le mouvement des
 » étoiles, l'immobilité de la terre ; la stéri-
 » lité, la fécondité des plaines : c'est la cause
 » de tous les changemens ; mais une cause
 » ignorante, qui ne connaît pas la régularité
 » de ses propres opérations.

» Ce Tay-Ki cependant, selon eux, est le
 » plus pur & le plus parfait de tous les prin-
 » cipes ; il n'a point de commencement ni de
 » fin : c'est l'idée, le modèle & la source de
 » toutes choses, l'essence de tous les autres.

» êtres ; c'est la suprême intelligence qui a
 » tout produit. »

On voit , par cet exposé , combien ces docteurs sont en contradiction avec eux-mêmes : c'est pourtant à cause de ce dernier passage , que les Chinois ont cru devoir élever des temples au Tay-Ki.

Un petit nombre de lettrés est demeuré invinciblement attaché aux anciens principes. Cette différence d'opinions produisit, en 1710, une vive dispute , qui fut remise à la décision des pères missionnaires. Avant de s'expliquer, M. Maigret , vicaire apostolique du Fo-Kyen , insista pour que l'empereur déclarât s'il entendait par les mots *Tyen & Chang-Ti* le maître du ciel , & non le ciel matériel. Voici l'explication qu'en donna l'empereur dans un édit : « Ce n'est point au ciel visible & » matériel qu'on offre des sacrifices ; mais » uniquement au seigneur & au maître du » ciel , de la terre & de toutes choses. Il » faut donner le même sens à l'inscription » (*Chang-Ti* ,) qu'on lit sur les tablettes , » devant lesquelles on offre des sacrifices : » c'est par un juste sentiment de respect , » qu'on n'ose donner au souverain seigneur » le nom qui lui convient ; & l'on est dans » l'usage de l'invoquer sous les titres de *ciel* » *suprême* , de *bonté suprême* , du *ciel* , de » *ciel universel* , comme en parlant respectueu- » sement de l'empereur ; au lieu de l'appel- » ler par son propre nom , on emploie ceux de » *marches du trône* , & de *cour suprême de son*

RELIGIONS.

55

» palais. La fin des noms, différens dans les
 » termes, sont en effet les mêmes dans leur
 » signification ».

Tous les lettrés qui furent consultés sur ce sujet, parurent choqués que les européens s'imaginassent qu'ils étaient assez imbécilles pour honorer un être inanimé, un ciel visible & matériel. » En invoquant Tyen & Chang-ti, dirent-ils, nous invoquons le souverain seigneur du ciel, l'auteur & le principe de toutes choses, le dispensateur de tous les biens, qui voit tout, qui fait tout, & dont la sagesse gouverne l'univers. Il serait absurde que nous crussions qu'une famille, qu'une province, qu'un empire, soient sans maître indépendant : nous croyons une intelligence, un être suprême qui régit l'univers avec une sagesse égale à sa justice ».

Cependant tous les lettrés ne pensent pas de même : plusieurs rapprochent les principes des différens systêmes & s'efforcent de les concilier. D'autres, sitôt qu'ils sont parvenus au degré de mandarin, soit par un préjugé d'éducation pris dans une famille idolâtre, soit par une vue d'intérêt, ou par une coupable indulgence pour le peuple, semblent embrasser les opinions des autres sectes ; & quoiqu'ils déclament contre l'idolâtrie & les superstitions de Fo, on leur voit souvent fléchir le genou devant une multitude de petites idoles dorées, que leurs femmes placent respectueusement sur un autel, dans l'endroit le plus honorable de la maison. Ceux qui ont

assez de fermeté pour résister au torrent, participent du moins aux méthodes imaginaires que leurs femmes emploient pour pénétrer l'avenir ; & ils sont les premiers à appeler les bonzes & à se joindre à leurs cérémonies idolâtres, lorsque quelqu'un de la famille est en danger de mort. S'ils ne s'assujettissaient à ces usages superstitieux, loin de passer pour philosophes, ils ne seraient regardés que comme de mauvais citoyens.

Livres canoniques des Chinois.

Les Chinois, convaincus que le bon ordre & la paix sont les principaux objets d'une société, établirent d'abord une forme de gouvernement, & s'efforcèrent ensuite de trouver les moyens de la garantir de tout changement ; ils s'attachèrent à régler en général les mœurs & les usages de la nation, & à introduire des règles de civilité & de bienfaisance dans les différens ordres du peuple. Pour assurer leur ouvrage, ils décidèrent qu'on ne parviendroit aux charges, & aux emplois civils & militaires, qu'à proportion des progrès que l'on ferait dans l'étude de la morale, des loix, de l'histoire & de la langue.

Cinq devoirs principaux constituent la morale de ce peuple respectable. Les devoirs des pères & des enfans, du prince & des sujets, du mari & de la femme, de l'ainé des enfans & de ses frères, & les devoirs de l'amitié. Si l'on veut étendre ces principes,

RELIGIONS.

57

qui sont aussi anciens que la monarchie, on connaît parfaitement le gouvernement de l'empire Chinois: Ces principes sont renfermés dans les livres classiques ou canoniques, qui contiennent la morale, les loix & l'histoire du pays, depuis l'époque qui l'a rassemblé en corps de nation.

On réduit les livres canoniques au nombre de cinq, que par cette raison on appelle *U-king*, c'est-à-dire, *les cinq volumes*. C'est, si l'on peut s'exprimer ainsi (*), l'écriture sainte des Chinois, & leur vénération pour ces livres est égale à celle des Juifs pour l'ancien testament, des Chrétiens pour le nouveau, & des Turcs pour l'alcoran. Une multitude de commentaires & d'explications de ces cinq volumes, forme la bibliothèque générale des Chinois; & entre ces derniers ouvrages, celui composé en quatre livres, par Confucius & son disciple Mong-tsé, tient le premier rang.

L'*U-king* comprend les livres canoniques du premier ordre, & les commentaires composent le second. *King*, signifie une doctrine sublime, solide & invariable, fondée sur des

*. Quelque profonde que soit la vénération des Chinois pour leurs livres canoniques, il n'est nullement constaté qu'ils tiennent ces livres pour inspirés: ce serait donc de leur part une superstition bien grossière d'avoir pour leurs livres une vénération égale à celle que les Juifs & les Chrétiens ont pour leurs livres sacrés; car ces derniers n'auraient plus la même vénération, si on leur prouvait que les livres qu'ils croient inspirés ne le sont pas.

principes. Le premier se nomme Y-king, ou livres de transmutations. » Il est purement » symbolique ; c'est une table de soixante & » quatre figures doubles, composées chacune » de trois lignes, les unes entières, d'autres » doublées ou divisées en deux, & dans une » position parallèle. Par exemple, une figure » consiste en trois lignes entières ; une autre » est composée de trois signes brisés ; une » troisième, de deux lignes entières, & d'une » ligne brisée en deux ; une quatrième, de » deux lignes brisées, & d'une seule ligne. » Il en est de même de toutes les autres qui » expriment, par leur ordre, & leurs diffé- » rentes combinaisons, différentes choses, ou » différentes idées, que Fô-Hi, leur inven- » teur, & fondateur de la monarchie Chi- » noise, a jugé à propos d'y attacher. Ce sont » moins des hiéroglyphes que des signes ar- » bitraires de choses. « On ne doit pas dou- » ter que ce mystérieux ouvrage n'ait beau- » coup exercé la pénétration des premiers Chi- » nois : en effet, quel riche champ à moisson- » ner pour des commentateurs, qu'un livre » écrit en caractère particulier, & peut-être » inexplicable ? L'empereur Ven-vang, qui vi- » vait à-peu-près huit cens ans après Fô-hi, pré- » tendit l'expliquer : son fils Cheu-keug y donna » toute son application, & les ouvrages de ces » deux princes couvrirent encore de plus épais- » ses ténèbres cette production mystérieuse. En- » fin Confucius naquit, & ce philosophe leva » sans crainte les voiles du texte, éclaircit les

RELIGIONS.

commentaires des deux monarques, & fit disparaître les obscurités de ces lignes énigmatiques. Il reconnut, ou du moins, il crut reconnaître dans l'I-king une doctrine profonde, qui lui expliquait la nature des êtres, des éléments, & leurs propriétés; les principes de la morale & du gouvernement des états, & généralement tous mystères importants qui peuvent en assurer la durée. Cependant Confucius fut si peu content de son travail, qu'étant parvenu à une grande vieillesse, il souhaita vivement de vivre encore quelques années pour refondre cet ouvrage, qui semble devoir être regardé comme le vrai livre canonique, puisque, de l'aveu des sçavans Chinois, les lignes tracées par Fo-hi, sont des caractères symboliques, susceptibles d'explications fausses, ou forcées, & que les deux commentateurs y ont encore laissé des obscurités impénétrables. D'après cet exposé, on ne doit pas être étonné qu'une source aussi ténébreuse ait produit des erreurs & nombre d'opinions superstitieuses; & que de prétendus docteurs ayent falsifié le texte pour en faire l'appui de chimériques prognostics, & le soutien de leurs opérations magiques. De-là, le nom qui fut donné à l'I-king, le livre des fots.

Moins les Chinois se virent en état de donner un sens raisonnable à l'I-king, plus ils concurent d'estime pour lui, & plus ils eurent de vénération pour Fo-hi son inventeur.

Premier monarque de la nation, ce prince fut aussi le père des sciences & du bon gouvernement. Le récit d'une sorte de miracle mit le sceau à sa réputation. Il prétendit avoir tracé ses inexplicables lignes, d'après celles qu'il avait vues sur le dos d'un dragon, sorti exprès d'un grand lac, & c'est la raison pour laquelle les empereurs ont adopté un dragon pour armes : ajoutons à ce soi-disant prodige, que l'I-king fut sauvé de l'incendie général des livres, sous le règne de I-sia-chi-hang-ti. Il est donc devenu le livre divin, le livre par excellence, quoique peut-être ce ne soit qu'un assemblage informe de lignes tracées au hasard, pour en ranger de deux sortes dans toutes les combinaisons possibles.

Le second livre canonique se nomme Chuking, ou Chang-chu, ce qui signifie le livre qui parle des tems anciens : il est divisé en six parties ; les deux premières rassemblent les principaux événemens des règnes des empereurs Yan, Chun & Yu. Yu est le fondateur de la famille Ya, première dynastie impériale, qui commença deux mille deux cens sept ans avant Jésus-Christ. La troisième partie commence à l'empereur Ching-tong, dix-sept cens soixante & seize ans avant l'ère chrétienne. Les trois dernières parties renferment l'histoire de la troisième race, dont Vu vang est le fondateur, & finissent environ deux cens quarante-neuf ans avant Jésus-Christ.

RELIGIONS. 61

Le troisième livre canonique est un recueil d'odes, de chansons, & d'autres pièces de poésies, dont Confucius fait un éloge magnifique, rejetant avec raison quelques vers impies qui peuvent bien avoir été ajoutés dans des tems postérieurs. Ces morceaux rassemblés contiennent la description de quelques manières & usages des premiers siècles de la monarchie. On y trouve quantité de maximes, beaucoup de vieux proverbes, & des éloges des grands hommes, que l'on chantent encore dans les fêtes solennelles.

Le quatrième livre canonique du premier ordre, nommé chun-tsyu, a été attribué par quelques-uns à Confucius, mais ils n'en apportent aucune preuve. C'est un récit de toutes les actions de dix princes, dont on développe les vertus & les vices.

Le cinquième & dernier livre canonique est le li-ki, ou le recueil des loix, des devoirs & des cérémonies de la vie civile. Il est aussi attribué à Confucius, mais on croit communément que Chou-chong, frère de l'empereur Vu-vang, en est le principal auteur. C'est une compilation des ouvrages de divers écrivains, qui traite du devoir des enfans envers leurs parens, des femmes envers leurs maris; de l'amitié, de la civilité dans les fêtes; de l'hospitalité, des honneurs funèbres; de la guerre, de la musique, & de tout ce qui peut intéresser la société. Comme cette immense compilation périt dans l'incendie des livres, à l'exception de quelques feuillets, pour remplir

les lacunes, on interrogea la mémoire des vieillards, qui sans doute y firent insérer bien des choses étrangères, ou mal retenues; les Chinois en conviennent, & ne lisent le li-ki qu'avec beaucoup de précaution.

Les livres canoniques du second ordre ont été composés par Confucius ou ses disciples; ils sont au nombre de quatre. Le premier a pour titre *tay-hya*, ou la grande science. Il traite de toutes les parties du gouvernement, de la persévérance dans le souverain bien, & de la conformité des actions avec la droite raison. Telle est la route que Confucius trace aux hommes: examiner la nature des choses, s'élever à la connaissance du bien & du mal, pour haïr l'un & aimer l'autre; joindre à l'innocence du cœur, l'ordre dans les manières; points essentiels d'où dépendent la paix de l'empire & la tranquillité des familles.

Le second livre est le médium immuable; il est divisé en trente-trois articles. Confucius entend par ce médium, ce tempérament en quoi consiste la vertu, qui doit être la règle de toutes choses, & le point de vue de tous ceux qui sont appelés au gouvernement des peuples. » La loi du ciel, dit Confucius, est gravée dans la nature de l'homme, & la lumière de la raison est un guide qu'il doit suivre . . . Pour atteindre à la perfection du médium, il n'est pas besoin de s'affujettir à des choses austères, ni d'en entreprendre de difficiles; il suffit de s'attacher simplement à la pratique de la vertu. «

R E L I G I O N S. 63

Le livre des sentences, est le troisieme du second ordre. Elles roulent sur les vertus, les bonnes œuvres & l'art de bien gouverner, & sont pour le moins aussi lumineuses que celles des sept sages de la Grèce. Confucius y déclare, » qu'il est impossible qu'un flatteur » ait de la vertu ; qu'un sage ne s'afflige point » d'être peu connu des hommes, mais qu'il » regrette de ne les pas connaître assez ; que » celui qui approuve les mauvaises sectes, » comme celles de Ha-chang & des bonzes » de Fau-tse, se fait tort à lui-même & fait » injure à l'empire. (Ceci ne peut-être de » Confucius, puisque ces sectes n'ont existé » qu'après lui ;) que la véritable doctrine est » celle des anciens sages, de qui les hommes » ont appris à suivre la droite raison ; que » l'homme sage ne se propose que la beauté » de la vertu, & que l'insensé ne pense qu'aux » plaisirs & aux commodités de la vie ».

Le quatrième livre traite de la bonne administration dans le gouvernement, & prouve que la paix d'un empire dépend plus des exemples de vertu, que de la force des armes.

On met encore au rang des livres canoniques du second ordre, celui intitulé hyau-king, ou du respect filial. Il établit qu'il n'y a point de vertu si nécessaire, & si sublime que l'obéissance d'un fils, & de crime si énorme que sa désobéissance : maxime qui doit servir de règle aux princes, comme aux sujets. Il s'y rencontre une seule exception ; c'est que les enfans ne doivent

64. RELIGIONS.

point obéir à leurs peres, ni les ministres à leurs maîtres, dans les choses qui blessent la justice & la civilité.

Le sixième & dernier livre canonique est une instruction pour la jeunesse. Il fut écrit l'an de Jésus-Christ onze cent cinquante: il traite des écoles publiques, des honneurs dus aux parens, aux rois, aux magistrats & aux personnes âgées; des devoirs du mari & de la femme; de la manière de régler le cœur, les gestes du corps, la nourriture & l'habillement.

Tels sont les livres des Chinois, ils contiennent d'excellents principes de morale; heureux ce peuple, si non-seulement il eût loué cette morale, mais qu'il l'eût pratiquée! Plus heureux encore s'il eût profité des lumières de la révélation divine qui lui a été prêchée!

» Quoique les livres classiques & sur-tout
 » le Cha-king, dit le P. Duhalde (hist. de la
 » Chine, tom. 3. p. 13.) exhortent souvent
 » à craindre le *tien*. Quoiqu'ils placent les
 » ames des hommes vertueux auprès du
 » Chang-ti, on ne voit pas qu'ils aient parlé
 » clairement des peines éternelles de l'autre
 » vie.

» On ne trouve pas non plus qu'ils aient parlé
 » nettement sur l'état de l'ame: & il paroît qu'ils
 » en avaient une idée peu exacte, & point du
 » tout conforme à la vérité. Néanmoins on
 » ne peut douter qu'ils ne crussent que les
 » ames subsistent, lorsqu'elles cessent d'être
 » unies au corps: certainement ils croyaient
 » de

RELIGIONS.

65

- » de véritables apparitions, témoins celles
 » que rapporte Confucius.
 » Ce philosophe racontait à ses disciples
 » les plus familiers, que pendant plusieurs
 » années il avait vu souvent en songe le célèbre
 » Teheva-koug, fils de Ocu-vaug, à qui
 » l'empire était redevable de tant de belles
 » instructions sur les mœurs & sur la doctrine.
 » Et il est à remarquer que le savant Echa-hi,
 » si Distingué sous la d'ynastie des Song, étant
 » interrogé si Confucius voulait parler d'un
 » songe ou d'une vraie apparition, répond
 » sans hésiter, qu'il s'agissait d'une vraie
 » apparition.

Il ne faut pas croire que tous les lettrés de la Chine, quoi qu'ils fassent tous profession de respecter les livres classiques, s'accordent à interpréter de la même manière les dogmes contenus dans ces livres; encore moins faut-il se persuader qu'ils en adoptent la morale: on peut voir dans les PP. Duhalde & Couplet, dont l'autorité mérite une entière foi sur ce point que plusieurs donnent dans l'athéisme, presque tous consentent à des superstitions impies & extravagantes. (*Duhalde* tom. 3 p. 29 jusqu'à 64.) *Couplet*, *Confucius*, p. LIV. LXII.



CHAPITRE IV.

SACRIFICES.

Sacrifice en l'honneur de Confucius.

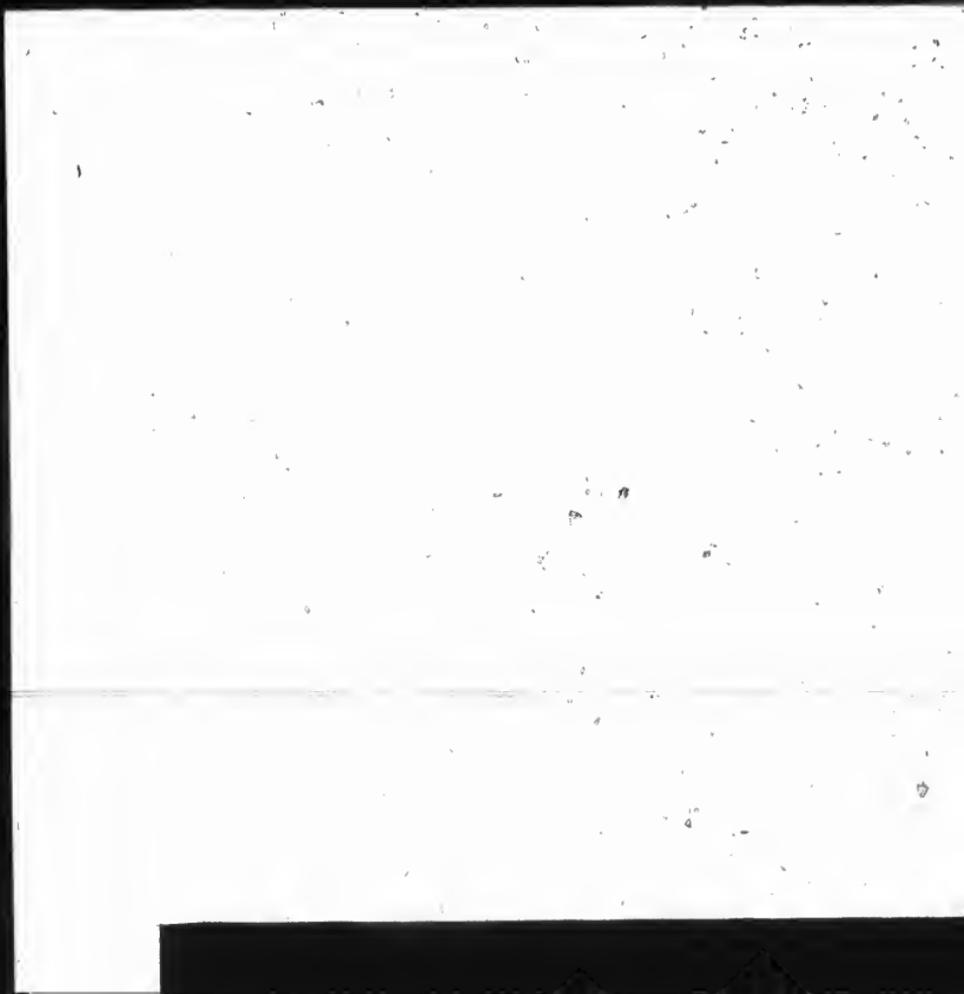
LES Chinois ont établi une sorte de culte religieux en l'honneur du philosophe Confucius. Ce grand homme a son temple dans chaque ville de l'empire : sa statue est placée dans l'endroit le plus éminent, au-dessus d'un autel sur lequel on pose différentes offrandes. Ce ne sont point des prêtres particuliers qui font l'office de sacrificateur, c'est l'empereur lui-même, ce sont les mandarins & les lettrés. On lit en lettres d'or au pied de la statue : « C'est ici le trône de l'ame du » très-saint excellentissime, premier maître » Confucius. » Le sacrifice ne consiste pas seulement à présenter du pain, du vin, des cierges, des parfums ; souvent on lui offre un mouton, & une pièce de taffetas que l'on fait bruler. Tous les magistrats de chaque ville, s'assemblent dans ce temple aux jours de la nouvelle & de la pleine lune ; mais les sacrifices solennels se font deux fois par an aux deux équinoxes.

L'empereur, ou le gouverneur de la ville, qui fait l'office de sacrificateur, se rend, accompagné des mandarins & des lettrés, dans la cour du temple, où il examine les

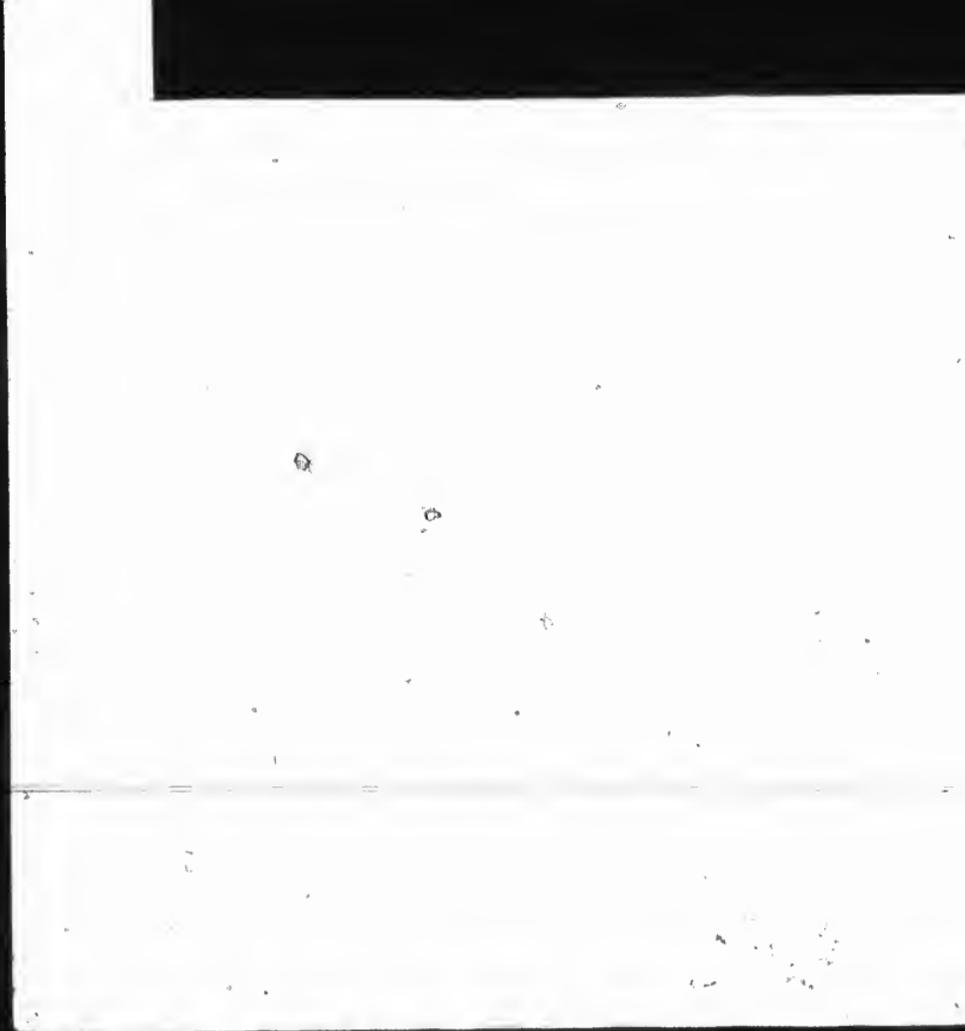
vic
qu
&
on
me
est
ont
terr
la c
tre
» p
fitô
& l
» e
» g
» v
» e
» fa
» se
» ni
» pe
fait e
une f
bassin
de v
le vin
» pé
» ce
» pré
» tou
» de
» not
» ma

S A C R I F I C E S. 67

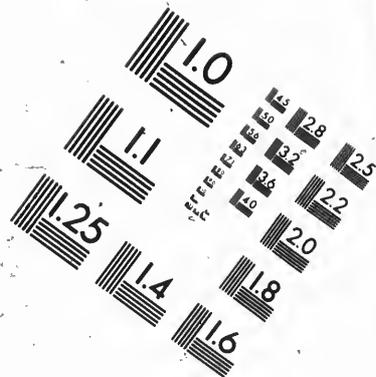
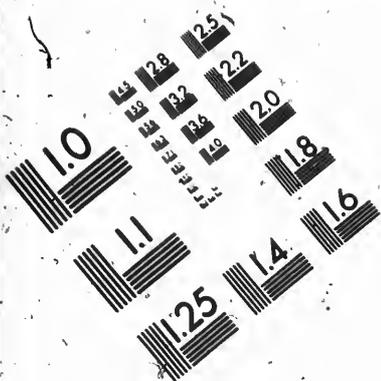
victimes qui doivent être sacrifiées, tandis que quelques-uns vont allumer les bougies & jeter les parfums dans des brasiers. Alors on égorge les victimes, au son des instrumens & du chant des musiciens : le sang en est reçu dans des vases ; & avec les poils qui ont été razés, on va processionnellement l'enterrer devant la porte du temple. Lorsque la chair des victimes est découverte, le maître des cérémonies dit à haute voix : « Que l'esprit du grand Confucius descende. » Aussitôt le sacrificateur élève un vase plein de vin & le répand sur une figure faite de paille, en disant : « ô Confucius, vos vertus sont grandes, admirables, excellentes ! Nous vous offrons tous ce sacrifice, que votre esprit vienne vers nous & nous réjouisse par sa présence : tout ce que nous vous présentons est pur. » Le maître des cérémonies dit : « Mettons-nous à genoux ; » & peu après : Levons-nous. » La musique se fait entendre, & le sacrificateur se prosterne une seconde fois à genoux, & présente, dans un bassin, une pièce d'étoffe & un vase rempli de vin. Après avoir brûlé la pièce & élevé le vin, il dit : « L'esprit de Confucius est supérieur à celui des saints du temps passé : ces offrandes & cette pièce de soie sont préparées pour ce sacrifice : ô Confucius, tout ce que nous vous offrons est peu digne de vous ! Le goût & l'odeur de ces mets que nous vous présentons n'ont rien d'exquis : mais nous vous les offrons, afin que votre



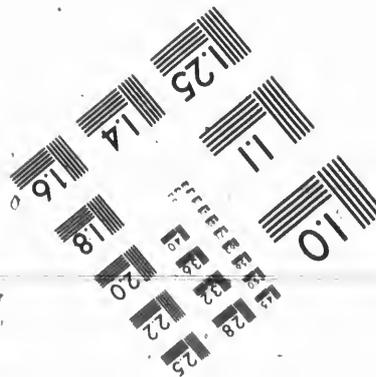
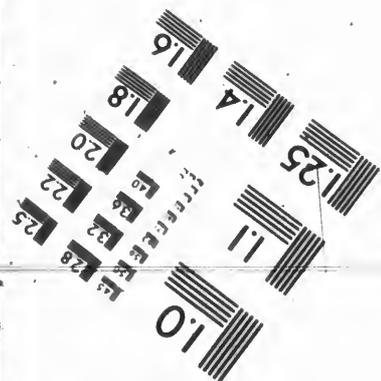
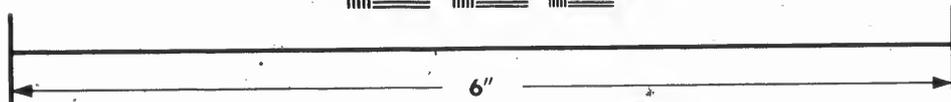
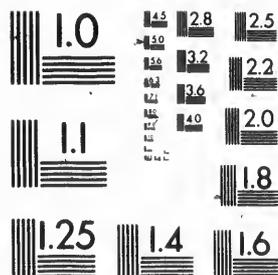








**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0

1

» esprit daigne nous écouter. » Lorsque ces cérémonies sont achevées, le sacrificateur invité par celui qui conduit le sacrifice à prendre le vase rempli de vin, dit : « Buvez le » vin du bonheur, buvez le vin de la félicité. » Les assistants s'approchent, & on leur distribue le vin & les viandes des victimes immolées, & le sacrifice s'achève par cette courte prière : « Nous vous avons fait ces » offrandes avec plaisir, & nous nous persuadons que nous recevrons toutes sortes de » biens, de graces & d'honneurs ».

Sacrifice en l'honneur des ancêtres.

Ce sacrifice se fait toutes les années, le quatorzième de la lune d'août. On lit, sur la porte du temple préparé pour cette solennité, ces mots, en lettres d'or, *temple des ayeux*. Dans la cour qui précède l'entrée du temple, on place six tables, sur lesquelles on pose les viandes apprêtées, de la viande crue, des fruits, des fleurs & des rechauds, dans lesquels on fait brûler des pastilles de senteur. L'intérieur du temple est orné des tablettes (ou portraits des ancêtres), des images des grands pères. On voit dans l'avant-cour un grand arbre, chargé de papier doré, qui brûle constamment pendant le sacrifice, & des tapis couverts de papiers dorés, coupés en forme de deniers, que les Chinois croient devoir être changés dans l'autre monde en véritables pièces d'or, & qui doivent leur servir

S A C R I F I C E S. 69

à racheter les ames de leurs parents. La cérémonie commence par des gémissements & des prosternations devant les tablettes : le sacrificateur présente le vin & les viandes, & lorsqu'il a fini, il renvoie l'assemblée en lui disant : « Sachez que vous tous qui avez » assisté à ce sacrifice, vous devez être cer- » tains de recevoir de grands avantages de » vos ancêtres défunts, à cause de l'honneur » que vous leur avez fait en leur sacrifiant : » vous serez honoré, vous aurez une longue » vie, & vous jouirez de toutes sortes de biens » temporels ».

Il ne faut pas négliger de remarquer que l'arbre chargé de papiers & de petits morceaux de bois minces, doit servir à éclairer les ames des morts, & qu'avant de commencer le sacrifice, les assistants poussent trois cris mystérieux en forme de gémissements.

Il y a quelques endroits de la Chine, où dans les temples, où se font ces sacrifices ; on voit sur deux autels placés l'un vis-à-vis de l'autre, les images d'un vénérable vieillard ; & où, lorsque la cérémonie est avancée, on présente aux yeux du peuple sur un bassin de bois, une tête de chèvre, avec la peau, le poil & les cornes dorées ; mais je ne vois point d'auteur qui nous donne l'explication de cette superstition.

Les Chinois sacrifient aux génies, avec à-peu-près les mêmes cérémonies. Ils en reconnaissent de trois sortes. Chang-Ti, ou le roi d'en-haut, obtient les premiers hom-

images : le génie de la terre , qui n'est autre chose que la terre matérielle , a les seconds ; & le troisième est cet esprit en quoi l'homme se résout , quand il meurt , & lorsque , selon eux , la partie aérienne se sépare de la partie terrestre. Les empereurs sacrifient au ciel & à la terre , & leur offrent des bœufs , des moutons , des porcs. Les princes tributaires sacrifient , ainsi que les vicerois , aux génies du royaume , & le prince & ses sujets sacrifient indistinctement à leurs ancêtres , jusqu'à la quatrième génération passée , laquelle on ne distingue plus les propres morts. Outre les sacrifices publics , les Chinois en font encore chez eux , avec bien moins de solennité , deux fois par mois , devant les images de leurs ancêtres.

Il y a dans toutes les villes de la Chine un temple consacré aux cinq premiers empereurs , aux grands hommes & aux bienfaiteurs publics , en l'honneur desquels on fait aussi des sacrifices ; on accorde de même l'honneur de l'apothéose aux empereurs , aussi-tôt qu'ils viennent à décéder , parce que le peuple croit qu'en mourant ils acquièrent le pouvoir d'aider & de secourir ceux qui s'adressent à eux. Les empereurs vivants ont leur portrait dans chaque temple , devant lequel on fait des sacrifices , des genuflexions , & au bas duquel sont écrits ces mots en lettres d'or : » Vive l'empereur de la Chine » des milliers d'années ».

CHAPITRE V.

FÊTES DES CHINOIS.

*Fête du commencement de l'année, ou la
clôture des sceaux.*

CETTE fête porte le nom de clôture des sceaux, parce que le coffre où l'on renferme les sceaux de chaque tribunal, est fermé avec beaucoup de cérémonie. Elle tombe à la fin du douzième mois & vingt jours de la première lune de l'année suivante. Alors toute affaire cesse, les postes sont arrêtées, les juges entrent en vacances : les peuples se visitent ; on se fait des présents, & la joie règne dans tout l'empire. Les inférieurs vont rendre des devoirs à leurs supérieurs, les enfans à leurs pères, les domestiques à leurs maîtres, & ces usages s'appellent prendre congé de l'année. Le soir chaque famille se rassemble & se traite splendidement. Il ne faudrait pas qu'un étranger s'ingérât dans ce temps de faire visite à un Chinois, quand même il serait son ami : il ne serait pas reçu dans la crainte qu'il n'enlevât à la famille tout le bonheur que la lune nouvelle doit lui apporter. Cette appréhension tient routes les portes fermées : mais le lendemain on est moins scrupuleux, & toute personne est bien venue dans les familles, où l'on ne cesse de varier

72 FÊTES DES CHINOIS.

& de multiplier les amusements.

De même qu'il faut observer un jour heureux pour fermer les sceaux, il en faut déterminer un pareil pour les rouvrir. Le tribunal des mathématiques, qui a l'intendance du fort & du choix des jours, marque ceux-ci long-tems avant le premier de l'an. La décision du tribunal s'envoie dans toutes les provinces, & par ce moyen, la cérémonie d'ouvrir & de fermer les sceaux, se fait à la même heure dans tout l'empire.

Fête de l'agriculture.

La fête de l'agriculture doit son établissement à un empereur *, qui vivait environ cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ. Elle se célèbre à Péking & dans toutes les provinces de l'empire, avec beaucoup de solemnité, lorsque le soleil a parcouru la moitié du signe du verseau. Le principal mandarin, couronné de fleurs, accompagné d'une troupe de musiciens, & suivi d'un grand nombre de personnes qui portent des flambeaux, des banderolles, des drapeaux de soie, & d'autres qui soutiennent des figures de bois & de cartons, représentant plusieurs anciennes histoires concernant l'agriculture, sort en procession de la ville par la porte qui regarde l'orient. Toutes les rues sont tendues de riches tapisseries & décorées

* Vtaui.

FÊTES DES CHINOIS. 73

de superbes arcs-de-triomphe. Au milieu de ce cortège, quarante hommes portent une vache de terre cuite & si pesante, qu'ils sont presque accablés sous le poids. Sur ce colosse est placé un jeune homme vivant, une jambe nue & l'autre couverte d'une sorte de brodequin, qui représente le génie de l'agriculture. Des paysans, chargés de tous les instrumens qui servent au labourage, suivent la vache. Il faut observer que tout ceci est emblématique. Les coups dont le jeune homme paraît frapper la vache, signifient la constante application des laboureurs au travail; ses jambes, dont l'une est nue & l'autre couverte d'un brodequin, marquent le peu de tems qu'ils sacrifient à leur parure, & l'empressement qu'ils ont à voler dans les champs pour les retourner. Le mandarin s'avance toujours du côté du soleil levant, comme s'il allait recevoir la saison nouvelle; &, lorsqu'il se trouve à la porte du palais impérial, il s'arrête: on dépouille la vache des fleurs qui ont servi à la parer; on lui ouvre le ventre, duquel on tire une quantité prodigieuse de petites vaches, aussi de terre cuite, que l'empereur distribue aux grands de la cour & à ses favoris, pour les faire ressouvenir avec quelle attention ils doivent chercher les moyens de faire fleurir le labourage, & engager par leur exemple ses sujets à ne laisser aucune terre en friche & à fuir l'oisiveté.

Autrefois l'empereur conduisait ce jour-là lui-même la charrue en public, & de la récolte

74 FÊTES DES CHINOIS.

que lui produisait son travail, il en faisait du pain qui était destiné pour les sacrifices ; aujourd'hui il célèbre cette fête dans l'intérieur de son palais.

L'empereur se prépare au labourage par trois jours de jeûne & par un sacrifice à Chang-ti pour obtenir une bonne récolte. Trois princes & neuf présidens des cours souveraines doivent labourer après lui. On choisit cinq sortes de grains, qui représentent tous les autres, sçavoir, du froment, du riz, des fèves & deux espèces de millet. Le vingt-quatrième jour de la seconde lune, l'empereur, en habits de cérémonie, se rend au lieu qu'il doit ensemercer. Il prend la charrue, conduit quelques sillons en avant & en arrière, sa suite en fait autant ; &, après que le prince a jeté les semences, quarante laboureurs choisis achèvent l'ouvrage. Le tout se passe au son des instrumens, & l'empereur termine cette fête par distribuer quelques pièces d'étoffe de coton aux paysans qui l'ont assisté dans son travail.

FÊTE DU SEL,

ou

La phélonaphie.

Nous devons, dit un auteur Chinois, la découverte du sel à un nommé Phélo, mais l'ingratitude de ses compagnons fut si grande, que loin de lui marquer leur reconnaissance pour un service si essentiel, ils le traitèrent

FÊTES DES CHINOIS. 75

avec indignité. Phélo, désespéré du mauvais cœur de ses amis, les abandonna & partit du pays : depuis ce tems on n'en eut aucune nouvelle. C'est en mémoire de cet événement que se célèbre la phélonaphie. Cette fête consiste à orner de fleurs & de branches d'arbres le devant de sa maison, & à courir les bords de la mer dans des barques, sous prétexte de chercher le malheureux Phélo.

Fête des lanternes.

Les Chinois ne s'accordent pas sur l'origine de la fête des lanternes ; les uns croient qu'elle fut établie peu de tems après la fondation de l'empire ; & voici comme ils racontent ce qui y donna lieu. » Un mandarin de » la première classe, disent-ils, ayant perdu » sa fille sur le bord d'une rivière, se mit à la » chercher, mais inutilement, avec des flam- » beaux & des lanternes, accompagné d'une » foule de peuple dont il s'était fait aimer par » sa vertu. » D'autres prétendent (& ce sont les lettrés) que l'empereur Kye, dernier monarque de la famille de Kya, se plaignant de la division des jours & des nuits, qui rend une partie de la vie inutile aux plaisirs, fit bâtir un vaste palais sans fenêtres, où il rassembla plusieurs personnes de différens sexes, qui étaient toujours nues ; & que pour en bannir les ténèbres, il en éclaira les appartemens par une prodigieuse quantité de flambeaux & de lanternes : ce qui donna naissance à cette fête.

76 FÊTES DES CHINOIS.

Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, la fête des lanternes se célèbre le quinzième jour de la première lune, & dure jusqu'au dix-sept. Il est étonnant quelles dépenses font les Chinois dans cette occasion. Riches, pauvres, paysans, citoyens, allument des lanternes peintes & les suspendent dans les rues, à leurs portes, à leurs fenêtres, dans leurs appartemens. Les tribunaux de justice sont richement ornés & éclairés par grand nombre de ces lanternes, & le peuple a la liberté de les visiter.

Il y a de ces lanternes qui sont d'une grandeur considérable, les unes sont à six faces & les supports sont dorés. Les panneaux sont de soie, peints délicatement; d'autres sont rondes & de corne bleue transparente.

Pendant que dure cette fête, on observe, dans la plupart des maisons, une cérémonie assez remarquable. Les chefs de famille écrivent en gros caractère sur une feuille de papier rouge, ou sur une tablette vernie, les mots suivans : Tyen-ti, fan-kyay, van-lin, chin-tsay, c'est-à-dire : » au vrai gouverneur du » ciel, de la terre, des trois limites & des » dix mille intelligences. » Ce papier est renfermé dans un cadre de bois ou de carton. A la cour on le place sur une table, au bord de laquelle on met du bled, du pain, de la viande, ou des fruits. Ensuite on se prosterne à terre, & l'on offre des petits bâtons parfumés. La même cérémonie se pratique chez les particuliers.

Fêtes lunaires.

On ne scait pas bien par quel motif de superstition les Chinois cherchent à reconnaître la figure d'un lièvre dans la lune. Le quinzième jour de la huitième lune, depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit, le peuple sort de ses maisons, & se promène dans les places publiques, dans les jardins, sur les terrasses, pour attendre l'apparition du lièvre qui doit cette nuit se laisser voir dans la lune. Les jours qui précèdent cette fête, les amis & les parens s'envoyent réciproquement de petits gâteaux ronds & sucrés, qu'ils nomment gâteaux lunaires, au milieu desquels se voit la figure d'un lièvre. Ces gâteaux sont d'un très-bon goût, & sont composés de pâte de noix & d'amandes, de pommes de pin & autres petits fruits. On les mange à la lueur de la lune & au son de divers instrumens de musique.

Chaque neuvième de la lune est aussi un jour de fête; c'est le tems que les Chinois choisissent, comme le plus favorable, pour faire le mariage de leurs enfans. Au festin qui accompagne cette fête, on ne manque pas de servir un plat, qui offre la forme d'un des appartemens du palais, environné de neuf tours, & qui répondent au neuf premiers jours de la lune, parce que, chez les Chinois, le nombre de neuf est le plus excellent de tous les nombres, & qu'il a la vertu de faire obtenir les emplois, les honneurs & les richesses. L'appartement aux neuf tours du palais impé-

78 FÊTES DES CHINOIS.

rial, a été construit dans cette idée, & c'est comme une espèce de talisman qui assure la prospérité de l'empire.

Fête du marché.

Cette fête n'est qu'un simple amusement, que le souverain procure toutes les années à ses favoris & aux officiers de sa maison.

Il est de la grandeur d'un empereur Chinois de ne se jamais montrer en public : quand il sort, les maisons, les boutiques doivent être fermées, & ce serait un crime de se présenter sur son passage ; des gardes le précèdent, & chassent à coups de fouets quiconque s'obstinerait à rester dans la rue. On use des mêmes précautions lorsque le prince parcourt les campagnes, deux haies de cavaliers l'entourent, autant pour sa sûreté, qu'afin d'écarter de lui tous ceux qui voudraient le voir.

Pour le dédommager en quelque sorte de ce ridicule cérémonial, qui éloigne les sujets de leur maître & prive ce dernier des divertissemens publics, le père de l'empereur régnant a fait bâtir, dans l'enceinte de son vaste palais de Péking, une ville où, en partie, se trouve tout ce que renferme la capitale. Ce sont des marchés, remplis de toutes les denrées possibles, des boutiques fournies de toutes les étoffes, des ateliers qui offrent toutes les productions de tous les arts & de tous les métiers. Depuis le fameux négociant jusqu'au plus vil artisan, tout s'y rencontre, & ce sont

les
na
de
cet
d'a
fon
ven
vai
&
don
aut
te,
de-
les
tur
qui
exé
fon
que
dan
C
fait
nen
la v
ses f
on l
& le
C
fédu
à ne
d'inf
si tou
sage.

FETES DES CHINOIS. 79

les eunuques du palais qui jouent ces personnages. L'un pousse une brouette ; l'autre porte des paniers : celui-ci vend des porcelaines ; cet autre des étoffes : plusieurs vont acheter, d'autres cherchent à filouter, quelques-uns sont les juges ou les records. Le jour de l'ouverture de cette foire, on voit arriver les vaisseaux dans le port ; les boutiques s'ouvrent, & l'on s'occupe à y placer les marchandises, dont les différentes espèces sont distribuées en autant de rues différentes. On vend, on achète, on fréquente les salles de thé, les cabarets : de-là les disputes, les querelles, les injures & les coups ; la garde s'en mêle, elle arrête les turbulens & les traduit au tribunal des juges, qui souvent condamnent les coupables & font exécuter leurs sentences. L'empereur, confondu dans la foule, jouit de ce spectacle, ainsi que ses femmes ; & la foire finie, tout rentre dans l'ordre.

Cet amusement n'est pas cependant tout-à-fait infructueux. Les marchandises appartiennent aux marchands de Péking, qui en confient la vente aux eunuques du palais. L'empereur, ses femmes & les officiers achètent beaucoup, on leur vend fort cher. Le marchand y gagne, & les eunuques y trouvent leur compte.

Cette fête doit avoir quelque chose de bien séduisant pour une cour qui met sa grandeur à ne se laisser jamais approcher, & qui préfère d'inspirer la crainte & le respect, au plaisir si touchant de voir voler les cœurs sur son passage.

Fête des soixante ans.

Il est d'usage à la Chine de célébrer avec pompe la soixantième année de la mère de l'empereur ; mais il n'y a point de règles prescrites pour cette fête, & nous allons emprunter la description que donne un témoin oculaire de celle qui fut célébrée le sixième janvier 1752 par ordre de l'empereur Kien-long, en l'honneur de sa mère.

» Les décorations devaient commencer à
 » une des maisons de plaisance de l'empereur,
 » qui se nomme Yven-ming-yven, & se termi-
 » ner au palais qui est à Péking, dans le centre
 » de la ville Tartare, c'est-à-dire, qu'elles oc-
 » cupaient un espace d'environ quatre lieues.

» Il y a deux chemins pour aller d'un de
 » ces palais à l'autre. L'empereur décida que
 » la marche se ferait le long de la rivière. Ce
 » fut donc du côté de l'eau que se tournèrent
 » tous les préparatifs.

» Le prince fit construire de nouvelles bar-
 » ques de la forme & de la grandeur à-peu-
 » près de nos brigantins ; l'or & la diversité
 » des couleurs dont elles étaient ornées,
 » leur donnaient un éclat éblouissant ; ces
 » barques étaient destinées à porter l'empe-
 » reur, l'impératrice sa mère, & toutes les
 » personnes de leur suite ; mais par un acci-
 » dent que l'empereur lui-même avait pré-
 » vu, ainsi que tous les gens de bon sens,
 » elles ne furent d'aucun usage.

» Les.

FÊTES DES CHINOIS. 81

» Les froids sont extrêmes à Péking, & c'est
» dans la saison la plus rigoureuse de l'année
» qu'on devait faire cette cérémonie ; il était
» naturel de penser que la rivière ne serait
» pas navigable : quelques mandarins cepen-
» dant assurèrent l'empereur, qu'ils sçauraient
» bien lever tous les obstacles. Voici com-
» ment ils s'y prirent. Par leur ordre, des
» milliers de Chinois furent occupés nuit &
» jour, les uns à battre & agiter l'eau pour
» empêcher qu'elle ne gelât, & les autres à
» rompre la glace qui s'était formée malgré les
» précautions de leurs canots, & à la tirer
» du lit de la rivière. Ce rude travail dura
» environ trois semaines, après lesquelles
» voyant que le froid s'augmentait toujours,
» & qu'il était enfin le plus fort, ils lui cédè-
» rent la place, & se désistèrent d'une entre-
» prise la plus téméraire qui fût jamais.
» Il n'en coûta aux auteurs que la privation
» d'une des années de leurs appointemens :
» punition légère dans un pays comme la
» Chine, où c'est toujours un crime capital
» de se trouver hors d'état & même dans l'im-
» possibilité, de tenir ce qu'on avait eu la té-
» mérité de promettre à l'empereur, & où il
» en coûte si peu d'abattre les têtes.
» On déclara donc les barques inutiles, &
» il fut décidé qu'on leur substituerait des
» traîneaux. Mais avant tout cela, on avait
» travaillé avec une ardeur incroyable aux
» embellissemens qui devaient décorer le
» passage de l'impératrice mère. Ils furent

82 FÊTES DES CHINOIS.

tels à-peu-près que l'annonce la description suivante.

» Des deux côtés de la rivière, s'élevaient
» des bâtimens de différentes formes. Ici,
» c'était une maison carrée, triangulaire ou
» poligone, avec tous ses appartemens. Là,
» c'était une rotonde, ou tel autre édifice semblable.
» A mesure qu'on avançait, on en
» voyait d'autres, dont la construction variée
» en cent manières différentes, occupait,
» amusait, charmait la vue, quelque part
» qu'on voulût s'arrêter.

» Dans les endroits où la rivière, en s'élargissant,
» s'écartait de la ligne droite, on avait
» fabriqué des maisons de bois, qui étaient
» soutenues par des colonnes plantées dans la
» rivière, & qui s'élevaient au-dessus de la
» surface de l'eau, les uns de deux pieds, les
» autres de trois, de quatre, ou même plus
» haut, selon le dessin de l'ingénieur Chinois.

» La plupart de ces maisons formait des
» isles, dans lesquelles on allait, par le moyen
» de quelques ponts qu'on avait construits pour
» cet usage; il y en avait qui étaient entièrement
» isolées, d'autres étaient contigues,
» & l'on pouvait communiquer de l'une à
» l'autre par des galeries couvertes, dont la
» construction ne différait pas de celles des
» maisons des ponts dont on vient de parler.

» Tous ces édifices étaient dorés, peints
» & embellis dans le goût le plus brillant du
» pays. Chacun était destiné à un usage particulier.

FÊTES DES CHINOIS. 83

» Dans les uns étaient des musiciens & des
» cœurs de musique ; dans les autres des
» troupes de comédiens : dans la plûpart il y
» avait des rafraichissemens & de magnifiques
» trônes pour recevoir l'empereur & la mere,
» supposé qu'il leur prit envie de s'y arrêter
» pour goûter quelques momens de repos.

» La ville offrait un autre spectacle encore
» plus beau ; depuis la porte du couchant,
» par où la cour devait entrer, jusqu'à la porte
» du palais, ce n'était que bâtimens superbes,
» périlstiles, pavillons, collonnades, galeries,
» amphithéâtres, avec des trophées & autres
» ouvrages d'architecture Chinoise, aussi éclatans
» dans les uns que les autres.

» Le tout était embelli de festons, de
» guirlandes & de plusieurs autres ornemens
» semblables ; lesquels étant faits avec la plus
» belle soie & de couleurs différentes,
» offraient un coup-d'œil charmant. L'or,
» les diamans imités, & les autres pierreries
» dans le même goût, y brillaient de tous
» côtés. Une grande quantité de miroirs, d'un
» métal fort poli, y relevaient infiniment ce
» spectacle ; leur construction & leur arrangement,
» en multipliant d'un côté les objets,
» les rassemblaient de l'autre en miniature,
» pour en former un tout qui enchantait les
» yeux.

» Ces brillans édifices étaient interrompus
» & séparés d'espace en espace par des montagnes
» & des vallons factices qui imitaient
» la nature, & qu'on eût pris pour d'agréa-

84 FÊTES DES CHINOIS.

» bles déserts, & pour des lieux réels de la plus délicieuse solitude.

» On y avait pratiqué des ruisseaux & des fontaines ; on y avait planté des arbres & des brossailles, attaché des bêtes fauves, auxquelles on avait donné des attitudes si naturelles, qu'on eût dit qu'elles étaient animées. Sur la cime ou sur le penchant de quelques-unes des montagnes, on voyait des couvents de bonze, avec leurs petits temples & leurs idoles. On pouvait y monter par le moyen de quelques sentiers, qu'on avait ménagé exprès : en d'autres endroits, on avait fait des vergers & des jardins. Dans la plûpart de ceux-ci, il y avait des treilles avec leurs raisins, qui paroissent prêts à être cueillis. Dans les autres étaient des arbres de presque toutes les sortes, qui portaient des fruits & des fleurs des quatre saisons de l'année. On ne les aurait pas distingués des véritables, quoiqu'ils fussent artificiels.

» Rien de ce qui pouvait amuser les yeux & diversifier les plaisirs, n'avait été épargné ; l'on avoit si parfaitement imité la nature, que dans le plus fort de l'hiver, l'on jouissait du coup-d'œil enchanteur de la belle saison. On avait distribué en différens endroits du passage, des lacs, des petites mers, des réservoirs avec leurs poissons, & des oiseaux aquatiques de plusieurs espèces.

» Plus loin on avait placé des enfans revêtus de peaux de singes & autres animaux qui

FÊTES DES CHINOIS. 85

» jouaient ensemble, & imitaient les gestes
» & les allures des différens animaux qu'ils
» représentaient, & ils s'en acquittaient si bien
» que l'œil y était trompé. D'autres enfans, sous
» la forme des oiseaux les plus rares paroif-
» faient perchés sur des arbres fort élevés. Le
» tronc de ces arbres cachait des hommes
» qui étaient occupés à faire mouvoir les en-
» fans qui étaient au-dessus.

» Ailleurs, on avait mis des fruits d'une
» énorme grosseur, dans lesquels il y avait
» aussi des enfans; ces fruits devaient s'ou-
» vrir au moment du passage de l'impératrice
» & de sa cour, & ces enfans devaient lui
» présenter des fleurs.

» Des chants de musique, des troupes de
» comédiens, bateleurs & autres, étaient pla-
» cés par intervalles le long de la rivière,
» & tâchaient chacun, suivant sa force, sa
» science ou son adresse, de faire quelque
» chose qui pût plaire, sinon à l'empereur &
» à sa mère, du moins à quelques grands
» de leur suite, au service desquels ils pou-
» vaient espérer d'être admis.

» Chaque tribunal avait une espèce de loge,
» ou endroit particulier qu'il avait fait conf-
» truire & embellir à ses dépens, de même
» que les gouverneurs de chaque province,
» les princes du sang ou *regulos*, & les au-
» tres grands seigneurs de l'empire.

» La variété des lanternes & leur arrange-
» ment, formait un spectacle qui mériterait

86 FÊTES DES CHINOIS.

» une description à part.

» Quand une fois les ouvrages commen-
» cèrent à avoir quelque forme, on fit très-
» expressement défenses à toutes personnes, de
» quelque qualité & condition qu'elles fussent,
» de faire usage de la pipe le long des rues
» nouvellement décorées. Cette précaution
» parut nécessaire, pour prévenir tout acci-
» dent qui pouvait être causé par le feu.

» Quelques semaines avant le jour de la
» cérémonie, il fut réglé que les rues qui
» sont extrêmement larges, seraient parta-
» gées en trois parties, afin que les gens de
» pied, ceux qui étaient à cheval, les allans
» & les venans; en un mot, cette multitude
» prodigieuse de monde qui se trouvait pour
» lors dans la capitale, pût jouir à son aise de
» ce spectacle. Le milieu de la rue, qui était
» beaucoup plus large que les deux côtés,
» était destiné pour tous les gens à cheval ou
» en équipage; un des côtés pour ceux qui
» allaient, & l'autre pour ceux qui venaient.

» Pour faire observer cet ordre, il ne fut
» pas nécessaire que des grenadiers, la bayon-
» nette au bout du fusil, menaçassent de
» frapper les citoyens. Quelques soldats,
» armés simplement, empêchèrent le défor-
» mte & toute confusion. Ainsi, des milliers
» de personnes voyaient tranquillement,
» dans l'espace de quelques heures, ce que
» peut être, ils n'eussent pas pu voir en
» quinze jours, sans les précautions qu'on a
» rapportées.

FÊTES DES CHINOIS. 87

» Comme ce n'est pas l'usage à la Chine
 » que les femmes sortent & se mêlent parmi
 » les hommes, & que cependant il n'était pas
 » raisonnable qu'elles fussent privées d'un
 » spectacle, qu'on avait préparé principale-
 » ment pour une personne de leur sexe, l'em-
 » pereur y pourvut, en indiquant certains
 » jours pour elles seules. Pendant ces jours
 » il n'était permis à aucun homme de s'y trou-
 » ver, & aucun ne s'y trouva en effet. De
 » cette façon, tout le monde fut content &
 » satisfis sa curiosité, sans manquer à aucun
 » des rites, ni à aucune bienséance du pays.

» Une autre chose qui mérite d'être remar-
 » quée, c'est le choix qu'on fit de cent vieil-
 » lards qui étaient censés avoir été tirés des
 » différentes provinces de l'empire, & âgés
 » chacun de cent ans. On ne chercha pas les
 » plus vieux pour cela; mais on choisit
 » ceux qui avaient la barbe la plus blan-
 » che, la plus longue & l'air le plus véné-
 » rable.

» Ces vieillards étaient habillés uniforme-
 » ment, & portaient sur la poitrine une lon-
 » gue médaille d'argent, sur laquelle étaient
 » gravés les caractères qui exprimaient la pro-
 » vince qu'ils représentaient. On appelait ces
 » vieillards, en langue du pays, Pelao-king-
 » cheou; c'est-à-dire, les cent vieillards qui
 » rendent hommages à sa majesté, & lui sou-
 » haitent autant d'années de vie, qu'ils en
 » ont entr'eux tous.

88 FETES DES CHINOIS.

» Les Chang - pa - sien, Hia - pa - sien &
 » Tchoung-pa-sien; c'est-à-dire, les anciens
 » sages, ou autrement les immortels, au
 » nombre de trois fois huit; dont chaque hui-
 » taine forme un ordre particulier, différent
 » des deux autres; ces anciens sages devaient
 » servir au triomphe de l'impératrice mère,
 » & lui souhaiter leur sagesse & leur immor-
 » talité. C'est pourquoi, leurs statues de gran-
 » deur un peu plus qu'humaine, furent pla-
 » cées, non loin de la première entrée du
 » palais. On leur avait donné des figures &
 » des attitudes différentes, apparemment
 » pour exprimer les vertus particulières dont
 » elles étaient le symbole, ou qu'on suppo-
 » sait avoir été plus chères aux sages qu'elles
 » représentaient.

» Tout ce qu'on s'était proposé de faire
 » étant achevé, & l'empereur craignant tou-
 » jours que, malgré les précautions qu'on pre-
 » nait sans cesse, il n'arrivât quelque incendie
 » qu'on aurait eu beaucoup de peine à étein-
 » dre, & qui aurait pu embraser la ville,
 » voulut qu'on ouvrît la cérémonie cinq jours
 » avant que l'impératrice sa mère eût atteint
 » sa soixantième année ».

Le père Amyot, de qui cette description
 est tirée, ne dit rien de l'ordre & de la mar-
 che qui furent observés dans cette fête triom-
 phale. On sçait que, lorsque l'empereur sort,
 tous les habitans de Péking se renferment
 chez eux. Il apprit cependant, que l'empereur
 précédait sa mère de quelques pas, qu'il était

FÊTES DES CHINOIS. 89

monté à cheval en sortant de la rivière, & que l'impératrice entrât dans une chaise ouverte de tous côtés. Il assure que les édifices construits sur les bords de l'eau, ont été conservés comme une preuve de la magnificence du prince qui les a ordonnés; les Européens attachés à la cour, se distinguèrent aussi. « Ils » firent construire un théâtre, en hémicycle, » d'environ trois pieds de haut, qui présentait » dans son enceinte des peintures d'un goût » délicat. Ce théâtre avait trois scènes de cha- » que côté, représentant chacune des dessins » particuliers qu'on avait peints en perspecti- » ves. Dans le fond était une statue habillée à » la Chinoise, tenant dans ses mains une ins- » cription, par laquelle on souhaitait à l'em- » pereur la vie la plus longue & la plus for- » tunée.

» A l'avant scène, étaient aussi trois » statues Chinoises, qui tenaient de la main » gauche un petit bassin de cuivre doré, & » de la main droite un petit marteau de même » métal.

» Ce théâtre, tel qu'on vient de le décrire, » était supposé avoir été bâti au bord de l'eau. » Le devant représentait une mer, ou, pour » mieux dire, un bassin, du milieu duquel » s'élevait un jet-d'eau qui retombait en cas- » cade. Une glace de miroir représentait le » bassin & des filets de verre soufflés à la lampe, » par un homme du métier fort habile, étaient » si déliés & ils imitaient si bien un jet-d'eau,

90 FÊTES DES CHINOIS.

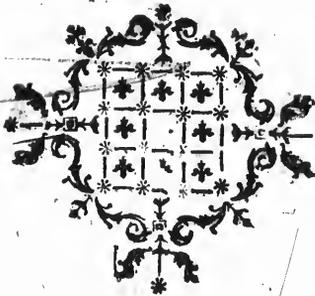
» qu'on s'y trompait d'un peu loin. A quelque
» distance du bassin, on avait marqué un cadran
» en lettre. Une oie & deux canards, étaient
» au milieu de l'eau à prendre leurs ébats.
» Les deux canards barbotaient, & l'oie mar-
» quait avec son bec l'heure présente. Le
» tout se mouvait par des ressorts que faisaient
» aller une horloge dans la machine. Une
» pierre d'aimant qui était cachée aussi, & qui
» faisait le tour du cadran, se faisait suivre
» par l'oie, dont la plus grande partie était de
» fer.

» Quand l'heure était sur le point de son-
» ner, la statue qui tenait à la main l'inscrip-
» tion, sortait de son appartement qui était
» au fond du théâtre, & venait sur le de-
» vant montrer sa légende : ensuite les six
» autres statues jouaient entr'elles un air,
» en frappant chacune sur son bassin, la note
» qu'on lui avait assignée autant de fois, &
» dans le tems que la musique le demandait.
» Cela fini, le porteur de l'inscription s'en
» retournait au fond du théâtre, pour ne
» revenir qu'à l'heure suivante.

On compte que cette fête a coûté, tant à
l'empereur qu'aux particuliers, plus de trois
cens millions de livres, argent de France :
cette dépense paraît étonnante ; mais elle le
paraîtra moins, si l'on considère que les revenus
du souverain, en y comprenant généralement
tout ce qu'il lève en bestiaux, en productions
naturelles du pays & en marchandises, peu-
vent être évalués, années communes, à mille

FETES DES CHINOIS. 98

millions de nos livres; & qu'on compte dans
l'empire, selon le père Duhalde, cinquante
millions de familles qui payent le tribut, sans
y comprendre celles des mandarins, des
lettres & de ceux qui en sont exemptés.



CHAPITRE VI.

Processions.

RIEN n'est plus pompeux que l'ordre d'une procession, lorsque l'empereur sort pour aller faire un sacrifice dans quelque temple.

La marche ouvre par vingt-quatre tambours, rangés sur deux files, & par vingt quatre trompettes, d'un bois odoriférant, fort estimé à la Chine : elles ont plus de trois pied de longueur, & entre sept à huit pouces de diamètre à l'ouverture : leur forme est celle d'une cloche, elles sont ornées de cercles d'or, & leur son s'accorde parfaitement avec le bruit des tambours. Vingt-quatre hommes de livrée de l'empereur, qui est jaune, suivent cette musique, & sont armés de longs bâtons de sept pieds, vernis en rouge, avec des feuillages d'or. Cent soldats viennent après, avec des halberdes, dont le fer se termine en croissant. Cent massiers les suivent, & leurs armes sont couvertes d'un vernis rouge, mêlé de fleurs & dorées aux extrémités. Quatre cens Chinois paraissent & portent quatre cens lanternes, agréablement peintes, & une pareille troupe succède avec de grands flambeaux, faits d'un bois qui brûle longtems, & jette une éclatante lumière. Deux cens

PROCESSIONS. 93

Épieux marchent peu-à-peu, ornés de différentes banderolles de rubans de soie, de plusieurs couleurs, ou de queues de panthères, de renards; ou d'autres animaux. On voit venir ensuite vingt-quatre bannières, sur lesquelles sont représentés les douze signes du zodiaque, que les Chinois divisent en vingt-quatre parties; & cinquante-six autres bannières, qui ont rapport aux cinquante-six constellations, auxquelles ils réduisent toutes les étoiles. Viennent après deux cens éventails, portés sur de longs bâtons dorés & peints de diverses figures, de dragons, d'oiseaux & d'autres animaux. Paraissent immédiatement les officiers de cuisine, qui portent un grand buffet garni de vaisselle d'or.

Cette avant-garde passée, l'empereur suit: il porte une longue veste jaune, le fond en est de velours, brodé en plein d'une multitude de dragons, qui ont cinq griffes à chaque pied. Deux gros dragons, avec leur corps & leurs queues entre-mêlés, remplissent des deux côtés le devant de la poitrine: ils sont dans une attitude qui laisse croire qu'ils s'efforcent à s'élaner sur une très-belle perle, qui semble tomber du ciel. La forme de sa couronne est ronde, tirant un peu sur l'ovale; de douze colliers qui y sont attachés, quatre pendent sur ses yeux; pour signifier que le prince doit avoir les yeux fermés, sur ceux qui ont quelques affaires devant lui, & ne se laisser prévenir, ni en faveur du riche, ni pour le pauvre, ni céder à l'affection ou à la haine.

94 PROCESSIONS.

On porte aux deux côtés de l'empereur, un riche parasol assez grand pour le mettre à couvert du soleil lui & son cheval. Autour de lui, dix écuyers tiennent en leste dix chevaux blancs de main, dont les selles sont enrichies d'or & de pierres précieuses. Cent hommes, armés d'épieux, l'environnent, ainsi que les pages de la chambre. Viennent après les princes du sang, les rois tributaires, les mandarins & les officiers du palais, dans leurs plus riches habits: cinq cens gentils-hommes, mille valets de pied en robes rouges, brodées d'étoiles d'or & d'argent. Trente-six hommes portent une chaise ouverte, suivie d'une chaise fermée plus grande, & soutenue par cent vingt porteurs: enfin, la marche est fermée par quatre grands chariots, dont deux sont trainés par des éléphants, & deux par des chevaux, avec des caparaçons en broderie; & par les officiers civils & militaires, qui sont en habits de cérémonie. Cette procession va ainsi jusqu'au temple, & revient dans le même ordre, sans que cette grande quantité d'hommes cause le moindre embarras.



CHAPITRE VII.

Idolâtrie & idoles des Chinois.

QUOIQ'IL soit certain que les Chinois reconnaissent un être suprême, il n'est pas moins vrai, qu'à l'exemple des idolâtres anciens & modernes, ils lui donnent des vicaires. On pourrait même, en ne poussant pas trop loin les conjectures & le parallèle, trouver chez eux des traces de la mythologie des Egyptiens, & de celle des Grecs & des Romains; mais sans risquer nos réflexions, nous nous bornons simplement à l'étroite sphère d'historiens.

On remarque dans toute l'étendue de l'empire de la Chine, des temples consacrés aux génies de l'air, aux oiseaux, aux fleuves. On en trouve de bâtis en l'honneur du président des montagnes, du dragon de la mer, de la reine du ciel, du défenseur des murailles, de l'esprit de la médecine, de la présidente des forêts, du dieu de la pluie, du roi des oiseaux.

En général, les Chinois divisent leurs dieux en trois classes. Leur dieu Fo est le dominateur suprême; ils le représentent tout rayonnant de lumière, & les mains cachées, pour montrer aux hommes que son pouvoir opère invisiblement sur toutes choses: quelquefois

96 ET IDOLES DES CHINOIS.

ils lui donnent la forme d'un dragon volant, couvert d'une écaille de tortue, & c'est sans doute de-là, qu'ils ont une grande vénération pour le dragon; dont on voit la figure dans leurs armes. Quelques philosophes qui ont mérité l'apothéose, & le dieu de la guerre, sont au rang des divinités du second ordre. La troisième classe est composée des génies qui disposent de toutes les choses sublunaires, qui se divisent en aquatiques & en terrestres.

On donne le nom de Chin-hoan, au génie que l'on suppose garder les villes, les provinces & les tribunaux. C'est à leurs pieds que les gouverneurs jurent d'être fidèles à remplir les devoirs de leurs charges. Autrefois on n'apercevait dans les temples que l'inscription suivante, en lettre d'or: » C'est ici la demeure » du gardien spirituel de la ville ». Quelques siècles après, on suspendit des représentations de génies, au bas desquelles, on lit: » Afin d'inspirer plus de respect & plus de » crainte, à ceux qui sont obligés de prêter » serment ».

On adore aussi à la Chine le soleil, la lune, les étoiles. Un certain Causai gouverne la partie la plus basse du ciel, & on lui attribue le droit de vie & de mort: il a trois ministres, *Tanquam*, *Tsuiquam* & *Teiquam*. *Tanquam* donne la pluie; *Teiquam*, préside à la naissance, à l'agriculture, à la guerre; *Tsuiquam*, gouverne les eaux.

La déesse *Quonin* préside aux mariages & aux

I D O L A T R I E,

97

aux biens de la terre. Ninifo ou Vitek, est la déesse de la volupté.

Puzza, est dit-on, la déesse de la fécondité; on la représente nue, assise sur une fleur de lotos, ou sur une héliotrope. Elle a seize bras, dont chaque main est mystérieusement armée de couteaux, d'épées, ou de halberdes; de livres, de fruits, de fleurs, de plantes, de roues, de vases, de phioles, &c. voici la fable que les Chinois débitent à son sujet.

» Trois nymphes descendirent autrefois du ciel pour se laver dans un fleuve; à peine furent-elles dans l'eau, que l'herbe, nommée *Vesicaria*, parut sur les habits de l'une avec son fruit de corail, sans qu'on pût comprendre d'où cela venait. La nymphe ne put résister à la tentation de goûter de ce fruit. Elle en devint enceinte, & accoucha d'un garçon qu'elle éleva jusqu'à l'âge d'homme, après quoi elle l'abandonna, & s'en retourna au ciel. Ce fils devint un grand homme, il donna des loix, & fit des conquêtes. «

Les Chinois partagent le gouvernement du ciel & de la terre entre soixante & douze dieux. Les cinq premiers régissent les cieux: le premier des cinq est supérieur aux soixante-douze. Ces cinq dieux ont pour ministre les génies *Tanquam*, *Tsuiquam* & *Teiquam*. Ces huit divinités ont huit conseillers qui habitent le ciel, & qui étaient autrefois des sages de la terre, & trente-six des autres régissent toutes les affaires sublunaires. Enfin,

Tome I.

G

98 ET IDOLES DES CHINOIS.

les Chinois multiplient tellement leurs dieux, qu'ils ont un génie protecteur du théâtre, à qui l'on fait des sacrifices & des offrandes, & dont les comédiens conservent précieusement l'image.

Les Chinois ont un respect particulier pour les pyramides. On n'ose approcher de ces bâtimens, sans observer certaines cérémonies particulières, pour apaiser les dieux qui y font leur demeure. Dans ces pyramides que les gens du pays appellent *Chines*, il se loge des espèces de fourmis blanches, dont ils ont beaucoup de peur. Quand ils achètent un esclave, ils le conduisent devant une de ces pyramides, avec quelques offrandes de vin ou de fruits, & le lui consignent entre les mains, en suppliant l'idole, qu'en cas que l'esclave s'échappe, elle le fasse dévorer par les serpens, les lézards, ou les tygres. Ces malheureux redoutent tellement les maux dont ils sont menacés, que, quoique cruellement maltraités par leurs maîtres, ils n'osent se soustraire à leur obéissance.

Enfin, ces peuples superstitieux, lorsqu'ils sont sur mer, rendent un culte divin à la boussole, brûlent de l'encens devant elle, & jettent régulièrement du papier doré deux fois le jour dans l'eau, pour s'assujettir cet élément.



CHAPITRE VIII.

Bonzes, ou moines Chinois.

LES bonzes sont les prêtres de la secte de Fo; ils enseignent au peuple que le bien & le mal ne sont point confondus dans l'autre monde, & qu'il y a, après la mort, des récompenses attachées aux actions vertueuses, & des supplices qui attendent les méchans. Ils ajoutent que, lorsqu'on quittera cette vie mortelle, on trouvera des lieux différens, prêts à recevoir chacun selon son mérite.

Ces moines n'ont d'autre occupation que d'en imposer aux crédules, & d'extorquer des aumônes. On en voit qui traînent des chaînes longues de trente pieds, & qui crient dans les rues : » c'est ainsi que nous expions vos » péchés. » D'autres se tiennent sur les bords des grands chemins, & dans les places publiques, en se frappant la tête avec un gros caillou, jusqu'à ce qu'on leur ait donné quelques pièces. Plusieurs se brûlent des drogues sur le crâne. Quelques-uns se font porter dans une chaise bien fermée, & si bien hérissée de clous de tous les côtés, qu'ils ne pourraient s'appuyer sans se blesser : » ayez compassion » de nous, disent-ils, nous nous sommes en- » fermés nuds dans ces chaises, pour le bien » de vos ames, bien résolu de n'en sortir ja- » mais, que l'on n'ait acheté les deux mille

100 BONZES, OU MOINES CHINOIS.

» clous qui y sont attachés. Chaque-clou vaut
» fix sols, mais il n'y en a aucun qui ne soit
» une source de bénédiction dans vos mai-
» sons. «

La doctrine de la transmigration des ames que prêchent les bonzes, leur produit chaque année une abondante récolte. On serait étonné de l'empire qu'ils s'arrogent sur les consciences par ce moyen. Quelques traits, tirés d'auteurs croyables, en feront foi. Un missionnaire fut appelé pour baptiser un malade qui pouvait bien avoir soixante-dix ans. Ce vieillard ne subsistait que d'une médiocre pension què lui faisait toucher l'empereur, & les bonzes lui avaient persuadé que dans l'autre vie son ame passerait dans le corps d'un cheval, lequel serait destiné à porter les dépêches de son bienfaiteur : ils lui recommandaient sans cesse de ne point broncher, de ne jamais mordre, de ne ruer ni blesser personne, de s'accoutumer à courir légèrement, à manger peu, à souffrir patiemment l'éperon, comme un moyen sûr pour exciter la compassion des dieux, qui souvent font un homme de qualité d'un cheval, & l'élèvent à la suprême dignité de mandarin. L'imagination de ce malheureux fut tellement frappée de ces discours, que dans tous ses songes, il se voyait seller & brider, & que le claquement du fouet qu'il croyait entendre, lui faisait faire mille bonds dans son lit, & qu'à son réveil, il doutoit s'il était homme ou cheval. Comme il avait entendu dire que dans la religion chrétienne on

BONZES, OU MOINES CHINOIS. 102

ne courait pas les risqués de cesser d'être homme, il fit appeller un missionnaire qui le baptisa, & il mourut avec tranquillité peu de jours après.

Deux bonzes, qui voyageaient ensemble, apperçurent un jour deux beaux canards dans la cour d'un paysan, & se mirent aussitôt à pleurer & à se lamenter. La fermière, qui les examinait, fut touchée de leurs fausses larmes, & leur demanda ce qui les attristait si fort. » Hélas ! dit un des bonzes, nous sommes assurés que les ames de nos pères ont passé dans le corps de ces deux animaux, & la crainte qu'il ne vous prenne envie de les tuer nous fait mourir de douleur. J'avoue, leur répondit cette bonne femme, que notre dessein était de leur couper le cou ; mais je vous promets de les garder, puisque ce sont vos parens. » Ce n'était pas là le but de la fourberie des bonzes. Ils redoublèrent leurs pleurs, sous prétexte que le mari de la fermière n'aurait pas autant de pitié qu'elle, & peut-être demain égorgerait leurs chers parens. Ils se jetèrent à genoux, & firent si bien que l'honnête paysanne, attendrie & pleurant avec eux, leur permit d'emporter les canards.

On ne compte guères moins d'un million de bonzes dans l'empire de la Chine, il s'en trouve près de quatre cens mille dans la ville de Péking ; mais dans la crainte de manquer de sujets propres à soutenir leur secte, ils achètent de petits garçons de six à huit ans, qu'ils instruisent jusqu'à vingt, avec beaucoup

102 BONZES, OU MOINES CHINOIS.

de soin , & par ce moyen leur nombre ne diminue jamais. Chaque classe de bonzes est distinguée par une couleur , elle a un général & des provinciaux , auxquels les subalternes doivent obéir. Ces derniers sont destinés par les supérieurs aux fonctions qui leur sont propres. Ceux dont le son de voix est le plus lamentable , & qui savent le mieux composer leur visage , demandent l'aumône. Ceux qui ont pris quelques connaissances des livres & qui s'énoncent avec grace , font société avec les lettrés & visitent les mandarins ; les vieillards président aux assemblées des femmes.

Quoiqu'il y ait beaucoup de couvens de bonzes dans les villes, il s'en trouve infiniment plus dans les campagnes, & sur-tout sur la cime des montagnes. C'est-là que les dévots vont en pèlerinage. Dès qu'ils touchent au pied de la colline , ils se prosternent à genoux , & à chaque pas , ils recommencent , jusqu'à ce qu'ils soient parvenus au sommet. Ceux qui ne peuvent entreprendre ces pèlerinages , prient leurs amis d'acheter pour eux un certain billet imprimé & signé par les bonzes. Les dévots & les dévotes à l'idole de Fo , portent au bras une espèce de chapelet , composé de cent grains d'une médiocre grosseur & de huit grains plus gros. Ils roulent ces grains dans leurs doigts , en prononçant les deux noms mystérieux , O-mi-to, Fo : ils les accompagnent de cent genuflexions , après lesquelles ils retranchent un des cercles rouges , qui sont sur leur billet.

BONZES, OU MOINES CHINOIS. 103

Les bonzes ont parmi eux quelques hermites, qui ne quittent jamais leurs rochers ou leurs cavernes : ceux-là passent pour saints, sont souvent consultés sur les événemens de la vie, & recueillent d'abondantes aumônes. D'autres s'occupent à inscrire sur un livre les noms des prédestinés qui daignent être leurs bienfaiteurs. Il y en a qui vivent en communauté dans des cloîtres sans se marier, ceux-là s'abstiennent de chair, de poisson, de vin & de femmes : des pensions du souverain & les aumônes du peuple, fournissent à leurs besoins. Quelques-uns sont employés aux pompes funèbres, plusieurs se mêlent de chasser les démons & de prédire l'avenir.

Lorsqu'un bonze, qui a fait vœu de ne se point marier, est surpris avec une femme, ses supérieurs lui font percer la peau du cou, à laquelle on attache une longue chaîne ; en cet état il est promené par les rues, jusqu'à ce qu'il ait amassé une certaine somme, & chaque fois qu'il veut porter la main à sa chaîne pour se soulager, le bonze qui le conduit, lui détache un grand coup de fouet.

Bonzesses, ou religieuses Chinoises.

Parmi les bonzes, il y a aussi des femmes qui se consacrent au culte de Fo, & font vœu de continence, mais elles sont en petit nombre. Quelques-unes vivent en communauté, d'autres dans les villes, & sont dirigées par un ou plusieurs bonzes.

104 BONZES, OU MOINES CHINOIS.

Les femmes & les filles de la secte de Fo, se laissent facilement séduire par leurs directeurs, qui pour cet effet expliquent singulièrement les dogmes de leur créance. » Les corps, » leur disent-ils, ne sont qu'un lieu de passage, une cabane méprisable, qui ne mérite pas qu'on en prenne tant de soin; en nous accordant vos faveurs, vous vous trouverez honorées sans le savoir, des embrassemens du dieu Fo. A présent vous êtes le sexe faible & servile, mais nous vous promettons qu'en renaissant dans le monde vous deviendrez hommes. » Celles qui s'abandonnent à ces affreuses chimères, se livrent sans crainte & sans remords, à tout ce que la débauche & le larcin ont de plus honteux & de plus criminel. » Le mal & le bien de la vie présente, assurent-elles, est une suite nécessaire des actions que nous avons commises dans notre existence précédente; & on nous doit par conséquent de l'indulgence. Nous ne prenons que ce qui nous appartient; car nous sommes bien sûres que vous nous deviez telle somme dans une autre vie. » C'est, suivant ce principe, qu'un libertin qui cherche à tromper une jeune fille, ne manque pas de lui dire: » ne vous souvenez-vous pas qu'avant que de naître vous m'avez promis d'être ma femme? C'est une mort trop prompte qui m'a privé des droits que je redemande aujourd'hui. De-là vient la tendre disposition de nos cœurs, & l'occasion favorable dont nous jouissons ».

SIS:
e Fo,
direc-
lière-
corps,
e pas-
nérite
nous
verez
emens
faible
qu'en
ndrez
a ces
nte. &
che &
s cri-
ente,
e des
notre
it par
e pre-
nous
leviez
C'est,
erche
as de
avant
re ma
e qui
le au-
sition
dont

BONZES, OU MOINES CHINOIS. 105

De tout ce qui vient d'être rapporté, on doit conclure, que les bonzes sont en général les plus hypocrites, & les plus débauchés de tous les hommes; & que leurs pénitentes, soit bonzesses, soit dévotes, sont des femmes perdues, qu'un horrible principe de religion a plongé dans le crime & qu'il y retient.



CHAPITRE IX.

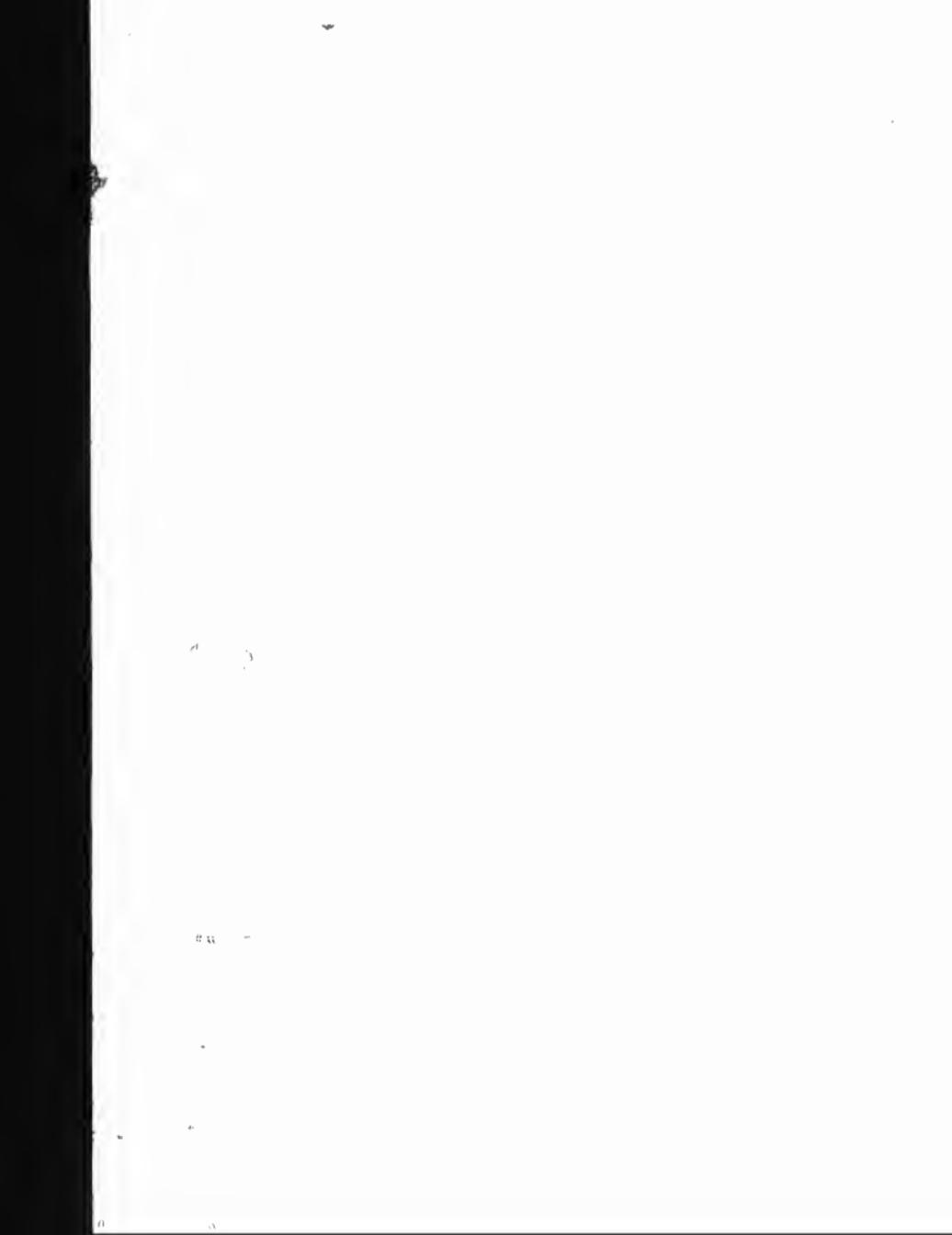
Temples, ou pagodes des Chinois.

LEs temples de la Chine sont, pour la plupart, bâtis sur des hautes montagnes, & continuellement les peuples s'y rendent en pèlerinage. Le plus fameux de ces édifices se voit à Nan-king. Il est connu sous le nom de Pau-ghen-tse, ou temple de la reconnaissance, & a été élevé par l'empereur Yong-lo. Ce bâtiment est placé sur une pile de briques qui forment un vaste péron, environné de balustrades d'un marbre brut, & d'une rampe de sept à huit degrés. Le temple a cent pieds de hauteur, & porte sur une base de marbre, qui ne s'élève que d'un pied, mais qui règne tout autour du mur à deux pieds de largeur. L'intérieur est revêtu de peintures, avec grands nombre de compartimens engagés les uns dans les autres; la charpente que l'on voit à découvert a quelque chose de singulier; mais ce lourd travail n'est pas comparable à cette heureuse simplicité qu'on remarque dans les ouvrages de nos Européens.

Ce temple n'a de lumière que celle qu'il reçoit des portes: l'intérieur est orné d'images & d'idoles, dont les unes représentent des divinités & des génies, & les autres sont symboliques & hiéroglyphiques. Dans le mi-

lieu on voit une sorte d'autel, au-dessus duquel est posé une idole d'une taille monstrueuse, à laquelle le temple est dédié; d'autres idoles, mais plus petites, environnent le colosse, & en sont comme les gardes. Toute la capacité de ce vaste édifice est éclairée nuit & jour par une prodigieuse quantité de lampes, & un bambou (sorte de roseau) creux, long & épais, qui en renferme plusieurs petits, décorés de prédictions; brûle continuellement devant la principale idole. L'autel est peint en rouge, qui est la couleur sacrée, & aux deux côtés se voient de grands brasiers, où l'on a soin de jeter des parfums: Ce superbe bâtiment est couvert de tuiles vernies d'un vert luisant, qui fait un effet admirable au soleil.

Auprès du temple de la Reconnaissance, on trouve la fameuse tour de porcelaine, qui en fait partie. Cette tour est un octogone de quarante pieds de diamètre; elle est environnée d'un mur, qui laisse une distance de quinze pieds: les étages sont au nombre de neuf, & tout est revêtu de porcelaine. L'escalier intérieur est petit & peu commode, & a cent quatre-vingt-dix degrés, d'environ dix pouces; de sorte qu'en y comprenant le péron, le neuvième étage, qui n'a pas de degrés, & le toit, la hauteur de la tour peut être de deux cens pieds. Ce qui couronne cet édifice, est sans doute ce qu'il y a de plus remarquable; c'est un gros mât, qui surmonte le dernier toit de plus de trente pieds. Il est entouré d'un fort cercle de fer, qui règne tout autour



108 TEMPLES, OU PAGODES

en forme de spirale ; de sorte , que de loïn il peut être pris pour un cône creux , d'une grandeur extraordinaire. Ce mâ't soutient une grosse boule dorée , & tout l'édifice revêtu de porcelaine en dehors , & orné de peintures & de magnifiques dorures en dedans , peut être regardé comme le plus magnifique ouvrage de tout l'Orient.

Un des plus célèbres temples de la Chine , est celui où l'on adore Ti-can (*) , qui est comme le Pluton ou le Plutus des Grecs. Cette divinité préside aux trésors , & distribue les richesses. On la représente la couronne en tête , le sceptre à la main & entièrement dorée. Huit ministres , dorés comme elle , l'entourent , & paraissent ses assistans. Cinq tables sont placées devant l'autel , & portent chacune cinq ministres des enfers : mais comme le peuple n'aurait pu se figurer ce que doit signifier cet assemblage d'idoles , on a eu soin , pour sa commodité , d'en peindre l'explication sur les murs. On voit les ministres assis sur leurs tribunaux , qui jugent les hommes , & les condamnent aux peines qu'ils ont mérités. Devant eux se tiennent des diables , dont l'imagination la plus fertile & la plus grotesque , pourrait à peine se former l'image hideuse , prêts à exécuter les ordres de leurs maîtres : Les effroyables supplices de l'enfer , se font remarquer à côté des tribunaux. On

Ou Yen-vang.

voit des criminels précipités dans d'immenses
 chaudières d'huile bouillante, d'autres rôtis
 sur des grils, quelques-uns coupés par mor-
 ceaux, plusieurs sciés en deux, ou déchirés
 par des chiens. Le premier juge examine les
 crimes des hommes; on ne peut les dérober
 à ses yeux: il les voit dans un miroir. Les
 autres juges prononcent les peines. Un d'eux
 a le département des ames qui doivent passer
 dans d'autres corps. On apperçoit une grande
 balance: dans l'un des plats est un pécheur
 chargé de crime; dans l'autre plusieurs livres
 qui contiennent des pratiques de dévotion,
 & qui font le contrepoind du coupable. Au
 milieu de cet enfer peint, coule un fleuve,
 & sur ce fleuve il y a deux ponts, l'un d'or,
 l'autre d'argent, par où passent les ames qui
 sont assez heureuses pour obtenir de bons
 certificats de leurs juges. Ils portent dans leurs
 mains les preuves de leur innocence. Des
 bonzes conduisent les prédestinés dans des
 jardins délicieux, & dans d'agréables prairies.
 A l'autre côté du tableau l'enfer est peint avec
 toutes ses horreurs; on y voit des cachots,
 on y apperçoit des fosses. Deux portes d'airain
 ferment cet affreux séjour, où sans se consu-
 mer brûlent des diables & des serpens. Pour
 montrer quel empire les bonzes ont sur les
 dieux infernaux, on remarque à l'entrée de cet
 enfer un de ces religieux, qui de force arrache
 sa mère d'entre les griffes d'un diable. Sur la
 porte du temple de Ti-can, on lit cette ins-
 cription. » Celui qui priera mille fois devant

110. TEMPLES, OU PAGODES, &c.
» cette idole, sera délivré de ces peines ».

Lorsque l'on acheve de construire un temple, on en fait la dédicace; & s'il se trouve quelques fentes aux murailles, on doit les remplir du sang de quelques victimes, par respect pour les esprits qui y font leur demeure.



CHAPITRE X.

Superstitions des Chinois.

IL n'est peut-être point de peuple plus superstitieux que celui de la Chine. Tout ici-bas, selon lui, dépend de l'influence des astres. Toujours incertain sur l'avenir, il ne cesse, par toutes sortes de voies, de chercher à le pénétrer; il distingue des jours heureux & malheureux, & communément un almanach ou un calendrier est la bouffole de sa conduite. De cet aveuglement naît la sotte confiance qu'il a dans de misérables astrologues, dans les faux forciers, devins, ou autres charlatans de cette espèce. Ainsi tout genre de divination trouve accès chez les Chinois, & depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis le gouvernement suprême de l'état, jusqu'aux actions les plus indifférentes de la vie, tout se détermine par les prédictions: mais malheur aux astrologues s'ils se trompent; une telle ignorance est un crime capital, qui souvent est puni de mort, sur-tout s'ils n'ont pas sçu prédire une éclipse. Les Chinois justifient cet acte de sévérité, en représentant que du salut de l'astre éclipié dépend celui de l'empire; & qu'il est du devoir de l'astrologue de préparer les prêtres, les magistrats, & le peuple à ce fatal accident, afin qu'ils cherchent les

112 SUPERSTITIONS DES CHINOIS.

moyens les plus propres pour secourir l'astre en danger.

Les Chinois, il est vrai, calculaient exactement les éclipses avant l'arrivée des missionnaires dans leur pays; mais, malgré cela, plusieurs d'entr'eux prétendaient que ce qui faisait une éclipse de lune, était un trou dans le soleil; de sorte que lorsque la lune se rencontrait devant ce trou, elle manquait de lumière; d'autres enseignaient qu'un mauvais génie éclipsait le soleil & la lune, en étendant ses deux mains, & se persuadaient que pendant la nuit le soleil se cachait dans une vallée, qui était située à vingt-quatre mille lieues sous la mer.

L'empereur Tsin-chi-whung-ti, à qui l'on reproche d'avoir fait brûler tous les livres, fut un des zelés partisans de la magie & des devins. Ces imposteurs lui firent accroire qu'ils avaient trouvé la liqueur qui donnait l'immortalité. Vu-Ki, sixième empereur de la race de Hau, eut la même faiblesse, & ses faux docteurs l'abusèrent au point de lui persuader que par leurs enchantemens, il voyait une de ses femmes morte depuis quelque temps, & qu'il avait beaucoup aimé. Il fut trop tard désabusé, & déplora long-temps son aveuglement.

Deux docteurs de la secte de Lau-kyun furent les premiers qui élevèrent un temple au démon, & qui vendirent de petites statues, qui représentaient les esprits des hommes à qui ils accordaient l'immortalité. Ching-hong,

SUPERSTITIONS DES CHINOIS. 113

tong, troisième empereur de la dynastie de song se livra tout entier aux fourberies des successeurs de ces deux prêtres. Il y en eut d'assez hardis pour suspendre à la porte de Pé-king, pendant une nuit obscure, un livre composé de caractères magiques, pour l'invocation des démons ; qu'ils supposèrent être tombé du ciel.

Cet affreux culte, établi publiquement, infecta tous les esprits, & subsiste encore. Les prêtres de Lau-kyun, sacrifient au démon trois sortes de victimes : quelquefois c'est un porc, souvent un poisson, ou un oiseau. D'abord ils enfoncent un pieu dans la terre ; ensuite avec d'affreuses contorsions & d'horribles grimaces, ils tracent sur du papier des caractères inconnus, & des plus extravagans. Les tambours & autres instruments répondent à leurs cris ; alors le charme est fait & qu'ils réussissent ou non à prédire l'avenir, le crédule vulgaire n'en a pas moins de confiance dans leurs enchantemens. Nous ne finirions point si nous voulions rendre compte de toutes les manœuvres qu'ils emploient pour soutenir leur réputation & pour séduire les faibles. Des misérables largement payés, leur apprennent tout ce qui se passe dans l'intérieur des familles, & le démon instruit de cette sorte, ne peut manquer de rendre un oracle juste. Quel parti ne tirent-ils pas des prestiges ! ici c'est la figure du chef de leur secte qui voltige en l'air ; là c'est une plume qui trace une réponse sur le

114 SUPERSTITIONS DES CHINOIS.

sable, sans que personne la tienne. C'est un vase où l'on voit la destinée de l'empire ; où l'on aperçoit les marques des dignités qui sont réservées aux amis des bonzes & des idoles. Mais toujours l'homme malade & riche qui se mire dans ce vase, s'y voit prêt à expirer & doit faire un sacrifice de ses biens, pour racheter ses péchés : ou pour obtenir une réponse favorable à sa question ; l'officier y paraît en habit de général, le mandarin de la cinquième classe sous la pompe d'un premier ministre, & la femme, parée des habits & des pierreries d'une impératrice, ou tout au moins sous ceux d'une concubine favorite.

Les bonzes ne craignent point de débiter que dans l'ordre de la transmigration des âmes, les bêtes qui auront bien vécu, deviendront hommes & que les hommes souillés de crimes, habiteront le corps des bêtes. Yen-vañg, ajoutent-ils, règle le moment de la naissance, il détermine si l'homme sera marié ou non, s'il aura des enfans, s'il sera riche ou pauvre : tout est marqué dans son livre, comme un destin inévitable, auquel on ne peut espérer de changement. Comment accorder ce système, avec tout ce qu'on a lu précédemment. L'esprit de mensonge se contredit toujours.

Un mandarin cite au sujet de cette doctrine un singulier passage d'un livre des bonzes. Le voici : « un homme qui se nomme mait Pung, vécut jusqu'à l'âge de huit censans & se maria successivement à soixante & douze femmes. La dernière étant morte

SUPERSTITIONS DES CHINOIS. 115

» à son tour , demanda aux ancêtres de Pung
 » dans l'autre monde, pourquoi son mari avait
 » eu le bonheur de vivre si long-tems? serait-ce
 » ajouta-t-elle que son nom n'aurait point été
 » marqué sur le livre de Yen-vang? On nous
 » assure pourtant qu'il n'en échappe aucun.
 » Je vais vous expliquer ce mystère, lui ré-
 » pondit l'ayeul de Pung. Le nom & le sur-
 » nom de mon petit-fils se trouvent assuré-
 » ment dans le livre : mais voici de quelle
 » manière. Lorsqu'il fut question de relier le
 » livre de Yen-vang, les officiers qu'il avait
 » chargé de cet office prirent par mégarde
 » la feuille qui contenait la destinée de Pung,
 » l'entrelacèrent en cordon & s'en servirent
 » pour coudre toutes les autres. La femme
 » n'ayant pu garder le secret de cette aven-
 » ture, Yen-vang en fut bientôt instruit : il
 » se fit apporter le livre, examina le cordon
 » & coupa le nom de Pung, qui mourut au
 » même instant. » Voilà donc, dit le mán-
 » darin, un homme qui était échappé à la pé-
 » nétration de Yen-vang. Comment peuvent-ils
 » être sûrs qu'il ne lui en soit point échappé
 » d'autres?

Avant les dynasties de Hya & de Chang
 on ne voit aucune trace d'un culte établi en
 l'honneur des esprits gardiens. Les sectateurs
 de Fo les nomment en général *Tutis*, &
 ce nom se donne particulièrement à ceux
 qui président aux villages : ceux qui ont la
 garde des assemblées publiques, & de l'in-
 térieur des maisons, sont appelées Chun-ly-

116 SUPERSTITIONS DES CHINOIS.

cus , & ceux destinés à conserver les grandes villes , reçoivent le titre de chingwhang , ou esprits tutélaires.

Il n'est point d'événement produit par les causes les plus naturelles , qui ne soit attribué par les Chinois à quelque mauvais génie. Quelquefois ce mauvais génie est une de leurs statues , souvent une montagne , un arbre , ou un dragon , qu'ils placent dans le fond de la mer. Un renard , un singe , une tortue , un crapaud , &c. Ils prétendent que ces animaux se dépouillent après leur mort de toutes leurs parties terrestres & grossières , & que la portion subtile qui reste , s'amuse à troubler les hommes & les femmes. Dans cet idée , lorsqu'un Chinois est dangereusement malade , on appelle les bonzes , qui à force de bruit se font fort de chasser le mauvais esprit.

La Chine est remplie de diseurs & de diseuses de bonne aventure , ces gens vont dans les maisons jouer d'une sorte de théorbe , calculer les nativités , & prédire tous les accidens de la vie. Ce sont des fourbes du premier ordre , qui employent les mêmes moyens que les fripons qui inondent les provinces ; mais bien plus adroits qu'eux. Ce tas de misérables entretient l'ignorance des Chinois ; mais ce qui la multiplie d'avantage , c'est le Pa qua ou Ta-qua , c'est-à-dire l'art de consulter les esprits. Cette invocation se fait en brûlant certains parfums devant une statue & en se frappant plusieurs fois le front contre la terre. A cette statue doit se trouver une

SUPERSTITIONS DES CHINOIS. 117

boîte remplie de petites spatules, chargées de caractères énigmatiques : on en laisse tomber un par hasard, & le bonze qui préside à la cérémonie, explique la sentence, comme il le juge à propos.

Le Fong-chui, est de toutes les opérations mystérieuses, la plus ridicule & celle qui prouve le plus fortement la superstition des Chinois : il a pour objet la position des édifices & des tombeaux. Fong-chui signifie vent & eau. Supposons que quelqu'un ait par hasard bâti dans une position, suivant le Fon-chui, contraire à un voisin, & qu'un coin de la maison se trouve opposé au côté d'une autre. Tout est perdu : de-là, des haines aussi longues que la durée de l'édifice. Il ne reste qu'un seul moyen de se garantir des malheurs dont on est menacé, c'est de placer dans une chambre du bâtiment, un dragon, ou quelque autre monstre qui lance des regards terribles sur la fatale maison, dont on redoute les influences. Chaque jour on doit visiter le monstre gardien, on brûle de l'encens devant lui, ou plutôt devant l'esprit qui a fixé sa résidence dans son corps. Les bonzes, quelquefois prennent part à cette cérémonie : ce sont eux qui, à prix d'argent, choisissent l'esprit sur le pouvoir duquel il est plus certain de se reposer. Il est des Chinois si inquiets, si craintifs, qu'ils se relèvent souvent la nuit pour examiner s'il n'est point arrivé de changement qui les force à changer la position de leur lit. Malgré tous les désordres qu'occasionnent une superstition

118 SUPERSTITIONS DES CHINOIS.

si ridicule, on n'a pas pensé à faire une loi qui réglât de quelle façon on devait bâtir, & peut-être les bônzes, pour soutenir leur crédit, ont eu celui d'empêcher le gouvernement de la promulguer. Ainsi un homme méchant a toujours dans ce pays l'occasion de troubler la tranquillité de ses voisins, car celui qui bâtit n'a jamais aucune fâcheuse influence à redouter.

Un jour les missionnaires de Nan-king, furent avertis qu'un de leurs ennemis, faisait élever une maison, dont un des coins regardait l'église catholique. Toute la ville fut en rumeur, & attendit avec impatience quel parti prendraient les bons pères, pour se sauver du malheur qui les menaçait. Les missionnaires restèrent tranquilles, & l'on ne douta pas que dans les pratiques de la religion chrétienne, il n'y eût des méthodes, propres à parer un tel inconvénient.

Un gouverneur de Kyen-chan, dont le palais était dominé par une église des jésuites; s'avisa, pour détourner la maligne influence qu'il attribuait à cette position, de changer la situation de ses appartemens & de faire bâtir, à deux cens pas en avant, une porte à trois étages, qui devait le mettre à l'abri de tout danger. Le mandarin, son successeur, fut attaqué d'une fluxion de poitrine, qui lui faisait cracher des flegmes blancs, & l'on crut que la couleur de la porte avait produit cette maladie: elle fut aussi-tôt peinte en noir, mais sans doute trop tard, puisque le mandarin:

SUPERSTITIONS DES CHINOIS. 119

mourut. Dans la suite une nouvelle chimère fit redonner la couleur blanche à la porte.

Ce n'est pas seulement par rapport à la situation des édifices que le Fong-chui est une chose précieuse. Si quelqu'un s'éleve par ses talens, s'il devient docteur, s'il réussit dans ses entreprises, s'il a une nombreuse famille, s'il vit de longues années; ce n'est point à son mérite, ce n'est point à son tempérament qu'il en a l'obligation, c'est à l'heureuse situation de sa maison, ou des tombeaux de ses parens. Enfin, tant en bien qu'en mal, soit qu'il arrive du bonheur ou du malheur, le Fong-chui a tout fait.

Au rang des superstitions de la Chine, on doit mettre les impostures des charlatans. Les uns se mêlent de deviner par les nombres, d'autres par les cercles, les figurés, les lignes des mains ou du visage, par les songes, ou par l'examen de la physionomie. La plupart de ces fripons apprennent aux femmes les moyens d'obtenir une grossesse prompte & heureuse, plusieurs vendent du vent. Ces deux derniers marchent toujours deux ensemble, l'un porte un sac sur son épaule, dans lequel est le prétendu vent; l'autre distribue le vent à proportion de ce qu'on en demande, & du prix qu'on veut y mettre. Pour faire cette opération, il frappe plusieurs fois la terre avec un marteau qu'il tient dans la main gauche. C'est ainsi qu'il semble appeler le génie qui préside au vent.

Il est aussi une manière singulière de con-

120 SUPERSTITIONS DES CHINOIS.

fulter les idoles domestiques. On prend deux petits bâtons, plats d'un côté, & ronds de l'autre : on les attache ensemble avec un fil, après quoi on prie l'idole. Les prières finies, le maître de la maison jette les bâtons devant la petite figure : si malheureusement ils tombent sur le côté plat, il injurie la figure, & recommence le sort ; si le succès ne remplit pas ses espérances, il passe des injures aux coups, & continue enfin cette manœuvre tant de fois, qu'il faut bien que le pronostic qu'il demande, arrive. Souvent les petits bâtons sont mis dans un pot, & tirés au hazard, & l'on va consulter un livre de divination pour sçavoir si la manière dont ils sont sortis, sera heureuse ou malheureuse. ^b

Les Chinois ont eu encore d'autres moyens de s'instruire de l'avenir. Tels sont la marche d'une tortue, le vol ou le chant des oiseaux, le cri des animaux, les premières rencontres du matin : il y a des devins qui président à l'examen de ces différentes choses, c'est cependant la moindre de leurs occupations, presque tous cherchent la pierre philosophale, & composent des philtres, & une fameuse liqueur avec laquelle ils prétendent donner l'immortalité, ou du moins des jours beaucoup plus longs que ceux des autres hommes.



C H A P I T R E X I.

Mariages des Chinois.

SUIVANT la plus commune opinion, Fo est l'instituteur du mariage, c'est-à-dire du mariage honnête, régulier, légitime, & des cérémonies nuptiales.

Les Chinois regardent le mariage comme l'objet le plus important pour la société. Un père s'expose au mépris public, s'il néglige de marier ses enfans. Un fils manque au premier des devoirs, s'il refuse de perpétuer sa race. Quand l'aîné d'une famille n'aurait recueilli aucun héritage de son père, la loi ne lui impose pas moins l'obligation de prendre soin de ses frères, & de les marier. C'est lui qui, comme aîné, devient leur père, & qui, manquant à ce devoir, se rendrait responsable envers ses ancêtres des honneurs qu'ils n'auraient pas reçus de leurs descendans. Suivant ce principe, c'est le père ou le plus proche parent, à qui appartient le droit de choisir la femme, & de faire les conditions du mariage, qui consistent à payer une certaine somme pour l'achat des habits & des bijoux.

Lorsqu'un Chinois ne peut obtenir d'enfans de sa femme *, il la suppose grosse, &

* Hist. gén. des voyages, tom. 6, pag. 144.

10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

122 MARIAGES DES CHINOIS.

va secretement demander un enfant à l'hôpital, & cet orphelin devient le fils de la maison, & peut posséder les plus éminentes charges, privilèges que n'ont point les infortunés qui en sont tirés publiquement : d'autres fois ils adoptent un neveu, un parent éloigné, ou même un étranger ; s'il naît dans la suite un autre fils dans la famille ; l'enfant adoptif n'en partage pas moins à l'héritage.

Les Chinois ont de secondes femmes, ou si l'on veut des concubines, qui tiennent rang après les premières, mais auxquelles on n'accorde certaines prérogatives, que lorsque la femme légitime a passée quarante ans, & qu'elle ne laisse plus d'espoir de fécondité.

Comme les femmes à la Chine sont toujours renfermées, il se trouve de vieilles entremetteuses, qu'on pourrait appeller, négociatrices de mariage, dont l'unique métier est de faire des alliances. On s'imagine bien que ces femmes payées largement par les pères ou les parens, en impotent souvent sur la beauté & sur les talens de la prétendue. Le contrat signé, l'argent reçu, les bijoux donnés, on fait les préparatifs pour la nôce.

Le jour arrêté pour la cérémonie, la jeune fille, richement parée, se met dans une chaise, suivie de ceux qui portent la dot. Cette dot consiste en meubles & en habits, renfermés dans des caisses. Si les parens sont opulens, tous les domestiques suivent avec des flambeaux, si ce sont des personnes d'une médiocre fortune, on loue des hommes pour former ce

MARIAGES DES CHINOIS. 125

cortége, mais dans l'un & l'autre cas, la cérémonie des flambeaux a lieu, fuisse en plein midi. La chaise est entourée des parens, des amis, & de quantité de hautbois, de fifres & de tambours. Un domestique, préposé à cet effet, tient la clef de la chaise dans sa poche, & ne doit la rendre qu'au futur mari, qui doit attendre son épouse à la porte de sa maison. Lorsque l'on arrive, le domestique présente la clef au marié, qui juge dans ce moment si le sort l'a bien ou mal servi. On a vu quelquefois que le marié, désespéré de la supercherie des entremetteuses, a mieux aimé perdre l'argent déjà donné, & a renvoyé la femme, la chaise, la clef, le domestique, & les parens.

Lorsque les arrangemens tiennent, le marié présente la main à son épouse, & la conduit dans la salle d'assemblée, où elle commence par quatre révérences au Tyen; quatre autres aux parens du mari, & se retire dans un autre appartement avec les femmes invitées à la fête, tandis que l'époux demeure avec les hommes: des deux côtés, ce jour se passe en réjouissances & en festin.

Toutes ces formalités ne s'observent point dans les mariages des secondes femmes. L'époux signe seulement un écrit aux parents, par lequel il s'oblige à en agir honnêtement avec la fille; mais ces épouses obéissent à la première, qui seule est légitime, & leurs enfans appartiennent à cette première, à laquelle on donne par préférence le nom de

124 MARIAGES DES CHINOIS.

mère. Il se trouve cependant des maris, qui promettent à leur futur épouse de ne lui point associer de concubines, ou qui n'en prennent que pour avoir des héritiers, & qui les renvoient ensuite.

Après la mort de l'un ou de l'autre des époux, les deux sexes peuvent se remarier. Un homme peut alors épouser sa concubine, mais ces nœcs se font sans cérémonies.

Une veuve qui a eu des enfans, devient maîtresse absolue de ses volontés, & ne dépend plus de ses parens. Rarement elle court le deshonneur d'un second mariage, sur-tout, si c'est une personne de qualité : quand elle n'aurait été mariée que deux heures, elle doit préférer l'état de viduité.

C'est l'attention que l'on a que rien ne manque aux cérémonies, qui fait la force des mariages de la Chine. Un mari peut rendre sa femme, s'il peut prouver qu'elle ait voulu l'abandonner, & à bien plus forte raison, si elle a quitté sa maison. Une femme abandonnée par son mari, après trois ans d'absence, peut se présenter devant un mandarin, & obtient la permission de se remarier. Il est des cas où la loi permet le divorce, tels que l'adultère, qui est fort rare à la Chine; l'antipathie, la différence des tempéramens, l'excès de jalousie, l'indiscrétion, la désobéissance, la stérilité, les maladies contagieuses.

D'autres circonstances empêchent la célébration d'un mariage, ou la rend nulle. 1^o. Une jeune fille promise à un jeune homme, est

MARIAGES DES CHINOIS. 125

comme engagée par les présens mutuels des deux familles, & ne peut devenir la femme d'un autre. 2°. Le mariage est nul dans les cas de tromperies, ou, par exemple, à quelque belle personne qui aurait été vue par les négociateurs, on substituerait une femme laide & désagréable, ou pour une femme libre, on donnerait une esclave; & où le mari ne serait aussi qu'un esclave; qu'un père aurait entrepris de faire passer pour son fils légitime. 3°. Un mandarin civil ne peut se marier dans une province, ou dans une ville dont il est gouverneur. 4°. Le mariage est nul avec une fille, ou un garçon qui se marie pendant le deuil de son père ou de sa mère. 5°. Une promesse de mariage faite pendant la vie du père, cesse à sa mort, pourvu que le jeune homme en avertisse par un billet les parens de la fille. Cependant ceux-ci ne se croient point encore dégagés; ils attendent que le tems du deuil soit expiré, & s'expliquant à leur tour par un billet, ils font souvenir le jeune homme de son ancienne promesse; mais s'il rejette alors leurs propositions, la fille est déclarée libre, & peut s'engager dans un autre mariage. Le cas est le même s'il arrive quelque disgrâce dans cette famille, telle que l'emprisonnement du père, ou de quelque proche parent. Il faut du moins que le prisonnier donne son consentement, & si le mariage n'est pas rompu, il se fait sans fête & sans réjouissance. 6°. Enfin les mariages sont défendus dans une même famille, à quelque éloignement que

126 MARIAGES DES CHINOIS.

soit le degré de parenté. Deux frères ne peuvent épouser deux sœurs ; un homme veuf ne peut marier son fils à la fille d'une veuve qu'il épouse. La loi prononce des châtimens contre ceux qui se trouvent dans l'un de ces cas.

Voilà tout ce que l'on peut rapporter des mariages de la Chine en général. Quelques provinces de l'empire diffèrent en quelques points. Dans la province de Chan-si, on se rend d'abord au temple des ancêtres pour leur déclarer que leur petit-fils, de tel âge, se propose d'épouser une telle fille, aussi de tel âge, & pour leur demander, & leur consentement & leur assistance. Les parens de la fille observent la même formalité ; ceux-ci se réservent la somme que le marié donne, à titre de dot ; tous les présens sont portés en cérémonie sur des tables différentes. C'est le sort qui décide du jour heureux où doit se faire le mariage, & dont on instruit solennellement les ancêtres. Lorsque la mariée part de la maison, elle emporte du riz ; du froment, & d'autres grains pour marquer, que les revenus de l'époux vont recevoir un grand accroissement & l'on casse un œuf, qui signifie qu'elle sera féconde. L'instant de la réception, & tout ce qui se passe jusqu'à la nuit ne diffèrent pas de l'usage général ; mais le soir la jeune mariée est conduite dans la chambre de son mari, où elle trouve sur une table, des ciseaux, du fil & du coton, pour lui faire connaître qu'elle doit aimer le travail

MARIAGES DES CHINOIS. 127
& fuir l'oïfiveté. Depuis le jour du mariage, jamais un beau-père ne voit le visage de sa belle-fille; il ne la visite jamais chez elle. Les amis, ses parens ne lui parlent point sans témoins.

Lorsque les femmes sont enceintes, elles vont le déclarer au temple des ancêtres, & leur demander les secours qui leur sont nécessaires dans l'état où elles se trouvent. Il est assez ordinaire de marier les enfans, dès leur première jeunesse; & même quelquefois lorsque leurs mères sont encore enceintes d'eux. Dans la province de Chan-si, dont nous venons de parler, lorsqu'on a fait de semblables mariages, & que les enfans meurent avant la consommation, il est d'usage de célébrer ce mariage, tandis que les deux cercueils sont encore dans leurs maisons, où la règle est de les garder pendant trois ans. Toutes les formalités s'observent de la même façon, & avec autant de régularité que si les jeunes gens étaient encore en vie, & qu'on célébrât un mariage réel. Les instrumens sont appelés, le festin se fait, & ensuite on porte les corps des jeunes époux dans le même tombeau, & les parens se traitent d'alliés, comme si le mariage s'était effectué de leur vivant.

La célébration des noces à la Chine, est précédée de trois jours de tristesse, » parce » que, dit un auteur », on regarde le mariage » des enfans, comme une image de la mort » de leurs parens; parce qu'alors les enfans

128 MARIAGES DES CHINOIS.

» semblent en quelque façon leur succéder
» par avance ». Les amis de la maison, en
félicitant le père, n'articulent jamais le mot
de noces.

Il se trouve à la Chine des époux assez
lâches pour permettre à leurs femmes la dé-
bauche la plus effrénée ; souvent même telles
ont été les conditions du mariage : alors ils
ne sont pas en droit de refuser l'entrée de
leur maison aux gens de mauvaise vie, ni de
trouver à redire au commerce honteux de
leurs épouses. Ces familles sont réputées in-
fames, & les enfans qui en proviennent, quel-
que soit leur capacité, ne peuvent exercer
aucune charge honorable.

Nous avons dit, que si-tôt qu'une femme est
enceinte, elle en va rendre compte aux an-
cêtres ; deux mois après être accouchée elle
retourne au temple pour présenter son enfant
& faire ses remerciemens. Elle revient encore
à la pagode au bout de l'année demander aux
ancêtres de le faire croître ; si-tôt qu'il est en
âge de commencer ses études, son précepteur
lui donne un nom, qu'il porte seulement dans
les écoles & parmi ses condisciples. A quinze
ans on fait la cérémonie de lui donner le
bonnet ou le chapeau, ce qui le fait entrer
dans la classe des hommes, & ces diverses
fêtes sont accompagnées de voyages à la
pagode & de prières aux ancêtres. Les mêmes
cérémonies s'observent pour les filles qui de-
viennent nubiles, ou qui vont passer de l'état
de filles à celui de femmes. Le nom d'un
jeune

MARIAGES DES CHINOIS. 129

jeune homme prêt à se marier, lui est changé en un autre par une personne de considération, & c'est par ce nom qu'on doit l'appeler, excepté les domestiques & ses intérieurs. Enfin quand il est parvenu à un âge mûr, on lui donne un troisième nom, qui passe pour le plus honorable, & qui est celui qu'il garde.

Parcourons maintenant les cérémonies qui accompagnent les mariages de la maison impériale.

Lorsque l'empereur ou l'héritier de la couronne doit se marier, le tribunal des cérémonies fait choix de vingt marrônes, les mieux exercées dans cet emploi, qui ressemblent vingt filles les plus belles & les plus agréables, sans aucun égard à la naissance, ni à la famille : ces jeunes personnes sont transportées au palais dans des chaises bien fermées. La reine-mère, ou, si cette princesse ne vit plus, la première dame de la cour, les examine toutes séparément, & leur fait faire divers exercices violents, pour s'assurer si elles n'exhalent point quelque mauvaise odeur, ou si elles n'ont point quelques défauts corporels. Lorsque l'examen est fait avec l'attention la plus scrupuleuse, elle en choisit une qu'elle présente avec beaucoup de cérémonie à l'empereur ou au prince. A cette occasion il y a des fêtes magnifiques, un pardon général accordé à tous les criminels de l'empire, excepté les rebelles & les voleurs ; des charges & des emplois distribués, des présens considérables faits aux

130 MARIAGES DES CHINOIS.

officiers du palais , & aux mandarins de toutes les classes , & de superbes réjouissances publiques. La future impératrice est ensuite couronnée avec beaucoup de pompe , on lui donne quantité de titres , & on lui assigne des revenus considérables. Les dix-neuf autres jeunes filles sont mariées aux fils des seigneurs les plus qualifiés de la cour ; & , lorsqu'il ne se trouve pas assez de bons partis pour toutes , celles qui restent sans maris sont renvoyées chez leurs parens , avec une dot assez riche pour leur faire trouver des établissemens avantageux.

Telle a été , jusqu'à l'invasion des Tartares , la cérémonie qui a précédé le mariage des empereurs de la Chine. Maintenant les princes de la dynastie qui occupe le trône , prennent pour femmes les filles de quelques rois de la Tartarie orientale. On compte dans le palais plus de trois mille concubines , entre lesquelles on distingue trois impératrices ; qui jouissent de tous les honneurs. Elles ont chacune un palais séparé , une cour , des dames & des officiers , qui ne prennent les ordres que d'elles , & l'empereur n'épargne rien pour satisfaire leurs fantaisies , & leur procurer des amusemens.

Les enfans des trois impératrices sont tous légitimes , avec cette seule différence , que les fils de la première sont préférés pour la succession à l'empire.

Lorsque l'empereur Yong - ching fit choix d'une de ses femmes pour l'élever sur le trône ,

MARIAGES DES CHINOIS. 131

deux des principaux membres du conseil furent députés pour le complimenter à ce sujet, & régler les discours qui lui seraient adressés. Le jour indiqué pour la cérémonie, aussi-tôt le lever du soleil, on porta à la porte orientale du palais une table quarrée, aux coins de laquelle on éleva quatre colonnes, qui soutenaient une espèce de dôme : ce cabinet portatif était orné d'étoffe jaune. On plaça ensuite sur cette table un petit livre, où était écrit le compliment composé pour l'empereur, avec le nom des princes, des grands, & des cours supérieures qui devaient assister à la cérémonie. Plusieurs mandarins, habillés convenablement, enlevèrent cette table & se mirent en marche. Ils étaient précédés par tous les princes du sang, les autres princes, les seigneurs, les officiers, les mandarins, tous selon leur rang, & ce brillant cortège s'arrêta dans la cour intérieure du palais. Les premiers ministres, les docteurs, les présidents des cours suprêmes, les grands officiers Tartares & Chinois, civils & militaires, en habits de cérémonie, suivaient à pied, tandis que l'air retentissait du bruit des tambours & des trompettes.

On arriva dans cet ordre jusqu'à la salle d'audience, qui est celle où l'empereur reçoit les ambassadeurs ; lorsqu'on y fut entré, les princes prirent respectueusement le petit livre placé sur la table portative, & le portèrent sur une autre qui avait été dressée à cet effet au milieu de la salle. Ils firent ensuite nombre

132 MARIAGES DES CHINOIS.

de révérences devant le trône impérial, comme si l'empereur eût été présent. La musique joua quelques fanfares, & les présidens du tribunal des rites » informèrent les eunuques » du palais, que les grands de l'empire sup- » pliaient sa majesté impériale de paraître, » & de s'asseoir sur son précieux trône ». L'empereur averti, parut sur le champ & se plaça. Alors deux docteurs du premier rang s'avancèrent près de la table, & après plusieurs génuflexions, un d'eux prit le livre, & lut à haute voix le compliment qu'il renfermait. La lecture achevée, les docteurs retournèrent à leurs places, l'empereur descendit de son trône, & retourna dans son appartement.

L'après-midi de ce grand jour fut destiné pour le compliment des dames à la nouvelle impératrice. Les princesses se mirent à la tête des autres dames, toutes rangées selon l'ordre des dignités de leurs maris, & furent précédées par une dame de distinction, qui, dans ce cas fit l'office de maitresse des cérémonies. Arrivées à la porte du palais, le premier eunuque de l'impératrice se présenta, & la maitresse des cérémonies lui adressa ce discours : » Je supplie très-humblement l'impé- » ratrice, au nom de cette assemblée, de » condescendre à sortir de son palais, & de » se placer sur son trône ». Il faut remarquer que le compliment des dames n'est pas écrit dans un livre comme celui des hommes, mais sur une feuille de papier d'une espèce particulière. Sitôt que l'impératrice fut placée

MARIAGES DES CHINOIS. 133

sur son trône, les dames lui firent deux profondes révérences, à la manière de l'Europe, qui est aussi celle de la Chine. On assure que ces révérences équivalent à un compliment, & signifient : » Nous vous souhaitons toutes sortes de bonheur « . Les dames ensuite tombèrent à genoux, & se frappèrent trois fois la tête contre la terre, se relevèrent dans un profond silence, & reprirent leur rang. L'impératrice descendit de son trône, & la cérémonie fut ainsi terminée.

Le palais impérial est la résidence ordinaire des fils de l'empereur ; mais lorsqu'ils sont mariés, l'usage est de les envoyer dans les principales villes des provinces de l'empire, où il y a des palais qui leur sont destinés. Ces princes ont le titre de roi, & reçoivent chez eux les mêmes respects que l'on rend à l'empereur dans la capitale ; mais ils ne se mêlent en aucune façon du gouvernement de la province.

Tant que les empereurs Chinois ont occupé le trône, le tribunal des cérémonies était autorisé à rassembler un certain nombre de jeunes hommes, âgés seulement de quatorze ou quinze ans, entre lesquels l'empereur choisissait des époux pour ses filles ou pour ses sœurs. Un auteur assure de bonne-foi que ces jeunes gens, à qui il accorde entre dix-huit & vingt ans, étaient conduits dans une salle, où la princesse à marier pouvait librement, & sans être vue, les examiner, & laisser tom-

134 MARIAGES DES CHINOIS.
ber son choix sur celui qui sembleroit lui offrir
les plus belles espérances.

On nomme ces maris, qui ne pouvoient
être mandarins, Tu-Ma, c'est-à-dire, parens
de l'empereur par leurs femmes. Jusqu'au mo-
ment qu'ils devenoient pères, ils étoient obli-
gés soir & matin de fléchir les genoux devant
leurs épouses, & de frapper trois fois la terre
de leur front. Les empereurs Tartares marient
leurs filles ou leurs sœurs aux fils des grands
de leur cour, ou à ceux des Khans de la Tar-
tarie orientale.



T
né
im
pe
gra
un
per
auc
» c

S.
offrir
ient
rens
mo-
blli-
vant
erre
rient
ands
Tar-



FUNÉRAILLES DES CHINOIS.

CHAPITRE XII.

TOUTES les cérémonies observées aux funérailles des Chinois sont marquées dans un immense rituel ; & ce peuple crédule & superstitieux, croirait attirer sur lui les plus grands malheurs, s'il manquait à quelques-uns des usages établis.

Le deuil ordinaire dure trois années, & pendant ce long-tems, on ne peut exercer aucune charge publique. » Un mandarin » quitte sa charge, un ministre d'état son

136 FUNÉRAILLES DES CHINOIS.

» emploi pour se retirer en sa maison, &
» pour donner tout ce tems à sa douleur. On
» change d'appartement & de meubles, on
» ne doit s'asseoir que sur un petit siége de
» bois. Les alimens sont grossiers, on n'use
» que de légumes. Les habits sont faits d'une
» toile grossière, & l'on ne couche que dans
» de méchans lits. On se sert même en ce
» tems de paroles, & d'expressions conve-
» nables à sa douleur.

Le blanc est la couleur affectée au deuil. Le prince & le dernier du peuple se soumettent à cette coutume, & tous quittent dans ce tems le jaune & le bleu qui sont leurs couleurs favorites.

Lorsque les Européens blâment la longueur des deuils de la Chine, les Chinois leur répondent : » La reconnaissance nous y engage : » comment pourrions-nous autrement remercier nos pères & mères des soins qu'ils ont pris de nous pendant les trois premières années de notre vie ? C'est pour cela que nous employons ce tems à les pleurer, afin de reconnaître la peine & l'embarras que nous leur avons causé pendant notre enfance «.

Il est certain que les Chinois attachent une partie de leur bonheur, à s'assurer d'un bois fort dur & très-solide pour se construire des cercueils. Les personnes opulentes employent quelquefois jusqu'à deux mille écus à l'achat de planches d'un bois incorruptible, propre à former cette dernière maison, qu'ils gardent

che
A. c
les
étou
siqu
que
abs
folie
hom
ami
cer
font
vent
père
d'un
dem
sent
repa
L
pare
l'enc
tour
cris
la t
Cett
côté
du r
jour
reill
tué.
A
un a
son,

FUNÉRAILLES DES CHINOIS. 137

chez eux pour se rappeler qu'ils sont mortels. A cette dépense considérable, on doit ajouter les fleurs, les parfums rares, les cierges, les étoffes précieuses, les papiers peints, la musique & les pleureurs, & l'on s'apercevra que les suites de cette ostentation déréglée absorbent, comme dans notre Europe, la plus solide partie de l'héritage des pères. Lorsqu'un homme est mort, tous les parens & tous les amis sont invités à venir pleurer au tour du cercueil, & à participer aux sacrifices qui se font à cette occasion. Les enfans gardent souvent des années entières les corps de leurs pères enfermés dans ces cercueils, enduits d'un vernis précieux. Pendant que le corps demeure dans la maison, on a soin de lui présenter à boire & à manger, aux heures des repas.

Lorsqu'un malade vient d'expirer, un des parens prend la robe du défunt, monte sur l'endroit le plus élevé de la maison, & se tournant du côté du nord, appelle à grands cris son ame: ces cris s'adressent au ciel, à la terre, & à la moyenne région de l'air. Cette cérémonie achevée, il va la répéter du côté du midi, puis il revient étendre la robe du mort, qui reste en cet état pendant trois jours pour attendre le retour de son ame. Pareille chose s'observe pour un mort qui a été tué.

Aussitôt qu'un Chinois est mort, on dresse un autel dans un des appartemens de la maison, qui est tendu de blanc; le cercueil est

178 FUNÉRAILLES DES CHINOIS.

placé derrière l'autel, & la figure du défunt est au-dessus avec tous ses ornemens. C'est devant cette image que les parens & les amis viennent faire quatre génuflexions, & c'est à elle qu'ils font leurs complimens, & qu'ils offrent des parfums. Les enfans & les femmes entourent le cercueil, mais un voile les cache. On ne doit pas oublier qu'en posant le corps dans la bière, on lui met dans la bouche du blé, du riz, & quelquefois de l'argent ou de l'or. On place aussi aux quatre coins du cercueil de petits sacs remplis des ongles du mort, & des ciseaux pour les couper.

Le jour destiné pour la cérémonie des funérailles, les parens & les amis s'assemblent dans la maison mortuaire. On appelle les bonzes, qui récitent des prières, & qui forment avec tous les autres un nombreux cortège funèbre. Des hommes consacrés à cet emploi, portent au haut de longues perches des images d'hommes, de femmes, d'éléphans, de tygres, & d'idoles de toutes espèces. Pendant la marche, l'air est parfumé de l'encens qu'on brûle; mille fusées ajoutent à la clarté du ciel, & de lugubres instrumens se font entendre. C'est ainsi qu'on arrive au tombeau de la famille, qui, pour l'ordinaire, est placé sur une colline, ou du moins tout auprès.

Il y a des provinces où l'on brûle les morts, & communément les pauvres suivent cet usage pour éviter les dépenses du cercueil. En quelques endroits on voit des cimetières pour le peuple. Les cunuques sont ceux qui

proc
Voi
lug
mot
emp
L
pit,
cunu
roya
merc
un m
bien
cueil
revu
s'exé
c'est-
que
ajout
pire
trois
peu c
ont p
crits
cérém
A
porte
tribu
à per
mière
se lar
Pend
rins,
qui l

FUNÉRAILLES DES CHINOIS. 139

prodiguent le plus l'or dans leurs enterremens. Voilà à-peu-près les principales cérémonies lugubres & funéraires des Chinois ; disons un mot de celles qui s'observent à la mort d'un empereur & d'une impératrice.

Lorsque l'empereur a rendu le dernier soupir, on le porte dans un riche fauteuil, & six eunuques le placent au milieu de la salle royale, dont le nom signifie, palais de la merci & de la prudence. On pose le corps sur un magnifique lit, au son des instrumens, & bientôt il est renfermé dans un précieux cercueil. Tout ce que nous venons de passer en revue au sujet des funérailles des particuliers, s'exécute en grand à celles de l'empereur ; c'est-à-dire, que le cortège est plus nombreux, que tout y est plus riche & plus somptueux : ajoutons qu'autrefois tous les sujets de l'empire étaient obligés de porter le deuil pendant trois ans, mais qu'à présent il est réduit à peu de jours. Les mandarins de toute la Chine ont pour ce triste événement des jeûnes prescrits, qu'ils accompagnent de pleurs & de cérémonies.

A la mort d'une impératrice, le deuil se porte quarante jours, durant lesquels tous les tribunaux sont fermés. L'empereur ne parle à personne, & les mandarins passent la première nuit à l'air, & sont censés pleurer, & se lamenter, ainsi que les princes du sang. Pendant trois jours consécutifs, les mandarins, vêtus de blanc, & sans les ornemens qui les distinguent, viennent s'agenouiller

140 FUNÉRAILLES DES CHINOIS.

devant l'image de l'impératrice. Les préparatifs pour la pompe funèbre étant achevés, on conduit le corps, (soit de l'empereur, soit de l'impératrice) dans le bois impérial, qui est un vaste palais, qui sert de sépulture aux souverains.

Autrefois on ouvrait de nouvelles portes pour faire sortir d'une maison les corps des défunts, & on les refermait ensuite avec la plus grande précaution, sous prétexte qu'étant obligé de passer continuellement par la même porte, la douleur est trop long-tems entretenue par le souvenir du mort. Un autre usage a été jadis en vigueur chez cette nation. On brûlait les corps des personnes de distinction, & avec eux souvent leurs plus précieux bijoux, & même leurs domestiques. Un empereur a eu la force de s'élever au-dessus de ces affreuses ou ridicules superstitions, & son exemple & son autorité les ont entièrement abolies.

Le successeur d'un empereur mort ne voit jamais ni les femmes, ni les concubines de son prédécesseur; il porte même le respect si loin à cet égard, que jamais il ne met le pied dans leur appartement.

On trouve dans un Auteur, que lorsqu'un lade est abandonné, on le porte avant qu'il expire dans une salle de la maison, appelée la salle des ancêtres, & que là on lui présente une image du diable, tenant le soleil dans la main droite, & un poignard dans la gauche, & qu'on l'exhorte à fixer ses regards sur cet e

FUNÉRAILLES DES CHINOIS. 141

figure, afin que dans l'autre monde il puisse se concilier l'amitié du diable.

Il y a des cérémonies particulières qui s'observent à différens tems de l'année en l'honneur des morts. Des femmes dévotes s'assemblent alors dans une salle ornée de figures grotesques & de peintures qui représentent au naturel tous les tourmens qu'ils présumement devoir être employés en enfer, pour punir les coupables. Le jour destiné pour cette cérémonie, est précédé par sept jours de jeûnes. Un grand bonze, assisté par d'autres bonzes, vient chanter des prières, & préparer des trésors pour l'autre monde. On construit pour cet effet un palais de papier peint & doré, où toutes les parties d'un bâtiment sont employées. Les armoires, les coffres sont remplis de lingots d'or & d'argent, c'est-à-dire de papiers roulés qui les représentent, & qui doivent préserver les dévotes des terribles persécutions de Yen-Vang, roi des enfers, qui ne s'appaise que lorsqu'on a quelque chose à lui offrir. Le reste est destiné à se procurer des emplois dans ce nouveau séjour. Ces armoires & ces coffres sont fermés avec des ferrures de papiers, & des clefs de même force, que l'on garde soigneusement dans les poches. Après la mort de celui qui a fait cette dépense, on brûle l'édifice & les clefs, & le mort trouve dans le pays qu'il habite l'or & l'argent réel, dont le papier n'était que la représentation dans ce monde-ci.

CHAPITRE XIII.

Cérémonies civiles des Chinois.

LES Chinois pensent que la tranquillité d'un état dépend particulièrement de l'exactitude que l'on apporte à remplir les devoirs de la civilité. La politesse, disent-ils, qui n'est autre chose que l'affabilité & la décence, purge l'ame de sa dureté naturelle, adouci le caractère, maintient la paix, l'ordre & la subordination, & ce sont les cérémonies & les complimens qui produisent ces bons effets. On montre à la Chine un livre qui traite des regles de la politesse, & auquel on donne trois mille ans d'antiquité. Les salutations communes, les visites, les présens, les fêtes, toutes les bien-séances publiques ou particulières, & toutes les formalités d'usages y sont rapportés dans le plus grand ordre, & avec le plus exact détail. Toutes les personnes ont un cérémonial à remplir, soit envers leurs supérieurs, soit vis-à-vis de leurs égaux, soit enfin par rapport à leurs inférieurs, & ce livre le leur indique : en le lisant, les grands sçavent les marques de respect qu'ils doivent à l'empereur, & comment il faut qu'ils se comportent entr'eux. Les artisans, & jusqu'à la partie la plus basse du peuple, se ressentent de cette politesse qui constitue le caractère des Chinois ; & les étrangers restent dans l'admira-

tion, lorsqu'au milieu des marchés, ils les voyent se parler affectueusement, s'aider réciproquement, se saluer, & se traiter de freres.

De tous les tribunaux de l'empire, celui, chargé du détail des cérémonies, est le plus rigide. Il punit sévèrement les sujets qui manquent aux précieux devoirs de la politesse nationale, & n'en exempté pas même les étrangers. Avant qu'un ambassadeur obtienne audience, il est instruit pendant quarante jours, & exercé soigneusement dans les cérémonies prescrites par l'usage, & marquées dans le livre dont on vient de parler. Ces leçons apprennent la manière de faire la révérence, celle de fléchir les genoux, de se prosterner, &c.

Pour saluer décemment, il faut se coller les mains sur la poitrine, en les remuant d'une manière affectueuse, & baisser modestement la tête. Lorsque l'on rencontre une personne à qui on doit le respect, il faut croiser les mains, les lever aussi-tôt, ensuite les baisser jusqu'à terre, en courbant le corps à proportion. Si deux personnes qui ne se sont pas vues depuis long-tems, se rencontrent inopinément, elles se précipitent à genoux, & baissent la tête jusqu'à terre, & se relèvent ensuite, elles recommencent deux ou trois fois la même cérémonie. Les compliments des Chinois ont toujours quelque chose d'affectueux. » Ne vous est-il rien arrivé que d'heureux dans votre voyage, disent-ils ? « Si

144 CÉRÉMONIES CIVILES

vous leur demandez comment ils se portent : »
» Fort bien , répondent-ils , graces à votre
» abondante félicité. « C'est toujours : » Vous
» portez la prospérité peinte sur votre visage ,
» ou votre air annonce le bonheur.

Dans les compagnies , le plus âgé obtient toujours la place d'honneur , à moins qu'il n'y ait un étranger à qui il doit la céder ; & entre les étrangers , celui qui vient de plus loin , est préféré : dans quelques provinces la droite est la place d'honneur ; dans d'autres , c'est la gauche.

Si deux mandarins se rencontrent dans une rue , & qu'ils soient d'un rang égal , ils se saluent sans quitter leur chaise , & sans se lever , en baissant d'abord leurs mains jointes , & les portant ensuite sur leur tête : mais si l'un d'eux est inférieur à l'autre , il faut qu'il sorte de sa chaise , ou qu'il descende , s'il est à cheval , & fasse une profonde révérence.

C'est sur-tout dans les devoirs que les enfans rendent à leurs pères , les écoliers à leurs maîtres que brille la subordination Chinoise. Ils parlent peu devant eux , se tiennent toujours debout en leur présence , & presque toujours , ils les saluent à genoux , en frappant la terre avec leur front. C'est la règle de tout l'empire , & qui s'observe dans les villages , comme dans les villes , à la cour , comme dans les provinces.

Les visites d'obligation sont prodigieusement multipliées dans ce pays. On en doit faire à l'occasion du jour de la naissance , au commencement

commencement de la nouvelle année, aux fêtes, à la naissance d'un fils, lorsqu'il est question d'un mariage, d'une dignité, d'un voyage, d'une mort, &c. Personne n'est exempt de ces devoirs, que l'on accompagne de quelques présens.

Dans ces sortes de visites, on commence par présenter au portier une feuille de papier rouge, légèrement ornée de fleurs d'or, & plissée comme un écran; sur un des plis est le nom de la personne, avec quelques termes respectueux. » Par exemple, le tendre » & sincère ami de votre excellence, & le disciple perpétuel de votre doctrine, se présente en cette qualité pour rendre ses devoirs, & faire sa révérence jusqu'à terre. « Si c'est une visite de deuil, il faut que le papier soit blanc.

Une visite rendue à une personne élevée en dignité, doit se faire le matin, parce qu'il ne serait pas respectueux de lui laisser sentir l'odeur du vin que vous pourriez avoir bu. Une visite reçue le matin, peut se rendre l'après-midi.

Lorsqu'un mandarin visite un mandarin, son égal, sa chaise a la liberté de traverser les deux grandes cours du tribunal, & de s'avancer jusqu'au milieu de la salle, où le mandarin vient le recevoir. Il y a beaucoup de révérences à faire, de genuflexions à observer, jusqu'à ce qu'on ait pris place, après que le maître de la maison a fait la démonstration d'ôter avec le pan de sa robe, la poussière de la chaise sur laquelle le visitant doit s'asseoir.

146 CÉRÉMONIES CIVILES

Ce dernier expose gravement le motif de sa visite, on lui répond avec la même gravité, & autant de révérences. Il faut observer de se tenir droit, de ne point s'appuyer sur le dos de la chaise, de baisser les yeux, sans tourner la vue; de tenir les mains étendues sur les genoux; & les pieds dans une exacte égalité l'un prêt de l'autre. C'est ici le moment où l'on présente le thé, qui exige encore les plus minutieuses cérémonies. Prendre la tasse des mains du domestique, la porter à sa bouche, la rendre modestement, tout cela demande une étude infinie, ainsi que la façon de se retirer.

Quand un King-Chay, qu'on envoie de la cour, rend visite aux mandarins des provinces, il se fait précéder par trente personnes qui marchent devant la chaise, avec des bassins de cuivre sur lesquels ils frappent en mesure: quelques-uns portent des fouets à la main, d'autres des chaînes, des bâtons dorés, ou de petits étendards de différentes couleurs; il est suivi par une musique bruyante, & on le reçoit avec la plus grande distinction. Ce n'est, à proprement parler, qu'un simple messager d'état.

Celui qui veut vous offrir un présent, vient vous faire visite: après les complimens ordinaires, il vous présente un billet que vous remettez à un de vos domestiques, & que vous ne lisez que lorsqu'il est parti. Si vous acceptez ce qui vous est offert, vous gardez le billet, & vous en écrivez un de remerciement. Si vous n'en retenez qu'une partie,

vo
co
ve
qu
»
»
qu
à s
l
lité
lett
em
ou
foit
seco
Plu
peç
de l
se p
nom
tré.
un p
q' d
nom
met
une
pou
» de
est r
épai
qui p
on é
l'ann
la ba

vous détaillez dans votre billet ce que vous conservez. Si vous n'acceptez rien, vous devez renvoyer le billet & le présent, avec quelques mots Chinois, qui expriment : » Que » ce sont des perles auxquelles vous n'avez pas » la hardisse de toucher «. Toute personne qui reçoit un présent est obligée d'en faire un à son tour.

Rien de plus embarrassant que les formalités que l'on doit observer en écrivant des lettres. Celui qui écrit à des supérieurs doit employer du papier blanc, plié & replié dix ou douze fois au moins. Il faut que la feuille soit bordée de papier rouge ; il écrit sur le second pli, & met son nom au bas de la page. Plus une lettre est courte, plus elle est respectueuse, elle ne doit tenir en rien au ton de la conversation. Le sceau, si l'on en met, se place en deux endroits, au-dessus de son nom, & au-dessus du premier mot de la lettre. Quelquefois on le met simplement dans un petit sac de papier qui l'enveloppe. Lorsque l'on est en deuil, on met au-dessus de son nom une bande de papier bleu. La lettre se met dans un sac, au milieu duquel on voit une bande de papier rouge, large de deux pouces, sur laquelle est écrit. » La lettre est » dedans. « La lettre empaquetée de la sorte, est mise dans un second sac de papier plus épais, avec une autre bande de papier rouge, qui porte le nom & les qualités de celui à qui on écrit. La province, la ville, la demeure, l'année & le jour se placent de l'autre côté de la bande ; les deux ouvertures du sac sont ca-

148 CÉRÉMONIES CIVILES

chetées , avec ces mots : » Gardé & scellé «.

Nous venons de voir combien de minuties entrent dans la politesse Chinoise : son empire ne s'étend pas sur les seules visites , elle gêne jusqu'aux repas.

On distingue deux sortes de festins à la Chine ; le premier simple , & qui ne consiste qu'en douze plats ; le second plus magnifique , où l'on sert vingt-quatre plats sur chaque table , avec un grand nombre de révérences & de cérémonies d'étiquette. Lorsque l'on veut traiter une personne de considération , il est dans l'ordre qu'on lui écrive trois billets pour l'inviter : le premier deux jours avant la fête ; le second , le matin du jour même ; & le troisième , lorsque tout est préparé , afin de témoigner l'empressement que l'on a de l'avoir chez-soi.

Il faut que la salle du festin soit ornée de pots de fleurs & de vases de porcelaines. Chaque personne invitée doit avoir sa table particulière ; car , à moins d'un grand concours de convives , il n'est pas d'usage d'en placer deux à la même table , & encore plus rare d'y en voir trois. Les tables sont rangées les unes vis-à-vis des autres aux deux côtés de la salle : elles sont entourées d'une étoffe de soie travaillée à l'aiguille ; vernies en dessus , mais sans nappe & sans serviette. Au deux bouts on place deux espèces de dormans , couverts de mets dépecés , de fleurs & de citrons.

Le maître de la maison va recevoir les convives à la porte , & les conduit l'un après l'autre dans la salle du festin. Lorsqu'ils sont

tous
coup
préc
s'inc
la g
au c
que
de t
tero
pren
A
ou c
nom
d'off
le ca
& q
Nou
qui
intér
la pi
incli
La
trum
plair
basso
de pe
des t
La
repas
d'hô
» Me
» cou
coup
la têt

tous entrés, il prend des deux mains une coupe d'argent, de porcelaine, ou d'un bois précieux, qu'il remplit de vin; ensuite il s'incline devant la compagnie, se tourne vers la grande cour de la maison, lève les yeux au ciel & répand le vin, pour reconnaître que c'est à la faveur céleste qu'il a l'obligation de tout ce qu'il possède. Nous ne nous arrêterons pas aux civilités qui se font pour prendre place.

Aussi-tôt que tout le monde est assis, quatre ou cinq comédiens se présentent, & font un nombre infini d'inclinations profondes, avant d'offrir le livre qui contient, en lettres d'or, le catalogue des pièces qu'ils savent par cœur, & qu'ils sont en état de réciter sur le champ. Nouveau débat de politesse entre les convives qui refusent tous de décider sur cet objet intéressant. Ce sont les comédiens qui citent la pièce, & tout le monde applaudit par une inclination de tête.

La comédie est précédée d'un concert d'instrumens, dont le son aigre & rude, ne peut plaire qu'à des oreilles Chinoises. Ce sont des bassons de fer ou de cuivre, des tambours de peaux de buffles, des flutes, des fifres & des trompettes.

La comédie se joue, & l'on commence le repas par un verre de vin pur. Le maître d'hôtel, un genou à terre, dit à haute voix :
 » Messieurs, vous êtes invités à prendre la
 » coupe. Tout le monde se lève, prend la coupe des deux mains, la porte au-dessus de la tête, la rabaisse au-dessous de la table, la

150 CÉRÉMONIES CIVILES, &c.
porte à la bouche, & boit lentement à plusieurs reprises. On tourne ensuite les tasses, pour prouver qu'elles sont vuides. On sert, comme nous avons dit, jusqu'à vingt-quatre plats, mais on ne les apporte qu'un à un, & ils restent tous sur la table. Au lieu de fourchettes, les Chinois ont deux petits bâtons, dont ils se servent avec assez d'adresse. Au milieu de cette longue suite de plats, on offre des portions gras ou maigres, & une sorte de petits pâtés qu'on trempe dedans. Vient le thé, après lequel la comédie cesse, & les convives se lèvent & passent dans une autre salle, afin de laisser desservir les plats & poser le dessert. Tout cela ne se fait pas sans un redoublement de cérémonies. Lorsque la compagnie est rentrée dans la salle, les comédiens jouent de nouvelles scènes, on boit plus largement, & chaque convive se fait apporter plusieurs petits paquets de papier rouge, qui contiennent de l'argent pour le cuisinier, le maître-d'hôtel, pour les comédiens, & pour les domestiques de la maison. Ces présents sont remis au maître, qui, après quelque difficulté, les accepte & les fait distribuer. Ceci n'est d'usage que lorsque la fête est accompagnée de comédie. Ces festins durent ordinairement cinq ou six heures, ils commencent à l'entrée de la nuit & finissent à minuit, tems auquel tous les convives se séparent avec les civilités d'usage dans les visites. Chacun doit le sur-lendemain remercier le maître de la fête par un billet.

Fin des cérémonies Chinoises.

, &c.
usieurs
, pour
omme
plats,
& ils
e four-
âtons,
e. Au
n offre
orte de
ent le
& les
e autre
e poser
ns un
ue la
comé-
a boit
e fait
papier
our le
comé-
ajfon.
après
distri-
a-fête
estins
es, ils
iffent
es se
ns les
mer.



ROYAUME,
ET ISLES
DE LIEOU-KIEOU,
TRIBUTAIRES DE LA CHINE.

CHAPITRE PREMIER.

*Description géographique des isles de
Lieou-Kieou.*

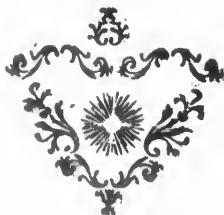
LES isles de Lieou-Kieou sont au nombre de trente-six, & se trouvent placées entre la Corée, l'isle Formose & le Japon. Elles ont toutes un nom particulier, mais l'isle capitale donne le sien au royaume.

L'isle capitale, qu'on appelle communément

152 DESCRIPTION

la grande isle, a du sud au nord près de quatre cens quarante lis, & environ cent trente lis de l'ouest à l'est. Il faut remarquer que le li, dont il est ici question, est la mesure usitée à la Chine, par rapport aux chemins, & que deux cens lis font vingt lieues marines, ou un degré d'un grand cercle. Le prince fait sa résidence dans cette isle.

A l'égard des trente-six isles qui forment le royaume de Lieuo-kieuo, huit sont au nord-est de la grande isle, cinq au nord-ouest, quatre à l'est, trois à l'ouest, sept au sud, & neuf au sud-ouest.



=
G
I
ren
ext
des
de
»
» u
» l
» ri
» d
» p
» L
» p
» re
» L
» l'a
» e
» ca
D
fun
ving
cens
la ha
font
V
cûre

CHAPITRE II.

Gouvernement du royaume de Lieuo-Kieuo.

L n'est presque point de peuples sur la terre, qui ne rapportent leur origine aux extravagances les plus fabuleuses : les habitans des isles de Lieuo-kieuo, n'ont pas été exempts de cette folie.

» Anciennement, disent-ils, un homme &
 » une femme naquirent dans le grand vuide.
 » Ils s'appellèrent *Omomey-Kieuo*; de ce ma-
 » riage vinrent trois fils & deux filles. L'aîné
 » de ces trois fils eut le titre de *Tien-sun*,
 » *petit fils du ciel*; c'est le premier roi de
 » *Lieuo-kieuo*. Le second fils est la tige des
 » princes tributaires; & le reste du peuple
 » reconnaît le troisième pour son auteur.
 » L'aînée des filles eût le titre d'esprit céleste,
 » l'autre eut celui d'esprit de la mer; l'aînée
 » est connue sous le nom de *Kun-kun*, la
 » cadette sous celui de *Tcho-tcho* ».

Depuis le règne de ce premier roi *Tien-sun*, jusqu'à celui de *Ghun-tien*, on compte vingt-cinq dynasties, & dix-sept mille huit cents deux années écoulées, tant est chimérique la haute antiquité de ces peuples, & dont ils sont extraordinairement jaloux.

Vers l'an 605 de Jésus-Christ, les Chinois eurent connaissance de l'existence des isles de

Lieuo-kieuo, & l'empereur Yang-ti se propofa de les rendre tributaires de fa couronne. Il y envoya une armée, mais fes troupes furent battues, & certe entreprife fut long tems abandonnée. Plusieurs fiècles fe paffèrent fans que les Chinois fongeaffent aux ifles orientales. Pendant ce tems elles fe partagèrent en trois royaumes, dont les fouverains ne manquèrent pas de fe faire la guerre: enfin, en treize cens foixante & douze, Hongou, empereur Chinois, fondateur de la dynaftie Ming, envoya une ambaffade à Tſaytou, roi d'une partie de ces ifles, pour l'exhorter à fe rendre tributaire de la Chine: Tſaytou y consentit, & les rois fes voisins suivirent fon exemple. Depuis ce tems les rois de Lieuo-kieuo ont payé tribut à l'empereur Chinois, & quelques efforts qu'ayent faits les empereurs du Japon, pour dominer dans ce pays, ils n'ont pu y réuffir.

Le roi a des domaines confidérables, & indépendans des impôts qu'il perçoit fur les falines, le foufre, le cuivre, l'étain & autres objets de commerce. C'eft fur ces revenus qu'il paye les appointemens de fes officiers de guerre & de juftice, auxquels il accorde un certain nombre de facs de ris, ou l'équivalent en d'autres marchandifes. Les mandarins font comme à la Chine, en neuf classes, & l'on voit que ce petit état a tiré la plus grande partie de fes loix & de fes ufages, du vaste empire dont il eft tributaire: ce qui nous difpenfe d'entrer dans un plus long détail.

CHAPITRE III.

Religion de Lieuo-Kieuo.

IL y a plus de neuf cens ans que les extravagantes rêveries de Fo, passèrent à Lieuo-kieuo à la suite de quelques bonzes Chinois de cette secte, qui y apportèrent aussi leurs livres classiques. Depuis ce tems l'idolâtrie & le culte de Fo, sont la religion dominante des grands & du peuple.

La loi du serment est ce qu'il y a de plus sacré chez ces insulaires ; mais ce n'est jamais devant leurs idoles qu'ils le prononce : une pierre, devant laquelle ils brûlent des parfums, reçoit leurs promesses ; & cette cérémonie, que les voyageurs remarquent & qu'ils n'expliquent pas bien clairement, est accompagnée d'offrandes, de fruits & de paroles mystérieuses, qui leur ont été anciennement dictées par les deux filles d'Omomey-kieuo, sœurs du premier roi Tien-sun. On trouve de ces pierres sacrées dans les cours des temples, dans les places publiques, & sur les plus hautes montagnes : ces dernières sont réservées pour les sermens & les promesses importantes.

On trouve dans ces isles des femmes, espèce de forcrières ou magiciennes, qui se consacrent au culte des esprits. Ces charlatannes s'occu-

156 RELIGION DE LIEUO-KIEUO.

pent à visiter les malades, à qui elles administrent des remèdes. Elles jouissent de la plus grande considération, & sont consultées dans toutes les affaires périlleuses ou difficiles.

Pour lier plus intimement les insulaires avec la Chine, la politique de l'empereur Cang-hi, lui suggéra d'introduire chez eux le culte d'une idole Chinoise, nommée Tienfey, ou reine céleste, dont on nous rapporte les particularités suivantes.

» Dans une petite isle de la mer, appelée
» Meytcheoufu, une fille de la famille Lin,
» considérable dans le Fokien, était fort
» estimée pour sa rare vertu. Les premiers
» empereurs de la dynastie-song, lui don-
» nèrent des titres d'honneurs, & la déclara-
» rent esprit céleste. Ceux des dynasties,
» Yven & Ming, augmentèrent son culte, &
» on lui donna le titre de Tienfey; enfin
» Cang-hi, persuadé que la dynastie régnante
» devait à cet esprit la conquête de l'isle de
» Formose, lui fit bâtir des temples, &
» recommanda au roi de Lieuo-kieuo de
» suivre en cela son exemple ». Ce dernier
prince fit élever dans sa capitale un temple
magnifique à cette idole.



CHAPITRE IV.

Mariages de Lieuo-Kieuo.

CHACQUE famille est distinguée par un surnom chez ces insulaires, & les hommes & les femmes de même surnom ne peuvent contracter de mariage ensemble.

Le roi ne peut se marier qu'à des filles de trois grandes familles, qui exercent les charges les plus considérables de l'état; il y a une quatrième famille aussi distinguée que les trois autres; mais le roi & les princes de son sang ne peuvent contracter d'alliance avec elle, parce qu'on doute si elle n'est pas sortie de la même tige que la maison royale.

La pluralité des femmes est permise dans les trente-six isles, & les cérémonies des mariages y sont des plus simples. Lorsqu'un jeune homme doit se marier, il lui est permis de voir la fille qu'il recherche; si les deux partis se conviennent mutuellement, ils se marient; c'est-à-dire, que l'époux, accompagné de ses parens & de ses amis, va chercher sa prétendue, & qu'il la conduit dans sa maison, où il donne un festin.



 CHAPITRE V.
Funérailles de Lieuo-Kieuo.

LES funérailles des habitans de Lieuo-kieuo, ont presqu'autant de simplicité que leurs mariages. On brûle la chair des cadâvres, & l'on en conserve les ossemens, que l'on enferme dans un cercueil haut de trois à quatre pieds, & qui a la figure d'un exagone, ou d'un octogone; cette cérémonie se fait avant l'enterrement. On part quelques jours après, & l'on va déposer ces os dans un tombeau, placé sur une colline, particulièrement destinée à cet usage. On ne remarque point qu'il y ait, comme à la Chine, des pleureuses à ces convois; on ne place point de viandes devant les morts, on se contente de brûler autour d'eux quelques parfums, & d'allumer plusieurs bougies. Au reste, il y a des jours marqués pour aller pleurer sur les tombeaux, & pour y faire des offrandes de bois odoriférans. Le deuil pour les pères & mères est fixé à trois ans, & on l'observe avec la plus grande régularité.



Céré

A tend
en d
obte
le r
prin
leur
qu'ap
pren
charg
nouv
un gr

De

met e
où il
Il s'e
quatr
& ap
déesse
esprit
on jet
& est
en ha
nombr
Je po

CHAPITRE VI.

Cérémonie pour l'installation du roi de Lieou-kieuo, comme tributaire de la Chine.

AUSSI-TÔT que le roi de Lieou-kieuo a rendu le dernier soupir, le prince successeur en donne avis à l'empereur de la Chine, pour obtenir l'investiture de ses états. En attendant le retour de l'ambassadeur, les sujets du prince ne laissent pas de lui obéir comme à leur souverain ; mais ce n'est réellement qu'après le cérémonial de l'investiture, qu'il prend le titre de roi. Quelquefois l'empereur charge le même ambassadeur d'investir le nouveau monarque ; d'autrefois il envoie un grand de la cour pour en faire la cérémonie.

Dès que le choix du ministre est fait, il se met en marche pour la province de Fokien, où il est reçu avec la plus grande distinction. Il s'embarque sur un vaisseau, monté par quatre cens hommes, au son des instrumens, & après avoir imploré la protection de la déesse Tienfey, & sacrifié au ciel & aux esprits. Arrivé sur les côtes de Lieou-kieuo, on jette l'ancre ; l'ambassadeur descend à terre, & est complimenté par tous les mandarins en habits de cérémonie. Tandis qu'un grand nombre de barques conduit le vaisseau dans le port, le ministre Chinois est porté avec

160 POUR L'INSTALLATION, &c.

beaucoup d'appareil au palais qui lui a été préparé. Toutes les personnes attachées à l'ambassade ont la permission de se fournir d'une certaine somme d'argent pour acheter des marchandises, & ce commerce est des plus lucratifs.

Lorsque l'ambassadeur a pris quelques momens de repos, il passe dans une grande salle superbement ornée, & s'assied sur une estrade fort élevée. Un mandarin donne le signal; l'ambassadeur se lève, & les princes & les ministres du premier rang, placés selon leurs dignités, se prosternent neuf fois, comme s'ils saluaient l'empereur de la Chine. Après cette cérémonie, l'ambassadeur leur fait une profonde révérence. Quand les mandarins du second & du troisième ordre se prosternent, l'ambassadeur est debout; mais au lieu de révérence, il leur présente les mains. Quand le tour des mandarins inférieurs est arrivé, l'ambassadeur est assis & il leur donne la main. Quelques grands de la cour viennent ensuite féliciter l'ambassadeur sur son heureux voyage, & le reste du jour se passe en réjouissances.

A un jour marqué l'ambassadeur va en grand cortège au temple de la déesse Tienfey, lui rendre des actions de grâces; il se transporte ensuite au collège impérial, pour y honorer, suivant le rite Chinois, la mémoire de Confucius. Un autre jour il passe à la salle royale, où sont les tablettes des rois morts. Le roi s'y trouve comme simple particulier; & assiste à la cérémonie, à laquelle préside l'ambassadeur,

L'an
&
les
d'é
de
neu
form
& r
L
tall
pro
bor
les
deu
au f
roy
la r
fide
debe
le d
du r
& re
la p
tatio
peup
être
remi
pour
mon
Chin
gran
suite
T

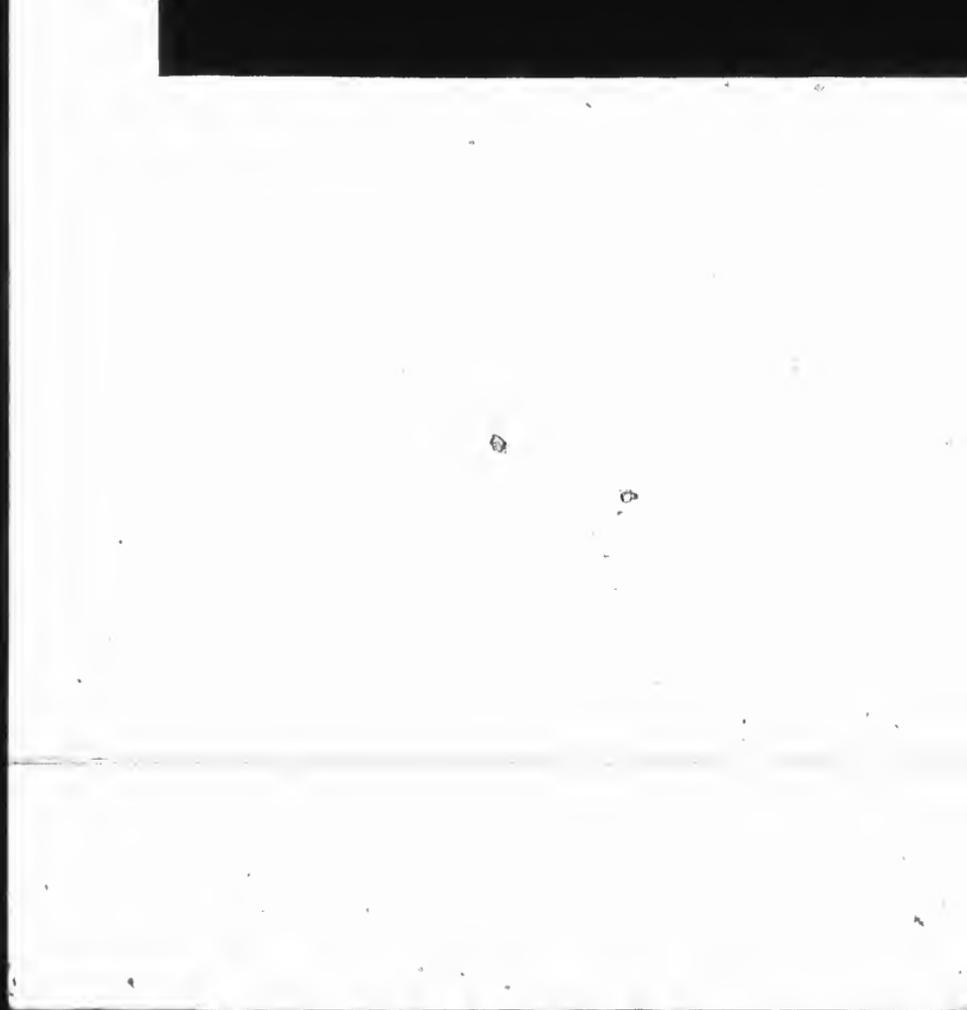
CÉRÉMONIE 161

l'ambassadeur, pour honorer les rois défunts & particulièrement le dernier mort. Lorsque les offrandes de parfums, de pièces de soie, d'étoffes d'or & d'argent, sont faites au nom de l'empereur Chinois, le roi se prosterne neuf fois pour remercier l'empereur; il s'incline ensuite de sa santé, salue l'ambassadeur & mange familièrement avec lui.

Le jour décidé pour la cérémonie de l'installation, la ville est remplie d'un concours prodigieux de peuple; les cours du palais sont bordées des seigneurs du royaume, & de tous les mandarins richement habillés. L'ambassadeur est reçu par le roi, à la principale entrée, au son des instrumens & est conduit à la salle royale, où il y a deux estrades pour le roi & la reine, & une place distinguée pour l'ambassadeur. Toute cette nombreuse cour se tient debout; l'ambassadeur fait lire à haute voix le diplôme impérial, par lequel, après l'éloge du roi défunt, l'empereur reconnaît pour roi, & reine de Lieuo-kieuo, le prince héritier & la princesse son épouse. Suivent des exhortations au nouveau roi pour gouverner ses peuples selon les loix, & aux peuples pour être soumis à leur souverain. La patente est remise au roi, qui la donne à son chancelier pour la déposer dans les archives. Cette cérémonie est terminée par neuf prosternations Chinoises que font le roi, la reine & tous les grands de la cour, & l'ambassadeur offre ensuite les riches présens de son maître dont il









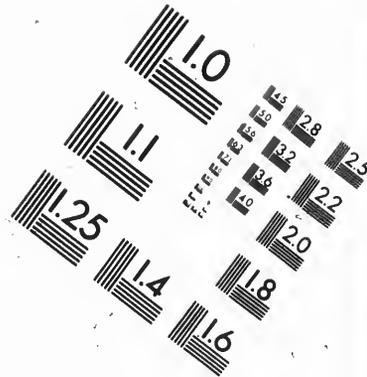
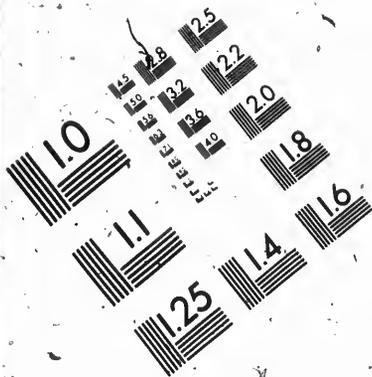
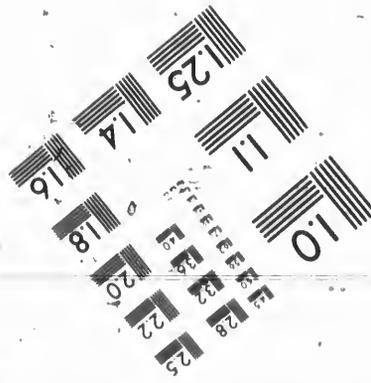
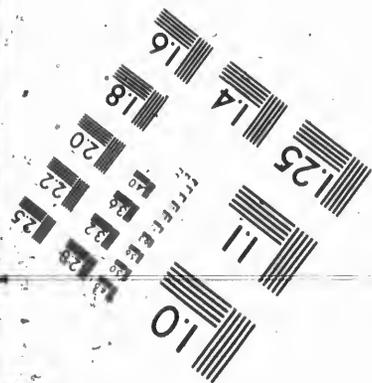
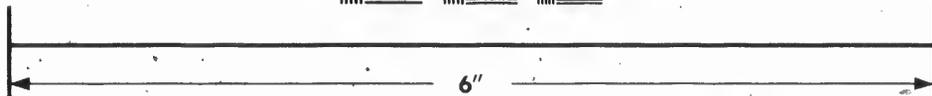
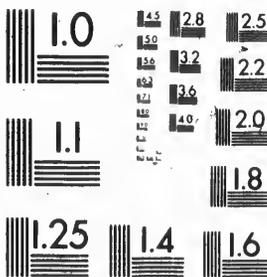


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

417
18 20 22 25
18 20 22 25

10
18 20 22 25

h

162 POUR L'INSTALLATION, &c.

délivre la liste, & laisse le roi & la reine recevoir les hommages de leurs principaux sujets.

Quelque tems après le roi va rendre visite à l'ambassadeur, il est porté dans une chaise par un grand nombre de porteurs. Sept jeunes filles à pied tiennent des étendards & des parasols ; tous les princes, les ministres & les officiers l'entourent ou le suivent à cheval ; & il trouve toutes les rues ornées superbement, & de distance en distance des arcs de triomphe. C'est à la porte de son hôtel que l'ambassadeur reçoit le roi ; pour lors avec respect, & il le conduit dans la principale salle. Le prince se met à genoux pour saluer l'empereur ; il se relève, prend du vin & du thé, qu'il offre à l'ambassadeur ; le ministre refuse la tasse qui lui est présentée, en prend une autre, & ne boit qu'après que le prince a bu.

Nous ne parlerons point de l'audience de congé, parce qu'on y répète les mêmes cérémonies. Il suffit de savoir que tant que l'ambassadeur reste à la cour de Lieuo-kieuo, il y est défrayé, ainsi que toute sa suite, & qu'on n'épargne rien pour l'engager à se louer devant l'empereur des honneurs qui lui ont été rendus.



M
fu
au
d'
&
ve
un
de
T
de
fo
po
ba
fes
des
ef
de
I
bar
ils
por
arm
dan
ouv
tes
Chi

CHAPITRE VII.

Commerce de Lieuo-Kieuo.

Nous n'avons que de légers renseignements sur le royaume de Lieuo-kieuo, par rapport au commerce intérieur & extérieur. On fait d'abord qu'aucun homme ne paraît au marché, & que ce sont les femmes & les filles qui y vendent, & achètent toutes les denrées dans un tems réglé. Elles portent tous leurs fardeaux sur la tête avec beaucoup de dextérité. Tout se vend & s'achète par échange ou en deniers de la Chine & du Japon; comme bas, fouliers, huile, œufs, coquillages, poisson, poules, poulets, sel, sucre, poivre, herbes, &c. Le commerce des bois, des étoffes, des grains, des drogues, des métaux, des meubles & des bestiaux, se fait dans des espèces de foires, entourées de boutiques & de magasins.

Les habitans du pays ont bon nombre de barques, & quelques vaisseaux avec lesquels ils commercent d'isles en isles. Ils vont aussi porter des soieries, des toiles, du papier, des armes, du cuivre; à la Chine, au Tong-king, dans la Corée & à l'isle de Formose. Leurs ouvriers en or, en argent, & en toutes sortes de métaux, sont renommés chez les Chinois.

ROYAUME DE KAU-LI,

OU CORÉE,

TRIBUTAIRE DE LA CHINE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de la Corée.

LA Corée, que les Chinois appellent Kau-li, s'étend depuis trente-quatre, jusqu'à quarante-quatre degrés de latitude du nord. Sa longueur du nord au sud est d'environ cent cinquante lieues, de quinze au plus, & sa largeur de soixante-quinze lieues de l'est à l'ouest. On peut se représenter ce pays comme un quarré long, dont plusieurs pointes de terre s'avancent dans la mer.

La province Chinoise de Nan-king, sépare à l'ouest la Corée de l'empire de la Chine, & y tient par une longue & haute montagne, sans laquelle ce pais serait une isle. La baye de Nan-king baigne les bords des deux états.

Cette presqu'isle est bornée au nord-est par l'océan, où chaque année les Français & les Hollandais prennent beaucoup de baleines. Les rochers, & les sables qui bordent les

côtes de la Corée, en rendent l'approche difficile & fort dangereuse; elles s'avancent si fort du côté du Japon, que le détroit ne paraît pas avoir plus de vingt-cinq lieues.

Le froid est extrême dans la Corée: les neiges y tombent en abondance; la partie du nord ne produit que de l'orge, d'une médiocre bonté: le reste du royaume est d'une grande fertilité, & fournit avec profusion à tous les besoins de la vie.

La Corée est divisée en huit grandes provinces, dans lesquelles on trouve trois cens soixante villes, grandes ou petites, sans compter les forts, les châteaux & les maisons de plaisance.

CHAPITRE II.

Gouvernement de la Corée.

QUOIQUE le roi de Corée soit dépendant de l'empereur de la Chine, & qu'il lui paye tribut, il n'en exerce pas moins un pouvoir absolu sur tous ses sujets. Les grands ni le peuple n'ont point la propriété de leurs terres; ils n'en jouissent que sous le bon plaisir du prince, qui peut les leur retirer lorsqu'il le juge à propos, & à qui ils payent une redevance proportionnée à leurs possessions. La richesse des grands consiste moins en fond de terre, que dans la multitude de leurs esclaves, dont

le nombre monte quelquefois à deux ou trois cens.

Le conseil du prince est composé des principaux officiers de mer & de terre. Ces juges s'assemblent tous les jours & sont présidés par le roi ; ils ne doivent donner leurs avis que lorsqu'ils en sont requis , ni se mêler d'aucune affaire, sans y être appelés. La même règle s'observe à l'égard des officiers inférieurs. Les gouverneurs de provinces , les commandans de villes conservent trois ans leurs charges , si , pendant cet intervalle , il ne s'est point porté de plainte contr'eux , qui ait exigé leur révocation.

Lorsque le roi sort , toute sa cour l'accompagne ; il est précédé par des officiers à cheval & à pied , qui portent des enseignes & des bannières , & par une troupe de musiciens qui jouent de divers instrumens guerriers. On reconnaît le rang de chaque seigneur à son ajustement , qui est composé d'une robe de soie noire , soutenue par une large écharpe , & par une pièce de broderie , dont une moitié tombe sur la poitrine & l'autre sur le dos. Le plus profond silence règne pendant la marche : tous ceux qui se trouvent sur le chemin sont obligés de tourner le visage. Un secrétaire d'état dévance le prince de quelques pas , tenant une boîte en forme de tronc , dans laquelle il jette tous les placets qui lui sont présentés au bout d'une canne , & ceux qui sont pendus aux fenêtres , & aux murs des maisons. C'est ainsi que les Coréens inf-

tru
des
par
I
hak
obl
pen
gén
mar
cap
fort
qui
font
tous
exa

L
des
& d
de l
casq
pique
Cha
moi
ball
O
inuf
un c
pour
tagn
font
rieu
trou
les a

truisent leur maître & de leurs besoins, & des injustices qui peuvent leur avoir été faites par les juges & les ministres.

La garde du roi est considérable. Tous les habitans libres de toutes les provinces sont obligés de venir tous les sept ans le servir pendant deux mois. Chaque province a son général; sous lui sont cinq colonels, qui commandent à autant de capitaines, & chaque capitaine est gouverneur d'une ville ou d'un fort. Un village est commandé par un caporal, qui a sous lui des décemvirs, qui chacun sont à la tête de dix soldats. Une fois l'année tous ces officiers doivent rendre un compte exact de leur administration.

Les armes de la cavalerie sont des cuirasses, des casques, des arcs & des flèches; des sabres & des fouets armés de pointes de fer. Celles de l'infanterie consistent dans le corselet, le casque, l'épée, le mousquet, ou la demi-pique. Les officiers n'ont que l'arc & la flèche. Chaque soldat se fournit à ses dépens, au moins cinquante charges de poudre & de balles.

On trouve parmi les Corésiens une coutume inusitée par-tout ailleurs; chaque ville fournit un certain nombre de bonzes, ou religieux pour garder les forts & les défilés des montagnes. On prétend que ces moines soldats sont les meilleurs de la Corée: leurs supérieurs sont de droit les commandans de cette troupe, qui au reste est disciplinée comme les autres corps militaires. A

Corésien se retire du service, & c'est son fils qui prend sa place.

Chaque ville du royaume est obligée d'équiper & d'entretenir un vaisseau, qui porte deux mâts, & qui doit être monté par trois cents hommes, tant pour la manœuvre que pour le combat. Les revenus de la couronne consistent dans les dixmes qui sont levées en nature sur les productions du pays, dans les impôts mis sur les marchandises étrangères. Outre cette dixme, tous ceux qui ne sont point enrôlés, doivent travailler trois jours de l'année différentes corvées publiques.

La justice est sévère dans la Corée. Un rebelle est exterminé avec toute sa famille, sa maison est rasée & l'on ne peut la rebâtir. Une femme qui tue son mari est enterrée toute vive, au milieu d'un grand chemin, & chaque passant qui n'est pas noble, jusqu'à ce qu'elle soit expirée, doit lui porter un coup d'une hâche, qui est placée à côté d'elle. Les juges de la ville, où un grand crime s'est commis, sont interdits pour un certain tems, & souvent on ôte à cette ville ses privilèges, & elle tombe sous la dépendance d'une ville de moindre rang. Un mari peut tuer sa femme qu'il trouve avec un adultère, pourvu qu'il puisse prouver le fait. Si cette femme est une esclave, le meurtrier paie trois fois sa valeur au maître: la punition du meurtre est remarquable. Lorsqu'on a long-tems foulé le criminel aux pieds, on prend du vinaigre dans lequel on a lavé le cadavre pourri du mort,

on e
possi
lui
ce q
une
les c
chac
fonn
reter

N
dans
les n
land
Tou
que
Il
dont
ment
mais
l'occ
escal
& l'e
établ
hono
de la
ont é

On en fait avaler à l'assassin le plus qu'il est possible avec un entonnoir, & ensuite on lui frappe le ventre avec des bâtons jusqu'à ce qu'il expire. Un homme libre, surpris avec une femme mariée, est exposé nud dans tous les carrefours, le visage barbouillé de chaux, chaque oreille percée par une flèche, & une sonnette sur le dos, qu'on fait continuellement retentir.

CHAPITRE III.

Religion des Corésiens.

Nous ne trouvons rien de bien satisfaisant dans les livres de la Chine, dont nous parlent les missionnaires, ni dans les voyageurs Hollandois, touchant la religion des Corésiens. Tout ce qu'ils nous en rapportent ne peut que fournir des idées vagues & sans suite.

Il subsiste chez les Corésiens une tradition, dont ils ignorent l'origine: c'est qu'anciennement le genre humain n'avait qu'un langage, mais que la confusion des langues est venue à l'occasion d'une tour, qui fut entreprise pour escalader le ciel. Ils ont une sorte de culte, & l'on ne peut dire s'ils ont une religion établie sur des principes. Les idoles qu'ils honorent dans des temples leur sont venues de la Chine & du Japon, & la plupart leur ont été apportées par les bonzes de la secte

170 RELIGIONS DES CORÉSIENS.

de Fo ; lorsque successivement les empereurs Japonois ou Chinois , ont dominé dans ce pays.

Le peuple de la Corée entre dans les temples , se prosterne avec assez d'indécence devant les idoles qui y sont révérees , prononce quelques paroles mystérieuses , qui n'ont aucun sens , fait plusieurs grimaces ridicules , & se retire avec aussi peu de respect. C'est en quoi consiste tout le culte , si l'on n'en veut regarder comme une partie le soin que chaque particulier prend d'allumer un petit morceau de bois odoriférant , qu'il place devant son idole favorite , dans un vaisseau destiné à cet usage.

L'unique dogme se réduit à croire confusément que dans une autre vie il y aura des récompenses pour la vertu , & des punitions pour le vice.

C H A P I T R E I V.

Bonzes, ou Religieux Corésiens.

ON trouve dans la Corée une quantité prodigieuse de bonzes ; leurs maisons sont presque toutes situées sur de hautes montagnes , à côté des temples , & en contiennent jusqu'à cinq & six cens. Le plus vieux des bonzes est le supérieur , & il a le droit de punir la plus légère négligence de ses subal-

B
tèrnes
sur le
capita
de la
La lib
faire
l'ordr
confid
que c
qui p
cepen
prend
tête &
qui ai
avec l
loi, so
princi
dans l
à lire
enfants
au ser
travail
sont le
Il y
de bon
de ma
râfés,
ils son
particu
que la
les fer
nomb
regard

BONZES, OU RELIGIEUX 171

ternes, par vingt ou trente coups de bâtons sur les fesses. S'il est question d'un crime capital, le coupable est livré au gouverneur de la ville, qui seul a le pouvoir de le juger. La liberté accordée à tout le monde de se faire bonze, & la facilité de se retirer de l'ordre, lorsqu'on le juge à propos, peuple considérablement ces communautés. Il faut que chaque religieux exerce une profession qui puisse fournir à ses besoins, quoique cependant plusieurs soient assez fainéans pour prendre le parti de mendier. Tous se rasent la tête & la barbe, & ne peuvent rien manger qui ait eu vie, ni entretenir aucun commerce avec les femmes. Ceux qui transgressent cette loi, sont fouettés & bannis du couvent. Le principal revenu de ces monastères consiste dans les pensions qu'ils retirent pour apprendre à lire & à écrire à la jeunesse. Si quelques enfans veulent se faire tonsurer, on les retient au service de la maison, & le profit de leur travail appartient à leur précepteur, dont ils sont les héritiers privilégiés.

Il y a aussi dans la Corée une autre sorte de bonzes. Ceux-là s'abstiennent à la vérité de manger de la chair, mais ils ne sont pas rasés, & ont la liberté de se marier. Comme ils sont de la secte de Fo, ils desservent particulièrement les temples. C'est chez eux que la noblesse Corésienne va se réjouir avec les femmes publiques, qui sont en grand nombre dans le pays; & l'on doit moins regarder leur demeure comme la retraite de

172 CORÉSIENS.

pieux solitaires , que comme des jardins délicieux où tous les excès sont permis.

Il se trouve dans la capitale du pays deux monastères de femmes : l'un ne reçoit que des filles de distinction ; l'autre en admet de tout rang. Elles sont toutes rafées , & observent les mêmes règles que les hommes. Ces religieuses étaient jadis dans l'obligation de garder le célibat , mais depuis peu le prince leur a permis de se marier.

CHAPITRE V.

Mariage des Corésiens.

IL est d'usage dans la Corée de marier les enfans dès l'âge de huit ou dix ans , en observant toutefois que toute alliance est défendue jusqu'au quatrième degré. Les jeunes femmes , à moins qu'elles ne soient filles uniques , passent aussi-tôt dans la maison de leur beau-père , afin d'y apprendre à travailler & à gouverner leur famille. Ce nœud , l'objet de tant de précautions dans d'autres pays , est précédé de bien peu de formalités dans celui-ci. L'époux le jour du mariage monte à cheval , suivi de tous ses amis ; il se promène par toute la ville , & ne s'arrête qu'à la porte de sa future : il est reçu en cérémonie par les parens de la fille , qui la conduisent chez lui , & le mariage y est consommé.

MARIAGES DE CORÉSIENS. 173

Un Corésien peut avoir autant de femmes qu'il est en état d'en nourrir, mais il faut qu'il les logent hors de sa maison, où la seule femme légitime a le droit de demeurer. Malgré ce privilège une femme Corésienne ne peut guère se regarder que comme une esclave, puisque son mari, après même en avoir eu plusieurs enfans, peut la renvoyer avec eux, sans qu'il soit tenu de pourvoir à l'entretien, ni des uns ni des autres.

CHAPITRE VI.

Funérailles & deuil des Corésiens.

LORSQU'UN homme libre a rendu le dernier soupir, ses enfans prennent le deuil, & sont obligés de le porter trois ans. Dès ce moment ils doivent vivre avec la même austérité que leurs bonzes, cesser l'exercice de leurs emplois, & quitter le poste qu'ils occupaient. Ils ne peuvent plus habiter avec leurs femmes, car les enfans qui naîtraient pendant ces trois ans, seraient réputés illégitimes. L'habit de deuil est une longue robe de chanvre, sur une espèce de cilice, composé de fils tors, presque aussi gros que les cordons d'un cable. Sur leurs chapeaux, qui sont tissus de roseaux verts, ils portent une corde de chanvre, qui leur tient lieu de crêpe; un long bâton qu'ils tiennent à la main, désigne qu'ils sont en

174 F U N É R A I L L E S , &c.

deuil; une canne marque la mort d'un père, un bâton celle de la mère. Tant que dure le deuil, il ne leur est pas permis de se laver.

Aussi-tôt qu'il est mort quelqu'un dans une famille, ses parens se répandent dans toutes les rues, en poussant des hurlemens effrayans & en s'arrachant les cheveux. On enferme le corps dans deux ou trois caisses de bois dur, dont la dernière est peinte, suivant la fortune des héritiers.

L'usage est de n'enterrer les morts qu'au printems & à l'automne. Ceux qui meurent pendant les autres saisons de l'année sont placés sous une hute de chaume, élevée sur quatre piliers. Le jour de la cérémonie funèbre arrivé, le corps est rapporté à la maison, & l'on renferme avec lui ses habits; & une partie de ce qu'il avait de plus précieux. La nuit se passe en réjouissance, & le convoi se met en marche à la pointe du jour, rien ne doit être plus singulier que l'espèce de mesure qu'observent dans leurs pas les porteurs du corps, pendant tout le chemin, tandis que les amis se lamentent, & feignent de s'arracher les cheveux.

Trois jours après cette cérémonie, on retourne au tombeau pour y faire quelques offrandes, & terminer la fête funèbre par un splendide repas, où tout le monde doit paraître joyeux. Chaque mois, vers le tems de la pleine lune, on coupé l'herbe qui croît sur le tombeau, & l'on renouvelle les offrandes.

L
des
qui
autr
leur
leuf
» U
» ay
» roi
» vo
» ray
» œu
» on
» nai
» de
» de
» gra
» mai
» cert
» don
» cha
» tire
» lui
» que
» réso
» inter

CHAPITRE VII

Origine fabuleuse des Corésiens.

Les habitans de la Corée prétendent être descendus d'un peuple de la Tartarie orientale qui se nommait Fu-yu, & comme toutes les autres nations idolâtres, ils ont voulu illustrer leur origine, en prêtant des aventures fabuleuses au premier chef qui a gouvernés.

» Une fille du dieu Hohang-ho, disent-ils, » ayant été renfermée fort étroitement par le » roi de Kau-kyu-li, ne laissa pas de conce- » voir, un jour qu'elle se trouva exposée aux » rayons du soleil. Elle mit au monde un » œuf de la grosseur d'un boisseau, dans lequel » on trouva un enfant mâle, qui reçut en » naissant le nom du Chu-mong, c'est-à-dire » de bon archer. Le roi lui donna l'intendance » de ses haras. Chu-mong eut l'adresse d'en- » graisser les mauvais chevaux, & de laisser » maigrir les meilleurs. Le roi, trompé par » cette ruse, choisit les mauvais & lui aban- » donna les bons. Un jour qu'on était à la » chasse, sa majesté permit à Chu-mong de » tirer surtout le gibier qui se présenterait à » lui; il tua un si grand nombre de daims, » que le roi, choqué de cette indiscrétion, » résolut de se défaire de lui. Il pénétra les » intentions de son maître & prit la fuite.

176 ORIGINE FAB. DES CORÉSIENS.

» Mais ayant été vivement poursuivi , il
» arriva sur le bord de la rivière de Pu-
» schui , qu'il désespéra de pouvoir traver-
» ser. Dans cette situation, il s'écria : hélas !
» cette rivière m'empêchera-t-elle de fuir ,
» moi, qui suis de la race du soleil & petit-
» fils du dieu Ho, Hang-Ho ? A peine eut-
» il prononcé cette plainte, que tous les pois-
» sons de la rivière formèrent un pont sur
» lequel il passa. Il rencontra de l'autre côté
» trois personnes ; l'une vêtue d'un habit de
» chanvre , l'autre d'un habit piqué, & la
» troisième couverte d'herbe de mer. Elles
» lui servirent d'escorte jusqu'à la ville de
» Kyi-ching-ku , où il prit le nom de Kaw ,
» pour signifier qu'il était venu de Kau-kyu-
» li «. L'auteur, qui nous rapporte cette anecdote, aurait bien dû nous fournir l'explication de cette fable.

Telle est l'ignorance des Corésiens , que leurs auteurs assurent que la terre est composée de quatre-vingts-quatre mille pays ; mais cette folle supposition ne trouve que peu de crédit chez le peuple. » Il faudrait donc , dit-il , compter pour un pays la moindre isle , & le plus méprisable écueil ; car peut-on s'imaginer autrement que le soleil suffise pour éclairer tant de régions en un seul jour « ? En général l'opinion des habitans de la Corée , est qu'il n'y a dans le monde que douze contrées ou douze royaumes , qui tous avant l'invasion des Tartares , étaient soumis à l'empereur de la Chine.

CHAPITRE VIII.

L
mer
Fusi
leur
de l
Chin
Ils
leur
man
Chin
il n'y
qui p

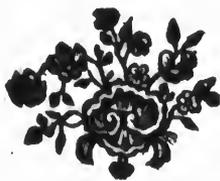
To

CHAPITRE VIII.

Commerce des Corésiens.

Les Corésiens n'ont guères d'autre commerce qu'avec les Japonois, & les insulaires de Fusima. C'est d'eux qu'ils tirent leur papier, leurs bois de parfums, leur alun, leurs cornes de buffles, & autres marchandises, que les Chinois & les Hollandais vendent au Japon. Ils donnent en échange les productions de leur pays, qui n'ont rien de bien recommandable. Ils vont chercher par terre à la Chine, du linge & des étoffes de coton, & il n'y a guères que les riches marchands de Sior qui poussent leurs voyages jusqu'à Péking.

Fin de la Description de la Corée.



ISLE DE FORMOSE,
TRIBUTAIRE DE LA CHINE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de l'isle de Formose.

FORMOSE est une grande isle de la mer de la Chine, à l'orient de la province de Fokien; elle s'étend du nord au sud, depuis les vingt-deux degrés huit minutes de latitude septentrionale, jusqu'aux vingt-cinq degrés vingt minutes. Une chaîne continuelle de montagnes escarpées la sépare dans cette étendue en deux parties, qui n'ont que très-difficilement communication entr'elles. La partie orientale est seulement habitée par les naturels du pays, que les Chinois, maîtres de la partie opposée, nous peignent comme des sauvages. Ils le sont en effet, puisque, sans avarice, ils dédaignent les mines d'or & d'argent, dont ils sont en possession, qu'ils s'aiment & se secourent mutuellement: ils ont aussi quelque chose des nations que nous appellons civilisées, ils sont vindicatifs à l'excès. Ce peuple, ferré entre la mer & les montagnes, vit sans loix, sans gouvernement; & content d'être

UE

SE,

I N E.

E R.

Formose.

u mer de
Fokien;
es vingt-
septen-
és vingt
ontagnes
ndue en
ilement
orientale
du pays,
pposée,
s. Ils le
, ils dé-
dont ils
& se se-
quelque
ns civili-
peuple,
vit sans
t. d'être

DE L'ISLE DE FORMOSE. 179

libre, il ne se nourrit que de la chair des animaux & de sa pêche.

La partie occidentale de l'isle qui est au pouvoir des Chinois, mérite en effet le nom de Formose qu'on a donné à l'isle: l'air y est toujours pur & serein. Le pays est fertilisé par un grand nombre de rivières qui descendent des montagnes: la terre y produit abondamment toutes sortes de grains; elle donne avec profusion tous les fruits des Indes, oranges, banaves, ananas, goyaves, papeyes, cocos, melon d'eau, pêches, abricots, figues, raisins, châtaignes, grenades, &c. Le sucre & le tabac y viennent admirablement; en sorte qu'à l'aide des bras laborieux des habitans, les plaines ressemblent à un vaste jardin où l'art a fécondé la nature.

Comme il n'y a que très-peu de tems que ce pays est habité par une nation civilisée; les chevaux, les moutons, les chèvres & les cochons sur-tout, si communs à la Chine, y sont encore très-rares. Les ânes sont la monture ordinaire de ces insulaires, & ces animaux ne le cèdent point en vitesse aux chevaux. Les forêts sont remplies de cerfs & de singes, on y voit peu d'autres bêtes sauvages: elles se tiennent au sommet des montagnes, & ne descendent guères dans les plaines.



CHAPITRE II.

Précis de l'Histoire de l'isle de Formose.

C E n'est que vers l'an quatorze cent trente, que les Chinois eurent connaissance de l'isle de Formose : le naufrage d'un eunuque sur ses côtes donna lieu à cette découverte. Il y fit quelque séjour, & rendit compte à l'empereur son maître des observations qu'il avait faites, & qui se réduisaient à certifier la vertu de quelques plantes médicinales, dont on se sert encore aujourd'hui à la Chine. En quinze cent soixante-quatre, un corsaire Chinois s'était emparé des isles de Pong-hou, situées entre Formose & la province de Fo-kien, par les vingt-trois & vingt-quatre degrés de latitude-nord. Il fut rencontré par une escadre Chinoise, que commandait un officier nommé Yu-ta-yaou. Le combat fut meurtrier, & le corsaire obligé de fuir, fit rembarquer une partie de ses gens qu'il avait laissé à terre; dans le dessein de retourner à la charge; mais l'officier Chinois ne lui en donna pas le tems, & vint avec ses vaisseaux fermer l'entrée du port que le corsaire avait abandonné. Cette manœuvre força l'écumeur de mer d'aller chercher un asyle dans un port de l'isle de Formose: Yu-ta-yaou l'y suivit, mais n'ayant aucune connaissance de la côte, il fut contraint

DE L'ISLE DE FORMOSE. 181

de retourner aux isles de Pong-hou, dont il se rendit maître, au nom de l'empereur, à qui il fut porter cette nouvelle : le corsaire, loin de chercher à former un établissement dans l'isle de Formose, en égorgea tous les insulaires qui lui tombèrent entre les mains.

Vers la fin de l'année mil six cent vingt, une escadre Japonoise aborda à l'isle de Formose, & trouvant le pays riant, elle y laissa une colonie. Peu de tems après un vaisseau Hollandais fut jetté par la tempête sur les côtes de cette isle; il ne fut pas long-tems à reconnaître combien la situation de Formose pouvait devenir avantageuse pour le commerce de la Hollande avec le Japon, & demanda aux Japonois la permission de bâtir une maison à l'entrée du port, afin que les vaisseaux Hollandais qui seraient forcés d'y aborder, pussent y trouver des rafraîchissemens. Quoiqu'avec peine, les Japonois le lui permirent, & l'on dit qu'il se servit de l'artifice des fondateurs de Carthage, pour obtenir le terrain que pourrait enfermer une peau de bœuf. Quoiqu'il en soit, il bâtit un fort qui fut achevé, en mil six cens trente-quatre, & ou on lit encore aujourd'hui l'inscription suivante.

Zelanda Castell : 1634.

Pendant que ceci se passait, les Tartares se rendaient maîtres de l'empire de la Chine. Thing-tchi-long, qui, de petit marchand du

182 PRÉCIS DE L'HISTOIRE

pays de Fokien, était devenu le plus riche commerçant de l'Asie, est presque le seul qui ose s'opposer aux usurpateurs; il arme une flotte à ses frais, & bientôt tous les vaisseaux Chinois viennent se ranger sous ses voiles. L'empereur Tartare en frémit, il offrit vainement à ce brave citoyen le titre de roi; Thing-tchi-long voulait vaincre ou s'ensevelir sous les ruines de sa nation, il ne put remplir son projet & mourut bientôt après.

Son fils, du même nom, lui succéda, battit les Tartares, & fit de grandes conquêtes dans la Chine: mais défait à son tour, il prit le parti de la fuite, & résolut en mil six cent soixante-un de se faire roi de Formose: Il commença par chasser les Hollandais des îles de Pong-hou. Il les attaqua dans le fort de Zélande, où ils n'étaient qu'au nombre de onze, mais ils avaient du canon, & les Chinois étaient sans artillerie; cependant, après avoir soutenu plusieurs assauts, ces braves républicains consentirent à se retirer aux conditions qu'on leur accorderait le seul de leurs vaisseaux qui se trouvait encore en état de soutenir la mer. C'est après cette expédition que Thing-tchi-long prit le titre de roi. Il fonda trois villes, & choisit pour sa résidence le fort Hollandais. Ses premiers soins furent d'établir une forme de gouvernement; celui de la Chine lui servit de modèle, & il en emprunta la plupart des loix qu'il promulgua. Son fils se soutint sur le trône, mais son petit fils, encore enfant, lorsqu'il commença à régner fut

con
Chi
troi
ce t
Chi
part
mai
sous

R

I
time
nou
nou
préc
ont

»
» pr
» Fe
» di
» ur
» or
» ra
» fu
» Il
» de
» d'
» re

DE L'ISLE DE FORMOSE. 183

contraint de se soumettre à l'empereur de la Chine. Ce fut en mil six cent quatre-vingt-trois qu'arriva cette révolution, & c'est depuis ce tems que l'isle de Formose est soumise aux Chinois. Elle est divisée en trois gouvernemens particuliers, qui dépendent de la capitale, mais l'officier qui y commande en chef, est sous la dépendance du vice-roi de Fo-kien.

CHAPITRE III.

Religion des naturels de l'isle de Formose.

IL serait bien difficile de concilier les sentimens du petit nombre de voyageurs qui nous ont parlé de la religion des Formosans ; nous devons nous contenter d'en donner un précis sans prétendre discuter des faits qui ont si peu de rapport entr'eux.

» Les Formosans, dit un auteur que l'on
» prétend Japonois & élevé dans l'isle de
» Formose, ont une religion révélée par le
» dieu même qu'ils adorent, si l'on en croit
» un livre qu'ils nomment, terre choisie. Ils
» ont pour ce livre la plus profonde véné-
» ration, parce qu'il contient la révélation
» sur laquelle est fondé leur culte religieux....
» Il y a environ neuf cens ans que les habitans
» de l'isle de Formose ne connaissaient point
» d'autres dieux que le soleil & la lune, qu'ils
» regardaient comme des divinités suprêmes :

184. RELIGION DES NATURELS

» ils s'imaginaient que les étoiles n'étaient que
» des demi-dieux, ou des divinités inférieures.
» Tout leur culte se réduisait à l'adoration
» de ces astres le matin & le soir, auxquels
» ils offraient des sacrifices d'animaux de toute
» espèce «.

Telle est l'idée que cet auteur nous donne des premiers principes de religion des Formosans : voici ce qu'il ajoute. » Deux philosophes qui vivaient alors, s'érigèrent en prophètes, & annoncèrent une nouvelle loi à ces idolâtres « ; ils supposèrent que cette loi leur avait été révélée par le dieu qu'ils venaient annoncer, Ils choisirent un jour solennel pour expliquer ce culte ; & comme ils étaient habillés bizarrement, & qu'ils parlaient du haut d'une colline, le peuple étonné de cet appareil ; commença à être ému de leurs discours ; mais lorsqu'ils proposèrent de faire brûler devant l'autel de ce nouveau dieu les cœurs de vingt mille enfans ; les insulaires entrèrent en fureur, & voulurent massacrer ces philosophes ; ils échappèrent cependant, & lancèrent contre ce pauvre peuple les imprécations les plus affreuses.

Si nous suivions cet écrivain, sans doute imposteur, nous verrions que tous les fléaux tombèrent sur les Formosans, & que ce ne fut que par les ferventes prières des philosophes, que cette cruelle divinité s'apaisa. Abandonnons-le à ses rêveries, ou plutôt à sa mauvaise foi, & cherchons la vérité dans le récit d'un voyageur qui a demeuré quelque

DE L'ISLE DE FORMOSE. 185

tems dans l'isle de Formose : ce que nous allons avancer est tiré de ses voyages.

Les Formosans ont plusieurs dieux, entre lesquels il y en a deux principaux, dont l'un habite vers le midi, & l'autre vers l'orient. Le dieu du midi prend soin des hommes; le dieu de l'orient protège les femmes, & est de leur sexe. Un autre dieu habite le nord, mais il est méchant; deux divinités particulières président à la guerre, & conservent les guerriers; une autre dispose de la santé & des maladies: d'autres ont soin des semailles, protègent la chasse, les maisons, &c. Tous ces dieux sont mariés, comme chez les anciens payens; on en compte soixante-douze, qui sont aussi adorés par les Chinois qui sont venus s'établir dans l'isle. Le premier est regardé comme le maître des autres dieux, tous lui sont soumis, il est le créateur de la nature. On lui sacrifie une fois l'année un porc, dont on consume la chair & les os avec du bois de sandal: tous ces dieux ont été hommes, & sont devenus des génies & des démons; car les Formosans adorent les démons, & croient que les ames des méchants, lors de leur séparation avec le corps, deviennent des diables, que par crainte on doit honorer; le chef de ces mauvais esprits a des autels, & on lui immole des animaux, & quelquefois des victimes humaines.



C H A P I T R E I V.

*Prêtresses, sacrifices & cérémonies religieuses
des Formosans.*

LE culte religieux des Formosans est dirigé par des femmes, qui s'appellent *Juibas*; ces prêtresses sacrifient à leurs dieux des pourceaux, du riz grillé, du pinang, des têtes de cerfs. Lorsqu'un de ces sacrifices est achevé, une des prêtresses fait un long discours en forme d'invocation, elle s'agite avec violence, pousse des cris aigus, tourne les yeux, tombe à terre, & y reste si fortement attachée, que six personnes ont peine à l'en arracher. Pendant ces mouvemens convulsifs, les dieux se communiquent à la *Juibas*; revenue de son extase, elle se relève avec de singuliers fremissemens. Alors toutes les prêtresses montent dessus les toits de leurs pagodes, & là se plaçant en deux bandes aux deux extrémités du faite, elles y font quelques prières; ensuite elle se dépouillent entièrement de leurs habits, & après s'être frappé quelques parties de leurs corps, elles terminent cette cérémonie par une oblation en présence de l'assemblée, qui pendant ce tems boit jusqu'à s'enivrer.

Ces *Juibas* se vantent de pouvoir conjurer démons, & de les chasser des lieux qu'ils

ont
& l
la p
fui
cifr
d'u
2 h
pré
Osp
pou
les
pre
lui f
min

Cér

L
mof
qu'il
on o
aux c
bou,
à la c
l'inv
denc
un ce
tellig
céder

ET CÉRÉMONIES, &c. 187

ont choisis pour asyle; elles prédisent la bonne & la mauvaise fortune, le froid, le chaud, la pluie & le beau tems. Pour parvenir à faire fuir les démons, elles font d'étranges exorcismes, elles hurlent contre eux, & armées d'un sabre, elles le poursuivent avec un tel acharnement, que le diable est forcé de se précipiter dans la mer, au risque de s'y noyer. Cependant leur puissance n'est pas assez grande pour rassurer ce peuple superstitieux contre les embuches du malin esprit : on en voit des preuves dans le grand nombre d'offrandes qui lui sont offertes sur les bords des grands chemins.

CHAPITRE V.

Cérémonies pour la construction d'un bâtiment.

LEs temples & les maisons de l'isle de Formose sont construits de bois de bambou; lorsqu'il est question d'élever un de ces édifices, on offre avec cérémonie du pinang & du riz aux dieux, ensuite on coupe le premier bambou, & l'on adresse particulièrement une prière à la divinité qui doit présider au bâtiment : on l'invite à le protéger & à y venir faire sa résidence. Toute l'assemblée se réunit alors dans un cercle, & chacun doit révéler à haute & intelligible voix le songe qu'il a fait la nuit précédente. On va aux opinions, & celui dont

ET CÉRÉMONIES, &c. 187

ont choisis pour asyle; elles prédisent la bonne & la mauvaise fortune, le froid, le chaud, la pluie & le beau tems. Pour parvenir à faire fuir les démons, elles font d'étranges exorcismes, elles hurlent contre eux, & armées d'un sabre, elles le poursuivent avec un tel acharnement, que le diable est forcé de se précipiter dans la mer, au risque de s'y noyer. Cependant leur puissance n'est pas assez grande pour rassurer ce peuple superstitieux contre les embuches du malin esprit : on en voit des preuves dans le grand nombre d'offrandes qui lui sont offertes sur les bords des grands chemins.

CHAPITRE V.

Cérémonies pour la construction d'un bâtiment.

LEs temples & les maisons de l'isle de Formose sont construits de bois de bambou ; lorsqu'il est question d'élever un de ces édifices, on offre avec cérémonie du pinang & du riz

188 CÉRÉMONIES, &c.

Le rève est jugé désigner quelque chose d'heureux, a l'honneur de poser le premier bambou ; il fait au dieu tutélaire une offrande de pinang & d'une sorte de breuvage, en lui demandant de lui accorder la diligence dans son travail. D'abord que le bâtiment est porté à une certaine hauteur, le maître y fait son entrée, & il immole une victime aussi-tôt qu'il est couvert ; les *Juibas* arrivent & emploient plusieurs fortilèges, pour découvrir s'il sera durable, & si le propriétaire y jouira d'un bonheur constant. Elles se servent à cet effet de tranches de bambou, qu'elles remplissent d'eau ; & les portant à la bouche, elles la font réjaillir aussi loin qu'il est possible : La manière dont cette eau sort, décide de la durée de la maison ; on doit observer qu'il faut que la victime que l'on sacrifie, ait la tête tournée du côté de l'orient, parce que le dieu qui y habite, est au-dessus des autres dieux. On partage l'animal immolé en quantité de parties ; mais il est d'obligation que la tête reste entière : ces morceaux sont placés sur des coffres, qui seront par leur vertu bientôt remplis. On en met sur les épées, sur les boucliers ; ils leur communiquent la force nécessaire pour résister à l'ennemi. Les *Juibas* reçoivent une portion considérable de la victime, & le crédule Formosan se croit alors à l'abri des mauvaises intentions du diable.



L
nom
déb
de l
& c
occa
dieu
qu'i
exau
nère
là te
enc
qui
artic
attir
infin
par
maif
d'avo
avec
des
de r
enfan
quan
font
chan

CHAPITRE VI.

Abstinence des Formosans.

Les habitans de Formose ont un livre qu'ils nomment *Karichang*, & voici la fable qu'ils débitent à son sujet. Un particulier avait reçu de la nature un corps extrêmement difforme, & chaque jour ses compatriotes en prenaient occasion de l'accabler d'opprobres ; il pria les dieux de le recevoir au ciel la première fois qu'il serait grièvement insulté. Sa prière fut exaucée ; sans doute que les dieux lui donnèrent un titre qui le rendait redoutable sur la terre ; car cette nouvelle divinité étant descendue à Formose, elle apporta ce *Karichang*, qui est une règle de conduite, en vingt-sept articles, dont l'inobservation d'un seul devait attirer sur la tête des habitans des malheurs infinis. Pendant le tems d'abstinence imposé par ce *Karichang*, il est défendu de bâtir des maisons, de vendre des peaux, de se marier, d'avoir commerce avec une femme, pas même avec sa femme légitime ; de semer, de forger des armes, de faire quelque chose de neuf, de tuer des cochons, de donner un nom à un enfant nouveau né, de se mettre en voyage, quand on n'est jamais sorti de chez soi : tels sont les articles les plus essentiels du *Karichang*.

C H A P I T R E V I I .

Mariages des Formosans.

SItôt que les filles sont nubiles, il leur est permis de se marier ; un jeune homme qui recherche une fille pour femme, doit prier sa mère, sa sœur, ou quelque autre parente, d'aller chez elle, de lui offrir des présens, & de la demander en mariage à son père, ou aux parens dont elle dépend. Si la demande est acceptée, les présens sont livrés, & le mariage est conclu, sans autre formalité. Ces dons consistent en habits de toile ou de peaux, en bagues de métal & brasselets de bambou.

Les femmes Formosannes ne peuvent, selon le rapport des voyageurs, mettre des enfans au monde avant l'âge de trente-six ans. Jusqu'à ce tems, elles ne voyent leurs maris qu'en secret, & la nuit, & de plus il faut qu'elles les fassent avertir. L'époux se rend à l'invitation, il passe devant la porte de sa femme ; si elle est d'humeur à le recevoir, elle l'appelle, sinon il est obligé de se retirer. Lorsqu'il est entré dans la maison, il ne lui est pas permis de s'approcher du feu ni de la chandelle, il faut qu'il garde le silence, & aille se coucher tout de suite ; veut-il du tabac, il touffe doucement, & sa femme vient lui en apporter en cachette, ensuite elle s'en retourne, & ne va se mettre au lit

NS.

I.

leur est
qui re-
prier sa
te, d'al-
s, & de
ou aux
nde est
mariage
es dons
peaux,
mbou.
ivent,
tre des
six ans.
s maris
il faut
se rend
e de sa
cevoir,
se reti-
on, il
du feu
e le si-
; veut-
sa fem-
ensuite
au lir

MARIAGES DES FORMOSANS. 191

que lorsque les gens du logis se sont retirés. La nuit passée, le mari se lève, & sort de la maison sans proférer une seule parole, & ne doit point y paroître de toute la journée,

La polygamie est permise chez les Formosans, qui quittent leur femme lorsqu'ils le jugent à propos, mais sans pouvoir reprendre les présens qui lui ont été faits. C'est faire un affront à un Formosan, que de lui demander en présence d'un tiers de quelle famille est sa femme, si elle est belle ou laide & comment elle se porte.

Comme il n'est pas permis aux Formosanes de devenir enceintes avant l'âge de trente-six ans, lorsqu'elles tombent dans ce cas, il faut qu'elles se fassent avorter; pour cet effet, elles font venir leurs *juibas* & se couchant devant elles, elles se font fouler le ventre d'une certaine manière qui procure l'avortement. Il faut avouer que cette coutume est unique, si elle est véritablement observée.

CHAPITRE VIII.

Funérailles des Formosans.

LES Formosans n'attendent pas que leurs malades rendent le dernier soupir : lorsqu'ils s'aperçoivent que l'agonie commence, ils lui présentent à boire, & la manière dont ils s'y prennent pour l'aider à s'humecter la

192 FUNÉRAILLES DES FORMOSANS.
bouche , achève de l'étouffer. Sitôt que le moribond est passé , on va battre du tambour à la porte , pour en instruire le peuple ; le tambour dont on se sert est fait d'un tronc d'arbre creux. Ensuite on lave le corps , on le pare de ses plus beaux habits , & l'on place près de lui ses armes & quelques plats de riz. Il reste deux jours dans cet état , pendant lesquels les *juibas* font la cérémonie d'immoler un pourceau pour le bon voyage du défunt. On élève aussi devant la maison un bambou auquel est attachée une espèce de bannière , & près de-là on a soin de tenir une grande cuve pleine d'eau. Le soir les parens & les amis s'assemblent , & boivent à la santé du mort ; ceux qu'i l'aimaient davantage se jettent sur son corps avec des cris qui ressemblerent assez à des hurlemens , & l'interrogent sur les raisons qu'il a eu de quitter cette vie. Le ridicule de ces scènes funèbres est encore augmenté par les contorsions des prêtresses , & des pleureuses à gages , qui débitent quelques prières à leurs dieux pour en obtenir une bonne place , & de bons amis pour le mort dans l'autre monde.

Dès que les deux jours sont écoulés , on lave le corps une seconde fois , & souvent on triple cette précaution , ensuite on le porte sur un échaffaut élevé de sept ou huit pieds , & sur lequel il est lié par les pieds & par les mains , & porté en cet état auprès d'un très-grand feu , que l'on entretient pendant dix jours , afin de sécher entièrement le cadavre ,
donc

Fl
don
être
por
env
bea
duq
form
ainf
ente
cute
yvre
guer
cun
belle
bany
d'en
tour
& an
chari
que-
funt
ment
en di
» elle
» bel
Da
qu'un
beau
tour c
pieds
le lai
verte
de bo
To

FUNÉRAILLES DES FORMOSANS. 193

dont pendant ce tems l'odeur ne doit pas être agréable. Cette opération faite, on rapporte le corps à la maison & on l'expose, enveloppé dans une natte, sur un échaffaut beaucoup plus élevé que le précédent; autour duquel on pratique une enceinte d'étoffe, en forme de pavillon. Quelquefois le corps reste ainsi trois années entières, après quoi il est enterré dans la maison. Tout ceci ne s'exécute pas sans des repas terminés par une ivresse générale. Si le mort a été homme de guerre, on lui fait une oraison funèbre, chacun répète à son voisin ce qu'il sçait de ses belles actions, & sur sa tête est suspendu un bambou, avec autant de côches qu'il a tué d'ennemis. Pendant neuf jours on veille autour du mort, & le dixième tous les parens & amis viennent faire devant lui un affreux charivari, pour écarter le diable, qui jusque-là, n'a cessé de le tourmenter. Si le défunt était marié, sa veuve, après l'enterrement, prend un balai, & le jette vers le midi, en disant : » A qui appartient cette maison ? » elle ne m'appartient plus, ainsi je n'ai plus besoin de m'en embarrasser davantage. »

Dans une caste particulière de l'isle, lorsqu'un malade paraît en danger, & souffre beaucoup, on lui passe un nœud coulant autour du cou, on le soulève assez pour que ses pieds ne puissent toucher la terre, ensuite on le laisse tomber, & la succession est alors ouverte aux parens, qui sans doute ont servi de bourreaux au malade.

CHAPITRE IX.

Croyance & dogmes des Formosans.

LES voyageurs nous assurent que les habitans de Formose croient le monde éternel ; & cependant que l'immortalité de l'ame est un des principes de leur croyance. Lorsqu'un Formosan meurt, on lui élève une petite cabane de verdure, à laquelle on ajoute divers ornemens, elle doit servir à loger son ame. quatre banderolles sont placées aux quatre coins de la hutte. On pose dans l'intérieur une callebasse pleine d'eau & un bambou, afin que l'ame puisse se rafraîchir ou se laver lorsqu'elle en aura besoin.

Les Formosans croient que les ames des méchans sont précipitées & tourmentées après la mort dans une fosse pleine d'ordure : ils ajoutent que les ames des bons passent par-dessus la fosse avec gaieté, sur un pont de bambou très-étroit, & vont se rendre dans un paradis sensuel, où l'on trouve tout ce qui peut servir aux commodités & aux plaisirs de la vie : mais que lorsque les ames des méchans veulent suivre ce chemin, le pont tourne tout d'un coup & que les ames tombent dans la fosse. Ils n'ont aucunes idées de la résurrection des corps.

Ils regardent comme d'horribles péchés le

larcin
qu'il
rang
nud
enfan

SA

IL est
de roi
sieurs
chef,
ne do
ses, d
chez e
est pas
velure
victoir
qu'ils f
pieux l
formen
mentés
pour co
ciens se
Avar
sulte le
seaux. I
enfants,
finic, il

S

DES FORMOSANS. 195

larcin, le meurtre & le mensonge, mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils mettent au rang de ces crimes, d'avoir manqué d'aller nud dans les tems prescrits, & d'avoir mis des enfans au monde avant l'âge de trente-six ans.

CHAPITRE X.

Superstitions & usages des Formosans.

IL est certain que les Formosans n'ont point de rois : ils ont partagé leur pays en plusieurs communautés, qui chacune ont leur chef, & se font une guerre continuelle : Ils ne donnent point de batailles : des surprises, des embuscades, voilà à quoi se réduit chez eux le cruel art de se détruire, & il n'en est pas pas moins meurtrier. La tête où la chevelure d'un ennemi est un monument de leur victoire qu'il conserve précieusement. Lorsqu'ils sont vainqueurs, ils plantent sur des pieux les chevelures qu'ils ont enlevées, & forment des danses autour. Les plus expérimentés, & les plus courageux sont choisis pour commander les soldats, & les plus anciens sont les chefs du conseil.

Avant d'entreprendre une guerre, on consulte les songes, on examine le vol des oiseaux. Dans le combat, hommes, femmes, enfans, rien n'échappe au glaive. La guerre finie, ils font des sacrifices aux mânes de leurs

ennemis, en présence de leurs têtes élevées sur des pieux, après quoi chaque guerrier emporte celles qui lui appartiennent, & qui, déposées dans sa maison, doivent y fixer le bonheur. S'ils ont été vaincus, ils forment autant de *poupées* qu'ils ont eu de morts, & les enterrent avec solennité. Dans ces occasions, les *Juibas* adressent des prières aux dieux, & les supplient de ne pas déceler aux ennemis les *soldats* de la nation, lorsqu'ils iront se remettre en embuscade.

La manière de faire serment entre deux Formosans, consiste à rompre ensemble une paille. Ils n'ont rien de plus sacré, & dont la violation leur semble exiger de plus grands châtimens.

Le conseil souverain de chaque caste, est composé de douze personnes âgées au moins de quarante ans. Ces conseillers sont deux ans en charge, après lequel tems ils se font arracher les cheveux des temples & du sommet de la tête. Ce sont eux qui doivent faire exécuter les ordres des *juibas*, & empêcher le peuple de commettre des actions capables d'irriter leurs dieux. Quelque tems avant la récolte des grains & lorsque, pour obtenir la faveur des divinités conservatrices de toute espèce de nourriture, la nation entière doit s'abstenir de porter des habits; ils ont soin que tout le monde soit exactement nud, & dépouillent de la toile qui les couvrent tous les contrevenans à cette loi, après leur avoir imposé une forte amende.

ET USAGES DES FORMOSANS. 197

Les Formosans se peignent le visage, les bras, les épaules & la poitrine : ils décorent leurs tête de différentes plumes & leurs bras, & leurs jambes sont ornés de coliers de coquilles.

Les *juibas* ne bornent pas leur ministère aux actes religieux, elles exercent aussi la médecine. D'abord elle font un sacrifice à leurs dieux ; ensuite elles frottent la partie malade où celle qu'elles s'imaginent pouvoir y correspondre. Si cette opération manque, on appelle une forcière, qui feignant d'interroger l'ame du malade, tire avec violence ses doigts l'un après l'autre & essaie de les faire craquer ; si cela réussit, on en tire un heureux augure. Quelquefois la forcière prend la feuille d'un certain arbre, & la mettant sur la bouche du malade, elle verse de l'eau qu'elle tient dans la sienne : si par hasard cette feuille panche, en recevant l'eau, du côté de la forcière, il y a tout à espérer pour le moribond ; cela n'empêche pas souvent qu'il ne meurt, mais pour lors c'est que le diable est le plus fort. Pendant l'agonie on fait la cérémonie de poursuivre le malin esprit le sabre à la main. S'il arrive que le malade revienne en santé, il doit un sacrifice à ses dieux, mais en allant l'offrir il faut qu'il fasse grande attention aux présages qui se trouvent sur son chemin, & qu'il les évite soigneusement s'ils sont mauvais. Au reste, il ne peut se présenter aux assemblées de religion tant que dure le tems d'abstinence, ou le *karichang*.

CHAPITRE XI.

Commerce des Formosans.

LA partie orientale de l'isle de Formose qu'habitent les insulaires dont nous venons d'esquisser l'histoire n'a que peu ou point de commerce ; mais la partie occidentale possédée par les Chinois en fait un fort étendu. La capitale nommée Tai-ouan-fou est très-peuplée , & son port est fréquenté par un grand nombre de vaisseaux. Ses principales marchandises sont du riz , du sucre candi , du tabac , du sel , de la viande boucannée de cerfs , très-estimée des Chinois ; des fruits de toute espèce , des toiles , des étoffes de laine , de coton , de chanvre , d'écorce d'arbres , des plantes & herbes médicinales. On lui apporte en échange des toiles de la Chine & des Indes , des soies , du vernis , des porcelaines & différens ouvrages d'Europe.

L'isle de Formose est un séjour si délicieux , que s'il était permis d'y passer , grand nombre de familles Chinoises viendraient s'y établir , mais on ne le peut sans passeports de l'empereur , & ces passeports s'obtiennent difficilement.

Fin des mœurs & usages des Formosans.



H

L
me
fig

ANS.

I.

Formose
s venons
point de
le possé-
étendu.
est très-
par un
ncipales
e candi,
année de
es fruits
offes de
d'arbres,
On lui
Chine &
s porce-

licieux,
nombre
établir,
e l'em-
nt dif-

psans.



HISTOIRE DU JAPON.

CHAPITRE PREMIER.

*Description géographique de l'empire
du Japon.*

L'EMPIRE du Japon, que ses habitans nomment Nipon, ou Nippon, deux mots liés qui signifient, soleil & base, est situé entre le

N iv

trente-unième, & le quarante-deuxième degré de latitude septentrionale, & entre le cent cinquante-septième, & le cent soixante-quinzième degré trente minutes de longitude, depuis le premier méridien de l'isle de Fer. Sa longueur est, est & ouest, prenant un peu de l'est nord-est. Sa largeur est nord & sud, & n'est pas aussi inégale que quelques auteurs l'on prétendu, car elle est presque partout de soixante ou soixante & dix lieues & n'est nulle part de cent. Sa longueur est d'un peu plus de deux cens soixante de nos lieues communes de France.

C'est vers l'année cinq cent quatre-vingt-dix de l'ère chrétienne, que Siufiam, monarque héréditaire ecclésiastique, divisa en sept grandes contrées, toutes les isles, qui composent l'empire du Japon. En six cent quatre-vingt-un, Ten-mu sépara ces sept contrées en soixante & six provinces, qu'il mit sous le commandement d'autant de gouverneurs particuliers, & dans la suite les isles d'Iki & de Tsussima, ayant été enlevées par les armes aux princes de Corée, fixèrent le nombre des provinces à soixante-huit. Il y a eu depuis une nouvelle subdivision, qui les partage en six cent quatre juridictions subalternes.

Il semble que la providence ait voulu faire des isles du Japon un monde séparé, dans lequel les habitans sans secours étrangers, trouveraient tous les besoins, les commodités & même les délices de la vie. Cet empire est

défen
par de
rende
autres

Le
contre
& on
excess
de l'a
juin 8
qu'on
des In
y son

Ent
trois
son n
de l'e
choire
au no
deur
quara
au su
placée
quarre
Ces t
nomb
stérile
grand

Ou
recon
souven
font l
provin

défendu par une mer constamment orageuse, par des rochers & des bancs de sables, qui rendent ses côtes presqu'inaccessibles aux autres nations,

Le tems est très-inconstant dans cette vaste contrée, l'hyver est sujet à des froids cuisans, & on y éprouve pendant l'été des chaleurs excessives: il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & sur-tout pendant les mois de juin & de juillet, mais sans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnerre & les éclairs y sont fréquens.

Entre les isles du Japon on en distingue trois grandes; celle de Nipon, qui donne son nom à l'empire & s'étend en longueur de l'est à l'ouest, dans la forme d'une machoire, dont la partie recourbée se retourne au nord: l'isle de Saikokf, la seconde en grandeur peut avoir de circuit environ cent quaranté-huit mille d'Allemagne, & est située au sud-ouest de Nipon. La troisième isle, placée entre les deux premières, & presque quarrée dans sa forme, se nomme Sikokf. Ces trois isles sont environnées d'un grand nombre d'autres, dont les unes sont petites, stériles & remplies de rochers & les autres grandes, riches & gouvernées par des princes.

Outre ces isles, plusieurs pays éloignés reconnaissent l'empereur du Japon pour leur souverain, ou vivent sous sa protection. Telles sont les isles de Riuku ou Liquejo; une province de la Corée qui est la plus basse



202 DESCRIPTION

partie de cette Péninsule & l'isle de Jéso.

Les isles de Liquejo, sont au sud-ouest de la province Japonoise de Satsuma, qui est située dans le continent de Saikokf, elles s'étendent presque jusqu'au vingt-sixième degré de latitude septentrionale. Elles produisent chaque année deux moissons de riz; les habitans exercent l'agriculture où la pêche; ils ont beaucoup de douceur & de gaieté. Ils vivent contents & se réjouissent après le travail, en buvant du vin de riz, & jouant de leurs instrumens de musique, qu'ils ne quittent pas même lorsqu'ils vont au champs. On les croit Chinois d'origine & sortis de l'empire, lors de la grande révolution qui remit le sceptre entre les mains des Tartares. Toutes les années ils lèvent entr'eux une somme qu'ils envoient en présent à l'empereur de la Chine, mais comme le prince de Satsuma les a conquis, ils lui payent un tribut particulier.

Nous ne parlerons point de la Corée, dont les Japonois ne possèdent qu'une province, & qui est tributaire de la Chine. Sa description se trouve dans l'article de cet empire.

Jéso, ou Yesso, ou comme les Japonois la nomment Jésofima, est la plus septentrionale des isles qu'ils possèdent hors des limites du Japon. La situation de Jéso est à quarante-deux degrés de latitude septentrionale, au nord nord-est, vis-à-vis d'Osïu: elle s'avance fort loin dans la mer par deux promontoires, qui forment un golphe. Cette isle

est
ma
cel
riè
con
Jés
gra
ma
Ta
I
des
dis
des
sept
& la
mag
des
Hol
été
V
haza
isle
au si
côte
desc
bate
d'un
prod
fait
heur
d'y
supé
aux
les p

est remplie de forêts, & ne produit à ses maîtres que des fourures, & une sorte d'excellente morue appelée karafaki; c'est derrière cette île que l'on trouve au nord le continent que les Japonais nomment Oku-Jéso, c'est-à-dire, haut Jéso. Tous les géographes conviennent de l'existence de ce pays, mais ils ne déterminent pas s'il touche à la Tartarie ou à l'Amérique.

Les Japonais parlent encore de deux grandes îles qui sont sous leur domination, & qu'ils disent situées à plus de cent cinquante milles des côtes d'Osio, à l'est & à l'est nord-est. La plus septentrional s'appelle Gui-ma, île d'argent, & la plus proche, Kins-ima, île dor. Ces magnifiques noms ont souvent tenté l'avidité des Européens, sur-tout des Espagnols & des Hollandais, mais leurs tentatives ont toujours été infructueuses.

Vers mille six cent soixante & quinze, le hazard fit découvrir aux Japonais la grande île de Bune ou Bunesina qui doit être située au sud environ trois cens milles du Japon. Ses côtes sont si hautes & si escarpées, que pour en descendre ou pour y monter, il faut élever les bateaux avec toute leur charge, par le moyen d'une espèce de grue; elle est stérile, & ne produit que du bois d'Arax. L'empereur en fait la prison d'état. L'occupation des malheureux exilés, dans cet affreux séjour, est d'y faire des étoffes de soye si belles & si supérieures à celles de Japon que le transport aux étrangers en est défendu sous les peines les plus rigoureuses.

C H A P I T R E I I .

Origine des Japonois.

AVANT d'entrer dans le détail du gouvernement des Japonois, il est nécessaire de présenter un précis des fables dont ils couvrent leur origine.

Les habitans des isles du-Japon se prétendent aborigènes, non comme les insectes, suivant certaines histoires, mais en faisant remonter leur naissance jusqu'à leurs dieux ».

» Au commencement de l'ouverture de toutes choses, disent-ils, le chaos flottait comme les poissons nagent dans l'eau pour leur plaisir. De ce cahos, sortit quelque chose de semblable à une épine, qui était susceptible de mouvement & de transformation : cette chose devint une ame ou un esprit ; & cet esprit est appelé Kunitokodatsno-Mikatto ». Cet esprit a produit leurs dieux, dont ils établissent deux différentes généalogies. La première est composée d'esprits célestes, ou d'êtres absolument dégagés de la matière, & ces êtres ont gouverné le Japon pendant une longue suite de siècles, dont il n'est pas possible de déterminer le nombre ; la seconde comprend les esprits terrestres, où, les dieux hommes, successeurs des premiers, qui ont aussi régné long-tems, & qui engendrèrent enfin les habitans actuels

du Japon, mais ne conservant rien de la pureté, ni des perfections de leurs divins ancêtres. Pour développer plus clairement ces étranges idées, il faut se figurer que les premiers êtres, sortis du chaos, furent au nombre de sept principaux gouverneurs, dont le premier était formé de la partie la plus pure. Son fils sortit de lui par le mouvement, & par le pouvoir actif des cieus & des élémens qui sont au-dessous. Chacun ainsi devint père, mais le dernier s'étant formé des organes sensibles, pour connaître charnellement sa femme, engendra des êtres mêlés, qui participèrent de la nature divine & de la nature humaine. Cette race conserva assez long-tems quelques perfections de ses divins ancêtres, & elle s'éteignit dans la personne d'Avaase-Dfuno, Père des Japonois d'aujourd'hui. Tel est le tissu de bizarres idées, dont ces peuples cherchent à orner leur origine. Abandonnons ces erreurs, & consultons des livres plus dignes de nos recherches.

La plupart de nos géographes s'accordent à faire sortir les Japonois de la Chine, & voici la tradition orientale sur laquelle ils se fondent. Plusieurs considérables familles Chinoises furent convaincues d'une conspiration contre leur souverain; tous les coupables furent condamnés à mort, mais le nombre s'en trouva si considérable, que les bourreaux se lassèrent de répandre le sang; l'empereur lui-même, revenu de sa première rage, commua la peine de mort en celle d'un bannissement

perpétuel, & ces malheureux furent transportés dans les isles du Japon, alors incultes & sauvages, où ils peuplèrent si considérablement le pays, que bientôt ils se rendirent redoutables à leurs voisins. On dit aussi qu'un empereur de la Chine, indigné de ce que la vie humaine était si courte, envoya plusieurs de ses sujets dans toutes les parties du monde pour chercher quelque remède qui pût le garantir de la mort, & qu'un de ses médecins, las de servir un maître barbare, & le tyran de ses peuples, saisit cette occasion pour le fuir : il lui laissa croire que ce remède précieux se trouvait dans les isles du Japon, mais il ajouta qu'il consistait en des herbes d'une organisation si tendre, qu'elles ne pouvaient être cueillies que par des mains jeunes & pures : l'empereur fit chercher dans ses états trois cens jeunes filles, avec lesquelles le médecin s'embarqua : sa navigation fut heureuse, il aborda les isles du Japon, s'y établit, & peupla le pays. On peut choisir entre ces deux origines, mais ce qu'il y a de certains, c'est que ces anecdotes ne peuvent s'accorder avec la chronologie des Japonois. Il faudrait donc s'en tenir au sentiment d'un historien moderne, qui croit que les Japonois descendent des Tartares, & qui se fonde sur les annales de la Chine, où l'on trouve que onze cent quatrevingt-seize ans avant Jésus-Christ, les Tartares commencèrent à peupler les isles de la mer orientale.

Les
de l'es
meux
du tre
parle
ou Zip
siècle
& ne c
de cer
que lo
crût d
Ce
qu'un
côtes
un pui
Nou
mières
Japon
troisiè
soixant
de Syn
huit an
tems le
indépe
nologie
tables,
qu'il se
contre
qu'à p
de cert
gne dro
la révol
mains

Les premières notions que nous avons eues de l'existence du Japon nous viennent du fameux voyageur Marc-Pol, qui vivait vers la fin du treizième siècle, & qui dans ses relations, parle de cet empire, sous le nom Zipangri, ou Zipangu. Ses écrits tombèrent au seizième siècle entre les mains de Christophe Colombe, & ne contribuèrent pas peu aux découvertes de cet habile navigateur. Il est vrai, au moins que lorsqu'il aborda à l'isle Hispaniola, il se crût dans la véritable Zipangri de Marc-Pol.

Ce ne fut qu'en quinze cent quarante-deux qu'un naufrage de quelques Portugais sur les côtes du Japon, apprit à l'Europe qu'il y avait un puissant empire dans les mers orientales.

Nous avons donné une idée des deux premières races fabuleuses, sur lesquelles les Japonois établissent leur histoire, venons à la troisième époque qui commence six cents soixante ans avant Jésus-Christ, avec le règne de Syn-Mu, qui avoit alors soixante-dix-huit ans. Malgré ce grand âge, il occupa longtemps le trône, il dompta sa nation, jusqu'alors indépendante & barbare, & une suite chronologique, fondée sur des annales incontestables, fait mention de ses successeurs, sans qu'il soit possible de former aucune discussion contre leur authenticité. Depuis Syn-Mu, jusqu'à présent, ont compte cent seize princes de cette race, qui ont occupé le trône en ligne droite, & par les aînés, si l'on en écarte la révolution qui a mis cet empire entre les mains de deux maîtres, sans briser absolu-

ment le septre dans celles du véritable empereur. C'est vers le douzième siècle qu'il faut chercher cette époque fameuse.

C H A P I T R E I I I .

Gouvernement des Japonois.

DA N S la naissance du gouvernement Japonois, le commandement des troupes était confié à un général, qui portait le nom de Cubo, & auquel on ajouta celui de Sama, qui signifie Seigneur. L'empereur, pour lors ne remettait cette charge qu'à des guerriers, dont la fidélité lui était connue. Ce fut un de ces Cubo-sama, qui excita une guerre civile, & jetta les fondemens d'un nouveau trône à côté de celui de son maître. Ainsi l'on voit au Japon deux empereurs, l'un nommé Mikaddo ou Dairi, & l'autre Cubo-sama. Ces deux puissances cherchèrent long-tems à s'annéantir, & pendant leurs guerres, les gouverneurs particuliers s'érigèrent en souverains dans leurs provinces. Tout resta dans cet état violent, jusqu'au seizième siècle que le Cubo-sama se rendit absolu, & réduisit le Dairi à la simple souveraineté de la religion. Tous les honneurs, tous les respects sont pour ce dernier, ses revenus sont immenses, il nomme à toutes les dignités ecclésiastiques, il prononce sur certains différens qui s'élèvent en-

tre

tre
tem
M
nom
& se
défa
lui r
neur
fa pe
» em
» pr
» du
» pa
» sur
» gra
» qu
» Te
» son
» ver
» ret
» me
» pas
» de
» que
» ron
» dan
» pou
» pire
» arri
» yeu
» nait
» d'au
» à dé
T

tre les grands, mais la plénitude de l'autorité temporelle réside dans le Cubo-sama.

Méaco est la résidence du Dairi, une garde nombreuse semble veiller à sa conservation, & sert réellement à le tenir dans les fers. Au défaut de la véritable puissance, on ne cesse de lui rendre, par un culte religieux, des honneurs presque divins. Il est le pontife suprême, sa personne est sacrée, & dit un auteur : » Un » empereur ecclésiastique du Japon croirait » profaner sa sainteté, s'il touchait la terre » du bout du pied. S'il veut aller quelque » part, il faut que des hommes l'y portent » sur leurs épaules. Il ne s'expose jamais au » grand air, ni même à la lumière du soleil, » qu'il ne croit pas digne de luire sur sa tête. » Telle est la sainteté des moindres parties de » son corps, qu'il n'ose se couper, ni les che- » veux, ni la barbe, ni les ongles. On lui » retranche ces superfluités pendant son som- » meil, parce que l'office qu'on lui rend alors, » passe pour un vol. Autrefois il était obligé » de se tenir assis sur son trône, pendant quel- » ques heures de la matinée, avec la cou- » ronne impériale sur la tête, & de s'y tenir » dans une parfaite immobilité, qui passait » pour un augure de la tranquillité de l'em- » pire. Au contraire, si par malheur il lui » arrivait de se remuer, ou de tourner les » yeux vers quelque province, on s'imagi- » nait que la guerre, le feu, la famine, & » d'autres fléaux terribles ne tarderaient pas » à désoler l'empire. On l'a déchargé d'une

» si gênante cérémonie, ou peut-être les Dai-
 » ris eux-mêmes ont-ils secoué ce joug. On
 » se contente de laisser la couronne impériale
 » sur le trône, sous prétexte que dans cette
 » situation, son immobilité qui est plus sûre,
 » produit les mêmes effets. Chaque jour, on
 » apporte la nourriture du Dairi dans des
 » pots neufs. On ne le sert qu'en vaisselle
 » neuve, & d'une extrême propreté. Mais
 » d'argile commune, afin que sans une dé-
 » pense excessive, on puisse briser chaque
 » jour tout ce qui a paru sur sa table. Les Ja-
 » ponois sont persuadés que la bouche & la
 » gorge des laïques s'enfleraient aussitôt, s'ils
 » avaient mangé dans cette vaisselle respecta-
 » ble. Il en est de même des habits sacrés du
 » Dairi : celui qui les porterait, sans sa per-
 » mission expresse, en serait puni par une en-
 » flure douloureuse « .

Lorsque le trône est vacant, la cour ecclé-
 siastique s'assemble, & élève à cette suprême
 dignité le plus proche héritier, sans distinc-
 tion d'âge ni de sexe. Quelquefois c'est un
 prince mineur, d'autre fois une princesse qui
 n'est point encore mariée. S'il y a plusieurs
 prétendans, on les fait monter successivement
 sur le trône; mais tous ces changemens se
 font en secret, & le public n'en est jamais in-
 struit, jusqu'à ce que la succession soit réglée.

Le Dairi épouse douze femmes, & la
 première qui lui donne cinq fils partage les
 honneurs du trône. L'habillement de ce pon-
 tife-empereur, est assez simple. C'est une

tun
 & p
 très
 pea
 fan
 du p
 sité
 tifar
 cen
 long
 leur
 dig
 L
 son
 éten
 rich
 mon
 ving
 de r
 rédu
 cont
 mille
 comp
 & tr
 cava
 des
 quiv
 four
 à pro
 à sa
 mille
 & po
 armé

unique de soie noire, sous une robe rouge, & par-dessus les deux une espèce de crêpon très-fin. Sa tête est ornée d'une sorte de chapeau, avec des pendans assez semblables aux fanons d'une mitre d'évêque, ou de la tiare du pape; tout est de la plus grande somptuosité dans son palais. Les robes de ses courtisans, qui, comme lui, se prétendent descendus de leurs dieux, sont extrêmement longues & larges, avec une queue traînante: leur bonnet est noir, & sa forme désigne leur dignité.

Le Cubo-sama tient sa cour à Jédo; quoique son empire ne soit pas de la plus grande étendue, il n'en est pas moins un des plus riches monarques du monde: ses revenus montent tous les ans à trois mille deux cens vingt-huit mans, & six mille deux cens kokfs de riz; car au Japon tous les revenus sont réduits à ces deux mesures en riz. Un mans contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles de riz. L'armée de l'empire est composée de trois cens huit mille fantassins, & trente-huit mille huit cens hommes de cavalerie, qui sont entretenus par les seigneurs des diverses provinces. Celui qui possède l'équivalent de dix mille florins de rente doit fournir vingt fantassins & deux cavaliers, ainsi à proportion; outre cela le Cubo-sama compte à sa solde cent mille hommes de pied & vingt mille chevaux pour les garnisons de ses places, & pour sa garde journalière. La cavalerie est armée de pied-en-cap, elle porte de courtes

carabines , des javelots , des dards & des sabres. Les fantassins ont une espèce de casque , deux sabres , une pique & un mousquet. L'infanterie est divisée par compagnie ; cinq soldats ont un chef , & cinq de ces pelotons sont commandés par un officier supérieur. Les compagnies sont de deux cens cinquante soldats , qui reconnaissent un général ; il en est de même de la cavalerie.

La politique du Cubo-sama , est de retenir constamment à sa cour les femmes , & les enfans des gouverneurs de ses provinces , & de ses autres grands officiers : eux-mêmes sont obligés d'y passer six mois chaque année , & n'y peuvent rester sans des dépenses énormes , qui ne leur laissent pas le tems d'accumuler des richesses.

Chaque ville impériale a deux gouverneurs , qui commandent tour à tour , & dont l'un remplit les fonctions de la place , tandis que l'autre est auprès de l'empereur. Les appointemens des gouverneurs sont peu considérables , mais les profits casuels sont immenses. Leur maison est composée de trois majordômes , & de dix officiers civils ou militaires , tous d'une naissance distinguée , qui ont encore sous eux trente officiers subalternes. Ces officiers sont nommés par l'empereur & en reçoivent des gages ; ils sont moins subordonnés au chef , qu'ils ne semblent d'adroits surveillans attachés à sa personne. Le conseil du gouverneur est composé de quatre magistrats , qui ont des subdélégués destinés à juger

tout
cha
viro
dans
pou
neur
font
L
rue
la fo
offic
exac
gistr
leur
celle
meu
voya
leurs
leur
causé
les p
y a c
du g
tout
trict.
à la
de ce
gères
L'
tans
de ci
Les
autre

toutes les petites causes civiles. Il y a dans chaque ville une compagnie, composée d'environ trente familles, qui toutes demeurent dans une même rue : leur emploi est de poursuivre & d'arrêter les criminels. Les tanneurs, dont la profession est vile au Japon, sont les exécuteurs des sentences de la justice.

La police est admirable au Japon. Chaque rue d'une ville a ses officiers & ses réglemens ; la fonction principale de l'Ottona ou premier officier, est d'avoir soin que la garde se fasse exactement toutes les nuits. Il tient un registre des noms de ceux qui demeurent dans leur maison, ou qui ont un logement dans celles d'autrui : de ceux qui naissent, qui meurent, ou qui se marient ; qui vont en voyage, ou qui changent de quartier, avec leurs qualités, leur rang, leur religion & leur métier. Il juge sommairement les petites causes, mais il n'a pas le droit de contraindre les parties à se soumettre à ses sentences : s'il y a contestation, il porte l'affaire au tribunal du gouverneur ; au reste il est responsable de tout ce qui arrive dans l'étendue de son district. Les bourgeois du quartier le choisissent à la pluralité des voix, & la dixième partie de ce qui se lève sur les marchandises étrangères lui est affectée pour salaire.

L'Ottona a trois lieutenans. Tous les habitans d'une rue sont partagés en compagnies de cinq hommes, qui ont un chef à leur tête. Les locataires sont exempts de taxes & des autres impositions, mais ils doivent faire la

garde & la ronde. Les loyers sont très-chers ; & se payent chaque mois en proportion des nattes qui couvrent l'appartement.

Chaque nuit on fait deux rondes dans la rue , qui est fermée par deux portes. C'est un crime capital d'insulter cette garde.

Un habitant qui veut changer de rue , doit préalablement obtenir de son Ottona un certificat de vie & de mœurs , & une lettre de congé. Ensuite il présente requête à l'Ottona de la rue où il veut loger , en exposant les raisons qui l'obligent à changer ; s'il ne se trouve point d'opposition , il est incorporé aux habitans de la rue qu'il a choisie , & le nouvel Ottona répond de sa conduite pour l'avenir. Il vend alors sa maison , & l'acheteur est tenu de payer un droit de huit , quelquefois de douze pour cent , à l'occasion de cet achat. Cette somme passe au trésor de la rue.

Un habitant qui se dispose à faire un voyage doit prendre un certificat du chef de sa compagnie , qui expose & la raison & la durée de l'absence.

S'il s'élève quelque dispute dans le quartier , les voisins sont obligés de séparer les combattans. Un homme qui en tue un autre paie ce crime de sa tête , n'eût-il fait que se défendre. Les trois maisons les plus proches du lieu où s'est commis le meurtre , sont murées pendant un certain tems , les familles enfermées dedans : on leur accorde la liberté d'y faire entrer les provisions nécessaires pour la durée de leur châtement. Les autres bourgeois de

la ru
les
féve
le p
s'il

T
fonc
ou t
ville
taire
un p

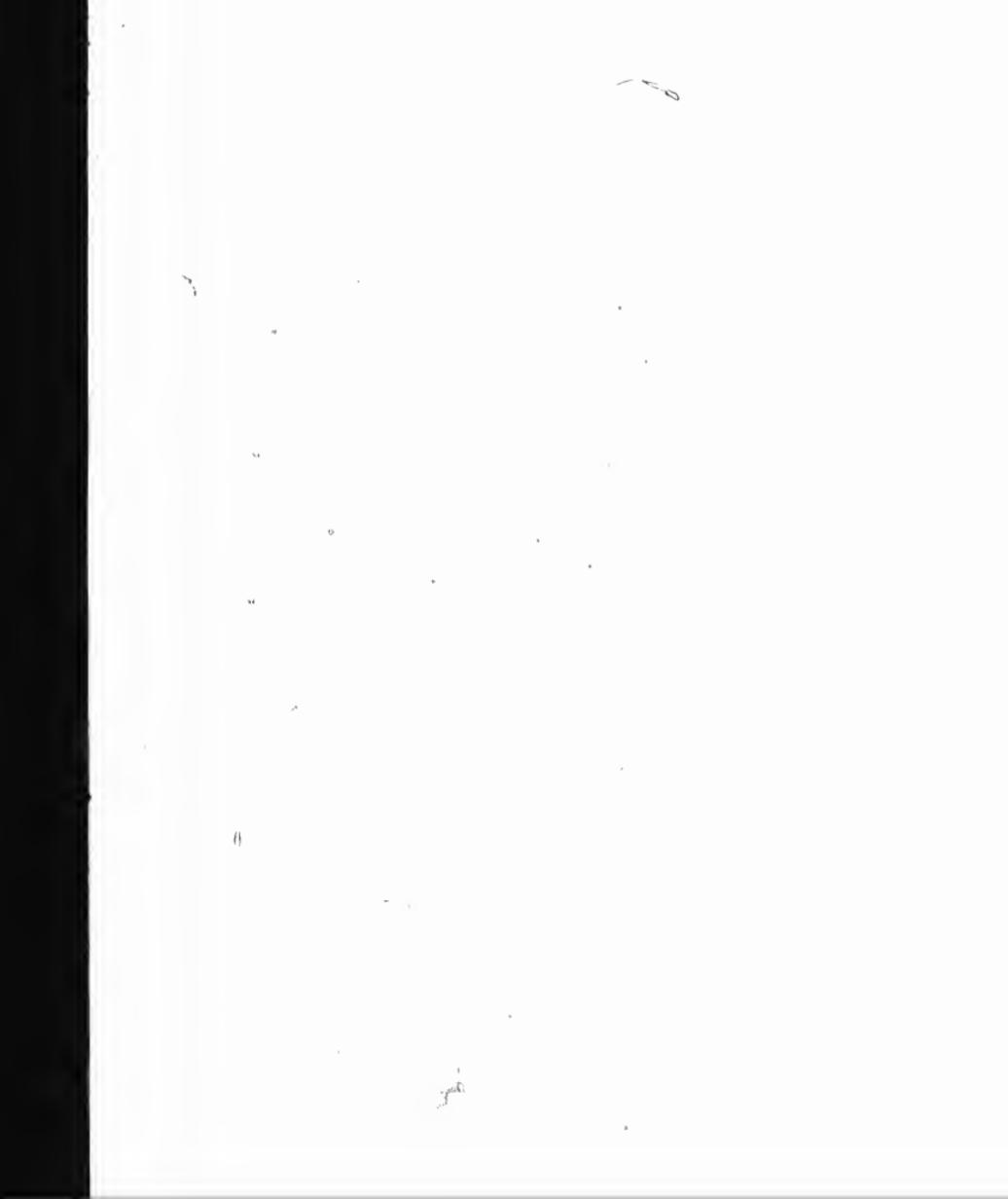
O
règle
& le
ou u
exile
est
lors
la f
pern
de l
n'a r
& e
reço
mou
du p
on e
le c

la rue sont condamnés à de rudes corvées : les chefs des compagnies sont punis plus sévèrement. Un Japonois qui met le sabre ou le poignard à la main, est condamné à mort, s'il est dénoncé.

Toutes les taxes se réduisent à une rente foncière, qui se lève sur toutes les maisons ou terrains en propriété dans l'enceinte d'une ville. Il y a encore une contribution volontaire, mais qui n'est pas annuelle pour faire un présent au gouverneur.

On connaît peu de loix au Japon, tout s'y règle d'après quelques anciennes constitutions & les ordonnances de l'empereur. Un prince ou un grand, convaincu de malversation, est exilé dans une isle : si le crime est atroce, il est condamné à avoir le ventre fendu ; & lorsque le souverain ne fait pas grace, toute la famille doit périr avec lui. Souvent on permet au plus proche parent du coupable de l'exécuter dans sa maison, & cette mort n'a rien de honteux pour celui qui la donne, & est moins deshonorante pour celui qui la reçoit, quoiqu'il soit toujours honteux de mourir par la main d'un autre. Le supplice du peuple est la croix ou le feu ; d'autrefois on coupe la tête ou l'on hache en morceaux le coupable à coups de sabre.





CHAPITRE III.

Religion des Japonais.

Nous trouvons dans quelques auteurs jusqu'à douze religions établies au Japon ; mais vrai-semblablement ces voyageurs ont pris des différences de culte pour des religions particulières. Nous nous arrêterons à ce que nous connaissons de certain : il y a au Japon trois religions principales. 1^o. L'ancienne nommée Sintos. 2^o. Le budso, ou le culte des idoles étrangères, apporté du royaume de Siam ou de la Chine. 3^o. Le Siuto ou la doctrine des philosophes ou des moralistes.

Le Syntos.

Il faut chercher l'origine du Sintos dans les fondemens de la monarchie Japonaise. Ces insulaires, comme nous l'avons déjà remarqué, adorent, à titre d'esprits célestes, les sept princes qui composent, disent-ils, la première dynastie de leurs souverains, ils y ajoutent les cinq demi-dieux de la seconde race, sous le nom de Camis ; tous les empereurs qui ont régné depuis Syn-mu, chef de la troisième dynastie, sont admis à ce rang suprême. Le prince régnant fait cet honneur à celui qui l'a précédé, & lui assigne avec solennité l'espèce de pouvoir qu'il doit exercer sur les mortels.

Le Camis qui réunit l'adoration constante de tous les Japonois , est Tensio-dai-dsin , fondateur de la seconde race & premier des dieux terrestres , parce qu'il est regardé comme le père de la nation ; ce qui fonde le droit héréditaire du Dairi , qui en descend en ligne directe par l'aîné de ses fils. On accorde quelquefois l'apothéose aux grands hommes , mais ils ne deviennent que des dieux inférieurs qui sont placés entre les étoiles.

Les temples des Camis sont nommés mias , c'est-à-dire , demeure des ames immortelles , & l'on en compte plus de vingt-sept mille dans l'étendue du Japon. Comme on ne révèrait point les idoles dans les premiers siècles , on ne trouve guères d'idoles dans les mias. Si l'on en a introduit quelque'une , elle est enfermée dans une châsse , & on l'en retire le jour de la fête du Cami , qui ne se célèbre qu'une fois en cent ans.

Tous les points de la religion du Sintos se réduisent à cinq.

- 1^o. La pureté du cœur.
- 2^o. L'abstinence de tout ce qui peut rendre l'homme impur.
- 3^o. Ne pas se souiller de sang.
- 4^o. S'abstenir de manger de la chair.
- 5^o. Ne pas s'approcher des corps morts.

Tous les dogmes de la théologie des Sintosivistes se rapportent au bonheur actuel. Ils paraissent n'avoir qu'une notion très-obscur de l'immortalité de l'ame , sans inquiétude pour l'avenir ; » Rendez-nous heureux aujourd-

» d'hui, disent-ils à leurs dieux, & nous vous
 » tenons quittes du reste ». Cependant ils
 admettent un dieu suprême qui habite au
 haut des cieus, & des divinités subalternes
 qui ont leur demeure dans les étoiles; mais
 ils ne leur adressent aucunes prières, ils ne
 leur offrent point de sacrifices. Ils sont trop
 éloignés d'eux pour en espérer le moindre
 bien, ni pour en craindre aucun mal. C'est
 cependant par eux qu'ils jurent, mais tous
 leurs vœux se tournent du côté des esprits
 qu'ils supposent devoir présider aux élémens,
 aux plantes, aux animaux, & à tous les évé-
 nemens de la vie. Rien de si absurde que la
 mythologie de cette secte; c'est, comme on
 a vu, la fable du chaos défigurée: du reste
 leurs livres ne nous apprennent rien sur la
 nature des dieux, ni sur leurs attributs, qui
 puisse satisfaire un esprit raisonnable: on y
 voit seulement que les ames impures ne sont
 pas reçues dans le paradis de leurs dieux, &
 qu'elles demeurent errantes, aussi long-tems
 qu'il est nécessaire pour l'expiation de leurs
 péchés. Ils admettent des diables, mais ces
 mauvais esprits sont les ames des renards,
 animaux qui font de prodigieux dégats dans
 le Japon.

Culte religieux des sintos.

Cette secte n'a ni rits fixes, ni cérémo-
 nies, ni formulaire de prieres: lorsqu'ils doi-
 vent se rendre au temple, ils s'y préparent par
 le bain, & par des ablutions; à moins qu'ils

ne
 tois
 dev
 par
 fort
 » C
 » ét
 » ét
 » he
 Les
 pule
 tion
 gran
 suite
 mor
 ligie
 com
 tem
 ils y
 clair
 tion
 d'un
 ils f
 il y
 la d
 gar
 fées
 dev
 suit
 roir
 d'ar
 môn

ne soient en état d'impureté : les rigides Sintoïstes croient qu'on ne doit pas se présenter devant les dieux lorsque l'esprit est troublé par quelques disgraces, ou qu'une pensée trop forte nous attache à quelque félicité passée.

» Ces réflexions, disent-ils, offensent ces
 » êtres purs & contents, qui ne veulent point
 » être distraits dans la plénitude de leur bon-
 » heur par des sujets d'affection, ou de regret «.

Les moins dévots de la secte rejettent ce scrupule ; & voici quel est l'ordre de leur dévotion : Avant de sortir de chez eux, ils ont grand soin de se purifier, & de se laver ; ensuite ils passent le kami-suno, habit de cérémonie essentiel pour participer au culte religieux : dans cet état, avec un air sérieux & composé, ils se mettent en marche vers le temple. Lorsqu'ils sont arrivés dans la cour, ils y trouvent un réservoir plein d'une eau claire, où ils trempent leurs mains : cette ablution faite, ils s'avancent, les yeux baissés, & d'un air contrit, jusqu'à la porte du temple ; ils se présentent à une fenêtre devant laquelle il y a un miroir. Ce miroir est l'emblème de la divinité. Au même instant que l'on s'y regarde, le dieu connaît les plus secrètes pensées des cœurs. Le Sintos se jette à genoux devant la fenêtre, le visage contre terre ; ensuite, il se relève, &, les yeux fixés sur le miroir, il fait sa prière aux dieux, passe une pièce d'argent à travers d'une jaloussie, espèce d'aumône qui revient aux prêtres, & sonne trois

fois une cloche , parce que les dieux , à ce qu'il croit , se plaisent singulièrement à ce son.

Pélerinages des Sintos.

Les pélerinages font un des principaux objets de la dévotion des Sintos , qui ne visitent que les temples de leurs propres dieux. Le premier pélerinage est à Isje , ou Ixo ; le second aux trente - trois temples répandus dans l'empire , & le troisième à quelques temples des camis les plus renommés par leurs miracles. Ces pélerinages s'appellent *fanga* , & le fidele Sintoïste doit faire le *fanga* une fois l'année , ou , tout au moins , une fois dans sa vie : si ce n'est pas par dévotion , ce doit être par amour pour sa patrie , & par respect pour le dieu qui est père des Japonois.

Tensio - Dai - Dsin naquit dans la province d'Isje , & son temple y est situé : on l'appelle *Dai - Singu* , c'est-à-dire , le temple du grand dieu. Il est simple , & son antiquité seule peut le rendre respectable. C'est un édifice de bois , mesquinement couvert de chaume , que l'on croirait profaner , si l'on y ajoutait quelques ornemens. L'intérieur est semblable au dehors ; un grand miroir de métal en fait toute la richesse : quelques papiers découpés couvrent les murailles. Ce *Mia* est environné de cent petites chapelles , la plupart extrêmement basses. Les canusis , qui sont les desservans de ce temple , ont leurs maisons assez

proc
recon
un b
ouvr
à la
missi
état
la san
breu
faire
lesse
pono
ou ac
écrit
distrib
qu'il
Les
s'acq
Une
d'Ixo
Japo
d'Isje
cillée
éloig
c'est
degr
malh
s'avis
ce de
ou à
enco
pure
non

proches, où ils reçoivent, non sans espoir de récompense, les pauvres pèlerins. Plus loin est un bourg, composé d'hôtelleries & de divers ouvriers. Toutes les prospérités sont attachées à la visite de ce temple : elle obtient la rémission de tous les péchés ; elle procure un état heureux après la mort ; & , pendant la vie, la santé, les richesses, les dignités, & une nombreuse postérité. Malgré cela, le langa peut se faire par procureur, soit pour cause de vieillesse, d'infirmités, ou d'occupations. Les Japonnois y envoient une personne à leur place, ou achètent des offawais, sorte d'absolution écrite, que les ministres des temples sont distribuer dans les provinces de l'empire, & qu'ils vendent pour une somme assez modique. Les empereurs, les princes tributaires, ne s'acquittent pas autrement de cette obligation. Une ambassade, chaque année, au temple d'Ixo remplit ce devoir pour eux. Lorsqu'un Japonnois a décidé d'entreprendre le pèlerinage d'Isje, il attache à sa porte une corde entortillée d'un morceau de papier bleu, pour éloigner de chez lui ceux qui sont dans l'ima, c'est-à-dire, qui ont contracté le plus haut degré d'impureté où l'on puisse être : car, si malheureusement une personne souillée ainsi, s'avisait d'entrer dans la maison du pèlerin, ce dernier serait exposé à de fâcheux accidens, ou à faire de mauvais songes. Cela ne suffit pas encore : le dévot doit s'abstenir de toute impureté, & même des devoirs du mariage : non que les dieux condamnent ces actions

charnelles ; mais , parce qu'en s'acquittant de ces fonctions , il ne pourrait en même temps être occupé de la sainteté du fanga , & qu'alors il arriverait que les pensées charnelles détruiraient les spirituelles , & enlèveraient tout le mérite de cette bonne action.

Il y a dans tout l'empire les plus grandes commodités pour faire le voyage d'Isje , soit que l'on veuille le faire à pied , à cheval , ou en litière. Lorsque le pèlerin arrive , il se rend chez le canusi , ou ministre du temple , qui le loge dans sa maison. Après qu'il est reposé , ils vont ensemble visiter les chapelles & la résidence du dieu Tensio-Dai-Dsin : de-là ils passent à la caverne , appelée *le pays* , ou *la région des cieux* , parce que Tensio-Dai-Dsin s'étant retiré dans cette caverne , priva , par son absence , le soleil & les autres astres de leur lumière , & répandit les ténèbres dans l'univers , pour lui montrer qu'il est le seul être suprême , & la source de toute lumière. Il y a auprès de cette caverne un cami assis sur une vache , que l'on prend pour l'emblème du soleil. Toutes ces dévotions achevées , le pèlerin retourne au temple , & là , dans l'attitude la plus humiliante , il fait au dieu Tensio-Dai-Dsin , l'aveu de ses plus secrettes pensées : le canusi lui délivre l'acte de son absolution , & reçoit ses aumônes. Cet acte ou offawai est une boîte de bois assez mince , à-peu-près carrée : elle est remplie de petites buchettes , entre lesquelles il y en a d'enveloppées dans du papier blanc , symbole de la

pureté
écrits
nusi ;
bord
le fro
du cœ
gnée
attrib
naires
d'un
née e
tion c
toit d
caché

Jam

Le
tagne
Japon
pour
leur c
voyag
qu'ils
racine
cœur
institu
vivait
ne dif
toujou
décou
modie
partag

pureté du cœur. Sur les coins de la boîte sont écrits les noms du temple, & celui du canusi; le pèlerin attache ce talisman, sous le bord de son chapeau, de façon qu'il touche le front, & soit à couvert de la pluie: il met du côté opposé une petite boîte, ou une poignée de paille à-peu-près de même valeur. On attribue à cet offawai des vertus extraordinaires, mais ces vertus ne vont pas au-delà d'un an, pour l'avantage des canusis. L'année expirée, l'offawai est placé avec distinction dans le plus bel appartement, ou sous le toit de la maison. Les offawais des morts sont cachés dans quelques arbres creux.

Jammabos ou hermites de la secte du sintos.

Les Jammabos, c'est-à-dire soldats de montagne, sont d'une haute antiquité dans le Japon: leur règle leur prescrit de combattre pour les camis, & pour la conservation de leur culte. Ils mènent une vie très-dure, voyagent sans cesse dans certaines montagnes qu'ils regardent comme saintes, vivent de racines, & se baignent dans l'eau froide au cœur de l'hiver. Ils reconnaissent pour leur instituteur un certain Gienco-giossa, qui vivait il y a environ onze cens ans, dont ils ne disent rien de particulier; sinon qu'il vécut toujours dans les déserts, & que c'est lui qui découvrit de nouvelles routes pour la commodité des voyageurs. Ces hermites sont partagés en deux classes, sous les noms de

Tosanfas & de Fonfanfas, & toute la différence qui se trouve entr'elles, consiste en ce que l'une fait son pèlerinage sur une montagne de la province du Bugen, & l'autre au tombeau de leur instituteur, dans la province de Jostsyno. A leur retour chaque année ces soldats de montagne vont saluer leur général qui demeure à Méaco, & à qui ils délivrent une partie de leur quête, pour laquelle ils reçoivent la permission de faire quelque changement honorable à leur habit. Ils sont à-peu près vêtus commè les séculiers, mais leur cimenterre est un peu plus court, & le fourreau en est plat. Ils ne marchent point sans un petit bâton du dieu Dsifo, orné d'un pommeau, & de quatre anneaux de cuivre qu'ils agitent bruyamment pendant leurs prières. Une coquille assez grande, tournée en trompe, unie, blanche, avec des taches & des lignes rouges, qui se trouve sur la côte d'Away, leur sert de trompe pour demander l'aumône aux passans. On distingue le rang qu'ils tiennent dans leur société par la longueur, & la disposition des franges qu'ils laissent pendre au bas de leur écharpe: leurs sandales sont faites de paille entrelassées, ou de tige de la fleur de tarate, à laquelle ils attachent une opinion de sainteté. Ils portent un gros chapelet, composé de grains raboteux, & une besace dans laquelle ils déposent leurs livres & leurs provisions. Leurs cheveux sont coupés courts sur le derrière de la tête & longs sur le devant. Ils sont mariés, & leurs enfans sont

Sont

Le

après

avec

d'autr

mins,

march

toile l

du Da

les de

& len

autre

fait al

troisiè

relativ

cherch

rosité

On

qui jou

violon

mais n

On

qu'on n

puisqu'

tement

courent

vœu q

grace.

Entre

grands

Tom

DES JAPONNOIS. 225
Sont élevés dans cette profession vagabonde.

Autres mendiants & pèlerines du Japon.

Les Jammabos se tiennent pour l'ordinaire auprès des Mias, & demandent l'aumône avec insolence & d'une voix haute : il y a d'autres mendiants qui courent les grands chemins, & les endroits les plus fréquentés ; ils marchent quatre à quatre, & sont habillés de toile blanche, comme les officiers de la cour du Dairi. Lorsqu'ils entrent dans un village, les deux premiers s'avancent d'un pas grave & lent, en portant une civière ou quelque autre machine ornée de papier, qui sans doute fait allusion aux actions de leurs dieux. Le troisième chante, à voix basse une chanson relative au même sujet, & le quatrième cherche de porte en porte à exciter la générosité des habitans.

On trouve d'autres mendiants plus gais, qui jouent de la guitarre ou d'une espèce de violon, ceux-ci reçoivent ce qu'on leur donne, mais ne demandent jamais.

On en voit quelques-uns sur les chemins, qu'on ne peut mettre dans la classe des pauvres, puisqu'ils ne mendient point : ils vont exactement nus par les plus grands froids, & courent toujours sans s'arrêter, en vertu d'un vœu qu'ils ont fait pour obtenir quelque grace.

Entre cette vermine qui couvre tous les grands chemins du Japon, on doit distinguer

226 RELIGION DES JAPONOIS.

une sorte de société des deux sexes, qui, tous ont la tête rasée. Les filles dépendent de certaines religieuses de Méaco & de Karmakura : leur chef-lieu est le temple de Khumano, dans la province d'Isje, où elles sont obligées de se rendre toutes les années, pour payer une sorte de tribut. Ces filles, dit-on, sont les plus belles du Japon, & cet ordre est l'asyle de toutes les beautés sans fortune, qui, libres dans cet état, sous le voile de la dévotion, s'abandonnent aux excès les plus honteux. Les filles des Jammabos embrassent cette vie errante, & c'est parmi ces aimables débauchées, que ces hermites montagnards choisissent leurs épouses. Elles demeurent toujours trois ou quatre ensemble, & chaque jour elles font une course de quelques lieues sur les grands chemins. Sitôt qu'elles aperçoivent un voyageur opulent, elles s'avancent en chantant, & s'il est généreux, elles ne font pas difficulté de le suivre aussi long-tems qu'il le souhaite, pour servir à son amusement. Leur habit est simple, leur air est modeste; une petite coëffe noire, galamment arrangée, cache la difformité de leur tête, qui est rasée; un grand chapeau les garantit de l'ardeur du soleil, leurs manières sont séduisantes, & leur sein négligemment découvert laisse pressentir qu'elles ne seront pas cruelles.



SCH

C

ON cr
idoles ne
quarante
ce tems,
dans sa f
trie se fu
On vit d
& ces se
encore l
nommie J
cun char
l'autre es
concilier
mytholog
» disent
» due av
dernière
ont sédui
Dairi; en
mort, ils

Fe

Entre l
attachés
compter
faut rech

C H A P I T R E I V.

Schisme entre les Sintos.

ON croit communément que le culte des idoles ne fut établi au Japon que l'an cinq cens quarante-trois de l'ère de Jésus-Christ. Jusqu'à ce tems, la religion des sintos s'était soutenue dans sa simplicité, mais aussi-tôt que l'idolâtrie se fut introduite, les esprits se divisèrent. On vit deux sectes, ardentes à se déchirer, & ces sectes conservent l'une contre l'autre encore la même animosité. La première se nomme Juitz, & n'a jamais voulu souffrir aucun changement dans l'ancienne doctrine : l'autre est celle des Riobus, qui a cherché à concilier le culte des idoles, avec les fables mythologiques du pays ». L'ame d'Amida, » disent les sectateurs, s'est jointe & confon- » due avec celle de Tensio-Dai-Dsin «. Cette dernière est la plus nombreuse, & ses dogmes ont séduit quantité d'officiers de la cour du Dairi; en sorte que souvent à l'article de la mort, ils invoquent le secours des idoles.

Féris ou confrairies d'aveugles.

Entre le petit nombre de rigides Japonois attachés à la doctrine des sintos, on peut compter une confrairie d'aveugles, dont il faut rechercher l'origine.

228 SCHISME ENTRE LES SINTOS.

On prétend qu'un jeune prince, nommé Semnimar, fils d'un Dairi, se fit aimer d'une princesse du sang impérial, & qu'au moment d'être heureux, cette princesse mourut; que Semnimar en conçut la plus grande tristesse, & qu'à force de pleurer, il en perdit la vue. Pour se consoler de cette double infortune, ce jeune prince forma le dessein d'instituer une confrairie, où l'on ne recevrait que des aveugles. Lui-même il en dressa les statuts, & obtint l'attache de l'empereur pour cet établissement. Cette société porta le nom de Buffers-Sato, ou aveugles Buffers, & fut long-tems florissante. Aujourd'hui il n'y entre guères que des ecclésiastiques, dont les mœurs & les usages ressemblent assez à ceux des Jamabos.

Quelques siècles après cette institution, un événement singulier donna naissance à une autre confrairie d'aveugles, qui bientôt obscurcit la première, & rangea de son côté tout ce qu'il y avait de plus considérable dans l'empire. Détaillons ce fait important.

Deux factions considérables partageaient l'état. L'empereur Féki était chef de la première: le Cubo-sama, nommé Gendz, dominait la seconde. On se battit long-tems avec des succès divers; & le ravage entier de l'empire fut la suite malheureuse de cette guerre civile. Enfin, le parti de Féki succomba: son général Kalckigo, officier d'une force & d'une bravoure presque surnaturelles, fut pris par Joritomo, chef du parti contraire: il estimait

SCHISME ENTRE LES SINTOS. 229

son rival, & voulut se l'attacher par les offres
les plus brillantes. Ce guerrier lui répondit :
» J'ai été fidèle serviteur d'un bon maître, il
» est mort. Personne ne se vantera jamais que
» j'aie eu pour lui la même fidélité & la même
» affection. J'avoue que je vous dois la vie :
» mais mon malheur est tel que je ne puis
» tourner les yeux sur vous, sans me sentir en-
» flammer du désir de vous ôter la vôtre, pour
» venger mon maître. La fortune me réduit à
» ne pouvoir vous marquer la reconnaissance
» que je dois à vos offres, qu'en m'arrachant ces
» deux yeux qui m'existent à votre perte ». A
peine Kalckigo eût-il achevé ces paroles qu'il
s'arracha les yeux, les mit sur une assiette,
& les présenta à Joritomo. Cette action hor-
rible & courageuse en imposa à Joritomo,
qui aussitôt accorda la liberté à Kalckigo. Ce
brave insulaire se retira dans la province de
Tiunga, & institua cette compagnie d'aveu-
gles, que l'on appelle Féki, & qui reçoit
parmi elle des personnes de tout rang & de
toute condition. Ceux-ci, pour se distinguer
des aveugles Buffets, se font raser la tête. Si
l'on en croit le rapport des historiens, les ta-
lens des Fékis sont étonnans ». L'étude est
» leur principale occupation. Ils s'appliquent
» sur-tout à l'histoire, à la poésie, à la musi-
» que. Ils sont reçus chez tous les grands,
» en qualité de sçavans & de beaux-esprits.
» En effet, les annales de l'empire, l'histoire
» des grands hommes, les anciens titres des
» familles ne sont pas des monumens plus sûrs,

230 SCHISME ENTRE LES SINTOS.

» que la mémoire de ces illustres aveugle^s
» qui se communiquant les uns aux autres
» leurs connaissances, forment une tradition
» historique, contre laquelle personne ne s'a-
» vise de s'inscrire en faux. Ils ont des aca-
» démies où ils prennent des grades : Ils s'y
» exercent non seulement à cultiver leur mé-
» moire, mais encore à mettre en vers ce
» qu'ils savent, à composer en chant les plus
» beaux traits de l'histoire, & à leur donner
» tous les agrémens de la poésie & de la mu-
» sique «.

Les pauvres Fékis demandent l'aumône, les autres s'entretiennent honorablement par l'exercice de quelque métier analogue à leur état. Ils ont un général qui réside à Méaco, & qui a une autorité pleine & entière sur tous ceux qui sont répandus dans les provinces, jusqu'à prononcer la peine de mort contre les coupables de quelque crime que ce soit, avec la restriction que la sentence doit être confirmée par le tribunal impérial.



CHAPITRE V.

Secte du Budso.

LE Budso ou Budso, signifie proprement *voie des idoles étrangères, ou manière de les adorer.* Il n'est pas bien décidé si l'idolâtrie des Japonois a commencé avec l'introduction de ces idoles étrangères, ou si ces peuples avant ce tems n'adressaient pas leurs adorations à une certaine idole nommée Denix, ou Cogi, à laquelle ils donnaient rang parmi leurs dieux. » Il paraît cependant, dit à ce sujet un historien, » que le Cogi était moins une divinité particulière qu'un symbole, sous lequel on a voulu représenter un seul dieu en trois personnes. On lui donne trois têtes & quarante mains, pour exprimer, assure-t-on, la trinité des personnes & l'universalité d'opérations. D'autres ne reconnaissent dans cette figure, qu'un mystère philosophique : ils expliquent les trois têtes, du soleil, de la lune & des élémens; le corps, de la matière première; & les quarante mains, des qualités célestes & élémentaires, par le moyen desquelles la matière première prend toutes sortes de formes «.

Sans entrer dans la discussion si le fondateur du Budso est le Fo, le Siaca ou Xaca des Chinois & des Japonois, le Budha des Ba-

232 SECTE DU BUDSO.

nians de l'Inde, le Badhum des Ceylanois, le Sommonakodom des Siamois, le Sommona Rhutama des Péguans, &c. nous nous arrêterons à l'histoire de Siaka ou Xéquia, qui s'est donné pour dieu aux Japonois.

Siaka était fils d'un roi de Ceylan. A l'âge de dix-neuf ans il abandonna les grandeurs, les richesses & les vanités du monde avec sa femme & un fils unique, pour se livrer à la contemplation sous un saint & fameux hermite. D'après les conseils de cet homme prédestiné, caractère ordinaire, *Siaka* s'assujettit à une posture, qui, selon ses sectateurs, met l'esprit dans une méditation si profonde, qu'il rentre, pour ainsi dire, en lui-même, & se concentre dans ses pensées. Cette posture consistait à s'asseoir les jambes croisées sous lui, & à appliquer les mains sur son sein, de façon que les deux pouces pussent se toucher. C'est dans cette attitude que les vérités divines se manifestèrent à ce fanatique: les mystères de la religion la plus sublime n'eurent rien de caché pour lui. Il connut l'existence des cieus & des enfers, il apprit l'état des ames après la vie, leurs transmigrations; les peines & les récompenses futures, le pouvoir des dieux, leur providence, &c. & c'est sur cette prétendue révélation qu'il bâtit tout le système de sa doctrine. Annan & Kasja, deux des plus illustres disciples de Siaka, & qui, par cette raison, ont obtenu place sur le même autel que leur maître, composèrent de ses préceptes un livre, que l'on nomme fokekio, ou le livre

SECTE DU BUDSO. 233

des belles fleurs, & pour mieux dire, simplement kio, le livre par excellence.

Le premier qui prêcha cette religion, passa au Japon vers l'an soixante-trois de Jésus-Christ, suivant le calcul de ces insulaires. Il bâtit un temple à Siaka, qui fut appelé temple du cheval blanc, parce que le livre par excellence y fut porté sur un cheval de cette couleur. Cette doctrine cependant n'y fit que peu de progrès durant quelques siècles, & ce ne fut que sous le règne de l'empereur Kinimai, vers l'an cinq cens quarante-trois de l'ère chrétienne, qu'elle y prit faveur. Elle avait à combattre les dogmes de Confucius qui étaient passés de la Chine au Japon, & elle eut besoin d'un certain Darma fanatique venu des Indes, pour résister aux attaques des gens raisonnables de la nation. Mais Darma en imposa au peuple, & l'éblouit au point de lui persuader la vérité de sa mission. On dit qu'un jour il s'accusa en public d'avoir eu le malheur de s'endormir dans le fort de sa méditation, & que, pour se punir de ce péché, il se coupa les paupières. C'était déjà beaucoup, un miracle acheva de convaincre le crédule vulgaire. Une statue d'Amida, qui, selon la mythologie Japonoise, doit être prise pour l'Être suprême, fut transportée miraculeusement de Fakubasi, ou temple du cheval blanc, en corée, dans une province du Japon. Quelque tems après il parut un nouveau missionnaire, appelé Sorokai: la naissance de celui-ci fut accompagnée de prodiges. Une voix

234 SECTE DUBUDSO.

annonça à sa mère, qui le porrait encore dans son sein, qu'il naîtrait, (ou plutôt devait renaître) pour enseigner les nations: Laissons les autres fables dont on orne son enfance, & la durée de sa vie.

Doctrine du Budsoïsme.

Les Budsoïstes croient les ames des hommes & celles des bêtes également immortelles, & d'une même substance : ils supposent que la seule différence consiste dans le corps qu'elles occupent.

Lorsque les ames sortent d'un corps humain, elles vont se rendre dans un séjour heureux, ou dans un séjour malheureux, pour y être récompensées, ou punies; selon qu'elles se sont bien ou mal gouvernées dans le corps qu'elles quittent.

Ce séjour heureux offre des plaisirs éternels : mais, quoiqu'il y ait divers degrés de satisfaction dans ce paradis, & qu'on n'y soit récompensé qu'à proportion de ses mérites, toutes les ames y sont si contentes, que chacune se croit plus favorisée que les autres, & ne souhaite autre chose, que de posséder éternellement la félicité dont elle jouit.

Amida règne dans ce lieu de bonheur : il est le protecteur des ames humaines, le père & le dieu de celles qui viennent prendre part aux délices qu'il prépare à ses bien-aimés ; le sauveur & le médiateur des hommes.

C'est par la médiation d'Amida, que les

SECTE DU BUDSO. 235

hommes sont absous de leurs crimes, & qu'ils se rendent dignes des félicités éternelles, Vivre en homme de bien ; ne rien faire de contraire aux commandemens de Siaka ; voilà les deux points essentiels pour se rendre agréable à Amida.

Voilà la base de la doctrine exotérique. Le grand principe de la doctrine ésotérique, c'est que tout n'est rien, & que c'est de ce rien que tout dépend : de-là le distique qu'un enthousiaste de cette secte écrivit au pied d'un arbre qu'il avoit dessiné, après trente années de méditations : » Arbre, dis-moi qui t'a planté : » moi, dont le principe n'est rien, & la fin rien « . Ce qui revient à l'inscription d'un autre : » Mon cœur n'a ni être, ni non-être ; il ne va » point, il ne revient point, il n'est retenu » nulle part « .

Les Budsoistes lettrés négligent l'extérieur, & s'appliquent uniquement à méditer.

Selon eux : il n'y a qu'un principe de toutes choses, & ce principe est par-tout ;

Tous les êtres en émanent, & y retournent.

Il existe de toute éternité. Il est unique, clair, lumineux, sans figure, sans raison, sans mouvement, sans action, sans accroissement, ni décroissement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde, acquièrent la gloire parfaite de Fokoque & de ses successeurs.

Les autres errent, & erreront jusqu'à la fin du monde :

236 S E C T E D U B U D S O .

Alors le principe commun absorbera tout ?

Il n'y a ni peines ni récompenses à venir :

Le repos qu'on acquiert par la méditation ,
est le souverain bien ; & l'état le plus voisin du
principe général, commun & parfait .

Les entendemens ne sont pas unis de pa-
rentés comme les corps .

C H A P I T R E V I .

Secte du Sindo & du Siuto .

C O M M E les Sindosivistes n'admettent au-
cun culte religieux , on doit se former de leur
union celle qu'on pourrait prendre d'une so-
ciété de philosophes ; & si l'accusation d'a-
théisme n'emportait pas avec soi quelque chose
d'odieux & de criant , ces soi-disans philoso-
phes mériteroient d'en être taxés à quelques
égards . Ils se dirigent par le *siculo* , ou la voie
philosophique . Tels sont leurs principes .

Il faut pratiquer la vertu , parce que la vertu
seule peut nous rendre aussi heureux que notre
nature le comporte .

Le méchant est assez à plaindre en ce mon-
de , sans lui préparer un avenir fâcheux ; & le
bon est assez heureux , sans qu'il faille encore
une récompense future .

Il faut que l'homme soit vertueux , parce
qu'il est raisonnable ; & qu'il soit raisonnable ,
parce qu'il n'est ni une pierre , ni une brute .

Leur morale se réduit à cinq principes principaux .

SECTES DU SINDO, &c. 237

Conformer ses actions à la vertu :

Rendre la justice à tous les hommes :

Régler ses mœurs suivant l'honnêteté & la
décence :

Observer ce que la prudence dicte :

Conservet sa conscience pure.

Il y a d'immenses commentaires qui ont
subdivisés & paraphrasés ces cinq points.

Les Sindosivistes rejettent la métempsycofe.

» Il y a, disent-ils, une ame universelle,

» qui anime tout, dont tout émane, & qui

» absorbe tout «. Cette ame particulière en-

voie les ames dans les corps auxquels elle a

jugé à propos de les destiner : ce qui semble

revenir au principe de la métempsycofe. Mais

il faut croire que ces philosophes appellent

ame du monde, l'Être suprême, le premier mo-

teur de la matière, dont ils n'ont que des

idées confuses & imparfaites. Cet être disposé

à son gré de toutes les ames : il les place où il

veut, & les en retire quand il lui plaît.

Quelques-uns d'entre les Sindosivistes ad-

mettent une intelligence spirituelle, qui n'est

pas l'auteur de la nature, mais qui la gou-

verne. Ils honorent leurs ancêtres par des sa-

crifices : ils n'ont ni temples, ni cérémonies

religieuses ; & , s'ils paraissent révéler les

dieux nationaux, c'est purement par politi-

que, & pour obéir aux loix. Ils usent d'ablu-

tions ; & s'abstiennent du commerce des fem-

mes, lorsqu'ils célèbrent leurs fêtes commémo-

ratives. Ils ne brûlent point les corps des

morts ; mais ils les enterrent comme nous.

238 SECTE DU SINDO, &c.

Le suicide n'est pas seulement permis chez eux, mais il est recommandé dans de certains cas, & passe pour une action héroïque. Lors de l'extirpation du christianisme au Japon, on exigea d'eux qu'ils plaçassent des idoles dans leurs maisons; ils obéirent: on en remarque toujours une dans leur foyer, qui est couronnée de fleurs, & devant laquelle on brûle des parfums: c'est ordinairement là statue d'Amida. Celle de Confucius fait un des principaux ornemens de leurs écoles.

Les Sindosivistes ont fait des efforts étonnans pour augmenter leur crédit: un prince Japonois, appelé *Sifen*, ami de ces philosophes, & enivré de leurs principes, s'avisa, il n'y a pas long-temps, de fonder une académie dans ses domaines, & d'y attirer, par l'espoir des récompenses, les génies les plus recommandables de l'empire: le succès répondit à ses soins; mais les bonzes, qui s'aperçurent du coup qu'on voulait leur porter, menacèrent l'état des plus grands désastres, si cette portion d'hommes studieux n'était pas dispersée. *Sifen* se vit contraint d'écarter ses amis; &, pour se soustraire à la persécution, il céda ses livres & ses dignités à son fils.



CHAPITRE VII.

*Le christianisme introduit au Japon, & sa
décadence.*

EN même temps que les Portugais apportèrent au Japon les productions de l'Europe, ils y répandirent les lumières de l'évangile. On doit fixer cette époque à l'année quinze cent quarante-deux, ou, au plus tard, à l'année quinze cent quarante-neuf. Les prédications de saint François Xavier; l'humilité, l'ardeur des missionnaires; le zèle & la piété des nouveaux convertis, firent fleurir cette colonie de fidèles: mais bientôt l'avarice, la vanité & l'orgueil détruisirent ce glorieux édifice, & firent détester les Portugais autant qu'ils avaient été chéris. Empruntons les termes d'un auteur véridique, & d'autant plus digne de foi, qu'en attaquant la conduite des Portugais, il n'épargne pas les Hollandais ses compatriotes.

» J'ai souvent entendu raconter, dit Kœmpfer, par des Japonois dignes de foi, que l'orgueil & l'avarice contribuèrent beaucoup à rendre toute la nation portugaise odieuse au Japon. Les nouveaux Chrétiens même étoient surpris, & souffraient impatiemment que leurs pères spirituels n'eussent pas seulement en vue le salut de leurs ames; mais

» qu'ils eussent aussi l'œil sur l'argent de leurs
 » profits, & sur leurs terres ; & que les
 » marchands, après s'être défaits de leurs mar-
 » chandises à très-haut prix, exerçassent en-
 » core des usures insupportables. Les richesses
 » & le succès imprévu de la propagation de
 » l'évangile enflèrent d'orgueil les laïques &
 » le clergé. Ceux qui étaient à la tête du cler-
 » gé, trouvèrent au-dessous de leur dignité
 » d'aller toujours à pied, à l'imitation de Jé-
 » sus-Christ & de ses apôtres : ils n'étaient
 » pas contents, s'ils ne se faisaient pas porter
 » dans de magnifiques chaises, imitant la
 » pompe du pape & des cardinaux à Rome.
 » Non-seulement ils se mettaient sur le pied
 » des plus grands de l'empire, mais ils pré-
 » tendaient à la supériorité du rang. Il arriva
 » un jour qu'un évêque portugais rencontra
 » sur le grand chemin un des conseillers d'é-
 » rat, qui allait à la cour : le superbe prélat
 » ne voulut pas faire arrêter sa chaise, pour
 » mettre pied à terre, & rendre ses respects
 » à ce grand, suivant l'usage du pays. Cette
 » conduite si imprudente, dans un temps où
 » les Portugais étaient déjà déçus de leur cré-
 » dit, ne pouvait être que d'une dangereuse
 » conséquence pour leur nation. Le conseiller
 » s'en plaignit à l'empereur, & lui fit un por-
 » trait de l'orgueil de ces étrangers, qui ex-
 » cita vivement son indignation. Cet événe-
 » ment est de l'année quinze cent quatre-vingt-
 » seize, & quelque temps après la persécution
 » commença «.

DU JAPON.

241

» A la vérité, les bonzes, ou les prêtres du
 » pays, irrités de voir renverser leur empire,
 » & briser leurs idoles; échauffèrent encore le
 » ressentiment de la cour; sans compter que
 » l'union & la bonne intelligence qu'on voyait
 » regner entre les chrétiens, donna de l'in-
 » quiétude au sage empereur Taico, & à
 » son successeur Jyejas. Le premier ne de-
 » vait sa couronne qu'à sa prudence & à sa
 » bonne conduite. L'autre, qui la devoit à la
 » trahison & à des trames criminelles, ap-
 » préhendoit avec d'autant plus de raison les
 » progrès du christianisme, que son pupille,
 » Tide-Jory, fils unique de Taico, sur lequel
 » il avoit usurpé le trône, & la plupart des
 » courtisans, avoient été, les uns chrétiens,
 » les autres portés à favoriser la religion chré-
 » tienne. On commença par publier une dé-
 » claration impériale, qui défendait d'en-
 » seigner plus long-temps *la doctrine des pé-*
 » *res*; c'est le nom que les Japonois donnoient
 » alors à l'évangile. Ensuite les gouverneurs
 » & les grands des provinces, reçurent ordre
 » d'obliger leurs sujets, par la persuasion, ou
 » la force, de rentrer dans l'ancienne religion.
 » Il fut aussi très-sévérement défendu aux
 » directeurs du commerce portugais, d'em-
 » barquer dans leurs vaisseaux aucune sorte
 » d'ecclésiastiques; & ceux qui étoient disper-
 » sés dans le pays, furent sommés d'en sortir.
 » On n'obéit pas d'abord exactement à ces ri-
 » goureuses loix: les Portugais & les Castil-
 » lans continuèrent d'amener secrettement de

Tome I.

Q

» A

242 LE CHRISTIANISME INT.

» nouvelles recrues de missionnaires ; mais il
» arriva dans les mêmes conjonctures un
» malheureux accident, qui hâta leur ruine«.
C'est ainsi que s'exprime Kœmpfer.

Pendant que ceci se passait, quelques religieux de saint François, envoyés par le gouverneur de Manille, en qualité d'ambassadeurs au Japon, s'avisèrent, malgré les ordres précis de l'empereur, de prêcher publiquement dans les rues de Méaco, & d'y élever une église : ce zèle imprudent fut le signal d'un massacre qui a duré quarante années, & qui n'a fini que par l'extirpation de la foi chrétienne, & par le bannissement perpétuel des Portugais, sur les ruines desquels s'élevèrent bientôt les Hollandais. Des lettres interceptées, ou, peut-être, supposées, firent connaître un projet formé par les princes de l'Europe, pour attaquer & envahir le Japon ; & l'on dit que ces lettres furent trouvées à bord d'un vaisseau Portugais, pris par une flotte Hollandaise. Ce prétendu service rendu à l'empereur par les sujets de la Hollande, fit proscrire les Portugais par une nouvelle ordonnance ; & il fut défendu d'introduire dans le pays aucune de leurs marchandises, à l'exception des vins d'Espagne, pour le service de la cour. Nous ne discuterons point si, dans ce temps, les Hollandais achetèrent la préférence d'être les seuls marchands Européens au Japon, par le défaveu de la qualité de chrétiens : leurs ennemis le pensent ; les gens sans partialité en doutent : ce qu'il y a de certain, c'est qu'au

AU JAPON ET SA DÉCADENCE. 213

milieu du massacre, quarante mille Chrétiens Japonois, réduits au désespoir, se réfugièrent dans une vieille forteresse voisine de Simabara, dans la résolution d'y défendre leur vie jusqu'à l'extrémité; & que les Hollandais, comme alliés de l'empereur, firent tirer contre ces malheureux Chrétiens quatre cent vingt-six coups de canon, dans l'espace de quinze jours, du seul vaisseau Hollandais qui fut alors dans la rade de cette ville. C'est ainsi que finit l'historien dont nous empruntons ces faits.

» Un empressement si soumis pour l'exécution d'un ordre qui entraînait la destruction totale du christianisme, assura l'établissement des Hollandais au Japon, malgré le dessein que la cour avoit eu d'en exclure tous les étrangers : mais les Japonois les plus distingués ne portèrent pas un jugement bien favorable de leur conduite, & du crédit qu'elle leur avoit fait acquérir. Il leur parut contre la raison d'espérer qu'ils pussent être entièrement fidèles à un monarque étranger, qu'ils regardaient comme un payen, tandis qu'ils avaient montré tant d'ardeur à détruire des gens avec lesquels ils convenaient sur les points fondamentaux de leur foi, comme les Japonois l'avoient appris des religieux Portugais, & qui entraient dans le ciel par la même porte : aussi, ajoute le même voyageur, la complaisance & l'humilité des Hollandais ont-elles si peu contribué à gagner la confiance ou l'amitié d'une nation si fière, si orgueilleuse, qu'au contraire, sa jalousie,

244 LE CHRISTIANISME INT.

» sa défiance ont paru croître à proportion des
» preuves qu'elle a reçues de leur fidélité :
» plus ils semblaient mériter d'égards, plus
» ils se sont attiré de mépris & de haine «.

A la fin du dernier siècle, il restait encore quelques traces de christianisme dans le Japon : ceux que l'on reconnoissait, ou qui se déclaraient Chrétiens, étaient misérablement jetés dans les prisons de Nangasaki, par ordre du gouvernement. Il est vrai que ces Chrétiens n'en avaient guères que le nom ; & que tous leurs actes de religion se bornaient à prononcer souvent le nom de Jésus - Christ, & celui de sa bienheureuse mère. Cependant ils sont tellement fermes dans leur foi, que la mort même ne peut arracher l'abjuration qu'on exige pour prix de leur liberté. Actuellement, on ne fait plus mourir les Chrétiens, on se contente de les renfermer dans une étroite prison. On les conduit deux fois l'année au palais du gouverneur, pour les engager à déclarer d'autres Chrétiens. Quelquefois il leur est permis de se baigner, ou de faire un tour de promenade dans une cour spacieuse : le reste du temps ils s'occupent à filer de la laine & du chanvre ; & , du produit de ces ouvrages, ils en aident leurs femmes & leurs enfans, qui sont dans la même prison, mais dans des endroits séparés.

Depuis l'extirpation de la religion chrétienne, chaque dernier jour de l'année, on forme dans la province de Nangasaki une liste de tous les noms des habitans, auxquels on

AU JAPON ET SA DÉCADENCE. 245

ajoute la date de leur âge, le lieu de leur demeure, leur profession, & leur religion : lorsque cette liste est achevée, le second jour de l'année, on commence ce qu'on appelle *le Jésumi* : c'est un acte solennel d'abjuration du christianisme, dans lequel on foule aux pieds l'image de notre sauveur attaché à la croix, & celle de sa sainte mère. Les officiers de police se transportent dans chaque maison de leurs districts, où ils citent hommes, femmes, enfans, domestiques : ils placent les images sur le plancher nud ; & chaque personne, à son tour, doit les toucher du pied. Ensuite ils dressent un procès-verbal de ce qui s'est passé, & ils le signent, & y apposent leur sceau : eux-mêmes font entr'eux cette détestable cérémonie.

Lorsque quelqu'un meurt dans le cours de l'année, on doit appeler des témoins pour attester qu'il est mort naturellement, & pour examiner s'il n'a point sur le corps quelques marques de christianisme ; & ce n'est que sur leur certificat qu'on obtient la permission de faire ses funérailles.



 CHAPITRE VIII.

Le Dairi, sa cour, & bonzes Japonois,

PENDANT l'espace de deux mille quatre cens ans, le gouvernement du Japon a été assez semblable à celui du calif des Musulmans & de Rome moderne. La succession de leurs pontifes rois & de leurs pontifes reines, remonte à six cens soixante ans avant notre ère vulgaire. Un particulier, d'une condition basse & servile, mais habile & courageux, détruisit ce colosse de puissance, qui réunissait dans le même chef l'autorité spirituelle & la temporelle. Bientôt le Dairi ne fut plus qu'une idole révérée, & le Cubo-sama devint le véritable souverain.

Le Dairi descend en droite ligne des premiers héros du Japon : issu de cette race qu'ils croyent divine, on ne lui accorde cependant pas le titre de Mikotto, qui est particulièrement affecté aux dieux & aux demi-dieux ses ancêtres. Il est appelé du nom auguste Tensin, qui veut dire, fils du ciel, mais dans le langage ordinaire il est appelé Dairi.

Les officiers du Dairi sont tous de la famille de leur maître, & cette noble origine leur inspire un orgueil qui leur fait regarder avec le plus grand mépris l'ordre des séculiers. Ils possèdent toutes les charges ecclésiastiques;

ET BONZES JAPONOIS. 247

& ceux qui attendent pour être placés, reçoivent des pensions considérables du chef de la religion, dont les revenus, quoiqu'immenses, suffisent à peine pour entretenir la magnificence de sa cour.

L'étude est la principale occupation de ces dignitaires ecclésiastiques, ils sont les poètes, les historiens, les théologiens de l'empire. Ce sont eux qui censurent les almanachs : plusieurs s'appliquent à la musique.

A la tête des almanachs, on place toujours la chronologie des Japonois & la division des tems. Ils ont deux ères, l'une qui précède la naissance de Jésus-Christ d'environ six cens soixante ans, l'autre qui renferme plus ou moins d'années, à compter d'un événement quelconque. Ils ont aussi un cycle de soixante ans ; ils séparent le jour en six parties égales, d'un lever du soleil à l'autre : la même division s'observe pour la nuit ; & comme le jour & la nuit diffèrent, suivant les saisons, les heures du jour sont plus grandes en été, & celles de la nuit en hiver. Leur année commence souvent au vingt de janvier, & retarde quelquefois jusqu'au treize de février, attendu qu'elle ne doit s'ouvrir qu'avec la lune de janvier.

C'est au Dairi qu'appartient le droit d'élever les héros, & les grands hommes au rang des demi-dieux après leur mort. Il est vice-dieu sur la terre, & sa dignité lui obtient l'apothéose. Les Japonois croient que les dieux viennent le visiter une fois l'année, &

248 LE DAIRI, SA COUR,

c'est, disent-ils, le dixième mois de l'année qu'ils remplissent cette obligation, & ils appellent ce mois, les trente jours sans dieux, parce qu'ils les supposent tous à la cour de leur lieutenant, par cette raison ils se dispensent durant ce temps de fréquenter leurs temples & de leur offrir des présens. Les dieux qui rendent visite au Dairi sont successivement obligés de veiller à la conservation du lieutenant, & de faire exactement la garde autour de sa personne. Trois cens soixante idoles, logées dans le palais du prince ecclésiastique, font sentinelle auprès de son lit toutes les nuits: S'il lui arrive quelque incommodité, l'idole qui a été de garde reçoit des coups de bâtons, & est bannie pour cent jours du palais. Enfin le Dairi est tellement respecté des peuples, que l'eau qui a servi à lui laver les pieds, est recueillie avec l'attention la plus scrupuleuse, & ne doit être employée à aucun usage profane.

Outre les officiers ecclésiastiques de Dairi, il y a encore une prodigieuse quantité d'ordres de bonzes, qui lui sont subordonnés, & dont les chefs demeurent à sa cour. La plupart sont mendiants, & tirent leur entretien des legs pieux des fondateurs des temples, & des pensions du Dairi, & des aumônes qu'ils recueillent. Ils portent sur leur vêtement ordinaire une robe blanche ou jaune: leur bonnet est fait en forme de barque, & s'attache sous le menton avec deux cordons de soie. De ce bonnet pendent des nœuds & franges, qui descendent plus ou moins bas suivant leur dignité. Ils ont la barbe rasée & les cheveux

longs : leurs directeurs les portent tressés, & relevés par derrière dans une gaze noire. A chaque oreille sont attachés deux morceaux d'étoffe, qui frappent sur la joue. Quoique tous ces bonzes soient soumis à l'autorité du chef spirituel, dans toutes les affaires, ils dépendent du juge spirituel du temple, près duquel ils demeurent, & qui est établi par le monarque séculier. Les supérieurs de ces communautés sont porter devant eux deux sabres, qui est la marque de la noblesse ; & pour soutenir leur orgueil & cacher leur ignorance, ils dédaignent toute communication avec le peuple. Les crimes des bonzes sont punis de mort, & la cour du Dairi, & tous ceux qu'on peut comprendre sous le titre de clergé séculier & régulier, ne peuvent, dans quelque occasion que ce soit, se soustraire à la suprême autorité du Cubosama & de ses magistrats :

Il y a à Nangasaki un ordre de mendiants de l'un & de l'autre sexe, composé de gens que la mauvaise fortune ou la mauvaise conduite a réduit à la pauvreté. Celui qui y veut entrer ne fait aucun vœu : il doit seulement se faire raser la tête & porter la couleur noire : ensuite il prend un chapelet, l'image d'une idole & une sonnette, & dans cet état il court les rues, & les chemins pour y implorer la compassion des habitans. Il arrive quelquefois que pour donner plus de poids à cette prétendue abnégation de soi-même, on rase avec cérémonie le nouveau frère en public & dans un temple, mais cette consécration

solemnelle n'a ordinairement lieu, que lorsqu'il est question d'une personne noble & riche, qui par dévotion fait le sacrifice de ses biens & de ses dignités, pour embrasser cet état misérable.

D'autres mendiâns peuvent encore être mis dans la classe des bonzes ; car telle est la charité des Japonois, que tous les individus qui portent les livrées de ces sortes de gens, doivent espérer d'émouvoir les entrailles des dévots. Ceux dont nous prétendons parler, sont rasés & habillés comme les bonzes, & attendent les passans, en feignant de lire attentivement dans le fokekio, qui est le livre de leur loi. Quelques-uns se placent au bord d'une rivière pour faire ce qu'on appelle le *siegaki*: ce *siegaki* est une cérémonie particulière, qui obtient un long repos aux ames des trépassés. Pour faire le *siegaki*, on se munit d'une branche d'arbre remplie de feuilles, & avec cette branche on frotte, & on lave une certaine quantité de petits copeaux de bois, sur lesquels on a eu soin d'écrire les noms des ames que l'on a intention de soulager. A ce travail, il faut ajouter tout bas des prières efficaces, qui ont la vertu de rafraîchir les ames que l'on suppose brûler dans un feu ardent; les dévots qui cherchent à soulager les ames de leurs parens & de leurs amis, jettent en passant quelques pièces de monnoie sur une natte, qui est étendue auprès de ces hypocrites: mais il ne faut pas s'imaginer qu'ils vous témoignent la moindre re-

ET BONZES JAPONOIS. 251

connaissance de votre aumône ; ils la reçoivent avec dédain, & paraissent persuadés qu'un mérier qui adoucit les maux cruels que souffrent les âmes dans l'autre monde, ne peut être trop récompensé dans celui-ci.

Il en est plusieurs qui prennent moins de peine pour faire ouvrir les bourses des voyageurs. Ils se tiennent assis devant uné espèce d'autel, sur lequel ils ont placé une idole, & tout prêt des représentations de flammes & de tourmens, pour effrayer les têtes craintives. Là, sur un ton lugubre, ils feignent, tant que dure le jour, de réciter certaines prières, & les dévots s'imaginent que ce récit fait tout obtenir de la divinité.

D'autres se tiennent auprès des statues de Dsisoo, idole des chemins & des voyageurs, dont toutes les routes sont bordées, & demandent la charité en son nom. Ce dieu Dsisoo est ordinairement paré de fleurs, & posé sur un pié-d'estal, haut de six à sept pieds : il a devant lui deux pierres plus basses & creuses, sur lesquelles on place les offrandes, & les lampes que les voyageurs allument en son honneur. Il faut, avant de lui rien présenter, avoir soin de laver ses mains dans un bassin qui est tout proche.



CHAPITRE IX.

Idoles & temples des Japonois.

IL ferait bien impossible de donner une histoire satisfaisante de la mythologie des Japonois: leurs premières fables, quoiqu'absurdes, sont assez suivies. Ils comptent sept esprits célestes, auxquels ont fait succéder cinq demi-dieux. Ces cinq demi-dieux, suivant leur folle & singulière chronologie, régnèrent au-delà de deux millions trois cent quarante-deux mille ans: le premier occupa le trône deux cent cinquante mille ans, & le dernier huit cent trente-six mille quarante-deux ans. Tout resta tranquille & uniforme jusqu'à l'introduction des idoles étrangères. Alors l'idolâtrie, le fanatisme, la superstition déployèrent toutes leurs horreurs; elles multiplièrent les temples & les dieux, & cherchèrent à cacher ces fausses divinités, sous des formes monstrueuses, sous des emblèmes & des ornemens hiéroglyphiques, pour les rendre plus respectables aux yeux du peuple ignorant. Ce ferait donc un travail bien infructueux de chercher à dissiper tous les nuages qui couvrent cette mythologie informe; il suffira de faire connaître les principales idoles révérees chez les Japonois, & les divers degrés de pouvois qu'ils leur attribuent.

DES JAPONOIS. 253

On peut juger du progrès de l'idolâtrie dans l'empire du Japon, par le nombre des temples ou pagodes qu'elle y a élevés, & par celui des ministres qui les desservent. On compte dans les environs de Méaco trois mille huit cent quatre-vingt-treize tiras, & deux mille cent vingt-sept mias, desservis par neuf mille trois nègres, qui sont un ordre de bonzes séculiers, outre six mille soixante & treize jammabos. Les tiras occupent trente-sept mille quatre-vingt-treize bonzes, & il n'y en a pas moins de cinquante-deux mille dans le territoire seul de Méaco.

Amida est vrai-semblablement pris par les Japonois pour l'Être suprême. Ce dieu, que les voyageurs appellent aussi Omyto a soin des âmes, il les secourt, il les conserve, & les sauve des peines que leurs fautes ont méritées : c'est à lui que les dévots adressent cette prière jaculatoire si usitée : bienheureux Amida, sauvez-nous. On représente ce dieu sur un autel, & monté sur un cheval qui a sept têtes : ces sept têtes hiéroglyphiques forment sept mille siècles, car chaque tête en représentent mille. Au lieu d'une tête d'homme on lui donne celle d'un chien ; il tient dans ses mains un cercle d'or qu'il mord, & ce cercle doit avoir quelque ressemblance avec celui des Egyptiens, qui était l'emblème du tems. Ainsi l'on peut croire au moins qu'Amida désigne la révolution des tems ou l'éternité. Son habillement est toujours riche, & couvert de perles & de pierreries.

254 IDOLES ET TEMPLES

Les Dévots à Amida lui portent des offrandes, & font continuellement fumer de l'encens devant sa statue. Ceux qui sont plus pénétrés de l'amour de ce dieu lui sacrifient leur vie, & la dévotion la plus ordinaire est de se noyer en son honneur. Les uns se précipitent dans l'eau la tête première : d'autres se font conduire au milieu de la rivière dans un petit bateau, proprement décoré, artistement doré, & orné de pavillons de soie qui flottent au gré du vent : ils se font attacher des pierres aux jambes, au milieu du corps, au cou, & se jettent en bas au son des instrumens de musique. Tous les parens, les amis, & une quantité de bonzes assistent à cette cérémonie, qui a été précédée par un entretien de deux jours, entre le Dévoué & Amida. On peut se rappeler que les Germains se noyaient quelquefois de la même manière en l'honneur de leurs divinités.

On voit de ces fanatiques qui se préparent de plus loin à cet abominable sacrifice, pour entrer dans le paradis d'Amida. Ils se joignent plusieurs ensemble ; un d'eux prêche ses camarades sur le mépris de la vie, & sur le bonheur qui les attend dans l'autre monde. Cet exercice dure un mois, après lequel la société va se rendre dans une barque : ils y boivent, ils se réjouissent, & la fête se termine par se jeter à la mer, ou moyennant un trou fait à la quille ils laissent couler le bateau à fond.

Il y a plusieurs façons de se rendre agréa-

ble
une
chr
s'y
très
inv
ave
tes
stiri
des
mon
pein
A
leur
con
» un
» ac
» m
» la
» m
» est
» fa
A
prés
ou s
les p
figur
nets
barb
pres
sacré
se re
qui l

ble à Amida. Quelques-uns s'enferment dans une grotte étroite, faite en forme de sépulchre, où l'on peut à peine se tenir assis : ils s'y font murer, en sorte qu'il n'y reste qu'une très-petite ouverture. Dans cette grotte, ils invoquent leur dieu, & attendent la mort avec constance. Telles sont au Japon les suites grossières de l'aveuglement, de la superstition & du fanatisme. Tel est l'abus qu'ils font des connaissances confuses qu'ils ont de l'immortalité de l'ame, & des récompenses, & peines futures.

Aux idées que se forment les Japonois de leur dieu Amida, il n'est pas possible de méconnaître l'Être suprême. » C'est, disent-ils, » une substance invisible, sans forme, sans » accident, séparée de routes sortes d'élé- » mens, qui existait avant la nature, & qui est » la source de tous les biens. Il n'a ni com- » mencement, ni fin : il a créé l'univers, il » est immense, infini. Il gouverne le monde » sans peine, sans soin «.

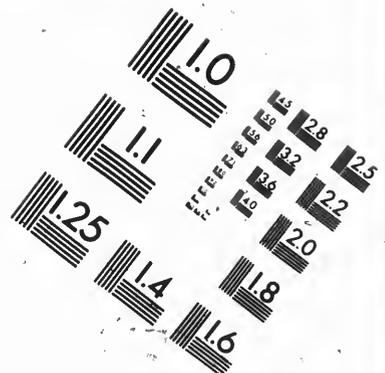
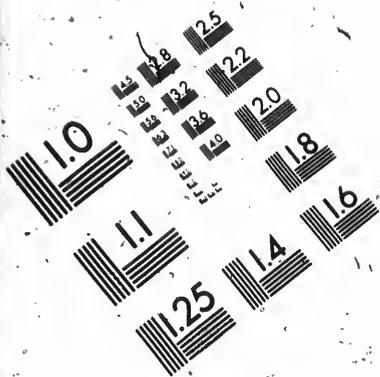
Amida, dans quelques provinces, est représenté sous la figure d'un jeune homme nud, ou sous le visage d'une femme avec les oreilles percées ; en d'autres endroits, c'est une figure à trois têtes, couvertes de trois bonnets, en forme de toquets, avec autant de barbes qui se joignent sur les épaules. Il n'y a presque pas un village du Japon qui n'ait consacré un temple à Amida, & des cloîtres où se renferment des bonzes & des bonzesses, à qui le célibat est ordonné sous peine de mort.



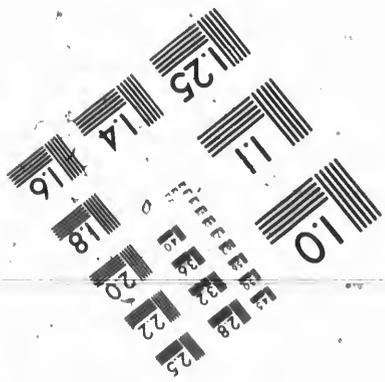
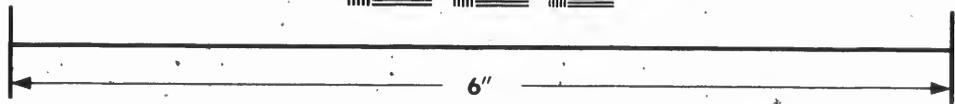
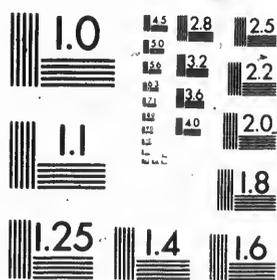








**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
16
18
20
22
25
28
32
36
40

10
11
12
13
14
15

Tiedebaik.

Nous avons peu de renseignemens sur cette idole, qui est particulièrement adorée dans la ville d'Osacca. Elle est monstrueuse & couverte d'or & de pierres. On lui donne une tête de sanglier qui porte une superbe couronne. Elle a quatre bras, l'un est armé d'un sceptre, les mains des trois autres tiennent un anneau, la tête d'un dragon & une fleur. On voit sous ses pieds l'affreuse figure d'un monstre, qui par sa difformité peut passer pour le diable. Une telle représentation mériterait bien d'être expliquée, mais il y aurait trop à craindre de n'expliquer ces fables que par des conjonctures fabuleuses.

Canon.

Canon, si l'on en croit les auteurs, était fils d'Amida. Il préside aux eaux & aux poissons, c'est le Neptune des Japonois. Il est le créateur du soleil & de la lune. Comme son père Amida, il est représenté avec quatre bras, & paraît sortir d'un poisson jusqu'à mi-corps. Il est toujours couronné de fleurs. Trois de ses mains soutiennent un sceptre, une fleur & un anneau, l'autre est élevée en l'air, & le poing fermé. Vis-à-vis de cette idole, on place toujours la figure d'un homme suppliant, les mains jointes, & dont une partie du corps est enfermée dans une coquille. Sur un autel af-
sez

sez proche, sont quatre autres figures, aussi les mains jointes, d'où sortent des fontaines, dont l'eau va se perdre dans autant de bassins. Ce dieu Canon se représente quelquefois avec sept têtes sur la poitrine, & trente bras armés de flèches.

Xantai.

Ce Xantai est une des plus fortes preuves de l'excès où l'homme peut porter l'extravagance. C'est l'empereur Nobunanga qui se donna l'apothéose à lui-même pendant sa vie. Ce nouveau dieu, qu'on veut nous persuader avoir été conyaincu de la vérité de la religion chrétienne, avait, il est vrai, un souverain mépris pour les divinités de son empire; mais ne pouvant se cacher intérieurement la fragilité de la vie, il prétendit politiquement forcer ses sujets, par crainte ou par respect, à lui rendre les honneurs divins. Nobunanga, décidé à se faire dieu, se fit bâtir un temple superbe sur une montagne. Il y fit placer les idoles les plus renommées dans l'empire, & choisit, pour poser sa statue, l'endroit le plus éminent de la pagode: ensuite, il fit publier un édit qui défendait d'adorer une autre divinité que la sienne. Il se donnait dans cet édit le titre de seigneur de l'univers, de créateur de la nature, & le seul dieu auquel on dût adresser ses hommages. Une ordonnance suivit de près cet édit; elle établissait un culte religieux dans ce nouveau temple, le jour de sa naissance; elle promettait en reconnaissance

258 IDOLES ET TEMPLES

aux pauvres, les richesses, aux malades, la santé, aux mourans, des récompenses éternelles. Soit crainte, soit faiblesse, tous les sujets obéirent. La terreur & la nouveauté attirèrent la foule à la pagode de Noburanga; les courtisans & les politiques y vinrent présenter leurs hommages, le fils de l'empereur les y conduisit. Quelque tems après, il s'éleva une sédition, & le nouveau dieu fut assiégé & brûlé dans son palais par ses propres sujets.

Toranga.

Toranga étoit un fameux guerrier, qui, lorsque la paix regnait dans le Japon, remplissoit son loisir par les exercices violens de la chasse. Il délivra son pays d'un cruel tyran qui le désoloit : ce tyran avoit huit rois tributaires, qui lui fournissaient des secours : Toranga les combattit avec une simple hache : & dans le fort de la mêlée, il foula aux pieds un énorme serpent. Ce service rendu à l'empire, lui fraya le chemin au trône ; & dans la suite, il fut mis au rang des Kamis, & obtint l'apothéose.

On représente Toranga foulant aux pieds le dragon, & combattant le tyran avec sa hache. Quatre bœufs dorés ornent les quatre coins du toit de son temple.

Le Taureau.

Il ne faut pas croire que les Japonois rendent des honneurs divins aux animaux : tout

est chez eux emblème, ou hiéroglyphe. Le taureau, qui a sa pagode à Méaco, est posé sur un autel large & quarré, qui est d'or massif: il porte au cou un riche collier, & heurte de ses cornes un œuf qu'il tient avec ses deux pieds. Le taureau est posé sur un rocher, & l'œuf est au milieu d'une eau retenue dans une crevasse de la roche.

Voici de quelle façon les bonzes expliquent cet emblème.

L'œuf représente le chaos. Avant les temps, le monde entier était enfermé dans cet œuf, qui nageait sur la superficie des eaux: la lune, par la force de sa lumière, & par son influence, tira des eaux une matière terrestre, qui durcit, & se convertit insensiblement en rocher; & ce fut près de cette masse dure que l'œuf s'arrêta. Le taureau s'approcha de cet œuf, le rompit à coups de cornes, & de sa coque sortit le monde: le souffle du taureau produisit l'homme. Quelqu'éloigné que fut le rapport, on serait tenté de croire que c'est une idée défigurée de l'histoire de la création du monde: un des noms du taureau est quelquefois donné à Dieu dans la langue hébraïque. Les Indiens & les Egyptiens ont pris souvent l'œuf pour l'emblème de l'univers.

Emblème de la création.

Un gros arbre, qui est appuyé sur une tortue, porte le créateur de l'univers, assis sur douze coussins, à la manière des Japonois.

260 IDOLES ET TEMPLES

Cette tortue est sur la surface d'une eau enfermée dans un immense réservoir, dont les bords ont sept à huit pieds de hauteur. Le créateur est de couleur noire ; il porte sur sa tête une couronne d'or surmontée d'une longue pointe : sa poitrine est absolument découverte, & ses cheveux sont noirs & cotoneux comme ceux des nègres. Il a quatre bras nus ; il tient d'une main un anneau ; de l'autre, un sceptre ; de la troisième, une fleur ; & de la quatrième, un vase d'or, duquel s'élançe un jet d'eau : tout cela doit être énigmatique. Ces figures sont d'or, jusqu'au tronc sur lequel le créateur est assis. Tous les ornemens de l'idole sont couverts de riches pierreries. C'est du tronc, qui porte sur le dos de la tortue, que l'Être suprême tira la matière primitive de toutes choses. Un affreux serpent entortille deux fois de son corps la circonférence de ce tronc : deux figures effroyables tiennent le serpent par la tête ; l'une a la tête d'un chien, l'autre porte un bois de cerf, & deux rois du Japon avec un héros, ou demi-dieu, le tirent par la queue : ces deux figures sont deux mauvais génies qui voulurent s'opposer à l'œuvre du créateur ; & c'est pour cela que les Japonois leur offrent des sacrifices, dans la crainte qu'ils ne détruisent les fruits de la terre. Un des rois a quatre visages ; le héros en a trois, pour signifier que l'un vécut quatre mille, & l'autre trois mille ans : ce sont eux qui aidèrent le créateur, & s'opposèrent aux desseins des diables. Du fond des eaux, sort

DES JAPONOIS. 261

un homme à mi-corps, qui est habillé & couronné de rayons : il paraît entre deux âges, & porte une barbe raisonnablement touffue ; c'est le soleil. Il semble, de la main droite, presser la tortue ; & , dans la gauche, il tient plusieurs aiguillons. Quelle riche allégorie à développer pour les docteurs Japonois !

Les Singes.

Les singes reçoivent au Japon des honneurs divins : ils ont une pagode fameuse. Au milieu de cet édifice, on voit l'idole d'un singe sur un haut piedestal : des singes, en différentes attitudes, sont autour de lui, & forment sa cour : il y en a aussi dans des niches en-dessous. On brûle devant eux des parfums, on leur apporte des offrandes ; & la foule est toujours considérable dans ce temple. Le singe *Hanuman* reçut autrefois les adorations des Babylo niens.

Pour justifier en quelque sorte cette extravagante idolâtrie, il faut se souvenir que l'opinion des Japonois est, que les ames humaines sont souvent réguées dans les corps de ces animaux. C'est pourquoi il y a à Camfana, au Japon, un ordre de bonzes, qui conservent dans un parc immense toutes sortes de bêtes. On les appelle au son d'une cloche pour leur distribuer à manger, selon la nourriture qui leur convient : & , après qu'elles sont rassasiées, le son de la même cloche les avertit qu'elles doivent se retirer. Ces animaux, di-

262 IDOLES ET TEMPLS
font les bonzes, recèlent peut-être les ames
des grands hommes & des héros.

Le cerf ne reçoit pas les hommages divins,
mais il se promène fièrement dans toutes les
villes : & , si l'on attentait à sa vie, il en cou-
rerait beaucoup d'argent, sans quoi on serait
condamné à la mort.

Le chien est aussi respecté des Japonois :
chaque rue contribue à l'entretien d'un certain
nombre de ces animaux ; s'ils sont malades,
on doit leur porter des secours dans les loges
qui leur sont destinées : s'ils meurent, on les
enterre sur les montagnes, & dans les mêmes
lieux affectés à la sépulture des hommes. Il
n'est pas permis de les frapper, ni de les in-
sultes : leurs maîtres seuls sont en droit de les
corriger. Cette extravagance vient de ce qu'un
empereur était né sous la constellation du
chien. Quoi qu'il en soit, un Japonois obligé
d'aller enterrer un chien sur une montagne
escarpée, se plaignait de cet impertinent af-
fujettissement ; son camarade lui répondit :
» Consoles-toi, & remercies les dieux de ce
» que l'empereur n'est pas né sous le signe du
» cheval ; le fardeau serait bien plus pesant «.

Jemma O.

Jemma-O est le souverain monarque des
enfers. On le représente avec tous les attributs
que pourrait fournir à nos peintres l'imagina-
tion la plus grotesque. Ses deux juges sont à
ses côtés : l'un écrit dans un livre les crimes

des hommes, l'autre les dicte à l'écrivain. Les murs de la pagode de Jemma-O sont chargés des plus horribles peintures ; ce ne sont que peines, tourmens, supplices & tortures, que souffrent les criminels : on est bien persuadé de l'affluence de peuple qu'il y a toujours à la porte de cette pagode. C'est dans un bois voisin que la noblesse-pauvre, & surchargée d'enfans, expose ceux qu'elle ne peut entretenir.

Dai-both, ou Dai-but.

Cette idole est une des principales divinités de l'empire : son nom signifie en Japonois *le grand dieu, ou la grande divinité*. Il y a quelque apparence que c'est le dieu Amida, sous d'autres attributs.

Devant la porte du temple de Dai-both, on apperçoit deux figures gigantesques, qui semblent se battre ; ces idoles sont presque noires, nues, excepté par le milieu du corps, qui est ceint d'une écharpe, & ont une face de lion : celle qui est à la droite, a la gueule ouverte, & un bras étendu ; celle de la gauche tient un long bâton ferré près de son corps, de façon qu'il semble que le bâton & le corps soient à moitié tirés en arrière : emblème que les Japonois appellent les deux grands principes, actif & passif, de la nature. L'idole est seule dans le fond du temple : c'est un colosse doré, assis sur une fleur, & dont la tête touche presque à la voûte : ses oreilles sont grandes, ses cheveux frisés ; il a une couronne sur

264 IDOLES ET TEMPLES

le front, au-dessus d'une grande tache, & ses épaules & sa poitrine sont nues. Dai-both a la main droite élevée, qui montre le creux de la gauche reposant sur son ventre ; ce qui prouve que cette divinité n'est autre que la nature. Son visage est environné de rayons, sur lesquels reposent plusieurs petites divinités, sous forme humaine, & assises sur des fleurs.

Xaca.

Les voyageurs ont souvent fait de Xaca une divinité, abusés par le nom de *Totoge*, qui signifie *le seigneur*, que lui donnent ordinairement les Japonois. Ce n'est qu'un homme de bien, qui a mérité l'apothéose ; un camis excellent, extraordinaire, qui, suivant eux, assis, depuis plus de vingt mille ans, sur la fleur tarate, trône des idoles, prie, loue, & bénit l'Être suprême.

Quelquefois on représente Xaca avec trois têtes ; mais plus souvent on le voit sous la figure d'un homme ordinaire, assis, & les mains étendues, dans la posture d'un pénitent qui prie : il a autour de son cou un collier de coquilles d'or, orné de pierres précieuses ; de ses bras pendent des rubans & des houpes, ou franges, & son corps est entouré d'une ceinture de soie : on voit devant & derrière lui des balances d'or ; devant lui, des parfums brûlent nuit & jour dans des encensoirs d'or.

Quanwon.

Cette idole n'est autre que celle d'Amida : elle est posée sur une large fleur de tarate. On lui compte cent bras, qui tous portent quelque chose de relatif aux différentes inventions dont on fait honneur à cette divinité, & à ses apparitions : deux de ses bras portent des enfans, & sont fort élevés au-dessus de sa tête, que six autres enfans entourent en manière de rayons. Il serait aisé de donner une explication fort étendue de tous les instrumens qui ornent ses mains. C'est une hache, un arc, un marteau, &c. Ainsi, à la seule inspection, l'allégorie est développée.

Quelques divinités subalternes des Japonois.

Ce combat éternel, qui se livre continuellement entre la présomption de l'homme & sa faiblesse, a fait naître la superstition ; & la superstition a enfanté des divinités protectrices, pour suppléer à la faiblesse des hommes.

Jebis ou Jebisu.

Jebis était frère de Tensio-Dai-Dsin ; c'est le Neptune du Japon. Ayant perdu les bonnes grâces de l'empereur, il fut relégué dans une île déserte : les pêcheurs, les négocians en ont fait leur patron ; ils s'adressent à lui dans leurs calamités. On le représente ordi-

266 IDOLES ET TEMPLES

nairement sur un rocher au bord de la mer, une ligne à la main, & tenant un poisson dans l'autre.

Daikoku.

Cette divinité tient au Japon la place du Plutus des anciens : elle est la dispensatrice des richesses. Son idole, dans les temples, est placée sur une bale de riz, parce que la bale de riz est au Japon l'emblème de l'abondance. Elle tient un marteau, dont elle frappe sur quelque chose que ce soit ; & aussitôt il en sort des trésors, des habits, des vivres, &c. Devant elle est toujours une bourse, ou un sac vuide.

Tossitoku.

Tossitoku est un autre dieu qui préside au bonheur des hommes. Les Japonois l'implorent avant de former aucune entreprise, & sur-tout au commencement de l'année, dans la ferme espérance qu'il leur procurera un heureux succès. On le voit debout sur la cime d'un rocher : sa taille est haute & bizarre. Il tient un éventail, & porte une robe large, & dont les manches sont, à proportion, encore beaucoup plus larges que le reste de la robe. Sa barbe est longue, & mal-peignée : ses oreilles sont très-plates & fort larges ; toute sa face est hideuse & difforme.

Giwon, Fottei, Suwa, &c.

Fottei est le dieu qui préside aux plaisirs & aux agrémens de la vie : il donne la santé, &

procure des enfans , &c. Giwon préserve de la petite vérole ; Suwa est le dieu des chasseurs ; Fatzman , ou Faciman , le dieu de la guerre : Jakuti tient la place d'Esculape.

Darma.

Les annales du Japon font vivre Darma vers l'an cinq cent dix-neuf de Jésus-Christ : c'est à lui que l'on doit la connaissance de l'arbrisseau qui porte le thé : voici ce que les auteurs rapportent de son sujet. Darma était fils d'un roi des Indes , & sa vie fut un tissu continuel de miracles & de bonnes actions. Il est le vingt-huitième successeur de Siaka. Ses prédications, au Japon, furent appuyées par la sévérité de ses mœurs , & par l'exemple des plus douloureuses mortifications. Il se dévoua à la contemplation , & fit vœu de ne plus dormir , ainsi que nous l'avons déjà remarqué : mais la nature affaïssée , il s'endormit. Darma désespéré d'avoir involontairement trahi ses promesses , se coupa les paupières , & les jeta loin de lui , pour ne plus tomber dans cette faute : c'est en mémoire de ce fait , qu'il est toujours représenté sans paupières. Passant par hasard le lendemain dans l'endroit où il avait fait cette exécution , il s'aperçut que ses deux paupières s'étaient changées en deux arbrisseaux qui portent le thé , qui jusqu'alors était resté inconnu. Darma goûta les feuilles de ces arbrisseaux , & sentit qu'elles ranimaient sa vigueur , fortifiaient son esprit ,

268 IDOLES ET TEMPLES

& lui donnaient plus d'aptitude à la méditation. Il fit part de cette découverte à ses disciples ; & bientôt l'usage du thé se répandit dans toutes les parties de l'empire. On représente Darma au milieu des eaux, un roseau sous ses pieds ; parce qu'il est dit dans sa vie qu'il traversa les mers & les rivières sur un roseau.

Ingen.

Cette divinité est une des plus modernes du Japon. Ingen était originaire de la Chine : vers l'an seize cent cinquante-trois, lorsque le christianisme était triomphant au Japon, il vint pour s'opposer à ses progrès. Les Budsoïstes le reçurent avec les démonstrations du plus grand respect : une sécheresse affreuse affligea alors les campagnes ; le peuple supplia ce saint personnage de dire le *kitoo* pour la faire cesser. Le *kitoo* est la prière qu'on récite dans les plus grandes calamités. Le modeste Ingen répondit qu'il ne se sentait pas assez pur pour que son *kitoo* pût fléchir Amida : il l'entreprit cependant, & fut se placer sur la plus haute montagne, où il récita son *kitoo*. Le lendemain il plut si abondamment, que les eaux emportèrent tous les ponts de Méaco, & firent des ravages affreux. Les Budsoïstes crièrent *au miracle* : les Sindosivistes dirent que le miracle était allé au-delà de ses justes bornes. On a élevé des temples à Ingen.

Temples ou Pagodes.

Comme le nombre des dieux est immense

au Japon, & qu'on n'en reconnoît point de nouveau sans lui élever un temple, la quantité des temples & des chapelles est presque égale, dans les villes, à celle des maisons. Il est commun de voir dans ces magnifiques monumens jusqu'à cent colonnes de cèdre d'une prodigieuse hauteur, & des statues colossales de bronze. On n'y peut nombrer les lampes d'or & d'argent. La plupart des temples sont situés sur des éminences, à quelque distance des terres communes & souillées par l'usage. Ceux de la secte des Sinos sont simples, & bâtis sur le modèle du premier temple qu'on croit qu'habita Isanami, le dernier des sept grands esprits célestes, & le père de Tensio-Dai-Dsin. Donner une idée de cet édifice, c'est les décrire tous.

La structure de ce temple est ingénieuse, & presque inimitable : le poids & la liaison de toutes les poutres lui donnent une solidité à l'épreuve des plus forts tremblemens de terre. Une large & spacieuse allée de cyprès, fermée par une porte de pierre, sur laquelle on remarque en caractères d'or le nom du dieu auquel le mia est consacré, en annonce la sainteté. A la porte du temple on trouve une cloche plate, sur laquelle on frappe pour avertir le dieu qu'on vient l'adorer. L'édifice est simple, aussi haut qu'il est large. Comme on n'entre point dans l'intérieur, un miroir y est placé de manière qu'en regardant par une fenêtre, on puisse s'y voir. Près du temple, il y a une espèce d'antichambre où se tiennent

270 IDOLES ET TEMPLES, &c.
Les gardiens du temple en habits de cérémonie.

*Temple des trente-trois mille trois cens
trente-trois idoles.*

Ce temple se voit à Méaco, &, selon les auteurs qui ne s'accordent pas tout-à-fait dans leurs descriptions, il est un des plus superbes & des plus riches du Japon. Sous un dais magnifique, on voit la figure gigantesque d'une idole qui a les oreilles percées, la tête chauve & le menton ras. Ce doit être Amida, ou son fils Canon. Seize demi-dieux noirs sont autour de l'idole, & leur taille est au-dessus de la naturelle. A droite & à gauche il y a deux rangs d'idoles dorées & debout, qui toutes ont un grand nombre de bras & sept têtes sur la poitrine : la multiplicité des bras désigne le pouvoir de l'idole ; un second rang de chaque côté, est encore placé au-dessus du premier. Ajoutons à cela, qu'il se trouve encore dans ce temple plusieurs statues de gens armés & de figures grotesques. L'or brille par-tout, & quelques-unes de ces idoles sont massives.



CHAPITRE X.

Superstitions des Japonois.

DANS les chapitres précédens nous avons déjà touché quelque chose des superstitions des Japonois ; nous aurions beaucoup à ajouter si nous voulions épuiser la matière ; mais pour faire connaître le fanatisme de ces insulaires , il suffira dans relever encore quelques traits. Beaucoup de ces idolâtres commencent le jour , dans les plus rigoureux froids de l'hiver , par se faire verser sur la tête , plus de deux cents cruches d'eau glacée , & le mérite de cette action consiste à ne donner aucune marque de douleur , par le plus léger frémissement.

D'autres entreprennent les plus difficiles pèlerinages. Ils sont nus , excepté la ceinture qu'ils couvrent avec quelques brins de paille. C'est par les chemins les plus raboteux , au milieu des ronces & des épines que passent ces fanatiques. Ils bravent dans cet état les frimats , la pluie , le grand soleil : rien ne les arrête ; & tout ensanglantés , ils se trouvent heureux lorsqu'ils peuvent parvenir au sommet des montagnes où sont placés les temples de leurs idoles.

Pèlerinage étrange.

Les bonzes de la secte de Xaca , qu'on

nomme Xamabagis; entreprennent souvent des pèlerinages, & à leur exemple, les dévots à Xaca ne manquent pas d'en faire. Celui-ci mérite d'être rapporté dans toutes ses circonstances.

Dans un certain tems de l'année, environ deux cents pèlerins s'assemblent dans la ville de Nara à huit lieues de Méaco. Le chemin qu'ils ont à faire jusqu'au temple qu'ils se proposent de visiter, peut être de soixante & quinze lieues; mais au lieu de choisir les routes connues & tracées, ils s'enfoncent dans les bois, traversent les précipices, & franchissent les plus hautes montagnes; en sorte que le plus vigoureux marcheur ne peut au plus faire qu'une lieue dans sa journée. Pour comble de fatigues ils vont nus, & doivent porter leur provision de riz pour le voyage; il est vrai qu'elle les charge peu, puisque, chaque jour ils ne doivent en consommer de grillé, qu'autant qu'il en peut entrer dans le creux de la main; ceci & trois tasses d'eau fournissent à leur nourriture. Pendant les huit premiers jour de la marche il faut porter la boisson, car dans ces déserts on n'en trouve pas une goutte. Il arrive aussi que l'eau se gâte, & que les pèlerins exténués s'arrêtent presque morts; pour lors on les abandonne impitoyablement, & l'on continue sa route.

À huit lieues de Nara, on se trouve au pied des montagnes, où l'on prend pour guides certains bonzes sauvages, qui font faire huit autres lieues de précipices en montagnes

agnes, & de montagnes en précipices : ces bonzes se nomment Genguis. D'autres bonzes encore plus sauvages que les premiers, appelés Goguis, se chargent alors des dévots, & deviennent les directeurs du pèlerinage. On regarde ces bonzes comme des hommes extraordinaires : ils n'ont point de demeures fixes, ou du moins connues. Leur vie est frugale & pénitente ; leur regard est farouche, leur figure hideuse, ils ont l'agilité des cerfs, & le vulgaire pense qu'ils entretiennent un commerce avec les démons. Ce sont pourtant les amis & les confidens du dieu Xaca.

Lorsque les bonzes ont pris la direction des pèlerins, ils leur ordonnent des jeûnes austères, & un silence absolu. Si pendant la marche ils manquent à ces devoirs, le refractaire est saisi & attaché à un arbre, où il meurt de désespoir : un fils dans cette occasion ne secourerait pas son père : un père ne sauverait pas la vie à son fils.

Arrivés à la moitié du chemin, les bonzes rassemblent tous les pèlerins dans un grand champ ; là, il faut que chacun s'afféye les mains en croix, la bouche collée sur les genoux, & qu'en cet état, pendant vingt-quatre heures, il examine, & se rappelle les fautes qu'il a commises depuis le dernier pèlerinage. De grands coups de bâton puniraient la plus légère distraction. L'examen de conscience fait, on se remet en marche : enfin on voit le terme de son voyage ; c'est un rocher escarpé qu'environnent de hautes montagnes

Sur la cime de cet effroyable rocher les Go-
 guis ont élevé une machine, par laquelle ils
 font passer une longue barre de fer, qui sou-
 tient une large balance. Les pélerins l'un après
 l'autre sont placés dans un des plats de la
 balance, & dans l'autre on met un contre-
 poids proportionné. On pousse en cet état la
 barre de fer, & le pélerin se trouve suspendu
 sur le plus profond abyme : les autres pélerins
 sont assis sur le revers de la montagne. Il faut
 qu'en cet état le pénitent déclare à haute &
 intelligible voix, tous les crimes dont il se
 sent coupable; & si les bonzes s'apperçoivent
 qu'il tergiverse un peu, ou cherche à pallier
 ses fautes : ils secouent la barre, & le font
 tomber dans le précipice. Cette épreuve finie,
 tous les pélerins vont processionnellement au
 temple de Xaca, dont la statue est d'or massif.
 Ils y font leurs prières, passent vingt cinq
 jours à visiter les chapelles qui sont autour
 des montagnes, font présent de quelques
 pièces à leurs conducteurs, & retournent chez
 eux pleins de joie, où ils célèbrent leur retour
 par des festins.

Bons & mauvais jours.

On ne commence point d'affaires au Japon,
 on n'y entreprend pas de voyages, sans avoir
 consulté la table des bons & des mauvais jours.
 Ce livre a été composé par un astrologue
 fameux nommé Seimei. Tout ce qui concerne
 les influences des astres, les présages, les

DES JAPONOIS.

275

pronostics, & autres folies de l'astrologie judiciaire était connu de ce savant personnage, dont il a bien fallu relever la naissance par quelque chose de surnaturel. On raconte de lui qu'il eut pour père un roi & pour mère un renard, qui, poursuivi par des chasseurs, fut se retirer auprès de ce prince. Le renard était de l'ordre des fées, il se dépouilla de sa peau & devint une belle fille; le roi l'épousa, & ils eurent pour fils l'astrologue Seimei; c'est Seimei qui est l'inventeur de certaines paroles mystérieuses, propres à détourner tous les accidens possibles: il les réduisit à un seul vers, pour la commodité des dévots qui doivent le réciter tous les jours malheureux.

Fourberies des bonzes.

Les bonzes ont inventé une société, qui serait bien respectable si la superstition & la fraude n'en étaient la base & le fondement. Ils y reçoivent les bourgeois & la noblesse, mais les gens riches sont ceux qu'ils s'appliquent le plus à y attirer. Ces associés s'assemblent à certains jours marqués, & récitent des prières destinées à soulager les parens ou les amis qui souffrent dans l'autre monde. Ceux qui sont de la société doivent s'entraider dans leurs besoins, & c'est un crime d'y manquer. Il faut qu'ils ensevelissent eux-mêmes leurs morts, & qu'ils contribuent par d'abondantes aumônes pour ensevelir ceux qui meurent pauvres. Quand le dévot est prêt d'être reçu, on lui demande, si lorsqu'un

affocié mourra, il s'engage à contribuer de tout son pouvoir à sa sépulture; s'il refuse, il n'est pas admis. Cette dévotion est un trésor qui ne rarit jamais pour les bonzes: ils effrayent les têtes faibles par les affreuses peintures des tourmens de l'autre vie, & ne cessent de porter le trouble dans leur ame, que lorsque leur misère ne leur permet plus d'en rien espérer.

Ces mêmes bonzes vendent au peuple des billets consacrés, auxquels ils attribuent les plus grandes vertus pour écarter les démons; mais ce qu'il y a de singulier & de plaisant dans cette vente, c'est qu'ils veulent persuader aux crédules, que sur ces billets ils empruntent de l'argent à gros intérêt, avec promesse de le rendre dans l'autre vie: aussi le dévot prêteur ne manque-t-il pas de recommander en mourant qu'on ait soin de mettre ces billets près de lui, afin qu'il puisse s'en faire payer à son arrivée.

Les bonzes invitent fortement leurs pénitens à réciter une sorte de chapelet double, de trente & de quarante grains chacun. Ils doivent les réciter cent huit fois, parce qu'il y a cent huit péchés qui souillent l'homme, & contre lesquels un fidèle Japonois doit toujours être muni d'une prière.

Lorsqu'un malade a perdu tout espoir, & qu'il est abandonné des médecins ordinaires, on appelle les Jammabos, sorte de bonzes dont nous avons déjà parlé. Le principal Jammabos écoute avec attention tout ce que

DES JAPONOIS.

277

Le malade est en état de lui dire sur ce qu'il souffre; & pendant ce discours, il trace quelques caractères sur un morceau de papier. Ces caractères doivent se rapporter à la constitution du malade, & aux accidens qui ont accompagnés sa maladie. Cet examen achevé, le bonze pose ce papier sur l'autel qui est devant son idole; & après quelques cérémonies superstitieuses, le billet reçoit du dieu la faculté de guérir le mal, & de rendre la santé. On forme alors de ce papier nombre de petites pillules que le moribond doit prendre à jeun le matin, avec un verre d'eau claire, & cette eau est puisée au nord ou au sud, selon l'ordonnance du Jammabos. Si le malade meurt avant d'avoir pris ses bols, sa ferveur & le billet lui seront comptés dans l'autre monde.

Les Jammabos chassent aussi les démons: ils prétendent en avoir près d'eux, qui, par la puissance de leurs charmes, leur servent de valets. Leur opération magique pour chasser les mauvais esprits & pour guérir les maladies, est assez singulière. « C'est, disent-ils, le charme le plus efficace, & le plus mystérieux qu'ils aient. Il faut tenir les mains jointes & élevées, en sorte que le doigt du milieu d'une main se joigne perpendiculairement à celui de l'autre main. Les autres doigts se doivent croiser de telle façon qu'ils marquent les quatre points cardinaux, & les quatre principaux dieux de leur trente-troisième ciel. Les deux doigts

» levés perpendiculairement , & parallèles
 » l'un à l'autre , montrent les maladies & les
 » esprits ». Ces graves personages vous apprennent aussi quels sont les mauvais esprits qui obsèdent telle ou telle personne , & vous expliquent comment vous devez vous y prendre pour les chasser. Enfin la situation de ces doigts , dont on vient de parler , représente le *Fudo*. Ce *Fudo* était un des docteurs de leur ordre , qui , entre mille mortifications , avoit choisi celle de s'asseoir à nud sur un très-grand feu , mais aucun brasier ne pouvait le brûler. Ainsi l'on peut bien s'imaginer que le *Fudo* a la vertu d'amortir l'action du feu , ou de le contraindre d'agir , lorsqu'on le juge convenable à ses intérêts. C'est pour cela qu'on tient continuellement allumée devant *Fudo* , une lampe remplie d'huile d'*Inari*. L'*Inari* est un lézard d'eau , venimeux.

S'il faut se purger d'une accusation , c'est devant *Fudo* qu'on jure. *Fudo* est placé dans un grand brasier , & l'épreuve se fait dans la maison où le crime a été commis. D'abord le *Jammabos* fait quelques conjurations , prononce quelques mots mystérieux , & fait marcher l'accusé , pieds nus , par trois fois sur des charbons ardents. S'il s'en retire , sans que le feu ait eu aucune action sensible sur sa chair , il est déclaré innocent.

En pareil occasion , les *Jammabos* employent quelquefois le *Kumanô-goo*. *Goo* est un papier sur lequel ils tracent divers caractères , comme corbeaux , & autres oiseaux de mauvais

augure. C'est un préservatif assuré contre la puissance des démons ; mais les plus renommés de ces billets viennent de l'endroit nommé Khumano, & c'est par cette raison qu'ils en portent le nom. La façon d'employer les Goos dans les épreuves, est d'en faire avaler un petit morceau à l'accusé dans une certaine quantité d'eau. S'il est coupable, le Gool lui cause d'effroyables douleurs dans les entrailles, & elles ne cessent que lorsqu'il a avoué son crime.

On trouve au Japon une autre sorte de société de bonzes qui reconnaît pour maître un certain Cambadoxi, disciple de Xaca. Ce Cambadoxi fut vraisemblablement un grand fourbe, & un hardi scélerat. Ses sectateurs prétendent qu'il était un habile magicien, & qu'à l'aide de certains mots mystérieux, il forçait les démons à lui obéir, & à répondre à ses questions. C'est de lui qu'ils tiennent le pouvoir d'évoquer les esprits infernaux. Lorsque Cambadoxi sentit sa fin approcher, il se fit enfermer dans une caverne, sous prétexte de s'y reposer. On lui obéit, & avant d'expirer, il prédit à ses disciples qu'il ressusciterait un jour pour confondre les méchans qui s'opposeraient à sa doctrine.

Ces bonzes croyent fermement que leur maître n'est point mort, mais que las de vivre avec des hommes pervers, il s'est enfermé dans cette caverne, où personne depuis n'a osé entrer, pour vaquer à la prière & à la méditation. On n'a pas manqué de bâtir des temples à Cambadoxi. Ces disciples sont divisés

en trois classes ; la première se consacre au culte des idoles , & c'est la moins nombreuse ; la seconde fait profession de porter les armes ; & la troisième s'occupe à les forger. Le nombre de ces bonzes est si considérable , qu'en quatre heures , au son d'une cloche qu'on entend de loin , ils peuvent assembler une armée de trente mille hommes ; c'est ce qui engage l'empereur à les ménager , & à leurs faire des présens. On rapporte , que souvent ils décident entr'eux les affaires à coups de sabre , & que tandis qu'ils regarderaient comme un grand crime d'écraser un ver , ou d'avalier un moucheron , ils ne font point difficulté de s'égorger pour soutenir leur sentiment.

Entre les folies superstitieuses des Japonois , on ne doit pas omettre la suivante. Il y a près d'une pagode , un ruisseau si abondant en poissons , qu'ils se poussent les uns les autres sur les bords de l'eau. Ils doivent la vie à la crainte superstitieuse des faibles , & des dévots qui croiraient devenir lépreux , s'il atentaient à la vie de ces poissons.

Ils ont quelques animaux chimériques , comme le Kirin & le Suo , qui ne se montrent , disent-ils , sur la terre qu'aux approches de la naissance de quelques grands personnages. On trouve près d'une montagne nommée Unsen , à quelques lieues de Simabara , plusieurs fontaines , les unes froides , les autres chaudes , & même bouillantes. Elles sont propres à la guérison de diverses maladies ; mais les bonzes des environs en ont su tirer un autre parti. Ils sup-

posent que, ces fontaines sont autant de purgatoires ; & selon la qualité des eaux, ils leur ont donné un nom particulier, & affecté chaque fontaine à chaque profession d'artisans & d'ouvriers. Les brasseurs de bière, fourbes & trompeurs, sont au fond d'une fontaine bourbeuse ; les cuisiniers & les pâtissiers dans une autre, remarquable par son écume blanche : les gens querelleurs, les chicaneurs dans une qui fait un bruit effroyable. C'est ainsi qu'ils trompent le peuple, & qu'ils en tirent de grosses sommes, sous prétexte de les délivrer de ces peines.

CHAPITRE II.

Prédications, sacrifices, processions, fêtes des Japonois.

Prédications.

LES Japonois ont des jours marqués pour s'assembler dans leurs temples. Un sonneur établi pour sonner les heures pendant le jour, appelle aussi à la prière & au sermon. Ces exhortations ne roulent que sur des points de morale. Le bonze occupe une chaire élevée, à côté de l'idole favorite de son ordre, & devant laquelle en entrant, les dévots déposent leurs offrandes. Un dais couvre la chaire, & deux lampes allumées sont aux deux côtés. Devant la chaire, mais plus bas, est une estrade où se tiennent les jeunes bonzes. L'orateur a sur sa

282 FÊTES DES JAPONOIS.

tête un formidable chapeau, qui ressemble assez à un parasol, & dans sa main un éventail. Lorsqu'il veut commencer, il médite, il se recueille, il rappelle ses idées, & fait retentir une clochette qu'il a devant lui, pour obtenir silence. Alors il ouvre un livre, qui porte sur un pupitre; il en lit à haute voix un texte, & l'explique avec assez d'ordre. La conclusion du sermon est toujours: » un fidèle » ne doit jamais négliger l'offrande, ni l'entretien du couvent. C'est-là que se tiennent » ceux qui vous réconcilient avec les dieux » par leurs prières, & par leurs bonnes œuvres.

Sacrifices.

Cet article fera très-peu étendu. Tous les sacrifices des Japonois se réduisent à brûler des parfums sur une table élevée en forme d'autel, & placée devant les différentes idoles. Cependant dans les fêtes nuptiales, on immole deux bœufs au dieu qui préside aux noces.

Fêtes.

La plupart des fêtes qui se célèbrent au Japon, sont communes à toutes les sectes, ou du moins tous participent aux divertissemens qui suivent les pratiques de dévotion. Les fêtes des Sintos sont fixées: les unes reviennent tous les mois, les autres sont annuelles. Il y a d'obligation trois fêtes chaque mois; au commencement, au plein & au dernier jour

MOIS.
semble
un éven-
médite,
, & fait
ui, pour
vre, qui
e voix un
rdre. La
un fidèle
, ni l'en-
tiennent
es dieux
nes œu-

Tous les
à brûler
n forme
tes ido-
les, on
fide aux

nt au Ja-
tes, ou
ffemens
Les fô-
iennent
es. Il y
ois ; au
er jour

FÊTES DES JAPONOIS. 283
du déclin de la lune. La première fête se passe
en complimens & en visites, la dernière oc-
cupe de la même façon, & celle du quinze du
mois est proprement le grand jour de dévo-
tion. Les Sintos ont cinq fêtes annuelles : le
premier de l'an ; le troisième jour du troi-
sième mois ; le cinquième du cinquième ; le
septième du septième ; & le neuvième du neu-
vième. La superstition des jours malheureux
a donné lieu au choix de ces jours impairs ; &
comme les Japonois pensent avoir tout à crain-
dre pendant ces jours impairs, ils les passent
en divertissemens, dans la ferme persuasion
où ils sont que leurs dieux participent à la
joie qui les animent.

Fête du jour de l'an, ou le Songuatç.

Le premier jour de l'an est célébré au Ja-
pon avec la plus grande solemnité. Il se passe
en visites & en complimens mutuels sur l'heu-
reux commencement de l'année ; chacun ré-
gale ses parens ou ses amis, & la nation en-
tière remplit toutes les pagodes, & présente
des offrandes aux idoles. Ce jour-là, on se
lève de très-grand matin, on se pare de ses
plus beaux habits, & l'on va chez ses protec-
teurs, ses parens & ses amis, à qui l'on fait,
avec une profonde révérence, *le medito*, c'est-
à-dire les souhaits convenables au tems. On
leur donne une boîte qui contient deux ou
trois éventails, & un morceau de chair d'a-
wabi, ou de *lauris maurina*, sèche & atta-

284 FÊTES DES JAPONOIS.

chée aux éventails, avec le nom de celui qui fait le présent, écrit sur la boîte, afin que la personne à qui on le fait, reconnaisse d'où il lui vient, si dans son absence on le laisse à sa porte. Ce morceau de chair est destiné à rappeler aux Japonois la frugalité & la pauvreté de leurs ancêtres, qui ne vivaient presque que de la chair de ce coquillage; chez les seigneurs & les personnes en place, on trouve un officier dans une salle basse de chaque maison, qui écrit votre nom, & reçoit votre présent. Ces visites durent seulement trois jours, mais tout le mois est employé à se divertir.

Fête du printemps.

Cette fête à laquelle toute la nation prend part, est particulièrement célébrée par les jeunes filles, à qui leurs parens donnent un festin dans l'intérieur de leurs maisons, mais auquel ils invitent leurs proches leurs meilleurs amis. On orne somptueusement pour cette fête un des plus beaux appartemens du logis, & l'on place sur des carreaux des poupées & des marionnettes de prix. Ces marionnettes, pour l'ordinaire, ont des habillemens précieux, & représentent la cour du Dairi. Chaque poupée a sa table particulière, sur laquelle les jeunes filles posent diverses sortes de mets; ensuite elles s'occupent à servir la compagnie; mais il faut observer qu'elles ne lui offrent exactement que les mêmes ragoûts qu'elles ont présentés à leurs marionnettes: la raison en

DIS.
elui qui
n que la
sse d'où
le laisse
estiné à
la pau-
nt pres-
chez les
a trouve
que mai-
otre pré-
s jours,
ertir.

FÊTES DES JAPONOIS. 285
est, je crois, que ces enfans partagent la bonne
fortune de leurs poupées.

Fête de l'eau.

Pendant cette fête, qui est celle des jeunes garçons, les rivières, les canaux, les bords de la mer sont entièrement couverts de petites barques peintes, dorées, & ornées de banderolles. La jeunesse s'exerce à conduire ces bateaux avec vitesse, à se démêler habilement d'entre le grand nombre de ceux qui cherchent à gagner les prix proposés, & à montrer son adresse dans cette espèce de joute. Pendant ce divertissement, l'air retentit du nom de Peirum, en l'honneur de qui la fête a été instituée. Voici quelle en est l'origine, que l'on reconnaîtra aisément pour être Chinoise.

Autrefois Peirum régnaît dans une île voisine de celle de Formose. Ses sujets étaient riches, heureux, & faisaient un très-grand commerce de porcelaine : l'abondance, presque toujours mère de la paresse, & sœur des vices, corrompit bientôt ce peuple. Il devint lâche, efféminé, capable des plus grands crimes ; il méprisa les dieux & leur insulta. Les dieux courroucés, résolurent de submerger l'île, & d'en noyer tous les habitans ; mais Peirum n'avait participé en aucune manière aux horreurs dont ses sujets s'étaient souillés ; il honorait les dieux, & les dieux qui font justice voulurent le sauver avec sa fa :

286 FÊTES DES JAPONOIS.

mille : ils l'avertirent en songe de la prochaine destruction de son pays, & pour en désigner au juste le tems, ils lui donnèrent pour signe une rougeur qui se manifesterait sur la face de deux idoles. Peirum publia sa révélation ; il conjura son peuple de faire pénitence, & de songer à appaiser la colère des dieux : on se moqua de lui, & personne ne prit la peine de le croire. Un des incrédules s'avisa même, dans le dessein de tourner son maître en ridicule, d'aller une nuit barbouiller de rouge la face de toutes les idoles. Cette méchanceté fut le signe même. Le roi en ayant été informé, se refugia dans ses vaisseaux avec sa famille, & dans l'instant, l'isle fut submergée. Ce prince fut chercher un asyle à la Chine. Voilà ce qu'ils racontent, & nous ne nous rendons pas garants de la vérité de ces faits.

Fête des études.

Ainsi que toutes les grandes fêtes du Japon, & qui sont plus politiques que religieuses, celle-ci est consacrée aux plaisirs & aux amusemens : ce qu'elle a de particulier, c'est que les jeunes étudians affichent à certains poteaux des vers de leur composition, afin que le public juge des progrès qu'ils ont faits depuis l'année précédente.

La fête annuelle qui tombe dans le cinquième mois est une espèce de bacchanale, ou si l'on veut, le carnaval des Japonois. Pendant trois jours on ne cesse de se livrer aux

OIS.

la pro-
pour en
onnèrent
feſterait
ublia ſa
aire pé-
lère des
onne ne
rédules
ner ſon
rbouil-
s. Cette
n ayant
ux avec
ut ſub-
yle à la
ous ne
de ces

Japon,
ieufes,
& aux
, c'eſt
ertains
, afin
t faits

e cin-
anale,
. Pen-
er aux

FÊTES DES JAPONOIS. 287
transports de la joie la plus immodérée. On
mange, on boit avec excès : on ne ſe contente
pas de ſ'enyvrer dans ſa famille & avec ſes
amis, on invite, on force même les paſſans,
& les étrangers de participer à ces débauches.

Proceſſion & Matzuri.

Il eſt des tems où les Japonois promènent
leurs dieux dans les villes & dans les cam-
pagnes, ainſi que les anciens Egyptiens. Dans
une fête que les bonzes célèbrent toutes les
années, ils vont armés, & portent avec beau-
coup de cérémonies ſept idoles, dans ſept
temples différens. Ces idoles ſont environnées
de lanternes, portées par des dévots, & ſur
la toile deſquelles on lit aiſément le nom de
l'idole.

La marche eſt ouverte par un chœur de
muſique Japonoiſe & deux chevaux de main,
maigres & blancs, mais l'on ne dit pas pour-
quoi. Viennent enſuite les bannières, les en-
ſeignes, les drapeaux qui caractériſent la fête
& le dieu. Après paraiſſent des *mikoſi*, eſpèces
de châſſes, ſoutenues par des hommes & des
trons pour recueillir les aumônes : tous les
bonzes dans l'ordre le plus grave ; leurs ſupé-
rieurs ſur des palanquins, & la prodigieuſe
foule des dévots & du peuple qui ferme la
marche, ayant à leur tête deux chevaux auſſi
maigres que les premiers : la proceſſion arrivée
à la pagode, le gouverneur de la ville ſ'y
rend avec le plus grand appareil, & toutes

288 FÊTES DES JAPONOIS.

les marques de sa dignité, ou s'il s'en dispense il y envoie quatre députés qui montent au temple pour rendre en son nom les hommages dûs aux supérieurs du lieu. Cette cérémonie faite, un bonze présente au gouverneur ou à ses députés de l'*Amasaki*, dans un petit vase de terre commune & non vernie. L'*amasaki* est une sorte de bière faite de riz cuit, & qu'on laisse fermenter pendant la nuit : c'était la seule boisson des anciens Japonois, & c'est celle des jours solennels, pour rappeler l'indigence du premier âge de l'empire.

Le *matzuri* appartient au troisième jour de la fête. C'est un mélange de spectacles, de processions, de danses & de farces. Ce qu'on peut à ce sujet remarquer de singulier, c'est que dans la place que l'on choisit pour ces sortes de représentations, on dresse une cabane de bois de bambou, à qui l'on donne le nom de temple & sous laquelle on place l'idole, afin que de-là elle puisse jouir de la vue des divertissemens publics.

Fête de l'homme.

Le quinzième jour de la septième lune on célèbre la fête de l'homme, qui est une des plus solennelles du Japon. Elle commence par une grande procession, où l'on compte quelquefois jusqu'à trente chars de triomphes, tirés chacun par trente ou quarante hommes, & remplis de figures, & représentations symboliques. On voit paraître ensuite des troupes
d'enfans,

OIS.
s'en dis-
montent
les hom-
ette céré-
verneur
un petit
nie. L'a-
riz cuit,
la nuit :
aponois,
pour rap-
'empire.
e jour de
cles, de
Ce qu'on
er, c'est
pour ces
une ca-
donne le
l'idole,
vue des

lune on
ine des
mmence
compte
mphes,
mmes,
ns sym-
roupes
enfants,

FÊTES DES JAPONOIS. 289

d'enfans, superbement vêtus, & qui jouent de toutes sortes d'instrumens. Ceux qui ont fourni à la dépense de ces machines, ou qui en sont les inventeurs, suivent dans le plus bel ordre. A peine sont-ils passés qu'une bien plus grande quantité de chars s'offrent à la vue : ceux-ci sont ornés de peintures exquises, & de représentations des plus beaux traits de l'histoire ancienne du Japon. Un nombreux cortège de gens armés de toutes pièces accompagne ces chars. Cette superbe procession se rend au temple du dieu, dont on célèbre la fête, elle y reste jusqu'au soir, qu'elle en part, suivie de l'idole portée sur un brancard magnifique, par des hommes qui feignent de succomber sous le poids de la divinité. La maîtresse du dieu vient ensuite, portée aussi sur un brancard. Après avoir de la sorte parcouru les principales rues de la ville ; on rencontre comme par hasard un troisième brancard, où est l'épouse légitime du dieu ; dont les porteurs se mettent à fuir de tous côtés, & tachent d'exprimer par leur action la douleur que la déesse ressent de voir sa rivale. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que cette prétendue douleur se communique à tous les assistans ; ils se lamentent, ils prennent parti entre le dieu, son épouse & sa concubine ; on entend pauffer des soupirs, on voit verser des larmes réelles : la confusion se met dans l'assemblée, qui peu-à-peu s'éclaircit, & les idoles sont replacées dans leurs pagodes.

Fête du Norimon.

C'est pendant la sixième lune qu'on célèbre cette fête dans la ville de Sacay. Les plus superbes, & les plus larges rues de la ville sont choisies pour la cérémonie, & en conséquence toutes les avenues en sont fermées par des barrières. Lorsque tout est prêt, l'on voit sortir d'une communauté de bonzes, une idole à cheval, le cimenterre à la main, suivie de deux pages, dont l'un porte son arc & ses flèches, & l'autre un oiseau de proie. Une quantité étonnante de cavaliers, de gens à pieds & de domestiques en livrée, tous portant quelque chose à la main suivent cette idole en répétant sans cesse & d'un ton joyeux: *mille ans de plaisir, mille milliers d'années de joie.* Viennent ensuite les bonzes dans l'ordre le plus régulier, & après eux toute la noblesse à cheval. Des bonzes vêtus de blanc, ne manquent pas de se trouver à cette cérémonie, & d'y chanter les louanges du dieu dont on célèbre la fête. La marche est fermée par un magnifique norimon, (sorte de litière) porté par vingt hommes, & escorté par une multitude de gens armés. Ce norimon est vuide, mais il n'en attire pas moins les respects du peuple, qui s'empresse de lui présenter des offrandes, comme s'il était occupé par le dieu. Ces instans sont ceux de la plus brillante récolte des bonzes. Il est presque incroyable combien ils retirent de richesses de ces sortes

FETES DES JAPONOIS. 291

de fêtes. Le Japonois ignorant, superstitieux, dévot, & ayant toujours devant les yeux les terribles tourmens à souffrir dans une autre vie pour l'expiation des crimes de celle-ci, ne fait nulle difficulté de s'appauvrir en faveur des bonzes, sous les promesses qui leur sont faites, que par ce moyen il s'affranchira des peines qu'il a encourues.

Fête sanglante & bisarre.

On ne fait pas trop si cette fête, qui se célèbre pendant le cours de la seconde lune de l'année, doit être placée dans le catalogue des cérémonies religieuses.

Sur une grande esplanade, on voit arriver nombre de cavaliers bien montés & bien armés; chacun porte sur son dos la figure du dieu de la secte dont il est, ou dont il veut être le champion. Lorsque tous ceux qui doivent combattre sont rassemblés, ils se forment en divers escadrons. La bataille commence par des nuées de pierres que se lancent les différens partis; bientôt on en vient aux armes; les flèches, les lances, les sabres sont employés avec fureur, la haine est la seule divinité que l'on réclame. Il semble que ces rendez-vous sont destinés à venger les injures personnelles, sous le manteau de la religion. Souvent le champ de bataille est jonché de morts & de mourans, sans qu'il paraisse que la justice ait le droit de sévir contre les coupables. Il est à pré-

292 FÊTES DES JAPONOIS.

fumer qu'anciennement ces combats furent institués pour décider, par les armes, de la prééminence des dieux, & que, comme un abus en entraîne un autre, on se soit servi de cette occasion pour vuider ses querelles; horreur qui a passée en coutume.

Fête du retour des-ames.

Cette fête se célèbre le treizième jour de la septième lune, & voici ce qui y a donné lieu. Une des sectes du Japon croit que les ames employent trois années entières pour se rendre au paradis de leur dieu, & que pendant ce voyage elles reviennent chaque année visiter leurs familles; supposition sans doute du dernier ridicule, puisque revenant sans cesse d'où elles seraient parties, jamais elles ne pourraient arriver. Quoiqu'il en soit de cette absurdité, les Japonois ont grand soin de tenir leurs maisons propres & bien ornées; & le soir qui précède la fête, tous les habitans sortent de la ville avec cérémonie. Lorsqu'ils sont parvenus à la plaine où ils prétendent que se rassemblent les ames, ils leur font de grands complimens sur leur retour; ils les invitent à se reposer, & leur présentent toutes fortes de rafraichissemens. Pendant le tems qu'ils supposent que les ames passent à prendre quelque nourriture, chacun cherche à égayer la conversation par le recit de ce qui est arrivé d'heureux dans la famille. Une partie des vivans alors se détache pour aller préparer les

FÊTES DES JAPONOIS. 293

maisons ; ce qui reste continue à divertir les
ames par des propos enjoués. L'heure passée,
les vivans, & les ames, se mettent en chemin,
éclairés par beaucoup de flambeaux. On trouve
la ville entièrement illuminée : l'intérieur des
maisons est éclatant de lumières : les tables
sont somptueusement servies : chaque ame a
son couvert ; car les Japonois, prétendant que
l'ame est composée d'une matière extrême-
ment subtile, sont persuadés qu'elles suc-
cent la plus pure substance des mets, qu'on
leur présente. Si-tôt que le repas est fini, on
emploie le reste de la nuit à visiter les ames
de ses amis ; le jour suivant se passe encore
en réjouissance ; mais lorsque la nuit appro-
che, on congédie les ames qu'on croit assez
délassées, & on les reconduit avec des flam-
beaux, jusqu'à la plaine où l'on avait été les
recevoir. Cette nuit-là, toutes les campagnes
sont éclairées, afin que les ames puissent re-
trouver leur chemin ; mais comme il se pour-
rait que quelqu'ame se fut égarée dans la
ville, ou dans les maisons, on ne cesse jus-
qu'au jour de faire grand bruit par-tout, de
lancer des pierres sur les toits, de visiter tous
les appartemens, dans l'espérance qu'effrayées
par ce tintamarre, elles se détermineront à
suivre leurs compagnes. La crainte des appa-
ritions a sans doute beaucoup de part à cette
dernière cérémonie.



C H A P I T R E X I I .

Speâcles des Japonois.

LE goût des spectacles est général au Japon. La poésie Japonoise a, dit-on, de l'énergie & des grâces singulières : les pièces de théâtre sont distribuées, comme les nôtres en actes & en scènes. Un prologue en expose le plan, mais de façon que le dénouement ne puisse être prévu. Les décorations sont belles & convenables au sujet. Les tragédies représentent les actions héroïques des grands hommes : les comédies sont fondées sur quelques faits, d'où l'on tire toujours une leçon utile de morale. Ils ont des intermèdes de danses, & souvent des pantomines & des farces assez bouffonnes.

Les pièces de théâtres sont toujours partie des grandes réjouissances publiques. Pour lors les sujets sont pris dans l'histoire des dieux & des héros des deux premières races de leurs monarques, où vrais ou fabuleux. On y détaille leurs aventures, leurs exploits, & quelquefois leurs intrigues amoureuses. Rien n'est alors plus superbe que leurs décorations. Ce sont pour l'ordinaire des fontaines, des ponts, des maisons, des jardins, des montagnes, des animaux, mais tous de grandeur naturelle, & disposés avec tant d'art, que les changemens

SPECTACLES DES JAPONOIS. 295

se font sans embarras, & avec une promptitude étonnante. Chaque année, la ville donne un grand spectacle à tous ses habitans, & la dépense en est successivement faite par les citoyens d'un quartier. Les acteurs de ces fêtes sont ordinairement pris dans les jeunes gens du quartier, qui font les frais du spectacle, & les filles sont choisies entre celles qui se trouvent dans les lieux de débauches. Ils sont habillés avec la plus grande magnificence, suivant les différens rôles qu'ils remplissent, & l'on ne peut faire représenter deux années de suite les mêmes pièces. Pour donner une idée de ces grands divertissemens, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter le récit d'un voyageur véridique, témoin oculaire d'une semblable fête dans la ville de Nangasaki.

« On y avait élevé, dit-il, un grand temple
» de Bambous, avec des ailes au côté. Le
» frontispice était tourné vers la place. Ce bâtiment qui était couvert de paille & de branches de tsugi, ressemblait assez à une grange.
» Aussi se proposait-on de remettre devant les yeux l'ancienne simplicité Japonoise. Un grand sapin s'élevait à côté de la façade, & les trois autres côtés de la place étaient disposés en loges, où l'on avait ménagé un grand nombre de sièges pour les spectateurs.
» Les ministres des dieux s'assirent en bon ordre sur trois bancs vis-à-vis le frontispice ; on reconnaissait les supérieurs, qui étaient sur le banc le plus élevé, à leur habit noir, & à un bâton court qu'ils portaient pour

.

.

3

0

.

11

.

.

296 SPECTACLES DES JAPONOIS.

» marque de leur autorité. Quatre Canufis,
» d'un rang peu inférieur, étaient sur le se-
» cond banc, vêtus de robes blanches, avec
» un bonnet noir vernissé. Tous les autres
» étaient à-peu-près vêtus comme les Canufis.
» Les valets du temple se tenaient derrière
» leurs maîtres, tête nue & debout. De l'au-
» tre côté de la place, vis-à-vis du clergé,
» les lieutenans des gouverneurs étaient assis
» sous une tente, un peu au-dessus du rez-
» de-chaussée, avec leurs piques vis-à-vis
» d'eux. Leur devoir dans ces occasions, est
» de faire ranger la foule, & de contenir la
» populace. Ils ont autour d'eux quantité d'of-
» ficiers subalternes ».

La manière, dont chaque quartier amène ses
acteurs sur la grande place, a quelque chose
de pompeux.

« On voit, dit le même voyageur, d'abord un
» dais fort riche, sous lequel est placé un bou-
» clier, qui offre en gros caractère le nom de la
» rue. Il est accompagné d'une musique où do-
» minent les flûtes de différentes espèces, quel-
» ques tambourins, des tymbales & des clo-
» ches. Ce charivari, qui plaît beaucoup aux
» Japonois, est insupportable aux étrangers.
» Par un usage fort contraire au nôtre, c'est
» sur les mouvemens du corps, & sur la
» danse, que les airs & le chant sont réglés.
» Les danses ne sont pas vives, mais d'ail-
» leurs, elles ne cèdent rien aux nôtres. La
» musique est suivie des machines, & de tout
» l'appareil de scènes que le quartier doit

SPECTACLES DES JAPONOIS. 297

» fournir. Ce qu'il y a de plus pesant est porté
» par des hommes gagés, & le reste par des
» enfans du quartier, mis fort proprement.
» Ensuite viennent les acteurs, suivis des ha-
» bitans du quartier, tous en habits de cé-
» rémonie. La marche est fermée par un nom-
» bre considérable de gens du bas ordre, qui
» portent des bancs ou des nattes, & qui mar-
» chent deux à deux. Les danfes & les spec-
» tacles de chaque rue durent ordinairement
» trois quarts-d'heures : après quoi la pro-
» cession s'en retourne dans le même ordre
» qu'elle est venue ».

Nous sommes obligés nécessairement de
suivre notre voyageur, & de copier le détail
des douze scènes auxquelles il assistât : sans
ce récit, on ne pourrait prendre une idée
juste du génie des Japonois.

« Première scène. On voyait huit filles
» avec des habits de couleur, brochés de gran-
» des fleurs blanches. Elles portaient de
» grands chapeaux, comme pour les défen-
» dre de l'ardeur du soleil, avec des éven-
» tails & des fleurs à la main. Elles dansaient
» tour-à-tour, & de tems en tems, elles
» étaient relevées par deux vieilles femmes
» qui dansaient dans un autre équipage.

» Deuxième scène. Un jardin couvert de
» belles fleurs, une chaumière au milieu, d'où
» sortirent, d'un saut, huit jeunes filles ha-
» billées de blanc & de rouge, dansant avec
» des éventails, des cannes, & des pa-
» niers de fleurs. Elles étaient relevées par

298 SPECTACLES DES JAPONOIS.

» fort bonne actrice qui danfait seule.

» Troisième scène. Huit chars de triom-
» phe, avec des bœufs au timon, de diffé-
» rente couleur, mais représentés fort natu-
» rellement, & traînés par des jeunes garçons,
» richement vêtus. Ces chars portaient un ar-
» bre de Tsubaki en fleur ; une montagne cou-
» verte d'arbres ; une forêt de bambous, avec
» un tigre qu'on y voyait tapi ; un fardeau
» de paille ; un arbre entier, avec ses bran-
» ches & ses racines ; une baleine, sous un
» rocher, à demi couverte d'eau. On vit, à
» la fin, une autre montagne, dont le som-
» met offrait un jeune homme vivant ; & ma-
» gnifiquement mis, sous un abricotier cou-
» vert de fleurs, elle était traînée aussi par
» de jeunes garçons.

» Quatrième scène. Des danseurs qui jouaient
» leurs rôles entre six carreaux de fleurs, avec
» un arbre verd ; neuf autres jeunes garçons,
» chacun avec deux épées & un mousquet,
» une danse de payfans.

» Cinquième scène. Une montagne portée
» sur les épaules de quantité d'hommes ; une
» fontaine, & une allée ; un grand tonneau
» & une maison, qui parurent successivement :
» deux géants masqués, avec des têtes d'une
» prodigieuse grosseur, représentant des di-
» vinités indiennes. Ils furent abordés par un
» troisième d'une taille encore plus monstrueu-
» se, qui sortit de la montagne armé d'une épée
» fort large. Celui-ci étoit suivi de sept Chi-
» nois, qui sortirent en sautant de la même

SPECTACLES DES JAPONOIS. 299

» montagne, & qui dansèrent avec les géants.
 » Après la danse, le géant monstrueux mit
 » en pièces le tonneau, d'où sortit un jeune
 » garçon fort bien mis, qui fit une belle ha-
 » rangue, & qui se mit ensuite à danser avec
 » le géant : cependant trois singes de gran-
 » deur naturelle, avec des têtes de poisson,
 » sortirent adroitement de la fontaine, & dan-
 » sèrent autour, contrefaisant la danse du
 » géant & du jeune garçon.

» Sixième scène. Un arc-de-triomphe rond,
 » à la Chinoise ; une maison de campagne, &
 » un jardin ; une danse de dix jeunes garçons
 » armés, & vêtus de robes doublées de vert,
 » de jaune, & de bleu, avec des hautes-chauf-
 » ses d'une forme particulière ; un arlequin,
 » qui sauta parmi eux, & qui dit mille bouf-
 » fonneries. Cette scène fut terminée par deux
 » danseurs en habits étrangers, qui vinrent
 » du jardin en dansant.

» Septième scène. Une montagne couverte
 » de bambous & de sapins, avec douze autres
 » arbres en fleurs, chacun de différente es-
 » pèce ; une suite nombreuse de gens magni-
 » fiquement vêtus ; ensuite deux personnes
 » habillées de blanc, & huit autres de jaune,
 » dansant & battant des cloches. Sept autres
 » qui succédèrent, & qui dansèrent avec des
 » pots de fleurs sur la tête.

» Huitième scène. Le train pompeux d'un
 » prince voyageant avec son fils, représenté
 » fort au naturel par de jeunes garçons.

» Neuvième scène. Une maison verte, au

300 SPECTACLES DES JAPONOIS.

» travers & autour de laquelle dansaient dix
» jeunes garçons vêtus de robes noires ; cha-
» cun, d'abord, avec deux épées ; ensuite,
» avec des fleurs, des flèches, & des piques.
» Ils étaient relevés par des intermèdes de
» bouffonnerie. Enfin, leurs valets, portant
» des boîtes sur leurs épaules, entremêlèrent
» leurs sauts & leurs danses avec ceux de
» leurs maîtres.

» Dixième scène. Un théâtre placé près
» d'une colline couverte d'arbres ; un jeune
» homme vêtu de noir & de jaune, parut sur
» le théâtre, parla & joua un rôle qui dura
» une demi-heure ; tandis que huit autres
» jeunes garçons, en robes de différentes cou-
» leurs, exécutèrent une danse, chacun seul,
» d'abord, ensuite avec un compagnon, &
» puis tous ensemble. Un singe, qui sauta de la
» colline, vint finir la scène par divers tours.

» Onzième scène. Un jeune sauteur, fort
» bien-fait, devant lequel on plaça une table
» en forme d'échaffaud, avec huit mar-
» ches, pour y monter ; & huit de l'au-
» tre côté, pour en descendre. On mit un
» bambou creux au travers de l'échaffaud, &
» une porte qui avoit un trou rond, d'envi-
» ron deux empan & demi de diamètre. Le
» sauteur fit plusieurs sauts, qui surprirent
» toute l'assemblée : un des plus étonnans, fut
» de sauter de la distance de trois toises, au
» travers du trou de la porte ; quoique le dia-
» mètre de ce trou fût beaucoup moins grand
» que celui du chapeau qu'il portait.

SPECTACLES DES JAPONOIS. 301

» Douzième scène. Plusieurs machines
» d'une grandeur énorme, exactement sem-
» blables en grandeur & en couleur, à ce
» qu'on avait voulu représenter, mais toutes
» d'une manière si mince, que chacune était
» portée par un seul homme : outre ce fardeau,
» chaque porteur avait un grand tambour, qui
» lui pendoit par-devant, sur lequel d'au-
» tres hommes frappaient avec des cloches.
» Ils traversèrent ainsi le théâtre en dansant,
» mais sans pouvoir sauter bien haut, parce
» que leur fardeau, quoique bien léger par
» sa matière, était si lourd, ou plutôt si in-
» commode par sa grandeur, qu'ils furent
» obligés plusieurs fois de reprendre haleine.
» Ce qu'ils portaient sur le dos, était :
» 1°. un puits, avec tous les instruments né-
» cessaires pour éteindre le feu : 2°. une grande
» cloche d'église, avec toute sa charpente, &
» un dragon dessus, pour ornement : 3°. une
» montagne couverte de neige, avec un aigle
» au sommet : 4°. un canon de fonte, de vingt-
» quatre livres de balle, avec son affut, & tout
» son train : 5°. un grand coffre de mer, em-
» paqueté dans douze balles de paille, à la
» manière du pays : 6°. une baleine dans un
» bassin de grandeur proportionnée : 7°. di-
» verses charges de coquillages & de fruits, &c.
» Ensuite, pour former le contraste, d'au-
» tres hommes succédaient avec ce qu'il
» y a réellement de plus léger ; c'est-à-dire,
» l'un avec un simple coquillage ; l'autre, avec
» un fruit, une fleur, une plume, &c ».

CHAPITRE XIII.

Mariages des Japonois.

LES Japonois marient toujours leurs filles entre quinze & seize ans, & rarement plus tard : souvent même ils les engagent dès le berceau. Ce sont les parens des deux côtés, qui forment ces nœuds, où l'inclination des parties n'est jamais consultée, puisqu'avant la cérémonie du mariage, les jeunes époux ne se font jamais vus. Cet usage singulier, & sujet aux plus cruels inconvéniens, est cependant adouci, par la liberté, accordée aux deux sexes, de rompre ce contrat gênant & de se séparer, & aux hommes d'entretenir autant de concubines qu'ils le jugent à propos. Ce divorce n'a lieu que parmi les gens du commun : les grands ne répudient jamais leurs femmes : ils les relèguent dans l'intérieur de leurs maisons, & en épousent d'autres. La crainte d'éprouver ce traitement, rend les Japonoisés extrêmement complaisantes & dociles, ajoutons à cela, qu'en général, les femmes du Japon sont chastes, & que l'honneur y est en si grande recommandation, que le moindre crime contre la pudeur, dans une femme mariée, y est puni de mort par l'époux offensé à qui les loix accordent ce droit.

Les femmes des grands seigneurs sont en-

MARIAGES DES JAPONOIS. 303

fermées dans une espèce de serail, mais avec moins de contrainte que chez les Musulmans : elles y jouissent de la liberté de voir leurs plus proches parens, & rien ne leur est épargné de tout ce qui peut rendre leur retraite agréable.

Aucune femme au Japon ne peut se vanter d'avoir enrichi son époux, elle ne lui porte que les habits qui la couvrent, & si l'on en croit quelque historien, un homme épouse non seulement une fille sans dot, mais il est même obligé de lui donner une sorte de douaire, qu'elle distribue à ses parens, en reconnaissance de la peine qu'ils ont prise pour son éducation. Il n'appartient qu'à la femme légitime de manger avec son mari, toutes les autres sont obligées de le servir : aussi les fils légitimes héritent-ils de tous les biens du père, tandis qu'il n'en accorde aux autres qu'une bien faible part. Dans les alliances, on ne respecte que le premier degré du sang, sur lequel on ne se relâche jamais.

Passons aux cérémonies du mariage. Lorsque les parens des deux côtés sont d'accord, on s'assemble séparément de très-grand matin : le marié & la mariée sont placés, chacun dans un norimon superbe, traîné par des buffles, ou par des chevaux : ils sont suivis par leurs parens & leurs amis, & par quelques bandes de musiciens. Dans le plus bel ordre possible, on sort de la ville, & l'on s'avance vers une colline par des chemins différens, au milieu d'une grande foule de

304 MARIAGES DES JAPONOIS.

peuple, qu'il faut ordinairement que quelques archers contiennent. Arrivés au bas de la colline, les charriots qui portent les présens du marié, sont offerts à sa future épouse, & elle les distribue à ses proches. Le marié sort de sa voiture alors, & la mariée sort de la sienne : les parens & les joueurs d'instrumens les accompagnent. Ils montent par des escaliers coupés d'une barrière, qui les sépare l'un de l'autre. Lorsqu'on est parvenu au haut de la colline, chacun prend place, les parens derrière la mariée, & tous les musiciens derrière le marié ; les parens deux à deux, sous un parasol soutenu par des valets, & les musiciens assis à terre, & frappant avec des bâtons sur des boules de cuivre, creuses, & suspendues à des chaînes, qui rendent des sons, sur lesquels ces gens se remuent en cadence. L'espace qui se trouve entre le marié & la mariée, est occupé par une tente fort éclairée, elle est de figure octogone, & finit insensiblement par six pointes ou pyramides, soutenues par quatre pilliers, & tout le dehors est couvert de papier huilé, tandis que le dedans est tapissé d'une superbe étoffe de soie. Au milieu de la tente, paraît un autel richement orné, sur lequel est posé le dieu du mariage, représenté avec une tête de chien, les bras ouverts, & un fil de laiton dans les mains. La tête de chien est le symbole de la fidélité qu'on se doit réciproquement dans le mariage ; le fil de laiton marque l'union étroite qui doit se trouver entre les mariés. Devant l'idole, est un

un
 sie
 ma
 rié
 La
 ler
 le
 les
 hai
 nou
 esp
 & l
 I
 les
 gra
 fun
 riée
 dev
 com
 la j
 plus
 A
 cris
 l'on
 épor
 lanc
 villo
 fêre
 huit
 II
 ponc
 usag
 tiale
 g

MARIAGE DES JAPONOIS. 305

un bonze, qui avec quelques prières & plusieurs cérémonies est proposé pour achever le mariage. La mariée est à sa droite, & le marié à sa gauche, chacun tenant un flambeau. La mariée allume le sien aux lampes qui brûlent en dehors de la tente, & le marié allume le sien au flambeau de son épouse. Alors tous les assistans poussent un cri de joie, & souhaitent toutes sortes de prospérités aux nouveaux époux. Cet acte est terminé par une espèce de bénédiction que donne le bonze, & le sacrifice de deux buffes.

Pendant que ces cérémonies s'achèvent, les parens & les amis sont occupés à faire un grand feu, dans lequel ils jettent & font consumer tous les jouets qui ont servis à la mariée pendant son enfance. Plusieurs placent devant elle un rouet, une quenouille, &c. comme pour l'avertir, qu'aux amusemens de la jeunesse doivent succéder des occupations plus sérieuses.

Au son des instrumens, & au milieu des cris d'allégresse, on descend de la colline, & l'on amène en triomphe l'épouse chez son époux. Elle trouve la maison parée de guirlandes, jonchée de fleurs, & décorée de pavillons & de banderolles. On prétend que ces fêtes coûtent considérablement : elles durent huit jours.

Il est bien singulier que ces cérémonies Japonaises ayent tant de ressemblance avec les usages des anciens peuples. Le flambeau nuptial se trouve chez les Grecs & les Romains ;

306 MARIAGES DES JAPONOIS.

la quenouille figurait dans les noces des dames Romaines, & l'on jettait des noix aux enfans qui se trouvaient présens, pour marquer que la mariée devait renoncer aux amusemens frivoles, ce qui vaut bien les *joujous* jettés dans le feu. Ajoutons encore que les cérémonies nuptiales des Juifs allemands se font sous une tente.

Si les époux Japonois sont despotiques chez eux, ils ont aussi droit de vie & de mort sur leurs enfans, mais on ne voit pas qu'ils se servent souvent de cette terrible autorité. Le respect des enfans pour leurs pères est tellement gravé dans le cœur de ces insulaires, qu'on ne voit chez eux aucunes de ces punitions, qui parmi nous passeraient pour barbares. Les Japonois élèvent leurs enfans avec beaucoup de douceur; jamais ils ne forcent leurs inclinations: la gloire est le seul moyen qu'ils employent pour en faire des hommes. Comme le désir d'acquérir de l'honneur, & la crainte de le flétrir se font sentir dès les premières années de l'éducation, il est plus facile d'inspirer aux jeunes Japonois cette sorte d'intrépidité, de désintéressement, de générosité, & cette horreur pour certains vices, bas, & méprisables, que par tout ailleurs. Une chose bien remarquable, c'est qu'au Japon la pauvreté n'a rien de honteux, & que ces insulaires sont intimement persuadés que l'humanité dans un pauvre est la même que celle d'un riche: cette idée ne ferait pas fortune dans nos climats, où l'on seint d'être persuadé

CHAPITRE XIV.

Funérailles des Japonois.

LES cérémonies funéraires sont plus uniformes au Japon, qu'on ne devrait l'attendre d'un empire divisé par tant de sectes & de croyances différentes. Nous avons exposé que les Japonois croient presque tous une vie future, & que par conséquent, ils admettent des peines & des récompenses à venir : nous devons ajouter qu'ils ont aussi une sorte de purgatoire, & un limbe * pour les petits enfans : dans ce limbe il y a un dieu ou juge divin qui y préside ; il est placé au fond d'un lac, nommé Fakone, qui se trouve sur la route de Nangasaki à Jédo, résidence du Cubo-Sama. Toutes les ames des petits enfans qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de sept ans y entrent, & sont tourmentées jusqu'à ce qu'elles soient délivrées par les libéralités des dévots envers les bonzes mendiants, qui par leurs prières sont seuls en droit de fléchir la divinité qui gouverne ce limbe. Les bords de celac sont garnis de quantité de chapelles à la

Kœmpfer, Histoire du Japon, liv. v, ch. v.

308 FUNÉRAILLES DES JAPONOIS:

porte desquelles se tiennent les bonzes médiateurs, qui d'une voix lugubre marmotent continuellement des paroles pieuses, & reçoivent les abondantes aumônes des voyageurs. En proportion de leurs libéralités, ces dévots pèlerins obtiennent certains papiers, où sont écrits les noms de plusieurs dieux : il faut scrupuleusement prendre ces papiers, tête nue, les porter avec respect au bord du lac, & les jeter dedans, après les avoir lié à une pierre, pour être assuré qu'ils iront droit au limbe. C'est de cette cérémonie que dépend le soulagement des ames, dont les peines diminuent, à mesure que l'action de l'eau sur ces papiers en efface les noms qui y sont écrits. Une espèce de pyramide formée par un monceau de pierres, marque précisément l'endroit où ce limbe est placé.

Lorsqu'un homme du commun a fermé les yeux, les bonzes viennent prendre le corps, & l'enterrent dans leurs cloîtres sans cérémonie & sans autre rétribution que l'aumône qu'on veut bien leur accorder ; mais pendant la maladie, ordinairement ils ont eu soin de faire payer l'enterrement au moribond. Pour donner une idée des cérémonies funéraires du Japon, il faut se transporter à Méaco, où la présence du Dairi a sans doute fait conserver les anciens usages plus strictement.

Une heure avant que le corps soit transporté, les amis du mort, vêtus superbement, vont en cérémonie reconnaître le lieu de la sépulture, comme pour en prendre possession.

FUNÉRAILLES DES JAPONOIS. 309

A leur retour, le convoi se met en marche dans cet ordre.

1°. Les femmes, parentes ou amies du mort, vêtues de blanc, & la tête couverte de différentes couleurs. Elles se font accompagner par leurs suivantes, & souvent elles sont portées dans leurs norimons, ce qui rend cette cérémonie moins lugubre que pompeuse.

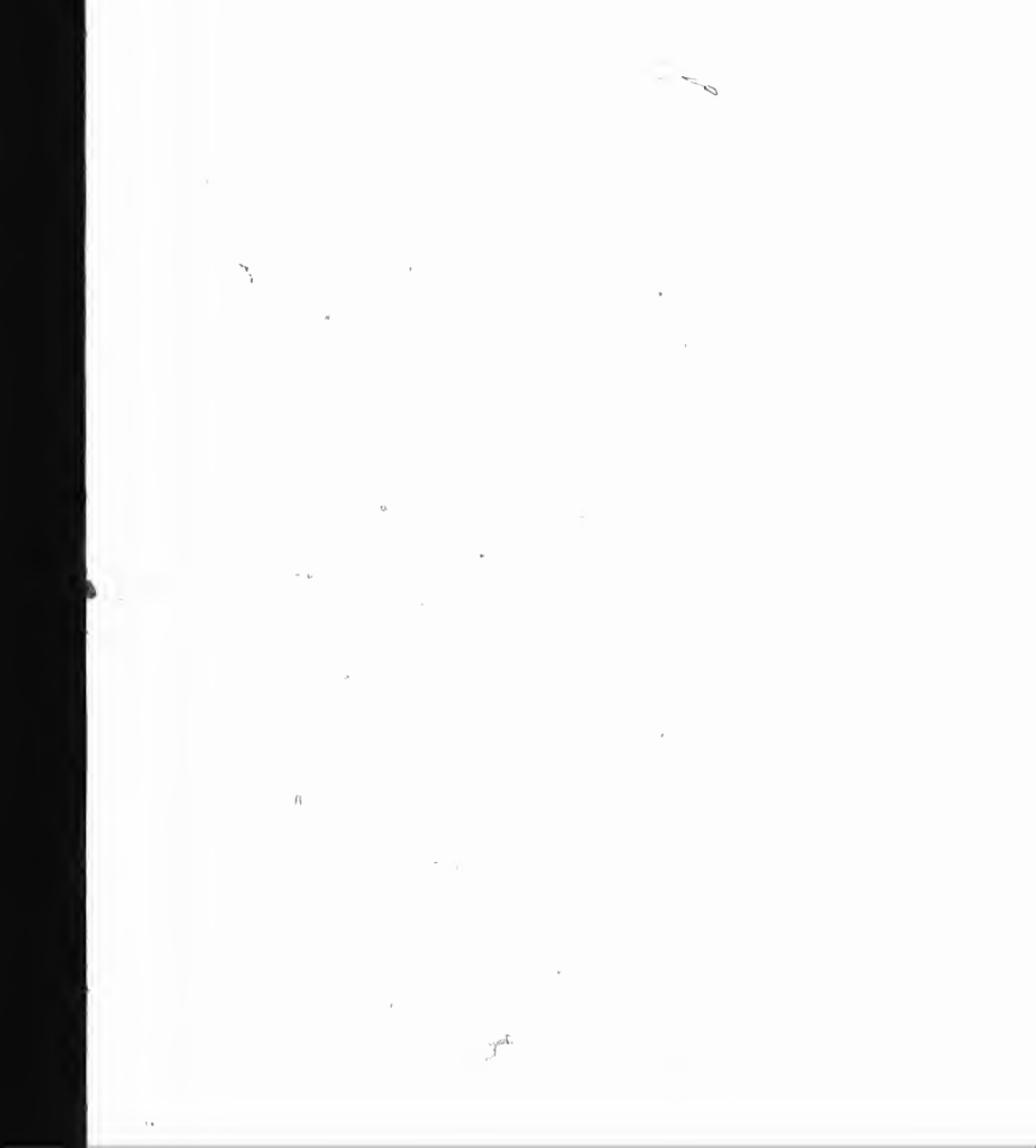
2°. Toutes les personnes les plus considérables de la ville, soit en dignité, soit en naissance, qui sont invitées, & veulent témoigner le respect qu'elles avaient pour leur supérieur, ou pour leur égal, & dont les habillemens ne diffèrent pas de ceux dont ils se serviraient pour assister à une nocce.

3°. Le supérieur des bonzes de la secte dont était le mort, superbement habillé d'or & de soie, porté dans un riche norimon, & environné d'une troupe de bonzes, revêtus d'une sorte de surplis, recouvert d'un manteau noir.

4°. Un homme seul, en habit cendré; couleur qui est de deuil comme le blanc, & portant une torche de pin.

5°. Deux cens bonzes chantant le plus haut qu'ils peuvent, & invoquant le nom du dieu auquel le mort avait le plus de dévotion: une espèce de bedeau marche devant eux, & fait grand bruit avec un bassin, sur lequel il frappe sans cesse.

6°. Quantité d'hommes gagés, qui portent, au bout de longues piques, de grandes corbeilles de carton, remplies de feuilles, de



310 FUNÉRAILLES DES JAPONOIS.

fleurs artificielles, de papier découpé, qui étant secouées forment une pluie continuelle, tandis que le peuple, aussi transporté de joie, que si ces fleurs tombaient véritablement du ciel, s'écrie que le mort est entré dans son paradis.

7^o. Huit jeunes bonzes, de dix-huit à vingt ans, portant sous le bras de grandes baguettes renversées, au bout desquelles on lit sur de petits drapeaux, le nom du dieu de la secte. Ce nom est écrit aussi sur dix lanternes fermées d'une toile très-fine, & portées par dix autres bonzes, qui suivent immédiatement, & sont précédés par deux autres vêtus de brun, qui portent deux torches éteintes, destinées à mettre le feu au bûcher.

8^o. Une foule de gens, avec des habits cendrés, & la tête couverte de chapeaux de forme triangulaire, noués sous le menton. Ces chapeaux sont de cuir noir & luisant, comme l'acier le plus poli. Le nom du dieu y est écrit en gros caractère, ainsi que sur un grand écriteau, porté par un autre homme, & sur lequel il y a aussi des caractères hiéroglyphiques.

Vient ensuite le corps du défunt, dans un riche norimon, superbement orné, & soutenu par quatre porteurs. Le mort est assis la tête un peu panchée en devant, & les mains jointes, comme s'il priaient. Il est vêtu de blanc, & par-dessus ses habits, il a une robe de papier, faite des feuillets du livre où sont décrites les actions du dieu auquel il avait le plus de dévotion, & ces caractères mysté-

FUNÉRAILLES DES JAPONOIS. 311

rieux doivent lui faciliter l'entrée du ciel. Ses enfans environnent le norimon, & le plus jeune porte à la main une torche de pin allumée, avec laquelle il doit le premier mettre le feu au bûcher. Ce bûcher est construit dans une fosse, creusée au milieu d'un champ, fermé par quatre murailles tendues de drap noir, & dans l'enceinte desquelles on n'entre que par des portes. Deux tables sont placées aux deux côtés de la fosse; l'une est couverte de toutes sortes de rafraichissemens, l'autre est occupée par un grand brasier, dans lequel on jette continuellement de petits morceaux de bois de senteur.

Lorsque le corps est arrivé dans l'enceinte, les bonzes le placent au milieu du bûcher, avec le norimon sur lequel il est porté. Le principal bonze s'approche, & prenant la torche allumée des mains du plus jeune des fils du mort, il tourne trois fois, autour du bûcher, en la remuant, comme nos prêtres remuent l'encensoir. Cette cérémonie achevée, il rend la torche au jeune enfant, qui la jette aussitôt au milieu du bûcher. Alors les deux torches, destinées à cet usage, servent à mettre le feu dans plusieurs endroits; en même tems que l'on répand de l'huile au milieu des flammes qui s'élevent, & que l'on y jette des parfums & autres matières combustibles. Dès que le corps est consumé, les enfans & les plus proches parens entourent la table où est le brasier, sur lequel on répand des parfums, & l'on rend à genoux des adorations à l'ame du mort, que

Viv

312 FUNÉRAILLES DES JAPONOIS.

L'on suppose être alors admise au commerce des dieux. Chaque bonze reçoit une certaine rétribution proportionnée à sa dignité. La plus médiocre est de la valeur d'un ducat ; la plus considérable ne passe pas vingt écus. Ensuite tout le monde se sépare.

Le lendemain, les enfans, les parens & les amis du mort se rendent au bûcher, pour y recueillir les cendres & les os du mort. Ils les mettent dans une urne de vermeil, qu'ils couvrent d'un voile fort riche, & ils la placent dans l'endroit même où était le bûcher. Elle y demeure sept jours, pendant lesquels les bonzes sont obligés d'y venir réciter des prières. Le huitième, on va déposer l'une sur un piédestal, dans le lieu où doit être sa demeure fixe. Le nom du mort, & celui de sa secte, sont gravés sur une pierre, & cette pierre est quelquefois ornée de sculpture, & de bas-reliefs ; quelquefois aussi, on grave sur des piliers de marbre les principales actions du défunt, les emplois qu'il a occupés, le jour de sa naissance, & celui de sa mort. Souvent l'on voit dans le même endroit l'image du mort sculptée en marbre : l'homme est représenté les jambes croisées sous sa robe, & les mains jointes, comme s'il priaient. La femme, au contraire, a les mains étendues, & la tête un peu tournée vers l'épaule.

Sept mois après ces funérailles, on recommence les mêmes cérémonies. Elles se renouvellent encore au bout de sept ans. Il y a de riches familles qui les observent fort longtems

NOIS.

erce de
ertaine
La plus
la plus
Ensuite

is & les
pour y
ort. Ils
, qu'ils
la pla-
bûcher.
uels les
prières.
un pié-
meure
secte,
erre est
le bas-
sur des
ons du
jour de
ent l'on
u mort
entés les
ns join-
u con-
un peu

recom-
renou-
y a de
ngtems

FUNÉRAILLES DES JAPONOIS. 313
de quinze jours en quinze jours, & les bon-
zes se prêtent volontiers à accepter la rétri-
bution qui leur en revient.

On voit par le récit précédent, que les cé-
rémonies des funérailles n'ont rien de bien lu-
gubre, & l'on doit préjuger de-là que les Ja-
ponois regardent moins la mort comme un
mal, que comme un passage qui conduit au
bonheur.

Il y a deux divinités particulières qui pré-
sident aux morts, & à ce qui les concernent.
Jéne est la première. On représente ce dieu sur
un autel, avec quatre visages. Il tient d'une
main un septre avec un soleil au bout. Peut-
être ce soleil est-il une emblème de la provi-
dence. Sous ce bras, armé d'un septre, on en
voit un autre qui tient une couronne de fleurs:
Des deux bras droits, le plus élevé porte une
espèce de verge, & celui qui est dessous, mon-
tre une cassette remplie de parfums. Jéne est
le protecteur des ames des vieilles personnes,
& des gens mariés.

Xiquani est la seconde divinité des morts.
Ce dieu préside sur les ames des enfans & des
jeunes gens. On le peint jeune, beau, avec
quatre bras, dont l'un embrasse un enfant,
les autres tiennent un serpent, un sabre & un
anneau plein de nœuds. La robe de Xiquani
est toute parsemée d'étoiles. Il a un perroquet
à côté de lui; il aurait été assez satisfaisant,
qu'après avoir consulté les Japonois sur l'ex-
plication de toutes ces figures hiéroglyphi-
ques, on nous en eût donné une explication

314 FUNÉRAILLES DES JAPONOIS.
précise ; mais à ce sujet , on ne trouve rien de
bien clair dans les auteurs. Il vaut donc mieux
s'abstenir de chercher le sens qu'elles renfer-
ment , que de donner à la place de la vérité
des conjectures folles ou hazardées.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons
dit touchant la singulière & célèbre fête des
ames. On doit seulement remarquer qu'on al-
lume des lampes dans les sépulchres à l'hon-
neur des morts ; & souvent un citoyen , qui ,
par sa naissance ou par ses dignités , peut pré-
tendre après sa mort à l'apothéose , & à figu-
rer ensuite au nombre des dieux , aura cent
cinquante lampes qui éclaireront ses froides
reliques.

Un honneur quel'on rend encore assez com-
munément aux morts , c'est de suspendre à
la porte de la maison certaines tablettes qu'on
appelle *Biosju*. Ce qui revient assez à l'usage
de plusieurs pays , de placer sur la porte de
l'hôtel les armoiries du défunt , & la date de
sa mort.



C
no
pro
leu
qu
val
tio
gau
mo
lén
ges
pen
qu
d'ap
che
L
est
ce g
leur
effe
lens
géné
gem
garc
une

C H A P I T R E X V.

Caractère, mœurs & usages particuliers des Japonois.

O n s'est accoutumé à appeller les Japonois, nos antipodes moraux, & l'on en donne pour preuve qu'ils prennent le blanc pour la couleur du deuil, & le noir pour celle qui marque la joie: on ajoute qu'ils montent à cheval à droite, par la raison que dans une action noble il ne faut point appuyer sur le pied gauche; qu'ils portent leurs habits de cérémonie dans la maison, & qu'ils s'en dépouillent lorsqu'ils vont dehors, & cent autres usages, qui n'ont aucun rapport à la façon de penser. Ainsi j'estime qu'on s'est trompé jusqu'à présent sur leur compte, parce que c'est d'après les sentimens du cœur, qu'il faut chercher à connaître le caractère d'une nation.

L'honneur est le principe unique sur lequel est fondé le caractère des Japonois: c'est de ce grand principe que découlent leurs vices, leurs vertus, & jusqu'à leurs défauts les moins essentiels. Ils sont francs, vrais, droits, excellens amis, fidèles à toute épreuve, officieux, généreux, prévenans, insensibles aux changemens de fortune; ce qui les autorise à regarder toutes sortes de commerce comme une profession vile. En général le Japonois

316. C A R A C T È R E, &c.

est un peuple policé, mais exactement pauvre, & cette pauvreté tient à son indépendance, rend sa vertu d'autant plus respectable, & l'élève au-dessus de lui-même. Un habitant du Japon ne conserve dans sa maison que le simple nécessaire: le superflu n'a jamais été chez lui travesti en besoin; content de sa noble indigence, dont il jouit au milieu de la propriété la plus exacte, la sérénité de son visage peint la parfaite tranquillité de son ame. L'homme de cour, le grand seigneur sont prodigues, & ce faste qui accompagne nos grandes monarchies, céderait à la somptuosité des villes de Jédo & de Méaco. Qui ne croirait d'après cela, que le peuple, fatigué de sa misère, & ébloui de la fastidieuse magnificence de ses maîtres, leur porte envie, & pousse le regret de manquer de richesses, jusqu'à en détester les injustes possesseurs. Le Japonois ne connaît pas cette basse jalousie. Un prince tombe du faite des honneurs; il est privé de ses biens; la pauvreté humiliante devient son partage: il n'en reste ni moins fier ni moins respecté. Son abaissement ne le forcera pas à se méfallier: qu'il craigne d'insulter le particulier du plus bas étage. Cet homme sans fortune qui se sentira grièvement offensé, osera faire éclater son ressentiment; soit qu'il ait conservé ses postes, soit qu'il en soit tombé. Le point d'honneur est la chaîne qui lie toutes les conditions de l'empire; la grandeur d'ame, la force de l'esprit, la noblesse des sentimens, le zèle pour la patrie, l'audace & le mépris

de la vie, sont les accessoires qui en resserrent les nœuds. Il faut justifier ce portrait par des exemples.

Un gentilhomme du Fingo avait une femme d'une rare beauté; l'empereur la vit, en devint amoureux, & pour obtenir ses faveurs avec plus de liberté, il le fit assassiner. Quelques jours après, il donna ordre que la veuve lui fut amenée, & eût grand soin de lui faire préparer un magnifique appartement dans son palais. La veuve feignit d'être pénétrée de reconnaissance, & flattée de l'honneur que lui faisait son souverain; mais elle recula l'instant qu'il voulait presser, en le suppliant de lui accorder au moins trente jours pour pleurer son époux, & la liberté de regaler ses parens, avant de se rendre: l'empereur devenu plus amoureux par ce long retardement, consentit à tout ce qu'elle voulut, & se pria du festin qui devait terminer son impatience. Les parens s'assemblent, on se met à table, tout y respire la gaieté, on en sort bientôt, la veuve s'approche d'un balcon, & sous prétexte de s'y appuyer, elle se précipite; & par cette action réfléchie, & le dernier recours du désespoir, elle s'arrache à la honte qui lui était préparée.

Un seigneur devint éperduement amoureux d'une fille qu'il avait enlevée à la veuve d'un soldat: la mère fut longtems inconsolable de la perte de sa fille; mais enfin ayant appris son existence & sa fortune, elle lui écrivit pour en obtenir quelques secours.

Lorsqu'on lui apporta cette lettre, son amant était présent; soit jalousie, soit simple curiosité, il prétendit la lire. La fille s'y opposa de toutes ses forces pour ne pas mettre à découvert la honte de sa mère, & craignant de succomber, elle roula le papier, & l'avalâ avec tant de précipitation qu'elle en mourut sur le champ. Ce cruel accident irrita la jalousie du seigneur, qui aussitôt fit ouvrir le gosier de cette malheureuse fille: on en tira le billet, dont la lecture redoubla son désespoir. Il ne trouva d'autre allégement à sa douleur, que de faire venir la mère auprès de lui, & de la combler de biens.

On raconte aussi qu'une simple servante se croyant deshonorée pour avoir un jour donné occasion de rire à ses dépens, se prit le sein de rage, le porta à sa bouche, se l'arracha avec les dents & mourut sur l'heure; revenons.

Les devoirs de l'amitié sont aussi sacrés au Japon, que ceux de l'amour conjugal. Un Japonois n'est arrêté par aucuns périls lorsqu'il est question de défendre, servir ou sauver son ami; il ne faut pas s'attendre que les tortures les plus affreuses forceront un criminel à déceler ses complices. Un étranger qui se trouve en danger de la vie, ou dans un embarras quelconque, s'il a recours à un Japonois, peut s'attendre que ce protecteur, sans égard pour les suites, sans prendre aucun intérêt à ce que pourront devenir sa femme & ses enfans, le soutiendra aux dépens de ses biens & même de sa vie. Il ne faudrait pas

inf
run
rel
inu
van
me
un
l'ho
la p
vran
I
faut
vaie
pre
prép
dou
terr
a plu
reun
forc
de l'
mis
ponc
Et
inqu
mais
est fa
il air
pas
l'on a
jours
dont
La n

inférer de-là, que cette nation se plaît dans le tumulte & dans le bruit; on y déteste les querelleurs, les médisans, cette race d'hommes inutiles, & ennuyeux que nous nommons *bavards*; on les croit sans courage & sans jugement. Les jeux de hasard sont regardés comme un trafic sordide, & absolument contraire à l'honneur. S'ils ne sont pas jugés tels chez nous, la passion de l'avarice qu'ils développent, devrait bien les bannir des sociétés respectables.

Le Japonnois est plein de respect pour ses fausses divinités, & si des intérêts humains n'avaient pas détruit l'abondante moisson que les premiers progrès des lumières de l'évangile préparaient à la véritable religion, il serait, sans doute, devenu le peuple le plus religieux de la terre. Il obéit à ses souverains; mais la crainte y a plus de part que l'amour. Les invisibles empereurs du Japon n'ont songé à régner que par la force sur des sujets fiers, qui connaissent le prix de l'indépendance, & que la nécessité rend soumis, lorsque leur seule raison aurait pu répondre de leur docilité.

En général le peuple du Japon est remuant, inquiet, soupçonneux, méfiant & vindicatif; mais s'il tombe aisément dans les excès, il est facile à ramener. Vertueux par sentiment, il aime la vérité qui le condamne, il ne craint pas qu'on lui fasse connaître ses défauts; & l'on assure que les grands seigneurs ont toujours près d'eux un domestique de confiance, dont l'unique emploi est de les en instruire. La mauvaise foi, & le mensonge sont en

horreur dans cet empire, & souvent punis de mort. Nulle nation n'est plus amie de l'ordre, & ne s'éloigne avec plus de soin des occasions de donner du scandale, tellement que ceux mêmes qui ne croient pas aux dieux du pays, ne font pas difficulté de leur rendre un culte extérieur. Il n'y a pas d'exemple qu'un Japonois ait blasphémé ses dieux ; jamais il ne se plaint de son sort : il soutient avec une fermeté inébranlable tous les malheurs possibles. Un père condamne son fils à la mort sans changer de visage, & sans cesser de paraître père. Quiconque s'est attiré un ennemi par une insulte marquée, loin de l'éviter, affecte d'aller seul dans les lieux où il croit qu'il pourra le trouver. Si l'occasion se rencontre de s'obliger, de se parler, l'agresseur, & l'offensé agiront comme s'ils étaient intimes : si l'un des deux meurt avant que l'affaire soit vidée, le fils hérite de cette querelle ; mais la vengeance est toujours noble, & l'on ne redoute jamais les embuches. L'assassinât est un crime presque inconnu.

On compare quelquefois le Japonois à l'Anglais, parce que l'un & l'autre semble mépriser la vie. Le parallèle n'est pas juste : l'Anglais se donne la mort par ennui ou par désespoir. Le Japonois se l'ôte pour le plus léger sujet, parce qu'il ne fait aucun cas de la vie. Il n'estime que lui, il méprise souverainement tous les étrangers, parce qu'il n'a aucun besoin d'eux ; il est léger par caprice, inconstant par mépris, & barbare envers ses proches, les foibles & les infirmes. S'il

les
cel
ju
c'e
nor
I
gar
Ces
don
effo
prés
étra
dre
som
vren
Ils
dre
le tr
com
sur l
& co
& il
dans
fée e
infor
atten
la p
victi
& de
veill
scèn
avec
T

S'il est un peuple qui connaisse, & cultive les douceurs de la société, c'est sans doute celui du Japon; & s'il en est un qui ait poussé jusqu'à l'extrême les sentimens vertueux, c'est certainement celui-ci. Nous ne pouvons nous refuser d'en rapporter un trait étonnant.

Une femme était restée veuve avec trois garçons, & ne subsistait que de leur travail. Ces enfans chérissaient leur mère jusqu'à l'adoration, & voyant que quels que fussent leurs efforts, ils ne pouvaient assez recueillir pour prévenir tous les besoins, ils prirent la plus étrange résolution. L'empereur venait de rendre un édit, par lequel il était accordé une somme considérable à tout particulier qui livrerait un voleur entre les mains de la justice. Ils décident entr'eux qu'un des trois doit feindre d'être un voleur, & que les deux autres le traduiront en prison, & toucheront la récompense promise. On tire au sort, & il tombe sur le plus jeune des frères. Aussi-tôt il est lié, & conduit comme un scélérat. On l'interroge, & il répond qu'il a volé. Ce mot le fait jeter dans un cachot, tandis que la somme proposée est livrée aux deux frères. Cependant ces infortunés s'attendrissent sur les tourmens qui attendent leur jeune frère, ils pénètrent dans la prison, & s'abandonnent avec cette chère victime à tous les transports de leur douleur & de leur tendresse. Un officier, préposé pour veiller sur les coupables est témoin de cette scène qui l'étonne. Il fait suivre les délateurs, avec ordre de pénétrer ce mystère. On lui

rapporte qu'ils étaient entrés chez leur mère, ou on leur avait entendu faire le récit exact de leur aventure, & que cette mère à cette horrible nouvelle avait détesté l'action de ses fils, protestant qu'elle aimait mieux expirer de misère, que de prolonger ses jours aux dépens de ceux de son fils innocent. Le juge informé de ce secret, fait conduire devant lui le prétendu coupable, il l'interroge avec sévérité, & ne peut tirer d'autre réponse, sinon qu'il est criminel, & qu'il doit périr. Plein d'étonnement, de pitié & d'admiration le magistrat lui déclare qu'il sait tout, le force d'avouer ce qui l'a porté à cette action réellement héroïque, l'embrasse & vole chez le Cubo-sama, lui faire part de cette découverte. L'empereur voulut voir les trois frères, loua leur tendresse filiale, assigna quinze cens écus de rente au plus jeune, & cinq cens aux deux autres.

Nous avons dit que le point d'honneur était la chaîne qui lie tous les Japonois ; nous devons ajouter que ce même point d'honneur les pousse aux actions les plus extraordinaires.

Deux gentilshommes se rencontrèrent sur les marches de l'escalier du palais imperial : leurs épées se frottent, celui qui descendait s'en offense, l'autre s'excuse, & proteste que c'est la seule faute du hasard. Il ajoute qu'au reste le mal est léger, & que l'un vaut bien l'autre. « Je vous ferai voir, dit le premier, la différence qu'il y a de l'une à l'autre ». Sur le champ, il tire son poignard, & s'en ouvre le

ventre. Le second, sans repliquer, va placer sur la table de l'empereur un plat qu'il tenait à la main, & revient ensuite : « Vous ne m'aurez pas prévenu, dit-il, à son adversaire » expirant, si je n'avais été occupé du service » de mon maître, mais je vais vous prouver » que mon épée vaut bien la vôtre » : il se fend le ventre, en proférant ces dernières paroles, & tombe mort sur le corps de son rival. Le missionnaire de qui j'emprunte ce trait n'ose décider, s'il y a plus de fureur dans cette action, que dans celle de deux Européens qui se coupent la gorge en duel.

On a vu un Japonois se faire enterrer sous les fondemens d'un ouvrage public, qui avait été renversé souvent par de violens orages, dans la vue d'apaiser la colère des dieux, que l'on supposait en colère contre la nation. Est-ce fanatisme, est-ce héroïsme, est-ce mépris de la vie ? quoiqu'il en soit, il est certain qu'ainsi que les Romains, ils ont eu leurs *Décimus*, leur *Scévola*, leur *Coclès*, & leur *Lucrèce*.

Les Japonois sont presque tous assez mal faits : ils ont le teint olivâtre, les yeux petits, les jambes grosses, la taille au-dessous de la médiocre, le nez court, un peu écrasé, & relevé en pointe ; les sourcils épais, les joues plates, les traits grossiers, & peu ou point de barbe. Une certaine fierté, sans affectation, qui est le propre de l'homme de distinction du pays, le rend moins semblable à ce portrait que le commun du peuple.

L'habillement des Japonois est simple & noble, & les seigneurs portent des robes traînantes, faites de superbes étoffes de soie, fleuragées, or & argent, & tenues avec une belle ceinture. Leurs manches sont larges, & pendantes; leurs sabres, leurs poignards sont couverts de perles & de pierres précieuses. Les marchands, les artisans, les soldats ont des habits qui ne leur vont que jusqu'au genou, & dont les manches ne passent pas le coude. Tous portent des armes. Les grands se font raser le haut du front, & laissent pendre leurs cheveux par derrière; les bourgeois se font raser le derrière de la tête.

Les Japonaises sont coiffées en cheveux. Les bourgeoises les relèvent simplement avec une aiguille: les dames les laissent tomber, ou les nouent en touffes pendantes; elles portent une sorte de bouclés d'oreilles de perles. Leurs ceintures est large, semée de fleurs & de figures. C'est par le nombre des vestes qu'on juge de la qualité des femmes: on prétend qu'elles en portent jusqu'à cent, mais qui sont si déliées qu'on en peut mettre facilement plusieurs dans une poche; elles passent par dessus ces vestes, une robe flottante, qui traîne de quelques pieds: elles ne sortent jamais qu'avec un cortège nombreux, suivies d'une troupe de filles, magnifiquement parées, qui portent des mules de prix, des mouchoirs, & toutes sortes de confitures dans de grands bassins. Des femmes de chambre entourent leur maîtresse, les unes avec des éventails,

DES JAPONOIS. 325

& d'autres avec un parasol en forme de dais , dont la crépine est très-riche.

A mesure que les Japonois de l'un & l'autre sexe avancent en âge, ils changent d'habillemens ; ces vêtemens sont légers & ils ont toujours la tête découverte pour les accoutumer au froid : leur chaussure est une espèce de sandale, qui se met & se quitte facilement ; cette chaussure est faite indifféremment de peau de cerf & d'un tissu de paille, de jonc, ou de bambou artistement travaillé.

On compte jusqu'à treize mille villes dans l'étendue du Japon. Elles ne sont point fortifiées ; un simple fossé, ou quelquefois une haie les séparent de la campagne ; deux portes en facilitent l'entrée. Les maisons des particuliers n'ont pas plus de six toises de hauteur, & les palais des empereurs ont rarement plus d'un étage. La crainte des tremblemens de terre empêche de donner plus d'élévation aux bâtimens. Toutes ces maisons sont construites de bois : l'intérieur est divisé en deux appartemens, l'un pour les femmes, qui se montrent rarement, l'autre pour les usages communs de la vie & de la société. La plus grande propreté régné dans toutes ces chambres ; les porcelaines, les meubles vernis, ces coffres si recherchés, ne sont point l'ornement ordinaire dans les salles où tout le monde est reçu, on les tient dans des lieux plus sûrs. Le plancher est couvert de nattes, qui servent à s'asseoir pendant le jour, & de lit pendant la nuit, à l'aide d'un petit coffret

326 C A R A C T È R E , &c.

composé de six petits ais , qui tient lieu d'oreiller. Les fenêtres sont de papier avec de doubles volets , qui ne se ferment que la nuit. Un foyer , pratiqué sous le plancher , procure une chaleur douce pendant l'hyver , & lors des grands froids , on jette dessus une petite table , recouverte d'un tapis sur lequel on se tient assis.

Le jardin est ordinairement ce qu'il y a de plus remarquable dans les maisons des Japonois. On y trouve les fleurs les plus rares , & la plus agréable variété. Ce sont des rochers , qui imitent parfaitement la nature , ornés d'oiseaux , ou d'insectes d'airain , qui forment des cascades & tombent dans des bassins , avec un doux murmure. Ce sont de petits bois plantés d'arbres nains & odoriférans , des viviers remplis de poissons dorés & argentés , des arbres chargés de fruits les plus beaux , & de fleurs du plus bel incarnat.

Neuf cents mille huit cents cinquante bourgs , répandus dans l'empire offrent la plus précieuse simplicité : ils bordent presque toujours les grands chemins , & laissent croire aux voyageurs que le pays qu'ils traversent n'est que les rues d'une même ville qu'ils parcourent. Le paysan n'est pas riche , mais , satisfait du plus médiocre nécessaire , il jouit d'une santé robuste , & la gaiété brille sur son visage ,

Comme les princes & les grands seigneurs sont obligés de paraître à la Cour de Cubosama une fois chaque année , ils doivent nécessairement passer deux fois sur les grands

chemins ; ce qui les rend aussi peuplés que les
rues des plus grandes villes de l'Europe. Ce
voyage se fait avec la plus grande pompe. La
suite d'un prince est si nombreuse, qu'elle tient
plusieurs journées de chemin. Les deux pre-
miers jours on voit passer tous les bagages du
prince, ses officiers subalternes, ses valets, par-
tagés en différentes troupes. Le troisième jour
le prince les suit, environné d'une cour bril-
lante, qui marche dans le plus bel ordre.
Quelquefois ce cortège est composé de vingt
mille personnes. Pour éviter la confusion,
on avertit le public des jours où le seigneur
doit dîner & souper dans tel ou tel endroit.
« Rien de plus singulier, dit un auteur, que
» de voir tant de personnes (excepté seule-
» ment les porteurs de piques, les valets de
» norimon, & les gens de livrée) habillées de
» soie noire, marchant avec une gravité qui
» leur sied bien, & gardant un si profond si-
» lence, qu'on n'entend pas le moindre bruit,
» à la réserve de celui du frottement des ha-
» bits, & des divers mouvemens des hom-
» mes & des chevaux. D'un autre côté, il
» paraît fort étrange à un Européen, que tous
» les porteurs de piques, & les valets trouf-
» sent leur habit jusqu'à la ceinture, & qu'ils
» exposent ainsi leur nudité, n'ayant qu'une
» bande de drap pour la couvrir. Ce qui sem-
» ble plus bizarre encore, & plus comique,
» c'est une certaine marche, ou danse bouf-
» fonne, que les pages, les porteurs de pi-
» ques, de parasols, de chapeaux, de fas-

» fanbaks ou de coffres , & tous les valets de
 » livrée affectent , lorsqu'ils passent au travers
 » de quelque ville ou bourg remarquable , ou
 » à côté du cortège de quelque autre prince ou
 » seigneur ; à chaque pas , ils jettent un pied
 » en arrière , & le relevent jusqu'à leur dos ,
 » étendant le bras aussi loin qu'ils peuvent du
 » côté opposé , comme s'ils voulaient nager
 » en l'air. En même tems , ils brandillent &
 » agissent d'une manière fort singulière , qui
 » répond aux mouvemens de leurs corps ,
 » les piqués , les chapeaux , les parasols , les
 » fassanbaks ; & tout ce qu'ils portent. Les
 » valets de norimon retroussent leurs man-
 » ches jusqu'aux épaules , & vont les bras
 » nus. Ils portent les bâtons du norimon ,
 » ou sur leurs épaules , ou sur la paume de
 » leurs mains , qu'ils lèvent au-dessus de leur
 » tête. Pendant qu'ils le soutiennent ainsi , ils
 » étendent l'autre bras , tenant la main dans
 » une situation horizontale , par laquelle , aussi-
 » bien que par leur manière de marcher à pe-
 » tits pas , à pas comptés , & les genoux roi-
 » des , ils affectent une circonspection fort
 » ridicule. Si le prince sort de son norimon ,
 » pour entrer dans une des cabannes de ver-
 » dure , qu'on a bâties pour lui , de distance
 » en distance , ou dans quelque maison parti-
 » culière , il laisse toujours à l'hôte , un co-
 » bang pour le récompenser ; mais ce qu'il
 » donne à dîner & à souper est beaucoup plus
 » considérable ».

qu
 pé
 ab
 fix
 en
 vo
 d'e
 tag
 del
 de
 des
 esp
 un
 fou
 con
 offi
 tête
 leur
 l'en
 Mé
 pag
 Lon
 y tr
 de g
 pose
 teni
 enc
 On
 ché

Visite solennelle du Cubo-sama au Dairi.

Cette cérémonie, qui, dans le fond n'est qu'une scène de théâtre, puisqu'elle n'empêche pas le Cubo-sama d'être le monarque absolu du Japon, s'observe tous les cinq ou six ans. Il ne faut pas moins qu'une année entière pour faire les préparatifs de ce fameux voyage. La distance de Jédo à Méaco, est d'environ cent vingt-cinq milles, qui se partage en vingt-huit logemens, dans chacun desquels l'empereur trouve une nouvelle cour, de nouveaux officiers, des gardes, des soldats, des chevaux frais, & des provisions de toute espèce. On ne prendrait pas ce prince pour un souverain, qui va faire visite à un autre souverain dont il est le maître, mais pour un conquérant qui va envahir des royaumes. Les officiers, & les troupes partis de Jédo, s'arrêtent au premier logement. Au moment de leur arrivée, il en part un égal nombre de l'endroit, & le même ordre s'observe jusqu'à Méaco, ainsi chaque détachement ne accompagne son maître qu'une demi-journée. Lorsque le Cubo-sama entre dans Méaco, il y trouve une si prodigieuse quantité de gens de guerre, que cent mille maisons, qui composent la ville, ne suffisent pas pour les contenir & qu'il faut pour les loger, dresser encore beaucoup de tentes dans les dehors. On n'est pas bien instruit du cérémonial attaché à l'entrevue des deux empereurs, on

fait seulement que le Cubo-sama présente ses respects au Dairi, comme un vassal à son souverain, qu'il lui fait de riches présens, & qu'il en reçoit de magnifiques. On dit aussi que dans cette visite, on lui apporte une tasse d'argent, remplie de vin, qu'il boit la liqueur, & qu'il met la tasse en pièces, pour la garder dans cet état: si le fait est vrai, c'est la plus grande marque de vassalité, & la preuve la plus complète de la soumission, & de la dépendance que l'on puisse donner au Japon.

Nous ne pouvons donner une idée de la réception que l'on fait à Jédo aux ambassadeurs étrangers, que d'après les relations que nous en ont transmises les Hollandais.

Jédo, ainsi que nous l'avons remarqué, est la ville où le Cubo-sama tient sa cour: cette ville est tout à la fois & la capitale, & la plus considérable de l'empire. Elle est située, suivant les observations, à trente-cinq degrés trente-deux minutes de latitude; on lui donne sept lieues de long, cinq de large & vingt de circonférence. Le palais de l'empereur est placé au centre de la ville, & peut avoir cinq lieues de tour: Il a deux clôtures, qu'on peut regarder comme deux châteaux extérieurs. Le palais est au milieu, avec de vastes jardins. Dans la première enceinte, logent les princes; la seconde est occupée par les plus considérables de ces princes, les conseillers d'état, les grands officiers de la couronne, & les seigneurs qui sont dans l'intimité du Cubo-sama. Le pa-

lais
que
mur
hau
foli
taill
une
cran
céd
cou
au J
doré
par
bâti
à co
dées
men
vert
que
pour
rière
tend
des
la lé
pala
Le
fama
land
pour
des t
mille
Les
dans

DES JAPONOIS. 331

lais impérial est situé sur un terrain plus élevé que les deux autres : il est entouré de fortes murailles , flanquées de bastions , avec un haut rempart de terre. Rien n'approche de la solidité de l'édifice, ce sont des pierres de taille, d'une énorme grosseur, placées les unes sur les autres, mais sans mortier, ni crampons de fer, de sorte qu'elles puissent céder, sans se rompre, ni se déplacer, aux secousses des tremblemens de terre, si fréquens au Japon ; une tour superbe, à plusieurs toits dorés, d'autres toits recourbés & surmontés par des dragons dorés, donnent de loin à ce bâtiment un air de magnificence qu'on a peine à concevoir. Toutes les enceintes sont gardées par de nombreuses troupes. L'appartement où est déposé le trésor impérial, est couvert de cuivre, avec des portes de fer ; celui que la crainte du tonnerre a fait imaginer, a pour plafond un grand réservoir d'eau, barrière impénétrable à la foudre, à ce que prétendent les Japonois. Venons à la réception des ambassadeurs Hollondais, à qui l'on doit la légère idée que l'on vient de donner du palais de Jédo.

Le jour marqué pour l'audience que le Cubosama devait donner aux ambassadeurs Hollondais, ils firent partir les présens destinés pour sa majesté impériale. Ils furent rangés sur des tables de bois, dans la salle qu'on appelle des mille nattes, où l'empereur vint les examiner. Les ambassadeurs partirent de leur logement dans un petit équipage, couvert d'un drap noir :

Ils étaient accompagnés des trois intendans des gouverneurs de Nangasaki, d'un commis du Bugio, de deux messagers, & d'un fils de l'interprète, tous à pied. La cavalcade était composée des quatre officiers Hollandais, marchant l'un après l'autre, la bride de leurs chevaux tenue par un valet; de trois autres Hollandais, & de l'interprète. L'ambassadeur que les Japonois nomment le capitaine, venait après dans un norimon, suivi de l'ancien interprète, porté dans un cango. Après une demi-heure de marche, on arriva au palais, dont on traversa les deux premières enceintes, au milieu des différentes gardes; ce fut là que l'ambassadeur mit pied à terre, & que les capitaines de la garde du palais impérial, lorsqu'on y fut parvenu à pied, lui offrirent du thé & du tabac à fumer. Après avoir attendu une heure, trois officiers vinrent prendre l'ambassadeur seul, & le conduisirent devant le Cubo-sama. Aussi-tôt qu'il fut entré dans la salle d'audience, ils crièrent à haute voix : *Hollanda capitaine*. Ce cri était le signal convenu pour rendre l'hommage établi.

« L'ambassadeur se traîna, suivant l'usage, avec
 » les mains, & les genoux, à l'endroit qui lui
 » fut montré, entre les présens, qui étaient
 » rangés d'un côté, & l'endroit où l'empereur
 » était assis. Là, s'étant mis à genoux, il se
 » courba vers la terre, jusqu'à la toucher du
 » front. Ensuite il recula, comme une écre-
 » visse, c'est-à-dire, en se traînant en arrière
 » sur les mains & sur les pieds, sans avoir ou-
 » vert la bouche pour proférer un seul mot ».

Vo
 auc
 féré
 prin
 van
 nom
 frap

C
 la sa
 tenu
 Son
 nate
 joint
 audi
 petit
 marc
 croi

A
 balla
 furen
 rieur
 reur
 se vi
 tions
 com
 » del
 » da
 » pli
 » vit
 » dif
 » av
 » an
 »

DES JAPONNOIS. 333

Voilà l'unique cérémonie qui s'observe aux audiences d'ambassadeurs; & elle n'est pas différente de celles usitées, lorsque les plus grands princes de l'empire viennent se présenter devant le trône impérial. On les appelle par leur nom, ils s'avancent, ils rampent à terre, ils la frappent de leur front, & se retirent.

Cette salle d'audience, nommée autrement la salle des cent nattes, est assez sombre, soutenue par des colonnes, & ornée de paravens. Son plancher est réellement couvert de cent nattes, toutes de même grandeur. Elle se joint à deux autres chambres, l'une qui sert aux audiences des conseillers d'état, l'autre plus petite, plus enfoncée & plus haute d'une marche, où l'empereur est assis, les jambes croisées sur quelques tapis.

Après la cérémonie de l'hommage, l'ambassadeur, & toutes les personnes de sa suite furent conduits dans les appartemens intérieurs du palais, où, en présence de l'empereur, de l'impératrice & de toute la cour, ils se virent contrains de répondre à mille questions bizarres, & de faire mille singeries; comme « d'ôter leur manteau, de se tenir » debout, de marcher, de tourner, de » danser, de chanter, de se faire des compliments réciproques, de se fâcher, de s'inviter à diner, d'entrer en conversation, de » discourir familièrement comme un père fait » avec son fils, de montrer comment deux » amis, ou un mari & une femme s'entre- » tiennent ensemble, ou prennent congé l'un

» de l'autre , de jouer avec des enfans , de
 » les porter sur les bras , d'ôter le chapeau ,
 » la perruque , &c. & quantité d'autres pos-
 » tures assez ridicules. » La gravité affectée de
 l'ambassadeur , lui épargna le désagrément
 de ces scènes folles. Les Hollandais furent
 obligés de répéter ces extravagances chez
 les principaux seigneurs , qui les traitèrent
 tour-à-tour. Il ne faut pas omettre quel fut
 le repas que l'empereur fit servir à l'ambas-
 sadeur & à sa suite. Sur chaque table séparée ,
 on plaça les mets suivans.

1°. Deux petits pains creux , parsemés de
 graine de sésame.

2°. Un morceau de sucre blanc , raffiné
 comme s'il eût été rayé.

3°. Cinq kainokis confits: ce sont des noyaux
 de l'arbre kai , qui ressemblent assez à nos
 amandes.

4°. Une tranche de gâteau quarrée , &
 plate.

5°. Deux gâteaux faits de fleur de farine
 & de miel , en forme d'entonnoir , bis & épais ,
 mais un peu durs , qui avaient d'un côté
 l'empreinte d'un soleil ou d'une rose , & de
 l'autre celle du Dairi-shiap , c'est-à-dire , les
 armoiries du Dairi , qui sont la fleur & la
 feuille d'un grand arbre , nommé kiri ; la fleur
 ressemble à celle du glouteron , & la feuille
 à celle du digitalis.

6°. Deux tranches quarrées d'un gâteau fait
 de fine farine de fèves & de sucre , d'un rouge
 brun & cassant.

DES JAPONOIS. 335

7°. Deux autres tranches d'un autre gâteau de fine farine de riz, jaune & dur.

8°. Deux tranches d'un autre gâteau, dont la mie était entièrement différente de celle de la croute.

9°. Un grand mangue, bouilli & rempli de farine de pois, mêlée de sucre, qu'on aurait prise pour de la thériaque.

10°. Deux petits mangues de la grosseur ordinaire, apprêtés de la même manière.

Les Hollandais se gênèrent à goûter de tous ces singuliers mets, après quoi l'interprète eût ordre d'en emporter les restes.

L'ambassadeur Hollandais ne reçut son audience de congé qu'au second voyage qu'il fit de Nangasaki à Jédo. En sortant il fut appelé devant les conseillers d'état pour entendre les ordres de l'empereur touchant le commerce, & dont nous parlerons dans l'article suivant. Après cette dernière cérémonie, l'ambassadeur se retira dans son logement pour y recevoir, avec les formalités requises, les présens de l'empereur & ceux des seigneurs de la cour.

Des koulis, ou porteurs, marchaient gravement, avec les robes ployées dans des caisses. Un d'entr'eux portait une planche sur laquelle les robes devaient être étalées. Un autre tenait respectueusement la lettre de fortune, ou de protection que l'empereur accordait aux Hollandais. Cette lettre est un assemblage de cordons plats, entrelassés par un bout, & renfermés dans un papier entouré

d'un nombre impair de liens de soie de différentes couleurs, & quelquefois dorés ou argentés. L'ambassadeur reçut la lettre, & les présens avec les plus grands témoignages de soumission & de reconnaissance, & avec les mêmes humiliations pratiquées à l'audience du monarque.

1 Vinrent ensuite, suivant leur rang, les officiers des seigneurs avec leurs présens. Chaque chef des députés, en entrant dans l'appartement de l'ambassadeur, s'assied à quelque distance de lui, & lui fit le compliment suivant: « Un tel seigneur, mon maître, » vous félicite d'avoir eu votre audience de » congé & un beau tems, ce qui est *médithe*, » c'est-à-dire, fort heureux. Vos présens lui » ayant été fort agréables, il souhaite que » vous acceptiez en échange ce petit nombre » de robes ». Il lui offrit en même tems une grande feuille de papier, qui contenait, en gros caractère, le nombre des robes & leur couleur, & que l'ambassadeur prit & posa sur sa tête, pour marquer son respect: il répondit ensuite en ces termes au compliment. « Je » remercie très-humblement le seigneur votre » maître, de ses soins pour nous procurer une » audience prompte & favorable. Je le supplie » de continuer ses bons offices aux Hollandais. » Je lui rends grâce aussi de son précieux présent, & je ne manquerai pas d'en informer » mes maîtres de Batavia ».

Du tabac à fumer, du thé, & de l'eau-de-vie qu'on fait présenter aux députés & à leur suite,

fu
m
=
D
pan
Por
fait
d'e
con
» F
» te
» d
» ce
» gr
» di
» po
» m
» ou
» ta
» tin
» de
» &
» de
» tae
de te
arma
Japon
voya
T

DES JAPONOIS. 337
suite, sont ordinairement le terme des cérémonies usitées dans ces sortes de visites.

CHAPITRE XVI.

Commerce des Japonois avec les étrangers.

DANS les chapitres précédens, nous avons parlé de la découverte du Japon par les Portugais, & des immenses profits qu'ils y faisaient par le commerce; c'est ici le lieu d'en présenter la plus forte preuve d'après la confession d'un auteur estimé véridique. « Les » Portugais, dit-il, pendant un fort long- » tems, ont tiré chaque année du Japon plus » de trois cents tonnes; la tonne réduite à » cent mille florins de Hollande. Dans le plus » grand déclin de leur commerce, c'est-à- » dire, en mil six cent cinquante-six, ils trans- » portèrent de Nangasaki à Macao, deux » mille trois cents cinquante caiffes d'argent, » ou deux millions trois cents cinquante mille » taels. En mil six cent trente-sept, ils en » tirèrent deux cents millions cent quarante- » deux mille trois cents soixante-cinq taels; » & en mil six cent trente-huit, un million » deux cents cinquante-neuf mille vingt-trois » taels »: ce déclin paraît inconcevable. Dans » le tems de leur prospérité les Portugais » armaient leurs plus grands vaisseaux pour le » Japon; au lieu qu'à leur déclin, ils n'y en- » voyaient plus que de petites galiotes.

Tome I.

Y

338 COMMERCE DES JAPONOIS

Vers la fin du seizième siècle, les Hollandois, jaloux de la fortune des Portugais, résolurent de la partager. Ils obtinrent au commencement du dix-septième, la permission d'établir un comptoir dans une petite isle, non loin de la ville de Firando, & depuis ils n'épargnèrent rien pour presser la chute de leurs rivaux; on en a déjà vu le succès, qui fut suivi de la proscription de tous les étrangers, & de la ruine du christianisme. Tel fut à ce sujet le fameux édit de l'empereur, qui défend aussi à ses sujets de sortir du pays.

A Sakaki-Barra-Findanto-Camis, & à Baba Sabray Sejimon, gouverneurs de Nangasaki.

Aucun navire Japonois, ou bateau, tel qu'il soit, ni aucun Japonois ne pourra sortir du pays. Celui qui contreviendra à cet ordre sera mis à mort. Le navire avec l'équipage & les marchandises, seront mis en sequestre jusqu'à nouvel ordre.

Tout Japonois qui reviendra des pays étrangers sera mis à mort. Celui qui découvrira un prêtre aura une récompense, depuis quatre cents jusqu'à cinq cents schuits d'argent, & pour chaque chrétien à proportion (un schuit pèse environ cinq onces).

Tous ceux qui soutiennent la religion des chrétiens, ou qui porteront ce nom infâme, seront arrêtés & mis en prison.

AVÉC LES ÉTRANGERS. 339

Toute la race des Portugais, avec leurs mères, leurs nourrices, & généralement toute ce qui leur appartient, sera banni & renvoyé à Macao.

Quiconque osera porter une lettre des pays étrangers, ou en retourner après son bannissement, sera mis à mort avec toute sa famille. Tous ceux aussi qui oseront demander grace pour lui, seront mis à mort, &c.

Donné la treizième année de notre règne, Quanja 191, dans le cinquième mois. Signés, Sakkajâ-Sanikkéno Cami, Dijoo-Ojéno-Cami, Canganô-Cami, Matzendégro-Inféino-Cami, Abono-Bongonô-Cami.

Tandis que les Hollandais cherchaient à profiter du désastre de leurs rivaux, les malheureux Portugais se sauvaient à Macao. Le gouverneur de cette ville en fut pénétré, mais il n'osa croire cette disgrâce irréparable. Il envoya, en mil six cent quarante, des ambassadeurs à la cour de Jédo; loin d'être accueillis, contre le droit des gens, ils sont jettés dans des cathots, & bientôt condamnés au dernier supplice. Douze domestiques échappèrent au fer des bourreaux, non par adresse, ni par grace, mais parce que l'empereur les envoya porter à leurs compatriotes la nouvelle de cette sanglante exécution, avec l'ordre ridicule de leur dire que si le roi de Portugal, ou le Dieu même des chrétiens, osaient mettre le pied dans l'empire du Japon, ils y seraient traités de la même manière.

Un autre événement, & tout aussi cruel acheva d'ôter aux Portugais tout espoir de retour. Un navire Espagnol avait pris & coulé à fond une jonque Japonoise, près de Manille : quelque soin qu'on prit pour dérober la connaissance de cette action barbare, elle fut bientôt sçue au Japon. Sur ces entrefaites, un grand vaisseau Espagnol vint jeter l'ancre dans le port de Nangasaki : la cour de Jédo en est informée, & donne ordre de faire périr le bâtiment avec l'équipage & la cargaison. Le prince d'Arima, gouverneur de la province est chargé de cette terrible commission. Cependant on instruit les Espagnols de ce qui se trame contr'eux; mais se reposant sur la force de leur navire, ils croient n'avoir rien à risquer, & continuent jour & nuit à charger sur leur bord, l'or, l'argent & les plus précieuses marchandises. Toutefois l'instant du péril approche : ils commencent à le craindre, ils veulent partir & sont arrêtés par les vents contraires. Alors le vaisseau se trouve investi par un grand nombre de barques, chargées de soldats, que commande en personne le gouverneur. Les Espagnols se défendent en gens courageux & désespérés. Le prince d'Arima saute sur le tillac, avec autant de Japonois qu'il en peut contenir : les Espagnols se retirent sous le pont, ferment les écoutilles, & mettent le feu à quelques bûchers de poudre qui le font sauter avec tous les assaillans. Par bonheur que le prince, craignant quelque surprise, était rentré dans

AVEC LES ÉTRANGERS. 341

sa barque : on revient à l'abordage , & le second pont saute comme le premier & successivement le troisième. La mer fut bientôt couverte de morts & de mourans. Tous les Espagnols périrent , le vaisseau fut coulé à fond , & cette affreuse expédition coûta aux Japonais plus de trois mille hommes.

Depuis ce tems-là la cour de Jédo, informée que les Portugais , & les Espagnols conservaient quelque crédit à la Chine & craignant d'être surpris , établirent des corps-de-garde , & des feux sur le sommet des montagnes , afin qu'à la vue de la moindre flotte , l'empereur en fut averti & que chacun , dans les postes respectifs se trouva en état de défense.

Jamais la nation Hollandaise ne s'était crue dans une circonstance plus avantageuse pour son commerce , seul objet de son ambition. Sans rivaux , depuis le renvoi des Portugais , elle se flatta d'en obtenir les dépouilles. Ils se trompèrent : l'ordre de la cour leur fut intimé de démolir le comptoir , & le magasin qu'il leur avait été permis de construire dans l'isle de Firando , & de se confiner dans celle de Désima , accordée précédemment aux Portugais. C'est dans cette espèce de prison qu'à l'arrivée de leurs vaisseaux , les sujets de la république de Hollande sont environnés d'une foule d'officiers & de surveillans , qui ne les quittent point pendant la durée de leur vente , qui reçoivent d'eux des gages très-forts , & qui s'engagent par serment à leur refuser tous services , & toute communication avec les

nationaux. Ce serment est terrible : ces géoliers attestent les Dieux suprêmes, & se soumettent à leur vengeance, à celle des magistrats, eux, leur famille, leurs domestiques & leurs amis, s'ils manquent à observer le moindre article de la loi portée contre les étrangers. Ce serment est scellé de leur cachet, trempé dans de l'encre noire, où ils ont laissé tomber quelques gouttes de leur sang.

Les Hollandais de leur côté, par amour pour l'or du Japon, se sont soumis à une prison rigoureuse & perpétuelle, pendant leur séjour. Ils souffrent, sans murmurer, les plus terribles avanies, & s'abstiennent scrupuleusement de toutes marques extérieures de christianisme. Ainsi, tant qu'ils demeurent au Japon, il n'est plus pour eux de dimanche, ni de fêtes solennelles, plus de prières, ni de chant de psaumes en public, plus de signe de la croix en présence des naturels du pays*.

Leur voyage à la cour augmente encore l'humiliation à laquelle ils sont condamnés. L'ambassadeur Hollandais n'est regardé que comme un otage, & il ne jouit pas de la moindre liberté. Tout est à ses frais, jusqu'aux soldats qui le tiennent dans l'esclavage. Tout Japonois qui marque quelque bienveillance à un Hollandais, est déclaré infâme ; de la,

* Le voyageur Kämpfer, quoiqu'attaché à la compagnie Hollandaise, rapporte ces faits, page 186.

AVEC LES ÉTRANGERS. 343

vient qu'il est permis, & même honorable de tromper un Hollandais, de lui vendre ses denrées à un prix excessif, & de chercher par de nouvelles idées à fesserrer ses fers.

Le national qui dérobe quelque chose à un Hollandais, en est quitte pour restituer le vol, & pour quelques coups de fouet, mais tout Hollandais qui fraude la douane a la tête tranchée, ou périt par le supplice de la croix.

Toute lettre reçue ou envoyée doit être vue par le gouverneur qui en fait tirer une copie. Autrefois lorsqu'un Hollandais mourait, son corps était jeté à la mer, comme indigne de la sépulture; aujourd'hui on a assigné un terrain inculte sur la montagne d'Inassa, ou cette nation enterre ses morts; mais la cérémonie achevée, les Japonais posent une garde près de la fosse, & quels que soient les ordres que reçoivent ces soldats, il est sûr que bientôt il est impossible de découvrir le lieu de la sépulture. Ce ne sont pas les seules mortifications qu'essuient ces avides commerçans. Nulle justice n'est accordée à leur bon droit dans les affaires; & sur le prétexte le plus léger, ils sont condamnés aux plus énormes dédommagemens. Quels sont donc les immenses avantages qui peuvent compenser tous les dégoûts d'un tel commerce?

Les Hollandais portent au Japon « de la soie crue de la Chine, du Tunquin, du Bengale & de Perse: toutes sortes de

344. COMMERCE DES JAPONOIS

» soies , d'étoffes de laine & d'autres étoffes
 » des mêmes pays , pourvu qu'il n'y ait ni
 » or , ni argent : des draps de laine d'Europe ,
 » des étoffes de soie & de laine , & des serges
 » d'Angleterre : du bois de Japàn , & de Brésil
 » pour les teintures ; des peaux de buffles &
 » de cerfs , & autres bêtes fauves ; des peaux
 » de raie , de la cire ; des cornes de buffles de
 » Siam & de Camboye : des cordouans , &
 » des peaux tannées de Perse , du Bengale &
 » d'autres pays ; mais non d'Espagne & de
 » Manillè , sous les plus rigoureuses peines :
 » du poivre & du sucre en poudre & candi ;
 » des cloux de girofle & des noix muscades :
 » du sandal blanc de Timor ; du camphre de
 » Baros , des isles Bornéo & de Sumatra ; du
 » mercure , du cinabre , & du saffran de Ben-
 » gale & de Siam : du plomb , du salpêtre , du
 » borax , & de l'alun de Bengale & de Siam :
 » de la gomme lacque de Siam : du musc de
 » Tunquin ; de la gomme de Benjouiñ , d'Ar-
 » sijen , des coraux , de l'ambre , du véritable
 » antimoine , dont les Japonois se servent
 » pour donner de la couleur à leur porcelaine.
 » Des miroirs de l'Europe , des fragmens de
 » miroirs , dont ils font des mycroscoptes &
 » d'autres lunettes ; du masang de Vaca , qui
 » est une pierre médicinale , tirée de la vessie
 » du fiel des vaches de Mozambique : du bois
 » de serpent , de l'atsiaer , des bambous ; des
 » mangues , & d'autres fruits verts des Indes
 » orientales , confits avec du poivre de Tur-
 » quie , de l'ail & du vinaigre : des crayons

AVEC LES ÉTRANGERS. 345

» de plomb de mer, & de bol d'arménie,
 » pour écrire; du mercure sublimé & jamais
 » du calomel, ou mercure doux; des limes
 » fines; des aiguilles, des lunettes, de grands
 » verres à boire de la plus belle espèce,
 » des coraux contrefaits, des oiseaux rares,
 » & d'autres curiosités étrangères soit de l'art
 » ou de la nature. » On fait un très-grand
 gain sur la plûpart de ces marchandises, que
 l'on peut évaluer de quarante-cinq à soixante
 pour cent, selon la variation du prix des
 différencés années, mais les retours augmen-
 tent ce profit jusqu'à quatre-vingt-dix & plus
 pour cent.

Les marchandises que les Hollandais rem-
 portent du Japon, consistent en vingt mille
 pics de cuivre raffiné (le pic pesant cent vingt-
 cinq livres poids de Hollande) en cuivre gros-
 sier; en fix & jusqu'à douze mille livres de
 camphre: en balles de porcelaine, boîtes de
 fil d'or, ouvrages de vernis de toute espèce,
 parasols, écrans, cornes d'animaux, peaux
 de poissons, pierreries, or, sowa, sorte de
 métal artificiel, composé de cuivre, d'argent
 & d'or; papiers, riz, fruits confits, tabac
 dentelé, thé & quelques milliers de cobangs,
 monnoie d'or très-grande de l'Asie. Il faut
 que la cargaison annuelle des quatre vaisseaux
 que la Hollande envoie chaque année au
 Japon, ne puisse monter en valeur à plus de
 dix tonnes & demie d'or, & qu'autrefois elle
 allât au double.

Entre les marchandises prohibées, on

346 COMMERCE DES JAPONOIS

compte particulièrement tout ce qui approuverait de la figure d'une idole, d'un kuge, ou d'un ecclésiastique de la cour du Dairi : tous les livres imprimés, tous papiers qui porteraient quelques caractères Japonois ; l'argent monnoyé, les étoffes tissus au Japon ; les armes & tout ce qui y a rapport, comme figure de selle, d'un navire ou d'un bateau, d'une armure, d'un arc, d'une flèche, les épées & les sabres.

Les Chinois ont de tems immémorial commercé aux isles du Japon : durant une longue suite d'années ce commerce fut libre, mais l'esprit soupçonneux des Japonois, leur fit craindre que ces étrangers ne cherchassent à les subjuguier, & comme ils les soupçonnaient bien intentionnés pour la religion chrétienne, ils cherchèrent à leur ôter les moyens de la protéger. Quelques livres surpris, qui traitaient du christianisme, & l'arrivée de quelques mandarins sur des jonques Chinoises, engagèrent la cour de Jédo à réduire aussi ces commerçans dans les bornes étroites, auxquelles ils avaient assujettis les Hollandais. Au lieu d'une somme illimitée qu'employaient les Chinois à l'achat des marchandises du Japon, il ne leur fut permis de faire passer chaque année que soixante dix jonques, dont les acquisitions ne monteraient pas plus haut que vingt-une tonnes d'or, ce qui est précisément la moitié de ce qu'il est libre aux Hollandais d'employer.

Ces précautions devinrent assez inutiles

par
avo
obl
Ho
de
le f
& c
E
qui
ven
tren
cell
le c
font
soie
des
don
ben
& d
Cal
préc
Borr
Cor
com
qui
On
crits
seurs
Le
le pr
dans
porte
légu

AVEC LES ÉTRANGERS. 347

par l'activité & la finesse des Chinois; il fallut avoir recours à d'autres moyens pour faire observer les ordres de la cour de Jédo. Les Hollandais étaient confinés dans la prison de Désima: on en fixa une aux Chinois, vers le fond du port de Nangafaki, près du rivage & de la ville.

Entre les soixante-dix jonques Chinoises qui arrivent annuellement au Japon, vingt vendent leurs marchandises au printems, trente en été & vingt en automne: toutes celles de surplus qui arriveraient doivent sur le champ mettre à la voile. Ces marchandises sont des soies, non ouvrées, des étoffes de soie & de laine, des sucres de divers pays, des pierres de calamine du Tunquin, pour donner la teinture au cuivre, de la térébenthine tirée des pistachiers, de la gomme & de la myrrhe; des agathes, du bois de Calamboue, de Tsiampa, de Camboye, le précieux camphre de Bros, de l'isle de Bornéo: la racine de ginseng, qui vient de Corée; des drogues & remèdes simples, ou composés de la Chine & des livres Chinois, qui traitent de religion & de philosophie. On sait que les livres chrétiens sont profcrits, les autres sont examinés par des censeurs.

Les habitans des isles de Liquejo ont aussi le privilège de commerce au Japon, mais dans la seule province de Sarzuma: ils y portent des bleds, du riz, des fruits, des légumes, une sorte d'eau-de-vie, quelques

étoffes, des nacres de perles, des coquilles qui servent à composer un fard blanc, & d'autres coquilles transparentes qu'on emploie pour les fenêtres, à la place de vitres.

CHAPITRE XVII.

Productions du Japon.

LA preuve la plus évidente de la bonté d'un climat, c'est sans contredit la longueur de la vie des hommes, & le petit nombre des maladies auxquelles ils sont sujets. Les Japonois vivent très-longtems, & jouissent en général de la plus parfaite santé, jusqu'à une extrême vieillesse: on a vu un village très-peuplé, dont tous les habitans étaient fils, petits fils, & arrière-petits fils d'un seul homme qui vivait encore, ce qui prouve l'heureuse fécondité des femmes.

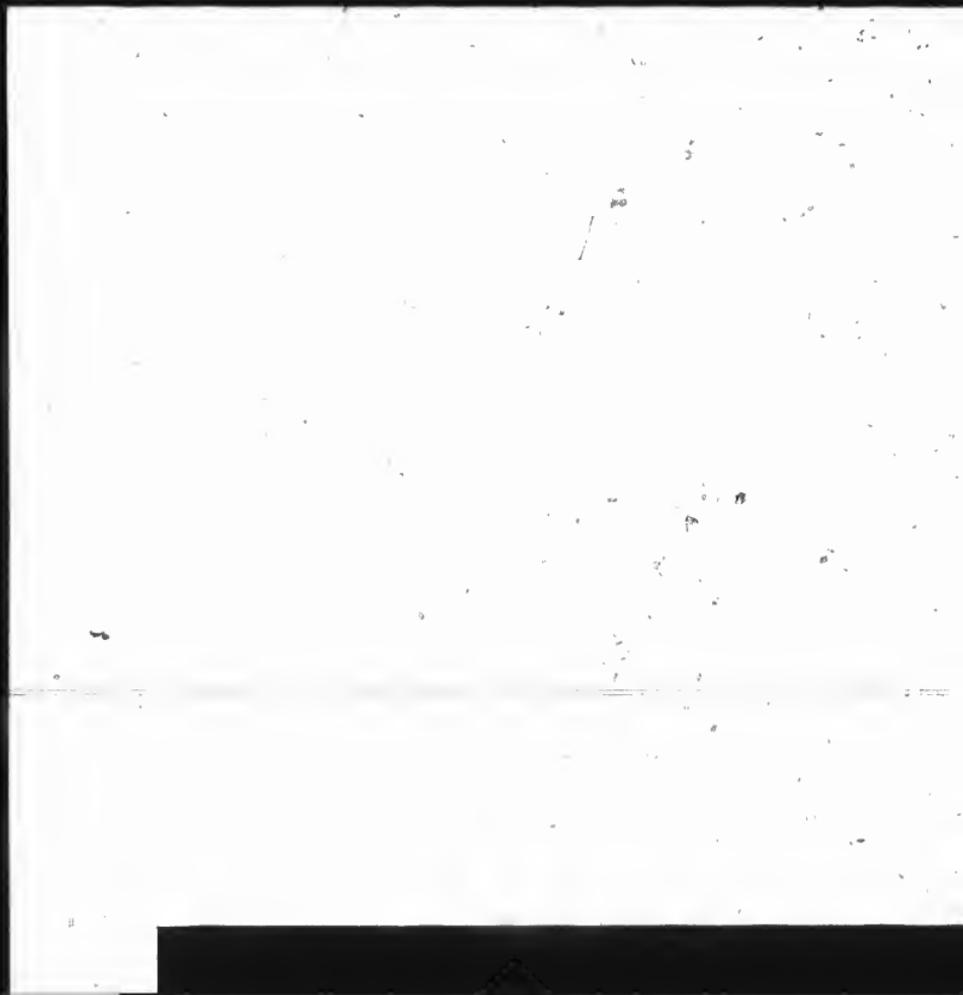
Les chaleurs sont presque insupportables en été, & l'air est pendant l'hiver chargé de neiges, qui produisent de très-fortes gelées. Il y pleut souvent pendant le cours de l'année, mais plus abondamment dans les mois de juin & de juillet. Le tonnerre, les éclairs & les tremblemens de terre sont fort fréquens; & lorsque ce dernier accident arrive, le commun du peuple s'imagine qu'il est produit par les secouffes d'une grosse baleine qui se remue sous la terre. Cependant ces insulaires

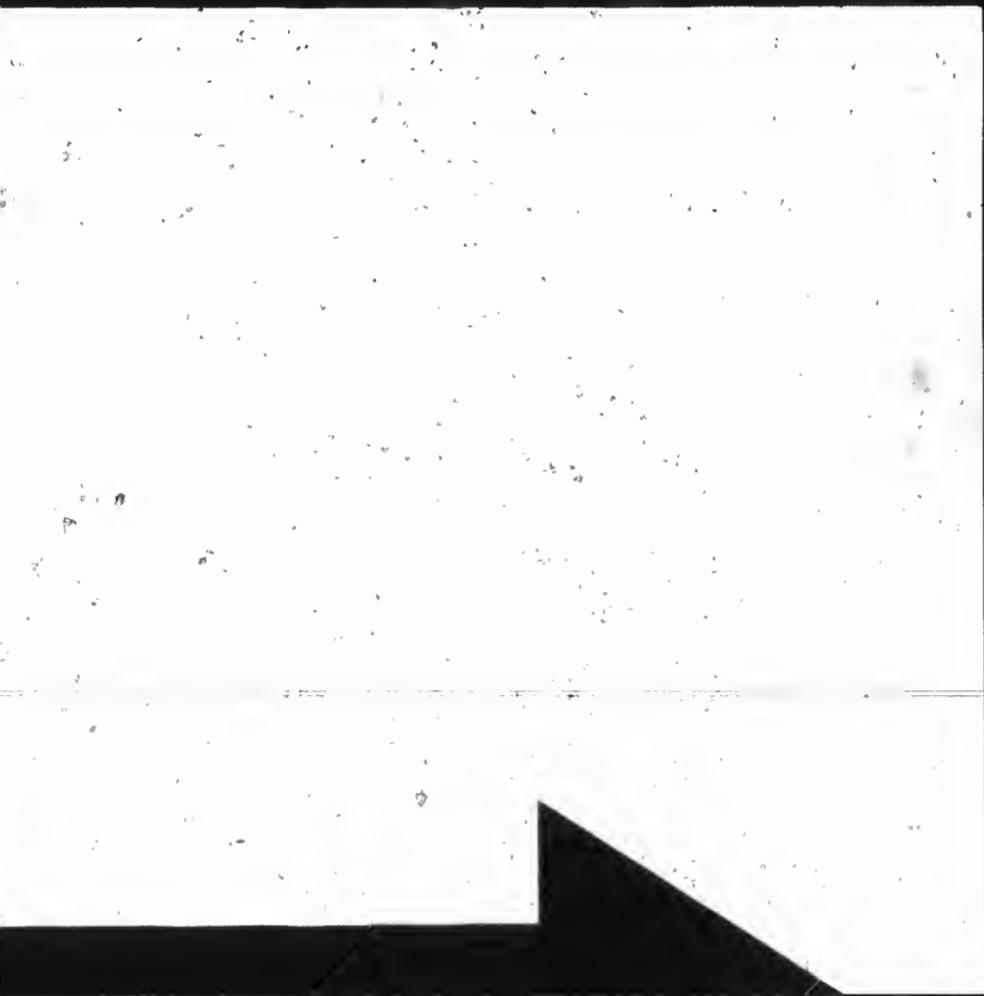
devraient être effrayés aux approches de ce terrible fléau, puisqu'en quinze cent quatre-vingt-six, il causa des défords affreux depuis Sacaja jusqu'à Méaco : qu'en mil sept cent trois la ville de Jédo fut presque abimée, & que deux cents mille Japonois périrent sous ses ruines, & qu'enfin, en mil sept cent trente, Méaco entièrement renversée, servit de tombeau à près d'un million d'habitans.

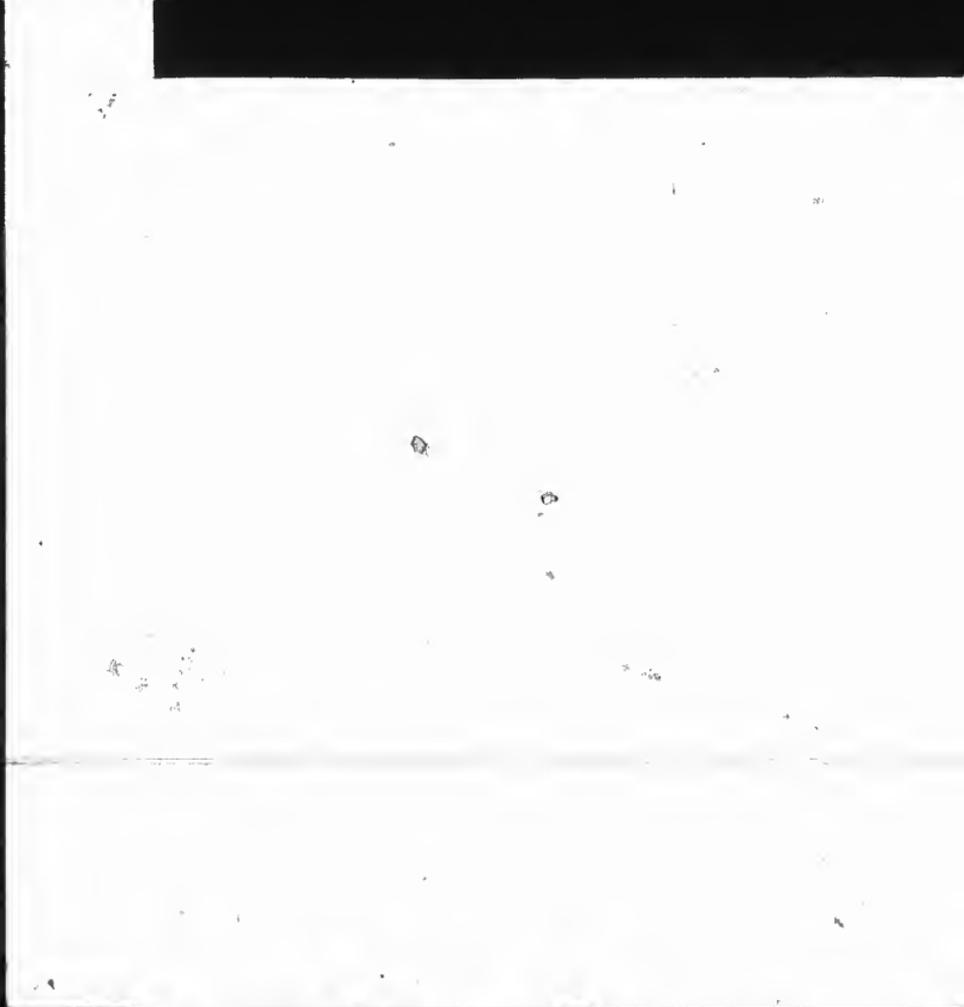
Les mers du Japon sont orageuses, & ses côtes sont parsemées d'écueils. Rien de plus ordinaire que d'y voir des trompes ou colonnes d'eau que ces insulaires prennent pour des dragons d'eau à longue queue. On y trouve deux fameux tournans, dont il est difficile de se garantir.

Le terrain est presque par-tout montagneux, plein de pierres & peu fertile, mais l'industrie & le travail infatigable des habitans ont forcé la nature dans les lieux mêmes les plus arides. On remarque dans diverses provinces plusieurs volcans, & quantité de sources d'eau chaude & minérale, à qui l'on attribue d'excellentes qualités pour la guérison de beaucoup de maladies. Il y a d'abondantes mines de soufre, une des richesses du pays, & quelques mines d'or & d'argent. Le cuivre y est très-commun, & le meilleur du monde connu ; l'étain est excellent & peu différent de l'argent, mais il est rare, ainsi que le fer & l'airain. Le sel commun se fait avec l'eau de la mer.

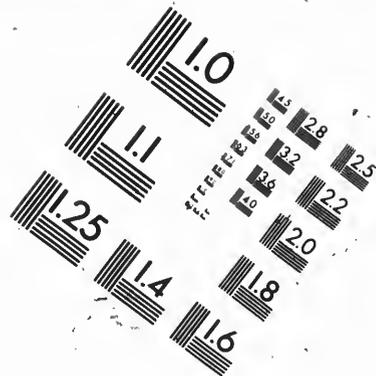
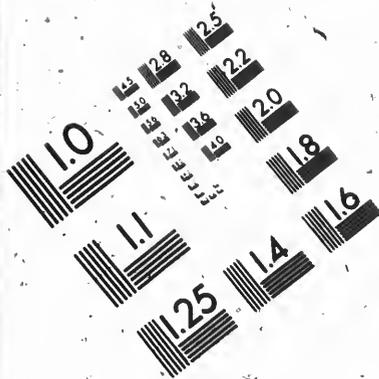
Quelques montagnes sont remplies d'a-



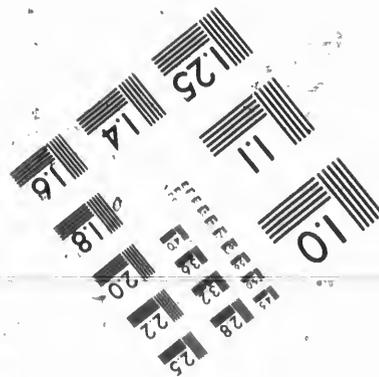
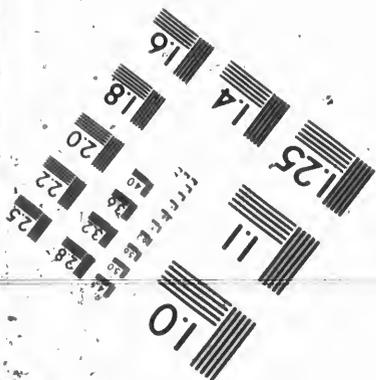
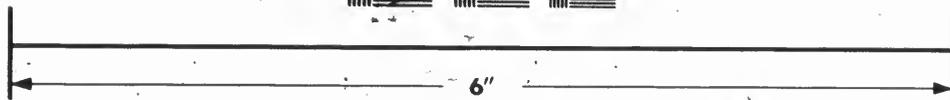
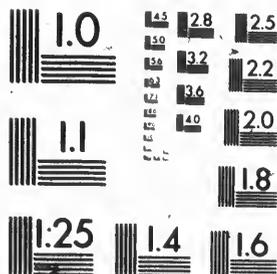








**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

gathes, d'une rare beauté, bleuâtre & fort approchant du saphir ; il s'y trouve des corallines & du jaspe. Sur les côtes de la province de Saikokf on rencontre des huitres & autres coquillages, qui renferment de belles perles ; sur celles de Satzuma & des isles de Kiuka, on recueille souvent de l'ambre gris. Cet ambre, soit qu'il croisse au fond de la mer, ou sur les côtes, sert vraisemblablement de nourriture à certaines baleines, puisqu'on le trouve mêlé avec ses excréments. Souvent les Japonois pétrissent cette précieuse production avec de la farine de coques de riz, mais il est facile de connaître s'il est pur ; on n'a qu'à en jeter quelques raclures dans un peu d'eau de thé bouillante ; s'il n'est pas falsifié, il se dissout sur le champ. La mer du Japon est aussi abondante en plantes marines, arbrisseaux, coraux, pierres singulières, éponges & coquillages.

On a prétendu longtems qu'il ne se fabriquoit point de porcelaine au Japon, & que celle que nous y allions acheter, se faisoit à la Chine. Rien n'est plus faux ; il s'en travaille une grande quantité dans la province de Figen : mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'ancienne porcelaine du Japon est infiniment au-dessus de la nouvelle, & qu'il y a apparence que le vrai secret en est perdu. Au reste, on n'a aucuns bons renseignements sur la fabrique de cette précieuse vaisselle.

Outre les arbres de diverses espèces & connus en Europe, les Japonois ont encore

Purusi, ou arbre au vernis; le kus, ou arbre au camphre, & le fameux arbrisseau du thé. Il n'est peut-être point dans le monde d'aussi belles, & une aussi grande variété de fleurs que dans ces isles. Au surplus, comme nous avons déjà remarqué, le moindre espace de terrein est cultivé par des mains laborieuses, & la moindre portion de terre en friche, pendant une année, est perdue pour son propriétaire; c'est une loi de l'état.

La principale nourriture de ces insulaires consiste en riz, orge, froment, deux sortes de fèves, & presque toutes les plantes des montagnes, des bois, des champs, des marais, des lieux les plus stériles & des côtes mêmes de la mer.

Entre les animaux réels, les Japonois en distinguent plusieurs qui ne sont que chimériques & fabuleux. Le kirin est représenté avec le corps d'un cheval, les quatre pieds du daim, la tête d'un dragon, deux ailes & sur la poitrine, deux cornes recourbées en arrière. Il est bon & d'une vitesse incroyable: le fungu a la figure d'un léopard, avec deux cornes devant la poitrine. Le kaitsu a la forme d'un renard, deux cornes devant la poitrine, une troisième sur le front, & un rang de pointes sur le dos, comme le crocodile. Il y a encore le dragon tats, qui a quatre pieds, il a la forme d'un gros serpent, couvert d'écailles, avec de grandes pointes sur le dos, une tête monstrueuse & la queue séparée en deux parties, comme deux épées tran-

chantes : le dragon d'eau , dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre , & l'oiseau de paradis , qui est le phœnix des anciens.

On ne connaît dans toutes ces isles aucun animal carnassier , tel que le tigre , le lion , ou la panthère. Il s'y trouve des chevaux , mais petits & qui ne le cèdent pas en beauté , & en vitesse aux chevaux de Perse. Les taureaux & les vaches sont réservés pour l'agriculture , car les insulaires ne font aucun usage de lait , & ne savent pas en faire du beurre. Il y a des daims , des porcs , des lièvres , des singes , & autres animaux à quatre pieds.

Le Japonois n'élève point en général d'animaux domestiques ; s'il en conserve chez lui , c'est simplement pour l'amusement , puisque l'opinion de la métempsychose lui impose la nécessité de n'en point manger. Cependant il ne fait pas difficulté d'en vendre à ceux qui passent par-dessus ce scrupule. Mais si l'on est dans l'année du deuil de l'empereur , il n'en doit ni vendre ni tuer , ainsi que pendant les jours consacrés à la mémoire d'un parent ou d'un ami. Les coqs sont conservés avec soin dans les monastères , parce que , dit-on , ils mesurent le tems & prédisent les changemens de l'air. La grue est l'oiseau impérial ; c'est un crime de la tuer : parmi les divers oiseaux qui abondent dans ces isles , il y en a d'admirables pour le plumage & d'excellens pour le goût.

Les

D U J A P O N.

353
Les poissons sont en grand nombre dans les mers du Japon ; on a pris quelquefois jusqu'à deux cents soixante & quatorze baïeines en une année, aux isles de Firando & de Gocho. Ceux qui servent à la nourriture des habitans sont la plupart d'un goût exquis.

L'industrie des Japonois leur a fait trouver des ressources singulières jusques dans l'écorce des arbres. Le mûrier, qu'ils nomment kadsi, leur fournit tout à la fois du papier, des cordes, des méches, des étoffes & du drap ; ainsi cette nation laborieuse a sçu tirer parti de toutes les productions de son pays pour subvenir à ses besoins, & elle pourrait aisément se passer du commerce des étrangers.

R O Y A U M E D E T U N Q U I N.

CHAPITRE PREMIER.

*Description géographique, & situation du
Tunquin.*

LE royaume de Tunquin a fait anciennement partie du vaste empire de la Chine, & lui paye encore un tribut. Ses côtes n'ont été

Tome I.

Z

354 DESCRIPTION, &c.
découvertes & fréquentées par les Portugais, que bien longtems après leurs premières navigations vers la Chine. Cette contrée des Indes est située précisément sous le tropique & un peu au nord. Il y pleut presque continuellement pendant les mois de mai, de juin, de juillet, & d'août.

Ce royaume est borné au nord-est par la province de Canton, à l'ouest par les royaumes de Laos & de Bowes, au nord par deux provinces de la Chine, Yunan & Kansî; au sud & au sud-est par la Cochinchine. Le climat est assez tempéré depuis le mois de septembre, jusqu'à la fin de décembre; souvent très-froid en janvier & en février, quoique sans grêles, ni glaces; mal-sain pendant avril, mai & juin, par rapport aux pluies & aux brouillards, & au soleil qui est alors à son zénith, & toujours d'une chaleur excessive en juillet & août: les vents sont constamment six mois au nord & six mois au sud.

Il s'éleve quelquefois sur les côtes du Tunquin des ouragans impétueux, que les naturels du pays appellent syphons, & qui causent des ravages effroyables. Ces vents ne sont pas réglés, & il arrive qu'on est souvent cinq ou six années sans en entendre parler: ce sont les mêmes que dans la baie de Bengale & sur la côte de Coromandel, on nomme *éléphant*.

La baie de Tunquin renferme plusieurs îles, dont la plus considérable a été nommée par les Hollandais l'île des Brigands:

D U T U N Q U I N. 355

elle est située au dix-neuvième degré quinze minutes de latitude du nord ; sa longueur est d'une lieue & demie, sur une demi lieue de largeur, & distante d'une lieue de la côte. Une baie qui se trouve dans la partie de l'ouest de cette île, est renommée dans le pays par une pêche de perles qui s'y fait. C'est dans cette île qu'est la garde avancée du royaume, & le bureau où les barques qui passent de la province de Tingwai, & de celle de Guian, doivent payer un certain droit. Chaque grande barque est taxée à la valeur d'une risdale & demie, & les autres à proportion. Cette douane ne rapporte pas moins d'un million de risdales par an.

Cacho, ville capitale du royaume, & la seule qui mérite attention, est située à quarante lieues de la mer, & au vingt-unième degré de latitude du nord. Elle est considérablement peuplée : le roi y fait sa résidence, ainsi que ses généraux, les grands du royaume, & toutes les cours de justice. Elle avait autrefois plus de splendeur : les triples murs qui entouraient l'ancienne ville, & les débris des vieux palais, font foi de ce qu'elle était avant qu'elle eût éprouvé les ravages de la guerre. Le palais seul couvrait un terrain de sept milles : ses cours étaient pavées de marbre ; & par les ruines qui subsistent, on peut imaginer que c'était un des plus somptueux édifices de l'Asie. Le pays est peuplé d'une prodigieuse quantité de villages, que les habitans nomment *Aldéas*,

& il est traversé dans toute sa longueur par la rivière de Songkoy, qui prend sa source dans l'empire de la Chine, & vient se décharger dans la baie d'Aynan par huit ou neuf embouchures, qui la plûpart reçoivent des vaisseaux de médiocre grandeur. Cette rivière, navigable dans sa totalité, est d'une grande commodité pour le commerce intérieur du royaume avec la capitale.

CHAPITRE II.

Histoire & gouvernement du Tunquin.

LES Tunquiniens n'ont eu que fort tard des caractères d'écriture, par conséquent il ne leur a pas été possible de nous transmettre leurs histoires anciennes : celles qu'ils ont composées pour suppléer à ce défaut, sont remplies de tant de fables & d'absurdités, qu'il n'est pas permis de s'y arrêter ; & ce n'est que depuis qu'ils ont été sujets de l'empire de la Chine, que nous pouvons ajouter quelque foi à ce qu'ils ont écrit. On doit regarder les habitans du Tunquin comme un peuple de l'Inde, & très-différent du Chinois. L'usage qu'ils font des mêmes alimens que les autres Indiens, celui de se colorer les dents, la forme de leur gros orteil droit, qui s'écarte considérablement des autres doigts, & enfin l'habitude d'aller nus pieds ; tout prouve cette différence.

DU TUNQUIN. 357

Les annales du Tunquin parlent du règne de Ding, un des premiers rois du pays, & elles font remonter cette époque à plus de deux mille ans; c'est vers ce tems, remarquent-elles, que les caractères, les loix, & les usages Chinois s'introduisirent dans le pays. L'on prétend que les Chinois conquièrent le Tunquin, & qu'ils l'on perdu ensuite. On raconte aussi que Ding s'étant mis à la tête d'un grand nombre de vagabons, usurpa l'autorité royale; mais qu'une révolte occasionnée par sa tyrannie le renversa du trône, au pied duquel il fut massacré. La nation fut longtems en proie aux guerres civiles; & dans la crainte d'un dépérissement total, elle prit la résolution de choisir pour maître, un puissant prince, nommé le Dayhang, & lui abandonna le gouvernement de l'état, avec le titre de roi.

Sous l'administration de ce monarque, les Chinois rentrèrent plusieurs fois dans le Tunquin, & en furent toujours repoussés avec perte. Le Dayhang étant mort, les Tunquiniens lui donnèrent pour successeur Libalvié, prince vaillant & politique, qui battit souvent les Chinois, rétablit la paix & l'abondance dans ses états, & fit élever dans la ville de Cacho, ce somptueux palais de marbre, dont on montre encore les étonnans & riches débris.

Après la mort de Libalvié, le royaume fut tranquille pendant cinq ou six générations, mais le dernier prince de cette postérité

n'ayant laissé qu'une fille ; cette princesse pour s'affermir sur le trône se vit contrainte d'épouser un puissant seigneur du pays de la famille de Tran : un autre grand de l'état , nommé Ho , jaloux de cette préférence , attaqua la princesse & son mari , les vainquit dans une bataille & monta sur le trône , après leur avoir ôté la vie. Le crime de ce parricide usurpateur ne fut pas longtems impuni ; ses sujets , accablés sous le poids de sa tyrannie & de ses vexations continuelles , se révoltèrent : ils appellèrent les Chinois , qui , ayant tué le coupable Ho , s'emparèrent du royaume qu'ils regardèrent comme la récompense de leurs services , & le prix de leur victoire. Voilà l'époque de la servitude du Tunquin , il fut depuis ce tems gouverné par un viceroi Chinois , qui peu à peu l'assujettit aux loix de la Chine. Mais comme il n'est point de joug qui , quelque léger qu'il soit dans les commencemens , ne devienne un poids insupportable dans la suite , tandis que les Chinois s'appliquaient à le rendre plus pesant , les Tunquiniens s'occupaient des moyens de le briser. Un capitaine , nommé Li , prend les armes , il attaque les Chinois , & remporte sur eux plusieurs avantages : ayant tué le viceroi , il oblige l'empereur de la Chine , dont une cruelle guerre civile ébranlait alors le trône , à retirer ses troupes du Tunquin , & à se contenter d'un léger tribut qu'on lui offrit , & qui se paye de trois en trois ans. Ce traité de paix , moyennant l'hommage

rendu au souverain Chinois, assure la liberté du Tunquin, & la bonne intelligence subsiste depuis cinq cents ans, entre les deux nations.

Ce tribut n'est pas considérable par sa valeur, mais les bijoux qui le composent sont singuliers, & méritent une place dans l'histoire: ce sont plusieurs petites statues d'or & d'argent, qui représentent des criminels qui demandent grace, espèce de punition à laquelle les Tunquiniens se sont soumis depuis le meurtre du viceroi Chinois. Le roi du Tunquin tient son sceau de l'empereur de la Chine, & ses ambassadeurs reçoivent les plus grands honneurs à Péking, non sans doute, pour rendre hommage à la puissance du monarque tributaire, mais pour faire éclater celle de son maître impérial. A Cache, il n'est pas permis aux députés de la Chine de visiter le roi dans son palais: ce prince ne peut traiter avec eux que dans la maison qu'ils occupent, pendant leur ambassade.

Li avait rendu la liberté à sa patrie, & la reconnaissance de ses compatriotes le porta sur le trône. Ses descendans régnèrent pendant deux siècles sans interruption & sans disgraces; mais au milieu de cette prospérité, un pêcheur, nommé Mack, homme fin & rusé, habitant du petit village de Batsha, situé à l'embouchure de la rivière où les vaisseaux de l'Europe abordent au Tunquin, après s'être élevé par ses intrigues à la dignité de mandarin, ne mit de bornes à ses ambitieux

desirs, que la couronne qu'effectivement il usurpa. Ce nouveau tyran, crut nécessaire, pour se soutenir, de faire fortifier plusieurs places du royaume : mais tandis qu'il s'occupait de ces travaux importans, un orage s'élevait contre lui dans la province de Tingwa : le prince ou le mandarin de cette partie de l'état, nommé Hoaving, avait marié sa fille à Tring, homme d'une valeur & d'une force extraordinaire, & qui longtems avait exercé le métier de voleur. Il lui avait donné le commandement de ses troupes : le frère d'Hoaving, sur ces entrefaites étant venu à mourir, il le nomma tuteur de son fils unique, âgé de treize à quatorze ans. Tring, maître des forces de son beau-père, déclara la guerre à Mack, le chassa de Cacho, dont il démolit les fortifications, & le poursuivit jusques dans le pays de Cabang, qui touche à la Chine. Le vainqueur fit aussi-tôt publier que l'héritier de Li pouvait se montrer, & qu'il n'avait pris les armes, que pour le rétablir sur le trône. Sur cette promesse, un jeune prince de cette famille vint se présenter, & Tring le fit reconnaître souverain du pays ; mais il se réserva le titre de Chova, c'est-à-dire, général de toutes les forces du royaume. Le jeune Hoaving, son pupille & son beau-frère, indigné de ce que les troupes de son père n'avaient combattu que pour un autre, refusa de prêter serment au nouveau roi, leva quelques soldats, & commença une cruelle guerre civile. Mais n'ayant pu se sou-

tenir contre Tring, il se réfugia dans la Cochinchine ; où il se fit déclarer par ses partisans, général du Tunquin, avec la même autorité que son beau frère. Ces deux rivaux se persécutèrent tant qu'ils vécurent, & leur haine a passé à leur descendans. On ne trouve point dans les auteurs en quoi consiste l'établissement que le jeune Hoaving a dû se former dans le pays.

Pour revenir au politique Tring, il faut observer qu'en plaçant sur le trône l'héritier de Li, il n'avait d'autre dessein que celui de se sauver de l'odieux reproche d'usurpateur, dans le tems même qu'il s'efforçait d'affermir son autorité, sous le titre de Chova. Cette forme de gouvernement qu'il s'attribua est demeurée si bien établie, que depuis ce tems le pouvoir souverain réside dans le Chova. C'est lui qui fait la paix & la guerre, c'est lui qui promulgue les loix, & qui les abroge, qui condamne les criminels, qui peut leur faire grace, qui place ou dépose les officiers civils & militaires, & qui crée, augmente ou diminue les impôts : enfin c'est dans le Chova que se trouve la plénitude de la puissance ; tandis que le vrai roi, renfermé dans son palais, dont il ne sort que quelques fêtes de l'année, se contente, sous le titre de Bova, de confirmer les décrets du Chova, & d'y apposer le sceau royal ; formalité qui n'ajoute rien à l'autorité du lieutenant, & dont il pourrait se passer, mais dont la politique ne lui permet pas de s'écarter.

La dignité de Chova est devenue héréditaire au Tunquin, ainsi que la couronne. L'aîné des fils succède à son père : mais malheur au pays, si l'ambition pousse quelque cadet à s'élever contre cette loi reconnue ; alors la guerre civile s'allume ; & la fureur qui arme le bras des prétendans, ne leur laisse épargner ni sexe, ni âge ; & c'est pour cela qu'il a passé en proverbe : « Que la mort » de mille Bovas au Tunquin, n'est pas si » dangereuse que celle d'un seul Chova. »

Le royaume de Tunquin est divisé en six provinces, non compris le pays de Cabang, & une partie du royaume de Bowes, dont les Tunquiniens ont fait la conquête. Cinq de ces provinces sont administrées par des gouverneurs particuliers ; mais la sixième, qui borde les frontières de la Cochinchine, est restée au pouvoir des descendans de d'Hoaving, qui y commandent avec une autorité presque absolue, avec le titre de Chova.

Sous chaque gouverneur de province il y a toujours un officier civil, qui ordinairement est un mandarin lettré. Son devoir est de veiller au maintien des loix, & de partager avec le gouverneur les soins de l'administration des affaires civiles, entre les différens tribunaux de justice établis dans les provinces ; il y en a un seul indépendant du gouverneur, & qui ressortit immédiatement au suprême tribunal de Cacho. Le gouverneur est l'unique juge des affaires crimi-

nelles, lorsqu'il n'est question que d'offenses légères : mais s'il est dans le cas de prononcer la peine de mort, sa sentence doit être confirmée par le Chova. Les affaires des grands sont toujours jugées dans la capitale, par divers tribunaux, qui chacun ont leurs fonctions particulières. Les uns connaissent des crimes d'état, & des meurtres ; les autres décident les contestations au sujet des terres, des maisons &c. On retrouve dans les loix du Tunquin une partie de celles des Chinois ; mais ce royaume en a aussi de particulieres, tant anciennes que modernes, qui sont rédigées en plusieurs livres. Entre ces loix du pays, il y en a de plus sages que celles qui sont en vigueur à la Chine. Telle est celle qui défend d'exposer les enfans, quelque difformes qu'ils soient ; usage barbare, non-seulement toléré, mais même ordonné à la Chine par une ancienne loi.

Le fils du Chova porte le titre de Chura ou de jeune général. Ce Chura a sa cour séparée ; il a ses officiers & ses mandarins ; & lorsqu'il succède à son père, ils conservent leurs dignités, à l'exclusion de ceux du feu Chova.

Le Chova, ou grand général entretient pendant sa jeunesse beaucoup de concubines, dont le nombre monte quelquefois jusqu'à cinq cents. Celle de ses femmes qui lui donne le premier fils, reçoit des honneurs distingués. Les autres concubines, qui ont des enfans de lui, prennent le nom de Duchba, qui signifie excellente femme. Les enfans mâles, à l'ex-

ception de l'aîné, portent celui de Ducong, homme excellent, & routes les filles, celui de Batua, qui revient au titre de princesse. Ce n'est que dans les dernières années de sa vie qu'ordinairement le Chova se marie, & lorsqu'il ne se sent plus en état d'avoir des enfans : il fait toujours choix d'une femme d'extraction royale, qui prend le nom de mère du pays, & dont le rang est au-dessus de toutes les concubines, même de celle qui a donné le premier fils.

Tous les freres & toutes les sœurs du Chova ont des titres distingués, & jouissent de revenus proportionnés à leur naissance; mais leurs enfans ne reçoivent ces pensions que jusqu'à la cinquième ou sixième génération, & passés ces degrés ils rentrent dans l'ordre commun du peuple.

Le premier & le quinze de chaque lune, sont destinés à rendre visite au Bova, fantôme de souverain, presque toujours renfermé dans son palais. Ces deux jours, vers la première heure, tous les seigneurs, les mandarins, les officiers civils & militaires se rassemblent pour lui faire leur compliment : ils se présentent devant lui, selon l'usage, pieds nus, en robes bleues, & avec des bonnets de cotton de leurs propres manufactures.

Mais tous les jours de l'année, les seigneurs, les mandarins & les officiers font de très-grand matin, leur cour au Chova : ce lieutenant général du royaume leur donne audience avec la plus grande pompe. Sa garde, qui est nom-

breuse, occupe les cours du palais; quantité d'eunuques, répandus dans les appartemens, reçoivent les requêtes, les présentent à genoux au Chova, & rapportent les ordres aux supérieurs. L'audience finit ordinairement à huit heures.

Chaque année, les officiers civils & militaires renouvellent leur serment de fidélité au Chova & reçoivent celui de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs domestiques, & de tous ceux qui sont sous leurs juridiction. Celui qui découvre une trahison, reçoit une récompense proportionnée à l'importance de la découverte. On fait toutes les années une revue générale de toutes les forces du royaume, & l'on a grand soin de choisir les soldats de la plus haute taille; entre ceux-là les mieux faits sont destinés pour la garde du Chova. Ceux qui ont quelques degrés de littérature, & les gens qui exercent un métier, sont exempts de cette revue. Les châtimens au Tunquin consistent presque tous en amendes pécuniaires. Les criminels du sang royal sont étranglés, & l'on coupe la tête aux autres.

Lorsque le Bova a plusieurs fils, il ne peut savoir celui qui lui succèdera, parce que le choix dépend absolument du Chova, qui par politique, favorise celui des princes qu'il est dans le cas de redouter le moins.



CHAPITRE III.

Religion du Tunquin.

PLUS l'on s'attache à comparer les relations des voyageurs, par rapport à la religion des Tunquiniens, moins il semble possible de les accorder & de pouvoir prendre un parti; les missionnaires Tiffannier & Marini ont vu d'une façon, Tavernier & Baron ont vu d'une autre. Au milieu de l'incertitude où nous laissent ces auteurs. Nous allons nous arrêter à ce qui nous paraîtra le plus probable.

La principale religion des Tunquiniens, est celle de Confucius qu'ils ont reçue de la Chine, avec les livres qui en contiennent les principes; mais il n'en ont pas adoptés précisément toutes les cérémonies.

Les Tunquiniens donnent à Confucius le nom d'Ong-Congne. Ils estiment qu'il a été le plus sage de tous les hommes, sans se donner la peine d'examiner d'où cette sagesse lui est venue. « Point de vertu, disent-ils, point » de vérité, qui n'ait ses principes pour fondement. » Celui qui parmi eux, n'a pas étudié avec fruit les livres de Confucius, ne peut prétendre à aucun degré d'honneur & d'autorité. Ils réduisent toute sa morale à ce qui suit.

» Chacun doit se connaître soi-même,
» travailler à la perfection de son être, &

» s'efforcer , par ses bons exemples , de
 » conduire les créatures de son espèce à la
 » perfection qui leur convient , pour arriver
 » ensemble au bien suprême. Il faut étudier
 » aussi la nature des choses ; sans quoi l'on
 » ne saurait jamais ce qu'il faut suivre , ce
 » qu'il faut fuir , & comment il faut ordon-
 » ner ses désirs. »

Ces sectateurs Tunquiniens de Confucius
 admettent cinq élémens , qui sont le bois ,
 le feu , la terre , l'eau & les métaux , ou le reste
 des créatures. « Le premier principe est , di-
 » sent-ils , une certaine matière première ,
 » laquelle est de soi invisible , de la forme &
 » de la figure d'un œuf. . . . soit par hasard ,
 » soit par sa propre vertu , cette matière
 » changea de lieu (c'est-à-dire , se mit en
 » mouvement ;) par ce mouvement local ,
 » elle produisit le principe de la génération.
 » Après ce mouvement , cette même ma-
 » tière se reposa quelque tems ; & pendant
 » ce repos , elle produisit le principe de la
 » corruption. . . Cette matière première se
 » divisa *ensuite* en deux parties , dont la
 » plus subtile produisit l'air , le feu , &c.
 » La moins subtile produisit l'eau , la terre ,
 » les créatures qui paraissent le plus ter-
 » restres. . . . »

Ils reconnaissent aussi sept idoles célestes ,
 qui sont les sept planettes , & cinq ter-
 restres , qui sont les cinq élémens dont nous
 venons de faire mention. A ces sept idoles
 correspondent sept parties extérieures du

corps humain , & cinq intérieures ; sept passions de l'ame , & cinq périodes de la vie humaine. Voilà les détails dans lesquels entrent les pères Tissannier & Marini. Le voyageur Baron nous paroît plus clair.

« Les Tunquiniens , dit-il , reconnaissent » un Dieu souverain , qui dirige & qui con- » serve les choses terrestres. Ils croient le » monde éternel ; ils rejettent le culte des » images , ils honorent les esprits , jusqu'à » leur rendre une sorte d'adoration. Ils at- » tendent des récompenses pour les bonnes » actions , & des châtimens pour le mal. Ils » sont partagés dans l'opinion qu'ils ont de » l'immortalité de l'ame. Les uns croient » l'ame immortelle sans exception , & prient » même pour les morts. D'autres n attri- » buent cette heureuse prérogative qu'à » l'ame des justes , & croient que celle des » méchans périt en sortant du corps. Ils » croient l'air rempli d'esprits malins , qui » s'occupent sans cesse à nuire aux vivans. » Le respect pour la mémoire des morts est » dans une haute recommandation , & » chaque famille honore les siens par des » pratiques régulières qui tiennent beaucoup » de celles de la Chine. Ainsi , ajoute Baron , » cette religion est sans temples & sans prê- » tres , sans forme établie pour le culte : » elle se réduit à honorer le roi du ciel , & » à pratiquer la vertu. C'est la religion du » Bova , du Chova , des grands , & des » lettrés. »

Secte

m
da
pè
mi
ou
Ju
Au
par
me
fes
me
de
cett
fave
ce q
au p
moi
La n
qui
cer a
& m
méd
vant
ses p
end
pour
damn
de ré
Les f
To

RELIGION DE TUNQUIN. 369

Secte de fo.

Cette secte est celle du peuple, des femmes, & des eunuques, & se nomme *Boue* dans le Tunquin, suivant Baron, & selon le père Tiffannier, Xaca, ou Chaca. Le Jésuite, missionnaire, se persuade que Xaca était Juif, ou que du moins il connaissait les livres des Juifs, ce qui n'est pas bien facile à prouver. Au reste, ce Xaca voulut en imposer au monde par sa modestie & son recueillement. Il demeura six ans dans un désert pour inventer ses dogmes, & écrire ses maximes. Il n'admet ni providence de Dieu, ni immortalité de l'ame, ni peines, ni récompenses après cette vie. Il dit confidemment à ses disciples favoris, que deux démons lui avaient inspiré ce qu'il devait enseigner aux hommes; mais au peuple, il prêcha le dogme ridicule mais moins affreux de la transmigration des ames. La morale de Xaca recommande à tous ceux qui veulent tendre à la perfection, de renoncer aux plaisirs du monde, d'être charitables & miséricordieux, d'employer le tems à la méditation, & de vaincre leurs passions. Suivant sa doctrine, ceux qui n'auront pas suivi ses préceptes, souffriront des peines en dix endroits différens, après quoi ils renaîtront pour souffrir & mourir encore. Ils seront condamnés à une vicissitude éternelle de morts, de résurrections, de peines & de tourmens. Les fidèles seront récompensés à proportion

Tome I.

A a

370 RELIGION DE TUNQUIN.

de leurs bonnes œuvres & de leur foi. Les moins vertueux éprouveront trois mille ans de transmigrations ; les autres quatre mille & les plus purs cinq mille ; mais ces derniers , après avoir accompli ses commandemens , jouiront d'une félicité éternelle , & ne subiront plus de transmigration. Cet imposteur disait à ses disciples , qu'avant de parvenir à la perfection , il était mort dix fois.

Les sectateurs de cette abominable doctrine adorent quantité d'idoles , & offrent des présens & des sacrifices au diable , pour détourner d'eux le mal qu'ils supposent que le malin esprit peut leur faire.

On trouve encore dans le Tunquin quelques autres sectes , mais moins répandues , & qui n'ont pas fait les mêmes progrès que les deux premières , qui embrassent la cour & le peuple.

Secte de Lanzo , ou Lanthu.

Cette secte , qui est celle des magiciens , est en une sorte d'estime chez les grands , & est fort respectée du peuple. Lanzo , dit-on , était Chinois & vivait environ cinq cens ans après Xaca ; il s'avisa d'ajouter de nouvelles erreurs à celles qu'avait prêché ce dernier : il prétendait , assure le père Tiffannier , n'avoir jamais eu de père , & avoir été porté soixante & dix ans dans le sein de sa mère. Il recommanda sur-tout l'aumône , la charité , la fondation des hôpitaux & des retraites pour ses disciples. On consulte les chefs de cette secte

RELIGION DE TUNQUIN. 371
dans les affaires importantes, & leurs réponses
passent pour des inspirations du ciel.

Idoles de Tunquin.

Les missionnaires Tiffannier & Marini, toujours en contradiction avec le voyageur Baron, disent que les Tunquiniens ont trois idoles particulières; la première est l'idole de la cuisine: trois pierres forment le corps de cette idole, en mémoire de trois personnes qui se brûlèrent dans un même foyer. Une autre idole préside aux arts, & c'est, dit la Légende Tunquinienne, un Chinois fameux, qui leur a fait connaître l'excellence des arts, & qui s'appellait Tien-su. Lorsqu'un enfant est destiné à quelque métier, on fait un sacrifice à Tien-su, pour l'engager à prendre l'apprentif sous sa protection, & à lui ouvrir l'esprit & le jugement. On implore aussi le secours de ce dieu, pour se décider dans les affaires embarrassantes. La troisième idole est appelée Buabin; elle préside aux édifices & aux maisons. Ce Buabin est réputé l'ancien possesseur de la maison, qui même après sa mort y conserve un droit, & c'est pour cela qu'on fait, au son du tambour, quelques cérémonies, pour l'inviter à venir résider sous un petit toit qu'on lui a préparé.

Une idole nommée Daolo, est le dieu tuteur des voyageurs: il en est d'autres pour les bourgs, pour les aldeas, & sur-tout un qui est imploré par ceux qui vont couper du bois dans les forêts.

C H A P I T R E I V.

*Prêtres, magiciens, & superstitions
du Tunquin.*

LES bonzes ou moines du Tunquin sont ordinairement deux enièmble auprès des petites pagodes, & jusqu'à trente proche des grandes; ils vivent en communauté sous la conduite d'un supérieur. Leur habit est simple, ils portent au cou une sorte de chapelet, composé de cent grains, & ne marchent jamais sans un bâton surmonté d'un petit oiseau de bois. Ces bonzes vivent exactement d'aumônes; ils quêtent avec modestie, & après avoir pris ce qui est nécessaire pour leur subsistance, ils distribuent ce qui leur reste aux pauvres & aux orphelins. Ces moines, depuis qu'ils ont été réformés par un certain Chinois, prient deux fois par jour, & plus solennellement le premier & le quinziesme de chaque lune. Dans la sixième lune de l'année ils célèbrent avec les paysans une fête en l'honneur du dieu Tham-no, qu'ils reconnaissent pour l'inventeur de l'agriculture; le mariage leur est permis, mais il faut alors qu'ils abandonnent leur couvent, sans cesser pour cela d'être consacrés au culte religieux: aux prières que chantent ces bonzes, ils joignent la cérémonie de brûler des parfums,

ET SUPERSTIT. DU TUNQUIN. 373
& d'allumer des bougies devant les idoles.
L'état les obligent à réparer les chemins &
sur-tout les ponts, & d'avoir soin que les
voyageurs trouvent des lieux de rafraîchisse-
mens sur les routes.

Thay-Bou.

On distingue les magiciens en plusieurs classes. Ceux qu'on appelle *Thay-bou*, sont particulièrement consultés sur les mariages, les maisons & la réussite des affaires. Rien ne se commence au Tunquin, rien ne se finit, sans avoir entendu l'arrêt du devin. Cet imposteur affecte la modestie & la gravité, & compose toujours son oracle sur les réponses que l'on fait à ses interrogations. Avant de prononcer, il ouvre un grand livre, où sont tracés de prétendus caractères magiques; il s'informe de l'âge du suppliant & jette alors les sorts: ces sorts sont trois pièces de cuivre, qui ne portent des lettres que d'un seul côté. Si ces pièces jetées en l'air, présentent le côté un, c'est un très-mauvais signe; si au contraire, elles offrent les lettres; c'est le présage le plus heureux. Les magiciens de cette classe sont tous aveugles de naissance, ou au moins par accidens, ce qui fait que tous ceux qui perdent la vue embrassent la profession de *Thay-bou*.

Thay-Bou-Toni.

La seconde secte est celle des *Thay-bou-*

374 PRÊTRES, MAGICIENS,
toni ; ce font proprement les médecins du
Tunquin. Ces soi-disans magiciens ont des
livres qu'ils consultent , & dans lesquels ils
prétendent trouver les causes ordinaires , ou
surnaturelles de toutes les maladies : mais
qu'on ne s'y méprenne pas , c'est selon eux
presque toujours le démon qui agit sur le
malade , & d'après les observations , il faut
nécessairement qu'il soit possédé de quelque
malin esprit. D'abord ils se font apporter les
meilleurs mets qu'on se donne bien de garde
de leur refuser , & lorsqu'ils ont bu & mangé ,
le conjurateur , habillé d'une manière bizarre ,
se met à danser autour du malade , tenant en
main une sonnette , & en prononçant des
paroles mystérieuses. Comme ces sortes de
gens ne sont appelés pour l'ordinaire qu'à
la dernière extrémité , pendant leurs céré-
monies , qui durent quelquefois plusieurs
jours , le malade ou meurt ou recouvre la
santé , & alors il leur est facile de bâtir leur
oracle. Il arrive qu'ayant avancé que le ma-
lade est possédé d'un mauvais esprit , comme
celui des eaux , celui d'un homme mort , &c.
ils se trouvent embarrassés pour le faire sortir
du corps dont ils prétendent qu'il s'est em-
paré : alors ils ordonnent des sacrifices pour
l'appaiser & si cela ne réussit pas , ils emploient
la force. Tous les parens , tous les amis
s'arment de bâtons , & investissent la maison
du malade pour en chasser le diable. Une
autre imagination , non moins ridicule , c'est
de prétendre renfermer l'esprit persécuteur

ET SUPERSTIT. DU TUNQUIN. 375

dans une bouteille d'eau. Le magicien laisse croire qu'il a sçu, par le moyen de ses livres, que le mauvais esprit de telle ou telle personne morte, tourmente le malade. Il fait des conjurations pour attirer cette ame nuisible; & après quelque tems, il annonce qu'il l'a enfin forcée de se réfugier dans une bouteille remplie d'eau, & qu'il la retiendra dans cette prison jusqu'à l'entière guérison de l'agonisant. S'il meurt, on trouve des raisons pour prouver qu'il ne devait pas vivre: s'il se rétablit, le devin casse la bouteille, & rend la liberté à cette ame mal-faisante.

Lorsqu'un habitant du Tunquin revient malade d'un voyage, on fait pour lui des espèces de sacrifices dans les carrefours. Les parens y portent la robe de l'infirmes, qu'ils suspendent à une haute perche; ensuite ils offrent au génie qui préside à ce carrefour sept petites boules de riz que le malade doit manger: le nombre des sept boules est fondé sur pareil nombre d'esprits viciaux qu'ils attribuent à l'homme.

Ces mêmes prétendus magiciens usent quelquefois de secrets naturels pour guérir les maladies. Ils tâtent le pouls, à la manière des Chinois: ils font peu d'usage de la saignée & les simples sont presque les seuls remèdes qu'ils employent pour guérir le pourpre: on les voit se servir singulièrement du feu: ils prennent la moelle d'un jonc qu'ils trempent dans l'huile & l'allument ensuite; puis ils appliquent cette moelle sur autant de

376 PRÊTRES, MAGICIENS,
marques de pourpre qu'il s'en rencontre sur
le corps du malade. Cette opération se fait
toujours pendant la nuit, & le feu consume
exactement le venin. La morsure d'un serpent
se guérit avec une pierre qui se trouve dans
la tête de ce reptile : cette pierre pompe le
venin & ne tombe de la playe qu'après en
avoir attiré à elle tout le poison. Si après cela
on la jette dans du lait, elle y dégorge tout le
venin ; & reprend sa première vertu.

C'est à ces mêmes magiciens ou médecins
qu'on a recours pour chasser les mauvais es-
prits d'une maison. Ils commencent par des
conjurations, dont la formule est expliquée
dans leurs livres : puis, après avoir appliqué
contre les murs des morceaux de papier jaune
sur lesquels sont peintes les figures les plus
extraordinaires & les plus horribles, ils se
mettent à danser, à crier de toutes leurs forces
& se flattent de causer tant d'épouvante au
démon, qu'il est obligé de s'enfuir. Ils ont
aussi des cérémonies pour consacrer une mai-
son neuve.

Thay-de-Lis.

Les *Thay-de-lis* composent la troisième
secte des magiciens : ceux-ci ne s'emploient
que pour tout ce qui est relatif aux enterre-
mens. Ce sont eux que l'on consulte sur le
choix des lieux favorables, & qui sont pro-
pres à déposer les corps des défunts ; objet de
la plus grande importance chez les *Tunqui-*
niens, ainsi qu'on le verra dans le chapitre

ET SUPERSTIT. DU TUNQUIN. 377
des funérailles. Les Thay-de-lis ne sont pas
les moins employés du pays.

Bacotes.

Ce sont aussi des imposteurs, mais d'une
espèce moins trompeuse, & plus vile que les
autres. Le bas peuple les consulte, & les paye
en proportion de ses facultés & de leur science.

Magiciennes.

L'art magique est en trop grande recom-
mandation au Tunquin, pour que les femmes
ne l'exercent pas. Il y a des magiciennes qui
passent pour avoir des communications avec
le diable, & pour connaître l'état des âmes
après la mort. Ces friponnes feignent de faire
des conjurations terribles, & lorsqu'elles ont
intimidé à un certain point les curieux, elles
savent tellement contrefaire leurs voix,
qu'elles leur persuadent que l'âme évoquée
parle & répond par leur organe.

Superstitions.

Dans le Tunquin, ainsi qu'à la Chine,
c'est un usage établi de ne point sortir de sa
maison le premier jour de l'année, & de
tenir ses portes fermées, dans la crainte de
voir ou de rencontrer quelque chose qui puisse
être de mauvais augure; comme un homme
contrefait, un autre qui éternue, une femme,

378 PRÊTRES, MAGICIENS, &c.

&c. Le second jour est proprement celui qui ouvre l'année, & durant lequel on rend des devoirs aux supérieurs, & l'on visite ses amis.

Les éclipses causent une mortelle frayeur aux Tunquiniens ; lorsqu'il en arrive une, le Chova fait mettre toutes ses troupes sous les armes, il ordonne de battre du tambour & de sonner toutes les cloches, afin, par ce bruit, de secourir l'astre éclipsé & de l'arracher des griffes du dragon qui cherche à le dévorer.

Vers le premier quartier de la seconde lune de chaque année, on cueille l'Aréka avec beaucoup de cérémonie : on en prend une noix, que l'on empoisonne, & que l'on donne à manger à un enfant, afin de se rendre l'année heureuse par le sacrifice de cette victime. Ce sont les voyageurs Ovington & Tavernier qui attestent la vérité de ce fait, que, pour l'honneur de l'humanité, on peut révoquer en doute.

Les Tunquiniens séparent le jour en deux parties égales, douze heures de jour & douze heures de nuit : chaque heure porte le nom d'un animal, ainsi que leurs mois, qui sont lunaires, & leurs douze années, qui composent leur cycle. Les pères & mères se gardent bien de donner à leurs enfans le nom de l'heure, du jour, du mois ou de l'année dans lesquels ils sont nés : cette heure, ou le nom de l'animal ; leur seroient funestes. Pendant le cours de leur vie, ils ne doivent

ET SUPERSTIT. DU TUNQUIN. 379
rien entreprendre lorsque ces époques re-
viennent ; le Cova & le Chova s'abstiennent
alors de donner audience , & ne sortent point
de leurs palais.

CHAPITRE V.

Mariages des Tunquiniens.

ON ne peut se marier dans le Tunquin sans le consentement de père & de mère, ou du plus proche parent qui en tient lieu. C'est à seize ans que, pour l'ordinaire, on marie les filles : mais dans les cérémonies qui s'observent pour unir les futurs époux, on n'en remarque aucune qui soit relative à la religion. Lorsqu'un jeune homme a jetté les yeux sur une fille pour en faire sa femme, il doit la demander au père en cérémonie, & accompagner la demande de quelques présents. Si la proposition est acceptée, on convient de la dot. Le futur mari envoie à la maison paternelle tout ce qu'il destine à l'usage de la prétendue, & le jour marqué pour consommer cette union, la fille, accompagnée de ses parens & de leurs amis, est portée avec sa dot, & tout ce qu'elle a reçu en présent, au logis de son mari, où la fête se termine par un festin. Le père Marini ajoute, qu'en entrant, la mariée se rend à la cuisine, & salue le foyer, & qu'ensuite elle se prosterne à terre,

380 MARIAGES DES TUNQUINIENS.

pour marquer sa soumission envers son époux.

La polygamie est permise au Tunquin, mais il faut observer que la femme, dont les parens sont les plus qualifiés, obtient toujours le premier rang, & porte seule le titre d'épouse.

La loi permet le divorce aux hommes, & n'a pas la même condescendance pour les femmes. Lorsqu'un mari veut répudier son épouse, il prend un des bâtons qui lui servent de fourchettes à ses repas, & un de ceux qui servent à sa femme. Il rompt ces bâtons, & chacun en garde précieusement la moitié dans un morceau d'étoffe de soie. Cette cérémonie préliminaire achevée, le mari donne à sa femme un billet signé de lui, & auquel il a apposé son sceau, par lequel il déclare qu'il renonce à tous ses droits sur elle, & qu'il lui rend la liberté, avec tout ce qu'elle lui a apporté. S'il y a des enfans, ils restent au mari, & la femme, munie de ce certificat, peut passer à d'autres noces, sans que sa répudiation puisse porter aucun préjudice à son honneur. Tant d'avantages accordés à la femme par la loi du divorce, rendent les séparations très-rares.

Un mari qui surprend sa femme en adultère, est libre de la tuer, elle & son amant ; mais il faut que les coupables périssent par ses mains. S'il remet les soins de sa vengeance à la justice, la femme est écrasée par un éléphant, & son complice périt par un autre supplice. Chez le peuple, la connoissance de ces sortes de crimes est réservée au juge, mais le

pla
me
fal
y c
ted

L
de
ne
» i
» c
» a
» c
» h
» P
» r
» t
» f
» v
» p
» n
» q
que
clu
le
l'ag

FUNÉRAILLES DU TUNQUIN. 381

plaignant doit constater le fait par des témoins.

Lorsqu'une femme est accouchée, elle va saluer le Génie qui préside au foyer, & doit y demeurer quarante jours à implorer sa protection.

CHAPITRE VI.

Funérailles du Tunquin.

LA crainte que les habitans du Tunquin ont de la mort, a produit dans leur esprit une foule d'idées superstitieuses, dont les lettrés même ne sont pas exempts. « Les enfans, disent-ils, dans le sein maternel, ne sont animés que par les esprits des enfans qui sont morts avant que d'être parvenus à la maturité de la raison, & les ames de tous les autres hommes deviennent autant de génies capables de faire du bien ou du mal; elles seraient toujours errantes, & sujettes à toutes sortes de besoins, si le secours de leurs familles ne les aidait à subsister, ou si, suivant leurs propres inclinations, elles ne se procuraient ce qui leur manque, par le mal qu'elles commettent, ou par le bien qu'elles exercent ». En tirant la conséquence de cette idée extravagante, ils concluent que la mort est le plus grand de tous les maux pour les personnes qui ont atteint l'âge de raison.

382 FUNÉRAILLES DU TUNQUIN.

Lorsqu'un Tunquinien expire, ses parens observent avec l'exacritude la plus scrupuleuse, si, à pareil jour ; à pareille heure, son père, ou quelqu'un de ses proches n'est pas venu au monde, ce qui serait du plus mauvais présage pour ses descendans. Une telle découverte suspend l'inhumation ; il faut recourir aux devins, & apprendre d'eux quel moment sera favorable à cette cérémonie : il se passe souvent trois années avant qu'on ait obtenu réponse, & pendant ce tems, le cercueil est placé sur quatre pieux, dans une chambre de la maison. Plus l'enterrement est retardé, & plus la dépense devient considérable ; il est d'obligation d'offrir au mort trois fois le jour toutes sortes d'alimens ; on doit continuellement entretenir au tour de lui quantité de flambeaux & de lampes, brûler de l'encens & des parfums, & sur-tout beaucoup de papiers dorés, représentant des éléphants, des chevaux, &c. Ce sont non seulement les enfans & la veuve qui se trouvent chargés de cette dépense ; mais les proches y doivent contribuer, ainsi qu'à celle qu'occasionne la pompe funèbre ; ajoutés à cela la fatigante suggestion de venir plusieurs fois le jour se prosterner devant le cercueil, & d'y renouveler chaque fois ses cris & ses lamentations.

Le choix d'un cercueil est de la plus grande importance dans ce pays, & les gens riches n'épargnent rien pour s'en procurer un superbe. Il ne doit point être fermé avec des

cl
en
co
es
fe
gr
d'
bo
un
pl
pr
lui
va
riz

mo
fils
fun
ma
les
un
che
fils.
de
lais
lève
con
reto
bou
que
être
est p
per

FUNÉRAILLES DU TUNQUIN. 383

cloux, ce serait une insulte faite au corps; on emploie pour le calfater un ciment d'une composition singulière. Un homme qui meurt est revêtu de sept de ses meilleurs habits, une femme doit en avoir neuf. Si le mort est de grande qualité, on lui met quelques pièces d'or, ou de la semence de perles dans la bouche, pour le garantir de l'indigence dans une nouvelle vie. Si c'est un homme du peuple, on lui remplit la bouche de choses moins précieuses, dans la persuasion, que ce qu'on lui sacrifie l'empêchera de tourmenter les vivans. Quelquefois on place un vase, plein de riz dans le cercueil.

Le jour destiné pour donner la sépulture au mort, on part de la maison en cérémonie. Les fils sont vêtus d'une étoffe grossière; ils portent sur leur tête un bonnet de paille, & à leurs mains un bâton, sur lequel ils s'appuient: les femmes & les filles sont enveloppées dans un large morceau de drap. Pendant la marche, la plus grande marque de respect que le fils aîné puisse donner à son père mort, c'est de se coucher à terre par intervalle, & de laisser passer le corps sur lui. Lorsqu'il se relève, il doit repousser le cercueil en arrière, comme s'il voulait par-là obliger le mort à retourner chez lui. C'est au bruit des tambours & des autres instrumens de musique que le convoi se rend au tombeau, où doit être déposé le corps, & qui pour l'ordinaire est placé dans quelque Aldéas, habité par des personnes de la même famille. Les gens ri-

384 FUNÉRAILLES DU TUNQUIN.

ches, & les seigneurs ont plusieurs cercueils l'un sur l'autre, ils sont portés sous de superbes dais, & escortés par des soldats.

Le plus grand des malheurs qui puisse tomber sur une famille, c'est qu'un parent soit privé de la sépulture.

Funérailles du Bova.

Quoique les détails dans lesquels sont entrés le père Tissannier & le voyageur Tavernier, au sujet des obsèques du Bova, soient contredits par Baron, nous ne croyons pas devoir nous dispenser d'en faire mention ; c'est au lecteur judicieux à y attacher le degré de croyance qu'il jugera convenable.

Aussi-tôt que le roi est mort, racontent ces historiens, on l'embaume, & on l'expose pendant soixante & cinq jours sur un lit de parade. Pendant ce tems il est servi, comme s'il était vivant, & la desserte de sa table est distribuée aux prêtres & aux pauvres. Le nouveau roi prend le deuil, ainsi que tout le royaume ; ce prince se fait couper les cheveux, & il porte un bonnet de paille. Toutes les cloches de la ville sonnent depuis le moment que le monarque est expiré, jusqu'à celui où son corps est mis dans la galère, qui doit le transporter à la sépulture royale. Tous les chemins par où passe la pompe funèbre, sont tendus d'une grosse toile teinte en violet. La marche est de seize jours. A chaque quart de lieue, on fait halte, & l'on trouve seule-
ment

FUNÉRAILLES DU TUNQUIN. 385

ment de distance en distance de petites hutes, où il y a de l'eau pour boire, & du feu pour allumer sa pipe. Suivons Tavernier, dans la description qu'il nous donne de cette marche.

« D'abord on voit deux huissiers de la porte
» de la chambre du roi, lesquels vont criant
» le nom du feu roi. Ils portent chacun uné
» manière de masse d'armes, dont la boule
» est pleine d'artifices. Douze officiers des ga-
» lères traînent le mausolée, où est écrit le
» nom de ce prince : après eux marche le
» grand écuyer à cheval ; il est suivi de deux
» pages. Ensuite paraissent douze chevaux de
» main, marchant deux à deux, tous à bride
» d'or, avec des houffes & des selles brodées,
» des franges d'or, &c. Douze éléphants vien-
» nent après ; quatre de ces éléphants sont
» montés chacun d'un homme qui tient un
» étendart ; quatre autres sont chargés de
» tours, qui portent des soldats, armés de
» mousquets & de lances. Les quatre derniers
» portent des cages, ou du moins quelque
» chose qui leur ressemble. Une de ces cages
» est garnie de glaces par le devant & les deux
» côtés ; l'autre est faite en jalousie, & cha-
» cune des deux autres a quatre goudrons.
» Ces éléphants sont ceux que le roi montait.
» On voit ensuite le mausolée où est le corps
» du roi. Ce chariot est traîné par huit cerfs,
» & chaque cerf mené par un capitaine des
» gardes du corps. Le nouveau roi, ses frè-
» res, les princes du sang suivent immédia-
» tement le chariot en longues robes blanches,

386 FUNÉRAILLES DU TUNQUIN.

» la tête couverte d'un bonnet de paille. Ces
 » princes & les princesses qui suivent sont en-
 » vironnés de quelques joueurs d'instrumens :
 » outre cela les princesses ont auprès d'elles
 » deux dames d'honneur. Ces princesses por-
 » tent à boire & à manger pour le défunt.
 » Ceux qui viennent après ces dames sont les
 » quatre gouverneurs des quatre principales
 » provinces du royaume. Ces gouverneurs
 » portent chacun sur l'épaule un bâton, d'où
 » pend un sac plein d'or, & de différens par-
 » fums. Ces sacs renferment les présens que
 » les quatre provinces font au prince mort.
 » Ils lui doivent servir pour les besoins de
 » l'autre vie. Les deux chariots à huit che-
 » vaux, que l'on voit à la suite des quatre
 » gouverneurs, portent des coffres pleins de
 » lingots d'or, de barres d'argent, d'habits,
 » d'étoffes d'or & de soie. Le défunt emporte
 » ces trésors avec lui ; enfin, une foule de
 » nobles, & d'officiers de tous rangs, les uns
 » à pied, les autres à cheval, fait la clôture
 » de cette pompe funèbre ».

Tout ce cortège ayant traversé la ville, on
 dépose le cercueil dans une galère, qui est
 suivie de quelques autres. Dans la première
 des galères de suite, sont les seigneurs qui
 doivent se faire enterrer avec le roi ; & dans
 la seconde, fermée par des jalousies, les da-
 mes destinées aussi à être enterrées. Les au-
 tres galères portent les trésors. Cette flotte
 remonte la rivière pendant quelques lieues,
 à travers des terres désertes & stériles. C'est

FUNÉRAILLES DU TUNQUIN. 387

dans l'endroit le plus caché de ce pays sauvage, que le corps du monarque est déposé; & le secret du lieu n'est confié qu'à six eunuques, qui font serment de ne le pas révéler.

Telle est en substance la pompeuse relation de nos voyageurs, qui semble plutôt tenir de l'imagination échauffée d'un romancier, qu'elle ne paraît tracée par la plume d'un historien véridique.

Le père Tiffannier fait suivre son récit par la description d'un service solennel pour l'ame du prince, dont il vit, dit-il, la cérémonie. Dans une vaste campagne on avoit élevé vingt-cinq corps-de-logis, très-bien peints, & couverts de riches étoffes de soie. Plus loin, sur des colonnes artistement travaillées & recouvertes d'or, s'élevait un magnifique palais orné de cent statues représentant des mandarins & des femmes, avec des tambours & des trompettes, quantité de galères & d'animaux peints. Derrière cet édifice on voyait un camp, composé de beaucoup de tentes & de baraques remplies de provisions de bouche, & de toutes sortes d'animaux vivans. Le prince régnant, accompagné de ses mandarins & des officiers de son armée, se rendit aux maisons peintes: il en choisit une, & l'acheta pour y loger l'ame de son père. Telle fut la cérémonie observée pour consommer ce singulier marché. Le Bova prit quelques pièces de cuivre; & feignant une grande tristesse, il visita les quatre coins du bâtiment, & demanda au-

388 FUNÉRAILLES DU TUNQUIN.

tant de fois , en gémissant , si on voulait le lui vendre. Des prêtres , cachés dans l'intérieur de la maison , répondirent en chantant : *La maison est trop belle pour la vendre à bon marché.* Le prince fit ses offres , qui parurent si généreuses aux bonzes , qu'ils lui abandonnèrent la maison. L'achat fait , on se rendit au palais dont il a été parlé , où l'on avait préparé un superbe festin , & où était déposée l'ame du feu Bova , c'est-à-dire , une statue ; au pied de laquelle était écrit le nom du mort. Elle fut portée solennellement dans sa nouvelle demeure , & placée sur un trône fort élevé ; & les bonzes terminèrent cette pompe funèbre par brûler l'ancien palais de l'ame , & tous les corps de logis peints & dorés. .

Le père Tissannier dit , que « les Tunquiens lettrés adorent les ames de ceux qui sont autrefois morts de faim ; que tous les premiers de chaque lune ils demandent du riz par aumône , & qu'après l'avoir fait cuire , ils le vont offrir à ces ames pour obtenir un esprit pur & subtil. » La raison qu'ils donnent pour justifier cette sorte de superstition , c'est que les gros mangeurs , pour l'ordinaire , sont peu propres aux études , & que les gens qui mangent peu acquièrent aisément *un esprit net & subtil.*

La grande marque du deuil est de se faire couper les cheveux jusqu'aux épaules ; de se couvrir d'habits blancs , ou couleur de cendre , & de porter un bonnet de paille. Pour un père & pour une mère , le deuil est

FUNÉRAILLES DU TUNQUIN. 389
réglé à trois ans , & le fils aîné doit y ajouter
trois mois. Pendant ce tems , tous les enfans
doivent se faire servir à manger dans la plus
grosnière vaisselle , se priver de liqueurs for-
tes & de mets délicats , coucher à terre sur
de simples nattes , & n'assister à aucunes
fêtes : ils ne peuvent se marier ; & s'ils man-
quent à l'une de ces loix , ils perdent la part
qui leur revient de la succession.

CHAPITRE VII.

Mœurs & usages des Tunquiniens.

L'HABITANT du Tunquin est naturelle-
ment d'une humeur inquiette & turbulente ;
la sévérité seule peut le contenir dans le de-
voir : l'envie & la malignité constituent son
caractère , & plein d'estime pour la terre qui
le nourrit , il traite de fables tout ce que les
étrangers lui racontent des autres pays. Il a
la mémoire heureuse , & assez de pénétration
pour faire de rapides progrès dans les scien-
ces ; mais il ne s'y attache , que parce que
sans elles , il ne pourrait parvenir , ni aux
charges civiles , ni aux emplois militaires.

Le Tunquinien est d'une taille médiocre ;
mais bien proportionnée , il est d'une consti-
tution assez faible , ce qu'on doit attribuer à
son intempérance , & à l'excès avec lequel il
se livre au sommeil. Il a le teint moins brun

que le Chinois, les cheveux noirs & longs, les dents blanches jusqu'à seize ou dix-sept ans, & qu'il noircit ensuite, & les ongles de la plus singulière longueur : ainsi qu'à la Chine, il porte une longue robe, & marche pieds nus, à l'exception des lettrés qui sont parvenus au degré de docteur.

Comme dans ce royaume on tient à grand honneur d'avoir une famille opulente & nombreuse, de-là est venu l'usage des adoptions, qui s'étend indifféremment aux deux sexes. L'enfant adopté, doit toutes sortes de services à son père d'adoption, & peut en exiger les marques de la protection la plus décidée. Si le père meurt, l'enfant adopté partage presqu'également sa succession avec les véritables enfans. Rien n'est si simple que la cérémonie de l'adoption. L'enfant fait pressentir par quelque ami le père de famille qu'il veut se choisir ; si sa proposition est acceptée, il va se présenter à lui avec deux flacons d'Arrack ; le père les reçoit, & le contrat est passé.

C'est aux Chinois que les peuples du Tounquin doivent cette civilité qui régné dans leurs sociétés ; mais elle est plus simple, & moins gênante qu'à Pékin. Ils ne font leurs visites que le matin, & à moins d'être invité, il ferait fort malhonnête de se présenter dans une maison vers l'heure du dîner. L'espace de tems qui se trouve entre la fin des affaires, & le moment de prendre son repas, est consacré au repos, comme une préparation nécessaire, & sans laquelle les alimens deviendraient nuisibles au corps.

DES TUNQUINIENS. 39

Les grands de l'état ne sortent jamais qu'ils ne soient montés sur des éléphans, ou dans de riches Palanquins, & accompagnés d'une nombreuse suite; ceux d'une condition inférieure vont à cheval, & leur cortége est au moins de dix personnes.

Lorsqu'un supérieur fait à son inférieur la politesse de lui rendre visite, il serait incivil de lui offrir des rafraîchissemens, à moins qu'expressément il n'en demande; dans les conversations, il faut éviter avec grand soin les sujets tristes. La gaieté doit être l'ame de tous les discours; c'est dans la crainte de s'attrister, qu'on ne visite presque jamais les malades, & qu'on n'osera avertir son parent de l'extrémité où il se trouve.

Les salles des grands seigneurs sont partagées en plusieurs alcoves, où chacun est assis sur des nattes, les jambes croisées. La hauteur des places fait la distinction des rangs. La cuisine des personnes opulentes est assez recherchée, mais elle est peu du goût des étrangers: le peuple vit communément de légumes, de riz, & de poisson salé: en général, il est gourmand; on ne le voit guères pris de boisson, tandis qu'à la cour, un fort buveur est un homme recommandable.

Les Tunquiniens ne connaissent de passe-tems que ceux du chant & de la danse. Dans les maisons des mandarins, il y a toujours des salles destinées à ces amusemens, & dans les Aldéas, on voit des *maisons de chant*, où les habitans s'assemblent les soirs, & sur-

392 MŒURS ET USAGES, &c.

tout les jours de fêtes. Ils ont peu de morceaux chantans, & la plupart célèbrent leurs rois & leurs généraux. Tous leurs instrumens de musique se réduisent à des trompettes, des tymbales de cuivre, des hautbois, des guitarrés, & plusieurs espèces de violons. Ce sont les femmes seules qui dansent, & au milieu de leurs pas, un bouffon se présente, & vient divertir la compagnie par ses bons mots & ses postures. Quelquefois une femme danse avec un bassin rempli de petites lampes, qu'elle porte sur sa tête, sans que tous ses mouvemens soient capables d'en faire répandre l'huile. Il y en a aussi qui dansent sur la corde.

La cour de Tunquin se divertit beaucoup à des combats de coqs : les seigneurs font ordinairement combattre les leurs contre ceux du prince, & parient de grosses sommes qu'ils perdent toujours, parce qu'il faut nécessairement que les coqs du monarque soient vainqueurs : cette manière de se rendre agréable à son maître, appauvrit le courtisan.



L
fo
re
rie
ni
mé
de

dan
des
che
l'ar
sem
en g
a la
près
frui
& d
cuel
du f
met
prié
mém
réfer

L
porte
ture

CHAPITRE VIII.

Productions & commerce du Tunquin.

LA situation du Tunquin, dont les terres sont basses, & coupées par différentes rivières, facilite extrêmement le commerce intérieur du royaume. Le pays ne produit ni bled, ni vin; mais on tire du riz une liqueur nommée arrack, qui ne le cède guères à l'eau-de-vie.

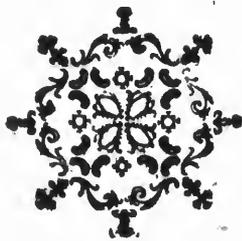
Entre les fruits qui se trouvent ici en abondance, & qui ne sont pas inférieurs à ceux des indes, on en distingue un nommé *Léchea*, & que les habitans appellent *Bejay*: l'arbre qui le porte est grand, ses feuilles ressemblent à celles du laurier. Son fruit croît en grappes sur les branches, & chaque grain a la forme d'un petit cœur, & est gros à peu près comme un œuf ordinaire de poule. Ce fruit est excellent au goût, agréable à la vue, & d'un rouge cramoisi dans sa maturité. On le cueille au mois d'avril, & alors les officiers du souverain vont marquer les arbres qui promettent le meilleur bejay, sans que les propriétaires osent s'en plaindre: ils doivent même veiller à la conservation de ces fruits, réservés pour la cour.

Le myte croît ici en abondance. Cet arbre porte le plus gros fruit du monde, que la nature fait sortir de son tronc, ses branches n'é-

394 PRODUCTIONS, &c.
tant pas assez fortes pour le porter; dans les autres parties de l'inde, on l'appelle *Zaca*.

Le principal commerce que les Tunquiens puissent faire avec l'étranger, consiste en soie crue & travaillée: les Hollandais & les Chinois achètent la soie crue, & la portent au Japon; & les Anglais & les Hollandais enlèvent celle qui est travaillée, c'est-à-dire, en fil. L'or vient de la Chine, & l'argent des Anglais, des Hollandais & des Chinois.

Le commerce intérieur du pays ne porte que sur les alimens & les étoffes propres pour les habillemens.



IL
les
Pég
voif
vant
per
loix
ces i
en a
vus
de l
n'est
véric
des
fort
à dor
au ne
& de
gnes
rakan
tes lu
à seiz
la vil

ROYAUME DE PÉGU.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique du royaume.

IL serait assez difficile d'établir exactement les bornes de ce royaume : les guerres que les Péguans ont sans cesse à soutenir contre leurs voisins, font changer leurs frontières, suivant les avantages qu'ils remportent, ou les pertes qu'ils essuient. On les a vu donner des loix à Siam, & rendre ce pays tributaire ; mais ces instans de gloire ont été de peu de durée ; en abandonnant leurs conquêtes, ils se sont vus forcés de céder des parties considérables de leurs domaines. L'intérieur de cet état n'est pas mieux connu, & peu de voyageurs véridiques y ont pénétré. Quoiqu'il en soit des divers changemens, occasionnés par le sort des armes, tous les auteurs se réunissent à donner au royaume de Pégu, pour bornes au nord, les pays de Brama, de Siammon, & de Calaminhâm : à l'occident, les montagnes de Pré, qui le séparent du royaume d'Arrakan, & le golphe de Bengale, dont les côtes lui appartiennent, depuis le Cap Nigraos, à seize degrés de latitude du nord, jusqu'à la ville de Tavay, à treize degrés : à l'orient,

396 DESCRIPTION, &c.

le pays de Laos ; au midi, le royaume de Siam. Une grande rivière, qui sort du lac de Chiamay, traverse le pays dans l'espace de quatre ou cinq cents milles, avant de se rendre à la mer. On la nomme le Pégu, du nom du royaume, quoique peut-être elle en porte un autre ; mais c'est une erreur assez commune à tous les voyageurs, d'appeller les grands fleuves du nom du pays qu'ils arrosent. Cette rivière a ses inondations périodiques, & ses débordemens s'étendent quelquefois jusqu'à trente lieues de ses bords. Le limon qu'elle laisse sur la terre, en rend les pâturages excellens, & produit d'abondantes moissons de riz, qui est la nourriture ordinaire des des habitans.

CHAPITRE II.

Religion des Péguans.

Ainsi que les Manichéens, les Péguans admettent deux principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal ; mais comme par son essence, l'auteur du bien ne peut jamais faire le mal, ils le laissent pour recourir dans leurs maladies, & dans leurs besoins à l'auteur du mal, auquel ils font des offrandes, afin de se le rendre favorable. C'est avec l'attention la plus scrupuleuse qu'ils s'acquittent des promesses qu'ils ont faites à cette affreuse divinité, aussi-tôt qu'ils se persuadent en avoir obtenu quelque bienfait. Un prêtre qui se dit

fin
pel
tieu
tion
fest
& d
hor
P
jour
mai
mai
de r
mau
afin
dant
repa
men
trent
chem
est se
ter,
Dans
toyer
l'anne
qu'il
pend
dent
laisser
tres al
A
guans
tiere
cessio

RELIGION DES PÉGUANS. 397

ministre, & confident de cet esprit, est appelé pour diriger les cérémonies superstitieuses qui doivent accompagner leurs actions de grace. La fête commence par un grand festin, qui est suivi de danses, de musique, & de ridicules contorsions, très-dignes de cet horrible culte.

Plusieurs Péguans, au commencement du jour, ont pour habitude de sortir de leurs maisons, avec une poignée de riz dans une main, & un flambeau dans l'autre. Ils crient de toutes leurs forces, qu'ils cherchent le mauvais esprit pour lui donner sa nourriture, afin qu'il daigne les laisser tranquilles pendant la journée. D'autres commencent leurs repas par jeter derrière eux quelques alimens, dans la même intention. S'ils rencontrent par hazard un homme masqué dans leur chemin, ils le prennent pour le diable, qui est sorti de l'enfer, à dessein de les tourmenter, & fuyent avec la plus grande agitation. Dans la ville de Taray, on dit que les citoyens abandonnent pendant trois mois de l'année leurs maisons au malin esprit, afin qu'il leur permette d'en jouir paisiblement pendant les autres neuf mois. Lorsqu'ils cèdent leur demeure au diable, ils ont soin d'y laisser une abondante provision de riz, & d'autres alimens pour sa nourriture des trois mois.

A cette doctrine du manichéisme, les Péguans ajoutent des dogmes qui paraissent entièrement la détruire : ils admettent une succession éternelle de mondes sans création, &

398 RELIGION DES PÉGUANS.

une multiplicité de dieux pour les gouverner. » Ce monde qui existe, disent-ils, est » sous le gouvernement de cinq dieux diffé- » rens, dont quatre sont déjà passés : il y a » environ deux mille deux cents & quelques » années que le quatrième dieu est mort ; & » le cinquième ne tardera pas à mourir. Après » sa mort, le monde sera détruit par le feu, » & de ses cendres, il en renaîtra un autre » comme un nouveau phœnix ». Telle est leur erreur sur la formation de l'univers, qu'il a eu quatre créations, & que pour punir l'impunité, & les autres crimes des hommes, il a déjà été détruit quatre fois par le feu, par l'eau, par le vent, & par les tremblemens de terre ; que chaque âge a eu son esprit tutélaire ; mais que cet esprit n'était ni tout-puissant, ni éternel, ni immortel : ils ajoutent qu'il y aura une révolution générale de l'univers, par laquelle il retournera un jour dans son premier cahos, & qu'ensuite il se rétablira dans le même état où nous le voyons.

Le dogme de la métempycofe est un des points importans de la religion du Pégu. Ces idolâtres déifient certains personnages qui ont gardé une conduite pure, & irréprochable dans les différens corps, où ils supposent que leurs ames ont passées. Ils ont aussi une grande vénération pour le singe & pour le crocodile. Le singe, selon eux, est une espèce d'hommes sauvages, & quelqu'uns même s'imaginent que ce sont de vrais hommes, que la divinité a réduit dans cet état, par rapport à

le
re
éte
po
l'e
&
s'in
C
qui
ble
der
aut
gen
pui
zélé
les
ils f
lon
faci
ce f
faire
dest
L
les.
rinag
douz
prin
de p
la rei
rierie
plus
La
se cél

RELIGION DES PÉGUANS. 399

leur méchanceté. A l'égard du crocodile, ils regardent comme l'assurance d'une félicité éternelle, le bonheur d'en être dévoré. On pourrait mettre au rang de leurs superstitions, l'espèce de culte qu'ils rendent aux éléphants, & sur-tout à l'éléphant blanc. Le roi de Pégu s'intitule, roi des éléphants blancs.

Quoiqu'il en soit de ces différentes idées qui forment la religion des Péguans, il semble que ce n'est qu'au malin esprit qu'ils rendent un culte solennel : ils lui dressent des autels, ils les ornent de fleurs, ils les chargent d'offrandes : la certitude qu'ils ont de sa puissance & de sa méchanceté, en font de zélés adoreurs qui ne cessent de chercher les moyens de se le rendre favorable. Au reste, ils sont persuadés que pourvu qu'on vive selon leurs principes moralement bien, on peut facilement se sauver dans quelque religion que ce soit, & on ne les voit jamais chercher à faire des prosélites. Le lundi est le jour qu'ils destinent principalement à la prière.

Les Péguans ont plusieurs fêtes solennelles. Celle qu'on nomme Giachie est un pèlerinage que le roi & toute sa cour font à douze lieues de la capitale : tout ce que le prince & ses courtisans ont de plus riche & de plus somptueux paraît ce jour-là : le roi & la reine sont dans un char tout brillant de pierres, & le peuple, à l'envi, se pare de ses plus précieux joyaux.

La seconde fête, nommée Gatena Giaino, se célèbre dans la capitale ; elle consiste à for-

400 RELIGION DES PÉGUANS.

mer de hautes pyramides, & à les orner de bougies qu'on allume pendant la nuit, pour éclairer les dévots qui vont prier la grande idole: Les portes de la ville doivent alors rester ouvertes, parce que, disent les Péguans, l'accès des dieux doit être libre à tout le monde, & que l'on doit éclairer ceux qui s'empres sent de venir les prier dans leurs temples; mais, ont-ils soin d'ajouter, il ne faut pas qu'ils y viennent les mains vuides.

La troisième fête est un pèlerinage que le roi, la reine, & ses enfans font à une idole particulière; ils y vont dans des chars magnifiques, mais le peuple n'y prend part que comme spectateur.

La quatrième fête est celle de l'eau; on l'appelle *Daiche*. Elle consiste à se jeter réciproquement de l'eau: le roi & la reine ne dédaignent pas de se mêler dans la foule du peuple, & de prendre avec lui le singulier divertissement de se mouiller, & de mouiller les autres.

La cinquième fête est une course de barques sur la rivière: le roi s'y trouve avec sa cour. Le premier prix accordé à celui qui touche le but de sa rame, est une petite statue d'or; le second est une statue d'argent. Tous ceux qui ont disputé de vitesse avec les vainqueurs, sont exposés aux piquantes railleries du peuple. Cette dernière fête tire son origine de Siam, dont les Péguans ont adopté beaucoup d'usages.

CHAPITRE III.

C
adr
lap
une
leur
les
le v
men
& l'
tière
des t
sur u
rête
l'exp
en p
nonc
donn
jours
on le
hors
de pl
pieds
bres,
Les
fois le
ne leu
Ton

CHAPITRE III.

Prêtres ou Talapoins du Pégu.

CE n'est qu'à vingt ans, ou environ, qu'on admet les jeunes gens dans l'ordre des Talapoins : jusqu'à ce tems, ils sont élevés dans une espèce de séminaire. Lorsque le tems de leur profession approche, le chef du couvent les examine sur les trois points qui constituent le véritable Talapoin ; savoir, le renoncement au monde, l'abnégation des plaisirs, & l'oubli des femmes. Si le novice paraît entièrement résigné, on le promène au bruit des tambours, & au son de divers instrumens, sur un cheval richement enharnaché ; on l'arrête dans tous les carrefours de la ville, pour l'exposer à la vénération du peuple, & c'est en présence de cette multitude, qu'il prononce ses adieux au monde, dont il abandonne la pompe & les agrémens : quelques jours après avoir endossé l'habit de l'ordre, on le conduit avec cérémonie dans une maison hors de la ville : c'est un couvent composé de plusieurs cellules, élevées à sept ou huit pieds de terre, proche de grandes allées d'arbres, & quelquefois au milieu des bois.

Les Talapoins ne doivent manger qu'une fois le jour. Quoiqu'ils vivent d'aumône, il ne leur est pas permis de rien demander. Au

402 PRÊTRES OU TALAPOINS, &c.
renouvellement de la lune, le peuple envoie
au temple; qui avoisine leur retraite, une
provision de riz & de fruits qu'ils partagent
entr'eux. Leur premier vêtement est de cou-
leur brune, avec un autre par-dessus de toile
jaune, qui fait plusieurs tours sur les épaules,
le tout attaché avec une ceinture assez large,
à laquelle pend une callebasse: ils ont la tête
nue & rasée, ainsi que la barbe: les pieds &
le bras droit aussi nud; mais, comme aux Ta-
lapoins Siamois, il leur est permis de porter
un parasol pour se garantir du soleil & du
mauvais tems.

Ces Talapoins sont en grande vénération
chez les Péguans, qui recherchent avec em-
pressément quelques gouttes de l'eau, dont ils
se sont lavés les pieds un certain jour de l'an-
née. On les voit tous les lundis dans les rues
frapper vivement sur des bassins de fer blanc,
pour assembler le peuple, & l'inviter à se
rendre au sermon. Leurs discours roulent sur
des points de morale, & jamais sur les dog-
mes. Cette morale enseigne qu'il faut s'ab-
stenir du meurtre, du larcin, de la fornica-
tion, de l'adultère, & ne jamais faire à au-
trui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous
fit. Ils disent que celui qui dérobe dans ce
monde, sera dans l'autre l'esclave de celui
qu'il aura dérobé dans celui-ci. (Ils recon-
naissent donc des peines & des récompenses
dans l'autre vie.)



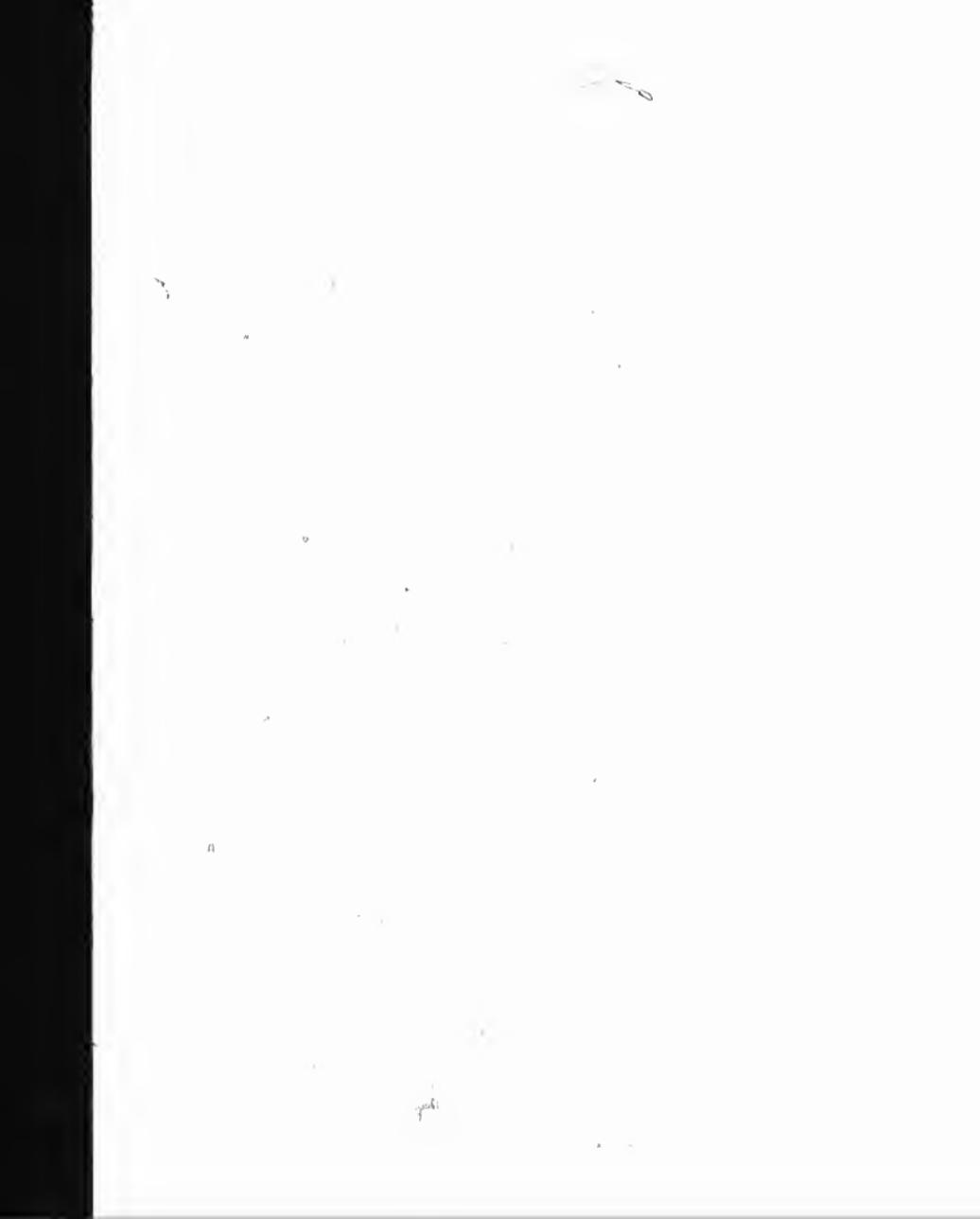
L
cor
tres
sem
tou
pre
cein
qu'e
que
voya
coul
cet u
nait
hom
défo
natio
plus
Po
nous
trodu
nes g
donn
peine
qui d
à rec

CHAPITRE IV.

Mariage des Péguans.

LES mœurs des Péguans sont encore plus corrompues que celles de la plupart des autres peuples de l'Inde. Les femmes du Pégu semblent avoir renoncé à toute modestie, à toute pudeur ! elles se montrent en public presque nues ; leur unique vêtement est une ceinture d'une étoffe légère & transparente, qu'elles attachent avec tant de négligence, que souvent rien n'est dérobé à la vue. Un voyageur (*Sheldon*) parut scandalisé de cette coutume indécente : elles lui répondirent que cet usage était ancien dans leur pays, & venait d'une reine, qui, pour empêcher que les hommes ne tombassent dans de plus grands désordres, avait ordonné aux femmes de la nation de paraître devant eux dans l'état le plus capable d'irriter leurs desirs.

Pour arrêter le cours des désordres dont nous venons de parler, les Péguans ont introduit l'usage de peindre en bleu leurs jeunes garçons : cette couleur véritablement leur donne un air horrible ; mais ce qu'on aura peine à s'imaginer, c'est qu'une sonnette, qui devrait être tout ensemble & douloureuse à recevoir & honteuse à porter, passe dans



404 MARIAGE DES PÉGUANS,

ce royaume pour un ornement, & est devenue une marque de considération, lorsque le roi daigne ôter la sienne, & la donner à un de ses sujets.

Les Péguans ne font point de difficultés d'offrir leur fille aux étrangers, & de la leur céder pour un tems dont on convient, & moyennant une certaine somme: après quoi elle rentre dans le sein de sa famille. Il y a plus, si la fille se marie, & qu'il arrive que son premier amant revienne dans le pays, il est en droit de la redemander au mari, qui la lui cède pendant son séjour, & la reprend après son départ.

Un Péguan est obligé d'acheter sa femme, & de payer sa dot à ses parens. Si, après quelques mois de jouissance, il n'en est pas satisfait, la voie du divorce lui est ouverte, & il peut s'en débarrasser, mais il n'est pas en droit de redemander l'argent qu'il a donné. Les femmes jouissent aussi de la liberté de quitter leurs maris, & pour lors on est tenu de leur restituer la dot.

Le roi n'épouse ordinairement qu'une seule femme, mais il a grand nombre de concubines. Il est héritier de ses sujets qui meurent sans enfans, & prend un tiers des biens de la succession des pères qui en laissent après eux. Au reste, on ne parle jamais au monarque du Pégu, qu'en faisant de profondes inclinations, & en portant à chaque parole ses mains au-dessus de sa tête. Si l'on veut lui demander quelque grace, il faut se prosterner trois fois à genou, baiser la terre, & sans parler, tenir

fo
ac
ac
la
&

L
par
l'on
on é
un f
l'on
entr
rant
préc
au c
conf
que
citen
Cett
on ra
du la
dans
telle
la po
l'on c
gulari

MARIAGE DES PÉGUANS. 405

son présent sur sa tête. Lorsqu'il le roi daigne accorder la grace demandée, il le prouve en acceptant le présent. Ce n'est jamais que par la bouche d'un tiers qu'il déclare sa volonté, & sa garde est toujours prosternée devant lui.

CHAPITRE V.

Funérailles des Péguans.

LORSQUE le roi de Pégu est mort, on prépare promptement deux grandes barques que l'on attache ensemble, & au milieu desquelles on élève une espèce de théâtre, recouvert par un superbe toit d'oré; c'est sur ce théâtre que l'on place le corps du défunt. & dessous l'on entretient un feu continuel de bois odoriférant, de benjoin, de storax & autres drogues précieuses. Les barques restent abandonnées au courant de l'eau, jusqu'à ce que le feu ait consumé toutes les chairs du cadavre, tandis que les Talapoins, dans d'autres barques, récitent des prières & chantent différens versets. Cette cérémonie faite & les chairs consumées, on ramasse les cendres, elles sont pâtries avec du lait, formées en une seule masse & jettées dans la mer, près de l'embouchure d'un fleuve; telle est la description qu'on nous donne de la pompe funèbre d'un roi Péguan, sans que l'on daigne nous rendre raison de cette singularité. Les os sont scrupuleusement rassem-

406 FUNÉRAILLES DES PÉGUANS.

blés, & on les enterre dans une chapelle bâtie exprès à l'honneur du défunt.

Le commun des Péguans porte ses morts, en raze campagne, sur un brancard, surmonté d'un dôme en forme de tour. Ce brancard est couvert de cannes proprement dorées, & il est porté ordinairement par seize hommes; toute la famille, les amis & les voisins suivent deux à deux. Le corps est placé sur le bûcher qui a été préparé; on y met le feu en présence de quelques Talapoins, que l'on renvoie ensuite avec une légère rétribution. On retourne au logis mortuaire, où la veuve ou les parens régaler la compagnie pendant deux jours, après lesquels toutes les femmes retournent au bûcher pour y rassembler & enterrer les os que le feu n'a pu consumer.

Le grand deuil de ces peuples, tant hommes que femmes, consiste à se faire raser la tête; mais comme les Péguans estiment beaucoup leur chevelure, ce n'est qu'en l'honneur des personnes qui leur sont extrêmement chères, qu'ils donnent cette marque d'affliction.



L
pro
pri
reg
trifi
obl
exp
le d
I
loi
mai
qu'i
barb
déb
qu'u
de v
rait
crua
men
état
natu
P
mis
priso

CHAPITRE VI.

Loi des Péguans contre les débiteurs.

LORSQU'UN débiteur n'a pas satisfait à sa promesse, le créancier commence par le retenir prisonnier dans sa maison : si cet arrêt, qu'on regarde au Pégu comme la plus grande félicité qu'il soit possible de recevoir, ne peut obliger le débiteur à s'acquitter sur le champ, le créancier envoie chercher sa femme & ses enfans, les fait lier à sa porte, où ils sont exposés aux ardeurs du soleil jusqu'à ce que le débiteur ait payé sa dette.

Il y a sans doute de l'inhumanité dans cette loi, sur-tout à l'égard d'un débiteur insolvable ; mais vraisemblablement le législateur a pensé qu'il ne se trouverait pas de créancier assez barbare pour exiger impitoyablement ce qu'un débiteur ne pourrait moralement lui payer ; & qu'un débiteur, ému de compassion à la vue de victimes qui doivent lui être chères, n'aurait jamais la barbarie de les exposer à la cruauté d'un créancier, pour éviter le paiement d'une dette légitime, & qu'il serait en état d'acquiescer ; c'est faire plus d'honneur à la nature humaine, que souvent elle n'en mérite.

Par une loi des douzes tables, il était permis à un Romain de retenir un créancier en prison chez soi.

CHAPITRE VII.

Pierres précieuses du Pégu.

LES pierres précieuses qui se trouvent assez abondamment dans les montagnes du Pégu, font une grande partie des richesses du royaume. Tels sont les rubis, les topases, les saphirs, le améthistes, &c. que l'on y trouve sous le nom général de rubis, & qui ne sont distingués que par la couleur. On appelle rubis bleu, un saphir; rubis violet une améthiste: rubis jaune, une topase.

Le vrai rubis est une pierre transparente, d'un rouge éclatant & qui dans ses extrémités, ou près de sa surface, a quelque chose de violet de l'améthiste. On en distingue quatre sortes, le rubis, le rubacel, le balais & le spinel. Le premier est le plus estimé; sa forme est ordinairement ronde ou ovale, & il ne s'en trouve que rarement qui ayent des angles. Sa valeur augmente à proportion de son poids, qui se nomme *ratis*, & qui est de trois grains & demi, ou de sept huitièmes de carat. Un rubis qui ne pèse qu'un ratis, se vend à Pégu vingt pagodes; celui de deux, quatre-vingt pagodes; celui de trois, cent quatre-vingt-cinq; celui de quatre, quatre cents cinquante; celui cinq, cinq cents vingt-cinq; celui de six & demi, neuf cents vingt. Lorsque le rubis passe ce poids & qu'il est sans défaut, il n'a plus de prix fixe.

L
d'
roy
le P
Ar
mun
hau
& d
un c
ne p
mille
aprè
oblig
gran
fiour
Ces
rakan
de B
capit
me. C
est di

ROYAUME D'ARRAKAN.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique du royaume d'Arrakan.

LE royaume qui porte le nom d'Arrakan, ou d'Orrakan, est borné au nord-ouest par le royaume de Bengale, au sud & à l'orient par le Pégou, & au nord par le royaume d'Avan. Arrakan est la capitale du pays, & lui a communiqué son nom. Une chaîne de montagnes hautes & escarpées, lui sert de fortifications & de remparts naturels, auxquels on a joint un château si fort, qu'un certain roi de Brahma ne put l'emporter avec une armée de trois cents mille hommes, & quarante mille éléphants, après un siège long & meurtrier, qu'il fut obligé de lever honteusement. Une rivière assez grande traverse la ville, & se divise en plusieurs canaux pour la commodité des habitans. Ces différens bras se réunissent assez près d'Arrakan, & vont porter leurs eaux dans le golphe de Bengale, à environ cinquante milles de la capitale. On connaît peu l'intérieur du royaume. Ce qu'on en fait de plus positif, c'est qu'il est divisé en douze gouvernemens, qui sont

410 - RELIGION D'ARRAKAN.

confiés à des espèces de vice-rois, auxquels le roi d'Arrakan met une couronne sur la tête, & leur confère le titre de roi, lorsqu'il les envoie exercer son autorité dans ces douze provinces.

CHAPITRE II.

Religion d'Arrakan.

ON nous explique moins les dogmes de la religion des peuples d'Arrakan, qu'on ne s'attache à nous décrire les superstitions qui l'accompagnent; & c'est un reproche qu'on est en droit de faire à la plus grande partie des voyageurs, & dans cette occasion-ci, sur-tout à Ovington.

Les Arrakanois suivent le dogme de la métémpsychose: ils ont dans leurs pagodes une si grande quantité de statues de leurs dieux, qu'il est possible d'en compter jusqu'à vingt mille dans une seule. La divinité qui semble supérieure aux autres, s'appelle Quiay-Pora: on célèbre chaque année une fête solennelle en son honneur. Elle est conduite processionnellement par toute la ville, suivie de quatre-vingt-dix prêtres vêtus de satin jaune. Une multitude de dévôts se précipitent à terre sur son passage, afin d'obtenir le bonheur d'être brisés par les roues du chariot qui porte cette idole: d'autres s'accrochent volontairement à des pointes de fer dont le chariot est hérissé, & le sang qui coule de leurs plaies sert à arroser la

RELIGION D'ARRAKAN. 411

divinité. Plusieurs, mais moins courageux sans doute, se contentent de recevoir ce sang, qui a la vertu d'effacer tous les péchés commis. Au reste, les pointes qui ont servi à déchirer ces martyrs de la superstition, sont précieusement conservées par les prêtres, qui les placent dans les temples comme des reliques qui méritent la plus grande vénération. Ce dieu Quaiy-Pora est sur-tout adoré sur la montagne Pora, où l'on voit sa statue posée sur une espèce de piédestal, les jambes croisées ; & dans l'isle de Munay, où il a un temple fameux nommé la pagode du dieu des âmes du soleil. On le révère aussi sous le nom du dieu des affligés de la terre, dans la même isle, fameuse d'ailleurs par la quantité & la richesse de ses pagodes, & sur-tout parce qu'elle est la résidence des prêtres, ou raulins, dont tout à l'heure nous allons parler. Un des temples est consacré au dieu des quatre vents.

Peu contens de cette innombrable multitude d'idoles que les Arrakanois honorent dans leurs temples ; ils en ont de domestiques, auxquels ils offrent journellement une partie des mets qui doivent être présentés sur leurs tables. C'est par elles qu'ils jurent, à elles qu'ils sont entièrement dévoués ; & pour le prouver, ils ont grand soin de se faire imprimer une certaine marque avec un fer rouge sur les bras, ou sur les épaules.

Les temples sont assez vastes ; ils s'élèvent en forme de pyramides ou de clochers, dont la hauteur est ordinairement proportionnée aux

212 RELIGION D'ARRAKAN.

facultés & à la dévotion des fondateurs. On ne doit pas laisser dans l'oubli une superstition assez singulière de ces peuples : pendant l'hiver ils couvrent soigneusement toutes les idoles qui sont dans les temples, dans la crainte qu'elles n'éprouvent du froid, & ils sont persuadés que leurs dieux les recompenseront de cette bonne œuvre dans l'autre monde. Ajoutons à cela qu'ils croient que chaque chose, si vile qu'elle soit, a son génie particulier, qui, ayant une sorte de puissance quelconque, mérite par cette raison une sorte de culte.

CHAPITRE III.

Raulins ou prêtres des Arrakanois.

LE chef des raulins est le suprême pontife de la religion : il ne se fait aucun changement dans le culte sans son autorité ; c'est lui qui commande aux autres prêtres, & qui accorde l'apothéose à ceux qu'il juge l'avoir mérité pendant leur vie.

Ces raulins sont divisés en trois ordres, distingués par différens noms, mais tous rasés & vêtus de jaune. Ceux qu'on nomme pangrins portent une sorte de mitre, dont la pointe recourbée retombe sur le derrière de la tête : cet ordre fait vœu de continence, & celui d'entr'eux qui le transgresse est puni, & rentre dans la classe des laïcs. Le second ordre ressemble assez aux religieux des autres nations

ido
ent
Le
her
l'éd
L
Si-
son
souf
mot
n'a
on
c'est
aute
Calo
de v
culté
buée
quatr
moin
recou
ver
pour
les pr
» une
» tap
» un
» qué
» s'af
» jour
» de
» plus
» gag

RAULINS OU PRÊTRES, &c. 413

idolâtres : ils vivent dans des communautés entretenues par le roi , ou par des seigneurs. Le troisième ordre se rapproche assez de nos hermites , & c'est à ceux-ci que l'on confie l'éducation des jeunes gens.

Les raulins sont les médecins de la nation. Si-tôt que quelqu'un est malade dans une maison , on les fait appeler : ils arrivent , & soufflent d'abord sur le moribond , & marmottent quelques prières. Si cette cérémonie n'a aucun effet , ce qui est presque toujours , on a recours à un sacrifice au Chaor-baos , c'est-à-dire , au dieu des quatre vents , sans doute auteur de la maladie. Ce sacrifice , appelé Calonço , consiste à immoler plusieurs pièces de volailles , ou animaux gras , suivant les facultés de la famille , dont la chair est distribuée aux raulins. Cet acte de religion se répète quatre fois en l'honneur des quatre vents ; à moins que , pendant ce tems , le malade ne recouvre la santé : mais s'il continue à se trouver plus mal , on vient au dernier remède , pour la description duquel nous emprunterons les propres termes d'Ovington. « On prépare » une chambre , dit-il , qu'on orne de riches » tapis , & à l'extrémité de laquelle on dresse » un autel avec une idole-dessus. Le jour mar- » qué , les prêtres & les parens du malade » s'assemblent : on les y régale pendant huit » jours de suite , & on leur y donne le plaisir » de toutes sortes de musique. Ce qu'il y a de » plus ridicule , c'est que la personne qui s'en- » gage à s'acquiescer de cette cérémonie , s'o-

414 RAULINS OU PRÊTRES, &c.

» blige de danser tant qu'elle peut se soutenir
» sur ses jambes. Quand elles commencent à
» lui manquer, elle se tient à une corde qui
» pend au plancher à cet effet, & continue de
» danser jusqu'à ce qu'elle soit entièrement
» épuisée, & tombe à terre comme morte.
» Alors la musique redouble, & chacun envie
» son bonheur, parce qu'on suppose que pen-
» dant son évanouissement, elle converse avec
» l'idole. Cet exercice se recommence tant
» que le festin dure : mais si la foiblesse de la
» personne ne lui permet pas de le faire si
» longtems, le plus proche parent est obligé
» de prendre sa place. Si, après cette céré-
» monie, le malade vient à guérir, on le porte
» aux pagodes, & on l'oint d'huile & de par-
» fums depuis les pieds jusqu'à la tête. Mais
» si, malgré tout cela, le malade meurt, le
» raulin ne manque pas de dire que tous ces
» sacrifices & cérémonies ont été agréables
» aux dieux, & que s'ils n'ont pas accordé au
» mort une plus longue vie, c'est par un effet
» de leur bonté, & pour le récompenser dans
» l'autre monde. »



C
de
des
d'a
dan
mar
cub
pro
resp
moi
du
leur
dui
end
exp
leur
font
l'au
l'od
que
ont
aux
être

CHAPITRE IV.

Mariage des Arrakanois.

ON a peu de renseignemens sur les mariages de ce peuple ; il semble même, par le silence des voyageurs, qu'ils ne sont accompagnés d'aucune cérémonie : tout ce qu'on trouve dans les relations concerne seulement la manière dont le roi fait choix de ses concubines. Chaque année les gouverneurs de province choisissent dans leurs départemens respectifs, douze filles, nées avant les douze mois révolus, & les fait élever aux dépens du prince, jusqu'à ce qu'elles aient atteint leur douzième année. Alors elles sont conduites à la cour, ou aussi-tôt on leur fait endosser une robe de coton, & elles sont exposées à l'ardeur du soleil, jusqu'à ce que leurs robes soient percées de sueur. Ces robes sont présentées au roi, qui les sent l'une après l'autre, & retient pour lui les filles dont l'odeur ne lui semble pas désagréable ; persuadé que c'est une preuve non-équivoque qu'elles ont le corps sain : les autres filles sont distribués aux grands seigneurs. Cet usage pourrait bien être venu de la Chine.



 CHAPITRE V.
Funérailles des Arrakanois.

SITÔT qu'un Arrakanois est mort, on place le corps dans le milieu de la maison & tandis que les raulins, qui ont été appelés, tournent autour de lui, les domestiques font le guet, & battent fortement sur de grands bassins de cuivre, pour éloigner par ce bruit le mauvais esprit, qui apparait souvent sous la figure d'un chat noir, & qui, si malheureusement il passait sur le mort, obligerait son ame de revenir sur la terre, privée du bonheur, dont elle doit jouir dans l'autre monde. Avant d'enlever le corps, on invite certains prêtres à venir assister au festin mortuaire; si leurs occupations ne leur permettent pas d'y venir, on en tire le plus mauvais augure pour l'ame du défunt, qui est sans doute condamnée à demeurer dans la maison de fumée; c'est ainsi qu'ils appellent l'enfer. Après ces cérémonies, le corps est porté en pleine campagne & déposé sur un bucher, où les raulins mettent le feu, en présence de tous les parens, habillés de blanc, qui est la couleur du deuil, avec une espèce de ruban noir autour de la tête.

Lorsque le pontife des raulins meurt, les marchés cessent, les portes & les fenêtres des maisons sont fermées, & aucun habitant n'ose sortir

for
 aux
 y a
 con
 ave
 lins
 rou
 répu
 à la
 de
 pres
 de l
 flam
 Fer
 rem
 se Y
 d'été
 est p
 & d
 hom
 qu'C
 parle
 C
 seme
 méte
 orne
 anim
 leurs
 d'eux
 trou
 qu'on
 pour
 comm
 To

DES ARRAKANOIS. 417

fortir dans les rues : on ne permet pas même aux animaux de s'y promener. Tout ce qu'il y a de dévots s'assemble dans les pagodes. Le corps du défunt est exposé publiquement & avec beaucoup de somptuosité : tous les raulins, dont le nombre est prodigieux, l'entourent en poussant des gémissemens, auxquels répondent ceux du peuple. Le cercueil, porté à la campagne au milieu de cette affluence de monde, est escorté par cinq à six cents enfans presque nuds, & couchés sous des faisceaux de bois, est placé sur un bûcher qui s'enflamme aussi-tôt qu'on en croit le voyageur Ferdinand-Mendez Pinto : pendant cet enterrement on chante certaines litanies, on encense le corps, & les prêtres portent une espèce d'étolle violette ; mais sans lui faire tort, il est permis de révoquer ces choses en doute, & de ne point faire mention de six gentilshommes qui s'immolent sur le bûcher, puisqu'Ovington ni aucun autre auteur n'en parlent.

Comme les Arrakanois suivent scrupuleusement tout ce qui a trait au dogme de la métempfycofe, il n'est pas étonnant qu'ils ornent leurs cercueils des figures de tous les animaux qu'ils aiment, dans l'espérance que leurs ames passeront dans le corps de l'un d'eux ; mais ce qui est singulier, c'est qu'il s'en trouve plusieurs ; qui par humilité ordonnent qu'on ne peigne sur les leurs, que des bêtes pour lesquelles ils ont une aversion naturelle, comme des rats & des grenouilles. C'est pour-

fer loin la mortification, que de fouhaiter de l'étendre au-delà de cette vie.

CHAPITRE VI.

Richesses du roi, & quelques usages du peuple.

LE roi d'Arrakan est sans contredit un des plus puissans monarques de l'orient. Il prend des titres fastueux : on l'appelle « Paxda ou » empereur d'Arrakan, possesseur de l'éléphant blanc & des deux pendans d'oreilles, & en vertu de cette possession, héritier légitime de Pégu & de Brahma, seigneur des douze provinces de Bengale, & des douze rois qui mettent leurs têtes sous la plante de ses pieds. » Le roi fait sa résidence ordinaire dans le palais d'Arrakan, dont la beauté ne répond pas à la richesse. Il est entièrement de bois, soutenu par de hauts & lourds piliers totalement recouverts de lames d'or ; les bois les plus précieux de l'inde ornent ses appartemens. Une salle immense, placée au milieu du palais, est appelée, à juste titre, la salle d'or, puisqu'elle en est revêtue dans toute son étendue : on y voit un trône d'or massif, auquel pendent cent lingots de même métal, chacun du poids de quarante livres, & travaillés en pain de sucre. Plusieurs statues, de grandeur naturelle, & d'or le plus fin, chargées de rubis, d'é-

RICHESSES DU ROI, &c. 419

mérides, de saphirs & de diamans d'une grosseur extraordinaire, accompagnent des deux côtés ce riche trône. Dans le milieu de la salle, on admire une chaise quarrée de deux pieds, qui supporte un cabinet d'or, & recouvert de pierreries, ainsi que le siège : c'est dans ce cabinet, que sont renfermés les deux fameux pendans d'oreilles ; ce sont deux rubis, dont la longueur égale celle du petit doigt, & dont la base approche de la grosseur d'un œuf de poule.

La possession de ce dernier bijou, ainsi que celle de l'éléphant blanc, ont causé de cruelles guerres entre les rois de Pégu & d'Arrakan, parce que l'opinion des peuples y attachait une certaine supériorité sur les voisins. Le roi d'Arrakan n'a pu conserver ni l'un ni l'autre, & cette perte a beaucoup diminué la considération que l'on avait pour lui.

Ce prince va chaque année passer deux mois à la ville d'Oriéton, près de la mer : l'objet de son voyage est de visiter la fameuse pagode du dieu Quai-Pora, auquel pendant son séjour il envoie une quantité de mets tous les jours. Sheldon rapporte au sujet de ce pèlerinage, qu'un roi d'Arrakan, à qui on avait prédit qu'il ne vivrait pas longtems après son couronnement, retarda cette cérémonie pendant douze années ; mais que pressé par ses sujets, il consentit à leur donner cette satisfaction. Cependant pour se tranquilliser l'esprit, il consulta un certain mahométan sur sa destinée. Cet homme, ennemi de tous ceux

420 RICHESSES DU ROI, &c.

qui ne professaient la religion de son prophète, & croyant lui plaire par la destruction de ses ennemis, conseilla au roi de faire le pèlerinage de Quiai-Pora, & d'immoler à cette divinité six mille Arrakanois, quatre mille vaches blanches, & deux mille pigeons blancs, ce qui fut exécuté. Sheldon ne dit pas si ce prince superstitieux & son barbare astrologue, moururent dans leur lit.

Les Arrakanois regardent comme une beauté, un front large & plat, les yeux petits, les narines larges & ouvertes, & les oreilles pendantes jusques sur les épaules. Pour donner ces agrémens à leurs enfans, ils ont soin de leur appliquer au moment de leur naissance une plaque de plomb sur le front, & de charger leurs oreilles d'un petit poids qu'ils augmentent, en proportion de l'âge.

Leurs festins ne flatteraient pas le goût des Européens. Les rats, les souris, les serpens sont leurs mets les plus délicieux ; c'est un régal pour la nation que le poisson, lorsqu'il commence à exaler une odeur insupportable. Ils n'ont pas l'usage du pain, mais ils y suppléent par une sorte de riz broyé & réduit en farine. C'est tout ce qu'on peut dire de ce peuple avec quelque certitude.



L
un
de
pa
&
ni
la
no
Ca
go
l'o
no
le
qu
de
cet
Eu
lie
roy
me
ch

ROYAUME DE SIAM.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique du royaume de Siam.

LES lecteurs ne doivent pas s'attendre à une description exacte & détaillée du royaume de Siam: la plupart des écrivains qui en ont parlé, tels que la Loubere, le père Fachard & le Hollandais Joost Shuten, ne s'accordent ni sur sa position ni sur son étendue. Selon la Loubere, le royaume de Siam est borné au nord par celui de Laos; à l'est, par ceux de Camboye & de Kéo; au sud, par un grand golphe auquel il communique son nom, & à l'ouest, par la presqu'île de Malaca. Vers le nord, ses frontières s'étendent jusques sous le vingt-deuxième degré, & comme la rade qui termine son golphe est à-peu-près à treize degrés & demi, il est à présumer que toute cette étendue, d'ailleurs assez inconnue aux Européens, est d'environ cent soixante-dix lieues en ligne droite. Du levant au nord le royaume de Siam est séparé, par de hautes montagnes, de celui de Laos, & une autre chaîne de montagnes lui sert de bornes du

côté des royaumes de Pégu & d'Ava. L'intervalle que laissent entr'elles ces deux chaînes de montagnes est occupé par une grande & large plaine, qui en quelques endroits peut avoir jusqu'à cent lieues, & se trouve traversée jusqu'à la mer, du nord au midi, par une belle rivière, que les Siamois appellent Ménam. Telle est l'idée générale que la Loubere donne de ce pays, dont parle bien différemment le Hollandais Joost Shuten. Le royaume de Siam, dit-il, s'étend jusques sous le dix-huitième degré de latitude septentrionale, & touche de ce côté aux royaumes de Pégu & d'Ava. Du côté de l'ouest il est borné par le golphe de Bengale. La côte s'étend depuis Martavan jusques sous le septième degré, où il confine du côté du sud avec les royaumes de Patan & de Quéda. Depuis Patan la côte court vers le nord jusqu'à treize degrés trente minutes, où elle se courbe en arc, & fait le fond du golphe de Siam: la côte descend après vers le sud, jusques sous le douzième degré, & de ce côté-là, le royaume de Siam joint à l'est les déserts de Camboie, & au sud les royaumes de Jongoma, de Tangu & de Lands-Langh, de sorte qu'il a la forme d'une demi-lune de quatre cents cinquante lieues de circuit.

Il paraît impossible de rapprocher ces deux descriptions, & comme assure le père Tachard, les jésuites, qui de son tems furent chargés de lever une carte exacte du royaume, n'ont pu remplir ce projet; il faut s'en tenir aux lumières imparfaites dispersées dans les

vo
ch
n'
Pi

est
aff
de
me
La
né
fitu
am
qu
& p

roy
Syc
Eu
qui
riq
qui
gra
ver
con
qua
en
est
le p
la c
la p
de
des

voyageurs, qui presque tous ne se sont attachés qu'à connaître les côtes maritimes, & n'ont point eu occasion de pénétrer dans l'intérieur du pays.

Au reste, on trouve dans le royaume, qui est divisé en douze provinces, quelques villes assez considérables, mais toujours situées sur des canaux ou des rivières, & particulièrement sur celle qui porte le nom de Ménan. La chaleur du climat prescrit aux Siamois la nécessité de choisir par préférence cette utile situation; ces villes sont presque toutes un amas confus de cabanes, bâties en bois, quelquefois entourées d'un mur de briques, & plus souvent d'une palissade de planches.

La ville de Siam, capitale de tout le royaume, que les Siamois appellent Méuang-Syouthia, les Chinois Juchia ou Judia & les Européens Siam, est une ville moderne, & qui ne doit pas avoir plus de trois siècles d'antiquité. Elle est située dans une île agréable, qui peut avoir sept lieues de circuit: trois grands bras de la rivière de Ménan la traversent dans toute son étendue, & sont continuellement couverts d'une prodigieuse quantité de bateaux. Cette ville est divisée en trois quartiers: celui où le roi a son palais est le plus beau; le second quartier, & qui est le plus riche, est destiné aux étrangers; c'est la demeure des Chinois, des mores, & de la plupart des Européens; les maisons y sont de briques, les rues bordées de boutiques des deux côtés, & comme dans cet endroit

424 DESCRIPTION GÉOGR. &c.

la rivière forme un bassin vaste & commode, tous les vaisseaux y abordent, & viennent s'y faire radouber. C'est l'endroit du royaume où se fait le plus grand commerce. Le troisième quartier est affecté aux naturels du pays, il est immense, & c'est-là que se tiennent les artisans, les ouvriers, & ceux qui débitent toutes les choses nécessaires à la vie; excepté la viande. Quelquefois la foule est si considérable dans les rues de ce quartier, qu'on a peine à s'en démêler.

Les voyageurs n'évaluent pas le nombre des habitans de la ville de Siam, mais ils assurent que dans tous les tems elle pourrait fournir soixante mille hommes en âge de porter les armes, & que ce nombre se doublerait aisément, si l'on y comprenait ceux qui habitent les villages qui sont de l'autre côté de la rivière, & qui doivent en être regardés comme les fauxbourgs.

CHACUN
EST

C
l'un
plus
che
rial
n'es
dor
cac
sem
suj
I
leur
qua
souv
non
Tch
la si
cess
que
Sann
réfic
qu'i
poin
cess
Pra
peup

CHAPITRE II.

Précis de l'histoire du royaume de Siam.

ON prétend que les Siamois n'ont point l'usage de l'impression, ce qui paraît d'autant plus étrange, qu'ils sont voisins des Chinois, chez qui cet art est connu de tems immémorial; quoiqu'il en soit, l'histoire des Siamois n'est qu'un tissu informe de fables ridicules, dont ils ont un petit nombre de livres, qu'ils cachent soigneusement aux étrangers. Rassemblons simplement ce que débitent à ce sujet les plus apparens de ce peuple.

Les Siamois ne font remonter le règne de leur premier roi, qu'à l'année sept cents cinquante-cinq de notre Ere; *Pra-poaat-honne-sourit-tep-pennatui-sonanne-bopitra*, est le nom qu'ils lui donnent. Il tint sa cour à Tch'ai-pappe-mahanacon, ville dont on ignore la situation. On ne dit rien des dix rois successeurs de ce premier: on assure seulement que le dernier de ces princes, nommé *Ypoia-Sanne-Thora-Thesma-Teperat*, transféra sa résidence à la ville de *Tasoo-nacora-louang*, qu'il avait fait bâtir, & l'on ne rapporte point où elle était située. Le douzième successeur de ce roi, qui portait le nom de *Pra-pro-noome-thele-éri*, ordonna à son peuple de le suivre à *Lacontai*, ville située

426 PRÉCIS DE L'HISTOIRE.

fur une rivière, qui descend des montagnes de Laos, & qui se jette dans le Ménan, un peu au-dessous de Porfelouc, dont Lacontai est éloignée d'environ cinquante lieues; mais ce prince quitta bientôt ce nouveau séjour pour venir élever, & habiter la ville de Pipéli, sur une rivière dont l'embouchure est à deux lieues au couchant de la plus occidentale embouchure du Ménan. Quatre rois succédèrent à celui-ci, & Rhamatiloni, le dernier des quatre, commença à jeter les fondemens de la ville de Siam, & à y établir sa cour. Rhamatiloni, vivait en mil six cents quatre-vingt-neuf, ainsi dans l'espace de neuf cents trente-quatre années, les Siamois comptent cinquante-deux rois.

Le père de ce Rhamatiloni, fut dit-on, un usurpateur cruel, qui s'empara du trône, après en avoir fait mourir le roi légitime, & tous les princes du sang royal, excepté deux qui échappèrent à ses fureurs, & dont on n'a jamais eu de nouvelles. Dans le petit nombre de faits, dont les Siamois ne font pas difficulté d'ouvrir la connaissance aux étrangers, un seul trait paraît digne de remarque. Lorsque l'usurpateur Rhamatiloni entra à main armée dans le palais, il força le roi légitime à l'abandonner, & à se réfugier dans un temple; ayant ensuite fait tirer de cet asyle sacré ce prince malheureux, il le fit amener au palais devant son trône, & le fit déclarer déchu de la couronne, par la seule raison qu'il avait quitté lâchement sa résidence royale. A

cer
fil
dis
cet
tyr
ce
lui
fa
les
trô
pat
don

L
fûre
il fa
moir
priv
breu
born
est n
crair
redo
cond
liber
born
& pi

DU ROYAUME DE SIAM. 427
cet usurpateur, succéda son frère & non son
fils, qui trop jeune encore, ne put, ou n'osa
disputer son héritage. Pour garantir sa vie,
cet enfant se jeta dans un cloître, dont le
tyran crut devoir respecter la sainteté : mais
ce dernier crime, qu'il redouta de commettre,
lui coûta la couronne : son neveu sortit de
sa retraite, il assembla des troupes, avec
lesquelles il força le palais, & s'assit sur le
trône de son père, après avoir obligé l'usur-
pateur à prendre sa place dans le couvent
dont il venait de sortir.

CHAPITRE III.

Gouvernement du royaume.

LE roi de Siam est despotique : il fonde sa
fûreté sur l'anéantissement de sa famille, dont
il sacrifie les uns & mutilé les autres : les
moins infortunés sont peut-être ceux qu'il
prive de la raison par l'usage de certains
brevages. Cependant cette autorité sans
bornes que le souverain exerce sur ses peuples
est moins dangereuse pour les petits qu'il ne
craint pas, qu'elle n'est funeste aux grands qu'il
redoute sans cesse. Dans ce pays l'ambition
conduit à l'esclavage, & l'obscurité assure la
liberté & les douceurs de la vie paisible &
bornée. Plus à cette cour on se trouve élevé
& plus on est prêt de sa chute : il ne suffit

428 GOUVERNEMENT

pas de plaire à son maître pour s'y soutenir dans un poste brillant ; la facilité de porter en tout tems les plaintes aux pieds du trône aiguillonne la jalousie, & donne continuellement des armes à la calomnie. Au reste, le roi de Siam est moins révérend de ses sujets par cette fautive idée qu'ils ont adoptée, que son ame doit être infiniment supérieure aux autres ames, & presque d'une nature céleste & divine, que parce qu'ils se persuadent que la condition de roi est plus heureuse que celle du commun des hommes.

Si l'on s'en rapportait à la loi établie, le fils aîné de la reine succéderait nécessairement à la couronne ; mais comme à Siam on ne peut pas concevoir que le plus vieux se prosterne devant le plus jeune ; c'est souvent le fils d'une concubine, qui, plus avancé en âge, l'emporte sur l'héritier légitime, ou, pour mieux dire, c'est presque toujours la force qui décide du droit au trône.

Le royaume de Siam est divisé en haut & bas : le haut pays, qui est vers le nord, comprend sept provinces & le bas huit, qui toutes ont leur capitale & leur juridiction séparée, & ressortissent directement à la cour. La ville de Siam est placée au centre de l'état : les tribunaux de judicature ne consistent proprement qu'en un seul officier, qui en est le président, & qui seul a le droit de juger. Il a quelques conseillers subalternes qu'il doit consulter, mais qui n'ont pas voix délibérative. La fonction de ce chef est le gou-

ver
abr
de
im
qu
tra
cel
tell
& v
la c
au r
&
fleu
A
réd
pun
ran
son
le p
cet
vés
m
ava
le f
labo
& c
pro
un
ordi
mar
L
libr
on

vernement civil & militaire, avec un pouvoir absolu de tout régler, sauf à rendre compte de sa conduite au souverain. Cette puissance immodérée & arbitraire a donné occasion à quelques-uns de ces gouverneurs de se soustraire à l'autorité légitime : tel est actuellement celui de Jor, auquel on donne le titre de roi : telle est la reine de Patane, toujours veuve & vieille, qui, pour unique redevance envers la couronne, envoie, de trois en trois ans, au roi de Siam, deux petits arbres, l'un d'or & l'autre d'argent, chargés tous deux de fleurs & de fruits.

Autrefois tous les gouvernemens étaient héréditaires, & les gouverneurs exerçaient impunément un pouvoir qui approchait de la tyrannie; aujourd'hui la plupart de ces places ne sont accordées que pour trois ans, & quoique le peuple soit toujours soulé, le prince y trouve cet avantage, que ces avides officiers sont privés de leurs emplois, avant qu'ils aient eu le temps de s'affermir dans la province, qui leur avait été confiée. Le gouverneur partage avec le souverain les rentes imposées sur les terres labourables : il retient pour lui les amendes, & dix pour cent des confiscations : dans les provinces maritimes, le gouverneur impose un droit sur les vaisseaux marchands, qui ordinairement est de huit pour cent sur les marchandises.

La nation Siamoise est partagée en personnes libres & en esclaves. On peut naître esclave, on peut le devenir. On devient esclave,

lorsqu'on a été pris à la guerre, lorsqu'on ne peut payer une dette, ou lorsqu'on a été confisqué en justice. L'esclave pour dette peut se racheter, en payant; mais ses enfans, nés pendant son esclavage, restent dans l'ordre de leur naissance. Les fils d'une mère esclave, sont esclaves comme elle; & lorsqu'il est question de partager ces enfans, le premier, le troisième, le cinquième, & tous les nombres impairs appartiennent au maître de la mère; & le second, le quatrième, & les autres nombres pairs, sont dévolus au père des enfans, s'il est libre, ou à son maître s'il est esclave: encore faut-il que le commerce des deux esclaves ait été entretenu du consentement du maître de la mère, sans quoi tous les enfans indistinctement appartiendraient à ce maître.

Excepté le droit de mort, le maître a tout pouvoir sur son esclave, il peut l'employer à tel travail qu'il lui plaît, à moins qu'il ne juge plus convenable de lui permettre de gagner sa vie, sous la redevance d'un certain droit, qui peut monter de sept livres dix sols à quinze livres de France. Il n'en est pas de même des esclaves du prince; ceux-ci, nourris par lui, lui doivent un travail continuel, & n'ont jamais la liberté de travailler pour eux. Les sujets libres doivent chaque année au roi un service de six mois.

On ne connaît point de noblesse chez les Siamois: la charge distingue le sujet; mais s'il vient à perdre son emploi, il rentre dans

l'or
une
est
de f
fère
deu
de g
Par
deq
tion
divi
a un
band
vant
moir
sujet
sur l
par
parc
ordre
rent
étaie

Le
à son
dette
puiss
mille
au-d
que
pour

Il
qui e
Siam

DU ROYAUME. 431

l'ordre commun. Décidément ce peuple est une milice dans laquelle chaque particulier est engagé, & doit à son maître un service de six mois, soit comme soldats, soit à différens travaux. La nation est partagée en deux classes, qu'on distingue par les noms de *gens de main droite* & *gens de main gauche*. Par cette singulière distinction, chacun sait de quel côté il doit se placer dans ses fonctions. Ce premier partage amène des subdivisions, qu'on appelle *bande*; chaque bande a un chef nommé *Nai*. Les enfans sont de la bande de leur père ou de leur mère, en suivant la règle des nombres pairs; & quoique les moines du pays, & les femmes ne soient point sujets aux différens services, ils sont inscrits sur les livres des dénombremens: les femmes par rapport à leurs enfans, & les religieux, parce qu'il leur est permis de quitter leur ordre, & qu'en rentrant dans le monde, ils rentrent nécessairement dans la classe dont ils étaient sortis, & sous l'autorité de leur *Nai*.

Le *Nai* a seul le droit de prêter de l'argent à son soldat, & même celui de payer ses dettes, afin que, devenant insolvable, il en puisse faire son esclave; tout *Nai* qui a dix mille soldats à commander, a le pas, & est au-dessus d'un *Nai* qui n'en a sous ses ordres que mille, quoique la place soit la même pour la dignité.

Il n'y a peut-être point de peuple au monde qui entende moins l'art de la guerre que le Siamois. Lorsqu'un voisin fait une invasion

432 GOUVERNEMENT

dans son pays, il se jette par repréfailles sur ses terres, & tous les exploits de ces singuliers ennemis consistent à faire de part & d'autre le plus d'esclaves possibles. Ils n'ont aucune méthode réglée pour pousser un siège : la famine ou la trahison font rendre les villes. La marine royale n'est composée que de quelques petits vaisseaux, propres seulement à porter des marchandises, & de quelques galères à un pont, avec des rames, qui à peine atteignent l'eau, & des ancres de bois.

Les finances du prince se réduisent à quelques droits sur les marchandises étrangères, & à un droit annuel sur les terres labourables, & sur tous les fruits qui se recueillent : on peut y joindre les amendes, les confiscations, & les terres de son domaine propre qu'il fait cultiver par ses sujets. Au surplus le roi de Siam s'est réservé le commerce exclusif de plusieurs denrées, dont le produit augmente considérablement ses revenus.

Dans ce royaume, un ambassadeur n'est regardé que sur le pied d'un messager des rois : il ne représente point son maître ; on l'arrête lorsqu'il arrive ; il est conduit à l'audience du souverain, & sitôt qu'il a reçu son congé, il doit quitter la capitale.

Les principaux officiers du roi de Siam sont, 1^o. Un officier qui a la direction des cours criminelles & des confiscations, place qui est regardée comme la plus importante. 2^o. Un grand chancelier, qui a la direction des affaires étrangères. 3^o. Un grand chambellan, qui a

la
jug
la
l'in
7^o.
mar
a l
tou
I
une
terr
pas
déta
fond
d'ob
nom
don
conf
étran
fave
pen

T

la surintendance des palais. 4°. Le premier juge. 5°. Le receveur général des revenus de la couronne. 6°. Un grand écuyer, qui a l'inspection des éléphants & de leurs équipages. 7°. Un grand maître de la maison, qui commande à tous les domestiques du roi, & qui a la direction des balons, c'est-à-dire, de toutes les barques du roi.

Il y a à Siam, comme dans toutes les cours, une prodigieuse quantité d'officiers subalternes; dont les voyageurs ne nous parlent pas assez clairement pour en oser donner le détail. Il suffit de connaître les principales fonctions des premiers. Il est seulement bon d'observer que chaque fois que le prince nomme un particulier à un emploi, il lui donne un nouveau nom; ce qui jette une confusion, dont on a peine à se tirer. Les étrangers même reçoivent du roi un nom de faveur ou d'estime, qu'ils doivent porter pendant leur séjour à Siam.



 CHAPITRE IV.
Justice du royaume.

LES tribunaux de judicature, comme nous venons de le dire, ne sont composés que d'un chef ou d'un président qui juge, & de quinze ou seize conseillers qui donnent simplement leur avis.

Le droit public de Siam est renfermé dans trois volumes : le premier contient les noms, les fonctions, & les prérogatives de tous les offices ; le second est un recueil des constitutions des anciens rois, & le troisième est le dépôt des nouvelles loix, & particulièrement de celles promulguées par le prince qui régnait avant l'arrivée des français. Le style dans tous les procès est uniforme : on ne les distingue point entre affaires civiles & affaires criminelles. La perte d'une cause, quelle qu'elle soit, est toujours suivie d'un châtement infligé à celui qui la perd. Avant de commencer une instance il faut donner caution, & l'on doit plaider par écrit.

Un particulier qui croit avoir à se plaindre de quelqu'un, présente sa requête au Nai qui le commande, celui-ci la remet à un conseiller qui la donne au président. La requête admise, le président en compte les lignes & y appose son sceau ; ensuite elle repasse de ses mains

JUSTICE DU ROYAUME. 435

dans celles du conseiller, du lieutenant du conseiller. & du greffier, pour en faire leur rapport dans la salle de l'audience. Le greffier lit alors tous les avis, en l'absence du président. On fait venir les parties, & jusqu'à trois fois on leur propose un accommodement, & on les presse d'y consentir; s'ils refusent, on fait entendre les témoins, toujours sans que le président assiste à ces formalités. De-là on va aux opinions, qui ne sont que consultations, & le procès passe pour instruit. Le président averti que tout est dans le meilleur ordre, vient prendre place sur son tribunal; le greffier fait la lecture du procès & des opinions de l'assemblée; & le juge suprême prononce en termes généraux que telle ou telle partie sera condamnée par la loi, dont le greffier lit l'article à haute voix.

On ne pourrait légitimement se plaindre d'être condamné par la loi; mais à Siam, comme en Europe, on veut interpréter la loi, & souvent la loi la plus équitable produit une interprétation injuste.

La sentence, prononcée aux parties par le président, est mise par écrit, & doit avoir son exécution. C'est toujours la partie qui plaide sa cause, ou un de ses proches parens qui fait l'office d'avocat.

Lorsque les accusations paraissent graves, & que les preuves manquent, on a recours à la question, pour laquelle on employe différentes méthodes. Celle du feu est la plus ordinaire.

436 JUSTICE DU ROYAUME.

On fait une fosse, dans laquelle on élève un bûcher, de manière que sa surface soit de niveau avec les bords du trou ; sa longueur est de cinq brasses, sur une de largeur. Les deux parties y passent nuds pieds, & celui dont la plante des pieds résiste à l'action du feu gagne son procès.

Il y a des occasions où l'épreuve du feu se fait avec l'huile bouillante, dans laquelle les deux parties plongent la main : quelquefois c'est de l'étain fondu. Un Français, intéressé à convaincre de vol un Siamois, risqua un jour cette dernière épreuve, & retira sa main à demi consumée, tandis que son adversaire en sortit sa sienne saine & entière, & fut renvoyé absous.

Lorsque l'épreuve de l'eau est ordonnée, les deux plaideurs se rendent sur le bord de la rivière, tenant chacun une perche à la main : ils les plantent dans l'eau, & se laissent couler au fond : celui qui y demeure le plus longtemps gagne sa cause.

Une autre épreuve, mais qui tient en quelque façon à la religion est celle des pilules. Les prêtres ou *Talapoins* en préparent un certain nombre, qu'ils chargent d'imprécations ; cette espèce de cérémonie achevée, les deux adversaires en avalent la quantité prescrite, & la preuve de l'innocence, ou du bon droit, est de les garder dans l'estomac sans les rendre.

C'est toujours devant les juges, & en présence du peuple que se font ces sortes d'é-

JUSTICE DU ROYAUME. 437

preuves : s'il arrive que les deux parties en sortent avec égalité, on ordonne l'épreuve des tigres ; les adversaires sont livrés à ces animaux furieux, & celui qu'ils épargnent quelques minutes est réputé innocent ; si tous deux sont déchirés par ces bêtes cruelles, on les croit également coupables.

Un homme, convaincu de vol, est condamné à payer la valeur du double, & quelquefois du triple de la chose volée ; & cette restitution est dévolue, par portion égale, au juge & au plaignant ; mais ce qui doit paraître singulier, c'est que les Siamois étendent la peine du vol à toute possession injuste en matière réelle : ainsi quiconque perd son procès, rend non seulement à son adversaire la chose contestée, mais en paye encore le prix, qui doit être partagé entre le juge & le client.

Les crimes capitaux sont jugés par le prince ou par des juges extraordinaires qu'il nomme à cet effet. Quelquefois le monarque envoie des commissaires dans les provinces pour éclairer la conduite des magistrats, & en cas de malversations, pour les déposer ou les punir de mort, s'ils méritent ce châtement.



CHAPITRE V.

Religion des Siamois.

LES auteurs qui nous ont parlé de la religion des Siamois, conviennent unanimement qu'elle est extrêmement bizarre : un * d'entr'eux, missionnaire & théologien, est entré dans le plus grand détail à cet égard, & nous allons profiter des lumières qu'un assez long séjour dans ce royaume, lui avait acquis ; laissons-le parler sur une matière si importante.

« Les Siamois croient un dieu, mais ils » entendent par ce grand nom un composé » d'esprit & de corps, dont le propre est de » secourir les hommes, & ce secours consiste » à leur donner une loi, à leur prescrire les » moyens de bien vivre, à leur enseigner la » véritable religion, & les sciences qui sont » nécessaires à leurs besoins. Les perfections » qu'ils lui attribuent, sont l'assemblage de » toutes les vertus morales possédées dans le » degré le plus éminent, acquises par plusieurs actes, & confirmées par un exercice » continuel dans tous les corps par lesquels il » a passé » C'est-à-dire, qu'avant d'avoir pu atteindre les perfections, qui lui ont obtenu la

* Le pere Tachard.

RELIGION DES SIAMOIS. 439

qualité de dieu, il a dû faire ses preuves, & subir une infinité de transmigrations. « Ce » dieu est exempt de passions : il ne ressent » aucun mouvement qui puisse altérer sa parfaite tranquillité ; mais il n'est parvenu à cet » état que par les extrêmes efforts qu'il a faits » pour triompher de ses sens, en sorte qu'avant ce prodigieux changement, son sang » en est devenu blanc ».

Ce dieu est visible ou invisible, selon sa volonté, il peut être par-tout, il fait tout, & cette connaissance universelle est attachée à son état, il en jouit depuis le moment qu'il est né dieu. Ce n'est pas par une suite de raisonnement qu'il acquiert cette connaissance, un seul & unique regard jetté sur les choses, lui représente en même tems les préceptes de la loi, les vices, les vertus, les secrets les plus cachés de la nature, le passé, le présent & l'avenir. « Le corps de ce dieu est infiniment plus brillant que le soleil, il éclaire » ce qu'il y a de plus caché, sa lumière pénètre tout : son bonheur n'est accompli que » lorsqu'il meurt pour ne plus renaître. Alors » il disparaît de la terre, & n'est plus sujet à » aucune misère ».

Ce sommeil du dieu des Siamois ne finit jamais, & son bonheur est d'autant plus constant, qu'il ne peut plus être troublé par tout ce qui arrive ici bas.

Il ne faut pas croire que le règne de ce dieu soit d'une éternelle durée : il n'embrasse qu'une certaine révolution d'années, pendant

440 RELIGION DES SIAMOIS.

lesquelles un petit nombre d'élus doivent se sanctifier par les mérites. Cette tâche, remplie, il quitte la terre, & tombe dans un repos éternel : alors un autre dieu lui succède au gouvernement de l'univers.

Les hommes peuvent devenir dieux ; mais ce n'est qu'après une espace considérable de tems, & par une multitude d'actions vertueuses qui ne se soient jamais démenties ; mais ce n'est pas assez des bonnes œuvres pour devenir dieu : les ames, en animant différens corps, doivent, à chaque bonne action, avoir en vue de mériter la divinité, & prendre à témoin de la pureté de leur intention les anges qui président aux quatre parties du monde, après avoir versé de l'eau, en implorant le secours de l'ange gardienne de la terre ; car les Siamois prétendent qu'il y a des anges femelles.

« Au-dessous de cet état de divinité, continue le père Tachard, il y en a un moins parfait, qui est celui de la sainteté. Pour être saint, il suffit d'avoir passé dans plusieurs corps, & d'y avoir acquis beaucoup de vertus, & qu'en pratiquant ces actes de vertus, on se soit proposé d'acquérir la sainteté : les propriétés de la sainteté sont les mêmes que celles de la divinité. Les saints les possèdent aussi bien que dieu, mais dans un degré, bien moins parfait ; outre que dieu les a par lui-même, sans les recevoir de personne, au lieu que les saints les tiennent de lui par les instructions qu'il

» l
» c
» f
» j
» i
» i
» c
» n
» q
I
que
gra
plu
le p
L
les
de-l
Ils p
& l
lon
tour
l'ent
grés
meu
disti
Ce c
la te
l'aut
batai
troisi
reux
trièm
des f

RELIGION DES SIAMOIS. 441

leur donne. C'est lui qui leur apprend tous ces secrets, dont il a une connaissance particulière. C'est pour cela que s'ils ne renaissent pendant qu'il est dans le monde, comme ils ne peuvent recevoir ces enseignemens, ils ne sont point sanctifiés ; aussi ont-ils la coutume, dans leurs bonnes œuvres, de demander la grace de renaître en même tems que leur dieu ».

La sainteté n'est entièrement consommée, que lorsqu'après une multitude de transmigrations, les saints meurent enfin pour ne plus renaître, & que leurs ames vont habiter le paradis pour y jouir d'un bonheur éternel.

Les Siamois admettent des punitions pour les vices, & des récompenses pour la vertu ; de-là, la certitude d'un paradis & d'un enfer. Ils placent leur paradis dans le plus haut ciel, & leur enfer au centre de la terre ; mais, selon eux, ce lieu de délices, & ce séjour des tourmens ne sont pas éternels. Ils divisent l'enfer en huit demeures, qui sont huit degrés de peines, & le ciel en autant de demeures bienheureuses, qui sont cependant distinguées par autant de degrés de béatitudes. Ce ciel qu'ils ont créé, est gouverné comme la terre. Il y a des rois indépendans l'un de l'autre : on y fait la guerre, il s'y donne des batailles. Dans le premier, le second & le troisième ciel, on s'y marie, & les bienheureux peuvent avoir des enfans ; dans le quatrième, ils cessent d'être frappés des plaisirs des sens, & par gradation, pendant leur sé-

442 RELIGION DES SIAMOIS.

jour dans les deux suivans, ils parviennent à cet état de pureté qui leur ouvre l'entrée du huitième, qui est proprement leur paradis, où ils jouissent d'une félicité inaltérable.

Un point bien important dans la doctrine des Siamois, c'est que tout ce qui arrive d'heureux ou de malheureux dans le monde, est constamment une suite nécessaire des bonnes ou des mauvaises actions; en sorte que les biens, les honneurs, la santé sont les récompenses d'une conduite exempte de reproches, & que les maladies, l'opprobre, la misère, sont la punition d'une vie précédente souillée par des crimes. Il n'y a pas jusqu'aux avantages, ou aux défauts naturels qu'on apporte en naissant, qu'ils ne regardent comme la récompense ou la punition des vertus ou des vices qui ont précédé cette naissance.

En admettant des esprits, les docteurs Siamois prétendent que ce ne sont que des âmes que renferment toujours quelques corps, jusqu'à ce qu'elles soient parvenues à l'état de sainteté ou de divinité.

Les anges sont partagés en mâles & femelles; ils ont des corps, & peuvent avoir des enfans, mais qui ne s'élèvent jamais ni à l'état de sainteté, ni au suprême grade de la divinité. Ces anges veillent à la conservation des mortels, & au gouvernement de l'univers: sept classes plus parfaite l'une que l'autre, les distinguent, & ils habitent sept lieux différens. Les astres, la terre, les villes, les montagnes, les forêts, le vent, la pluie, &c. sont sous la direction de ces esprits,

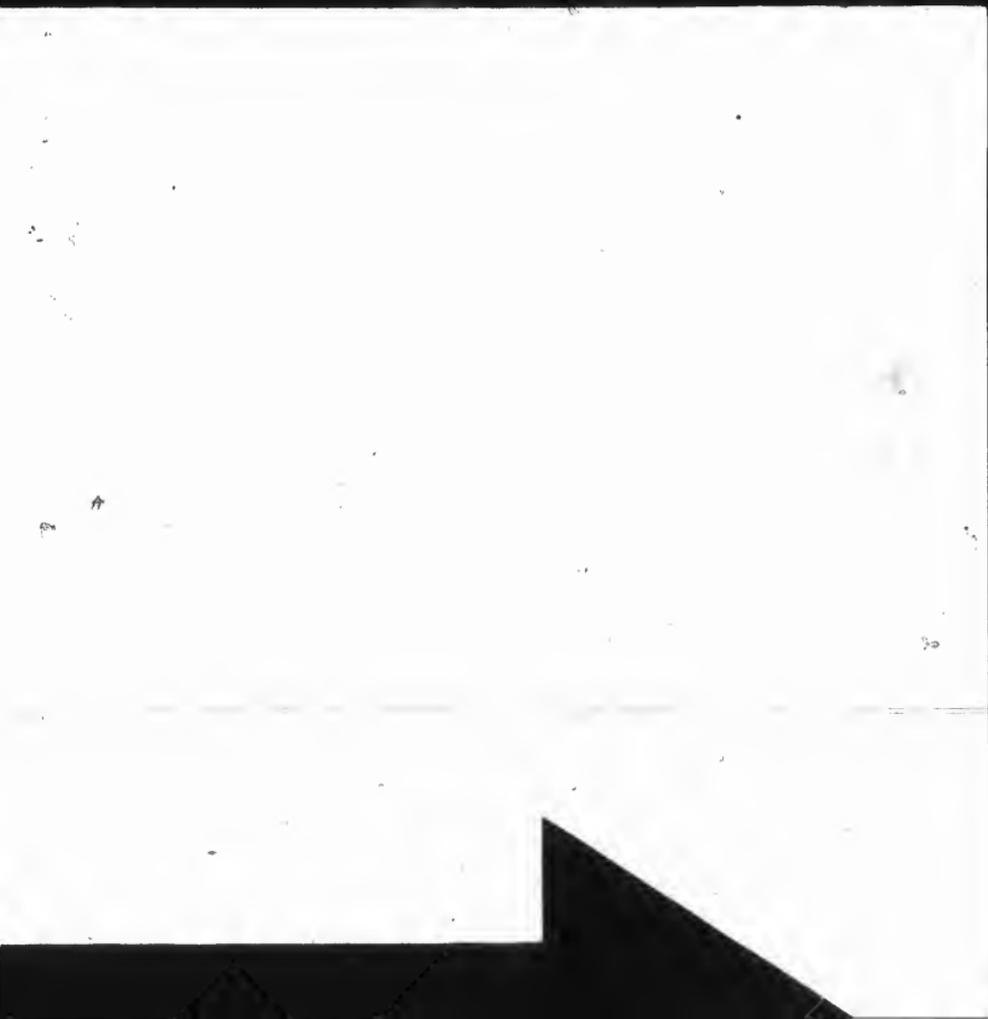
qui
quel
soin
perf
qui,
& se
ces r
fans
dans
de c
U
ait p
avoir
& in
intel
milie
souti
l'entr
mun
coule
souffl
équil
lorsq
c'est-
de re
ciel-t
& sa t
terre
mitiv
une c
geme
anima
que l

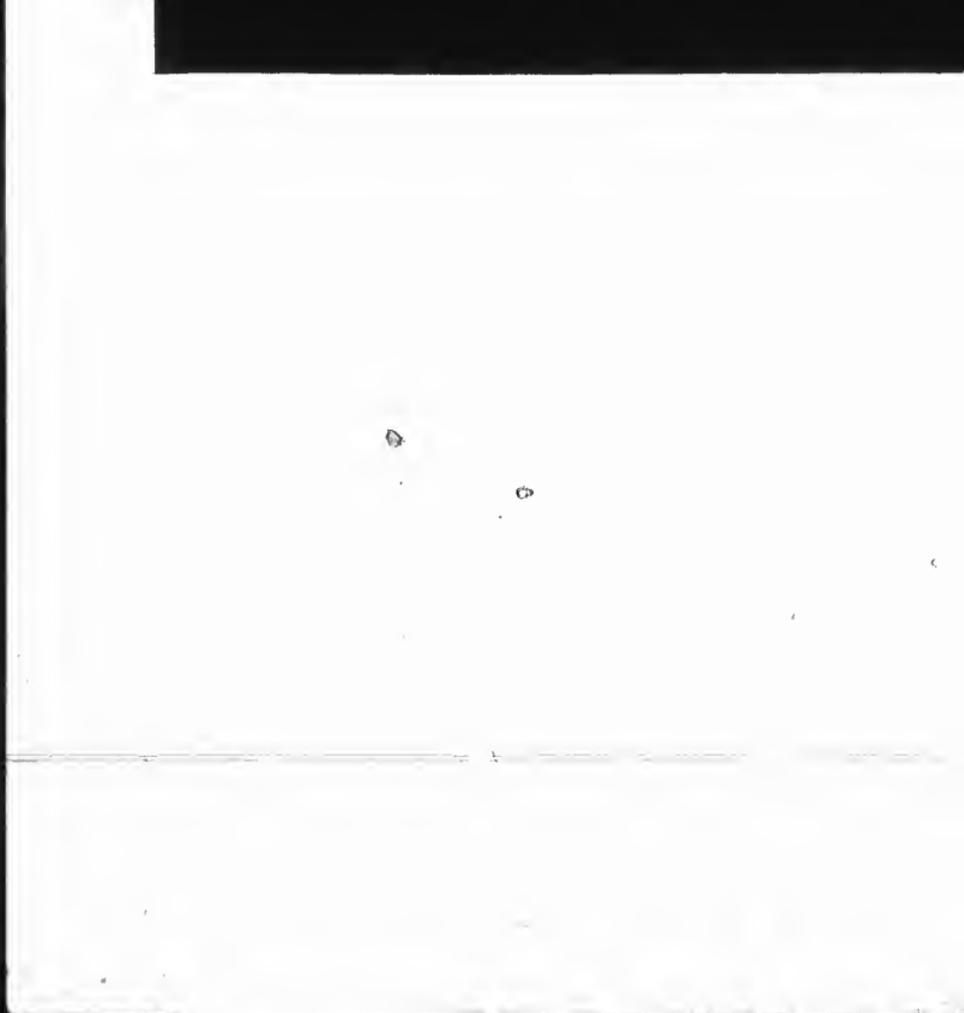
RELIGION DES SIAMOIS. 443

qui examinent la conduite des hommes, & auxquels les Siamois s'adressent dans leurs besoins. A l'égard des démons, ces idolâtres se persuadent que ce sont les ames des méchans, qui, en sortant de l'enfer errent sur la terre, & se plaisent à les tourmenter. Au nombre de ces mauvais esprits, ils mettent les ames des enfans mort-nés, celles des mères qui meurent dans les douleurs de l'enfantement, & celles de ceux qui sont tués en duel.

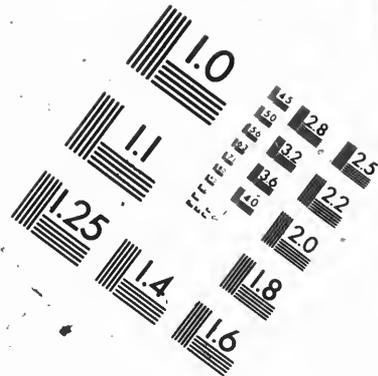
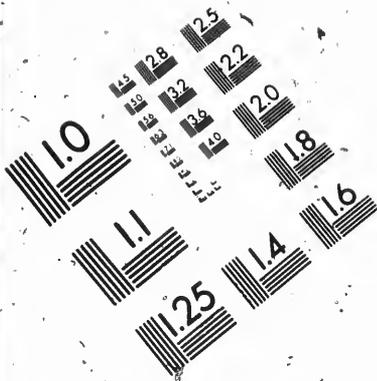
Un Siamois ne comprend pas que le monde ait pu avoir un commencement, & qu'il puisse avoir une fin ; il croit le ciel & la terre éternels & incréés. Chaque planette est habitée par une intelligence parfaite. La terre est suspendue au milieu des eaux, de la même manière que la mer soutient un vaisseau. Un gouffre intérieur, dont l'entrée est au centre de la terre, sert de communication aux eaux de la mer, & à celles qui coulent sur la surface du globe. Un vent qui souffle de toute éternité, retient dans un juste équilibre cet immense volume d'eaux ; mais lorsque le tems de la destruction sera arrivé, c'est-à-dire, lorsque le dieu des Siamois cessera de régner, ainsi qu'il l'a prédit, le feu du ciel tombera sur la terre ; il y dévorera tout, & sa flamme active l'ayant ainsi purifiée, la terre sera rétablie dans son état de pureté primitive. Avant ce précieux renouvellement, une corruption universelle produira un changement considérable dans les hommes, les animaux, & dans toute la nature. Du tems que le dieu des Siamois habitait sur la terre,



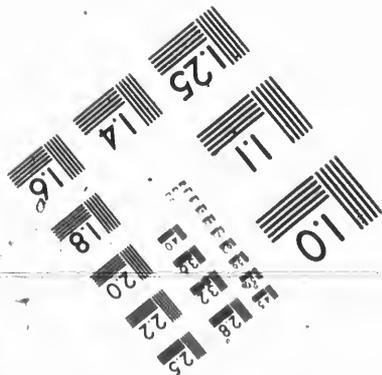
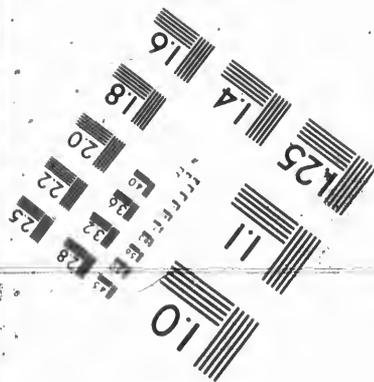
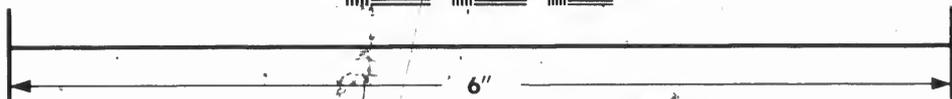
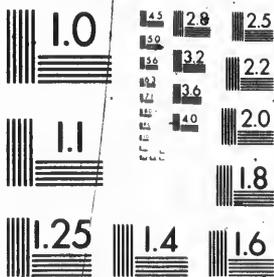








**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
11
12
13
14
15

444 RELIGION DES SIAMOIS.

les hommes avaient une taille de géant, ils jouissaient d'une fanté parfaite; leurs connaissances s'étendaient à tout ce qui peut se savoir, la loi était l'unique règle de leurs actions, & leurs mœurs étaient innocentes: depuis ce tems heureux, l'homme a perdu ces avantages, il a dégénéré, & à proportion qu'il se corrompra, il deviendra si faible & si petit, qu'à peine il aura une coudée de hauteur: alors la vie humaine sera très-courte, l'ignorance & les vices les plus honteux se répandront sur la terre, & la vertu sera oubliée. Voilà les pronostics qui annonceront la fin du monde; mais avant l'embrasement général, six soleils paraîtront pendant les trois derniers siècles, & chacun d'eux éclairera la terre pendant cinquante années. Ces nouveaux astres dessècheront la mer, & feront mourir les arbres, les animaux & les hommes.

« La terre couverte de cendres & de poussière sera purifiée par le souffle d'un vent impétueux, qui enlèvera ces restes de l'embrasement du monde: après quoi elle exhale une odeur si douce, qu'elle attirera du ciel une ange femelle, qui mangera de cette terre purifiée. Ce plaisir lui coûtera cher, car pour l'expier, elle sera obligée de demeurer ici bas, sans pouvoir jamais remonter au ciel. Cette intelligence concevra du morceau qu'elle aura mangé douze fils & douze filles, qui repeupleront le monde. Les hommes qui en naîtront seront ignorans, grossiers, ne se reconnaîtront pas

RELIGION DES SIAMOIS. 445.

» d'abord eux-mêmes ; & après s'être connu ,
» ils ignoreront encore la loi ; ils n'en au-
» ront la connaissance qu'après un si long es-
» pace de tems , qu'on peut l'appeller en quel-
» que façon une éternité. Cet espace de tems
» étant écoulé , il renaitra un dieu , qui dis-
» sippa les ténèbres de l'ignorance , en en-
» seignant aux hommes la véritable religion ,
» & leur faisant connaître les vertus qu'il faut
» pratiquer , & les vices qu'il faut fuir . . . Il
» leur donnera des écritures où ces choses se-
» ront expliquées , & la loi sainte , effacée
» depuis longtems de l'esprit des hommes ,
» y sera de nouveau gravée par les soins &
» les mérites de cette divinité ».

Voilà l'unique emploi que les Siamois ju-
gent digne de dieu , pendant son séjour sur la
terre ; car , selon eux , il ferait au-dessous de
lui de gouverner le monde , de veiller à la
conservation des hommes & des animaux , &
à la production de toutes les choses néces-
saires à la vie. C'est ainsi que les idolâtres pré-
tendent que l'univers sera plusieurs fois renou-
vellé pendant l'éternité.



CHAPITRE VI.

Morale des Siamois.

TOUTE la morale des Siamois est comprise dans les préceptes suivans.

1°. Adorer Dieu & sa parole, & tous ceux qui imitent ses vertus.

2°. Ne pas voler.

3. Ne pas boire de vin, ni aucune liqueur qui enivre.

4. Ne pas mentir, ni tromper personne.

5°. Ne pas tuer d'hommes ni d'animaux.

6°. Ne pas commettre d'adultère.

7°. Jeuner les jours de fêtes.

8°. Ne pas travailler les mêmes jours.

Le cinquième précepte ne s'étend pas seulement aux hommes & aux animaux, mais aux plantes mêmes & aux végétaux. Le Siamois qui croit fermement que tout est animé dans la nature, prétend que c'est un crime d'y détruire quelque chose : ainsi casser une branche d'arbre, c'est offenser l'ame de l'arbre, mais quand une fois l'ame est chassée d'un corps, il suppose que la destruction est déjà faite, & croit ne rien détruire en se nourrissant de ce corps. Les prêtres Siamois ne se font aucun scrupule de manger ce qui est mort, mais c'est pour eux le plus grand péché de tuer ce qu'ils estiment vivant. Faire une incision d'où il sorte

MORALE DES SIAMOIS. 447

quelques gouttes de sang, c'est pécher contre ce cinquième précepte ; mais la pêche n'est pas criminelle, parce que, disent ces idolâtres, « nous ne faisons que tirer le poisson de l'eau, » mais nous ne répandons pas son sang ». Un pareil faux-fuyant leur fait excuser les meurtres indispensables que la guerre fait commettre : « Ne tués pas, dit le roi, quand il envoie ses troupes en campagne, » ce qui ne veut pas dire qu'on ne tue pas exactement, mais qu'on ne doit pas tirer droit sur l'ennemi.

Quoiqu'il en soit de ce cinquième précepte, les Siamois croyent qu'il est permis de se tuer soi-même, que c'est faire un sacrifice utile à l'ame, & que ce sacrifice lui acquiert un grand degré de bonheur & de vertu. Ils se pendent quelquefois, par un principe de religion, mais qui a toujours pour objet une raison évidente de détester la vie. On raconte qu'un homme du royaume de Pégu fit assembler sa famille dans un temple de Siam, & qu'il s'y brûla tranquillement, sans qu'aucun de ses parens, qui tous lui avaient causé quelque chagrin, entreprit de le dissuader de cette extravagance. Cette mort fit du bruit : on crut ce suicide digne de l'apothéose, on couvrit son corps de plâtre, on en fit une statue que l'on dora, & qui fut placée sur l'autel du dieu révééré dans cette pagode.

Le sixième précepte s'étend non-seulement à l'adultère, mais encore à toutes sortes d'impuretés. Le mariage même chez les Siamois est un commerce impur. Le célibat est réputé un état de perfection.

448 MORALE DES SIAMOIS.

Quelques sévères que soient les préceptes de la loi des Siamois, ils savent les adoucir en disant que l'exacte vertu n'est pas faite pour tout le monde, mais seulement pour leurs prêtres; que « le métier des séculiers est de » pécher, & celui des prêtres est de ne point » pécher, & de faire pénitence pour les pé- » cheurs. Aussi par une suite de cette opinion, » que le métier des séculiers est de pécher, « les prêtres Siamois ne se font aucun scrupule de faire commettre des péchés aux séculiers, afin que ceux-ci payent chèrement les prières des prêtres qui les doivent racheter. C'est cette raison qui a engagé les ministres de la religion Siamoise à charger le culte de devoirs inutiles, vécilleux, & souvent impossible à remplir. Par exemple, c'est un grand péché d'allumer du feu, parce que c'est détruire ce avec quoi on l'allume, & c'est un aussi grand péché de l'éteindre lorsqu'il est allumé.

Au reste, les Siamois ne confient que difficilement leurs livres aux étrangers, & jamais ils ne leur en expliquent les préceptes, dans la crainte que s'ils venaient à être tournés en ridicules, le péché n'en retomba sur eux.



CHAPITRE VII.

CHAPITRE VII.

Sommona - Kodon, dieu des Siamois.

LE ridicule, & le merveilleux joints à l'obscurité, sont toujours le fondement de la mythologie des idolâtres, & cette vérité éclaire dans l'histoire que les Siamois nous rapportent de leur dieu Sommona-kodon. Ce ne sont que fables absurdes & sans suite.

Une fable Siamoise fait naître le dieu Sommona-kodon, d'une vierge qui le conçoit par la vertu du soleil. Cette vierge, honteuse de se trouver enceinte, se retire dans une forêt: elle y reste seule pendant toute sa grossesse, & accouche sans douleur sur le bord d'un lac du plus bel enfant du monde: mais cette mère tendre ne se trouvant point de lait pour nourrir cet innocent, entre dans le lac, & le pose sur le bouton d'une fleur, qui aussi-tôt s'épanouit, le reçut dans son sein & se referma ensuite. Cette fleur est en grande vénération chez les Siamois.

Une autre Légende du pays raconte que Sommona-kodon naquit d'une fleur, & cette fleur du nombril d'un enfant; ou plutôt d'une feuille d'arbre, en forme d'enfant, qui se mord un doigt du pied, & nageant sur l'eau, qui seul subsistait avec Dieu.

Quoiqu'il en soit de ces deux extravagances,

Tome I.

Ff

450 SOMMONA KODON,

Kodon doit être le nom de cet homme, ou de ce dieu, & Sommona signifie, le solitaire ou le religieux des bois; on présume qu'il était venu de la côte de Malabar ou de celle de Coromandel, & quelques Siamois lui donnent pour père un roi de Tanka, ou de Ceylan, & pour mère une femme appelée Maha, Mar-ya, ou suivant d'autres Man-ya. Ce dieu, selon les annales Siamois, mourut cinq cents quarante-quatre ans, avant l'Ere chrétienne.

Sommona-kodon, à l'instant de sa naissance & sans le secours d'aucun maître, acquit, par un simple coup-d'œil, une connaissance entière du ciel, de la terre, du paradis, de l'enfer, & des secrets les plus cachés de la nature. Il se souvint de tout ce que son ame avait appris dans les différentes transmigrations qu'elle avait éprouvées: il prêcha les peuples, leur découvrit ces grandes choses, & les consigna dans ses livres, afin d'instruire la postérité. Ces livres se nomment *balis*. Il raconte dans un, qu'étant devenu dieu, il voulut manifester sa divinité aux hommes par quelque grand prodige. Se trouvant un jour assis sous un arbre, en présence d'une grande multitude, les anges descendirent du ciel & vinrent le glorifier.

Sommona-kodon avait un frère, appelé Thévatat, qui fut jaloux de sa gloire & conjura sa perte; il lui déclara la guerre conjointement avec tous les animaux. Le mérite de ses bonnes œuvres le soutint contre ces dangereux ennemis. L'ange gardienne de la terre prétendit forcer Thévatat, & ses complices d'adorer Sommona-

DIEU DES SIAMOIS. 451

kodon, mais trouvant leurs cœurs trop endurcis, elle pressa ses cheveux, & en fit sortir une mer qui les submergea.

Depuis que Sommona-kodon avait aspiré à devenir dieu, il était revenu au monde sous cinq cents cinquante formes différentes, & pendant ces transmigrations, il s'était toujours trouvé le premier, & le plus excellent personnage. Roi, il donnait sa vie pour ses sujets; particulier, il souffrait tous les maux avec patience & résignation, jusqu'à supporter qu'en sa présence, & pour l'éprouver, un Bramine lui enleva sa femme & ses enfans, & les tourmenta devant lui. D'autrefois il passait ses jours dans la retraite & la solitude, & s'infligeait les pénitences les plus rudes. Un jour, il donna sa femme à un pauvre qui lui demandait l'aumône: une autrefois, il s'arracha les yeux, & se coupa des lambeaux de chair pour sustenter quelques animaux que la faim pressait.

Sommona-kodon, ayant fait ses premières preuves, s'appliqua à la prière: devenu prêtre, ou *talapoin*, il mit le comble à ses bonnes œuvres, dont les mérites lui acquirent une force surnaturelle. Il vainquit dans un combat singulier un saint dont la vertu était déjà recommandable. La défaite de ce saint redoubla son orgueil: il ne put se persuader que son adversaire fût arrivé à la perfection, & le provoqua à une nouvelle lute, il fut encore vaincu. Le siècle ou vécut Sommona-kodon fut celui de la sainteté; plusieurs personnages parurent dans le monde, mais dans un degré moins éminent

452 SOMMONA KODON.

que celui de notre dieu Siamois, qui joignit à la force corporelle le don des miracles. Invisible, lorsqu'il le souhaitait, il pénétrait le passé & l'avenir, & toutes choses du présent se représentaient à ses yeux; en un moment il se transportait d'un lieu dans autre, & prêchait ainsi sa doctrine à toutes les nations. Mais au milieu de la gloire que lui méritait cette sublime vertu, Sommona-kodon s'oublia un jour; il tua un *Man*, & fut aussi-tôt puni de ce meurtre, sa vie ne s'étendit que jusqu'à quatre-vingts ans, il mourut, non comme l'homme meurt, mais en disparaissant tout-à-coup, ainsi qu'une étincelle qui s'élève & se perd en l'air.

Les Siamois disent que le *Man*, que tua leur dieu, était d'une nation impie & coupable: ils peignent ce peuple effroyable, avec un visage large & affreux, des dents d'une grandeur démesurée, & des serpents à la place de cheveux.

Après la mort du *Man*, le dieu Sommona-kodon s'avisa de manger de la chair d'un cochon, dans lequel l'ame du *Man* était entrée, & s'en étant aperçu, il pressentit que sa fin approchait. Une autre Légende rapporte qu'un monstre que le dieu avait tué autrefois, ressuscita sous la forme d'un cochon, & vint pour se jeter sur lui, pendant qu'il prêchait ses disciples, qu'alors il leur annonça son départ, & qu'ayant peu après mangé de la chair de ce même cochon, il en mourut: avant d'expirer, il eût l'attention d'ordonner qu'on lui élevât des temples, & qu'on lui dressât des statues. Sommona-kodon jouit de

cet
me
pé
rif
fél
l'in
ne
du
dié
rap
ne
sue
lég
ran
S
l'en
diff
Pég
en
opè
& t
y a
por
les
les
une
I
kod
deu
à la
terr
cre

DIEU DES SIAMOIS. 453

cet état de tranquillité que les Siamois nomment *nireupan*. Son insensibilité le rend impénétrable à la douleur, & cette sorte d'anéantissement est, selon ces idolâtres, la suprême félicité. Ils adressent leurs prières à ce dieu, ils l'implorent dans leurs besoins: mais sa puissance ne s'étend que sur eux, & il ne s'inquiète point du sort des autres peuples.

Nous ne relèverons point toutes les contradictions qui se trouvent dans ce que nous avons rapporté. Nous avons prévenu les lecteurs qu'ils ne devaient s'attendre qu'à des fables mal tissées, mais qui cependant laissent appercevoir de légères traces de vérités, que le tems & l'ignorance ont défigurées. Revenons.

Sommona-kodon, en quittant la terre laissa l'empreinte de ses pieds en trois endroits différens: dans le royaume de Siam, dans le Pégu & dans l'isle de Ceylan. Les peuples vont en pèlerinages visiter ces vestiges sacrés, il s'y opère des miracles, si l'on en croit les Siamois, & sur-tout dans la ville de Sokhotai, où il y a une statue de Sommona-kodon, qui étant portée à la campagne, procure la pluie dans les tems de sécheresse. On garde soigneusement les cheveux & les os de ce dieu, qui jettent une lumière resplendissante.

Dans les pagodes, la statue de Sommona-kodon est toujours accompagnée de celle de deux de ses disciples. Celui qui est représenté à la main droite du dieu, renversa un jour la terre à la prière des damnés, il prit dans les yeux de sa main tout le feu de l'enfer, mais

434 SOMMONA KODON,

tous ses efforts, pour l'éteindre, furent inutiles : il implora la miséricorde du dieu, qui lui répondit : « Si je vous accordais votre demande, » les conséquences en deviendraient funestes : » les hommes seraient trop méchans, si la » crainte de ce supplice ne les arrêtait ».

On connaît une parabole orientale qui exprime précisément le contraire : une femme, dit-on, portant du feu dans une main & de l'eau dans l'autre, fut un jour rencontrée par un Derviche qui lui demanda ce qu'elle voulait faire de ces deux élémens si opposés : de l'un, je veux, dit-elle, éteindre le feu de l'enfer, & de l'autre je prétens brûler le paradis, afin que n'y ayant plus de peines à redouter ni de récompenses à espérer, les hommes soient honnêtes gens sans crainte & sans intérêt.

Les Siamois attendent un autre Sommona-kodon, qu'ils supposent avoir été prédit par Sommona-kodon même. Cette idée échauffe souvent leur imagination, & augmente leur crédulité naturelle. Pour peu que le bruit se répande, qu'on a vu dans une province quelqu'un qui porte la stupidité, & la bêtise à un degré peu commun ; aussi-tôt le peuple se rassemble, & croit reconnaître dans ce personnage hébété le Sommona-kodon, qui leur a été annoncé, c'est ce qui arriva une fois. Les Siamois crurent avoir reconnu dans un jeune muet ce caractère de stupidité qui approche de l'inaction, & de cette prétendue impassibilité du *nireupan*, ils le suivirent en foule ; ils l'accablèrent de présens, & le prirent pour l'objet de leur adoration :

ce f
qui
miè
si lo
d'en

T
décl
il se
liber
mira
mais
Jalo
kodo
sécul
trion
son a
teurs
cher
frère
per
parv
sition
fana

1°
2°

ce fut pour eux un nouveau Sommona-kodon, qui, dirent-ils, devait être descendu des premières colonies de Siam. L'extravagance alla si loin que le monarque Siamois fut obligé d'employer les châtimeus pour la faire cesser.

CHAPITRE VIII.

Thévatat frère de Sommona-Kodon.

THÉVATAT fut pendant sa vie l'ennemi déclaré de Sommona-kodon. Dans sa jeunesse il se fit talapoin, conjointement avec quelques libertins de son âge, & parvint à faire des miracles, & à prendre telle forme qui lui plaisait: mais il ne put jamais atteindre à la perfection. Jaloux de la sainteté de son frère Sommona-kodon, il se fit chef de parti, afin de le persécuter avec avantage; mais les vertus du dieu triomphèrent toujours de la méchanceté de son antagoniste, qui, abandonné de ses sectateurs, & réduit à la plus horrible misère, chercha les moyens de se réconcilier avec son frère, mais toujours dans le dessein de le tromper & de lui arracher ses partisans: pour y parvenir, il fit à Sommona-kodon cinq propositions captieuses, propres à réunir tous les fanatiques de son côté.

- 1°. La retraite dans les déserts.
- 2°. La permission de ne vivre que d'aumônes.

456 THEVATAT, FRÈRE

3°. L'ordre de quitter les maisons pour vivre constamment sous des arbres.

○ 5°. La défense absolue de manger ni poisson, ni viande.

Sommona-kodon répondit à Thévatat, que ces actions bonnes sans doute, devaient être libres pour être méritoires, & qu'il ne fallait obliger personne à plus qu'on ne voudrait, ou qu'on ne pourrait. Cette réponse gagna cinq cents sectateurs à Thévatat, qui tous jurèrent de le suivre, & d'observer ses cinq préceptes. Cependant le fanatique Thévatat mourut, après avoir prédit, qu'enfin purifié par un grand nombre de transmutations, il renaîtrait dieu. En attendant, « il fut enseveli dans la terre & » jusqu'aux enfers, où il est sans pouvoir remuer, faute d'avoir aimé Sommona-kodon ». Son supplice consiste en une grande marmite rougie au feu de l'enfer, qu'il porte continuellement sur sa tête; ses pieds posent sur des charbons ardents, & deux broches de fer le traversent, l'une dans sa longueur, l'autre dans sa largeur.

On trouve dans une Légende Siamoise, que Sommona-kodon étant devenu dieu, visita les enfers, & y trouva son frère Thévatat, attaché à une croix avec de gros cloux qui lui perçaient les mains & les pieds, une couronne d'épines sur la tête, & sur un feu qui le brûlait continuellement sans le consumer. Pénétré de douleur de le voir dans cet état, Sommona-kodon lui fit la proposition d'adorer ces trois mots, *putang, thamang, sangkhang*, mots sacrés &

DE SOMMONA-KODON. 457

mystérieux, révérez par les Siamois, dont le premier signifie *Dieu*, le second, *parole* ou *verbe de Dieu* & le troisième, *imitation de Dieu*. Thévatat adora les deux premiers mots, mais il refusa d'adorer le troisième: parce qu'à la lettre, il veut dire *prêtre*; ou *imitateur de Dieu*, & qu'un prêtre, étant pécheur comme un autre homme, ne mérite pas cette marque de respect. La grâce de Thévatat était mise à cette condition, & son obstination l'en priva. Son supplice dure encore, mais ses sectateurs suivent ses principes & c'est de-là, selon les Siamois, qu'est né le schisme qui a divisé le monde en deux parties. Il nous mettent dans celui de Thévatat, & ne s'étonnent point qu'ayant ignoré tout ce qu'ils ont appris de Sommona-kodon, nos écritures soient remplies de doutes & d'obscurités. Ces fables, qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, découlent de sublimes vérités, sont des obstacles presque invincibles qui empêchent la conversion de ces idolâtres.



CHAPITRE IX.

Pra-Rasi, ou hermites merveilleux.

LES Pra-rasi, sont des solitaires qui mènent une vie très-dure, & qu'on ne voit jamais dans les lieux habités. Si l'on s'en rapporte aux discours des Siamois, il n'y a rien, dont ces hommes admirables ne soient instruits. Ils connaissent, & pénètrent les mystères les plus cachés de la nature : ils possèdent l'art de faire de l'or, & de transformer les matières les plus viles en précieux métaux. La nature entière leur est soumise, aucun miracle n'est au-dessus de leurs forces ; ils prennent toutes les formes qu'ils désirent ; ils s'élèvent rapidement en l'air, & se transportent ainsi d'un lieu dans un autre. Ces hommes merveilleux connaissent les moyens de se rendre immortels, en prolongeant successivement leur vie par une liqueur : mais pénétrés de respect pour la divinité, ils lui sacrifient cette vie dont ils font peu de cas, en se brûlant de mille ans en mille ans, sur un bûcher, à la réserve d'un seul qui reste pour ressusciter les autres. Les Siamois prétendent, sans expliquer à quel propos, qu'il est également dangereux & difficile de rencontrer ces puissans hermites. Pour justifier ce qu'ils disent de ces personnages singuliers, ils supposent que la terre n'est pas ronde, & que ce

n'é
tre
qu
na
for
est
mu
fec
mi
con

L
Ta
jou
gieu
mili
est
cell
rang
l'au
par
disti
C
tion
tie
bes
emp

ES

ux.

mènent
ais dans
rte aux
ont ces
its. Ils
les plus
de faire
les plus
entière
u-dessus
s formes
en l'air,
n autre.
moyens
ant suc-
nais pé-
ui sacri-
s, en se
sur un
ste pour
endent,
est éga-
contrer
e qu'ils
ils sup-
que ce

M E R V E I L L E U X. 459

n'est qu'une superficie plane, divisée en quatre parties carrées : ils ajoutent que les eaux qui séparent ces parties, sont d'une si étonnante subtilité qu'elles ne permettent aucune sorte de communication. Or, tout cet espace est environné d'une prodigieuse & haute muraille, sur laquelle sont gravés tous les secrets de la nature, & c'est-là que les hermites, dont l'agilité & la légèreté sont inconcevables, vont puiser leurs lumières.

C H A P I T R E X.

Prêtres Siamois, ou Talapoins.

LES Talapoins sont appelés ainsi, du mot *Talapa*, espèce d'éventail qu'ils portent toujours à la main. Les couvens de ces religieux occupent un grand terrain carré, au milieu duquel est placé la pagode, & le tout est environné d'une clôture de Bambou. Les cellules de ces moines sont ordinairement rangées des deux côtés, & séparées l'une de l'autre : celle du supérieur est remarquable par son élévation, & est bâtie dans un lieu distingué.

Chaque Talapoin est chargé de l'éducation de deux ou trois novices, dont une partie des fonctions consiste à arracher les herbes qui croissent dans l'enceinte du couvent : emploi qu'un Talapoin profès ne pourrait

60 PRÊTRES SIAMOIS,

exercer sans crime. Chaque couvent a un tour de bois, dans laquelle il y a une cloche que l'on frappe avec un marteau de bois.

A la tête des communautés préside un supérieur, appelle Tchaou-vat; ce supérieur a seulement l'autorité sur ses religieux. Entre les différens supérieurs, il y en a qu'on nomme Sancrats, que nos missionnaires comparent aux évêques, & qui ont seuls le droit de recevoir les Talapoins, mais sans aucune autorité sur les religieux qui ne sont point de leur couvent. Le Sancrat du palais est le premier en dignité & le plus révééré. Une double pierre, placée près de la pagode, instruit si le couvent est sous la direction d'un Sancrat ou d'un simple supérieur.

Le roi accorde aux principaux Sancrats un nom d'honneur, le droit du parasol, qui n'a qu'un seul rond, (car ceux à trois ronds, sont la marque distinctive du prince) une chaise, & des hommes pour la porter.

Les Talapoins peuvent, lorsqu'ils le jugent à propos sortir de leur couvent, & rentrer dans l'état séculier. L'esprit de leur institut est de se nourrir des péchés du peuple, de mener une vie pénitente, & de racheter par leurs prières, & leurs bonnes œuvres les fautes de ceux qui leur font l'aumône. L'hospitalité leur est recommandée, sans distinction de croyance, & pour cet effet, ils ont deux loges à côté de leur cellule, où ils reçoivent les passans.

Si un Talapoin est convaincu de quelque crime contre la chasteté, il est sans remission condamné

OU TALAPOINS. 146

au feu par le monarque qui s'est réservé le droit de prononcer dans ces circonstances. Si lorsque les officiers, nommés par le souverain pour faire la visite des couvens, trouvent des religieux sans capacité, ils les renvoient dans le monde.

Les Talapoins sont obligés de prêcher le lendemain de la nouvelle & de la pleine lune : & si-tôt qu'on s'aperçoit que les eaux commencent à grossir, ils prêchent aussi deux fois par jour, jusqu'à ce qu'elles soient absolument écoulées. Le prédicateur est assis, les jambes croisées, dans une espèce de fauteuil élevé ; ce sermon roule particulièrement sur l'aumône, & elles sont considérables, en proportion de la crainte qui affecte les auditeurs pendant les tems de calamités. D'abord le prédicateur lit un passage des livres de Sommona-kodon, qu'il explique avec gravité & modestie, les yeux baissés & sans faire aucun geste ; ensuite il explique quelque mystère de sa religion, d'où il tire quelque morale pour l'instruction de son troupeau. Le peuple est assis avec humilité, & les mains jointes, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Après la lecture du texte, l'auditoire s'écrie, en baissant la tête & levant les mains au ciel : *parole de Dieu, vérité pure.*

Pendant les calamités publiques, les Talapoins ont des jeûnes, qui consistent à ne rien manger depuis midi. Lorsque la récolte du riz est achevée, ils vont passer les nuits, pendant trois semaines, à veiller dans les campagnes, sous de petites huttes, qui forment entre

462 PRÊTRES SIAMOIS,

elles un quarré régulier : le jour, ils reviennent visiter le temple & dormir dans leur cellules ; mais on ne nous développe pas la raison de cet usage , ni ce que signifient des chapelets de cent huit grains , sur lesquels ils récitent des prières pendant leurs veilles , au milieu des champs : le Talapoin ne fait jamais de feu , quoique dans leurs voyages , les Siamois usent de cette précaution pour éloigner d'eux les bêtes féroces. Cette circonstance ajoute au crédit que le Talapoin a sur le peuple , qui le regarde comme une personne sacrée , puisque les tigres & les rhinocéros semblent le respecter. Lorsqu'un d'entr'eux est par hazard la proie de ces animaux , l'opinion ne change pas pour cela , on se persuade que c'était un méchant Talapoin.

Les Talapoins vont toujours la tête & les pieds nus, ainsi que le reste du peuple. « Leur » habit consiste dans un pagne, qu'ils portent » comme les autres séculiers, autour des reins » & des cuisses, mais qui est de toile jaune , » avec quatre autres pièces qui ne distinguent » pas moins leur profession. La première , » nommée *Angsa* , est une espèce de ban- » doulière , large de cinq ou six pouces, qui » leur descend de l'épaule gauche sur la hanche » droite, où elle s'attache avec un seul bou- » ton. Sur cette bandoulière ils portent une » grande toile jaune qu'ils appellent Pa-schivon, » c'est-à-dire, toile de plusieurs pièces, parce » qu'elle doit être rapiécetée en beaucoup d'en- » droits. C'est une espèce de scapulaire qui

OU TALAPOINS. 463

» descend jusqu'aux pieds par devant & par
 » derrière, & qui ne couvrant que l'épaule
 » gauche, revient à la hanche droite, & laisse
 » les deux bras libres. Par-dessus cet ornement,
 » ils mettent le *Pa-pat*, autre toile de quatre
 » à cinq pouces de largeur, qu'ils portent aussi
 » sur l'épaule gauche, mais en forme de cha-
 » peron. Elle descend par devant jusqu'au nom-
 » bril, & presque autant par derrière. La cou-
 » leur est quelquefois rouge, mais l'*ang-sa*
 » & le *pa-schivon*, doivent toujours être jaunes.
 » Enfin, pour soutenir le *pa-pat* & le *pa-schivon*,
 » ils se ceignent le milieu du corps d'une toile
 » jaune, qu'ils nomment *Rappacod*, & qui est à
 » la quatrième pièce de leur habillement. L'usage
 » des chemises de mouffeline & des vestes leur
 » est défendu. Dans leurs quêtes ils ont un
 » bassin de fer pour recevoir ce qu'on leur donne ;
 » mais ils doivent le porter dans un sac de toile
 » qui leur pend du côté gauche, au deux bouts
 » d'un cordon passé en bandoulière sur l'épaule
 » droite. »

Il faut que le Talapoin se fasse raser la tête, la
 barbe & les sourcils : mais le Sancrat ou le supé-
 rieur est obligé de se raser lui-même, parce que
 ce serait un manque de respect de lui toucher
 la tête : ainsi, les vieux Talapoins peuvent
 raser les jeunes, mais il n'est pas permis aux
 jeunes de raser les vieux. C'est lors de la
 nouvelle & de la pleine lune, que les religieux
 Siamois se rasent, & c'est alors que le peuple
 apporte ses aumônes aux temples, qu'il jeûne
 & s'abstient d'aller à la pêche. Pendant ces jours

164. PRÊTRES SIAMOIS, S
destinés à la prière, le plus grand acte de piété,
c'est de rendre la liberté aux animaux captifs.
Si les bêtes que l'on apporte aux pagodes, sont
mortes, elles servent de nourriture aux Tala-
pains, si elles sont vivantes, ils sont obligés de
les laisser vivre & mourir autour du temple, &
ne peuvent les manger que lorsqu'elles sont
mortes naturellement. On voit auprès de ces
bâtimens des réservoirs d'eau qui reçoivent les
poissons vivans, qu'on présente en offrande
à l'idole, devant laquelle on brûle aussi des
bougies, mais tout sacrifice sanglant est prof-
crit par la même loi, qui fait un crime de tuer
tout animal qui a vie.

Une des principales cérémonies religieuses
des Talapains, est de laver leur idole à la pleine
lune du cinquieme mois, observant par respect
de ne lui point mouiller la tête, ensuite ils la-
vent leur sancrat; le peuple vient aussi laver
les Talapains, & dans les familles les enfans
lavent leurs parens, sans distinction de sexe.

Telle est la vie du Talapain: il ne se lève
jamais avant le jour, dans la crainte de tuer
ou d'écraser quelqu'insecte dans l'obscurité.
Il va prier deux heures dans le temple, où il
chanté & récité quelques hymnes, en remuant
son *talapat*, comme s'il vouloit s'évanter. En
entrant, il se prosterne trois fois devant la
statue, & chaque syllabe qu'il prononce, est
sur le même ton & articulée à tems égaux.
Après cet acte de religion, il parcourt la
ville pendant une heure, pour y ramasser
des aumônes: c'est toujours avec modestie
qu'il

OU TALAPOINS. 463

qu'il implore la charité des ames compatissantes, & soit qu'on leur donne, ou qu'on leur refuse, c'est toujours avec la même sérénité qu'il se retirent. Au retour de la quête, ils viennent se prosterner devant leur supérieur; & comme il est assis les jambes croisées: ils prennent son pied, qu'ils portent respectueusement sur leur tête, ensuite ils vont déjeuner: suit l'heure de l'étude ou du travail, ils dînent; dorment après, instruisent les novices confiés à leurs soins; retournent au temple, où ils chantent pendant deux heures. S'ils mangent le soir, ce ne peut être que quelques fruits.

Il y a plusieurs valets séculiers attachés à chaque communauté; ceux-ci cultivent la terre, ont soin des jardins, & reçoivent les aumônes en argent, que les Talapoins n'oseraient toucher. Ils portent le même habit que leurs maîtres, avec cette différence, que la couleur en est blanche.

Lorsqu'un Siamois veut se faire Talapoin, il se présente au supérieur d'un couvent, qui, s'il est sancrat, désigne un jour pour la cérémonie. Tous les parens & les amis amènent le postulant avec des danseurs & des musiciens. On lui rase la tête, la barbe & les sourcils; le sancrat lui présente l'habit de l'ordre, dont il doit se revêtir lui-même. La fête finit par des danses exécutées devant le temple; mais les Talapoins ne doivent ni les voir, ni y assister.

Les Siamois ont aussi des femmes qui embrassent la vie religieuse, & qui vivent selon la règle des Talapoins, & en communauté avec

466 PRÊTRES SIAMOIS;

eux ; mais on n'en peut tirer de mauvaises conjectures, puisque toutes celles qui prennent ce parti, sont dans un âge qui approche de la vieillesse ; cependant si elles sont convaincues d'incontinence, elles sont chassées du couvent & livrées à leur famille, pour être châtiées, car les religieux Siamois de l'un & de l'autre sexe, ne peuvent frapper personne. Pour donner l'habit, qui est blanc, à une Talapoine, il suffit d'un simple supérieur.

L'élection des supérieurs se fait dans les couvents à la pluralité des voix, & c'est presque toujours le plus vieux qui est élu. Si un particulier veut élever un temple, il choisit lui-même dans une communauté, le Talapoin qu'il veut pour supérieur de son nouvel établissement.

L'habit & le couvent des Talapoins sont inviolables, & dans les révolutions de l'état, les rois & les princes se sont mis à couvert des violences sous cet habit.

Une des principales maximes des Talapoins, est de ne jamais juger personne : il leur est expressément défendu de prononcer, *celui-là est bon, celui là est méchant.*



D
ma
dév
ra
dan
font
perf
I
en e
ils n
cont
châti
titre
n'ent
devin
dre h
de for
il ne
L'alm
& le p
la con
Les
cris de
me de
un serp
que ch

CHAPITRE XI.

Sciences ; & superstitions des Siamois.

DANS le tems des éclipses ; les Siamois s'imaginent qu'un redoutable dragon s'efforce de dévorer l'astre éclipse ; c'est pour cela qu'ils se traînent dans les rues, dans les places & dans les campagnes ; & que par le bruit qu'ils font avec toutes sortes d'instrumens, ils se persuadent faire lâcher prise à cet animal.

Ils ont des astrologues & des devins ; le roi en entretient toujours dans son palais, mais ils ne sont pas les plus heureux. S'ils rencontrent mal dans leurs prédictions, ils sont châtiés, non comme des imposteurs ; mais à titre de négligens ou d'ignorans. Les Siamois n'entreprennent ni voyages ; ni affaires ; que les devins n'aient marqué l'heure pour l'entreprendre heureusement. Soit que le roi veuille sortir de son palais, soit qu'il soit prêt d'y rentrer, il ne le fera pas si son astrologue le lui défend. L'almanach à Siam est le premier des livres, & le plus intéressant : c'est la règle inviolable de la conduite de toute la nation.

Les hurlemens des animaux féroces, les cris des cerfs & des singes sont, dans le royaume de Siam, des signes de mauvais augures : un serpent qui traverse un grand chemin ; quelque chose que le hasard fait tomber, ou un

468 SCIENCES ET SUPERSTITIONS

vase qui se brise , empêcheront de commencer ou terminer l'affaire la plus importante.

Si un Siamois veut être instruit de quelque chose qui l'intéresse , il va faire des offrandes à un génie qu'il suppose présider à une grotte : lorsque ses prières sont achevées , il sort , & les premières paroles qu'il entend , sont prises par cet imbécille , pour la réponse de l'oracle.

« Les Siamois composent aussi des talismans , & tracent des caractères , pour faire mourir , pour rendre invulnérable , pour faire taire les hommes ou les chiens , pour achever une méchante action , & n'être pas découvert. S'ils préparent une médecine , ils attachent au bord du vase plusieurs papiers où ils auront écrit des paroles mystérieuses , pour empêcher que les esprits qu'ils croient répandus dans l'air , & capables , à leur avis , de toutes sortes de choses , n'emportent les vertus des remèdes avec la fumée : ces esprits jouissent les premiers de toutes les filles , & leur font cette prétendue blessure qui se renouvelle tous les mois. Sur la mer , pendant l'orage , ils attachent à tous les agrès , des pareils papiers écrits , qu'ils croient propres à calmer les vents.

Il y a à Siam une coutume singulière qui tient peut être plus au préjugé que de la nécessité que de la superstition. Si-tôt que les femmes sont relevées de couches , on les purifie ; mais cette purification nous semble unique en son espèce. On place pendant trente jours la femme devant un grand feu , que l'on entretient sans discon-

tin
tan
tiq
n'e
peu
dir
de
suj
tain
des
par
tud
vée
élev
cert
cinc
dan
mar
L
feu
tuet
mêt
il n'
com
cet
leur
boir
C
l'art
qu'i
telle
fois
appe

tinuer ; & de tēms à autre , on la retourne , tandis que la fumée sort par une ouverure pratiquée au milieu du toit de la maison. Nous n'entreprendrons pas d'expliquer le bien que peut opérer cette méthode bizarre , il suffit de dire qu'elle est générale dans tout le royaume de Siam , & qu'on ne rapporte pas qu'elle soit sujette à des inconvéniens. Ce qu'il y a de certain aussi , c'est que les Peguans , peuple voisin des Siamois , & chez lesquels on trouve une partie des mœurs des Siamois , ont pour habitude de placer leurs femmes nouvellement relevées de couches , sur un gril de bambou , assez élevé , sur un feu raisonnablement grand ; & cette sorte de purification se renouvelle pendant cinq jours. Ces usages , paroissant sans doute dangereux ou barbares , n'empêchent pas de marier les filles de Siam & de Pégu.

Lorsque les femmes sont purifiées par le feu , les maris Siamois donnent un somptueux repas à toute leur famille ; & aucun mēt n'est présenté sur la table , qu'aparavant il n'ait passé quelques minutes auprès du feu , comme une offrande au génie qui préside à cet élément. Au reste , les femmes , pendant leurs couches , ne doivent rien manger ni boire qui ne soit chaud.

On prétend que les femmes Siamois ont l'art de composer de dangereux philtres , & qu'il y en a qui affaiblissent l'imagination de telle sorte , qu'un homme qui en a pris une fois tombe en enfance. C'est avec l'herbe appelée *Dutroa* qu'est composé ce philtre .

470 SCIENCES ET SUPERSTITIONS

dont , suivant la dose , l'effet est au moins d'assoupir un mari pendant vingt - quatre heures.

De l'ignorance à la superstition , il n'y a pas loin : de la superstition à la fraude , il n'y a qu'un pas. Il est sûr que tous les médecins Siamois sont des ignorans , qui , lorsqu'ils ne guérissent pas une maladie , s'excusent en attribuant sa cause à quelqu'esprit supérieur , ou à la force des sortilèges : pour-lors , ils cherchent à sauver leur réputation par une fourberie , qui prend sa force dans la superstition de ce peuple imbécile.

Lorsqu'un Siamois est mort , malgré les remèdes qui lui ont été administrés par son médecin , on l'expose sur un bûcher , d'où il est retiré à moitié consumé. Alors le médecin lui ouvre l'estomac , & souvent il feint d'y trouver , soit un morceau de chair fraîche de cochon , ou de quelqu'autre animal , qu'il déclare au peuple y avoir été mis par sortilège , & qui a fait périr le malade.

Sitôt que quelqu'un tombe malade à Siam , il commence par se faire ramollir , c'est-à-dire , par se faire fouler aux pieds par des gens instruits dans cet étonnant exercice. On dit même que les femmes enceintes se font ainsi fouler par un enfant , afin d'obtenir un accouchement moins douloureux. L'excès de diète est le plus sûr remède que les Siamois employent dans la plûpart de leurs maladies. Ils connaissent & usent de la saignée , lorsqu'ils ont un chirurgien Européen ; mais

à son défaut, ils se servent des ventouses scarifiées, & des sangsues. Ils ont quelques purgatifs : ils n'ignorent pas l'utilité des sueurs, & estiment beaucoup les sudorifiques. On les baignent dans toutes les maladies, & sur-tout dans la fièvre.

Siam est plein de chymistes qui travaillent à la pierre philosophale, c'est-à-dire d'imposteurs, qui cherchent à faire des dupes. Il y a aussi d'autres fourbes, ou peut-être des extravagans, qui s'appliquent à chercher un remède universel pour se garantir de la mort.

A toutes ces superstitions, il faut ajouter l'idée que les Siamois se sont fait de l'éléphant, & sur-tout de l'éléphant blanc. C'est dans le corps de cet animal que Sommonakodon subit sa dernière transformation, & par cela seul, il est l'animal le plus respecté. On lui attribue une intelligence qui approche de celle de l'homme, & peu s'en faut qu'on ne lui rende des hommages divins. On ne peut s'imaginer qu'un animal si noble, si fort, si docile, ne soit pas animé par une ame illustre qui a logé dans le corps de quelque prince, ou tout au moins de quelque grand personnage : mais l'éléphant blanc, ou pour parler plus juste, l'éléphant couleur de chair, ne doit recevoir dans son corps que l'ame d'un grand roi. De cette idée sont nées de sanglantes guerres entre les rois de Siam & de Pégou, pour la possession d'un éléphant blanc. Lorsqu'on embarqua trois éléphants que le roi de Siam envoya, dans le dernier

siècle , aux princes petits-fils de France , les Siamois s'approchèrent d'eux avec respect ; ils leur parlèrent à l'oreille , leur souhaitèrent un bon voyage , les exhortèrent à ne pas se chagriner pendant la route , & à se réjouir au contraire d'aller servir trois grands princes.

C H A P I T R E X I I .

Mariage des Siamois.

L'USAGE à Siam n'est pas de permettre aux filles de fréquenter les garçons ; les mères employent tous les moyens possibles pour les retenir , & châtient sévèrement celles qui sont quelques fautes ; mais la nature , plus forte que la défense & la punition , sollicite leur désobéissance , & pour l'ordinaire , sur la fin du jour , elles trouvent l'occasion de s'échapper. Sous ce climat les filles sont nubiles à douze ans , & quelquefois plutôt. Au reste , le commerce de l'amour n'entraîne aucune honte , on le regarde comme une espèce de mariage , & le changement en amour passe pour un divorce.

On se presse à Siam de marier les filles & les garçons , & s'il se trouve quelque fille qui garde le célibat ; la fantaisie de se faire talapouine ne lui prend que lorsqu'elle approche presque de la caducité.

Quand il est question d'unir deux personnes

par le mariage, les parens du jeune homme vont en cérémonie demander la fille à ses père & mère; l'affaire est traitée ordinairement par des femmes âgées, & d'une bonne réputation: si elle convient aux deux familles, on consulte alors le goût de la fille, ensuite on fait venir le devin, pour savoir de lui si le mariage sera heureux, si les époux vivront en paix, & si la dissension n'amènera pas le divorce. Le devin prend l'heure de la naissance du garçon & de la fille, il trace des lignes, & suivant qu'il a été sollicité, ou selon ce qu'il espère retirer de sa fraude, il prédit du bonheur ou de l'infortune. Son avis cependant décide formellement. Le mariage une fois arrêté, le jeune homme va faire trois visites à sa prétendue, il lui présente du bétel & des fruits, mais rien de plus précieux. A la troisième visite, d'une & d'autre part tous les parens s'assemblent, on compte la dot de l'épouse, on délivre à l'époux futur à-peu-près l'équivalent de la dot, & tout cela se fait avec simplicité, & sans avoir besoin qu'un contrat assure la validité des conventions. La noce est accompagnée de danses, & de divertissemens, mais les nouveaux époux ne dansent point. Cette cérémonie civile n'est suivie ni précédée d'aucun acte religieux; il est même expressément défendu aux Talapins de se trouver à aucun mariage; seulement, après la consommation, ils vont réciter quelques prières, & jeter de l'eau-bénite chez les jeunes mariés.

Après les nocés les jeunes époux restent quelques mois chez les parens de la femme, avant de s'établir dans leur propre maison. Tous les mariages se célèbrent uniformément dans toute la nation ; une seule distinction est réservée aux filles des grands officiers, sur la tête desquelles on place un cercle d'or, qui est la marque d'honneur que les gens élevés en dignité portent à leur bonnet de cérémonie.

La poligamie est en usage dans le royaume de Siam, moins par esprit de débauche, que par principe de faste & d'ostentation. Entre les femmes, on distingue la légitime ; les autres ne sont que des femmes achetées, par conséquent, des esclaves, que l'on nomme les petites femmes, & qui doivent obéir à la première. Les enfans de la femme principale appellent leur père *po*, ce qui signifie père, & ceux des petites femmes *po-tchaou*, c'est-à-dire, père seigneur.

Le mariage est défendu dans les premiers degrés de parenté, cependant les Siamois épousent leur cousine germaine. On peut successivement épouser les deux sœurs. Les rois se dispensent de cette loi générale, sous prétexte qu'aucune de leurs sujettes n'étant digne d'eux, ils doivent se choisir des épouses dans leurs parens les plus proches, sans en excepter leur sœur.

A la mort du mari la succession appartient entièrement à la femme principale, & se divise par portion égale entre les enfans. Les

petites femmes, & leurs enfans sont vendus au profit de l'héritier légitime, & n'emportent de la maison que ce que le père leur a donné avant sa mort, ou que ce que l'héritier veut bien leur accorder. L'usage des testamens est inconnu, & les filles des petites femmes sont vendues pour devenir petites femmes comme leur mère.

Comme le souverain de Siam est despotique, il étend son domaine sur toutes les possessions de ses sujets, à qui il peut reprendre à sa volonté, les terres qu'il a vendues. Ce droit tyrannique éloigne les Siamois de toute idée d'acquisitions : leurs richesses consistent en quelques meubles, & en quelques diamans qu'ils cachent avec soin à la connaissance de leur avare maître. Les pères les plus tendres donnent en mourant une partie de leurs biens au roi, dans l'espérance qu'il laissera la jouissance du reste à leurs enfans.

L'époux est despotique dans sa famille ; il a le droit de vendre ses femmes & ses enfans, excepté qu'il ne peut que répudier sa principale épouse. Lorsque le divorce est arrêté, le mari rend la dot qu'il a reçue, & les enfans se partagent de la sorte : la femme a le premier & tous les nombres impairs & l'époux le second & tous les nombres pairs ; mais si le nombre total est impair, la femme en a un de plus. Une veuve hérite du pouvoir de son mari, mais avec cette restriction, que, sans le consentement des parens, elle ne peut vendre les enfans du rang pair. L'un & l'autre,

après le divorce ; restent maîtres de vendre les enfans qui leur sont tombés en partage.

L'adultère est un crime presque inconnu à Siam, & quoique toutes les filles n'y soient pas absolument chastes, lorsqu'elles sont mariées, elles ont si peu d'occasion de se déranger, que la sagesse chez elles tourne heureusement en habitude. Cependant un mari, qui serait convaincu de son deshonneur, a le droit de tuer sa femme, ou de la vendre. Le voyageur la Loubere rapporte à ce sujet : « Que les » femmes du roi trouvent quelquefois le » secret de se faire des amans, & que la » manière ordinaire dont ce prince les punit, » est de les soumettre d'abord à un cheval » qui est accoutumé à l'amour des femmes, » après quoi il leur fait donner la mort. Il y » a quelques années, ajoute-t-il, qu'on en » abandonna une aux tygres. Ces animaux » l'ayant épargnée, il voulut lui faire grace ; » mais elle fut assez indignée pour refuser la » vie avec tant d'injures, que la regardant » comme une enragée, il ordonna qu'elle » mourût ; on irrita les tygres, qui la déchirèrent en sa présence. Il n'est pas si sûr qu'il fasse mourir les amans : mais au moins il les fait bien châtier. L'opinion commune est que ce fut une faute de cette nature, qui causa la dernière disgrâce du feu Baron ou premier ministre, frère aîné du premier ambassadeur de Siam, qu'on ait vu en France. Le roi ; son maître, le fit bastonner très-rudement, & cessa de le

DES SIAMOIS. 477

» voir, sans néanmoins lui ôter ses charges.
» Au contraire, il continua de se servir de
» lui, pendant six mois qu'il survécut aux
» coups qu'il avait reçus. Il prépara même de
» sa propre main tous les remèdes que le
» Barcalon prit dans sa dernière maladie,
» parce que personne n'osait lui en donner,
» de peur d'être accusé de la mort d'un
» homme si cher à son maître ». Le même
auteur dit aussi que les seigneurs Siamois ne
font pas moins jaloux de leurs filles que de
leurs femmes : « Ils vendent celles qui de-
viennent galantes à un certain homme,
qui, moyennant un tribut qu'il paye au
roi, a le droit de les prostituer. On raconte
qu'il en a eu six cents, toutes filles d'offi-
ciers de considération. Il achète aussi les
femmes, quand les maris les vendent, après
les avoir convaincus d'infidélité ».

CHAPITRE XIII.

Funérailles des Siamois.

Aussi-tôt qu'un malade a rendu le dernier soupir, on enferme son corps dans une bière de bois, vernie & quelquefois dorée; mais comme ce coffre ne peut être assez bien fermé, pour ne pas craindre qu'il s'en exhale une mauvaise odeur, on a soin de couler du mercure dans la bouche du mort, afin d'en

confumer les intestins. Les plus riches d'entre les Siamois employent des bières de plomb, qu'ils font aussi dorer. La bière est placée par respect dans la salle principale, sur une sorte d'estrade, communément sur un bois de lit, à quatre pieds. On garde quelques jours le mort dans la maison, soit pour attendre le chef de la famille, s'il est absent, soit pour faire les préparatifs nécessaires. Pendant ce tems on allume des bougies, & l'on brûle des parfums devant la bière. Les Talapoins sont appelés à cette cérémonie, non par principe de religion, mais pour donner plus d'éclat à la pompe funèbre. Ces religieux se rangent dans la chambre, des deux côtés des murs; ils chantent quelques prières en langue *balie*, qui est la langue savante des Siamois. Ces prières roulent sur des moralités, qui ont la mort pour objet, & la route que doit prendre l'ame du trépassé pour parvenir au ciel.

Pendant que ceci se passe, les parens ont choisi un lieu à la campagne pour y porter le corps & l'y brûler. Le choix tombe ordinairement sur un terrain qui avoisine un temple, que le défunt aura fait bâtir, ou qui aura été l'objet principal de son adoration. Cet espace est entouré d'une clôture de bambou, orné de papiers peints & dorés; représentant des meubles, des animaux, des maisons, & généralement tout ce qu'ils s'imaginent devoir servir aux besoins du défunt dans l'autre monde. Au milieu de l'enclos, & sur un échafaut élevé, est préparé un bûcher de

bois odoriférans, selon la richesse des parens du mort.

Le convoi part de grand matin de la maison : le corps ouvre la marche au son de divers instrumens. Les parens, suivent voilés & en habits blancs, ensuite viennent les amis. Le chemin se fait toujours par eau, lorsqu'il est possible d'éviter la route de terre. Sur le midi, on met le feu au bûcher, qui brûle ordinairement deux heures ; « Si c'est le corps » d'un prince du sang ou de quelque seigneur » que le roi a nommé, c'est le monarque lui-même qui met le feu au bûcher, sans sortir » de son palais, en lâchant un flambeau » allumé, le long d'une corde que l'on tend, » depuis ses fenêtres jusqu'au lieu de l'exécution ».

Les restes de ce corps mal brûlé sont recueillis par les parens, qui les gardent chez eux : d'autrefois on les dépose dans la bière qui a été conservée, & on les placent sous une pyramide, auprès de quelque temple. Si les parens sont trop pauvres pour fournir à ces dépenses, ils enterrent les corps avec l'assistance des Talapoins, qu'ils payent ; & ceux qui absolument sont dans l'impossibilité de rien donner, les exposent sur une montagne, où ils sont la proie des oiseaux carnaciers.

Il arrive souvent qu'un pauvre Siamois qui a fait enterrer son père avec la plus grande simplicité, le fait déterrer, lorsqu'il est parvenu à quelque degré considérable d'honneur

180 F U N É R A I L L E S

& de fortune, & lui fait faire des funérailles proportionnées à sa nouvelle dignité.

Un missionnaire nous a conservé la relation suivante des obsèques d'un Talapoin. « La
» bière, dit-il, où le corps était renfermé,
» fut élevée sur un bûcher, autour duquel il y
» avait quatre colonnes de bois doré, qui
» portaient une haute pyramide à divers
» étages. Cette espèce de chapelle ardente
» était accompagnée de plusieurs petites tours
» assez hautes & carrées, faites de bois, &
» couvertes de carton peint d'une façon fort
» grossière; avec quantité de figures de
» papier. Tout ceci était environné d'un
» enclos bâti en carré, sur lequel étaient
» rangées plusieurs autres tours d'espace en
» espace.... Quatre de ces tours qui étaient
» placées aux quatre coins, étaient aussi
» élevées que la pyramide.... Toutes ces tours
» étaient pleines de feux d'artifice.... Aux
» quatre tours des quatre coins se joignaient
» de petites maisons de bois, peintes de
» figures grotesques de dragons, de singes,
» de démons, &c.... Entre ces cabanes, il
» y avait certaines ouvertures.... en forme
» de portail pour laisser entrer & sortir les
» barques, ou balons. Les Talapoins dans
» leurs balons occupaient tout l'espace qui
» était entre le bûcher ou le grand carré:
» ils avaient tous un air grave & modeste,
» chantant de tems en tems, & quelquefois
» gardant un profond silence. Une multitude
» infinie de peuple, assistait derrière eux

»
»
»
»
»
»
»
»
»
c'e
pé
au
pè
en
le
de
leu
for
loi
fon
& c
apr
on
lor
(
de
que
pou
mèr
dise
sent
offra
7

» à cette pompe funèbre.... qui outre cela fut
 » accompagnée de forces & de danses bur-
 » lesques.... Les Talapoins enseignent que
 » plus on fait de dépenses aux obsèques d'un
 » mort, plus son ame est logée avantageuse-
 » ment dans le corps de quelque prince, ou
 » de quelque animal considérable; dans cette
 » croyance les Siamois se ruinent souvent
 » pour se faire de magnifiques funérailles ».

Les Siamois n'ont point de deuil obligé;
 c'est en proportion de la douleur qui les
 pénètre, qu'on les voit en donner des marques;
 aussi est-il plus ordinaire à Siam de voir un
 père & une mère porter le deuil de leurs
 enfans, qu'il ne l'est de voir des enfans porter
 le deuil de leurs parens. On pourrait inférer
 de-là, que ce respect que témoignent pour
 leur père les enfans Siamois, est seulement
 fondé sur la crainte & sur la sévérité des
 loix, tel que celui qu'un domestique rend à
 son maître. On voit souvent à Siam des pères
 & des mères se faire Talapoins & Talapoines,
 après la perte de leurs enfans; mais jamais
 on ne voit des enfans embrasser la clôture,
 lorsque la mort les a privés de leurs parens.

Quoiqu'il en soit du détail que nous venons
 de faire des cérémonies funèbres, dans les-
 quelles ont a vu quelques Talapoins appellés
 pour chanter ou prononcer des prières; &
 même quoique les Siamois, qui souvent se
 disent tourmentés par des apparitions, pré-
 sentent, pour s'en garantir de fréquentes
 offrandes sur les tombeaux des morts; il ne

fait pas s'imaginer que ces idolâtres croient fermement l'immortalité de l'ame : ils la supposent vraisemblablement matérielle. On leur attribue de se persuader « qu'il reste » quelque chose de l'homme après la mort , » qui subsiste séparément, & indépendamment » de son corps , mais qui a étendue & figure. » Ils accordent à ce reste les mêmes membres, » & toutes les mêmes substances solides & » liquides , dont nos corps sont composés. » Ils disent seulement , que les ames sont » d'une matière assez subtile pour se dérober » à l'attouchement & à la vue , quoiqu'ils » croient d'ailleurs , que si on en blessait quelqu'une , le sang qui coulerait de sa » blessure pourrait paraître ».



U
e
&
tr
p
n
e
ri
d
l'u
d
un
fo
qu
l'i
les
un
far
qu
fei
be
teu
ceu
hor
n'o

C H A P I T R E X I V.

Qualités morales des Siamois.

UN respect inviolable pour les vieillards est à Siam le principe de toutes les vertus, & le lien de la société. Si deux officiers se trouvent ensemble, le plus jeune, quoique plus élevé en dignité, cédera la place d'honneur à son inférieur, par la seule raison qu'il est plus avancé en âge. Le mensonge est rigoureusement puni, lorsqu'il est proféré devant un supérieur. Tant il est vrai que l'union & la dépendance forment la chaîne des familles, c'est qu'on y regarde comme un monstre tout fils qui ose plaider contre son père ; aussi le mariage est un joug léger, que le Siamois supporte avec plaisir. Ici l'intérêt ne divise jamais ni les parens, ni les amis. Il est inoui à Siam de rencontrer un pauvre, encore faut-il qu'il soit exactement sans parens ; & tout homme malheureux, ou qui ne peut plus travailler, trouve dans le sein de sa famille tous les secours dont il a besoin. La mendicité est non-seulement honteuse à celui qui y est réduit, mais encore à ceux à qui il appartient.

Les Siamois attachent un si grand deshonneur au vol, que les parens & les amis n'osent prendre la défense d'un homme qui



484 QUALITÉS MORALES
en est soupçonné. Cependant il est difficile
d'accorder ce sentiment avec cette prodigieuse
inclination au larcin que quelques voyageurs
attribuent aux Siamois, & dont ils présentent
des exemples frappans. Un jour, dit le père
d'Épagnac « étant seul dans une salle, je vis
» un Siamois entrer hardiment, il prit un tapis
» de Perse qui était sur la table ». Le bon
père s'imagina que c'était une plaisanterie,
mais on ne revit pas le voleur. Dans le voyage
que Louis XIV. fit faire en Flandres aux
ambassadeurs de Siam, un des mandarins ap-
perçut une bourse de jettons qu'il prit en se per-
suadant que c'était de la monnaie courante; le
lendemain il donna une de ces pièces pour boire
à un laquais, & son ignorance découvrit le
vol; mais on n'en témoigna rien. Un trait bien
plus singulier qui prouverait l'invincible pen-
chant des Siamois au vol, est celui que
raconte la Loubère, en ces termes: « Un
» officier des magasins du roi de Siam, dit-il,
» lui ayant volé quelque argent, ce prince
» ordonna que pour supplice on lui fit avaler
» quatre onces d'argent fondu. Il arriva que
» celui qui eût ordre de les ôter de la gorge
» du coupable, ne put se défendre d'en dé-
» rober une partie. Le roi fit traiter ce second
» voleur comme le premier. Un troisième
» ne résista point à la tentation du même
» crime, c'est-à-dire, qu'il déroba une partie
» de l'argent qu'il tira de la gorge du dernier
» mort. Le roi de Siam, en lui faisant grace
» de la vie, dit agréablement: c'est assez, je

DES SIAMOIS. 485

» ferais mourir tous mes sujets l'un après
 » l'autre, si je ne me déterminais une fois à
 » pardonner ».

Peut-être ces exemples ne doivent-ils regarder que quelques particuliers, & non la nation en général, qui est louée pour sa bonne-foi par les voyageurs mêmes qui nous fournissent ces faits. Il est sûr que les Siamois mettent l'idée de la parfaite justice à ne pas ramasser les choses perdues, c'est-à-dire, à ne pas profiter d'une occasion si facile d'acquiescer. C'était une loi de Platon : « Ce que tu n'as pas mis quelque part, ne l'en ôte point ».

L'usure est permise à Siam, & comme il n'y a aucune loi qui la défende, elle est sans bornes. Les Siamois sont avares, & n'osant jouir ouvertement de leurs richesses, dans la crainte qu'elles ne leur soient enlevées par le prince, ils ne les amassent que pour les enfouir.

Ils ont beaucoup d'aménité dans le commerce, & ne sont point sans politesse : d'ailleurs, en apparence, fort indifférens sur les événemens de la vie : mais une fois, excités par la colère, ils ressemblent aux Européens. La calomnie est une des armes que la vengeance, & la haine leur suggèrent ; & malgré l'horreur qu'ils ont pour l'effusion du sang, le poison & le poignard terminent quelquefois leurs différens. Ils ne connaissent point cette affreuse coutume des duels, & leurs querellès ordinaires finissent par des injures ou quelques coups de coude.

486 QUALITÉS MORALES, &c
Ainsi, en reconnaissant que le respect pour leurs parens & leurs supérieurs, la probité des affaires, la compassion, & l'honnêteté sont les vertus favorités des Siamois ; on peut assurer que l'avarice, la dissimulation & le mensonge, sont des vices qui naissent naturellement avec eux, & dont le dernier ne peut être absolument corrigé par la rigueur de la loi. Au reste, la timidité, & la taciturnité sont le fond de leur caractère. Ils sont d'ailleurs opiniâtres, indolens, peu curieux, rusés & inconstans.

Pour être ami d'un Siamois, il faut avoir bu avec lui du même arrack, dans la même tasse. Si deux habitans veulent se jurer solennellement une amitié à toute épreuve, ils boivent du sang l'un de l'autre ; pratique des anciens Scythes, en vigueur chez les Chinois, & chez d'autres nations ; mais cette cérémonie sacrée pour eux, ne les empêche pas de se trahir à la première occasion.



C H A P I T R E X V.

Usages particuliers, & divertissement des Siamois.

LE roi de Siam entretient deux mille chevaux, en quoi consiste toute sa cavalerie. Il en a quelques-uns dans ses écuries, mais la monture ordinaire est l'éléphant : il s'en trouve toujours un de garde, tout équipé & prêt à monter ; & lorsqu'il veut sortir, il se place sur cet animal, d'un petit échafaut qui est proche de l'écurie, & qui répond à une des fenêtres d'un appartement du palais. Quelquefois ce monarque se fait porter en chaise par des hommes, mais il se montre rarement à ses sujets ; cet honneur est réservé aux femmes & aux femmes du palais.

Les chaises à porteurs de Siam ne ressemblent point à celles que nous connaissons : ce sont des sièges carrés & plats, plus ou moins élevés, selon la condition des personnes, posés & affermis sur une sorte de civière, & portés sur les épaules nues de quatre ou de huit hommes. Ces sièges ont différentes formes ; il y en a de construits comme des fauteuils, d'autres avec des impériales, & quelques-uns avec une simple balustrade autour. La chaise du roi, est sans impériale, ouverte par-devant, & les trois autres côtés

488 USAGES PARTICULIERS, &c.

font garnis par grands feuillages dorés, qui s'élevent jusqu'à ses épaules. Un domestique porte un fort haut parasol, au bout d'une longue pique, pour le garantir du soleil, lorsqu'il s'arrête.

La monture ordinaire des Siamois est le bœuf, le buffle & l'éléphant : mais ils font plus communément leurs voyages par eau, dans des barques qu'ils appellent balons. Le corps du balon n'est composé que d'un seul arbre long quelquefois de vingt toises. Deux hommes assis, les jambes croisées, & l'un à côté de l'autre, suffisent pour en occuper la largeur, avec des rames courtes qu'ils tiennent à deux mains, par le milieu & par le bout. C'est toujours vers le lieu qu'il va chercher que le rameur à le visage tourné. Un balon a souvent cent vingt rameurs. Un homme est à la proue qui donne le signal aux rameurs pour porter le coup ensemble ; un autre est à la poupe, avec une rame fort longue, qui lui sert de gouvernail. Ce sont des femmes esclaves, qui conduisent les balons des dames. Au centre des balons ordinaires, il y a une loge de bois, dans laquelle vivent continuellement plusieurs familles. Les balons du roi, que l'on appelle balons d'état, sont de la plus grande magnificence, & entièrement dorés ; les rames sont couvertes de lames d'argent. La chirole, qui est une espèce de petit dôme, est couverte d'écarlate, doublée de brocard d'or, avec les rideaux de même étoffe : la balustrade est d'yvoire, les coussins de velours,

& sur le plancher on foule de superbes tapis de Perse.

Les Siamois ont différentes sortes de spectacles. Ils jouent des comédies divisées en plusieurs actes, à l'imitation des Chinois ; les intermèdes de ces comédies sont remplis par des fauteurs, dont les postures hardies & grotesques sont surprenantes. Il y en a qui montent sur de grands bambous, de quatre-vingt, & quelquefois cent pieds de hauteur, & qui s'y tiennent sur un seul pied, tandis que l'autre est en l'air ; ensuite ils posent la tête où ils avaient le pied, puis ils s'y suspendent seulement par le menton ; d'autres passent à travers les échellons d'une échelle droite avec une agilité surprenante. Il s'en trouve qui font placer sur une espèce de brancard, douze poignards la pointe en haut, s'y couche le corps nu, font monter plusieurs hommes sur leurs estomacs, sans que toutes ces pointes qui touchent la peau, soient capables de l'effleurer.

Ils ont aussi des marionnettes, qui diffèrent peu des nôtres ; des voltigeurs qui se livrent au vent du haut d'un bambou, sans autre secours que deux parasols qu'ils tiennent dans leurs mains, & qui ne laissent pas que de se soutenir long-tems en l'air.

Quoique la musique des Siamois soit sans art, sans parties, sans cadences, ils ne laissent pas d'avoir des concerts. Les instrumens sont bien éloignés d'être agréables à l'oreille : cependant ils en ont un, composé de douze sonnettes, qui

490 USAGES PARTICULIERS, &c.
frappées légèrement avec de petits bâtons,
rendent un son tout-à-fait harmonieux.

Les Siamois ont sur leurs théâtres, trois sortes de spectacles: le premier, qu'ils appellent *cone*, est une danse, séparée en plusieurs entrées, qu'exécutent un certain nombre de danseurs masqués & armés. C'est peut-être l'image d'un combat, mais d'un combat extravagant, car toutes les postures en sont grotesques, & pleines de sauts. Les masques de ces danseurs présentent des figures horribles d'animaux connus, ou qui n'ont jamais existés que dans l'imagination.

Le second spectacle s'appelle *lacone*. C'est un poëme qui tient de l'épique & du dramatique: il dure ordinairement trois jours, à commencer chaque jour à huit heures du matin, & finissant à sept heures du soir. C'est le récit en vers de quelque ancienne histoire. Les acteurs chantent & parlent alternativement, sans quitter la scène, L'un fait le rôle d'historien, & les autres ceux d'interlocuteurs.

A ce sujet, on doit remarquer que les Siamois naissent naturellement poëtes. Leur poésie, ainsi que la nôtre, est assujettie à un certain nombre de syllabes & à la rime; ils peignent agréablement, & se servent souvent de comparaisons énergiques & agréables. Leurs chansons sont ou historiques ou morales: ils en ont quelques-unes qui expriment assez l'amour.

Le troisième spectacle est appelé *raban*: c'est une danse d'hommes & de femmes, dont les habits sont simples, avec de grands bonnets de

papier doré, des pendants d'oreilles garnis de fausses pierreries, ainsi que les bonnets ; & par, je ne sçai qu'elle raison, de faux ongles de cuivre jaune. Ces danseurs & ces danseuses chantent & dansent en même tems ; mais leurs danse est plutôt une marche lente & compassée, accompagnée seulement de diverses contortions du corps & des bras. Pendant cette danse, deux acteurs s'appliquent à divertir l'assemblée par des mots bouffons qu'ils adressent aux spectateurs, au nom des femmes & des hommes qui forment la danse.

Un des plus singuliers divertissemens des Siamois, est la course des bœufs. On marque un terrain, long de cinq cens toises, sur deux de largeur, auquel quatre troncs d'arbres, plantés aux quatre coins servent de bornes. C'est autour de ces bornes que se fait la course. Du milieu de cet espace s'élève un échafaut, sur lequel se placent les juges, & vis-à-vis est un poteau, du pied duquel doivent partir les bœufs. Quelquefois ce n'est qu'un bœuf, qui court contre un autre bœuf, & tous deux sont conduits par des hommes, qui courent à pied & qui les tiennent par une corde passée dans les naseaux. D'autres hommes, au milieu de la course relayent les premiers ; mais la course la plus ordinaire est d'une paire de bœufs, attelés à une charrue, contre une autre paire de bœufs attelés de même : & il faut que pendant la course, des hommes soutiennent chaque charrue en l'air, de façon qu'elle ne puisse toucher la terre, tandis que leurs camarades les conduisent avec

492 USAGES PARTICULIERS, &c.
la corde. Ces hommes sont relevés par d'autres
au milieu de la course.

On employe à ces sortes de courses de petits
bœufs qui ne laissent pas d'être agiles, qui sont
nourris, & dressez particulièrement pour cet
exercice, dont les seigneurs Siamois font leur
principale amusement, & qui, comme en
Angleterre, aux courses de chevaux, occa-
sionnent des paris fort considérables. Quel-
quefois ce sont des buffles, au lieu de bœufs.

Les Siamois ont leurs athlètes, qui luttent
à coups de coude & de poing; ils se garnissent
la main avec trois ou quatre tours de corde,
qui leur sert de ganteler, lorsqu'il est question
du dernier exercice.

Ces idolâtres sont passionnés pour le jeu, &
lorsqu'ils trouvent occasion de satisfaire cette
fureur effrénée, ils y sacrifient, sans réflexion,
toutes leurs richesses, leur liberté, & celle
de leurs enfans. Leurs jeux favoris sont le
tric-trac & les échets.

Ils aiment les illuminations; & en exécutent
souvent comme les nôtres, en suivant l'ordre
d'architecture de la façade d'un palais ou
d'une maison; mais les plus superbes sont
celles où ils emploient les lanternes, ou de
grands globes de corne transparente comme
le verre, & quelques autres d'une espèce de
verre fait avec le riz.



CHAPITRE XVI.

*Cérémonies Siamoisés, observées à l'entrée
d'un ambassadeur.*

Nous avons déjà rapporté que les ambassadeurs des princes étrangers n'obtiennent à la cour de Siam, que deux audiences; la première à leur arrivée, & celle de congé; mais il en faut excepter les monarques Européens, dont les ministres sont traités avec plus de distinction. Nous nous réglerons sur la réception qui fut faite à M. le chevalier de Chaumont, ambassadeur de France.

Aussi-tôt que M. l'ambassadeur fut arrivé, le roi lui envoya quatre balons d'état, pour le transport des présens, dont il était chargé; & il ordonna à quarante nations différentes, toutes de royaumes indépendans l'un de l'autre, de lui envoyer des députés pour le complimenter sur son heureuse arrivée.

Le lendemain matin, quarante mandarins, des premiers de l'état, & dont la dignité peut se comparer à celle de ducs, vinrent prendre M. le chevalier de Chaumont, pour le conduire à l'audience du roi; il était dans un fauteuil, & sur une table à côté de lui, la lettre du roi de France était dans un vase d'or, recouvert d'un voile de brocard. Les mandarins se prosternèrent trois fois les

494 CÉRÉMONIES SIAMOISES, &c.
mains jointes, & touchèrent la terre de leur front. On partit, & l'ambassadeur trouva devant la porte un superbe balon; deux mandarins, du premier ordre, le reçurent avec respect, & l'un d'eux prit des mains du ministre la lettre du roi, qu'il posa sous un dais, fait en pointe, assez élevé, & tout éclatant de dorure, qui occupait le milieu du balon; M. de Chaumont entra dans un autre, & sa suite fut invitée à prendre place dans ceux qui devaient suivre: ce cortège brillant était composé de douze balons du roi, tous dorés, & de deux cents autres qui voguaient sur les deux côtés, au milieu desquels était le balon où était déposé la lettre du roi de France, le balon de l'ambassadeur, & les deux balons de garde. En arrivant à la ville, tous les canons des remparts saluèrent l'ambassadeur, ainsi que les vaisseaux qui se trouvaient dans le port, & lorsqu'il descendit à terre, il trouva un grand char tout doré, qui n'avait jamais servi qu'au monarque Siamois; ce char était traîné par des chevaux, & poussé par des hommes. C'est-là que fut déposé la lettre. M. de Chaumont se plaça dans une chaise dorée que portaient des hommes & ses gentilshommes d'ambassade & les mandarins montèrent à cheval, tandis que les députés des nations étrangères suivirent à pied.

Parvenu dans cet ordre au château du gouverneur, on trouva deux haies de soldats, avec leurs bonnets de métal doré, des che-

CÉRÉMONIES SIAMOISES, &c. 495

misés rouges, une écharpe de toile peinte leur servant de culotte, sans bas & sans fouliers, indifféremment armés de mousquets, de lances, d'arcs & de flèches, & de piques. L'air retentissait du son des trompettes, des tambours, des tymballes, de musettes, de petites cloches, & d'autres instrumens en forme de cors. Tous les éléphants de guerre étaient rangés sur la place, qui est devant le palais du roi, & dans la première cour on remarqua deux mille soldats, assis sur leur derrière, leurs mousquets posés sur leurs cresses. De l'autre côté étaient des éléphants, armés en guerre, & cent hommes à cheval les pieds nuds, armés à la moresque, & la lance à la main.

Ce fut dans cette cour que M. l'ambassadeur laissa tout son cortège, excepté ses gentilshommes; il en traversa deux autres, occupées par des troupes comme la première, & dans la quatrième il vit un grand nombre de mandarins prosternés, & plusieurs éléphants & six chevaux tenus par deux mandarins chacun, dont les harnois étaient tous brillans d'or & de pierres précieuses.

Par une distinction inusitée, les gentilshommes de l'ambassade entrèrent dans la salle d'audience, la tête haute, & sans quitter leurs fouliers; ils s'assirent sur des tapis, & lorsque le roi passa pour se placer sur son trône, ils lui firent seulement une inclination à la Française, sans se lever.

L'ambassadeur se présenta devant le trône;

il ôta son chapeau & se recouvrit , après avoir prononcé quelques mots de sa harangue ; ensuite il s'assied , & acheva son discours , qui fut interprété par le premier ministre. Alors M. de Chaumont s'approcha du roi , & lui présenta la lettre de son maître , que le monarque Siamois tira lui-même du vase d'or , où elle était déposée. Le reste de l'audience se passa en conversation entre le prince & l'ambassadeur , & ce dernier fut reconduit avec les mêmes cérémonies , & dans le même ordre qu'il était venu.

Dans cette audience , le roi de Siam portait un bonnet assez ressemblant à ceux de nos dragons , & autour une couronne enrichie de diamans ; sa veste était de tissu d'or , & les poignets & le cou étaient aussi ornés de diamans ; il avait beaucoup de bagues aux doigts.

« La salle d'audience , dit l'ambassadeur dans » sa relation , était élevée de douze à quinze » marches , peinte au-dedans de grandes fleurs » d'or , depuis le bas jusqu'au plafond , qui » était de bossages dorés. Le plancher était » couvert de très-beaux tapis : au fond de la » salle , se présentaient deux escaliers qui con- » duisaient dans une chambre où était le roi. » L'entre-deux offrait une fenêtre brisée , de- » vant laquelle on avait placé trois grands pa- » rasols , qui s'élevaient par étage du bas de la » salle en haut : ils étaient de toile d'or , & le » bâton couvert d'une feuille de même métal. » L'un était au milieu de la fenêtre , les deux » autres , aux deux côtés. C'est par cette fe-
nêtre

&c.
s avoit
ngue ;
rs, qui
Alors
& lui
le mo-
e d'or,
dience
nce &
onduit
même

CÉRÉMONIES SIAMOISES, &c. 497
» nêtre qu'on découvrait le trône du roi, &
» que ce prince me donna audience. »

CHAPITRE XVII.

*Pompe avec laquelle le roi de Siam sort pour
aller visiter une fameuse pagode.*

AUTREFOIS le roi de Siam, dans le tems des inondations, sortait en cérémonie de son palais, pour aller commander aux eaux de se retirer: il frappait alors la riviere de son poignard, & cela s'appellait couper les eaux: mais ayant remarqué que souvent l'inondation, loin de baisser, ne faisoit que croître, & que les eaux résistoient à cet ordre ridicule, il a renoncé à cet usage, & lui a substitué une visite, qu'il fait avec pompe, à la pagode du premier sancrat de la religion.

Vingt-trois Mandarins du plus bas ordre ouvrent la marche, chacun dans un balon, dont la chirole est peinte en rouge, & s'avancent à la file, sur deux lignes en cottoyant les bords. Cinquante-quatre autres balons suivent & sont occupés par les officiers du monarque; ils sont dorés, & ont chacun depuis trente jusqu'à soixante rameurs. Viennent ensuite vingt superbes balons de la garde royale, dont seize sont conduits chacun par quatre-vingts rameurs, avec des rames dorées, & au milieu des sièges dorés & terminés en piramides.



498 POMPE AVEC LAQUELLE

des. Après cette longue file de balons, qui voguent dans le plus bel ordre & occupent une espace considérable, paraît le balon du roi : ce monarque, la couronne d'or en tête, & tout brillant de pierreries, est élevé sur un trône de forme pyramidale ; cent vingt rameurs, richement vêtus, conduisent cette barque : le portefaix du roi, tout couvert d'or, se tient debout vers la poupe, avec la bannière royale, qui est un brocard d'or à fond rouge, & quatre mandarins sont prosternés aux quatre coins du trône. Ce beau balon est escorté par trois autres de même forme, aussi grands, mais pas tout-à-fait aussi riches.

Tout le peuple sort ordinairement de la ville pour voir passer ce brillant cortège ; il se range modestement sur les deux rives de la rivière, & aussi-tôt qu'il aperçoit le balon qui porte le monarque Siamois, il lève ses mains jointes au-dessus de sa tête, pour saluer ce prince, en touchant la terre du front dans cette posture, & recommençant sans cesse cette salutation, jusqu'à ce qu'ils l'ait perdu de vue.

La marche est fermée par trente-six balons, qui, avec les précédens, forment deux files de cent soixante barques, montées par quatorze mille hommes.

Lorsque le roi a visité le premier sancrat, & qu'il a fait ses prières à la pagode qui est à trois lieues de la ville, il revient dans le même ordre, mais ce second spectacle est beaucoup plus amusant que le premier. Personne dans

ce
me
fon
lieu
Cha
alon
lesq
mill
Le
qui
plai
meu
ses
gagn
le ba
bre
tres

LA
calin
l'étai
l'autr
de la
d'un r
repré
ment
dans
église

LE ROI DE SIAM SORT, &c. 499
ce moment, ne peut rester dans la ville; ni demeurer dans les appartemens élevés des maisons, parce qu'il n'est pas permis d'occuper un lieu qui soit plus haut que celui où est le prince. Chacun se jette dans les balons, & l'on peut alors en compter trente mille sur la rivière, lesquelles sont chargés de près de deux cent mille ames: le reste du peuple borde les rives. Le roi propose un prix à celui de ses balons, qui arrivera le premier au palais, & c'est un plaisir singulier de voir l'émulation des rameurs, d'entendre les cris de joie & de tristesse qu'ils poussent à mesure qu'ils perdent ou gagnent l'avantage; mais ordinairement, c'est le balon du roi, qui ayant un plus grand nombre de rameurs, & mieux choisis que les autres, rentre victorieux dans la ville.

CHAPITRE XVIII.

Pagodes ou temples Siamois.

LA Pagode du palais royal est couverte de calin, qui est une espèce de métal blanc entre l'étain & le plomb; elle a trois toits l'un sur l'autre. La porte du temple est ornée, d'un côté de la figure d'une vache, & de l'autre de celle d'un monstre hideux, qui n'est sans doute qu'une représentation de fantaisie. Le corps du bâtiment est assez long, mais fort étroit. Le dedans de l'édifice, qui ressemble fort à nos églises, est tout resplendissant d'or; les pilliers,

les murailles, les lambris sont dorés de façon à faire croire qu'ils sont couverts de lame de ce précieux métal. Dans le fond de la pagode, on apperçoit une sorte d'autel, sur lequel sont posés quatre idoles d'or massif, de la hauteur ordinaire d'un homme : deux paroissent debout, & deux autres sont assises, les jambes croisées à la Siamoise. Derrière cet autel est un terrain qu'on pourrait appeller un chœur, où se trouve la plus riche idole du royaume. « Cette statue » est debout & touche de sa tête jusqu'au toit ; » sa hauteur est de quarante-cinq pieds, & sa largeur de sept ou huit. » Cette statue est, dit-on, toute d'or, & suivant la supputation d'un voyageur, elle doit valoir plus de douze millions cinq cents mille livres. On croit que ce prodigieux colosse a été fondu dans le lieu même où il est placé, & qu'ensuite on a bâti le temple : il est environné d'autres petites idoles aussi d'or & enrichies de pierreries.

Cette pagode, quoique la plus riche, n'est ni la mieux bâtie, ni la plus recommandable de la ville de Siam. Il y en a une à cent pas du palais du roi, qui, avec plus de raison, fixe l'attention des connaisseurs. Au milieu d'un très-grand parc, fermé par des murailles, s'élève un vaste & haut édifice, bâti en forme de croix, comme nos églises, surmonté de cinq dômes dorés & solides, qui sont de pierre ou de brique, & d'une structure particulière. Le dôme du milieu est plus haut & plus large que les quatre autres qui sont placés aux quatre extrémités de la croix. L'édifice est posé sur

de
ré
de
tre
lin
or
ré
aff
fon
va
py
lée
Le
lon
flé
fien
gal
for
est
pas
qui
fon
bris
Qu
pro
pla
ries
qua
à la
lon
gen
& l

OU TEMPLE SIAMOIS. 501

des bares élevées les unes sur les autres, en se rétrécissant par le haut, de sorte qu'on y monte de quatre côtés par des escaliers étroits, de trente cinq à quarante marchés, couvertes de calin comme les toits. Le bas du grand escalier est orné de vingt statues d'airain, ou de calin doré, mais d'un mauvais goût, & représentant assez mal des hommes & des animaux : toutes sont de hauteur gigantesque. Autour de ce vaste bâtiment, on a placé quarante-quatre pyramides, de formes différentes, bien travaillées, & rangées avec symétrie sur trois plans. Les quatre principales sont terminées par un long cône très délié, doré & surmonté d'une flèche de fer, dans laquelle sont enfilées plusieurs boules de crystal d'une grosseur inégale. Les autres pyramides sont de différentes formes & de différentes hauteurs, & le tout est renfermé dans un cloître qui a cent vingt pas de longueur sur cent pieds de largeur & quinze d'élévation. Les galeries du cloître sont ouvertes du côté du temple, & les lambris en sont dorés & peints à la moresque. Quatre cents statues dorées & d'une belle proportion, mais de tailles différentes, sont placées sur des piédestaux autour des galeries : quatre sont gigantesques & posés aux quatre coins, les jambes croisées & assises à la Siamoise. Chaque jambe a une toise de longueur depuis le bout du pied jusqu'au genou, le pouce est de la grosseur du bras & le reste du corps à proportion.

 CHAPITRE XIX.
Éléphans.

LE roi de Siam entretient plus de vingt mille éléphans, sans compter les sauvages qui sont dans les bois & dans les montragnes.

Les Siamois ne connaissent de perfection à l'espèce humaine au-dessus de l'éléphant, que celle de la parole : c'est l'animal le plus commun chez eux ; celui dont ils retirent le plus d'utilité, & à qui ils rendent le plus d'honneur. Ils prétendent que l'éléphant aime le faste, qu'il est flatté de se voir servi par un grand nombre de valets, à avoir plusieurs femmes pour maîtresse, quoiqu'ils ne les caressent jamais que dans leurs forêts, & lorsqu'ils jouissent de la liberté. Ils croient que, privés de ces avantages, ces animaux s'affligent & qu'ayant commis quelques fautes, le plus rude châtement qu'on puisse leur faire éprouver, est de les en priver. On raconte qu'ayant puni un éléphant de cette façon, il trouva le moyen de rentrer dans sa loge, & qu'il tua celui qui avait été mis à sa place.

Lorsqu'on veut prendre des éléphans sauvages, on fait une espèce de tranchée composée de deux terrasses qu'on élève presque à plomb de chaque côté ; dans le fond de cette tranchée, on plante des troncs d'arbres hauts

de dix pieds, tellement ferrés qu'il ne reste entr'eux que le passage d'un homme, & si fortement attachés qu'un éléphant ne puisse les arracher. Des éléphants femelles, exercées à cette chasse; paissent tranquillement autour de cette enceinte, elles appellent les mâles par leurs cris, & s'engagent dans la tranchée, si-tôt qu'il en paroît un, tandis que les hommes se couvrent de feuilles pour ne pas les effaroucher. Lorsque l'éléphant mâle est entré dans la tranchée, ne pouvant s'y retourner, ni en sortir, il est pris. Les chasseurs, qui sont cachés derrière les troncs, irritent l'animal, il devient furieux, mais ne pouvant les atteindre avec la trompe, il casse quelquefois ses dents contre les arbres. Alors on lui jette des lacets, faits de grosses cordes avec un noeud coulant au bout, dont on lui embarrasse le pied. Pour le faire sortir de l'enceinte, un homme entre & sort sur un éléphant femelle: cette femelle appelle les autres chaque fois par un coup sec de sa trompe qu'elle donne à terre, les autres femelles la suivent, & l'éléphant sauvage qu'on cesse d'irriter, se détermine aussi à marcher sur leur pas. Il pousse avec sa trompe la porte de l'enceinte, où il les a vu entrer, mais il ne les y trouve pas, & lorsqu'il s'engage dans ce nouveau labyrinthe, on lui jette sur le corps un grand nombre de sceaux d'eau pour le rafraichir, & saisissant le bout des cordes dont on l'a déjà arrêté, on le lie étroitement aux troncs d'arbres; ensuite on fait entrer à

reculons dans la tranchée  éléphant privé, au cou duquel on attache celui-ci; on débarasse le sauvage, & le premier traîne avec lui ce nouveau camarade. En sortant de la tranchée, il trouve deux autres éléphants privés qui se placent à ses côtés, & lui servent d'acolytes; il est conduit ainsi sous un hangar, où, pendant huit jours des éléphants privés lui tiennent compagnie, & l'on prétend qu'il ne lui faut que ce tems pour l'appriivoiser, & lui faire supporter son esclavage avec tranquillité.

L'éléphant blanc, ou pour parler plus juste, couleur de chair, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, est servi dans le palais avec le plus grand respect. Des mandarins sont attachés à cet animal, font chez lui régulièrement le service, chaque jour, & sont relevés par d'autres mandarins. On ne lui offre rien que dans de grands bassins d'or massif: son appartement est superbe, & tous les lambris de son pavillon son dorés. L'éléphant blanc a, outre les mandarins, cent officiers qui le servent par quartier: les autres éléphants du roi n'en ont que quinze, vingt, trente ou quarante, selon leur rang: l'éléphant blanc qu'on montra aux ambassadeurs de France, était petit, tout ridé, & on lui donnait près de trois cens ans. Quelques autres avaient des dents qui leur sortaient de quatre pieds hors de la bouche, & qui de distance en distance, étaient garnies de cercles d'or, d'argent ou de cuivre. On élevait alors un éléphant blanc pour succéder

É L É P H A N S.

505

au vieux prêt à mourir, & les égards qu'on avait pour lui, s'étendaient jusqu'à sa mere & à ses tantes.

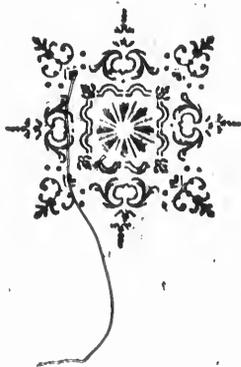
L'éléphant est la monture ordinaire des Siamois. Celui qui le conduit, & qu'on nomme pasteur, se place sur son cou pour le gouverner, il le fait mettre à genoux & à demi couché, afin que celui qui veut se placer sur la chaise qu'il porte, puisse monter plus facilement, en posant son pied sur la jambe de l'animal & de là sur son ventre. On se sert aussi d'échelle, mais les naturels du pays sont seulement courber l'éléphant, & le conduisent eux-mêmes assis sur son cou, excepté le roi. Lorsqu'on va à la guerre ou à la chasse, l'éléphant a deux pasteurs, l'un sur le cou, l'autre sur la croupe, & le mandarin est sur le dos, armé d'une lance ou d'un javelot.

Quelquefois on fait combattre ensemble deux éléphants. Ils sont étroitement attachés à des poteaux, de façon que leurs dents peuvent se croiser, sans pouvoir s'atteindre. Leurs coups sont souvent si forts, que leurs défenses se brisent en éclats. D'autrefois on les met aux prises avec des tigres.

Dans certaines circonstances, où le roi de Siam veut paraître dans toute sa grandeur, il ordonne une grande chasse d'éléphants, pour laquelle sont commandés jusqu'à cinquante mille hommes. C'est dans un terrain de trente lieues, entouré d'une large tranchée, & d'une forte palissade que se fait cette chasse. Toute la forêt est éclairée par des feux, de quatre

cents pas en quatre cents pas , & les intervalles sont ornés d'une prodigieuse quantité de lanternes , des éléphants de guerre , & des soldats bordent les palissades , & de tems à autres pendant la nuit , on tire plusieurs pièces de campagne pour effrayer les éléphants sauvages , & les pousser dans une enceinte resserrée , qui est au milieu de la principale. On a vu des éléphants s'attacher aux arbres avec leurs trompes , s'y guinder , pour ainsi dire , d'arbre en arbre , franchir les palissades , & par des efforts incroyables , parvenir au sommet des plus hautes montagnes.

Lorsque les éléphants sont entrés dans la seconde enceinte , on se sert des moyens ci-dessus pour s'en saisir , & les apprivoiser.



CHAPITRE XX.

Finances royales, & commerce des Siamois.

ON distingue deux sortes de revenus royaux, ceux des villes, & ceux de la campagne. Le premier de ces droits comprend treize articles.

1^o. Sur quarante brassées de terres labourables, un mayon ou quart de tical par an (le tical valant trente-sept sous & demi de notre monnoie) mais cette rente, qui se partage avec le gouverneur, n'est pas bien fidèlement payée sur les frontières.

2^o. Un tical sur les bateaux ou balons, pour chaque brassée de longueur.

3^o. Un droit sur tout ce qui entre & sort par mer : le corps du vaisseau paye aussi, en proportion de sa grandeur.

4^o. Un tical sur l'arrak ou eau-de-vie de riz par fourneau de distillation. Les étrangers ne sont pas exempts de ce droit, & les marchands d'arrak, en détail, payent un tical par an.

5^o. Un demi-tical, sur le fruit qu'on appelle *durion*, c'est-à-dire, sur chaque pied d'arbre.

6^o. Un tical sur chaque pied de bétel.

7^o. Sur chaque arékier, six glands d'aréka en nature.

8^o. Un demi-tical sur chaque cocotier : un tical sur chaque pied d'orangers, de manguiers, de mangoustaniers & de pimentiers. Les poivriers ne payent rien.

508 FINANCES ROYALES,

9°. Le produit en nature des terres ou grands jardins des domaines du Prince, qu'il fait cultiver par ses esclaves, ou par des corvées.

10°. Les impôts extraordinaires, pour subvenir à l'entretien des ambassadeurs étrangers, ou pour la construction des forteresses, & autres édifices publics: les présens des officiers, & généralement de toute la nation, & ce qu'arbitrairement le prince prend sur les successions.

11°. Les revenus de la justice, qui consistent en confiscations & amendes.

12°. Les six mois de corvées, qui sont dûs par chaque sujet libre. Ce service est quelquefois payé en argent comptant, d'autrefois en différentes marchandises, comme riz, bois de sapin ou aloës, salpêtre, éléphants, ou yvoire. Pour s'exempter de ces corvées, il faut payer deux ticaux par mois.

13°. Le commerce que le roi fait non-seulement en gros avec l'étranger, mais qu'il exerce encore en détail, au moyen des boutiques qu'il a dans les marchés.

Le débit des toiles de coton est l'objet le plus considérable du commerce intérieur que fait le roi de Siam: souvent même, pour augmenter la consommation de ses toiles, il force ses sujets d'habiller les enfans avant l'âge établi.

Ce fameux métal, qu'on nomme *calin*, tout l'yvoire, le salpêtre, le plomb, le bois de sapan, l'aréka sont marchandises qui ne peuvent être achetées, par les étrangers, que dans les magasins du roi.

ET COMMERCE DES SIAMOIS. 509

Les marchandises de contrebande, comme soufre, poudre & armes ne peuvent être vendues & achetées à Siam, qu'au profit du roi. Par un traité fait avec les Hollandais ; ce prince ne doit vendre qu'à eux toutes les peaux de bêtes.

D'après cet exposé, on s'apperçoit aisément que le commerce des sujets est assez restreint : ils ne vendent avec une sorte de liberté que le riz, le poisson, le sel, le sucre noir & candi, l'ambre gris, le fer, la cire, la gomme dont on fait le vernis, la nacre de perles, la gomme gutte, l'encens, l'huile, le coco, le coton, la canelle, le nénuphar, la casse, les tamarins, & ces nids d'oiseaux qui servent à la bonne chère, & que l'on tire du Tunquin & de la Cochinchine.

CHAPITRE XXI.

Qualités générales, vents & productions du pays.

LE royaume de Siam n'est pas également fertile dans toutes ses parties : celles qui sont éloignées des rivières, sont couvertes d'épaisses forêts ; celles qui les avoisinent, fertilisées par une inondation régulière, répondent assez abondamment aux vœux des habitans qui les ensemencent. Cette fertilité dépend du plus ou du moins de limon que

510 QUALITÉS GÉNÉRALES ;

les torrens , grossis par les pluies , entraînent des montagnes.

Les Siamois partagent leur année en trois saisons. L'hiver , le petit été , le grand été. L'hiver dure deux mois , & répond à nos mois de décembre & de janvier : le petit été tombe dans nos mois de février , mars & avril , & les sept autres forment le grand été. L'hiver est sec & l'été est pluvieux. A Siam , le vent souffle sans cesse de l'un des poles , lorsque le soleil est vers l'autre. Ainsi pendant l'hiver , quand le soleil est au milieu de la ligne , ou vers le pole antarctique , les vents du nord règnent toujours , & rafraîchissent l'air sensiblement , tandis qu'en été , le soleil étant au nord & directement sur la tête des Siamois , les vents du midi y causent des pluies continuelles , ou du moins , disposent le tems à la pluie. Ce sont ces vents toujours invariables , que les gens de mer appellent mouçons. Pendant six mois de l'année , les vents du nord empêchent les vaisseaux d'arriver à la barre de Siam , & pendant six autres mois , ceux du midi les retiennent sans qu'ils en puissent sortir.

La principale nourriture des Siamois est le riz , dont les récoltes sont très-abondantes. On recueille dans les terrains assez élevés pour se sauver de l'inondation , quelque peu de froment. On trouve dans les jardins du bléd de turquie , des patates , des cibouilles , des raves , des concombres , des citrouilles dont le dedans est rouge , des melons d'eau ,

VENTS ET PRODUCTIONS, &c. 511

du persil, du baume & de l'oseille: on y voit des pois & quantité d'autres légumes, mais qui ne ressemblent point à ceux que produit notre Europe: les fleurs de ce pays sont aussi différentes des nôtres, à l'exception de la tubereuse, des œilliers & de quelques roses; il en produit de très-agréables pour la forme & pour la couleur, qui n'exhalent leur parfum que la nuit.

Les vastes campagnes du royaume de Siam offrent une grande variété d'excellens arbres, que l'industrie des habitans fait servir à ses besoins. Outre le bambou, ils ont plusieurs espèces de cotonniers: celui qu'ils appellent *Capoc*, donne une sorte de ouate, trop fine pour être filée, mais qui leur tient lieu de duvet. Ils ont des arbres dont ils tirent des huiles, qui, mêlées avec leurs cimens, les rendent plus durs & plus durables, & donnent à un mur la blancheur & l'éclat du marbre.

L'arbre qui jette la gomme dont on compose les beaux vernis de la Chine, est commun dans ces forêts, mais les Siamois ignorent le secret de se servir de cette précieuse drogue.

Outre le papier fabriqué avec de vieux linge de coton, ils en composent une sorte avec l'écorce de l'arbre appelé *ton-coë*, qu'ils pilent comme le linge. Il est d'une médiocre blancheur, & l'on écrit dessus avec de l'encre de la Chine: d'autrefois on le noircit afin de former les lettres avec une sorte de craie ou terre glaise desséchée au soleil. Les Siamois

512 QUALITÉS GÉNÉRALES,

ont aussi l'usage d'écrire avec un style sur les feuilles de l'arbre nommé *tan*. On trouve dans les forêts, des arbres excellens pour la construction des maisons & des vaisseaux, pour la sculpture & pour la menuiserie. Il y en a de léger, de fort pesant, d'aisé à fendre, d'autre qui ne se fend point : ce dernier est appelé *bois-marie*, & sert pour les courbes de navires. L'arvore de Raiz a cette propriété, que les branches touchans à terre, y prennent racine, & forment bientôt un épais labyrinthe. Cependant parmi tant d'especes différentes de bois, il est bien singulier qu'il ne s'en trouve aucun qui ait quelque ressemblance avec ceux de notre Europe.

Le bois d'aquila ou d'aloës est commun à Siam ; ce n'est pas un arbre, mais des morceaux corrompus d'une espèce d'arbre. Tout arbre de cette espèce n'est pas toujours attaqué de cette précieuse corruption : & ce n'est que par des recherches difficiles qu'on en peut découvrir quelques parcelles.

Les fruits de Siam sont excellens ; ils ont plus d'odeur & de goût que les nôtres. Les figes sont longues comme un cervelat ordinaire ; leur chair est molle & pâteuse. Il y a abondamment de belles cannes, mais les Siamois manquent d'art pour bien préparer le sucre. Les vignes que l'on a plantées en différens endroits du royaume, ont toujours mal réussi : les grappes en sont peu chargées de grains, qui d'ailleurs sont petits & d'un goût amer.

Les

ET. PRODUCTIONS. DU PAYS. 513

Les puits que l'on découvre de tems en tems, les vestiges de quantité de fournaux, & ce nombre étonnant d'idoles d'or, dont les temples sont remplis, prouvent que le royaume de Siam abondait jadis en mines d'or. Les longues guerres du Pégu en ont fait perdre les traces. Sous les derniers régnés on a fait quelques recherches, mais elles n'ont abouti qu'à découvrir quelques médiocres mines de cuivre, mêlées d'un peu d'or & d'argent : c'est ce métal auquel le roi de Siam ajoute encore un peu d'or, que nos voyageurs appellent *tambac*.

Les mines d'étain ou de *calin*, & celles de plomb, forment le revenu le plus considérable de l'état : il s'en trouve deux d'aiman. Les montagnes fournissent de l'agate très-fine, des saphirs & quelques diamans. La mine d'acier de *Campeng-pet* est assez abondante pour fournir le pays d'armes & autres instrumens : les couteaux Siamois sont assez bons, & peuvent servir à se défendre : la lame en est longue d'un pied, & large de trois à quatre doigts. Il y a plusieurs mines de fer, mais les habitans ne le sçavent point forger. Il n'ont ni ancrs de navires, ni aiguilles, ni épingles, ni cloux, ni ciseaux, ni ferrures.

La poudre à canon de Siam, est de la plus mauvaise qualité : cela vient peut-être du salpêtre qu'on y emploie, & que l'on tire des rochers, où il se forme de la fiente de certaines chauves-souris, qui se retirent dans les cavités.

514 QUALITÉS GÉNÉRALES,

Si les inondations fréquentes font périr les insectes de Siam, elles les font aussi renaître : les plus insupportables, s'ils ne sont les plus dangereux, sont les maringouins ou les mosquitoes, dont on a peine à se garantir des piquûres. La nature a appris aux perdrix, aux pigeons, & même aux fourmis à choisir les arbres pour y faire leurs nids & leurs magasins, qui, par ce moyen, se trouvent à l'abri des crues d'eaux.

Nous avons donné à l'éléphant, cet animal si supérieur aux autres, un article assez étendu : nous n'entrerons pas dans un aussi grand détail à l'égard du rhinoceros, parce que, quoique commun dans les forêts de Siam, il n'est pas de la même utilité aux Siamois.

Le rhinoceros est un animal farouche & cruel, qui, à Siam, n'est guères plus gros qu'un âne : il en a à peu près la tête, si l'on en ôtait une corne d'environ la longueur d'une palme, qui lui sort au-dessus du nez. Ses pieds se divisent comme en cinq doigts, qui ont chacun la forme & la grosseur du pied d'un grand âne. Sa peau est brune, gluante, écaillée, & si dure qu'elle est à l'épreuve du mousquet : elle lui pend presque à terre des deux côtés, & lorsqu'il est en fureur, il l'enfle de telle sorte, qu'il paroît de la grosseur d'un fort taureau. Cet animal est très-difficile à chasser : on ne l'attaque jamais sans risque. D'ordinaire il se réfugie dans les endroits marécageux, soit pour dormir, soit pour se vautrer dans la fange. Comme il a

ET PRODUCTIONS DU PAYS. 515

L'odorat très-subtil, celui qui veut l'approcher, observe de prendre le dessus du vent & ajuste son coup près des oreilles, seul endroit où il puisse être blessé mortellement.

On prétend que toutes les parties du corps du rhinoceros sont médicinales. Sa corne est un puissant antidote contre toutes espèces de poisons: on mange sa chair, & son sang, qu'on ramasse avec soin, sert à composer un remède qui guérit les maux de poitrine.

Les forêts sont remplies de tigres, les uns grands comme des ânes, terribles & carnassiers, les autres de la hauteur d'un chien ordinaire, appelés tigres d'eau, qui font une guerre continuelle aux poules. On y voit beaucoup de singes, de grands oiseaux dont le bec a deux pids de long, un animal couvert d'écaïlle qu'il dresse comme les piques du hérisson, & plusieurs espèces de serpens dont quelques uns ont cent pids de long & seulement un pied & demi de diamètre, d'autres vingt pids, & plusieurs d'un pied, qui ne sont pas les moins dangereux.

La grande riviere de Monan nourrit quantité de crocodiles, de différentes espèces, & un insecte qui a la figure d'un crapaud, & qui, lorsqu'on le touche au ventre, devient dur comme une pierre, se défend avec fureur, & coupe, à l'aide de ses nageoires, tout ce qu'il peut toucher.

Au reste les arbres, les fruits, les fleurs, les quadrupèdes, les oiseaux, & les poissons

516 HISTOIRE DE CONSTANCE,
du royaume de Siam, n'ont presque rien de
semblable aux nôtres.

C H A P I T R E X X I I .

*Histoire de Constance, Barcalon, ou premier
ministre du roi de Siam.*

Nous n'avons eu quelques connaissances exactes du royaume de Siam, que depuis l'ambassade des Français en mil six cent quatre-vingt cinq, & nous les devons à l'accueil que le premier ministre du roi de Siam fit à M. de Chaumont, ambassadeur de Louis XIV, & à sa suite. Il est juste de faire connaître ce célèbre aventurier.

Le ministre Constance se nommait proprement Constantin Phaulkon, & c'est ainsi qu'il signait. Il était Grec de nation, né à Céphalonie, d'un noble Vénitien, fils du Gouverneur de cette ville, & d'une fille d'une des plus anciennes familles du pays. Des malheurs & une plus mauvaise conduite détruisirent bien-tôt toute la fortune de ses parens, de sorte qu'à l'âge de douze ans, il se vit frustré de la plus légère espérance pour la suite. Humilié de paraître devant ses compatriotes dans un état au-dessous de sa naissance, il résolut de s'expatrier, & de chercher sous un autre ciel, cette fortune qui l'abandonnait à Céphalonie. Il s'embar-

qua sur un vaisseau Anglois qui passait à Londres. Les agrémens de son esprit, ses manières douces, & insinuantes lui firent d'abord quelques protecteurs dans cette capitale de l'Angleterre, mais il n'était pas homme à s'arrêter à d'infructueuses espérances : plutôt que de végéter au milieu d'une cour brillante, il aima mieux s'engager au service de la compagnie Anglaise pour passer aux Indes. Sa destination était pour le comptoir de Siam, où il demeura pendant quelques années. Les gains qui lui revinrent de son emploi ne le satisfirent que médiocrement ; il résolut de tenter le hasard, & de commercer pour son compte. Il équipa un vaisseau à ses frais. Ce navire est repoussé deux fois dans la rivière de Siam & périt enfin, par un naufrage, sur la côte de Malabar. Constance jetté, demi-mort sur la plage, ne sauva que deux mille écus des débris de sa fortune : revenu à lui, mais accablé de tristesse & de fatigue, il s'endormit profondément. « Alors, soit, dit le père Tachard, » qu'il fut endormi, ou qu'il eût les yeux » ouverts, car il a protesté plus d'une fois, » qu'il l'ignorait lui-même, il crut voir une » personne, pleine de majesté, qui le regardant d'un œil favorable, lui dit avec » beaucoup de douceur : retourne, retourne » sur tes pas. Ce songe ou cette vérité releva » son courage ».

Constance passa la nuit à rouler dans sa tête par quels moyens il pourrait retourner

518 HISTOIRE DE CONSTANCE,
à Siam. Lorsque le jour commença à paraître,
il fut fort étonné de voir auprès de lui un
homme, dont les habits mouillés annonçaient
qu'il venait aussi de faire naufrage. Cet in-
connu s'avança vers lui d'un air triste &
abbatu, & s'exprimant en langue Siamoise,
que Constance parlait très-bien; il se fit
connaître pour un ambassadeur du roi de
Siam, qui revenait de Perse, & dont le
vaisseau venait de périr sur cette côte. Con-
stance regarda, comme une faveur du ciel,
le compagnon malheureux que le hasard lui
présentait: il lui offrit ses services, qui, aisé-
ment furent acceptés par un infortuné, qui
n'avait sauvé que sa vie. Les deux mille écus
servirent à acheter une barque, & à l'appro-
visionner. On partit, le voyage fut heureux,
& les deux amis arrivèrent sains & saufs à
Siam.

En rendant compte de son naufrage au
Barcalon, ou premier ministre, l'ambassadeur
ne put s'empêcher de relever la généreuse
façon d'agir de Constance, & de parler avec
éloge de son esprit & de ses connaissances.
Cette justice, que le Siamois rendait à son
ami, excita la curiosité du Barcalon; il voulut
voir cet homme rare, ce grec si instruit: il
le fit appeler, & de l'admiration le ministre
passa bientôt à l'estime & à la confiance. Le
ministre était homme d'esprit & fort éclairé,
mais en même tems il était voluptueux,
indolent & ennemi du travail; il fut charmé
de trouver dans Constance un ami fidèle &

intelligent, sur qui il pût rejeter une partie considérable du poids des affaires du gouvernement. Il en parla au roi, qui après quelques conversations, goûta par degrés le jeune aventurier, & permit au Barcalon de l'associer à ses fonctions. Le ministre étant mort, le prince voulut donner sa place à Constance, mais l'habile politique s'en excusa, sous prétexte qu'une telle faveur exciterait contre lui l'envie, & l'indignation des grands du royaume; il offrit simplement de continuer à servir l'état, sans aucun titre, & cette modestie assura son élévation. Lorsque l'ambassade Française arriva à Siam, elle trouva le seigneur Constance premier ministre, favori du monarque, & respecté de tous les ordres du royaume. C'est ainsi que le père Tachard trace son portrait. « Il a de la facilité » pour les affaires, de la diligence à les » expédier, de la fidélité dans le maniement » des finances, & un désintéressement qui » lui fait refuser jusqu'aux appointemens de » sa charge. Il est d'un facile accès pour tous » le monde; doux, affable, toujours prêt » à écouter les pauvres, & à leur faire justice; » mais sévère pour les grands, & pour les » officiers qui négligent leurs devoirs ».



CHAPITRE XXIII.

Idée des richesses du royaume de Siam.

IL n'est pas douteux que le royaume de Siam renferme dans son sein de riches mines d'or & d'argent, qui jadis ont été exploitées avec le plus grand avantage ; mais ses guerres fréquentes, le peu d'industrie des habitans, & plus encore leur extrême indolence en ont fait perdre les traces, & privé l'état des ressources qu'il devait naturellement en attendre pour l'extension de son commerce. Cependant il reste encore une prodigieuse quantité de matière d'or & d'argent dans ce pays. Les trésors du roi sont immenses, & peu de princes asiatiques possèdent autant de bijoux précieux : ses courtisans, à son exemple, accumulent des richesses infinies, & tout ce qu'il y a de curieux au Japon & à la Chine, passe entre les mains des Siamois, en échange des productions du royaume. Pour faire connaître l'opulence de la cour de Siam, nous n'avons d'autres moyens que de transcrire le catalogue des présens que le monarque, dont le fameux Constance était le premier ministre, a envoyés à Louis XIV. En le parcourant, on pourra se former une idée de l'industrie des Siamois, & du commerce qu'ils entretiennent avec les puissances voisines.

DU ROYAUME DE SIAM. 521

Deux pièces de canon de fonte, de six pieds de long, battues à froid, garnies d'argent, montées sur leurs affuts aussi garnis d'argent, faites à Siam.

Une aiguière de tambac, métal plus estimé que l'or, avec sa soucoupe faite à Siam, dans le goût du pays.

Une aiguière d'or, ouvrage relevé sur quatre faces, avec sa soucoupe ou plat pour soutien, faite au Japon.

Deux flacons d'or, d'ouvrage relevé du Japon, pour servir sur un buffet, & pour transporter en voyage, dans un coffre du Japon.

Un dard d'or couvert d'ouvrage relevé, en façon du Japon.

Deux soucoupes d'or, avec leurs bassins, sur un pied très-haut, ouvrage du Japon, des plus riches.

Deux petites soucoupes d'or accostées, sans couverture, bien travaillées, d'un ouvrage relevé du Japon.

Une cuillère d'or, du plus bel ouvrage du Japon.

Deux dames Chinoises, chacune sur un paon, portant entre leurs mains une petite tasse d'argent, le tout partie argent & émaille; les paons pouvant par les ressorts marcher sur une table. Les coupes sont droites, & sur les mains des deux Chinoises.

Deux coffres d'argent, relevés, du plus bel ouvrage du Japon, dont une partie est d'acier.

Deux grands flacons d'argent, avec deux

522 IDÉE DES RICHESSES

lions dorés pour couverture, & deux grands bassins, le tout de même ouvrage, des plus beaux du Japon.

Deux grandes coupes couvertes sur deux bassins, le tout d'argent, & de l'ouvrage le plus fin du Japon.

Une grande coupe découverte, avec son bassin d'argent.

Une aiguière d'argent, à quatre faces, avec une soucoupe de même, ouvrage du Japon.

Deux vases d'argent avec deux soucoupes, du Japon.

Deux paires de chocolatières avec leurs couvertures d'argent, ouvrage du Japon.

Deux grandes tasses du Japon.

Deux tasses plus petites, avec leurs bassins d'argent, pour boire des liqueurs; toutes deux couvertes d'un rameau d'argent, & de même ouvrage.

Deux grandes gargoulettes d'argent à la Chinoise, avec leurs bassins, ouvrage du Japon.

Deux cavaliers Chinois, portant en main deux petites coupes, qui marchent par ressort, le tout d'argent, façon de la Chine.

Deux aiguières, sur deux tortues, le tout d'argent & ouvragé, ouvrage de la Chine.

Deux couverts d'argent, ouvrage du Japon, qui marchent par ressort, & qui portent chacun leur petite coupe.

Deux grands cabinets du Japon, fleurdelisés par dedans, garnies d'argent par-tout, du plus beau vernis, & du plus bel ouvrage.

DU ROYAUME DE SIAM. 513

Deux coffres, d'une grandeur médiocre, garnis d'argent & du même ouvrage, sans fleurs-de-lys.

Deux petits cabinets, d'écaille de tortue, garnis d'argent, d'un ouvrage fort estimé au Japon.

Quatre grands bandages garnis d'argent, ouvrage du Japon.

Un petit cabinet d'argent, enjolivé d'un ouvrage du Japon.

Deux pupitres vernissés, garnis d'argent, ouvrage du Japon, dont l'un est d'écaille de tortue.

Une table de vernis du Japon, garnie d'argent.

Deux paravens de bois du Japon ouvragés, en six feuilles; c'est un présent de l'empereur du Japon au roi de Siam.

Un autre paravent de soie, sur un fond bleu, orné de plusieurs oiseaux & fleurs en relief, ouvrage fait à Siam.

Un grand paravent, plus grand que les deux autres, pour tenir de jour & de nuit, à douze feuillets, ouvrage de Péking.

Deux grandes feuilles de papier en forme de perspective, dans l'une sont tous les animaux de la Chine, dans l'autre toutes les fleurs.

Un service de table de l'empereur du Japon, ouvrage très-curieux & d'un travail admirable.

Un service de campagne, du plus beau vernis.

Vingt-six sortes de bandages, du plus beau vernis.

Un cabinet du Japon, qui passe pour une curiosité.

Deux coffres pleins de petits bassins vernis du Japon.

Deux coffres de bois vernis, couleur de feu par-dehors, & noir par-dedans, ouvrage du Japon.

Douze différentes sortes de boîtes, ouvrage du Japon: une grande boîte ronde rouge & du plus beau vernis.

Deux lanternes de soie, à figures, ouvrage curieux du Tunquin.

Deux autres lanternes rondes, la grande d'une seule corne, chacune avec leur garniture d'argent.

Deux robes de chambre du Japon, d'une beauté extraordinaire, l'une pourpre, l'autre couleur de feu.

Un tapis de Perse, à fond d'or, de plusieurs couleurs.

Un tapis de velours rouge, bordé d'or, avec une bordure de velours verd, aussi bordée d'or.

Un tapis de la Chine, à fond couleur de feu, avec plusieurs fleurs artistement travaillées.

Deux tapis d'Indoustan, fond de soie blanche, à fleurs d'or & de soie de plusieurs couleurs.

Neuf pièces de bézoard, de plusieurs animaux.

DU ROYAUME DE SIAM. 525

Deux coffres de bois noir à fleur d'or ,
vernissés du Japon.

Deux manières d'aberdos , dont le fer a
été fait à Siam , garnies de tambac ; le bois
est du Japon , dans un étui de bois doré du
Japon.

Quinze cens cinquante pièces de porcelaine,
les plus belles & les plus curieuses des Indes ,
de toutes sortes de formes & de grandeurs, &
fort anciennes.

Une grande chaîne d'or , d'un superbe tra-
vail.

Un gobelet couvert d'argent , avec un ou-
vrage relevé en or.

Deux coffres d'argent , ouvrage du Japon.

Trois chocolatières d'argent , du même ou-
vrage.

Une grande coupe d'argent , à six côtés ,
du Japon.

Deux tasses , à quatre côtés , avec un man-
che , du même ouvrage.

Deux tasses , à trois pieds , avec deux
oreilles , du Japon.

Plusieurs douzaines de tasses de différentes
formes.

Des bouillis pour l'eau & le thé , nombre
de chocolatières , plusieurs vases , propres à
brûler des parfums , tous singuliers & du
meilleur goût.

Nombre de services de porcelaine.

Vingt-cinq figures de pierre , de la Chine.

526 IDEE DES RICHESSES, &c.

Nous ne finirions de longtems, si nous voulions rapporter avec exactitude tous les autres articles de ce catalogue; il suffira que le lecteur sache qu'il en reste encore trois fois plus que ce que nous venons d'en détailler; ce sont toujours de riches bijoux d'or, d'argent, de vernis, ouvrages précieux & rares, de Siam, de la Chine & du Japon: tous ces présens, offerts au roi de France, & aux princes de sa maison, par le monarque Siamois, étaient renfermés dans plus de trois cents balles, estimés, valeur intrinsèque, plusieurs millions; mais par l'élégance, la singularité, & la rareté de quantité de pièces, d'un prix inestimable.

Fin du Tome premier.

T A B L E
D E S C H A P I T R E S
Contenus dans ce premier Volume. •

<i>E</i> PI TRE D E D I C A T O I R E.	Page iij
<i>P</i> R E F A C E.	v

D E L A C H I N E.

<i>C</i> H A P I T R E P R E M I E R. <i>D</i> e s c r i p t i o n g é o g r a p h i q u e d e l' E m p i r e d e l a C h i n e.	I
<i>C</i> H A P. II. <i>C</i> o m m e r c e , <i>M</i> a n u f a c t u r e s & p r o d u c t i o n s d e l' e m p i r e d e l a C h i n e. <i>C</i> o m m e r c e.	7
<i>M</i> a n u f a c t u r e s. <i>V</i> e r n i s d e l a C h i n e.	10
<i>S</i> o i e & m a n u f a c t u r e s d' é t r o f f e s d e s o i e.	11
<i>M</i> a n u f a c t u r e d e p o r c e l a ï n e.	12
<i>E</i> n c r e , p a p i e r & I m p r i m e r i e d e l a C h i n e.	15
<i>C</i> H A P. III. <i>G</i> o u v e r n e m e n t d e l a C h i n e.	18
<i>C</i> H A P. IV. <i>R</i> e l i g i o n s é t a b l i e s à l a C h i n e.	27
<i>R</i> e l i g i o n n a t u r e l l e.	28
<i>S</i> e c t e d e L a u - K y u n.	31
<i>S</i> e c t e d e F o.	34
<i>C</i> o n f u c i u s.	43
<i>M</i> o r a l e d e C o n f u c i u s.	47
<i>S</i> e c t e d e J u - K y a u.	51
<i>L</i> i v r e s c a n o n i q u e s d e s C h i n o i s.	56

CHAPITRE IV. <i>Sacrifices. Sacrifice en l'honneur de Confucius.</i>	66
<i>Sacrifice en l'honneur des ancêtres.</i>	68
CHAPITRE V. <i>Fêtes des Chinois. Fête du commencement de l'année, ou la clôture des sceaux.</i>	71
<i>Fête de l'agriculture.</i>	72
<i>Fête du set, ou la phèlonaphie.</i>	74
<i>Fête des lanternes.</i>	75
<i>Fêtes lunaires.</i>	77
<i>Fête du marché.</i>	78
<i>Fête des soixante ans.</i>	80
CHAPITRE VI. <i>Processions.</i>	92
CHAPITRE VII. <i>Idolatrie & idoles des Chinois.</i>	95
CHAPITRE VIII. <i>Bonzes ou moines Chinois.</i>	99
<i>Bonzeffes ou religieuses Chinoises.</i>	103
CHAPITRE IX. <i>Temples ou pagodes des Chinois.</i>	106
CHAPITRE X. <i>Superstitions des Chinois.</i>	111
CHAPITRE XI. <i>Mariages des Chinois.</i>	121
CHAPITRE XII. <i>Funérailles des Chinois.</i>	135
CHAPITRE XIII. <i>Cérémonies civiles des Chinois.</i>	142
<i>Fin des cérémonies Chinoises.</i>	150

ROYAUME ET ISLES DE LIEOU-KIEOU,
TRIBUTAIRES DE LA CHINE.

CHAPITRE I. *Description géographique des isles de Lieou-Kieou.*

151

CHAP. II.

DES CHAPITRES. 529

CHAP. II. Gouvernement du royaume de Lieou-Kieou.	153
CHAP. III. Religion de Lieou-Kieou.	155
CHAP. IV. Mariages de Lieou-Kieou.	157
CHAP. V. Funérailles de Lieou-Kieou.	158
CHAP. VI. Cérémonie de l'installation du roi de Lieou-Kieou, comme tributaire de la Chine.	159
CHAP. VII. Commerce de Lieou-Kieou.	163

ROYAUME DE KAU-LI, OU CORÉE,
TRIBUTAIRE DE LA CHINE.

CHAP. I. Description géographique de la Corée.	164
CHAP. II. Gouvernement de la Corée.	165
CHAP. III. Religion des Coréens.	169
CHAP. IV. Bonzes ou religieux Coréens.	170
CHAP. V. Mariages des Coréens.	172
CHAP. VI. Funérailles & deuil des Coréens.	173
CHAP. VII. Origine fabuleuse des Coréens.	175
CHAP. VIII. Commerce des Coréens. Fin de la description de la Corée.	177

ISLE DE FORMOSE, TRIBUTAIRE
DE LA CHINE.

CHAP. I. Description géographique de l'île de Formose.	178
--	-----

Tome. I.

LI

CHAP. II. Précis de l'histoire de l'isle de Formose.	180
CHAP. III. Religion des naturels de l'isle de Formose.	183
CHAP. IV. Brétresses , sacrifices & cérémonies religieuses des Formosans.	186
CHAP. V. Cérémonies pour la construction d'un bâtiment.	187
CHAP. VI. Abstinence des Formosans.	189
CHAP. VII. Mariage des Formosans.	190
CHAP. VIII. Funérailles des Formosans.	191
CHAP. IX. Croyance & dogmes des Formosans.	194
CHAP. X. Superstitions & usages des Formosans.	195
CHAP. XI. Commerce des Formosans.	198

 HISTOIRE DU JAPON.

CHAP. I. Description géographique de l'empire du Japon.	199
CHAP. II. Origine des Japonois.	204
CHAP. III. Gouvernement des Japonois.	208
CHAP. IV. Religion des Japonois.	216
Le Syntos.	ibid.
Culte religieux des Syntos.	218
Pèlerinages des Syntos.	220
Jammabos ou hermites de la secte du Syntos.	223
Autres mendiants & pèlerins du Japon.	225
CHAP. V. Schisme entre les Syntos.	227
Fékis ou confrairies d'aveugles.	ibid.

For-
180
le de
183
onies
186
d'un
187
189
190
191
sans.
194
rmo-
195
198

mpire
199
204
208
216
ibid.
218
220
ntos.
223
225
227
ibid.

DES CHAPITRES.

CHAP. VI. <i>Seûte du Budso.</i>	531
<i>Doûtrine du Judsoisme.</i>	231
CHAP. VII. <i>Seûte du Sindo & du Siuto.</i>	234
CHAP. VIII. <i>Le christianisme introduit au Japon, & sa d�cadence.</i>	236
CHAP. IX. <i>Le Dairi, sa cour, & bonzes Japonois.</i>	239
CHAP. X. <i>Idoles & temples Japonois.</i>	246
<i>Ti�debaik.</i>	252
<i>Canon.</i>	256
<i>Xantai.</i>	ibid.
<i>Toranga.</i>	257
<i>Le taureau.</i>	258
<i>Embl�me de la cr�ation.</i>	ibid.
<i>Les singes.</i>	259
<i>Jemma-o.</i>	261
<i>Dai-both, ou Dai-b�t.</i>	262
<i>Xaca.</i>	263
<i>Quanwon.</i>	264
<i>Quelques divinit�s subalternes des Japonois.</i>	265
<i>Jebis ou Jebisu.</i>	ibid.
<i>Daikoku.</i>	ibid.
<i>Tossitoku.</i>	266
<i>Giwon, Fottei, Suwa, &c.</i>	ibid.
<i>Darina.</i>	ibid.
<i>Angen.</i>	267
<i>Temples ou pagodes.</i>	268
<i>Temple des trente-trois mille trois cens trente-trois idoles.</i>	ibid.
CHAP. XI. <i>Superstitions des Japonois.</i>	270
<i>P�lerinage �trange.</i>	271
<i>Bons & mauvais jours.</i>	ibid.
	274

<i>Fourberies des Bonzes.</i>	275
CHAP. XII. <i>Prédications , sacrifices , processions , fêtes des Japonois. Prédications.</i>	281
<i>Sacrifices.</i>	282
<i>Fêtes.</i>	ibid.
<i>Fête du jour de l'an , ou le songuarz.</i>	283
<i>Fête du printems.</i>	284
<i>Fête de l'eau.</i>	285
<i>Fête des études.</i>	286
<i>Procession & Matzuri.</i>	287
<i>Fête de l'homme.</i>	288
<i>Fête du Norimon.</i>	290
<i>Fête sanglante & bizarre.</i>	291
<i>Fêtes du retour des amies.</i>	293
CHAP. XIII. <i>Spéctacles des Japonois.</i>	294
CHAP. XIV. <i>Mariages des Japonois.</i>	302
CHAP. XV. <i>Funérailles des Japonois.</i>	307
CHAP. XVI. <i>Caractères , mœurs & usages particuliers des Japonois.</i>	315
<i>Visite solennelle du Cubo-Sama au Dairi.</i>	329
CHAP. XVII. <i>Commerce des Japonois avec les étrangers.</i>	337
CHAP. XVIII. <i>Productions du Japon.</i>	348

 ROYAUME DE TUNQUIN.

CHAP. I. <i>Description géographique & situation du Tunquin.</i>	353
CHAP. II. <i>Histoire & gouvernement du Tunquin.</i>	356
CHAP. III. <i>Religion du Tunquin.</i>	366
<i>Scéte de Fo.</i>	369

275
pro-
281
282
ibid.
283
284
285
286
287
288
290
291
293
294
302
307
par-
315
329
ec les
337
348

itua-
353
Tun-
356
366
369

DES CHAPITRES.	533
<i>Secte de Lanzo, ou Lanthu.</i>	370
<i>Idoles de Tunquin.</i>	371
CHAP. IV. <i>Prêtres, magiciens & superstitions</i> <i>du Tunquin.</i>	372
<i>Thay - Bou.</i>	373
<i>Thay-Bou-toni.</i>	ibid.
<i>Thay-de-lis.</i>	376
<i>Ba-cotes.</i>	377
<i>Magiciennes.</i>	ibid.
<i>Superstitions.</i>	ibid.
CHAP. V. <i>Mariages des Tunquiniens.</i>	379
CHAP. VI. <i>Funérailles du Tunquin.</i>	381
<i>Funérailles du Bova.</i>	384
CHAP. VII. <i>Mœurs & usages des Tunqui-</i> <i>niens.</i>	389
CHAP. VIII. <i>Productions & commerce du</i> <i>Tunquin.</i>	393

ROYAUME DE PÉGU.

CHAP. I. <i>Description géographique du royaume.</i>	395
CHAP. II. <i>Religion des Péguans.</i>	396
CHAP. III. <i>Prêtres ou Talapouins du Pégu.</i>	401
CHAP. IV. <i>Mariage des Péguans.</i>	403
CHAP. V. <i>Funérailles des Péguans.</i>	405
CHAP. VI. <i>Loi des Péguans contre les débi-</i> <i>teurs.</i>	407
CHAP. VII. <i>Pierres précieuses du Pégu.</i>	408

 ROYAUME D'ARRAKAN.

CHAP. I. <i>Description géographique du royaume d'Arrakan.</i>	409
CHAP. II. <i>Religion d'Arrakan.</i>	410
CHAP. III. <i>Raulins ou prêtres des Arrakanois.</i>	412
CHAP. IV. <i>Mariage des Arrakanois.</i>	415
CHAP. V. <i>Funérailles des Arrakanois.</i>	416
CHAP. VI. <i>Richesesses du roi ; & quelques usages du peuple.</i>	418

ROYAUME DE SIAM.

CHAP. I. <i>Description géographique du royaume de Siam.</i>	421
CHAP. II. <i>Précis de l'histoire du royaume de Siam.</i>	425
CHAP. III. <i>Gouvernement du royaume.</i>	427
CHAP. IV. <i>Justice du royaume.</i>	434
CHAP. V. <i>Religion des Siamois.</i>	438
CHAP. VI. <i>Morale des Siamois.</i>	446
CHAP. VII. <i>Sommona-Kodon, dieu des Siamois.</i>	449
CHAP. VIII. <i>Thévatat, frere de Sommona-Kodon.</i>	455
CHAP. IX. <i>Pra-rasi, ou hermites Siamois.</i>	458
CHAP. X. <i>Prêtres Siamois, ou talapoins.</i>	459

DES CHAPITRES. 535

CHAP. XI. <i>Sciences & superstitions des Siamois.</i>	467
CHAP. XII. <i>Mariage des Siamois.</i>	472
CHAP. XIII. <i>Funérailles des Siamois.</i>	477
CHAP. XIV. <i>Qualités morales des Siamois.</i>	483
CHAP. XV. <i>Usages particuliers, & divertissement des Siamois.</i>	487
CHAP. XVI. <i>Cérémonies Siamoisés, observées à l'entrée d'un ambassadeur.</i>	493
CHAP. XVII. <i>Pompe avec laquelle le roi de Siam sort pour aller visiter une fameuse pagode.</i>	497
CHAP. XVIII. <i>Pagodes ou temples Siamois.</i>	499
CHAP. XIX. <i>Eléphants.</i>	502
CHAP. XX. <i>Finances royales, & commerce des Siamois.</i>	507
CHAP. XXI. <i>Qualités générales, vents & productions du pays.</i>	509
CHAP. XXII. <i>Histoire de Constance, Barcalon, ou premier ministre du roi de Siam.</i>	516
CHAP. XXIII. <i>Idée des richesses du royaume de Siam.</i>	520

Fin de la Table des Chapitres.

